

**Actes de la troisième**

**CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT**

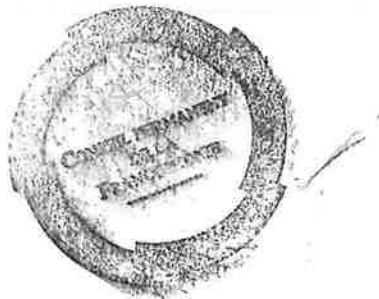
**ET DE GOUVERNEMENT**

**DES PAYS AYANT EN COMMUN**

**L'USAGE DU FRANCAIS**

**Dakar**

**24, 25 et 26 mai 1989**







## PREFACE

Maturité et consolidation, telle se caractérise la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Telle est en tous cas la perception que le monde francophone en garde. Après ceux de Paris et de Québec, le Sommet de Dakar se devait de laisser les marques de son déroulement et de ses résultats.

Les Actes qui sont ici publiés témoignent pour une Francophonie définitivement inscrite dans une dynamique de développement des peuples et d'épanouissement de la personne humaine. Elle porte en elle le respect des droits fondamentaux et propose la règle démocratique.

Le Sommet de Dakar a maintenu les acquis de Paris et de Québec. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, par leurs représentants personnels regroupés dans le Comité International du Suivi, mécanisme informel mais légitime, conservent la haute main sur tout ce qui se fait par ailleurs et assurent en tout état de cause la coordination et la décision finale.

L'exécution des projets se fait toujours par des opérateurs désignés en fonction de leur capacité. A cet égard, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, le premier d'entre eux, seul organisme multilatéral francophone créé par un traité, confirme sa vocation générale à intervenir dans la plupart des secteurs du Sommet. Depuis Dakar, elle est formellement devenue l'organe de réflexion du Comité International du Suivi (elle l'était déjà en fait), puisqu'ayant intégré ses réseaux, elle lui propose programmation et affectation budgétaire. Elle remplit également ce rôle à l'égard du Comité International Préparatoire des Sommets. Doit-on rappeler qu'elle seule, de toutes les organisations et associations francophones, consacre 66% de son budget-programme au financement des actions du Sommet ?

Mais elle n'est pas seule en face du Comité International du Suivi et du Comité International Préparatoire. L'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française, association de droit canadien, ayant son siège à Montréal, représente elle aussi une forme intéressante de coopération multilatérale. Elle accueille l'Université des Réseaux d'Expression Française. C'est l'Université de la Francophonie, un programme mis en place à Québec, dont l'importance pour la recherche universitaire et l'enseignement supérieur, pour la construction de l'espace scientifique de langue française, se révèle de plus en plus.

Avec TV5 Canada et TV5 Europe, c'est la télévision multilatérale qui poursuit son développement. Un développement utile pour la présence francophone en Amérique du Nord, et en Europe de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Utile aussi pour la diffusion des images du Sud au Nord. Il faut souhaiter qu'un audiovisuel commun à toutes les composantes de l'espace francophone se forme bientôt en direction de l'Afrique. Mais il faut que la production d'images du Sud s'accroisse. C'est une action continuée des Sommets.

Ceux-ci ont décidé de faire entrer les pays qui les composent dans la modernité. Appliquée à l'information scientifique et technique, l'informatique devient l'instrument, l'outil le plus apte à tisser en milieu francophone un réseau serré de connivences personnelles et institutionnelles, d'échanges multiples et multiformes, de savoirs et de savoir-faire utiles et efficaces. Il est temps, comme l'ont décidé les précédents Sommets, de faire venir les pays du Sud

au niveau de ceux du Nord pour créer un véritable espace documentaire francophone. Grâce aux ordinateurs, circulera en français l'information scientifique et technique, moteur du développement. J'ajoute qu'elle est indispensable à tout exercice du pouvoir.

Mais Dakar a ouvert de nouveaux secteurs d'intervention : l'Education et la Formation, l'Environnement, la Coopération juridique et judiciaire.

Le programme « Education » est essentiellement consacré à l'amélioration de l'enseignement du français. Il faut à la Francophonie une grande politique du français. En Europe, en Amérique, en Afrique. En Afrique, il faut en améliorer l'enseignement, tant il est vrai que la réhabilitation des systèmes éducatifs en dépend. Mais il faut aussi entreprendre l'aménagement de ses rapports avec les langues africaines. Les interventions du Président de la République française à ce sujet soulignèrent les temps forts de la rencontre de Dakar. Il ne faudrait pas l'oublier.

L'avenir du monde n'est plus envisagé sans qu'il soit question d'environnement. La Francophonie ne pouvait faire exception. Il n'y a pas en effet de développement durable sans prendre en compte cette dimension, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aménagement des terroirs, du milieu urbain, des implantations industrielles, des échanges économiques, de la protection des ressources naturelles etc. Développement et environnement, c'est autour de cet axe que doit se bâtir ce nouveau programme de la Francophonie.

Le Sommet de Dakar a décidé de contribuer au renforcement de l'Etat de droit. Au moment où l'idée de démocratie triomphe partout dans le monde, l'action francophone se doit de soutenir le développement du parlementarisme.

Tout comme, la coopération décentralisée qui s'instaure aujourd'hui entre collectivités locales du Nord et du Sud, paraît être une réponse appropriée aux besoins qui s'expriment au niveau des peuples et de leurs élus. Elle est un adjuvant utile à la traditionnelle mais indispensable coopération d'Etat à Etat, forcément désincarnée et pas toujours accessible à la compréhension de tous. La Francophonie au niveau des peuples.

Dans cette perspective, les associations francophones d'élus, l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française et l'Association Internationale des Maires Francophones notamment, doivent être étroitement associées au Suivi des Sommets. Elles doivent aussi être soutenues.

L'Etat de droit, la démocratie et le respect des droits de l'Homme supposent une justice forte et indépendante. Les projets de la « Coopération juridique et judiciaire », nouveau secteur créé à Dakar, vont dans ce sens. La force d'un système juridique est son universalité. Nos pays francophones ont adopté, avec les adaptations nécessaires, les normes juridiques françaises. Il faut maintenir cette unité du droit. Avec les exceptions dictées par l'histoire.

Il faut aller à l'essentiel et agir sans plus tarder. Les Actes du Sommet de Dakar font apparaître de nombreux projets tous aussi intéressants les uns que les autres, peut-être même tous aussi vitaux.

Il faut être réaliste cependant. On ne peut tout faire. Aussi le Suivi du Sommet de Dakar et les opérateurs qui exécutent sous son contrôle, devront-ils donner force, consistance et cohérence au « PROJET FRANCOPHONE », le recentrer et en planifier la réalisation durant la décennie qui commence. Convenons d'en faire, par le rassemblement de nos volontés et de nos énergies, la décennie de la Francophonie.

**Abdou DIOUF**  
**Président de la République du Sénégal**  
**Président en exercice du Sommet de Dakar**

## NOTE AU LECTEUR

L'édition et la publication des Actes de la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, ont été assurées à Dakar par le Comité international du Suivi (CIS), sous la responsabilité de son Président. Le rapport général qui en fait partie, est le fruit du travail de l'Ambassadeur du Burundi en France, son Excellence M. Pasteur Nzinahora.

Les membres ont fait parvenir au rapporteur leurs observations écrites. Elles ont été prises en compte et le rapport a été adopté lors de la réunion du CIS du 29 septembre 1989. La Conférence de Dakar avait chargé le CIS d'examiner et d'approuver pour adoption le rapport. Il l'a fait.

Le Canada, la Communauté Française de Belgique, la France, le Québec et le Sénégal ont contribué sous des formes diverses à la préparation et à la publication de ce document. Je les en remercie très sincèrement.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement Madame Maïté Le Goff, du Canada - Québec pour m'avoir assisté dans la préparation des documents de conférence et la publication des Actes du Sommet, Madame Danielle Moreau, de la Communauté Française de Belgique qui m'assiste dans les travaux du Comité international du Suivi et Monsieur Souleymane Loum, conseiller à la présidence du Comité international du Suivi.

Christian VALANTIN  
Représentant personnel du  
Président de la République du Sénégal  
Président du Comité international du Suivi



## SOMMAIRE

### **Préface**

### **Note au lecteur**

### **Déclaration de Dakar**

### **PREMIERE PARTIE**

#### Documents préparatoires

- Rapport des deux réunions ministérielles préparatoires (Paris et Dakar)

### **DEUXIEME PARTIE**

#### Déroulement de la Conférence

- Séance inaugurale
- Ordre du jour
- Séance de clôture

### **TROISIEME PARTIE**

#### Rapport général

### **QUATRIEME PARTIE**

#### Documents de Conférence

- Volet I Situation politique internationale  
Situation économique mondiale
- Volet II Coopération multilatérale
- Rapport du CIS de Québec
- Le projet francophone : Enjeux et Défis
- La programmation sectorielle
- Autres domaines d'intervention

### **CINQUIEME PARTIE**

#### Annexes au Rapport général

- Discours et allocutions (ouverture et clôture)
- Exposés liminaires et interventions
- Contributions annoncées
- Motion de remerciements
- Résolutions
- Messages adressés à la Conférence





## DECLARATION DE DAKAR

*« Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation, réunis à Dakar, les 24, 25 et 26 mai 1989,*

**CONSIDERANT** *après Paris et Québec, que notre Communauté francophone se fonde, d'une part sur l'usage en commun de la langue française, d'autre part sur la richesse et la diversité de ses traditions, de ses langues et de ses cultures, est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos Etats et en même temps un facteur d'équilibre entre les Nations,*

**CONSIDERANT** *que les Sommets sont le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une solidarité essentielle pour la construction d'un espace commun francophone de dialogue et de coopération,*

**CONSIDERANT** *que c'est le contenu concret des réalisations qui fera la valeur de notre projet et que la consolidation de l'espace francophone passe par une coopération multilatérale exemplaire qui se fonde sur l'action et la modernité,*

***A ces fins, nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement,***

**REAFFIRMONS** *notre volonté de continuer de développer au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération, des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de notre temps dans les domaines de l'Agriculture et de l'Environnement, de l'Energie, de la Culture et de la Communication, de l'Information scientifique et du Développement technologique, des Industries de la langue, de l'Education et de la Formation,*

**DECIDONS** *que l'Education et la Formation constituent un domaine stratégique d'intervention, à la fois pour la préservation et la diffusion, tant de la langue française que des langues et cultures nationales, pour la consolidation de la Communauté francophone en favorisant la compréhension et l'adhésion de la jeunesse à nos objectifs pour la réalisation du développement économique des Nations,*

**PRENONS** *solennellement l'engagement de contribuer à la création d'un contexte économique international plus équitable, aux fins de promouvoir, dans les pays en développement, membres de notre communauté, un processus d'amélioration de leur situation économique,*

**NOUS FELICITONS** *du renforcement de la fonction et du rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dans la dynamique des Sommets, qui constitue un jalon essentiel dans l'ancrage d'une francophonie multilatérale,*

**INCITONS** *les autres instances internationales à partager notre volonté politique commune, de créer et de développer une pareille dynamique favorable à la promotion des relations culturelles, économiques, scientifiques et technologiques et d'oeuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde ».*





**PREMIERE PARTIE**  
**Documents préparatoires**

---





**REPRESENTANTS PERSONNELS DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT ET MEMBRES  
DU COMITE INTERNATIONAL PREPARATOIRE  
DU SOMMET DE DAKAR**

**PRESIDENCE**

M. Christian Valantin,  
Représentant personnel du Président de la République  
du Sénégal  
Député, Président de la Commission des Finances  
et des affaires économiques de l'Assemblée Nationale  
du Sénégal

**VICE PRESIDENCE**

<b>Canada</b>	S.E.M. Jean-Paul Hubert, Ambassadeur du Canada à Dakar
<b>Canada Québec</b>	M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec en France
<b>France</b>	M. Yves Aubin de la Messuzière, Directeur de Cabinet du Ministre délégué chargé de la Francophonie
<b>Gabon</b>	M. Valentin Mihindou Mi-Nzambe, Conseiller personnel du Président de la République du Gabon
<b>Maroc</b>	S.E. le Dr Youssef Ben Abbes, Ambassadeur du Royaume du Maroc en France
<b>Niger</b>	S.E.M. Abdou Garba, Ambassadeur de la République du Niger en France, (jusqu'à août 1988)  S.E.M. Ibrahima Barre, Ambassadeur de la République du Niger en France (depuis septembre 1988)

**MEMBRES**

<b>Belgique</b>	S.E.M. André de Schutter Ambassadeur de Belgique auprès de l'UNESCO en France
<b>Communauté Française de Belgique</b>	M. Roger Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales de la Communauté Française de Belgique
<b>Bénin</b>	S.E.M. Souler Issoufou Idissou, Ambassadeur de la République populaire du Bénin en France
<b>Burundi</b>	S.E.M. Pasteur Nzinahora, Ambassadeur de la République du Burundi en France
<b>Burkina Faso</b>	M. Patrice Diessongo, Conseiller culturel de l'Ambassade du Burkina Faso en France
<b>Canada Nouveau-Brunswick</b>	M. Jean-Guy Vienneau, sous-Ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick
<b>Centrafrique</b>	S.E.M. Christophe Maidou, Ambassadeur de la République Centrafricaine en France  M. Jean-Claude Kazagui, Conseiller du Président de la République en matière d'éducation et de Recherche scientifique
<b>Comores</b>	S.E.M. Ali Mlahaili, Ambassadeur de la République fédérale islamique des Comores en France
<b>Congo</b>	S.E.M. Jean-Marie Ewengue, Ambassadeur de la République du Congo en France
<b>Côte d'Ivoire</b>	M. Louis Esmel, Premier conseiller à l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire en France

<b>Djibouti</b>	M. Hassan Ali, Conseiller à l'Ambassade de la République de Djibouti en France
<b>Dominique</b>	M. Alcide Joseph, Deuxième secrétaire à l'Ambassade de la Dominique à Bruxelles
<b>Egypte</b>	S.E.M. Ahmed M. Sidky, Ambassadeur de la République arabe d'Egypte en France
<b>Guinée</b>	S.E.M. Sékou Décazi Camara, Ambassadeur de la République de Guinée en France
<b>Guinée Bissau</b>	S.E.M. Bubacar Turé, Ambassadeur de la République de Guinée Bissau à Bruxelles
<b>Haïti</b>	M. François Marcellus Paul, Ministre-Conseiller à l'Ambassade de la République d'Haïti en France
<b>Laos</b>	Mme Vayakone Bodhisane Ambassade de la République démocratique populaire Lao en France
<b>Liban</b>	S.E.M. Adel Ismail, Ambassadeur du Liban auprès de l'UNESCO
<b>Luxembourg</b>	M. Raymond Weber, Conseiller de gouvernement au Ministère des Affaires Culturelles
<b>Madagascar</b>	S.E.M. François de Paul Rabotoson, Ambassadeur de la République démocratique de Madagascar en France
<b>Mali</b>	S.E.M. Fangnanama Koné, Ambassadeur de la République du Mali en France
<b>Ile Maurice</b>	S.E.Mme Ghislaine Henry Ambassadeur de l'Ile Maurice en France

<b>Mauritanie</b>	S.E.M. Mohamed El Hanchi Ould Saleh, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie en France
<b>Monaco</b>	S.E.M. Christian Orsetti, Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France
<b>Rwanda</b>	S.E.M. Denis Magira Bigilimana, Ambassadeur de la République Rwandaise en France
<b>Sénégal</b>	M. Papa Massène Sène, Conseiller culturel du Président de la République du Sénégal  M. Ousmane Paye, Conseiller technique au Ministère des Affaires étrangères de la République du Sénégal
<b>Seychelles</b>	M. Claude Morel, Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade de la République des Seychelles en France
<b>Suisse</b>	M. Jean-Jacques de Dardel, Chef du Service de la Francophonie du Département fédéral des Affaires étrangères
<b>Tchad</b>	M. Noujdiamlao Yoosem-Kontou, Premier conseiller à l'Ambassade de la République du Tchad en France
<b>Togo</b>	M. Tchao Sotou Béré, Deuxième secrétaire à l'Ambassade de la République Togolaise en France
<b>Tunisie</b>	M. Mustapha Zouari, Ministre plénipotentiaire, Conseiller culturel à l'Ambassade de Tunisie en France (jusqu'à janvier 1988)  M. Ridha Bouabib, Conseiller culturel à l'Ambassade de la République Tunisienne à Paris (de janvier 1988 à décembre 1988)



M. Moncef Ben Attia,  
Ministre-conseiller à l'Ambassade de Tunisie à Paris  
(depuis décembre 1988)

**Vietnam**

M. Nguyen Van Cung,  
Conseiller culturel à l'Ambassade de la République  
socialiste du Vietnam en France

M. Pham Giang,  
Conseiller culturel et Délégué permanent  
auprès de l'A.C.C.T. et aux affaires francophones

**Zaïre**

S.E.M. Bokonga Ekanga Botombélé,  
Ambassadeur de la République du Zaïre en France

**RAPPORTEUR DU COMITE**

**Sénégal**

M. Abdourahmane Traoré,  
Conseiller culturel à l'Ambassade du Sénégal en France



**PREMIERE CONFERENCE**  
**MINISTERIELLE PREPARATOIRE**

Paris, 30-31 Mars 1989



**ORDRE DU JOUR DE LA PREMIERE CONFERENCE  
MINISTERIELLE PREPARATOIRE**

Paris, 30 et 31 Mars 1989

1. CONSTITUTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
DE LA CONFERENCE
3. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU CIS
4. PRESENTATION ET APPROBATION  
DES DOCUMENTS DE CONFERENCE

**VOLET I - POLITIQUE INTERNATIONALE ET  
ECONOMIE MONDIALE**

Situation politique internationale  
Situation économique internationale

**VOLET II - COOPERATION ET DEVELOPPEMENT**

Agriculture et Environnement  
Energie  
Culture et Communication  
Information scientifique, développement technologique et recherche  
Industries de la langue  
Education et Formation  
(un nouveau domaine d'intervention)  
**Autres domaines d'intervention**  
Université d'Alexandrie  
Scolarisation des enfants francophones  
Coopération juridique et judiciaire  
Bourses de la francophonie  
Fonds de solidarité

5. DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LES «ENJEUX ET DÉFIS»  
DE LA FRANCOPHONIE
6. AVENIR DES INSTITUTIONS (Résolution)
7. DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
8. SOMMET DE DAKAR
  - a) Programme du Sommet
  - b) Projet d'Ordre du Jour du Sommet
  - c) Organisation matérielle
9. LIEU ET DATE DU PROCHAIN SOMMET
10. QUESTIONS DIVERSES

## **PREMIERE CONFERENCE MINISTERIELLE PREPARATOIRE DU SOMMET DE DAKAR**

Paris, 30-31 mars 1989

### **RAPPORT**

La première Conférence ministérielle préparatoire du Sommet de Dakar s'est tenue à Paris les 30 et 31 mars 1989. La séance inaugurale est présidée par M. Lucien Bouchard, Ministre canadien de l'Environnement. Dans une allocution introductive le Président rappelle que dans moins de deux mois, le Canada transmettra au Sénégal la présidence du Sommet francophone et se réjouit de voir cette tâche assumée par ce pays. Il rappelle que trois ans auparavant, à Paris même, étaient posés les premiers jalons de ces Sommets. Les choix essentiels ont été arrêtés à cette époque, traduisant la volonté de la Communauté francophone de construire en commun l'avenir de ses populations.

M. Bouchard ajoute que la diversité des intérêts des pays de la Communauté est un atout. Le Sommet de Dakar voudra marquer la consolidation de la coopération. Le Président de la séance inaugurale estime que la Francophonie sera désormais un forum de concertation, consacré à la coopération et au développement, et qui constituera un lieu privilégié d'échanges entre le Nord et le Sud.

A son tour, M. Paul Gobeil, Ministre des Affaires internationales du Canada-Québec déclare que le partage d'une langue commune impose des responsabilités qu'il faut savoir mesurer, dans le souci constant de l'égalité des partenaires et de la solidarité qui doit prévaloir entre eux. Il rappelle que le Sommet de Paris a identifié les défis majeurs et a tracé la voie de la coopération. Le Sommet de Québec a mis au point une ambitieuse programmation. Cependant les besoins demeurent vastes. Il conviendra donc, à Dakar, de consolider et d'élargir cette programmation, de mieux cerner les enjeux économiques et défis auxquels la Communauté est confrontée, de faire une part significative à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'éducation et à la formation.

Le troisième orateur est M. Roland Dumas, Ministre d'Etat français aux Affaires Etrangères. Il se déclare heureux de se retrouver parmi les délégués de cette Conférence, en compagnie de deux autres membres du gouvernement français, M. Decaux, Ministre chargé de la Francophonie et M. Pelletier, Ministre de la Coopération et du Développement. Il souligne que depuis la réunion de Paris, la Francophonie est devenue une réalité politique et diplomatique de premier plan. Le Sommet de Québec a connu un grand succès et tout permet de penser qu'il en sera de même pour celui de Dakar. M. Dumas ajoute que la Communauté vient encore d'accueillir deux membres nouveaux, la République du Cap-Vert et le Cameroun, et souhaite que son importance ne cesse de croître, car la richesse et la diversité de ses traditions lui permet d'apporter beaucoup au monde. Un des aspects essentiels de cet apport doit être une contribution au développement. A cet égard, le bilan des premières années est déjà très positif.

Après avoir souligné l'importance particulière de certaines opérations, l'orateur évoque les objectifs du prochain Sommet de Dakar. Celui-ci devrait d'abord poursuivre les discussions politiques et économiques précédemment engagées, en accordant une importance accrue aux problèmes posés par la situation financière et économique de l'Afrique. Certains points nouveaux devraient être également abordés : les droits fondamentaux, l'environnement. Dans le domaine de la coopération, il faudra consolider les acquis des précédents sommets et concentrer les efforts sur des projets multilatéraux et régionaux. La Francophonie, conclut-il, doit être à la fois un projet d'action, qui renforcera la langue française dans l'espace francophone et dans le monde, un projet de modernité s'appuyant sur les technologies les plus avancées et un projet de solidarité pour le développement des pays du Sud.

## 1. BUREAU DE LA CONFERENCE

La Conférence procède ensuite à la désignation de son bureau qui est constitué comme suit :

<b>Président :</b>	France
<b>Vice-Présidents :</b>	Sénégal
	Canada
	Vietnam
	Egypte
	Seychelles
	Congo
<b>Rapporteur :</b>	Tunisie

Après une brève interruption, la séance reprend sous la présidence de M. Alain Decaux (France).

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le représentant du Zaïre fait une observation sur le point 9 de l'ordre du jour. Il rappelle les conditions dans lesquelles le Zaïre a soutenu la position du Sénégal d'organiser le 3ème Sommet à Dakar. Il considère que la discussion de ce point ne doit pas aboutir à modifier la décision prise à Québec de tenir le 4ème Sommet à Kinshasa.

Le représentant du Sénégal reconnaît la pertinence du rappel fait par le Zaïre sur le choix du pays organisateur du 3ème Sommet, mais il estime que l'examen du point de l'ordre du jour relatif au pays d'accueil du 4ème Sommet, ne relève pas de la compétence de la Conférence ministérielle et sera soumis aux Chefs d'Etat.



Le représentant du Togo demande que la question du «Village du Bénin» figure à l'ordre du jour, sous la rubrique «Autres domaines d'intervention».

Compte tenu de cette proposition, l'ordre du jour est adopté.

### 3. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU C.I.S.

M. Jean-Paul Hubert, Président du C.I.S., indique que le rapport d'activités définitif sera présenté à Dakar. Il se propose cependant de dresser, un bref bilan des activités du Comité. Il attire l'attention sur le projet de Résolution relatif à l'Avenir des Institutions Francophones qui sera discuté au point VI de l'ordre du jour, ainsi que sur le rapport du sous-comité consacré aux Langues et Cultures Nationales. M. Hubert rappelle que les activités du C.I.S. ont consisté à coordonner l'exécution des décisions du Sommet, à choisir parmi les programmes prioritaires ceux à mettre en oeuvre, à confier l'exécution de ces projets à des organismes spécifiques et à déterminer les moyens financiers nécessaires à leur exécution. Il ajoute que pour la seule année 1988, les projets retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Québec ont pu ainsi bénéficier d'un financement global de FF 360.551.720 ; de ce montant, plus de FF 126 millions ont été déposés dans les divers fonds multilatéraux susmentionnés ; plus de FF 40 millions sont venus de la partie du budget régulier de l'ACCT, multilatéral par essence, que celle-ci a consacré spécialement à la mise en oeuvre de projets issus du Sommet ; enfin, FF 194 millions furent ajoutés dans le cadre d'actions bilatérales. M. Hubert indique qu'environ 80% des actions envisagées à Québec ont été réalisées. Certains projets en effet n'ont cependant pas été réalisés et il serait souhaitable qu'ils soient exécutés après Dakar.

Le Président du C.I.S. tient à souligner la qualité du travail exécuté par les réseaux et particulièrement, par leurs responsables. Il insiste également sur la collaboration étroite qui s'est instituée entre le C.I.S. et le Secrétaire général de l'A.C.C.T.

L'orateur tient également à mentionner les résultats encourageants obtenus auprès du Comité International Olympique et l'intervention des pays de la Communauté Francophone pour une meilleure place du français au cours des Jeux. En juillet prochain, les premiers jeux de la Francophonie se dérouleront au Maroc. Tout est en place pour le succès de ce projet ambitieux.

Le Président donne ensuite la parole à M. Valentin Mihindou Mi-Nzambe (Gabon), Président du sous-comité sur les Langues et Cultures Nationales. Celui-ci rappelle qu'en 1981, à Cotonou, la Conférence des Ministres de la Culture avait abouti à l'adoption d'une déclaration reconnaissant que la question de la complémentarité des cultures à l'intérieur de l'espace francophone constitue un enjeu majeur. Il souligne que l'espace francophone se caractérise par l'expression de cultures différentes. Il indique que dans la plupart des pays, et notamment en Afrique, le Français est une langue d'usage minoritaire, ce qui traduit l'importance de la culture et de la langue maternelle dans la perspective du développement.

Le Président ouvre le débat sur le rapport du C.I.S. ainsi que sur les travaux du sous-comité sur les Langues et les Cultures nationales.

Le représentant du Rwanda se référant à la page 7 du rapport du CIS, s'inquiète de la disproportion entre les financements multilatéraux et les financements obtenus dans un cadre bilatéral. Il estime indispensable de donner une importance plus grande à la coopération multilatérale où chaque pays contribue selon ses moyens à l'effort commun.

Plusieurs délégués font remarquer avec le Président du sous-comité qu'il n'y a aucune incompatibilité entre Francophonie et langues nationales.

Le représentant du Gabon souhaite particulièrement que le rapport de sous-comité fasse l'objet d'une proposition concrète d'action au Sommet de Dakar.

A propos de la relance des études sur les langues et les civilisations africaines, le rapport du sous-comité préconise la création d'une institution rattachée à l'Agence. Le premier vice-président s'est alors demandé si une telle création, quel que soit l'objet, ne serait pas contraire à la décision prise à Paris de ne pas créer d'institutions nouvelles.

M. Hubert précise que la création d'une institution nouvelle n'est pas nécessairement une entorse à la décision du Sommet, car cette institution serait rattachée à l'Agence.

Le Président conclut en disant qu'il se dégage de la discussion l'absence d'impérialisme culturel et qu'il faut prendre en compte les cultures et les langues qui font l'identité de ceux qui composent la Communauté Francophone.

Tous ceux qui ont pris part au débat se sont félicités de la qualité du rapport du CIS.

#### **4. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU CIP**

M. Christian Valantin (Président du Comité International Préparatoire) indique que les projets identifiés sont au nombre de quatre vingt douze, dont trente et un sont nouveaux. Les estimations budgétaires, sur trois ou deux ans, atteignent 1,348 milliard de francs français. Il ajoute que le Comité a introduit une innovation en présentant une synthèse des réseaux qui sera soumise à la deuxième Conférence Ministérielle. Le Président du CIP déclare que la francophonie doit mettre au point un projet qui tentera de relever les défis du développement afin de mettre un terme aux écarts inacceptables entre les pays du Nord et du Sud.

Le Président signale que la Guinée Equatoriale vient de se joindre à la Communauté Francophone et constate que celle-ci ne peut que se réjouir de voir le nombre de ses partenaires augmenter d'un Sommet à l'autre.

## **5. PRESENTATION ET APPROBATION DES DOCUMENTS DE LA CONFERENCE**

### **Volet I. - Politique Internationale et Economie Mondiale**

Le Premier Vice-Président présente le document relatif à la politique internationale et à l'économie mondiale. Il précise qu'il s'agit là d'un document de réflexion et de synthèse qui n'entre pas dans les détails.

Le document réserve à la situation économique une importance qui est à la mesure des problèmes qui se posent. Il ne sous-estime pas pour autant les questions de politique internationale.

Il analyse en particulier les « champs d'action » : Afrique Australe, Moyen et Proche Orient, sécurité internationale et désarmement, droits fondamentaux. Pour tous ces points, l'accent a été mis sur la nécessité de l'action.

En ce qui concerne la situation économique mondiale, le document insiste sur l'endettement, sur le problème de l'insuffisance des flux financiers du Nord vers le Sud et sur le poids du service de la dette.

Pour ce qui est des échanges internationaux, l'accent a été mis sur le problème des cours de matières premières et sur la détérioration des termes de l'échange.

Le document traite enfin de l'aide au développement, de la situation économique et financière critique de l'Afrique, et de l'environnement.

Un large débat s'est instauré, suite à la présentation de ce document de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale. Tous les intervenants (12) ont tenu à souligner la clarté, la concision et la densité du document rédigé par la partie sénégalaise. Par ailleurs, certaines modifications ont été proposées.

Elles ont trait :

- au renouveau du multilatéralisme,
- à la mention des PMA,
- à la situation alimentaire en Afrique,
- à la sécheresse et à la désertification en Afrique subsaharienne mais aussi dans le reste du continent,
- à la mention du péril acridien.

Le Vice-Président les a acceptées. Par ailleurs, il s'est déclaré ouvert à toutes les suggestions qui pourraient être faites. Le texte final remanié à la suite de ce débat figure en annexe.

### **Volet II - Coopération et Développement**

#### **A - Agriculture et Environnement**

M. Djibril Sène, Chef du réseau Agriculture, indique que les orientations et les priorités définies à Paris et à Québec sont maintenues, tout en mettant l'accent sur la régionalisation. Six programmes ont été définis dont cinq constituent une poursuite améliorée des programmes précédents.

Tous sont articulés sur l'un des axes suivants : la formation, la recherche, la mise en commun des informations scientifiques et techniques, le développement des petites entreprises, l'environnement.

Le débat qui s'en est suivi a permis de dégager les points suivants :

- privilégier les actions multilatérales et les distinguer des actions bilatérales,
- donner plus d'importance aux réalisations concrètes,
- contribuer autant que possible à l'édification de foyers de développement intégré et éviter la dispersion des moyens,
- ne pas négliger le secteur de la pêche,
- contribuer à la lutte contre l'érosion,
- chercher à prolonger les programmes agricoles par des réalisations portant sur l'environnement et faire mention dans le rapport de la dernière Conférence de La Haye.

## **B - Energie**

M. Christian Latortue, responsable du réseau Energie, indique que les grands axes qui ont servi à orienter l'action de ce réseau sont les suivants : diffusion de la connaissance, maîtrise de l'énergie et interconnexion des réseaux électriques.

Sur le premier point, le rapporteur met en relief la création de l'Institut de l'Energie, opérationnel depuis plus d'un an, la vulgarisation des techniques de gestion d'entreprises pétrolières et d'électricité, et la formation d'ingénieurs et de spécialistes de l'énergie.

Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, il met en relief les projets portant sur la télédétection des ressources énergétiques, les études de faisabilité des micro-centrales et mini-centrales, et des audits énergétiques des industries qui sont grandes consommatrices d'énergie.

En ce qui concerne les projets d'interconnexion et de réhabilitation de centrales électriques secondaires, M. Latortue indique qu'ils ont été inscrits dans le rapport pour être reconduits à la demande des membres du réseau.

Le 1er Vice-Président s'interroge sur la très grande différence constatée entre les coûts estimés des projets et les ressources disponibles.

M. Latortue explique que la plupart des gouvernements contributeurs ne sont pas encore en mesure de faire connaître la hauteur de leurs engagements. Il s'en est donc tenu aux éléments connus, mais il a bon espoir que des engagements fermes seront donnés après Dakar et qu'on parviendra à financer 90 à 95% des projets. En cas d'insuffisance des financements, c'est le prochain C.I.S. qui fera les arbitrages.

Le représentant du Canada-Québec indique que le réseau Energie lui paraît exemplaire du fait de son caractère concret et multilatéral. L'énergie étant à la base du développement économique et social, le Canada-Québec tient à ce que soient maintenues les activités de l'Institut de l'Energie, ainsi que les projets relatifs aux énergies nouvelles et renouvelables.

## **C - Industries Culturelles**

M. Léger, responsable du volet Industries Culturelles, au sein du Réseau Culture et Communication, rappelle que la culture est au coeur même de l'entreprise francophone.

Le document qu'il présente comprend des propositions générales et des propositions d'ordre plus particulier. Au chapitre des propositions générales, figurent la tenue d'une Conférence des Ministres de la Culture, la création au sein de l'ACCT d'un observatoire permanent des industries culturelles, un programme d'échange de jeunes pour le développement et le dialogue des cultures, et une action commune en direction des pays non francophones.

Au chapitre des propositions particulières, il décrit les projets relatifs au livre, à la chanson et au cinéma. Il évoque la création d'une Fondation Internationale pour le Développement des Etudes de Langues et de Civilisations Africaines (FIDELCA), qui entrerait dans le cadre juridique et physique de l'ACCT, et qui devrait avoir pour tâche de coordonner et d'animer les actions, ainsi que d'assurer la ventilation des crédits provenant des Etats ou d'organismes privés.

Enfin le réseau juge indispensable de développer les archives nationales en Afrique en élaborant, d'une part, un schéma de politique archivistique, d'autre part, un modèle d'organisation des archives.

L'orateur conclut en soulignant l'urgence de tous ces projets : on voit mal quel pourrait être l'avenir de la Communauté si les cultures qui la composent s'étiolaient et si on laissait se développer une uniformité stérilisante qui ne serait que la caricature de l'universalité.

A la suite d'une large discussion, les priorités suivantes ont été dégagées :

- Conférence des Ministres de la Culture
- Centre africain de formation aux métiers du livre
- Développement de la lecture en Afrique (livres et radio)
- Collection francopoché (à raison de 20 à 25 titres par an)
- Aide à l'expansion des CLAC (centres de lecture en milieu rural)
- Chanson : aide à la production et organisation des marchés
- Cinéma : élaboration d'une politique globale
- Promotion des études africaines
- Archives nationales en Afrique

#### **D - Communication**

M. Jacques Lyrette, responsable du Réseau Communication, rappelle que la communication doit être considérée comme la pierre angulaire des cultures de l'espace francophone.

Trois programmes majeurs lui sont consacrés. Ils concernent la radio-télévision, les télécommunications et la formation.

Présentant les projets relatifs à la radio-télévision, M. Lyrette évoque le développement de la radio rurale, l'échange de personnel entre les radios et les télévisions francophones, le réseau international TV5, le fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud, le Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF), la coproduction audiovisuelle, la promotion et la diffusion des produits audiovisuels francophones, enfin, la conservation du patrimoine audiovisuel de la francophonie.

M. Lyrette rappelle ensuite que le domaine des télécommunications demeure l'un des leviers déterminants pour le développement de la francophonie, commente la proposition de création d'une Agence des télécommunications de la francophonie et le programme de formation à distance (CIFIAD).

Plusieurs intervenants soulignent l'importance de la radio rurale et de la formation des techniciens dans l'audio-visuel. Plusieurs autres mettent l'accent sur la nécessité d'encourager la création audio-visuelle du Sud et la remontée des images du Sud vers le Nord. Cette dernière question est longuement développée. Il est constaté que le flux Sud-Nord se heurte à certaines réticences observées chez des directeurs de TV. Des efforts multiples doivent être fournis afin que le Sud ne demeure pas un simple consommateur de la production audio-visuelle du Nord.

Ainsi dans une intervention appuyée, le représentant du Sénégal a-t-il estimé qu'il fallait se donner les moyens de produire au Sud des images. Un fonds de soutien à cette production ne suffit pas, ni la répartition de ce fonds entre une trentaine d'offices de télévisions du Sud. Ce soutien doit aussi se traduire par la création d'un centre inter-régional de production d'images qui pourrait se situer à Dakar, s'adresserait aux professionnels, et devrait être léger et opérationnel. De nombreux intervenants ont approuvé l'argumentaire ainsi développé. Le représentant de la Côte-d'Ivoire signale que son pays projette de créer un Institut des Sciences et des Techniques de Communication et souhaite en faire un organisme régional avec une participation de la communauté francophone. Le représentant de la Tunisie annonce que son pays serait heureux d'accueillir l'A.T.F. dont la création est envisagée.

#### **E - Information scientifique et développement technologique**

M. Philippart, responsable du réseau Information scientifique et développement technologique, rappelle que les revues francophones représentent à peine 1% des 142 000 revues recensées par l'UNESCO. Sur 3 millions d'articles et revues publiés chaque année dans le monde, 50 000 seulement sont rédigés en français. Plus grave encore : le Directeur de Science Citation Index a décidé en 1983 de ne plus reprendre aucune référence bibliographique en français. Il est donc nécessaire, ajoute M. Philippart, de replacer tous les programmes ISDT dans une perspective de politique scientifique globale, ainsi que dans une stratégie de développement qui doit être menée au service des pays du Sud, en examinant les moyens disponibles à leur niveau et avec le concours du plus grand nombre possible de spécialistes et de services.

Le rapporteur annonce le plan 1991/1992 qui comprend quatre grands axes, auxquels s'ajoute l'Université des réseaux d'expression française. Le premier axe est celui de la circulation des connaissances scientifiques. La diffusion des livres et revues est une priorité qui devrait être renforcée. Une place importante doit être donnée aussi aux supports modernes (vidéo-disques, disques compacts à mémoire fixe, etc.).

La phase exploratoire de la Banque Internationale d'information sur les Etats francophones a permis de mettre en place un réseau d'accueil sur lequel divers projets pourront être greffés.

La mise en oeuvre d'un réseau documentaire n'est possible que sur la base d'unités pré-existantes. Une équipe d'experts des pays du Sud devrait prendre en charge une évaluation portant sur la structuration des systèmes documentaires de ces pays.

Dans le domaine de la formation, la priorité devrait être attribuée à la formation et à la gestion de systèmes documentaires.

En ce qui concerne les recherches et développements technologiques, l'intégration des actions et programmes devrait favoriser la reconnaissance de projets initiés par des promoteurs du Sud.

Le rapporteur traite ensuite de l'UREF qui met en oeuvre des programmes relatifs à l'information scientifique et technique, à la recherche et à la formation partagée, et à la gestion multilatérale des activités universitaires.

De nombreux délégués sont intervenus pour souligner les points suivants :

- La survie de la Communauté Francophone dépend de l'existence d'un espace scientifique commun où les chercheurs travaillent et publient en français.
- La réunion des Ministres chargés de la recherche scientifique dans les pays francophones permettrait de dégager les orientations d'une politique scientifique commune au seuil du 3ème millénaire.
- Le Réseau ISDT doit favoriser la recherche dans le domaine des connaissances spécifiques à l'Afrique.
- L'informatique, utilisée dans l'enseignement d'autres disciplines, transforme le contenu même de ces disciplines. Il serait donc nécessaire de favoriser son introduction dans les systèmes éducatifs des pays du Sud, en concentrant d'abord les efforts sur une ou deux actions pilotes, au lieu de procéder au saupoudrage.
- L'UREF doit savoir définir ses priorités, organiser et assurer le suivi de ses activités dans un cadre multilatéral, tout en restant au sein de l'AUPELF.
- Il existe dans le Nord, de nombreuses banques de données terminologiques consultables, mais il manque encore un outil de consultation et le transfert nécessaire de ces données vers le Sud.

#### **F - Les industries de la langue**

En l'absence de M. Bernard Quemada, M. André Abbou présente son rapport sur les industries de la langue. Pour souligner qu'en raison de l'importance de la place qu'occupe les langues nationales, le réseau a évolué pour devenir réseau du développement linguistique et des industries de la langue. Après avoir présenté ces industries dans leur généralité, le rapporteur trace les perspectives et définit les objectifs, puis les dispositifs et moyens, enfin les échéances et urgences.

#### **G - Education et formation**

M. Mustapha Zouari (Directeur Général de l'Education et de la Formation à l'ACCT) présente un document consacré à l'Education et à la Formation, désormais traitées comme un nouveau domaine stratégique d'intervention.

Il est proposé dans ce rapport, de concentrer les efforts sur un nombre limité de projets articulés autour de trois axes : l'enseignement du français, la formation des personnels de l'éducation, l'édition scolaire et la fabrication de matériel didactique. M. Zouari précise que ces axes correspondent aux orientations de la CONFEMEN. La formation professionnelle n'a pas été retenue parmi les axes prioritaires, mais elle n'est pas pour autant sous-estimée. Il est souhaité que dès le lendemain de Dakar, des études soient entreprises en vue d'une coopération plus complète en ce domaine. M. Zouari souligne que ce document ne propose la création d'aucun nouvel organisme, mais qu'il préconise une utilisation maximale des structures existantes.

Au cours du débat qui a suivi, les orateurs se sont félicités de l'introduction du thème Education et Formation et proposent de :

- tenir compte dans le rapport, des diverses composantes géographiques de l'espace francophone.
- porter plus d'intérêt à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.
- étudier la création d'un réseau groupant les centres d'enseignement du français en tant que langue étrangère.
- améliorer la formation des enseignants de sciences et techniques.
- faire un effort en faveur de l'apprentissage des langues maternelles.

## H - Autres domaines d'intervention

Le représentant du Togo présente les autres domaines d'intervention hors réseaux. Il s'agit d'abord des Fonds de Solidarité destinés au Liban, au Tchad et aux victimes de l'Apartheid, ainsi que du Fonds de Solidarité pour les victimes des calamités naturelles à Madagascar.

Il est souhaité qu'un projet de résolution soit pris en ce sens à Dakar.

Un programme hors réseau, bilatéral, tend à attribuer des bourses permettant l'accès aux universités canadiennes d'un plus grand nombre d'étudiants du Sud. Pour 1989, 350 bourses sont prévues.

Après avoir introduit un document sur le sujet, le Sénégal a exprimé le souhait de voir renforcer le Fonds de scolarisation des enfants francophones. L'objectif est d'accroître le nombre de bailleurs de fonds et de mettre des enseignants qualifiés à la disposition des établissements français.

Un nouveau projet concernant la coopération juridique et judiciaire a été créé à la demande de la Conférence des Ministres de la Justice des Pays ayant en commun l'usage du français qui s'est tenue à Paris du 5 au 7 janvier 1989.

Un autre projet hors réseau est relatif à l'Université d'Alexandrie, ou Université Léopold Sédar Senghor, dont la mission est d'oeuvrer pour le développement africain au niveau d'un enseignement de troisième cycle. Le projet a été étudié par quinze experts internationaux. Cette Université comprendra dans un premier temps, deux départements : nutrition et santé, administration et gestion.

Le rapporteur évoque enfin la mission que le CIS a dépêchée au Togo pour donner suite à la résolution de Québec relative au Village du Bénin.

Plusieurs intervenants ont appuyé les projets cités par le rapporteur.

Au terme des discussions sur l'ensemble du volet «Coopération» le représentant du Canada-Québec attire l'attention sur certaines nécessités :

- resserrer les projets autour de programmes majeurs
- assurer la continuité des actions engagées et qui apparaissent toujours prioritaires
- faire des propositions claires dans le cadre du partenariat
- fixer un ordre de priorité pour les projets.

A son tour, le représentant de la France tient à témoigner la solidarité de la France envers ses partenaires francophones et sa volonté de coopération. Il considère que le secteur Education et Formation doit être un axe majeur du Sommet, souligne l'importance de l'apprentissage du français, avec une meilleure intégration de langues nationales au sein même de cet apprentissage. Il se félicite des projets en faveur de la diffusion des informations scientifiques dans le Sud et appelle à une réflexion commune en vue de l'élaboration d'un grand programme sur le livre au sein de la communauté francophone. Il suggère enfin l'inscription de projets hardis et multilatéraux dans le domaine de la production audiovisuelle (\*) (**voir erratum 1 page 37**)

## 6. AVENIR DES INSTITUTIONS

Le Président déclare que les débats sur l'avenir des institutions doivent se dérouler à huis clos et invite les participants qui ne sont pas membres de délégations à quitter la séance.



M. Roy présente le rapport du sous-comité sur les Institutions Francophones qui recommande :

- le maintien du CIS comme instance générale de coordination et de décision entre les Sommets ;
- la reconnaissance du CIP comme instance de proposition des programmes et des affectations budgétaires ;
- l'enrichissement des missions actuelles de l'ACCT, seule organisation gouvernementale francophone découlant d'une convention, par l'intégration en son sein du rôle et de la fonction des réseaux du CIS. L'ACCT est investie du mandat de proposition de programmation et d'affectation budgétaire à soumettre au CIS ou au CIP selon le cas ;
- la mise à disposition de l'ACCT d'un fonds multilatéral unique destiné au financement des actions engagées par les Sommets et distinct de son budget régulier. L'ACCT devrait également être responsable de la préparation et de la gestion des Conférences Ministérielles convoquées dans le cadre des Sommets.

Il ne faudrait pas déduire de ces deux derniers points que l'ACCT aspire à tout contrôler. D'autres opérateurs à mission spécialisée existent qu'il convient aux Sommets de désigner, à l'exemple de ce qui a été fait à Paris et à Québec dans le cas de l'AUPELF-UREF et du CEMAF, de TV 5 par exemple.

Le sous-comité a également estimé que le CIS devait tenir une réunion d'information annuelle avec tous les représentants du monde associatif de l'espace francophone.

Il résulte d'un débat très large et plein d'intérêt que le rapport du président du sous-comité chargé des institutions a suscité un certain nombre de réflexions et de conclusions.

Il a été utilement rappelé de distinguer les fonctions du CIS et celles de l'ACCT : au premier le rôle politique, à la seconde, la mise en oeuvre des projets du Sommet (Canada et Sénégal), tout en soulignant la nécessaire pluralité d'opérateurs dans cette mise en oeuvre (France et Sénégal).

L'ACCT est le point d'ancrage de la Francophonie ; elle intègre désormais les réseaux et garantit le multilatéral (Canada - Niger - Gabon - Québec - France - Sénégal - Burundi-Mali). Ses directeurs généraux devront être sévèrement sélectionnés (France) et devront s'entourer des experts qui n'alourdiront pas sa gestion mais qui seront pris en charge par les pays du Nord (Communauté Française de Belgique).

**(\*) (voir erratum 2 page 37)**

Il serait donc souhaitable, à terme, que toutes les ressources de la Francophonie passe par un canal unique qui pourrait être celui de l'Agence, pour que le multilatéral soit un véritable succès (Canada - Tunisie).

La 1ère conférence ministérielle préparatoire propose que le Secrétaire Général de l'ACCT participe de plein droit (volet coopération) aux travaux du CIS, du CIP et aux conférences ministérielles.

Au-delà de la résolution adoptée et compte tenu du caractère constamment évolutif de la Francophonie, il conviendra que la réflexion sur les institutions francophones se poursuive (Zaïre - Sénégal - Gabon).

**(\*) (voir erratum 3 page 37)**

Le président de séance déclare que le rapport et le projet de résolution du sous-comité chargé des institutions sont adoptés.

## **7. DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE**

Le Président rappelle que la prochaine Conférence Ministérielle se tiendra à Dakar, le 22 mai, veille de la Conférence des Chefs d'Etat.

## **8. SOMMET DE DAKAR**

### **A - Programme du Sommet**

Le Président donne lecture du programme.

Aucune délégation ne demandant la parole, le programme est adopté.

### **B - Projet d'ordre du jour du Sommet**

Le Président présente le projet d'ordre du jour et demande si une délégation souhaite intervenir.

Le délégué de la France propose d'inscrire, par voie d'amendement, le thème de la coopération juridique et judiciaire au point 3 du volet II. Cette proposition s'appuie sur une recommandation de la dernière Conférence des Ministres de la Justice.

Le délégué de Centrafrique déclare approuver cet amendement.

Le projet d'ordre du jour, ainsi amendé est adopté.

### **C - Organisation matérielle**

Le Président présente le document relatif à l'organisation matérielle du Sommet, qui a été envoyé aux diverses délégations et qui a fait l'objet de plusieurs interventions.

Le représentant du Sénégal insiste à ce propos pour que les délégations renvoient au plus vite les questionnaires qui leur ont été adressés.

Le représentant de la Communauté Française de Belgique suggère que l'accès à la salle de Conférence puisse être ouvert à une ou deux personnes supplémentaires par délégation. Il lui semble en effet nécessaire que le plus grand nombre d'experts puisse être associé aux travaux du Sommet.

Le représentant du Sénégal enregistre cette suggestion mais ne sait pas pour l'instant s'il pourra y être répondu favorablement.

### **9 - Questions diverses**

Le Président propose d'examiner à ce point de l'ordre du jour la question du rapport de la Conférence que doit présenter la Tunisie.

La Conférence convient que le rapport sera transmis au CIP, qui y introduira les amendements éventuels, en vue de son adoption à l'ouverture de la Conférence Ministérielle de Dakar.

Il en est ainsi décidé.

Le représentant du Vietnam propose une nouvelle rédaction de la ligne 7 du deuxième paragraphe de la page 3 du document de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale déjà adopté. Il souhaite que l'on substitue à «perspective d'un règlement pacifique dans le Sud-Est asiatique» la formulation «perspective d'un règlement pacifique du problème cambodgien».

Après discussion la proposition vietnamienne n'est pas retenue. Le représentant du Vietnam signale que son pays fera des réserves sur ce passage. Le président de séance prend note de cette demande, tout en faisant remarquer qu'une majorité s'est dégagée pour adopter le texte initial. Il a néanmoins reconnu que chaque Gouvernement avait le droit d'exprimer des réserves.

Au terme de la Conférence, le Président de la Conférence remercie tous ceux qui ont participé aux travaux de la Conférence. Il ajoute que les communications ont été d'un haut niveau et que les interventions se sont révélées très enrichissantes.

Il se fait l'interprète de tous, pour adresser ses remerciements.

Il est maintenant possible, conclut-il, de présenter aux Chefs d'Etat qui se réuniront à Dakar un ordre du jour pragmatique nourri de projets visibles.

La Conférence adresse ses remerciements à la délégation suisse qui a offert à tous les délégués les emblèmes du Sommet.

**(\*) erratum 1** - Le représentant du Togo évoque à nouveau la question du français langue étrangère et le fonctionnement du Village du Bénin dont les enseignements répondent à une demande importante de la part des voisins anglophones.

**(\*) erratum 2** - Le délégué de la Suisse se félicite qu'on ait trouvé une formule garantissant la pleine participation au suivi des Sommets pour les pays qui y participent et qui ne sont pas membres de l'ACCT.

**(\*) erratum 3** - Le délégué de la Côte d'Ivoire approuve le projet de résolution sur les institutions. Il estime cependant qu'il faut aller plus loin et rêve du jour où l'Agence absorbera le CIS et où le CIS rejoindra l'Agence et du jour où la francophonie s'organisera à la façon du Commonwealth à la française.

• • • • •

• • • • •

**DEUXIEME CONFERENCE**  
**MINISTERIELLE PREPARATOIRE**

Dakar, 22 mai 1989

---



## **RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE PREPARATOIRE AU SOMMET DE DAKAR**

Dakar, 22 Mai 1989

La Deuxième Conférence ministérielle préparatoire de la IIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est tenue à Dakar le 22 mai 1989.

La séance inaugurale est ouverte par M. Alain Decaux, Ministre français délégué à la Francophonie et Président de la première Conférence ministérielle préparatoire du Sommet.

Après avoir remercié les autorités sénégalaises pour les excellentes dispositions qu'elles ont prises en vue du succès de ce rendez-vous francophone, M. Decaux propose de porter à la Présidence de la présente Conférence M. Ibrahima Fall, Ministre sénégalais des Affaires Etrangères. Sa proposition est acceptée.

Après avoir remercié M. Decaux et les membres de la Conférence de la confiance qu'ils ont placée en sa personne, M. Fall propose l'ordre du jour suivant :

### **I. ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation du Bureau de la conférence
3. Examen et adoption du rapport de la Première conférence ministérielle
4. Examen et adoption des projets de résolutions
5. Examen du document « Enjeux et défis »
6. Revue du programme du Sommet, de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux
7. Questions diverses

### **II. BUREAU DE LA CONFERENCE**

Sur proposition du Liban, la conférence désigne son bureau qui est constitué comme suit :

Président	Sénégal
Vice-Présidents	France Canada Vietnam Egypte Seychelles Congo
Rapporteur	Tunisie

### III. ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE

Le représentant du Vietnam propose une nouvelle rédaction du texte relatif à la situation au Cambodge et au Sud-Est asiatique, et contenu dans le document de réflexion sur la politique internationale, annexé au rapport de la première Conférence.

Après un débat auquel ont participé les représentants de la Côte d'Ivoire, de la Belgique, de la France, du Laos, de l'Egypte, du Rwanda, du Canada, du Zaïre et de l'Ile Maurice, le texte suivant est adopté :

«espoir d'une solution politique pour le problème du Cambodge, comportant le retrait total des troupes vietnamiennes, et contribuant à l'établissement d'une zone de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est, dans l'esprit du dialogue entamé lors de la Conférence de Djakarta en mai 1989».

Compte tenu de cet amendement, le rapport de la première Conférence ministérielle est adopté.

### IV. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTIONS

#### 1. Résolution sur l'Afrique australe : Apartheid et déstabilisation régionale

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a dressé un rapport des consultations qui se sont déroulées dans le cadre du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. (annexe A)

Les représentants du Canada, de l'Egypte, du Zaïre, de la France, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Ile Maurice, du Mali, du Burundi et du Niger, participent au débat sur cette résolution. En plus de quelques modifications de forme, la Conférence a adopté les amendements suivants :

- mentionner le PAC en plus de l'ANC
- ne pas se limiter à condamner les actions de déstabilisation perpétrées par le gouvernement de Prétoria à l'égard des Etats voisins, mais exiger de lui de mettre un terme à cette politique.
- demander au Comité International du Suivi (C.I.S.) d'accorder une attention particulière à l'évolution de la situation en Afrique australe et de faire un rapport de cette évolution au prochain Sommet

Moyennant ces amendements, le projet de résolution sur l'Afrique australe (apartheid et déstabilisation régionale) est adopté.

#### 2. Résolution sur la Namibie

Le représentant du Congo, appuyé par celui du Zaïre, propose de mentionner dans le préambule, le protocole de Brazzaville signé le 13 décembre 1988 avant de faire état de l'accord tripartite conclu à New-York le 22 décembre 1988. Compte tenu de cette adjonction, le projet de résolution sur la Namibie est adopté.



### 3. Résolution sur le Moyen-Orient

L'examen du projet de résolution sur le Moyen-Orient donne lieu à un débat de fond.

Pour le représentant de l'Égypte, le titre du texte devrait porter sur la Palestine et non sur le Moyen-Orient puisqu'il existe deux autres projets, concernant respectivement le Liban et le conflit Iran-Irak. Pour le représentant du Mali appuyé par celui de la Côte d'Ivoire, il ne serait pas opportun d'utiliser le mot «concession» en évoquant la reconnaissance par l'O.L.P. des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité. Le représentant de la France suggère d'employer plutôt «évolution». Pour le représentant Tunisien, soutenu par les délégués du Vietnam, de l'Égypte, du Maroc et du Mali, le texte de projet est déséquilibré : au moment où l'on enregistre des concessions de la part de l'O.L.P. et que des enfants sont massacrés dans les territoires occupés, il serait utile d'appeler Israël à faire des concessions de son côté. Cette proposition ne rencontre pas l'accord des délégués de la Belgique, du Canada, du Zaïre et du Togo qui préfèrent s'en tenir au texte initial.

La Conférence charge en fin de compte son Président de procéder à des consultations et de proposer au cours de la séance de l'après-midi, un texte bénéficiant du consensus.

Le projet de résolution présenté ensuite par le Président est adopté.

### 4. Résolution sur le Liban

Le représentant du Liban remercie le Sénégal, l'Europe, la Communauté internationale et les Chefs d'États arabes pour les efforts qu'ils déploient en vue de mettre fin à la situation dramatique que vit son pays. Il rend un hommage spécial à la France pour les actions humanitaires qu'accomplissent au Liban ses représentants dans des conditions tragiques ; il remercie les gouvernements français, canadien et québécois pour leur contribution au fonds de solidarité destiné au Liban.

La Conférence adopte le projet de résolution sur le Liban.

### 5. Résolution sur le conflit Iran-Irak

N'ayant pas fait l'objet d'observations particulières, la Conférence adopte le projet de résolution sur le conflit Iran-Irak.

### 6. Résolution sur la situation économique internationale

Le projet de résolution sur la situation économique internationale donne lieu à un long débat auquel participent les représentants de la Côte d'Ivoire, du Canada, du Canada-Québec, de Haïti, de l'Égypte, du Vietnam, du Burundi, du Laos, de la France, du Niger, du Rwanda et du Togo. Il résulte de ce débat un consensus sur plusieurs amendements pour l'introduction des idées suivantes :

- ne pas se limiter à noter que la croissance et l'expansion dans les pays développés ont été plus fortes que prévues, mais mentionner aussi la dégradation continue de la situation économique dans les pays en développement.
- rappeler les préoccupations évoquées au Sommet de Québec quant à l'incidence de l'effondrement des produits de base sur la capacité de remboursement de la dette.

- dire que la situation économique et financière préoccupante des pays en développement, et particulièrement des pays africains est due entre autres, à la détérioration des termes de l'échange et à l'écart des niveaux scientifiques et technologiques.
- plaider en faveur d'échanges et d'un système de prix justes et rémunérateurs.
- lancer un appel à la communauté internationale en vue de l'adoption, à la deuxième Conférence des Nations-Unies sur les PMA, d'un nouveau programme d'action en faveur des PMA, pour faire face à leurs besoins.

Moyennant ces amendements, la conférence ministérielle adopte le projet de résolution sur la situation économique internationale.

#### **7. Déclaration de Dakar**

La conférence examine ensuite le projet de résolution intitulé «Déclaration de Dakar»: compte tenu d'amendements de forme proposés par le Gabon, le Mali, la Tunisie et le Congo, le projet de Déclaration est adopté.

#### **8. Projet de résolution sur l'aide à Madagascar**

L'examen du projet de résolution relatif à la création d'un fonds de solidarité pour remédier aux dommages subis à Madagascar lors du cyclone de 1986 donne lieu à un long débat sur les fonds de solidarité dans leur ensemble. Plusieurs délégations souhaitent que le fonds proposé au profit de Madagascar soit étendu à l'ensemble des pays qui sont périodiquement affectés par des catastrophes de ce type. D'autres proposent sa création pour faire face à n'importe quel cataclysme naturel. Quelques délégations préfèrent la création d'un fonds de solidarité unique.

En fin de compte la Conférence se rallie à l'idée de garder deux fonds spécifiques respectivement pour le Liban et le Tchad et de créer un fonds de solidarité pour remédier aux dommages subis lors de circonstances exceptionnelles.

Le projet de résolution relatif à ce dernier fonds est approuvé pour la Conférence.

#### **9. Résolution sur l'utilisation du français dans les organisations internationales**

Les représentants du Zaïre, de la Côte d'Ivoire, de la France, et de l'Égypte interviennent sur cette question.

Il en résulte la nécessité de mentionner dans la résolution l'action efficace des groupes francophones dans les organisations internationales, et d'étendre l'aide du fonds proposé aux activités de ces groupes.

Compte tenu de ces amendements, la Conférence adopte le projet de résolution.

#### **10. Résolution sur le Village du Bénin**

Plusieurs représentants, tout en attirant l'attention sur l'existence d'autres centres qui méritent d'être soutenus, appuient la résolution sur le Village du Bénin. Celle-ci est adoptée par la Conférence.

#### **11. Résolution sur l'environnement**

Le projet de résolution sur l'environnement présenté par le Canada donne lieu à un

important débat auquel participent les représentants du Mali, de la Suisse, de l'Égypte, du Zaïre, du Gabon, du Niger, du Togo, du Vietnam, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la Belgique et du Rwanda.

Au cours de ce débat, un projet d'amendement tendant à mentionner la Convention de Bâle dans la résolution n'a pas été retenu. La Conférence n'a pas non plus accepté qu'une référence soit faite aux essais nucléaires.

La Conférence a par contre, en plus de quelques modifications de forme, adopté les amendements suivants :

- ajouter parmi les phénomènes préoccupants, la dégradation de la couche d'ozone, les déchets toxiques, le braconnage, les pluies acides et le transfert dans les pays en développement des déchets dangereux
- convenir de la nécessité de renforcer les institutions des Nations Unies chargées des questions d'environnement et de protection du climat et de la biosphère
- définir et mettre en oeuvre une stratégie énergétique qui favoriserait la maîtrise et l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables non polluantes, notamment l'énergie solaire
- décider la convocation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement

Compte tenu de ces amendements, la résolution sur l'environnement est adoptée par la Conférence.

## V. EXAMEN DU DOCUMENT «ENJEUX ET DEFIS»

M. Christian Valantin, Président du Comité International Préparatoire introduit «Enjeux et Défis». Il en résulte un débat au cours duquel tous les intervenants félicitent les auteurs de ce rapport, en soulignant sa qualité de fond et de forme.

Le représentant du Congo considère cependant qu'il n'était pas nécessaire d'écrire dans ce rapport que le français est une langue minoritaire dans tous les pays francophones du Sud.

Au nom de la délégation française, M. Alain Decaux, Ministre délégué chargé de la Francophonie, après avoir vivement félicité le Sénégal de la qualité du document, a passé en revue plusieurs de ses thèmes.

Il a indiqué que la France se félicitait que des programmes soient proposés dans le domaine du français, des langues et des cultures nationales et qu'elle y contribuerait. Elle était favorable à la création d'un fonds placé auprès de l'ACCT.

S'agissant de deux projets nouveaux auxquels la France apporte tout son soutien, le centre international de formation à distance et l'Agence des télécommunications francophones, le représentant de la France a souhaité pour le premier qu'il relève du secteur éducation plutôt que du secteur communication et pour le second qu'il ne donne pas lieu à la création d'un nouvel organe subsidiaire.

Le représentant de la France a enfin présenté trois projets nouveaux : la création des cahiers de la recherche francophone, revue scientifique de bon niveau international, dont la

réalisation pourrait être confiée à l'AUPELF/UREF, une initiative en faveur de la diffusion du livre francophone par la création de «bons du livre», et la création de la Fondation Internationale de la Francophonie, projet déjà évoqué à Paris en 1986, au Sommet de Paris, auquel la France souhaite que le Sommet de Dakar donne son acte de baptême (annexes B - C et D)

Les représentants de l'Egypte, de la Côte d'Ivoire, du Vietnam, du Togo, du Gabon, de la Tunisie, du Sénégal, du Canada-Québec, de Haïti et de la Communauté Française de Belgique interviennent dans le débat pour souligner les points suivants :

- assurer la continuité des programmes engagés après le Sommet de Québec
- donner plus d'importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire
- faire de l'Institut d'Adiopodoumé, de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication de la Côte d'Ivoire, de l'Institut des Etudes Bantoues du Gabon, du Centre de Recherche médicale de Franceville, des instituts régionaux au service de la communauté francophone
- donner plus d'importance au développement de la langue française dans le Sud-Est asiatique
- créer l'Université du Sahel à partir des infrastructures existantes à Dakar
- appuyer l'Université francophone d'Alexandrie
- étendre TV 5 aux Caraïbes.

Après les réponses rassurantes de M. Valantin, la résolution relative aux rapports du volet coopération est adoptée par la Conférence.

Toutes les résolutions citées ci-dessus ont été adoptées par la Conférence ministérielle.

## **VI. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU SOMMET**

Le Président soumet ensuite à la Conférence le projet de l'ordre du jour du Sommet ainsi que le document relatif à l'ordonnancement des travaux des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ces deux projets sont adoptés par la Conférence.

### **Motions de remerciements**

Sur proposition du représentant du Niger, amendée par le représentant de la Côte d'Ivoire, la Conférence adopte une motion de remerciements à l'endroit du Comité International du Suivi, du Comité International Préparatoire, et particulièrement de leurs présidents respectifs. (annexe E)

Le représentant du Zaïre, au nom de l'ensemble des membres de la Conférence ministérielle, félicite le Président, Monsieur Ibrahim Fall, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la Conférence. Ses félicitations s'adressent aussi aux autorités sénégalaises et à leurs collaborateurs invisibles, pour les excellentes dispositions prises afin que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions. (annexe F)

Après avoir remercié tous les ministres pour leur coopération, le Président déclare clos les travaux de la deuxième Conférence préparatoire du Sommet de Dakar.



## **ANNEXES**

### **Deuxième Conférence ministérielle préparatoire**





**Intervention de Monsieur Joe CLARK  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Canada  
sur le Rapport du Comité des Ministres des Affaires  
étrangères du Commonwealth.**

Annexe A

Monsieur le Président,

Compte tenu de nos préoccupations communes à l'égard de la situation en Afrique australe et de l'appartenance de mon pays aussi bien à la Francophonie qu'au Commonwealth, je me propose de présenter à cette réunion ministérielle un compte rendu sur les travaux du Comité des Ministres des Affaires étrangères du Commonwealth.

Lors de leur réunion d'octobre 1987 au Canada, les Chefs de Gouvernement du Commonwealth ont adopté une stratégie en vue de faire pression sur l'Afrique du Sud pour que celle-ci change sa politique d'apartheid. Cette stratégie dépendait, pour son efficacité, de l'appui de tous les pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Commonwealth. Le Commonwealth a chargé le Canada de présider un Comité des Ministres des Affaires étrangères pour mettre en branle ce programme d'action et s'assurer que la question de l'apartheid reste débattue devant la population entre les réunions des Chefs de Gouvernement. Je veux faire le point avec vous sur les objectifs du Comité et le travail accompli jusqu'à maintenant.

La priorité, au départ, est d'augmenter le nombre de pays qui imposent des sanctions à l'Afrique du Sud. Le principe était que chaque pays venu s'ajouter à ceux qui exercent des sanctions contribue à ramener le gouvernement d'Afrique du Sud à la raison.

Il ne s'agit pas seulement d'exercer des pressions économiques sur l'Afrique du Sud. Cependant, comme l'ont constaté les experts du Commonwealth en étudiant l'incidence des sanctions, celles-ci ont à ce jour un impact considérable sur l'Afrique du Sud. Ces sanctions constituent en outre la façon la plus concrète d'exprimer nos préoccupations à l'égard de la majorité des Sud-Africains dont les droits sont niés sous le régime de l'Apartheid.

L'étude réalisée par le Comité sur les relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international montre bien les contraintes financières sévères auxquelles fait face l'Afrique du Sud. L'étude identifie les sources de financement susceptibles d'atténuer les difficultés qu'éprouve l'Afrique du Sud avec sa balance des paiements. Un certain nombre de mesures peuvent contribuer à rendre ces sources moins accessibles et à augmenter la pression économique exercée sur l'Afrique du Sud.

A titre d'exemple, la communauté financière internationale pourrait refuser les réaménagements d'échéances applicables aux prêts consentis à l'Afrique du Sud qui s'étendent sur plus d'une année, et chaque pays pourrait mettre en vigueur une limite des crédits commerciaux. Le rapport du Commonwealth est d'une excellente facture et je me félicite de ses recommandations.

En ce qui concerne l'embargo des Nations Unies sur les armes, le Comité a passé en revue bon nombre de recommandations et a présenté une proposition de resserrement de cet embargo. Cette proposition comprend une définition révisée des armes et matériel divers dont

l'exportation en Afrique du Sud devrait être interdite, ainsi que d'autres améliorations techniques et de procédure.

Le monde n'est pas insensible à l'apartheid ; tous les Sud-Africains n'ignorent pas non plus complètement la situation de leur propre pays. Toutefois, à certaines occasions, une importante campagne de propagande et de censure a faussé la vision qu'ont le monde et les Sud-Africains de la réalité qu'est l'apartheid.

Le Canada a conçu l'amorce d'une stratégie qui sera celle du Commonwealth, et dont le but est de neutraliser la propagande et la censure sud-africaines. Cette stratégie pourrait avoir un champ d'application qui dépasse ce seul cadre.

Le Comité n'ignore pas la situation critique tant des victimes que des opposants de l'apartheid, ni celle des pays voisins de la République Sud-africaine, menacés par ces activités de déstabilisation. De nombreux pays ont considérablement augmenté l'aide apportée aux victimes ainsi qu'aux opposants de l'apartheid, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Afin d'attirer l'attention internationale sur la situation en Afrique australe, le Comité a demandé qu'une étude, qui sera terminée sous peu, soit effectuée sur la déstabilisation de la région par Prétoria. Outre l'immoralité et l'injustice flagrantes d'un système inacceptable, l'apartheid a des répercussions extrêmement désastreuses sur le reste de l'Afrique australe, et prélève un lourd tribut économique, social, humain et politique.

Les objectifs que je viens d'exposer sont partagés par les membres de cet organisme. La tâche du Commonwealth que j'ai mentionnée ci-dessus n'est pas, ou ne devrait pas être, réservée aux pays du Commonwealth. Nous avons tous pour responsabilité de mettre un terme à l'apartheid d'une manière prompte et équitable, et nous sommes tous à même de jouer un rôle. Comme bien d'autres pays, le Canada a adopté un grand nombre de sanctions différentes. Or, ces sanctions ne conviennent pas toutes à des pays dont la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud est plus étroite que la nôtre. Toutefois, tout pays qui prend des mesures contre l'Afrique du Sud permet de faire un pas de plus vers l'abolition de l'apartheid.

Il est essentiel que tous les pays prennent toutes les mesures en leur pouvoir, susceptibles de faire entendre raison au gouvernement sud-africain. C'est grâce à une action concertée à laquelle nous prendrons tous part, en particulier les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, que nous serons en mesure d'accélérer le démantèlement de l'apartheid.

La prochaine réunion du Comité des Ministres des Affaires étrangères du Commonwealth aura lieu à Camberra, en Australie, en août 1989. Je serais heureux de vous faire part en temps et lieu des résultats de cette rencontre.



## **Proposition française** **Cahiers de la recherche francophone**

### **Annexe B**

La pénible affaire des Annales de l'Institut Pasteur a mis en évidence la nécessité d'organiser une riposte collective de la communauté francophone à l'hégémonie croissante de l'anglo-américain dans le monde des Sciences et des Techniques, et de combattre l'esprit de démission de certains hommes de science qui, pour des raisons diverses plus ou moins fondées, sont prêts à accepter que l'anglo-américain ait au XXème siècle le rôle que jouait au Moyen-âge le latin (dans un contexte au demeurant très différent), et que les instances de légitimation scientifique internationale se situent exclusivement aux Etats-Unis.

Quel que soit le succès de la campagne d'opinion qui s'impose pour modifier les comportements linguistiques et amener les chercheurs francophones à s'exprimer prioritairement en français, il faut bien prendre en considération les exigences de communication qui constituent le pivot de la recherche. Cette communication passe par les colloques et congrès internationaux. Elle passe aussi et d'abord par les publications dans les revues spécialisées.

Or, faute de public suffisant, et parce que la consécration internationale se situe hors de l'espace francophone, les revues scientifiques francophones ont beaucoup de mal à survivre et finissent, comme cela a failli être le cas pour les Annales de l'Institut Pasteur, par s'angliciser totalement.

Si dans les pays du Nord cette situation prévaut, que dire des pays du Sud dont les faibles moyens ne permettent guère d'assurer la viabilité des publications de leurs centres de recherche ou de leurs Universités ?

Dans ces conditions, il paraît urgent de concevoir une revue de qualité, francophone, qui accueille les produits de la recherche de tous les pays de la communauté et leur assure la nécessaire audience internationale qu'ils attendent.

#### *Orientations*

1) Plutôt qu'une ou des revues spécialisées dans une série de domaines restreints, (il n'est pas raisonnable de multiplier les publications si l'on vise un seuil de rentabilité), on peut envisager la forme de Cahiers, en 2 ou 3 grandes sections, avec une préférence pour des sujets intéressant directement les pays du Sud ( ex. bactériologie, parasitologie, biotechnologies, agronomie tropicale, etc.). Cette formule offrirait l'avantage d'une consultation claire, et permettrait des ventes par abonnements différenciés, donc à des coûts réduits pour les lecteurs qui ne s'intéresseraient qu'à un champ particulier (argument économique important pour les pays à faible revenus) alors que les centres de documentation, les bibliothèques, les grandes institutions pourraient souscrire des abonnements complets.

2) Un comité scientifique veillerait à assurer à ces Cahiers une égale qualité. La rédaction devrait fournir, chaque fois que cela s'avérerait nécessaire, une aide à la présentation, mise en forme, illustration des articles proposés et retenus.

3) Les auteurs pourront rédiger leurs articles dans la langue de leur choix. Tous les articles seront néanmoins publiés en français et accompagnés d'un résumé en anglais, et, le cas échéant, dans la langue de l'auteur.

4) La mise en place d'un service de traduction intégrée à la rédaction des Cahiers, apparaît comme une formule susceptible d'attirer les bons articles et d'assurer une diffusion rapide - ce qui est un atout par rapport aux délais généralement longs, exigés par les grandes revues américaines. Cela sera d'autant plus aisé qu'on utilisera les techniques modernes (PAO, TAO, Télématique).

5) Parallèlement, pour aider les chercheurs francophones à connaître mieux et plus rapidement les productions des autres aires géographiques, les Cahiers comporteront une rubrique rendant compte de manière substantielle de l'actualité scientifique mondiale.

*Mise en place du projet*

1) Le coût de la revue pourra beaucoup varier selon l'ampleur et la dimension qui lui seront données. Pour assurer une qualité indispensable au rayonnement qu'on vise, on devra s'assurer de bons concours scientifiques, techniques et éditoriaux. On devra s'adresser à des partenaires ayant déjà l'expérience professionnelle de ce genre de publication (John Libbey, Gauthier-Villars, etc.).

2) L'expérience, couronnée de succès, de la revue franco-québécoise Médecine/Sciences dont beaucoup doutaient cependant au départ, démontre la faisabilité d'une telle entreprise, tant au plan économique (on approche aujourd'hui, avec un tirage de 4 600 exemplaires, du seuil d'auto-financement) qu'au plan scientifique (la revue est désormais indexée).

3) La France souhaite que d'autres pays rejoignent cette initiative et y contribuent financièrement et propose que la réalisation de ce programme soit confiée à l'Université des Réseaux d'Expression Française.

## **Propositions française de création de «bons de la francophonie»**

### **Annexe C**

Les pays ayant en commun l'usage du français ont besoin de livres parce que le livre est le moyen le plus crédible de fixer la tradition en même temps que d'accéder à la modernité. Parce qu'ils restent le support le plus durable de la transmission de la connaissance, l'outil indispensable de la formation des hommes, les livres sont les véhicules essentiels de la communication, à la base de toute culture.

La solidarité francophone doit s'exprimer de façon significative en permettant l'accès le plus large possible aux ouvrages écrits.

Mettre en place un système permettant une circulation massive de livres et de revues, facilitant leur diffusion dans tous les pays francophones, tel est l'objet de la présente proposition.

Constatant les obstacles, principalement financiers, qui entravent le développement de la lecture dans de nombreux pays, la France propose que soit créé un fonds multilatéral dont les modalités permettraient à tous l'acquisition de livres et de revues, quels que soient les obstacles monétaires.

En effet, l'un des principaux obstacles à la diffusion du livre et de la presse francophones reste l'extrême difficulté, pour les pays à monnaie non convertible, de se procurer des devises, et donc d'acheter des ouvrages et des périodiques à l'étranger.

Ceci est d'autant plus grave que pour prendre l'exemple des pays du Sud du Sahara, on compte à peu près 83 000 étudiants dans les 6 pays à monnaie non convertible (Zaïre, Madagascar, Guinée, Mauritanie, Rwanda, Burundi) pour 85 000 dans les pays de la zone CFA (chiffres Banque Mondiale 1983).

Ainsi, le programme de la collection «francopoche» dont on connaît le succès ne profite, cependant, qu'à un peu plus de la moitié des ressortissants de l'Afrique francophone.

Par ailleurs, le prix généralement élevé des productions dans le domaine de l'écrit, dû le plus souvent aux problèmes liés à l'importation et au transport, reste un des principaux obstacles à leur diffusion généralisée.

Si l'on souhaite voir se développer une activité éditoriale et favoriser en même temps le goût de la lecture, il faut parvenir à mettre les livres et la presse à la portée du plus grand nombre sans que les mesures d'incitation viennent concurrencer le marché déjà précaire de la production ou de la diffusion.

Pour remédier à cette situation, la France propose la création de «bons de la francophonie». Ces bons auraient la fonction d'une véritable devise internationale dont disposeraient les importateurs des pays concernés et qui leur permettraient de se procurer des livres et revues étrangers.

La France peut y contribuer, dans un premier temps en 1990 pour 3,5 MF qu'elle propose de placer auprès de l'ACCT. Elle appelle les autres Etats contributeurs à participer à ce fonds.

## **Proposition française sur la Fondation internationale de la Francophonie**

### **Annexe D**

Les décisions prises lors de la première Conférence des Chefs d'Etat réunis à Paris en février 1986, suivie de celle de Québec en septembre 1987, soulignent la ferme volonté, de plus de 40 pays, d'utiliser le patrimoine commun que constitue la langue française pour renforcer leur solidarité et affronter les mutations d'un monde moderne.

Les Etats et Gouvernements souhaitent associer à leur action pour la construction et le rayonnement de la Communauté internationale francophone tous ceux dont l'activité revêt une importance particulière pour le développement culturel économique et social de nos pays.

Le moment est venu de conjuguer les efforts, de sensibiliser et de mobiliser les milieux d'affaires, les entreprises privées et publiques, de les réunir dans une organisation à but non lucratif que constitue une fondation.

Créer une Fondation internationale de la Francophonie : cette démarche procède donc de la reconnaissance d'une langue commune, la langue française, commun facteur du progrès et de bien être culturel, social, économique, de la volonté d'établir une liaison Etats-entreprises pour la conduite d'un certain nombre d'actions.

#### *Associer les entreprises*

Il ne s'agit pas seulement d'inviter les entreprises à souscrire à un fonds, à adhérer à une Fondation, il s'agit essentiellement de les convier à participer, à s'associer à l'effort commun pour la construction et le rayonnement de la communauté francophone.

Les entreprises, quels que soient leur taille et leur statut, disposent de ressources humaines, techniques, documentaires, de moyens de recherche, d'information, de communication qui peuvent être précieuses à l'expansion de la Francophonie, à la consolidation et la multiplication de ses actions.

Par ailleurs les responsables se posent plus que jamais la question essentielle du rôle culturel, social de l'entreprise dans la cité, ils participent à des actions qui dépassent l'objet propre de l'entreprise.

Partenaire ou mécène, l'entreprise associe aujourd'hui son image aux efforts de développement économique, éducatif, social, à des réalisations culturelles ou technologiques de grande envergure, dont elle tire le meilleur profit en retour.

#### *La mise en place de la Fondation*

Afin de procéder à la mise en place de la Fondation internationale de la Francophonie, il a été décidé d'une part de créer en France une association de préfiguration, d'autre part d'établir dans différents pays des comités nationaux.

*Les comités nationaux*

Seront chargés de l'information, de la mobilisation des entreprises, de l'organisation des diverses formes de leurs participations, de la définition des actions qu'elles entendent voir mener prioritairement.

*L'association de préfiguration*

Association de 1901, créée à l'initiative du Ministre français chargé de la Francophonie, sous le haut patronage du Président de la République, elle est présidée par Madame Yvette Chassagne.

- Elle réunira des personnalités convaincues de la nécessité de la création de la Fondation internationale de la Francophonie, aptes par leur autorité et leur influence, à mobiliser de nombreux concours.
- Elle suscitera dans différents pays la création de Comités nationaux chargés de l'information et de la mobilisation de différents partenaires notamment les entreprises de l'organisation des diverses formes de leur participation.
- Elle définira des domaines d'intervention et différentes modalités d'action.
- Elle réunira la dotation initiale auprès des administrations concernées en France ou à l'étranger auprès d'entreprises publiques ou privées et autres institutions.
- Elle proposera les conditions d'adhésion et de participation à la Fondation, sachant d'ores et déjà que devront être prises en compte les dispositions fiscales des différents pays permettant les contributions sous forme de dons, que devra être offerte aux entreprises la possibilité d'affecter tout ou partie de leur contribution à une activité de leur choix, que des conditions souples et variées (dotation globale, dotation périodique, participation aux moyens autre que financiers) devront être proposées.
- Elle proposera les statuts de la Fondation internationale de la Francophonie et la composition du conseil international des fondateurs.
- Elle établira le premier budget de fonctionnement et un programme pour l'année de lancement, elle organisera une manifestation de lancement.

La durée de l'association de préfiguration sera celle de la phase préparatoire, l'association de préfiguration étant appelée à disparaître lors de la mise en place de la Fondation internationale de la Francophonie.

## Motion de félicitations

### Annexe E

La deuxième Conférence ministérielle préparatoire du Sommet des Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Dakar le 22 mai 1989 ,

**Considérant** l'action efficace de coordination menée par le Comité International du Suivi des Sommets pour le dévouement et la compétence avec lesquels ses membres et plus particulièrement son Président, Son Excellence l'Ambassadeur Jean-Paul Hubert ;

**Considérant** les efforts remarquables déployés par le Comité International Préparatoire pour fournir une documentation de qualité exceptionnelle aux différentes réunions préparatoires du Sommet, sous la direction compétente, sage et expérimentée de son Président Monsieur Christian Valantin ;

**Félicite** les membres du Comité International du Suivi, notamment son Président S.E. Jean-Paul Hubert pour son dévouement à la cause francophone ;

**Exprime** sa profonde gratitude au Comité International Préparatoire pour la réussite des réunions préparatoires du Sommet et rend un vibrant hommage à la contribution éminemment positive de Monsieur Christian Valantin, Président du Comité International Préparatoire pour l'oeuvre accomplie.

## Motion de remerciements au gouvernement sénégalais

### Annexe F

La deuxième Conférence ministérielle préparatoire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Dakar le 22 mai 1989 ,

Considérant le travail immense fourni par le gouvernement sénégalais pour l'organisation matérielle des travaux de la Conférence ;

Reconnaissant que les travaux de la Conférence ont abouti en un temps record à des résultats satisfaisants grâce à la grande expérience, à la compétence de Monsieur Ibrahima Fall et à ses qualités exceptionnelles d'homme d'Etat ;

Prenant note de l'accueil très chaleureux et amical réservé à tous les délégués à la Conférence par le gouvernement et le peuple sénégalais ;

Exprime sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple sénégalais pour la réussite des travaux de la conférence ;

Adresse ses vives et sincères félicitations à Monsieur Ibrahima Fall, Ministre sénégalais des Affaires étrangères et Président de la Conférence, pour la manière compétente et la grande maîtrise avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Conférence.





## **DEUXIEME PARTIE**

### **Déroulement de la Conférence**



**HOTE DE LA CONFERENCE**  
**Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF**  
**Président de la République du Sénégal**

LES PARTICIPANTS

**Belgique**

S.E.M. Wilfried MARTENS  
Premier Ministre

**Communauté Française de Belgique**

S.E.M. Valmy FEAUX  
Ministre-Président

**Bénin**

S.E.M. Mathieu KEREKOU  
Président de la République

**Burkina Faso**

S.E. le Capitaine Blaise COMPAORE  
Président de la République

**Burundi**

S.E. le Major Pierre BUYOYA  
Président de la République

**Cameroun**

S.E.M. Luc AYANG  
Président du Conseil économique et social

**Canada**

S.E. le Très honorable Brian MULRONEY  
Premier Ministre

**Canada-Québec**

S.E. l'Honorable Robert BOURASSA  
Premier Ministre

**Canada-Nouveau-Brunswick**

S.E. l'Honorable Frank McKENNA  
Premier Ministre

**Cap-Vert**

S.E.M. David H. ALMADA  
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports

**Centrafrique**

S.E.M. Jean-Louis PSIMHIS  
Ministre des Affaires étrangères

**Comores**

S.E.M. Ahmed Abdallah ABDEREMANE  
Président de la République

**Congo**

S.E.M. Jean-Baptiste TATI-LOUTARD  
Ministre de la Culture et des Arts

**Côte d'Ivoire**

S.E.M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY  
Président de la République

**Djibouti**

S.E.M. Hassan GOULED-APTIDON  
Président de la République

**Dominique**

S.E.Mme Mary Eugenia CHARLES  
Premier Ministre

**Egypte**

S.E.M. Boutros BOUTROS-GHALI  
Ministre d'Etat aux Affaires étrangères

**France**

S.E.M. François MITTERRAND  
Président de la République

**Gabon**

S.E. El Hadji Omar BONGO  
Président de la République

**Guinée**

S.E. Le Général de brigade Lansana CONTE  
Président de la République

**Guinée-Bissau**

S.E. le Général de Division Joao Bernardo VIEIRA  
Président de la République

**Guinée Equatoriale**

S.E. le Colonel Obiang NGUEMA MBASOGO  
Président de la République

**Haïti**

S.E.M. Yvon PERRIER  
Ministre des Affaires étrangères

**Laos**

S.E.M. Soubanh SRITHIRATH  
Vice-Ministre des Affaires étrangères

**Liban**

S.E.M. Adel ISMAIL  
Ambassadeur auprès de l'UNESCO

**Luxembourg**

S.E.M. Robert KRIEPS  
Ministre des Affaires culturelles, de la Justice  
et de l'Environnement

**Madagascar**

S.E.M. Jean BEMANANJARA  
Ministre des Affaires étrangères

**Mali**

S.E.le Général d'armée Moussa TRAORE  
Président de la République

**Maroc**

S.E.M. Azzedine LARAKI  
Premier Ministre

**Maurice**

S.E.M. Satcam BOOLELL  
Vice-premier Ministre

**Monaco**

S.E.M. Jean AUSSEIL  
Ministre d'Etat  
Chef de Gouvernement

**Niger**

S.E. le Général de Brigade Ali SAIBOU  
Président de la République

**Rwanda**

S.E. le Général Major Juvénal HABYARIMANA  
Président de la République

**Sénégal**

S.E.M. Ibrahima FALL  
Ministre des Affaires étrangères

**Seychelles**

S.E.Mme Danielle de SAINT-JORRE  
Secrétaire d'Etat au Plan et aux Relations extérieures

**Suisse**

S.E.M. Klaus JACOBI  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

**Tchad**

S.E.M. Ibn Oumar ACHEIK  
Ministre des Relations extérieures

**Togo**

S.E. le Général d'Armée Gnassingbé EYADEMA  
Président de la République

**Tunisie**

S.E.M. Hédi BACCOUCHE  
Premier Ministre

**Vietnam**

S.E.M. Nguyen HUU THO  
Vice-Président du Conseil d'Etat

**Zaire**

S.E. le Maréchal MOBUTU SESE SEKO  
Président de la République





## **SEANCE INAUGURALE**







## SEANCE INAUGURALE

**La 3ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du Français s'est réunie à Dakar du 24 au 26 mai 1989 à l'invitation de Son Excellence M. Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal.**

**44 pays et gouvernements étaient représentés à cette importante rencontre dont 17 par leur Chef d'Etat ou de Gouvernement, et les autres par leur Ministre ou par leur Ambassadeur.**

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES). Le discours inaugural prononcé par le Président de la République du Sénégal a été suivi par les intervenants suivants :

- le Premier Ministre du Canada, le Très honorable Brian Mulroney
- le Président de la République Française, Son Excellence M. François Mitterrand
- le Président du Mali et Président en exercice de l'OUA,  
Son Excellence M. Moussa Traoré
- le Président de la Guinée Equatoriale, Son Excellence M. Obiang Nguema Mbasogo
- le Président de la République Islamique des Comores,  
Son Excellence M. Ahmed Abdallah Abderemane
- le Ministre des Affaires étrangères de Haïti, Son Excellence M. Yvon Perrier

Le Président de la République du Sénégal, Son Excellence M. Abdou Diouf a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et les a remerciées d'avoir bien voulu répondre si massivement et à un niveau aussi élevé à son invitation. A travers le Sénégal, a-t-il déclaré, c'est l'Afrique toute entière qui accueille ce Sommet pour une coopération plus intense, dans la solidarité et le respect mutuels. Il a rendu hommage à Son Excellence M. Léopold Sédar Senghor, illustre chantre de la Négritude et pionnier infatigable de la Francophonie, ce visionnaire de la Civilisation de l'Universel dont l'engagement permanent pour le dialogue fécond des cultures a durablement marqué la conscience de l'homme nouveau.

Le Président du Sénégal a souligné qu'après les sommets tenus en Europe et en Amérique, les retrouvailles en terre africaine des représentants de quatre continents constituent un véritable message d'espoir et une raison supplémentaire de peser le poids de notre foi commune en l'avenir et qu'il était persuadé que le monde a davantage pris conscience de son entière interdépendance et qu'à l'esprit de confrontation qui a pendant longtemps marqué leurs relations, les deux super-puissances ont substitué la recherche de convergences. Le Chef de l'Etat sénégalais a souligné que les rencontres des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français sont présents en vue d'apporter des contributions de qualité sur tous les sujets qui font appel à la solidarité.

Faisant allusion à la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, il a évoqué la réunion des Ministres de la Justice des pays ayant en commun l'usage du français qui s'est tenue à Paris en janvier dernier, faisant écho à cette glorieuse page de l'histoire de l'humanité et il a salué la qualité des travaux des Ministres de la Justice, travaux dont la pertinence des conclusions a valu au 3ème Sommet un projet sur la coopération juridique et judiciaire.

Le Président Diouf a salué la présence parmi les participants de la délégation de la Suisse qui a décidé, à partir de ce Sommet de Dakar, d'être membre à part entière de la grande famille francophone. Il a également salué la présence de trois pays amis venus en qualité d'observateurs

- le Cap-Vert,
- le Cameroun,
- la Guinée Equatoriale.

La Communauté francophone, a dit l'orateur, se tisse patiemment autour de l'unité dans la diversité et tire sa vigueur de la reconnaissance effective de la pluralité linguistique et culturelle de la plupart des pays membres. A ce propos, il a cité le Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada : «Nous, Canadiens, disait-il, nous avons une certaine expérience de la diversité, que ce soit au plan de la géographie aussi bien qu'à ceux de la langue, des ethnies et des religions. Je n'hésite pas à dire que notre expérience de la diversité, à nous Canadiens, me fait considérer avec optimisme l'avenir de notre communauté. Regards multiples portés sur les réalités qui nous entourent, nos différences sont souvent source d'enrichissement et invitation à mieux nous connaître».

Dans son discours, le Président du Sénégal a parlé également de co-existence bénéfique du français avec les autres cultures et langues : il a souligné qu'à Paris comme à Québec cette co-existence a été affirmée, depuis lors, la réflexion s'est approfondie puisque le sous-comité Mi Nzambe mis en place par le Comité international du Suivi vient de soumettre à ce Sommet une contribution intéressante sur la promotion des langues et cultures, en relation de complémentarité avec le français qui nous unit.

Le Chef de l'Etat sénégalais a évoqué la déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République Française à la session de février dernier du Haut-Conseil de la Francophonie. Il a souligné que le Sommet francophone est une occasion de promouvoir la solidarité effective dans tous les domaines importants qui contribuent au développement de nos pays et au renforcement de notre communauté. A cette fin, a-t-il poursuivi, et dès le Premier Sommet à Paris, un accent particulier a été mis sur la coopération et le développement à côté des irremplaçables contributions sur la politique internationale et la situation économique mondiale. A Paris comme à Québec, a-t-il souligné, nous avons choisi d'adopter des programmes d'actions réalistes :

- l'Agriculture et l'Environnement,
- l'Energie,
- la Communication et la Culture,
- les Industries de la langue.

Les informations scientifiques et le développement technologique ont été jusqu'ici du domaine d'intervention prioritaire dans laquelle d'importants projets ont vu le jour. A côté de ces axes majeurs, que la Francophonie puisse intervenir dans le nouveau domaine stratégique, celui de l'éducation et de la formation. En terminant, il a remercié les membres du Comité international du Suivi et du Comité international Préparatoire mis en place après le Sommet de Québec. (annexe 1)

Le premier Ministre du Canada, le Très honorable Brian Mulroney, Président sortant du Sommet, a ensuite pris la parole.

Il a d'abord exprimé sa satisfaction de voir le 3ème Sommet se tenir en terre africaine et confié aux soins diligents du Sénégal.

Pour lui, Paris et Québec ont posé les fondements de la Francophonie. Au premier Sommet, les pays partageant l'usage du français ont décidé, sous l'impulsion du Président Mitterrand, d'assumer formellement leurs responsabilités collectives pour la conclusion d'un pacte de solidarité agissante. La démarche francophone s'est ensuite consolidée sur le chemin de Québec où furent tracées les voies d'une coopération concrète et s'est raffermie notre concertation politique et économique.

A Dakar s'imposait maintenant l'élargissement du dialogue entre pays du Nord et du Sud. Il fallait travailler à éviter que nos espoirs de paix et nos rêves de justice ne s'abîment dans l'écart qui ne cesse de se creuser entre les deux mondes, déchirure à laquelle la Francophonie n'échappe pas.

S'appuyant sur le Bicentenaire de la Révolution Française et son rappel éclatant de la primauté des droits de la Personne, le Premier Ministre canadien a souligné avec force l'obligation faite aux pouvoirs publics de respecter et promouvoir ces droits :

« Le racisme, l'oppression du faible par le fort, l'exploitation du pauvre par le riche, ne sont pas, hélas, l'apanage d'une époque révolue. La Francophonie trahira les espoirs qu'elle suscite, si elle n'est pas à la fois instrument d'égalité entre les pays et outil de justice entre les personnes. La Francophonie a démontré qu'elle a du muscle, qu'elle a du cœur. Elle doit aussi avoir une conscience ».

Il a par la suite insisté, face à un patrimoine naturel menacé, sur la nécessité pour les pays du Sommet de sauvegarder l'environnement et de s'unir pour contribuer à la formation d'une solidarité internationale en ce sens.

Il a terminé en redisant l'attachement de tous les Canadiens et Canadiennes à la Francophonie, qui a déjà prouvé son utilité, et dont on est en droit de s'attendre à ce qu'elle continue à profiter à tous ses membres. (annexe 2)

Dans son allocution M. François Mitterrand, Président de la République Française, a d'abord souhaité la bienvenue au Cameroun, au Cap-Vert et à la Guinée Equatoriale, nouveaux venus dans la Communauté Francophone, et s'est félicité de la bonne exécution des programmes du Sommet de Québec.

Il a ensuite remercié le gouvernement et le peuple sénégalais pour la chaleur de leur amitié et pour la qualité de l'accueil réservé aux participants au Sommet. Il a évoqué l'action du Président Senghor qui a été le premier à souhaiter que les nouveaux Etats africains puissent se regrouper dans une communauté francophone et a salué la mémoire du Président Hamani Diori, récemment disparu, qui a milité pour que le français soit une langue de communication, de coopération et de développement.

Pour le Président de la République Française, ce troisième Sommet francophone, qui se tient en terre africaine, devrait être comme l'a souhaité le Sénégal, le Sommet de la consolidation et celui de l'innovation. Il faut en effet recentrer les actions de la Francophonie sur quelques points forts pour éviter l'émiettement des interventions, la dispersion des engagements financiers.

En matière d'environnement, une politique cohérente entre les pays dits du Nord et les pays dits du Sud doit enfin être élaborée, en vue de maîtriser la surexploitation des ressources naturelles et de mettre un terme à la désertification. Il faut un lieu privilégié pour suivre les évolutions climatiques, coordonner les observations collectives dans tous les pays aujourd'hui frappés par la sécheresse et élaborer des projets d'aménagement et des actions au bénéfice de tous. L'observatoire du Sahel, dont la création a été annoncée à la Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et de France à Casablanca, devrait permettre d'atteindre ces objectifs.

Le Président de la République a souligné la nécessité de favoriser une politique d'éducation et de formation qui s'attache à l'amélioration de l'enseignement du français, au renforcement de la coopération entre les centres régionaux implantés en Afrique, à la formation des personnels de l'éducation et à l'amélioration des matériels pédagogiques.

La coopération scientifique et technique mérite également une attention particulière. Les programmes de l'Université des réseaux d'expression française visent à compléter par de bons équipements les moyens humains considérables dont dispose l'espace francophone. Mais, la regrettable affaire des «Annales de l'Institut Pasteur» l'a montré, il convient maintenant de lancer des périodiques francophones de haut niveau scientifique si l'on veut maintenir à notre langue commune toute sa capacité à exprimer les fruits de la recherche.

M. François Mitterrand a souligné le rôle de la communication audiovisuelle et celui de la coopération juridique et judiciaire, en rappelant que la langue française a été en réalité un instrument puissant dans la définition du droit. A cet égard, il a mis en relief le fait que cette réunion qui se tient à Dakar a une signification particulière au moment de la célébration du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le Chef de l'Etat français a ensuite rappelé les initiatives de son pays pour trouver une solution aux problèmes de la dette, avant de conclure par ces mots :

« Nous qui avons mis nos cultures en commun, qui cherchons à partager ce qu'il y a de meilleur en nous, ne laissons passer aucune occasion de sceller de nouveaux accords, d'approfondir notre démarche. Si en ce jour, à Dakar, nous devons oublier un instant que «tous les hommes naissent libres et égaux en droits», nous aurions manqué à notre mission» (annexe 3)

Le Président du Mali et Président en exercice de l'OUA, Son Excellence Monsieur Moussa Traoré, s'est déclaré heureux de se trouver dans un pays frère et ami et a fait un tour d'horizon de la situation politique économique internationale. Il a fustigé l'attitude négative de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la décolonisation de la Namibie et a préconisé que seule la résolution 435 du Conseil de Sécurité peut permettre l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Il a condamné sans réserve le régime de Prétoria et sa politique d'apartheid et pour la déstabilisation des pays de la Ligne de Front.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, il a affirmé le souhait des pays africains de voir organiser une Conférence Internationale sur le Moyen-Orient.

Pour ce qui est des problèmes économiques, il a exprimé sa préoccupation concernant l'endettement de l'Afrique. Il a réitéré la demande des pays africains d'organiser une conférence internationale sur la dette de l'Afrique. (annexe 4)

Le Président de la Guinée Equatoriale, Son Excellence M. Obiang Nguema MBasogo, après avoir remercié le gouvernement et le peuple sénégalais pour l'accueil réservé à sa délégation, a exprimé la satisfaction de son pays et de son gouvernement d'être admis dans la famille francophone.

Il a rendu hommage à la coopération entre la France et son pays. (annexe 5)

Le Président des Comores M. Ahmed Abdallah Abderemane, a d'abord exprimé sa reconnaissance au peuple et au gouvernement sénégalais, pour la qualité de l'accueil réservé à sa délégation. Il a souligné la nécessité pour les pays francophones, unis par la langue française, de renforcer leur coopération et leur solidarité. Il a évoqué le problème de l'île de Mayotte qui devrait trouver une solution pour assurer l'intégrité territoriale de son pays. (annexe 6)

Le Ministre des Affaires étrangères d'Haïti, Son Excellence M. Yvon Perrier, a souligné la satisfaction de son pays, qui appartient à la région des Caraïbes, de faire partie de la famille francophone, tout en conservant son identité et son patrimoine culturel.

Il a affirmé l'assurance et la volonté de son pays de consolider la coopération entre Haïti et les autres pays francophones.

Il se réjouit de constater que Toussaint Louverture avait été choisi par les organisateurs de la Conférence comme spectacle à présenter aux participants, car ce personnage historique a été le défenseur des Droits de l'Homme. (annexe 7)



**ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX**

**ORDRE DU JOUR**





## ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

*MERCREDI 24 MAI 1989*

### OUVERTURE DE LA SEANCE

16.00 à 16.30

Composition du Bureau  
Adoption de l'ordre du jour

### INTERVENTIONS EN SEANCE DE TRAVAIL

#### VOLET I

#### Situation politique internationale

16.30 à 16.40

Exposé liminaire par :  
Le Très honorable Brian Mulroney,  
Premier Ministre du Canada

16.40 à 18.00

Débat  
Examen et adoption des projets de résolutions suivants :  
*1. Afrique australe : apartheid et déstabilisation régionale*  
*2. La Namibie*  
*3. Le Moyen-Orient*  
*4. Le Liban*  
*5. Le conflit Iran-Irak*  
*6. Les droits fondamentaux*  
*7. Utilisation du français dans les organisations inter-nationales*

#### Situation économique mondiale

18.00 à 18.10

Exposé liminaire par :  
Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny  
Président de la République de Côte d'Ivoire

18.10 à 19.00

Débat  
Examen et adoption des résolutions suivantes :  
*8. La situation économique mondiale*  
*9. L'environnement*

*JEUDI 25 MAI 1989*

#### VOLET II

#### La coopération multilatérale francophone

#### Rapport du CIS du Sommet de Québec

9.00 à 9.10

Exposé liminaire par :  
M. l'Ambassadeur Jean-Paul Hubert,  
Président du CIS

9.10 à 10.00

Débat  
Examen et adoption du projet de résolution suivant :  
*10. Avenir des institutions et mécanismes du Suivi du Sommet de Dakar*

<b>De 10.30 à 13.00</b>	<b>Le projet francophone : Enjeux et Défis</b>
10.30 à 10.40	<b>Le Français, les langues et les cultures nationales par:</b> Son Excellence M. François Mitterrand Président de la République Française
10.40 à 11.00	Débat
11.00 à 11.10	<b>L'espace scientifique francophone</b> Exposé liminaire par : Son Excellence M. Azzedine Laraki Premier Ministre du Royaume du Maroc
11.10 à 11.30	Débat
11.30 à 11.40	<b>Education et Formation</b> Exposé liminaire par : Son Excellence M. Pierre Buyoya Président de la République du Burundi
11.40 à 12.00	Débat Examen et adoption du projet de résolution <i>13. Village du Bénin</i>
12.00 à 12.10	<b>Communication</b> Exposé liminaire par : Son Excellence M. Boutros Boutros-Ghali Ministre d'Etat aux Affaires Extérieures de la République Arabe d'Egypte
12.10 à 12.30	Débat
12.30 à 12.40	<b>Coopération Juridique et Judiciaire</b> Exposé liminaire par : Son Excellence M. Robert Krieps Ministre des Affaires Culturelles, de la Justice et de l'Environnement du Grand Duché de Luxembourg
12.40 à 13.00	Débat
<b>Après-midi</b>	<b>Retraite des Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégations</b>
	<i>VENDREDI 26 MAI 1989</i>
<b>De 9.00 à 13.00</b>	<b>La Coopération Multilatérale Francophone (suite et fin)</b>
9.00 à 9.30	Examen et adoption des projets de résolution sui- vants : <i>11. Création d'un fonds de solidarité</i> <i>12. Reconduction d'un fonds de solidarité</i> <i>en faveur de la République du Tchad</i>

9.30 à 11.00

**Examen et adoption des «Documents de la Conférence de Dakar» sur les actions de coopération**

Exposé par Son Excellence M. Robert Bourassa,  
Premier Ministre du Québec

- 14. Résolution sur les rapports du volet coopération*
- 15. Résolution sur la reconduction du projet de lutte contre l'érosion en Haïti*

De 11.00 à 12.00

Examen et adoption de la Déclaration de Dakar (18)

Rapport du Sommet

Lieu et Date du Quatrième Sommet

De 12.00 à 13.00

**Séance de Clôture aux Almadies**

13.15

**Conférence de Presse**

**ORDRE DU JOUR DE LA TROISIEME CONFERENCE  
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANCAIS**

**I - CONSTITUTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE**

**II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
DE LA CONFERENCE**

**III - SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE ET  
ECONOMIE MONDIALE**

**1. Situation politique internationale**

- Examen général
- Questions particulières :
  - Afrique australe : apartheid, Namibie
  - Moyen-Orient et Proche-Orient
  - Sécurité internationale et désarmement
  - Droits fondamentaux

**2. Situation économique mondiale**

- Examen général
- Questions particulières :
  - Endettement
  - Echanges internationaux
  - Aide au développement
  - Environnement

**IV - LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE:  
BILAN ET PERSPECTIVES**

**1. Rapport du Comité International du Suivi**

- Mandat du CIS et sa composition
- Bilan d'exécution des projets de Québec
- Recommandations du Sous-comité sur les langues et cultures nationales
- Recommandations du Sous-comité sur les Institutions francophones (mécanismes institutionnels et financiers)

**2. Examen des enjeux fondamentaux**

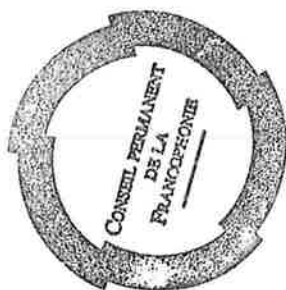
- Le français en francophonie
- L'éducation et la formation
- L'espace scientifique
  - La coopération juridique et judiciaire*
- La communication audiovisuelle

**3. Adoption des «documents de la Conférence de Dakar»  
sur les actions de coopération**

**V - ADOPTION DE LA DECLARATION DE DAKAR**

**VI - LIEU ET DATE DU QUATRIEME SOMMET**

**SEANCE DE CLOTURE**





## SEANCE DE CLOTURE

Le Président Abdou Diouf a commencé par rappeler la décision du Sommet de Dakar de créer l'Université internationale de langue française au service du développement africain à Alexandrie. Le Président de la République Française avait auparavant indiqué qu'il s'agissait là d'un projet très important, exemple de la multiplication des initiatives communes et que son pays avait décidé d'y contribuer à hauteur de 3 millions de francs français dès 1990. Le protocole de création de cette Université a été signé par le Président Abdou Diouf au nom du Sommet de Dakar et par M. Boutros Boutros-Ghali, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères d'Egypte au nom du Gouvernement égyptien. (annexe 50)

Le Premier Ministre du Québec a déclaré que le projet francophone s'était déjà affirmé à Paris et que des objectifs vigoureux s'étaient dégagés à Québec. A Dakar, le projet francophone a acquis une maturité certaine, maturité qui s'est concrétisée par les consensus obtenus sur les différents points inscrits à l'ordre du jour et par les importantes décisions prises lors du Sommet.

Le Sommet de Dakar, a-t-il ajouté, a davantage contribué à souder la solidarité des membres de la famille francophone et a illustré leur diversité et la totale unité de leur espérance. Nous ne pouvons que rendre hommage au Sénégal d'avoir permis l'émergence d'une telle maturité. (annexe 51)

Le Président du Zaïre, le Maréchal Mobutu Sese Seko, après avoir rendu hommage aux pères de la Francophonie, a fait savoir que les préoccupations de la famille francophone ont été passées en revue afin de rendre l'espace francophone plus homogène et plus viable. Il a apprécié à sa juste valeur l'attitude de solidarité du Président français M. François Mitterrand envers les pays les plus pauvres du Sud en annulant leur dette publique, attitude qui repose sur la justice et le respect de la dignité des débiteurs. Il a témoigné sa gratitude au Sommet pour avoir choisi son pays comme hôte du 4ème Sommet au 3ème trimestre 1991. (annexe 52)

Dans son discours de clôture, le Président du Sénégal M. Abdou Diouf a déclaré que les travaux du Sommet ont été utiles et fructueux et s'est réjoui des riches réflexions autant sur les chapitres politique et économique que sur les enjeux et les défis de la Francophonie, ainsi que des résolutions adoptées pour la mise en application des décisions du Sommet.

Il a souhaité que la paix s'installe partout dans le monde en particulier au Moyen-Orient et a souligné deux nouveautés du Sommet à savoir la résolution sur l'Angola et surtout celle sur les droits fondamentaux en cette année de célébration du Bicentenaire de la Révolution Française.

Il a salué à nouveau le geste du Président français M. Mitterrand pour sa décision d'annuler la dette publique des 35 pays les plus pauvres du Sud et remercié tous ceux qui, depuis le Sommet de Paris, financent sans relâche la construction d'un espace francophone solidaire.

Il a également souligné la tenue de la première édition des jeux de la Francophonie en juillet prochain au Maroc où deux mille jeunes se retrouveront pour une fête de la culture de la jeunesse francophone.

Il a conclu en émettant le voeu de faire avancer la Francophonie pour le développement des peuples. (annexe 53)







## **TROISIEME PARTIE**

### **Rapport Général**





## RAPPORT GENERAL

Les travaux de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français ont débuté à l'Hôtel «Les Almadies» sous la présidence du Premier Ministre du Canada, le Très honorable Brian Mulroney. **Le Premier Ministre du Canada, Président sortant, a passé le fauteuil présidentiel à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal** qui a remercié le Canada pour l'efficacité de sa présidence après le Sommet de Québec. **Le Président Diouf a proposé la composition du bureau suivant :**

Président	Sénégal
Vice-Présidents	Canada
	France
	Rwanda
	Egypte
	Ile Maurice
	Suisse
	Laos
Rapporteur	Burundi

### L'ordre du jour a été adopté.

Le Président de la République Française a fait une déclaration sur l'effacement de la dette publique au développement pour les pays les moins avancés d'Afrique.

Il a dit notamment :

«La dette est le principal problème politique d'aujourd'hui... pour les trente cinq pays les plus pauvres et les plus endettés (35 pays d'Afrique), j'ai décidé de demander au Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi annulant purement et simplement la totalité de notre créance d'aide publique au développement et cela, inconditionnellement. Cela prendra effet au 1er janvier 1990 si le Parlement le vote». (annexe 8)

Après cette déclaration, la Conférence a abordé son ordre du jour :

### VOLET I : SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

Ce sujet a été introduit par le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney qui a fait un tour d'horizon de la situation internationale.

Il a d'abord souligné l'amélioration des rapports Est-Ouest, ajoutant que, si un espoir naît de ce d'aucuns appellent la «Révolution Gorbatchev», celle-ci ne doit pas nous faire oublier la vigilance garante de la liberté et du progrès des valeurs démocratiques.

Il a tour à tour évoqué l'éveil de la Chine aux valeurs qui nous sont chères, les espoirs d'une paix durable en Afghanistan, les perspectives d'un arrangement négocié entre l'Iran et l'Irak, l'annonce d'un retrait vietnamien du Cambodge et le souhait de voir le peuple

cambodgien pouvoir s'auto-déterminer, les chances de la rupture du cercle vicieux de la guerre civile en Amérique Centrale.

Se réjouissant qu'une lutte douloureuse et sanglante touchait à sa fin en Namibie, il a tenu à rendre un hommage particulier aux pays de la Francophonie qui ont contribué à la conclusion des accords de Brazzaville et de New-York. Il s'est aussi réjoui de l'annonce d'un retrait des troupes étrangères d'Angola et de la cessation des hostilités entre la Libye et le Tchad.

Sur ce qu'il a appelé l'enlèvement de la violence au Moyen-Orient, il a souligné l'urgence de mettre en marche un processus de paix. En ce qui concerne le Liban, dont le martyre sans fin attriste et alarme le monde, il a préconisé le retrait des troupes étrangères ; il a aussi loué les efforts de la France et de la Ligue arabe en faveur d'une réconciliation nationale dans le pays.

Il a salué la renaissance des institutions internationales, dont l'ONU, tout en disant que nous sommes encore loin de l'éclosion d'une paix durable et d'un régime international fondé sur la justice, le droit et le sens des responsabilités.

Qualifiant l'apartheid de crime odieux contre la dignité humaine, il a lancé un appel en faveur de l'aide aux victimes de cette forme de violence cruelle et abominable.

Après avoir souligné l'impossibilité pour un peuple privé de ses droits économiques, sociaux et culturels de s'épanouir, il a fait état de la mobilisation nécessaire pour résoudre divers problèmes, comme par exemple la malnutrition, la dette, le trafic de la drogue, le sida, la dégradation de l'environnement. La Francophonie n'a pas le droit de ne pas réussir dans ses efforts pour enrayer ces maux. (annexe 9)

Le Premier Ministre belge, M. Wilfried Martens a dit que la politique belge au Moyen-Orient s'inscrit dans celle de la Communauté économique européenne. Il a déploré la situation qui prévaut au Liban et a affirmé que son Gouvernement soutenait les efforts de la Ligue arabe pour ramener la paix au Liban.

Il a promis que les problèmes économiques seront discutés, que sa délégation fera une déclaration sur les mesures que le gouvernement belge entend prendre en ce qui concerne l'environnement. (annexe 10)

Le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, souligne que les heureuses initiatives menées par la France dans le conflit libanais ont eu une influence directe sur les décisions prises à l'ONU ; il propose que le fonds d'aide créé au Sommet de Québec pour aider à la reconstruction du Liban soit maintenu par la présente conférence.

Les délégations de Djibouti, du Maroc, de Tunisie et d'Égypte ont pris la parole pour déplorer que le texte de la résolution sur le Moyen-Orient fût déséquilibré car il ne mentionnait pas toutes les parties en cause. Ils ont souhaité une résolution séparée sur la Palestine.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Suisse, M. Klaus Jacobi, a pris la parole pour affirmer que, depuis Paris et Québec, son pays a constaté que l'usage du français est un instrument supplémentaire pour promouvoir l'entente entre les pays et la collaboration internationale de manière souple et pragmatique.

La Suisse se réclame de certains principes de politique étrangère qui ne l'incitent pas à faire bloc avec des partenaires définis par le seul lien linguistique sur des questions qui

concernent des Etats qui ne participent pas aux débats.

C'est pourquoi, a-t-il conclu, « nous n'entendons pas nous lier aux résolutions de caractère plus particulièrement politique qui seraient adoptées par la Conférence ». (annexe 11)

Le Chef de la Délégation libanaise, M. Adel Ismail, Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'UNESCO, a d'abord félicité, au nom de son pays, le Président de la Conférence pour l'excellente organisation des travaux et exprimé ses remerciements pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que pour l'hospitalité du peuple sénégalais à l'endroit d'émigrés Libanais.

Il a également exprimé ses remerciements aux diverses instances pour l'intérêt qu'elles portent à l'instauration de la paix dans son pays et a rendu hommage au Président de la République Française pour ses efforts à la cause de la paix au Liban ainsi qu'à l'action humanitaire de la France en faveur de tous les libanais.

Tout en déplorant les effets néfastes d'une guerre qui dure depuis quinze ans sur la situation économique, la vie culturelle, éducative et sociale, le Chef de la Délégation libanaise a déclaré que son pays envisageait l'avenir avec optimisme et sérénité et que l'espoir en la Francophonie et l'appui de la Communauté francophone auguraient d'un avenir plein de promesses. Il a ajouté que la caisse autonome créée à Québec en faveur du Liban symbolisait la solidarité de la communauté francophone et a remercié la France, le Canada et le Québec pour leur contribution à cette caisse. Il a terminé en disant que, quoiqu'éprouvé par quinze ans de guerre, son pays était résolu à défendre ses raisons d'être à savoir la liberté, la justice et le respect de la dignité humaine. (annexe 12)

La Délégation du Vietnam exprime son point de vue concernant le problème du Cambodge en précisant que le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, sans trouver une solution au cas Pol Pot, n'était pas une solution. (annexe 13)

Le Chef de la Délégation du Laos, M. Soubanh Srithirath, après avoir souligné l'intérêt réel que son pays porte aux Sommets francophones, invite la Conférence à adopter une position objective, constructive et pleinement responsable à l'égard de son pays face à la crise cambodgienne et à contribuer à un règlement juste et durable de ce problème afin de permettre la réintégration de toute l'Indochine à la communauté francophone. (annexe 14)

Le Chef de la Délégation Suisse, M. Klaus Jacobi a souligné l'attachement de son pays au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en tant qu'élément essentiel de la paix et de la sécurité dans le monde. (annexe 15)

Au terme du débat général sur la situation politique internationale, la Conférence des Chefs d'Etat s'est penchée sur les projets de résolution suivants :

- Résolution 1 : sur l'Afrique Australe ; apartheid et déstabilisation régionale
- Résolution 2 : sur la Namibie
- Résolution 3 : sur le Moyen-Orient
- Résolution 4 : sur le Liban
- Résolution 5 : sur le conflit Iran-Irak
- Résolution 6 : sur les Droits Fondamentaux
- Résolution 7 : sur l'utilisation du français dans les organisations internationales.

Toutes ces résolutions ont été adoptées et sont en annexe.

## SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Prenant la parole pour introduire le débat à ce volet, le Président ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny a d'abord insisté sur l'importance de la langue française, langue qui transmet un certain mode de pensée et dans laquelle a été rédigée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Notre monde évoluant rapidement, tous nos efforts, nos valeurs cèdent pas à pas aux contingences matérielles.

En ce qui concerne les échanges entre les pays, le Président ivoirien s'est abstenu de parler des échanges entre pays riches pour ne parler que des échanges entre pays développés et ceux en développement en faisant remarquer toutefois qu'il n'y a de lois de marché qu'entre pays à égal développement.

Le pays développé d'après lui, c'est celui qui sait transformer les matières premières soit nationales soit importées.

Les pays en développement sont ceux qui, comme les pays africains, tout en ayant des richesses, sont dans l'impossibilité de les transformer et sont parmi les plus pauvres.

La décision de la France d'effacer la dette des plus pauvres est courageuse, mais ne règle pas les problèmes posés aux pays en développement. La solution pour ces pays est la garantie de leurs recettes d'exportation. Autrement dit, de la stabilisation des prix de leurs matières premières, agricoles et minières.

Le Président ivoirien a recommandé aux pays francophones parmi les pays les plus industrialisés d'insister auprès d'autres pays développés afin que les problèmes des pays en développement soient étudiés sur des bases saines, dans le respect des intérêts en présence, dans une vraie solidarité, dans une véritable unité.

La Francophonie peut aider à atteindre ce résultat afin qu'un nouvel ordre économique voit le jour. Il a conclu en soulignant que les pays en développement ont besoin d'une formation accrue de jeunes afin de pouvoir transformer eux-mêmes leurs matières premières. (annexe 16)

Tour à tour, des chefs de délégation ont pris la parole après avoir entendu l'exposé liminaire du Président ivoirien.

Le Président du Togo, M. Gnassingbé Eyadema a fait part de son inquiétude sur l'accroissement de la dette africaine qui, a-t-il dit, est évaluée à 230 milliards de dollars en 1988 et qui pourrait atteindre 555 milliards en l'an 2000, si d'ici là rien n'était fait.

Il estime que pour sortir de cette situation, il faudrait que les matières premières soient achetées à un prix juste et équitable et que la solidarité entre pays se manifeste de façon plus concrète ; il s'est félicité de l'action du Canada et de la France pour alléger le problème de la dette des pays en développement. (annexe 17)

Le Premier Ministre belge M. Wilfried Martens a fait remarquer que la résolution sur la situation économique internationale convient à la Belgique parce que couvrant l'ensemble des grands problèmes du moment et qu'elle propose une approche que la Belgique partage.

Concernant l'aide publique au développement, il a fait savoir que le Gouvernement belge

venait de reconfirmer sa volonté de réaliser l'objectif international de 0,7 % du PNB en 1992 et qu'un plan d'exécution de cet objectif a été rédigé. Il a précisé que 75 % de l'aide publique belge au développement sont consacrés à l'Afrique dont l'élément don est substantiel. (annexe 18)

Le Chef de la délégation de la Dominique, le Premier Ministre Mme Mary Eugenia Charles, a fait allusion entre autres, au futur marché unique européen et a exhorté les pays en développement à tout faire pour stabiliser leurs économies fragiles. Selon elle, les efforts multilatéraux et bilatéraux n'aboutiront à rien sans la stabilisation économique. Pour lutter contre la pauvreté, a-t-elle poursuivi, les pays en développement ont besoin de l'assistance et du commerce et elle a lancé un appel solennel au nom des pays des Antilles afin que leurs interlocuteurs francophones les soutiennent dans leurs efforts de développement. (annexe 19)

Le Vice-Président du Conseil Vietnamien, M. Nguyen Huu Tho a fait remarquer que les relations économiques franchissent pas à pas des barrières, transformant ainsi le monde en un marché entre pays ayant des régimes politiques et des niveaux économiques différents.

A son avis, les échanges économiques sont la cause de cette différence de niveau, ils désavantagent durablement les pays en développement et de façon concrète au niveau des prix. L'écart de niveau dans le domaine de la science et de la technologie contribue à cette situation et cet écart risque de s'agrandir davantage. (annexe 20)

Le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a de son côté rassuré le Président ivoirien en faisant savoir que son Gouvernement ne demeurerait pas sourd aux propos du Président français et qu'il y avait lieu de fonder des espoirs sur la rencontre avec le Président Georges Bush des Etats-Unis.

Le Premier Ministre du Royaume du Maroc, M. Azzedine Laraki, a qualifié les décisions du Canada et de la France de très importantes et qu'elles toucheraient des secteurs très importants.

Il a tenu à préciser que les pays à revenus intermédiaires y sont parvenus au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices, de mesures d'ajustement structurel et qui ont souvent été à l'origine de manifestations et de réactions graves. Le poids de la dette de ces pays devrait lui aussi, être allégé. (intervention non écrite)

Le Premier Ministre de la Tunisie M. Hédi Baccouche, a fait observer que la situation de la dette que bon nombre de pays francophones traversent risque de s'aggraver et que des actions concrètes devraient suivre nos discours.

Il s'est réjoui de la décision de la France, du Canada et de la Belgique d'alléger le fardeau de la dette et soutient la démarche du Président ivoirien qui a su évoquer les difficultés auxquelles nos pays font face et les solutions pour y remédier. (intervention non écrite)

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Haïti, M. Yvon Perrier, a remercié le Président français M. François Mitterrand et s'est réjoui de sa décision d'effacer la dette publique des pays les plus pauvres ; décision d'autant plus généreuse que les bénéficiaires sont les pays les plus affectés par le fardeau de la dette. Il s'est toutefois demandé si cette mesure ne pourrait pas s'appliquer aux pays à revenus intermédiaires. (annexe 21)

A la suite de ces interventions, le Président français a donné des précisions sur l'annulation de la dette publique.

35 pays sont concernés par cette mesure.

Cette décision ne dépend que de la France et l'échéance du 1er Janvier 1990 a été choisie pour permettre à l'Assemblée Nationale de siéger.

Le cas de la dette des pays dits intermédiaires est surtout bancaire. Il est évident que l'allègement de cette dette ne dépend pas de la France seulement. Des négociations entre les pays les plus industrialisés sont en cours et le Président français espère bien qu'elles aboutiront, mais ne peut pas l'assurer.

Le prochain Sommet des sept pays les plus industrialisés, prévu à Paris, aura à approfondir et à traiter en priorité le problème et la réponse dépendra beaucoup des moyens à accorder à ces réformes.

La France de son côté a affecté 0,5 % de son PNB à l'aide publique au développement.

Le Président français a préconisé au sujet de ces réformes la création d'un fonds mondial qui puisse permettre aux créanciers d'être payés sans que ce soient les pays débiteurs qui se saignent les veines et cette décision ne peut être prise que par l'ensemble des pays les plus industrialisés. (voir annexe 8)

Le Président Diouf a salué la décision française en la qualifiant d'espoir pour tous.

Reprenant la parole au sujet de l'endettement, le Président ivoirien a rappelé que son pays a versé en trois ans 1300 milliards de francs cfa alors qu'il n'a reçu qu'un prêt de 300 milliards de francs cfa sans rééchelonnement possible. L'effort de la France d'aider les pays les plus pauvres est considérable et le plan Baker est de loin le plus important. Selon le Président ivoirien, ce qui est important, ce ne sont pas que les prêts. Les produits de l'Afrique sont soumis au jeu scandaleux des termes de l'échange comme au casino et les pays africains ne demandent qu'une rétribution juste de leurs richesses.

Les pays développés a-t-il ajouté, ne veulent pas créer un nouvel ordre économique basé sur la justice. «Nous leur demandons de nous aider à former nos jeunes qui sont capables, intelligents, courageux afin qu'ils sachent transformer eux-mêmes leurs produits car, est pauvre celui qui ne transforme pas, bien que riche de ses matières premières, et riche celui qui transforme». (annexe 22)

A l'issue des débats, la résolution n° 8 sur la situation économique internationale a été adoptée telle qu'amendée par le Zaïre.

En prolongement de leurs interventions sur la situation économique internationale, certains Chefs de délégations ont exprimé leur préoccupation sur la dégradation de l'environnement et l'interdépendance de celui-ci avec l'économie mondiale.

Le Président du Togo, M. Gnassingbé Eyadéma, a rappelé que le continent africain était confronté à un nouveau type de danger qui menace l'équilibre et la vie des populations, à savoir les déchets toxiques. Il a demandé aux pays industrialisés de garder chez eux leurs produits toxiques et de ne les expédier sous aucun prétexte vers l'Afrique qui n'a aucun moyen pour se prémunir contre ce nouveau danger.

Le Premier Ministre belge, M. Wilfried Martens a souligné les menaces qui pèsent sur toute l'humanité notamment celles liées à la composition de l'atmosphère et au climat et a invoqué le besoin urgent de conjuguer les responsabilités nationales et la coopération internationale. La Conférence d'Helsinki sur la protection de la couche d'ozone offre la possibilité



de la prise en compte de ces éléments.

Il s'est félicité des récentes résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies sur le concept de développement durable et souhaite qu'elles soient suivies d'effets surtout en Afrique où la désertification et le péril acridien (au Sahel notamment) démontrent la nécessité d'une interaction de mesures nationales et internationales.

Le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a, quant à lui, rappelé que c'est une proposition du Niger qui avait conduit l'environnement au nombre des priorités des Sommets et que c'était une préoccupation internationale tel qu'affirmé à Québec en septembre 1987. Il a ajouté que les dirigeants des pays les plus industrialisés au Sommet à Toronto ont reconnu que les problèmes d'environnement requéraient une action collective urgente et que les Chefs d'Etat et de Gouvernement présents au Sommet de La Haye en mars 1989, venaient d'adopter une déclaration qui a retenu pour la première fois le principe d'une autorité supranationale, chargée du contrôle de la pollution. Il a exhorté ses collègues à donner appui à cette déclaration. Le Sommet de Dakar, a-t-il poursuivi, doit donner une nouvelle impulsion à cette vaste concertation en faveur d'un environnement sain.

Le Premier Ministre du Canada a annoncé les contributions suivantes aux projets et programmes relatifs à l'environnement en Afrique à savoir :

- 5,5 millions de dollars pour la réalisation pendant 5 ans de projets reliés à l'agroforesterie au Mali, au Sénégal, au Burkina-Faso et au Niger ;
- 1/2 million de dollars pour dresser des plans nationaux de forêts tropicales sous l'égide de la FAO ;
- programme de gestion intégrée des grands fleuves ;
- 1/2 million de dollars pour la prise en charge pendant 2 ans d'une chaire en environnement à l'Université d'Alexandrie (annexe 23)

Dans un effort visant conjointement à étendre le rayonnement du français comme langue de communication scientifique et à appuyer le domaine des sciences de l'environnement, il a aussi annoncé le lancement, de concert avec le gouvernement québécois, d'une revue scientifique bilingue ouverte aux meilleurs chercheurs de la Francophonie et du Commonwealth. Une partie importante du budget de cette revue (3,5 millions de dollars sur trois ans), sera consacrée à la diffusion dans le Sud et à la participation de scientifiques du Sud à son contenu. (annexe 24)

Après avoir affirmé l'appui de son gouvernement à tout effort de redressement de la situation économique mondiale, le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa a insisté sur l'urgence d'intervenir dans le domaine de l'environnement qui constitue un défi fondamental. Il se réjouit de ce que la proposition du Québec visant la tenue d'une Conférence des Ministres de l'environnement des pays francophones ait été retenue par la Conférence ministérielle préparatoire au Sommet. Les pays et gouvernements francophones pourront ainsi préparer leur participation solidaire à la Conférence mondiale sur l'environnement que doit tenir l'ONU en 1992. Il s'associe à la proposition du Gouvernement canadien pour soutenir la recherche d'une synergie avec les pays du Commonwealth et il invite les pays membres des deux Conférences à faire de même, en proposant que les efforts soient particulièrement concentrés de part et d'autre en direction de l'information, de la collecte des données et de la mise en place de groupes d'intervention. (annexe 25)

Le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, s'est d'abord réjoui du bonheur qu'il a eu de rencontrer le Président Senghor qui lui a fait comprendre la réalité de la famille francophone.

Il a fait savoir qu'il souscrivait aux propos des Premiers Ministres du Canada et du Québec au sujet de l'environnement et a déclaré que son gouvernement s'était engagé dans une lutte pour la sauvegarde de l'environnement. Il a appelé les autres gouvernements à faire preuve de responsabilité afin d'assurer aux générations futures un environnement apte à faciliter une bonne qualité de vie. Le Nouveau-Brunswick, a-t-il conclu, vient d'adopter des mesures pour assurer la qualité de l'eau.

A l'issue du débat, la résolution n° 9 sur l'environnement a été adoptée. (annexe 26)

## **VOLET II : COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE**

### **RAPPORT DU COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI (a fait l'objet d'un tiré à part)**

La Conférence a entendu le rapport du Comité international du Suivi présenté par son Président M. Jean-Paul Hubert, Ambassadeur du Canada au Sénégal. Il dressa un bilan complet des activités courantes du Comité, rendant ainsi compte du mandat général reçu à Québec. Soulignant que les projets alors retenus avaient bénéficié d'un financement global de 680 717 635 FF, il pouvait conclure que 80 % des actions découlant des décisions prises à Québec avaient pu être réalisées ou étaient en voie de l'être. Il fit aussi état des résultats de deux sous-comités créés sur l'initiative du Comité, l'un sur «la promotion des langues et des cultures nationales» et l'autre sur «l'avenir des institutions francophones». Le texte intégral du Rapport du Comité du Suivi du Sommet de Québec a fait l'objet d'un tiré à part. (éditions La Liberté inc. Québec, Canada). Ce rapport fut adopté sans difficulté et les délégations ont félicité le Comité et son personnel pour son travail. (annexe 27)

Pour le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le consensus unanime dégagé par le sous-comité Roy sur l'avenir des institutions francophones est historique et il répond à l'appel lancé par les deux Sommets précédents de voir assurer une meilleure coordination des actions et une gestion simplifiée des fonds. Rappelant les éléments essentiels de cette réforme - maintien des prérogatives du CIS et du CIP, accroissement du rôle de l'ACCT à laquelle les réseaux de coopération seront intégrés, implication du monde associatif francophone et création d'un fonds multilatéral unique - M. Bourassa apporte tout l'appui du Québec à la mise en place de la résolution qui constitue un défi à relever dans la continuité et l'ouverture sur l'avenir. (annexe 28)

Suivant l'adoption de ce rapport, la Conférence a également adopté à l'unanimité le projet de résolution n° 10 relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du Suivi du Sommet de Dakar. Il a été souligné que cette importante résolution faisait suite à un mandat spécifique confié au Suivi par les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Québec.

#### **Exposés liminaires sur le document «Le projet francophone : Enjeux et Défis»**

Le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney a attiré l'attention sur l'importance du document du projet francophone «Enjeux et Défis» élaboré par la Présidence sénégalaise du CIP et a souligné le caractère de document de référence que ce dernier revêt.

#### **Francophonie, langues et cultures nationales**

Ce volet est introduit par le Président de la République Française, M. François Mitterrand.

Après avoir rappelé les étapes ayant conduit l'inscription à l'ordre du jour du 3ème Sommet de l'étude des rapports entre le français et les langues nationales, le Président français s'est réjoui d'être avec ses pairs au coeur d'un débat qui intéresse le monde francophone dans son ensemble.

Selon le Président de la République Française, la persistance et l'importance de la langue française reposent aujourd'hui sur les efforts de formation consentis par nos Etats, sur l'usage qui en est fait et sur sa rentabilité comme moyen de communication, de coopération et d'échange notamment dans les disciplines scientifiques et techniques.

En Afrique, en particulier celle au Sud du Sahara, plus de 2000 langues sont parlées, certaines dépassant les frontières nationales, certaines jouissant d'un statut soit de langue nationale soit de langue officielle selon les cas, si bien que le français aura de plus en plus à compter avec des langues partenaires.

A travers ces langues d'Afrique et d'ailleurs dans l'espace francophone, nous recherchons développement, communication, circulation des hommes et des idées, solidarité et tolérance entre ceux qui les partagent.

Le Président Mitterand a en outre recommandé de se méfier de l'exacerbation des particularismes et plaidé pour l'universalité des formes de la pensée humaine, pour l'usage commun de mêmes langues, de culture et de communication.

Il a plaidé pour le développement de l'usage du français, en ouvrant la porte aux néologismes, aux créations, en faisant circuler auteurs et créateurs du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord, en s'écoutant, en s'entendant.

Il a souligné que l'ACCT a un grand rôle à jouer dans ce domaine et a fait siennes les propositions de Mme Héritier Auge (Professeur au Collège de France) sur «la Francophonie, les langues et les cultures nationales», lesquelles propositions ont été soumises au Sommet. Il a conclu en souhaitant que le monde francophone vive, bouge, s'ouvre, s'enrichisse, se développe, en soulignant : «c'est à nous de le faire». (annexe 29)

### **Espace scientifique francophone**

En introduisant ce volet, le Premier Ministre du Royaume du Maroc, M. Azzedine Laraki, est d'avis que la science et la technologie sont des facteurs indispensables au progrès et que le français doit s'exprimer dans la recherche, la créativité et l'innovation. La science et la technologie doivent se développer au Sud afin d'éliminer progressivement les écarts immenses entre les pays du Nord et ceux du Sud, en particulier en Afrique où la fuite des cerveaux paralyse tout progrès.

Pour le Premier Ministre du Royaume du Maroc, il faut arrêter la fuite des cerveaux, fixer les chercheurs et valoriser ce qu'il y a de meilleur en Afrique afin que celle-ci puisse se maintenir dans l'espace scientifique francophone spécialement dans les domaines d'intervention des Sommets.

A ce sujet, l'UREF est un outil précieux pour consolider l'espace scientifique francophone à travers ses 20 programmes majeurs et par le traitement des projets relatifs à la recherche universitaire et l'enseignement supérieur. L'espace scientifique francophone ne peut se concevoir sans que soient mis en place des mécanismes pour permettre la circulation de l'information scientifique et technique, des échanges entre savants et chercheurs.

C'est pourquoi, estime le Premier Ministre du Royaume du Maroc, la Banque Internationale d'Information des Etats Francophones (BIEF) est un excellent projet, dont il faudrait répandre davantage encore la diffusion.

De même, le programme CIME doit être fermement soutenu dans l'espace scientifique francophone.

Au niveau régional, certaines institutions nationales devraient avoir un statut régional afin de tirer le meilleur parti sans devoir créer d'autres institutions coûteuses. A cet égard, la mise en place des CRESA, l'IIRSDA d'Adiopodoumé, l'Université d'Alexandrie et l'idée d'une Université du Sahel répondent à ce vœu.

Le Premier Ministre du Royaume du Maroc a conclu en soulignant que c'est de la pensée avant les mots qu'il faut attendre l'innovation, car la langue n'est qu'un instrument au service de l'esprit. C'est aux savants, aux chercheurs qu'il appartient de faire preuve d'imagination créative, pour imposer en même temps que le concept le mot qui le véhicule. C'est le sens qu'il convient de donner à l'appel du Président Abdou Diouf quand il a invité les savants du monde francophone à «délivrer en français les messages du progrès». (annexe 30)

### **Education et formation**

Ce nouveau domaine stratégique d'intervention des Sommets est introduit par le Président de la République du Burundi, M. Pierre Buyoya.

La langue française qui nous unit et qui est devenue notre patrimoine commun, a-t-il dit, peut et doit être un instrument dynamique qui permettra à nos peuples de mieux se connaître, de développer une coopération mutuellement avantageuse entre pays du Nord et du Sud, et aussi entre pays du Sud eux-mêmes. Les deux premiers Sommets ayant souligné le rôle et l'importance de la formation et du perfectionnement au sein des cinq réseaux le secteur éducatif comme tel n'avait pas bénéficié d'approche globale et rationnelle de projets susceptibles d'aider les pays du monde francophone à répondre aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés. Il a rendu hommage au Président Abdou Diouf pour avoir manifesté le souhait de voir le Sommet de Dakar mettre un accent particulier sur ce domaine.

Il a rappelé que les 40ème et 41ème sessions de la CONFEMEN tenues à Bujumbura (avril 88) et à Paris (avril 89) avaient recommandé l'inscription de l'éducation et de la formation parmi les domaines d'intervention des Sommets à la fois pour la préservation et la diffusion du français et aussi pour contribuer au développement économique et social de nos pays.

Trois axes majeurs pour le domaine de l'éducation et la formation sont ainsi proposés à savoir :

- l'enseignement de la langue française
- la formation initiale et continue des personnels de l'éducation
- l'édition scolaire et la fabrication de matériel didactique auxquels il faudrait ajouter d'autres sujets divers, entre autres la scolarisation des enfants francophone et les bourses de la Francophonie.

(annexe 31)

### **Communication**

Ce volet est introduit par le Chef de la Délégation égyptienne, M. Boutros Boutros-Ghali, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères d'Egypte.

Selon M. Boutros-Ghali, la communication est un secteur complexe et difficile à cerner étant donné que plusieurs départements ministériels sont intéressés par ses effets.

Il a déploré la grande disparité des niveaux de développement de la communication entre les pays du Nord et du Sud et l'absence de moyens de communication entre les pays du Sud.

Il a prôné à cet égard le renforcement des rapports Sud-Sud et estimé que les pays du Nord devraient se charger d'aider au renforcement de tels rapports afin de résoudre les disparités entre le Nord et le Sud. La Francophonie devrait y contribuer et encourager la coopération Sud-Sud afin de promouvoir et développer la production audio-visuelle du Sud. (annexe 32)

### **La coopération juridique et judiciaire**

Ce thème est introduit par Mr. Robert Krieps, Ministre des Affaires culturelles, de la Justice et de l'Environnement du Grand Duché de Luxembourg.

Il a d'abord exprimé ses remerciements au Sommet pour avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour, conformément à la demande de la Conférence des Ministres de la Justice des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est réunie à Paris en janvier 1989.

M. Krieps a ensuite porté à l'attention du Sommet des constatations :

- que l'ACCT ne s'était pas suffisamment préoccupée de la coopération au niveau juridique et judiciaire.
- que les besoins des pays du Sud dans l'obtention de documentation sont immenses
- que la formation des magistrats est déficiente
- que la législation présente des lacunes considérables que certains pays ne parviennent pas à combler
- que les textes juridiques sont dépassés (beaucoup de pays possèderaient des textes datant de 1966)

Après ce constat, M. Krieps a déclaré que la Francophonie ne peut se passer d'une structure stable dans le domaine juridique et judiciaire et qu'en l'absence de réseau, le CIS devrait faire procéder à un inventaire d'actions à mener dans le domaine juridique et judiciaire en faisant appel à l'ACCT et à l'expérience de l'Institut des Droits d'expression française. (annexe 33)

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu les exposés liminaires sur le projet francophone «Enjeux et Défis», beaucoup de chefs de délégations ont pris la parole pour intervenir sur les différents thèmes du document «Le projet francophone : Enjeux et Défis»

Le Ministre-Président de la Communauté Française de Belgique M. Valmy Féaux estime que l'importance à accorder aux langues et cultures nationales constitue la base d'un bouleversement profond dont on ne peut mesurer aujourd'hui les conséquences. La Francophonie nous prépare en effet à une civilisation particulièrement riche qui va pouvoir se nourrir des spécificités et de la créativité de chacun de ses membres. Il a néanmoins plaidé pour la mise en place, éventuellement à côté de l'Académie Française, d'une institution ou d'une commission spécialisée, ouverte à l'ensemble des pays membres des Sommets et qui aurait en charge l'analyse permanente de l'évolution de la langue française et ses applications quotidiennes

dans les contextes socio-culturels différents.

Parlant de la langue française dans le monde, il s'est réjoui de l'arrivée dans la famille francophone de plusieurs pays nouveaux, mais a aussi déploré les menaces de régression de l'utilisation de la langue française chez certains membres de la famille francophone. Ceux-ci devraient être considérés comme des zones prioritaires et il a invité le CIS du Sommet de Dakar à en tenir compte.

Il a également exhorté les participants au Sommet à multiplier les initiatives susceptibles de renforcer le caractère international de la langue française en dehors même des pays francophones et surtout dans les organisations internationales afin qu'elle apparaisse comme langue internationale de référence qui défend le pluralisme culturel.

Il a enfin parlé du cas particulier de la Belgique qu'il qualifie de zone menacée compte tenu de l'existence dans ce pays de trois communautés linguistiques différentes. Il a déclaré que des efforts sont consacrés à la Francophonie et qu'en dépit de la situation minoritaire des francophones de Belgique, ils ont le devoir de rappeler que le français est une des langues officielles de leur pays et que le caractère international de cette langue doit, à ce titre, être défendu et promu.

En ce qui concerne le volet communication, le Ministre-Président de la Communauté Française de Belgique le qualifie de crucial étant donné son rôle dans les contacts de nos cultures. Il a noté les déséquilibres existants dans les projets dans le cadre de la communication (Ex. de TV5) et dans l'ensemble des échanges tant au niveau Nord-Sud, Nord-Nord et Sud-Sud ; il est d'avis que chacun doit être reconnu pour ce qu'il est et traité en égal.

Reprenant l'exemple de TV5, il a fait savoir que le projet TV5 devait impliquer des Africains dans son déroulement. Pour sa part, la Communauté Française de Belgique entend, en accord avec son service public de radio télévision, engager des correspondants africains qui fourniraient des informations du continent et qui pourraient s'intégrer à TV5 et au CIR-TEF pour étoffer le noyau de TV5 Afrique.

La presse ne devrait pas être négligée dans l'espace francophone, a ajouté, M. Féaux. Elle reste l'un des premiers médias d'information et devrait bénéficier d'une coopération internationale et être promue au rang d'outil essentiel pour la Francophonie.

Pour soutenir le pluralisme de la presse, il a proposé la création dans un premier temps d'un fonds qui permettrait aux universités, bibliothèques centrales et centres de recherche de nos pays, de disposer de tous les quotidiens francophones.

Il a conclu en disant qu'ouvrir un espace à la presse, c'est ouvrir une fenêtre de plus sur nos mondes.

S'agissant des industries culturelles, M. Valmy Féaux a fait savoir que les responsables de la Communauté Française de Belgique ont toujours prôné que les projets menés par les réseaux reposent sur un «trépied» (professionnels, experts, techniciens et hauts fonctionnaires responsables politiques). Il a suggéré de mettre en oeuvre l'idée d'un fonds multilatéral de soutien à la création cinématographique et d'organiser une réunion des Ministres de la Culture au plus vite après le Sommet de Dakar pour établir les axes des projets majeurs et les moyens à investir pour les industries culturelles. La Communauté Française de Belgique pourrait accueillir cette Conférence à l'automne prochain dans des conditions à définir. (annexe 34)

Le Chef de la Délégation de la République Démocratique Populaire Lao, M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des Affaires étrangères s'est félicité de l'inscription à l'ordre du jour du Sommet de l'éducation et formation comme nouveaux domaines stratégiques d'intervention, secteurs qu'il convient de privilégier étant donné la crise que traversent les pays en développement de la famille francophone, dans ces domaines. Il a noté avec satisfaction l'importance accordée par le Sommet à la promotion des langues et cultures nationales tant en défendant et sauvegardant la place de la langue française considérée à juste titre comme un pont dans les relations interlinguistiques et culturelles.

Il a évoqué ensuite le problème auquel son pays est confronté pour la promotion de la langue française, problème surtout lié à la qualité de l'enseignement du français et au bas niveau des professeurs de français tant au secondaire qu'au supérieur. C'est ce problème de formation des formateurs auquel il faudrait apporter une solution appropriée, afin de promouvoir et maîtriser cette langue internationale indispensable aux cadres supérieurs du Laos, dans le domaine de la coopération et des relations économiques et commerciales avec le monde extérieur. L'ACCT pourrait contribuer efficacement à relever ce défi si des moyens financiers suffisants lui étaient accordés notamment par la France et le Canada. (annexe 35)

Le Ministre des Relations extérieures de la Région Wallonne de Belgique, M. Albert Liénard, s'inspirant de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de relever les défis de notre temps qui s'était traduite par le choix des thèmes dans les différents réseaux, a fait savoir que la Région Wallonne participe à cette volonté de relever ces défis et qu'elle faisait avancer concrètement la Francophonie en lui prêtant le concours de sa compétence pour les besoins qu'elle exprime.

Il a souligné que la Région Wallonne apprécie le fait que l'accent ait été mis sur des actions bien identifiées, notamment en agriculture où on devrait tenir compte de notion de foyers de développement intégré. Ces foyers doivent fonctionner comme des centres de traitement et d'application des technologies appropriées.

Il a informé le Sommet que la Région Wallonne participe à ce projet pour un montant de 20 000 000 FB.

Concernant l'énergie, il a rappelé que la Région Wallonne participe au programme de l'Institut francophone de l'énergie à Québec. Les projets dans le cadre de l'énergie répondent réellement aux besoins exprimés et il a recommandé un effort de coordination entre les projets et les actions. (annexe 36)

Le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna a annoncé un projet de coopération juridique et judiciaire à l'Université de Moncton. Le projet concerne la mise sur pied d'un centre international de Common Law en français et pour lequel le Gouvernement du Nouveau-Brunswick accordera 700 000 dollars canadiens pour les cinq prochaines années.

Ce montant s'ajoute aux 2,1 millions de dollars canadiens offerts par le Gouvernement Fédéral du Canada. Après avoir annoncé le projet, il a lancé une invitation cordiale aux pays désireux de profiter des services de cette institution.

Il a également annoncé, pour l'espace scientifique francophone, la possibilité de mettre sur pied en collaboration avec le gouvernement canadien, un Centre international de traduction à la même Université de Moncton et qui sera mis à la disposition des pays francophones. (annexe 37)

Le Ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, M. Siméon Aké a fait une déclaration en rapport avec le développement de l'espace francophone sur l'IIRSDA d'Adiopodoumé et le CIRES d'Abidjan. (annexe 38)

Le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney en réponse à un appel du Président Mitterrand, a exprimé sa satisfaction à propos de l'annonce du soutien que la France a décidé de donner au projet CIRES et a confirmé que le Canada apporterait son concours au centre d'Adiopodoumé aux côtés de la France et de la Côte d'Ivoire. Soulignant la nécessité de poursuivre la mise en place du réseau des Universités francophones, il a réitéré l'appui de son pays à l'UREF et a annoncé un accroissement de la contribution financière canadienne à l'AUPELF, dans le but d'enrichir et d'affermir le financement de l'UREF. (annexe 39)

Enfin M. Mulroney a annoncé que la contribution globale du Canada au Suivi du Sommet de Dakar se situerait à la hauteur de 55 millions de dollars (annexe 40)

Le Ministre français délégué chargé de la Francophonie, M. Alain Decaux, a pour sa part informé les participants à la Conférence des résultats des Etats Généraux du Cinéma francophone et suggéré la tenue d'Etats généraux du livre que son pays était prêt à organiser. (annexe 41)

Le Ministre a annoncé une contribution de 236 millions de FF aux actions du Sommet pour 1990 étant entendu que la contribution à ces actions en 1991 sera comparable. (annexe 42)

Le Chef de la Délégation congolaise, M. Jean-Baptiste Tati-Loutard, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts de la République Populaire du Congo a d'abord fait part des regrets du Président Denis Sassou Nguesso de n'avoir pu se rendre à Dakar et transmis ses amitiés au Sommet.

Il a évoqué les difficultés de distribution du livre et de dépôt légal dans l'espace francophone et il a salué l'initiative du Ministre français délégué chargé de la Francophonie sur l'organisation des Etats généraux de la création francophone pour réfléchir sur cet aspect des choses. Il a recommandé de mener des actions pour l'apprentissage des métiers du livre pour donner une impulsion à la fourniture de livres.

Il a enfin déploré que le français comme langue scientifique, ne bénéficie pas d'une adhésion aussi large que le français comme langue littéraire et que les auteurs francophones s'ignorent.

En ce qui concerne la communication, le Chef de la Délégation congolaise pense qu'il faut créer et aménager un champ de réception et d'exploitation d'éléments audio-visuels en provenance du Sud. (annexe 43)

Le Chef de la Délégation suisse M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a annoncé qu'il souscrivait à l'ensemble des projets et aux démarches sur le programme de bourses dans tous les domaines et qu'un accent devait être mis sur la formation professionnelle.

Il a souligné que les industries culturelles sont au coeur de la collaboration francophone et qu'il n'y a pas d'incompatibilité à dénoncer.

Parlant de l'aspect «livre», il a exprimé sa satisfaction au sujet de la collection francophone pour laquelle la Suisse va accorder 500 000 FF. Il a aussi annoncé 500 000 FF pour les centres de lectures et 1 000 000 de FF pour le réseau ISDT pendant trois ans, pour



l'acquisition d'ouvrages pour l'enseignement, en particulier la médecine.

Concernant la coopération juridique et judiciaire, le Chef de la Délégation suisse estime que les divers besoins devraient être déterminés après la Conférence des Ministres de la Justice tenue à Paris en Janvier 89.

La Suisse accordera 2 000 000 de FF au domaine de la coopération juridique et judiciaire entre autres pour la publication sur les droits de l'Homme :

- la formation des magistrats
- la mise en place du projet terminal juridique en collaboration avec certains pays de l'ACCT. (annexe 44)

Le Président de la République du Togo, M. Gnassingbé Eyadéma intervenant sur le volet «industries culturelles», a fait savoir qu'une des actions envisagées lui tient particulièrement à coeur à savoir la Fondation Internationale pour le Développement de l'Etude des Langues et Civilisations Africaines (FIDELCA) et que les missions à confier à la fondation méritent l'attention du Sommet.

Il a ajouté que sa délégation adhère à la proposition du sous-comité sur la promotion des cultures nationales d'installer la FIDELCA à Paris ou à Lomé et a fait savoir que son pays est disposé à accueillir la FIDELCA pour relever les enjeux et défis de la Communauté francophone dans ce domaine avec le concours des structures déjà en place à savoir le Bureau régional de l'ACCT et le Village du Bénin. (annexe 45)

Le Chef de la Délégation du Niger, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération chargé de la coopération, M. Sandi Yacouba a fait connaître au Sommet l'existence dans son pays du Centre de formation de conservateurs de musées. Il a demandé au Sommet que ce centre puisse bénéficier de l'appui du Sommet afin qu'il devienne un centre d'excellence des pays francophones. (intervention non écrite)

Mme Aldéa Landry, Présidente du Conseil Exécutif et Ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick a annoncé une contribution de son gouvernement pour des projets en pêche et en aquaculture, pour un montant de l'ordre de 25 000 dollars par année pour les trois prochaines années. Ce montant sera versé au FMC de l'ACCT. Mme Landry a rappelé que le Nouveau-Brunswick était reconnu comme centre d'excellence dans le secteur des pêches, au sein de la francophonie.

Mme Landry a aussi mentionné que le Nouveau-Brunswick étudiait la mise sur pied d'un projet de coopération avec le Sénégal impliquant les femmes actives dans le secteur des pêches. Elle a profité de l'occasion pour féliciter le Chef du réseau agriculture et environnement et son équipe, pour le travail accompli dans le cadre du réseau (intervention non écrite)

Mme Lise Bacon, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires culturelles du Québec, a rappelé que le document Enjeux et Défis faisait apparaître la diversité francophone et que la gestion de cette diversité culturelle et linguistique constituait l'un des enjeux majeurs de notre temps. Elle a réaffirmé que le Québec donnait son appui aux cinq domaines prioritaires retenus à Paris et confirmés à Québec, auxquels s'ajoutent le secteur de l'éducation et de la formation. Que le Québec appuyait particulièrement tout effort de scolarisation à tous les niveaux en apportant un soutien supplémentaire à la production de matériel pédagogique destiné aux pays africains, le développement de la communication et de la recherche scientifique en français et l'extension du réseau francophone TV5. Enfin le Québec propose la

création d'un groupe de travail multilatéral sur le français dans les publications scientifiques et techniques. (annexe 46)

En introduisant la résolution pour l'adoption des rapports du volet coopération, le Premier Ministre du Québec souligne l'importance que soient dégagées des priorités parmi les nombreuses propositions soumises dans les différents domaines d'intervention et qu'elles soient incarnées autour des projets majeurs capables d'entraîner des actions significatives et tenant compte des moyens dégagés.

Pour considérer son engagement envers les décisions du Sommet de Dakar, M. Robert Bourassa annonce le maintien d'une contribution annuelle de 2 millions de dollars au fonds multilatéral créé auprès de l'ACCT, à laquelle s'ajoutent les contributions annuelles supplémentaires suivantes : 330 000 dollars pour la recherche en environnement - 250 000 dollars à la production locale de matériel éducatif ; une augmentation substantielle au programme UREF créé au sein de l'AUPELF dont le siège social est logé à l'Université de Montréal depuis 25 ans. (annexe 47)

A l'issue de ces débats, les résolutions n° 11 (création d'un fonds de solidarité), n° 12 (fonds de solidarité en faveur du Tchad), n° 13 (Village du Bénin et des autres centres de langue qui ont bénéficié de l'attention particulière du Sommet), n° 14 (rapports du volet coopération), n° 15 (lutte contre l'érosion à Haïti) ont été adoptées.

Après l'adoption de ces résolutions, le Président du Sénégal, M. Abdou Diouf a recommandé qu'elles soient suivies par le CIS dans le sens de nos ambitions et dans le droit fil de nos objectifs fondamentaux. Le CIS aura à cet égard un rôle accru.

Sur proposition du Président du Sénégal, la résolution n° 16 sur l'Angola présentée par le Sénégal et le Gabon a été adoptée.

Il en a été de même pour la résolution n° 17 sur un Sommet mondial de l'enfance présentée par le Bénin et le Sénégal.

#### **Communication du Premier Ministre du Royaume du Maroc, M. Azzedine Laraki sur les jeux de la Francophonie**

M. Laraki a rappelé que c'est suite à une décision du Sommet de Québec que le Maroc a été désigné pour organiser la première édition des jeux de la Francophonie. Un Comité international de ces jeux a été constitué et ceux-ci auront lieu du 8 au 22 juillet 1989 à Rabat.

Trente sept pays ont confirmé leur participation et il a invité ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire rapidement. Il a également invité les pays qui le désirent à introduire des demandes pour la retransmission télévisuelle des jeux, le Maroc n'ayant pas de capacité suffisante pour le faire seul. Il a terminé en déclarant que le Maroc s'est engagé à assurer le succès des jeux de la Francophonie. (annexe 48)

Le Président du Sénégal, a fait part des messages envoyés à l'occasion du 3ème Sommet de Dakar. Il a recommandé au CIS d'exploiter les documents issus des réunions des organisations qui ont envoyé ces messages au 3ème Sommet. (Les textes de ces messages se trouvent en annexe)

Il a en outre fait savoir au Sommet que l'ACCT s'affirme de plus en plus comme instrument d'exécution des décisions des Sommets. Il a salué la présence de son Secrétaire Général et a précisé qu'il bénéficiait du statut d'observateur au débat sur le volet relatif à la coopération, raison pour laquelle il avait été invité à assister aux délibérations.

#### **DECLARATION DE DAKAR**

La résolution sur la déclaration de Dakar a été adoptée après introduction par le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, M. Ibrahima Fall, qui a rappelé l'engagement pris à Québec pour renforcer le socle linguistique de communauté francophone au sein des réseaux. La déclaration de Dakar doit être une synthèse et une dynamique pour les actions futures dans l'espace francophone. (résolution 18)

#### **Lieu et date du prochain Sommet des pays ayant en commun l'usage du français :**

Sur proposition du Président Abdou Diouf, le 4ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français aurait lieu au Zaïre en automne 1991. La proposition a été adoptée par acclamation.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU CIS**

Pour ce qui est du CIS du Sommet de Dakar, le Président Abdou Diouf a proposé de porter de 12 à 16 le nombre des membres du CIS représentant les pays suivants : Burkina-Faso, Communauté Française de Belgique, Canada-Québec, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Liban, Rwanda, Sénégal, Suisse, Togo, Vietnam et Zaïre. La proposition a été acceptée par le Sommet.

#### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

La Conférence a adopté une motion de remerciements à l'endroit du peuple et du gouvernement sénégalais pour la chaleureuse hospitalité réservée aux délégués. Elle a également félicité Son Excellence le Président Abdou Diouf, pour la compétence et la délicatesse avec lesquelles il a dirigé les travaux du Sommet de Dakar. (annexe 49)



**QUATRIEME PARTIE**

**Documents de Conférence**

.....

.....

**DOCUMENT DE REFLEXION**  
**SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE**





## I. APPROCHE GENERALE

Le Sommet de Paris, en février 1986, a été l'occasion d'une importante et fructueuse concertation entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les grandes questions de la politique internationale. Ce dialogue au plus haut niveau, ouvert et direct, a tout d'abord contribué à renforcer la connaissance et la compréhension mutuelles entre Etats ayant en commun l'usage d'une même langue, le français. Il a ensuite ouvert la voie à l'expression d'une solidarité concrète et agissante entre partenaires francophones, dans le respect de l'indépendance et de la dignité de chaque pays.

Le Sommet de Québec, en septembre 1987, a prolongé et consolidé la concertation amorcée à Paris. Il a enrichi la francophonie d'une innovation majeure : la pratique du multilatéralisme dans la mise en oeuvre des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui confère à notre communauté l'autorité nécessaire au dialogue, en partenaire à part entière, avec les plus grandes organisations internationales qui oeuvrent en vue de l'instauration de la paix, de la tolérance et du progrès dans le monde.

Le Sommet de Dakar, le premier en terre africaine, doit ancrer plus fortement la francophonie dans le Sud pour illustrer sa diversité linguistique et culturelle. L'Afrique est un point d'intersection des grands axes de la politique internationale qui feront l'objet de la réflexion des Chefs d'Etat et de Gouvernement : la politique d'**Apartheid en Afrique Australe**, la situation dans le **Moyen-Orient** et le **Proche-Orient**, les questions de **Sécurité** et de **Désarmement** et enfin le respect des **Droits Fondamentaux**.

Le Sommet de Dakar devrait être l'occasion, pour les Etats ayant en commun l'usage de la langue française, de démontrer leur solidarité, avec une vision enrichie par la proximité des théâtres d'opération, sur ces grands thèmes qui sont au centre des préoccupations de la Communauté internationale.

## II. LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

Elle est marquée par une nouvelle ère de détente et de confiance dans les rapports internationaux. Ce nouveau climat est la conséquence logique de la politique de décrispation entre les superpuissances. Il est également le fruit des activités inlassables déployées par l'Organisation des Nations Unies.

De **Québec à Dakar**, outre la relance du multilatéralisme en général, des étapes importantes ont été franchies dans l'instauration de la paix dans le monde :

- conclusion d'un traité sur la limitation des armements stratégiques à moyenne portée ;
- évolution vers le règlement pacifique des conflits armés **Iran/Irak** et **Tchad/Libye** ;
- signature de l'accord sur la **Namibie** et l'**Angola** ;
- retrait des forces soviétiques de l'**Afghanistan** ;
- espoir d'un désengagement total des troupes vietnamiennes du **Cambodge**, et
- perspective de conclusion d'un règlement pacifique dans le **Sud-Est Asiatique** ;
- évolution positive de la situation politique au **Moyen-Orient** alors que l'on se dirige vers une solution du conflit au **Sahara Occidental**.

Cette nouvelle atmosphère d'apaisement répand un optimisme que conforte la croissance économique dans les pays industrialisés du Nord.

Cependant, si les tensions s'atténuent, leurs origines profondes n'ont pas disparu. Rivalité et méfiance demeurent. Le fossé continue de se creuser entre peuples riches et peuples démunis pour le grand scandale de l'humanité. Car comment garantir la paix et la croissance quand la plupart des pays du Sud, asphyxiés par leur dette et leur difficile situation économique, ne sont plus en mesure d'assurer les besoins sociaux et alimentaires de leurs populations ?

Une solution durable ne saurait être apportée aux problèmes de l'humanité sans une réflexion sur la notion de développement.

Fort de cette conviction et devant la fragilité de ces nouvelles espérances, le Sommet de Dakar devrait s'atteler à l'émergence d'une nouvelle responsabilité collective en vue de l'éradication de la pauvreté et de la misère, afin que la paix, la détente et la confiance deviennent enfin des données permanentes de la nouvelle configuration mondiale.

### III. LES CHAMPS D'ACTION

#### 1. Afrique Australe : Apartheid, Namibie

La signature, le 22 décembre 1988, de l'accord tripartite relatif à la Namibie et à l'Angola est un motif réel de satisfaction obtenu grâce aux efforts déployés par les pays ayant contribué à la conclusion des accords tripartites de **Brazzaville** et de **New-York** et par le **Secrétaire général des Nations Unies**. Il faudra veiller au respect dudit accord par toutes les parties concernées afin de permettre une rapide accession de la Namibie à l'indépendance pleine et entière. Notre Communauté devrait soutenir les initiatives prises en vue du retour dans leur territoire et de la réinsertion des Namibiens exilés.

Le Sommet de Dakar devrait également être l'occasion pour les pays participants, de réitérer leur condamnation, ferme et résolue, du système odieux de l'Apartheid, générateur d'injustice, de violence et d'aliénation des droits, de lancer un appel à la communauté internationale pour l'adoption de sanctions efficaces et concrètes sans lesquelles le gouvernement Sud-Africain maintiendra sa politique.

#### 2. Moyen-Orient et Proche-Orient

Les récentes évolutions de la situation politique au Proche-Orient ouvrent la voie d'un règlement négocié du conflit et de l'apaisement des tensions dans cette région. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement devraient réaffirmer à Dakar comme à Québec, leur reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, devraient soutenir les efforts déployés en vue de la tenue d'une Conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies, qui associeraient toutes les parties concernées.

Dans le conflit Iran/Irak, le Sommet de Dakar, se félicitant du cessez-le-feu intervenu le 20 août 1988, pourrait lancer un appel aux deux parties pour qu'elles s'engagent dans un processus de négociation afin de surmonter les divergences sur l'application de la Résolution 598 du Conseil de Sécurité.

Une attention particulière sera portée au Liban, dans l'épreuve difficile qu'il traverse. La Communauté francophone rappellera son attachement à l'unité, à l'indépendance et l'intégrité territoriale de cet Etat, membre de notre Conférence.

### **3. Sécurité internationale et Désarmement**

Le Sommet de Dakar devrait prendre acte, avec satisfaction, de la conclusion d'un accord sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires en Europe et des résultats de la Conférence de Paris sur les armes chimiques. Il pourrait encourager la consolidation et l'élargissement de ces acquis par la poursuite des efforts de tous les membres de la Communauté internationale en vue de la signature de possibles conventions sur la réduction des armes conventionnelles ou l'interdiction universelle et globale de la mise au point du stockage et de l'utilisation des armes chimiques.

Le climat de dialogue et de concertation qui prévaut à l'heure actuelle devrait être mis à profit pour promouvoir une réduction subséquente des budgets militaires au profit des tâches plus urgentes de développement économique et social, la sécurité de chaque pays et la paix mondiale étant menacées au moins autant par des risques militaires que par des périls économiques.

### **4. Droits fondamentaux**

La Conférence de Dakar se tiendra peu de temps après la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, dans l'année de la commémoration du Bicentenaire de la Révolution française.

C'est le lieu et l'occasion de réaffirmer l'attachement de notre communauté au respect des droits fondamentaux. La tenue de ce troisième Sommet en terre africaine pourrait inciter les Chefs d'Etat et de Gouvernement à davantage mettre l'accent sur le droit des peuples en général, sur les droits de solidarité - droit au développement, droit à la paix et droit à l'environnement - plus particulièrement, susceptibles de renforcer le respect et la tolérance réciproque entre nos Etats.

Un engagement ferme pourrait être pris en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et plus particulièrement du système odieux d'Apartheid en Afrique du Sud.



**DOCUMENT DE REFLEXION**  
**SUR L'ECONOMIE MONDIALE**

---



## **DOCUMENT DE REFLEXION SUR L'ECONOMIE MONDIALE**

La coopération multilatérale est sans conteste un des acquis majeurs des Sommets francophones. Les nombreux projets réalisés depuis Paris participent d'un mouvement de solidarité et d'une dynamique communautaire qui placent la francophonie au rang des mécanismes existants les plus performants.

Cette coopération trouve son point de départ dans une réflexion approfondie sur l'économie mondiale, à l'occasion des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement dont le dernier à Québec a fait particulièrement ressortir la notion d'interdépendance entre pays du Nord et ceux du Sud et la nécessité d'élargir et de renforcer la concertation en raison des liens de solidarité particuliers qui unissent les pays ayant en commun l'usage du français.

Au Sommet de Dakar, la réflexion sur l'économie mondiale sera enrichie de deux paragraphes. Tenant compte du fait que les Chefs d'Etat et de Gouvernement se réunissent pour la première fois dans un pays du Sud et plus précisément en Afrique, ce sera l'occasion d'examiner la situation économique et financière particulièrement critique des pays du continent. Les problèmes écologiques, par ailleurs, sont devenus un aspect important des relations internationales et un phénomène transfrontières de première grandeur avec ses effets multiples sur l'économie des Etats. Par conséquent, la réflexion sur l'environnement s'impose comme une composante essentielle de ce chapitre.

### **I. LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE**

Contrairement aux prévisions du Sommet de Québec, les pays industrialisés ont connu une croissance et une expansion rapides au cours des derniers mois. Les taux de croissance qui avaient fléchi en 1986 se sont rétablis en 1987 pour atteindre en moyenne 3,8 % en 1988. Les efforts de coordination, recommandation du dernier Sommet, ont porté leurs fruits. Ils ont contribué à créer un climat économique généralement favorable et à stabiliser les taux de change en résorbant les effets de la crise financière d'octobre 1987.

Force est de constater toutefois que cette amélioration de la situation économique dans les pays du Nord n'a pas eu l'effet d'entraînement escompté dans les pays du Sud dont la situation est demeurée préoccupante. L'insuffisance des transferts de ressources vers le Sud, le déclin de l'aide publique au développement et le fardeau insupportable de la dette constituent pour la plupart d'entre eux des handicaps insurmontables. Malgré les efforts déployés par les pays en développement et ceux consentis par les pays développés en faveur des moins nantis, il apparaît important que les pays développés poursuivent des efforts significatifs en vue d'accroître les ressources de l'aide publique au développement.

La situation est dramatique pour l'Afrique en général, pour l'Afrique sub-saharienne en particulier agressée par la sécheresse et la désertification. Dans cette dernière région, depuis 1980, le revenu par tête d'habitant a baissé de 25 % en termes réels ; avec l'effondrement des prix des matières premières et des produits de base, les recettes d'exportation sont passées de 49 milliards de dollars en 1979-1981 à 35 milliards de dollars en 1986-1987, malgré la réduction des investissements et des importations qu'impose l'ajustement structurel.

La Francophonie compte parmi ses adeptes un nombre important de pays du Sud et d'Afrique sub-saharienne. C'est pourquoi, au Sommet de Dakar, on devrait réfléchir pour trouver des solutions nouvelles et dynamiques tant en ce qui concerne l'endettement que le flux

des capitaux, les prix des produits de base ou l'aide publique au développement.

## II. L'ENDETTEMENT

La dette totale des pays en développement a atteint 1300 milliards de dollars en 1989. De 1981 à 1985, les recettes d'exportation des matières premières des pays du Sud ont baissé de 104 à 87 milliards de dollars.

Dans le même temps, le paiement des intérêts et des amortissements est passé de 78 à 114 milliards de dollars. Le service de la dette, calculé en pourcentage des recettes d'exportation des matières premières, a augmenté, passant de 75 % en 1980 à 132 % en 1985. La tendance actuelle est donc à un transfert de ressources, du Sud vers le Nord, qui débouchera indubitablement sur une impasse. D'où la nécessité urgente de s'attacher, en priorité, au règlement de la question de l'endettement.

De nombreuses initiatives ont été prises dans ce domaine. Plusieurs pays du Sud se sont courageusement engagés dans un processus douloureux d'ajustement structurel. Des pays créanciers, membres de ce Sommet, le **Canada** et la **France** notamment, d'autres au sein de la Communauté Européenne, ont adopté, au plan multilatéral ou bilatéral, des mesures d'allègement, parfois d'annulation pure et simple des dettes des pays les plus démunis. Cependant, malgré ces efforts consentis de part et d'autre, le péril demeure.

La Communauté francophone, qui regroupe des pays créanciers et des pays débiteurs, devrait saisir l'occasion du Sommet de Dakar pour poursuivre, de manière tout à fait prioritaire, les efforts concertés dans la recherche de solutions novatrices et durables au problème de l'endettement, basés sur un partenariat réel et une solidarité renforcée des pays ayant l'usage en commun de la langue française.

S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, qui vit une crise de solvabilité sans précédent et dont les pays se sont engagés dans des programmes d'ajustement structurel, avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale, et tenant compte de la situation économique et financière particulièrement critique de ceux-ci, très lourdement handicapés dans leurs efforts de développement par le service de la Dette, les Chefs d'Etat et de Gouvernement pourraient faire montre d'une véritable solidarité francophone, en acceptant de poursuivre la concertation entre pays créanciers et pays débiteurs au niveau de toutes les instances appropriées, notamment dans le cadre d'une Conférence internationale sur la Dette Extérieure de l'Afrique.

## III. LES ECHANGES INTERNATIONAUX

La situation économique en partie désastreuse des pays en développement a sensiblement réduit la capacité de ces derniers à participer plus activement au commerce international. En effet, le marché des produits exportés par les pays en développement continue de connaître une instabilité chronique : l'injustice caractérise encore et toujours la formation de leurs prix, constamment et gravement orientés à la baisse ; le protectionnisme menace encore, de toutes parts et sous toutes les formes les plus diverses, la libération des échanges, pourtant proclamée par tous.

Le Sommet de Dakar devrait appeler à une intensification des efforts, dans toutes les instances appropriées, pour parvenir à un meilleur équilibre entre les prix des produits de base des pays en développement et ceux des produits des pays industrialisés.



Ces efforts devraient également porter sur la transformation sur place des matières premières des pays en développement et sur les mesures à prendre pour permettre la commercialisation de ces produits transformés sur les marchés internationaux.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, après Québec, pourraient réaffirmer à Dakar, avec force, leur volonté que l'on prenne particulièrement en considération les exigences du développement durant les négociations du GATT. L'aboutissement de ces négociations entreprises au sein de l'URUGUAY-ROUND revêt une importance particulière pour tous les pays développés ou en développement participant aux Sommets.

La renégociation de la Convention de LOME devrait être également l'occasion pour les pays signataires de renforcer et d'améliorer leur coopération.

Le Sommet de Dakar devrait apporter son soutien au programme intégré pour les produits de base, tel qu'il a été adopté par la septième session de la C.N.U.C.E.D. Le système généralisé de préférence doit être amélioré, notamment en ce qui concerne son fonctionnement et le nombre de produits visés.

#### IV. AIDE AU DEVELOPPEMENT

La grave situation économique à laquelle sont confrontés les pays en développement est due en partie à l'insuffisance des transferts de ressources au profit du développement. Ce problème est aggravé par le drainage substantiel de ressources allant des pays en développement vers les pays développés et les institutions multilatérales. Le total de ces transferts Sud-Nord se monte pour l'année 1988 à 43 milliards de dollars. Des mesures pour restaurer le flux financier au profit du développement s'imposent, pour éviter que les perspectives de croissance adéquate et de véritable progrès restent nulles pour beaucoup de pays parmi les plus démunis du monde, quels que soient les sacrifices internes consentis par leurs gouvernements.

Le Sommet de Dakar devrait s'engager en faveur d'une relance d'urgence du développement économique et social des pays du Sud. Il pourrait signaler la nécessité de mettre en oeuvre une Stratégie internationale du Développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000), conformément à la résolution 42/193 de l'Assemblée générale et la résolution 1988/76 du Conseil économique et social des Nations Unies. Cette stratégie devrait fournir un cadre adéquat et aussi garantir que les activités des organisations internationales viennent étayer de concert les objectifs et priorités fixés en matière de coopération internationale.

#### V. ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure de l'humanité. L'essor économique sur lequel porte notre réflexion dans ce chapitre ne saurait être qu'éphémère et illusoire s'il se traduisait par la destruction ou le gaspillage de nos ressources et des écosystèmes sur lesquels il repose. Pour définir l'interdépendance de l'économie et de l'environnement, le concept de développement durable, introduit dans son rapport par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, vient à son heure.

Qu'il s'agisse du réchauffement de la planète, de la désertification, de la déforestation, de la pollution des eaux et de l'atmosphère, du péril acridien, des mouvements transfrontaliers des déchets toxiques, les problèmes de l'environnement ne peuvent être résolus sur une

base nationale, ni par les pays du Nord, ni par ceux du Sud, encore plus exposés du fait de leur état de sous-développement. C'est la raison pour laquelle, très vite, d'importants progrès ont été réalisés dans la concertation internationale sur ces questions dans le cadre de conférences de Chefs d'Etat et de Gouvernement comme le Sommet de Dakar sur le péril acridien et le Sommet de La Haye sur l'environnement.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement pourraient exprimer, sur la question de l'environnement, leur satisfaction devant la prise en compte de cette préoccupation qui figure à l'ordre du jour des plus grandes rencontres internationales, notamment aux Nations Unies.

Le Sommet de Dakar devrait affirmer la volonté et la détermination des pays participants, de prendre part activement à la concertation entre tous les Etats en vue d'une coopération internationale la plus large possible dans ce domaine.

**RAPPORT  
DU COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI  
DU SOMMET DE QUEBEC**

**par  
M. Jean-Paul Hubert  
Président du CIS**

.....

.....

## SOMMAIRE

### MANDAT ET COMPOSITION

#### ACTIVITES

##### 1. Volet coopération

- a) Négociation sur la mise en place des modalités du Suivi
- b) Financement
- c) Travaux des réseaux et hors-réseau
  - Réseau Agriculture et Protection de l'Environnement
  - Réseau Energie
  - Réseau Culture et Communication
    - Volet Industries culturelles
    - Volet Communication
  - Réseau Information scientifique et Développement technologique
  - Réseau Industries de la Langue
  - Projets hors-réseau
- d) Missions extraordinaires
- e) Relations avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique
  - Comité consultatif conjoint
  - Nomination d'un Conseiller spécial
  - Gestion des fonds multilatéraux spéciaux
  - Instances de l'Agence et Suivi du Sommet
  - Coordination entre les réseaux et les directions générales de l'ACCT
  - Bulletin du Suivi

##### 2. Sous-comité sur l'avenir des institutions francophones (sous-comité Roy)

- Composition
- Méthode et calendrier de travail
- Sommaire du rapport

##### 3. Sous-comité pour la promotion des cultures nationales (sous-comité Mi Nzambe)

- Composition
- Orientation des travaux

##### 4. Promotion de la langue française

- Le français aux Jeux Olympiques
- Le français aux Nations Unies
- Suivi du Colloque sur le français dans les organisations internationales

##### 5. Protection de l'emblème des Sommets

#### PERSPECTIVES



## MANDAT ET COMPOSITION

Lors du Sommet de Paris en 1986, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français avaient créé un Comité international du Suivi afin d'assurer la mise en oeuvre de leurs recommandations. Ils ont confirmé, lors du Sommet de Québec, la mission confiée à ce Comité.

Le mandat du Comité international du Suivi a été défini dans les «Orientations retenues pour l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie» (Annexe 11 des Actes du Sommet de Paris) et dans la «Résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec» (annexe 23 du rapport général du Sommet de Québec).

Les principales responsabilités du Comité sont de :

- a) coordonner l'exécution des décisions du Sommet : définir les programmes prioritaires retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et en confier l'exécution à des organismes choisis, et
- b) réfléchir sur l'avenir de la coopération francophone : examiner les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes francophones, et notamment étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Enfin, le Comité a la responsabilité d'assurer que tous les pays ayant participé au Sommet soient informés adéquatement de l'avancement de ses travaux.

Conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Comité se compose de douze membres :

<b>Présidence :</b>	Canada
<b>Vice-Présidences :</b>	Canada-Québec, France, Sénégal
<b>Membres :</b>	Communauté Française de Belgique, Gabon, Liban, Madagascar Mali, Niger, Tunisie, Zaïre

En septembre 1987, le Président du Sommet de Québec, le Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, a écrit aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de ces pays, afin de leur annoncer l'identité de la personnalité qu'il avait désignée pour être son représentant personnel et Président du Comité international du Suivi, et de leur prier de désigner eux-mêmes un représentant personnel. Cette démarche a entraîné la nomination des personnalités suivantes :

<b>Président :</b>	S.E.M. Lucien Bouchard, Ambassadeur du Canada en France (Canada) (jusqu'en avril 1988) S.E.M. Jean-Paul Hubert, Ambassadeur du Canada au Sénégal (Canada) (à partir d'avril 1988)
<b>Vice-Présidences :</b>	M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec en France (Canada-Québec) M. Yves Aubin de la Messuzière, Directeur du Cabinet du Ministre délégué à la Francophonie (France) M. Christian Valantin, Député sénégalais (Sénégal)
<b>Membres :</b>	M. Roger Dehaybe, Commissaire général aux Relations Inter- nationales (Communauté Française de Belgique)

- Membres (suite) :**
- M. Valentin Mihindou Mi Nzambe, Conseiller personnel du Président du Gabon (Gabon)
  - S.E.M. Adel Ismail, Ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco (Liban)
  - S.E.M. François de Paul Rabotoson, Ambassadeur de Madagascar en France (Madagascar)
  - S.E.M. Mamadou Diawara, Ambassadeur du Mali en France (Mali)
  - S.E.M. Abdou Garba, Ambassadeur du Niger en France (Niger) (jusqu'à août 1988)
  - S.E.M. Ibrahima Bare, Ambassadeur du Niger en France Niger (à partir de septembre 1988)
  - M. Mustapha Zouari, Ministre plénipotentiaire, Conseiller culturel à l'Ambassade de Tunisie en France (Tunisie) (jusqu'à janvier 1988)
  - M. Ridha Bouabid, Conseiller à l'Ambassade de Tunisie en France (Tunisie) (de janvier 1988 à décembre 1988)
  - M. Moncef Ben Attia, Ministre conseiller à l'Ambassade de Tunisie en France (Tunisie) (à partir de décembre 1988)
  - S.E.M. Bokonga Ekanga Botombele, Ambassadeur du Zaïre en France (Zaïre)

### ACTIVITES

Le Comité s'est réuni une première fois le 30 octobre 1987. Il a tenu vingt et une réunions dont dix-huit à Paris, en alternance à l'Ambassade du Canada et à la Délégation générale du Québec, une à Marrakech, une à Bruxelles et une à Antananarivo.

Conformément à son mandat, le Comité a informé régulièrement les autres pays ayant participé au Sommet du calendrier de ses réunions, auxquelles ils ont pu assister librement. Des représentants de la Belgique, du Bénin, du Burundi, du Canada-Nouveau-Brunswick, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, de la Guinée, d'Haïti, du Luxembourg, du Maroc, des Seychelles, du Rwanda, de la République Centrafricaine, de la Suisse, du Tchad, du Togo et du Vietnam se sont prévalus de ce droit et ont apporté une contribution appréciable aux travaux du Comité.

Le Comité a aussi organisé deux réunions extraordinaires, élargies à tous les pays du Sommet, afin de faire le point sur l'avancement de ses travaux.

Enfin, le président, les vice-présidents, ainsi que le président du sous-comité pour la promotion des cultures nationales créé en avril 1988 (voir infra page ), ont participé, en septembre 1988, à la Commission ad hoc de l'Association internationale des Parlementaires de langue française (AIPLF), où ils ont fait un bilan des activités du Comité.



Une des premières tâches à laquelle le Comité s'est attaqué a été l'adoption du rapport général de Québec. La version finale, amendée, a été adoptée lors de sa quatrième réunion, le 14 décembre 1987. Elle constitue la pièce maîtresse des Actes du Sommet de Québec qui ont été publiés en juin 1988.

## I. Volet coopération

L'essentiel des travaux du Comité international du Suivi a porté sur la mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec relatives au volet coopération, et notamment la négociation de modalités de mise en place et de gestion des fonds multilatéraux, la coordination des travaux des réseaux et la concertation avec le principal opérateur, l'ACCT.

### a) Négociation sur la mise en place des modalités du Suivi

Par l'article 5 de la «Résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec», les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient décidé, à Québec, de donner préférence à une mise en oeuvre multilatérale de leurs décisions. Ils avaient précisé que cette mise en oeuvre multilatérale serait réalisée par l'ouverture de comptes spéciaux créés auprès de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Le Comité, qui voulait rendre rapidement opérationnelle cette décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement, se trouvait confronté à plusieurs difficultés : conceptions diverses de la gestion de ces fonds, modalités de contrôle ; choix des opérateurs ; rôle dévolu aux réseaux ; frais d'administration de la part de l'Agence et des autres opérateurs, etc.

Pendant trois mois, en consultation avec l'ACCT, les membres du Comité se penchèrent sur cette question, étudièrent des approches, cherchèrent des voies de compromis. C'est lors de la sixième réunion, le 11 février 1988, que des principes de gestion des fonds multilatéraux furent adoptés définitivement.

Il fut décidé de créer :

- un fonds multilatéral commun permettant de financer des projets dans l'ensemble des secteurs de la coopération entre les pays ayant en commun l'usage du français ;
- six fonds sur objectifs auprès de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique : réseau Agriculture et protection de l'Environnement ; réseau Energie ; réseau Culture et Communication ; réseau Information scientifique et Développement technologique ; réseau Industries de la langue ; fonds de scolarisation des enfants francophones ;
- trois fonds de solidarité auprès du Programme spécial de développement de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique : fonds spécial pour le Liban ; fonds spécial pour le Tchad ; programme de bourses pour les victimes de l'Apartheid ;
- deux fonds sur objectifs auprès d'autres organisations : fonds Université des réseaux d'expression française (UREF) auprès de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ; fonds Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) auprès de Radio-France Outre-Mer (RFO).

Des comités ad hoc, composés de représentants du Comité international du Suivi, de l'organisme multilatéral auprès duquel le fonds est constitué et des bailleurs de fonds furent placés auprès de chacun des fonds sur objectifs afin d'appuyer le Comité dans sa supervision de l'utilisation des crédits.

Enfin, les modalités pratiques de gestion des fonds furent précisées.

Dans le même temps, le Comité se penchait plus particulièrement sur les fonds spéciaux pour le Tchad et pour le Liban. Au cours de la même réunion, le 11 février 1988, le Comité adopta des principes de gestion pour ces deux fonds.

#### **b) Financement**

Dès que les modalités de gestion des fonds multilatéraux furent arrêtées, les pays contributeurs ont confirmé les engagements de financement déjà annoncés, pour la plupart, lors du Sommet de Québec. Les activités des réseaux et hors-réseaux ont été pourvues des financements suivants depuis septembre 1987 :

- Agriculture et protection de l'Environnement :  
147 070 000 FF dont 18 510 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
20 285 000 FF de fonds multilatéraux et 108 275 000 FF du cadre bilatéral.
- Energie :  
82 185 000 FF dont 5 050 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
37 850 000 FF de fonds multilatéraux et 39 285 000 FF du cadre bilatéral.
- Culture et Communication :  
199 510 625 FF dont 35 221 125 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
52 987 500 FF de fonds multilatéraux et 111 302 000 FF du cadre bilatéral.
- Information scientifique et Développement technologique :  
102 151 000 FF dont 13 045 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
57 716 000 FF de fonds multilatéraux et 31 390 000 FF du cadre bilatéral.
- Industries de la langue :  
16 644 000 FF dont 5 825 500 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
9 332 500 FF de fonds multilatéraux et 1 486 000 FF du cadre bilatéral.
- Projets hors-réseau :  
129 373 220 FF dont 900 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
44 773 220 FF de fonds multilatéraux et 83 700 000 FF du cadre bilatéral.
- Divers et réserve :  
3 783 401 FF dont 1 700 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT,  
2 083 401 FF de fonds multilatéraux.

Les projets retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont donc disposé d'un financement sur fonds multilatéraux de 355 527 621 FF auquel s'ajoutent un financement bilatéral de 244 938 000 FF et la somme de 80 251 625 FF correspondant à la partie du budget régulier de l'ACCT utilisée spécifiquement pour la mise en oeuvre des projets du Sommet.

La somme totale de 680 717 246 FF a donc été affectée au Suivi du Sommet de Québec.

**c) Travaux des réseaux et hors-réseau**

Afin de s'assurer d'une rapide exécution des projets, le Comité international du Suivi, dès sa première réunion, nomma des responsables de Réseau :

**Réseau Agriculture et Protection de l'Environnement :**

M. Djibril Sène (Sénégal)

**Réseau Energie :**

M. Christian Latortue (Canada-Québec)

**Réseau Culture et Communication :**

M. Pierre Desroches (Canada) (jusqu'en septembre 1988)

M. Jacques Lyrette (Canada) (à partir de septembre 1988)

**Volet des Industries culturelles au sein de ce réseau :**

M. Jean-Marc Léger (Canada-Québec)

**Réseau Information scientifique et Développement technologique :**

M. Hervé Hasquin (Communauté Française de Belgique) (jusqu'en janvier 1988)

M. André Philippart (Communauté Française de Belgique) (à partir de janvier 1988)

**Réseau Industries de la langue :**

M. Bernard Quemada (France)

Le Comité a coordonné de façon très étroite les travaux des cinq réseaux. Il a précisé la nature des fonctions des responsables de Réseau, qui sont chargés de donner des avis au Comité international du Suivi sur le déroulement des programmes de coopération dans leur secteur et de mener en son nom des consultations auprès des bailleurs de fonds, des bénéficiaires, de l'ACCT et des opérateurs de projets. Ils ne sont pas eux-mêmes des opérateurs.

Dès sa première réunion, le Comité a prié les responsables de Réseau de préparer une programmation détaillée décrivant les projets et les financements requis, et proposant pour chaque projet un opérateur et un calendrier des travaux et des déboursés. Parmi les projets proposés, le Comité a adopté le 18 janvier 1988 une liste de projets prioritaires à mettre en oeuvre dans les plus brefs délais. Enfin, lors de sa réunion de février 1988, le Comité a adopté une méthodologie et une classification des projets afin d'harmoniser les travaux des réseaux. Depuis lors, un tableau intitulé « Relevé des décisions du Sommet de Québec » est mis à jour de façon continue pour tenir compte de l'état d'avancement des programmes des réseaux.

Munis de ces directives du Comité international du Suivi, les responsables de Réseau ont organisé une large concertation à laquelle ont participé des bailleurs de fonds et bénéficiaires, l'ACCT et des opérateurs potentiels. Cette concertation leur a permis de proposer des programmations dont l'essentiel a été adopté, après étude approfondie par le Comité, lors de la réunion du 1er mars 1988.

Après cette étape de programmation, les réseaux ont coordonné la mise en place des structures permettant la réalisation des programmes : définition détaillée des projets, choix des opérateurs, signature des contrats et protocoles. Ces opérations ont été menées pour la plupart entre mars et septembre 1988. Depuis cette date, la majorité des projets sont entrés dans une phase opérationnelle et commencent à apporter des retombées concrètes.

### Réseau Agriculture et Protection de l'Environnement

Les travaux de ce réseau ont été lancés en octobre 1987. Une première réunion a vu la création d'un comité technique comprenant des experts provenant de 15 pays (Burundi, Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Haïti, Madagascar, Maroc, Niger, Sénégal, Togo, Tunisie, Vietnam, Zaïre) et l'ACCT. Quatre groupes de travail furent mis en place afin d'élaborer le contenu des projets retenus au Sommet de Québec :

1. centres régionaux de spécialisation et de formation
2. réseaux coopératifs de recherche
3. recherche en pisciculture et biotechnologie
4. limitation des pertes post-récolte.

Une deuxième réunion, en janvier 1988, a permis de finaliser une proposition de programmation, qui a été approuvée par le Comité international du Suivi. Les réunions suivantes ont eu lieu en janvier 1988, juin 1988, décembre 1988 et janvier 1989, en vue d'une part de suivre l'évolution des différents programmes et projets, et de l'autre étudier les propositions à faire pour le Sommet de Dakar.

Par ailleurs, le responsable du réseau a dirigé une mission du Comité international du Suivi à Madagascar en vue d'évaluer les actions de solidarité à mener suite au passage du cyclone Honorine en 1986 (voir ci-après, chapitre 1(d) p 140).

Le Comité international du Suivi a approuvé pour ce réseau, en 1988, des projets totalisant 147 070 000 FF dont 20 285 000 FF de fonds multilatéraux.

Deux importants projets seront réalisés dans le cadre bilatéral :

— Mise en place d'un pôle d'excellence régional en agro-économie (projet 1.1.6) : réalisé dans le cadre de la coopération canadienne, ce centre est localisé au CIRES (Centre ivoirien de recherches économiques et sociales) et ouvert à l'ensemble des pays francophones. Dans le cadre de ce projet, le CIRES est jumelé avec l'Université Laval de Québec. Le démarrage effectif du projet s'effectue au printemps 1989. Une première tranche d'achat de matériel informatique et l'enclenchement des procédures pour la construction de la bibliothèque figurent au programme du premier trimestre. Une campagne de recrutement, déjà en place, assurera la mobilisation de l'assistance technique canadienne et africaine pour septembre 1989.

— Institut international de recherche pour le développement (Adiopodoumé, Côte d'Ivoire) (projet 1.2.7) : ce projet, mis en oeuvre dans le cadre de la coopération bilatérale franco-ivoirienne, vise à revitaliser l'Institut d'Adiopodoumé et à le rendre accessible à l'ensemble des pays francophones. Un accord de siège a été signé et des modalités d'ouverture internationale sont prévues.

Il est à noter que les principaux partenaires associés respectivement aux projets CIRES à Adiopodoumé poursuivent leurs efforts en vue de leur donner un caractère multilatéral.

Il convient en outre de mentionner le démarrage du centre multi-ressources de Guïtry en Côte d'Ivoire (projet 1.3.5) sur financement bilatéral franco-ivoirien et le projet bilatéral français d'appui à la promotion de l'artisanat (projet 1.3.7). Pour cette opération, la France avait réservé en 1988 un crédit de 2 MF qui a été reporté en 1989 en attendant l'issue d'une

concertation avec l'ACCT sur les trois projets qu'elle a proposé : stage de formation de réparateurs ruraux de pompes à eau dans les pays du Sahel ; séminaire intitulé «Femmes et développement» pour la valorisation et la promotion de l'artisanat féminin ; atelier technique de perfectionnement en tannage artisanal.

Une série de projets est financée à partir de fonds multilatéraux, parmi lesquels :

— Centres régionaux de spécialisation en Agriculture (CRESA - projet 1.1.22) : après l'envoi d'un questionnaire aux différents pays et institutions, des missions de concertations avec les responsables nationaux ont été organisés par l'ACCT, en septembre et octobre 1988 dans une vingtaine de pays, dans l'Océan Indien, en Afrique Centrale, en Afrique Occidentale, au Maghreb et au Sahel. Le rapport des experts propose la mise en place d'un réseau de CRESA.

— Valorisation des résultats de la recherche : transfert de technologie (projet 1.2.1) : en juillet 1988, un protocole a été signé entre l'ACCT et la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour la réalisation d'un projet de diffusion et d'adaptation de la technologie du transfert d'embryons en vue d'améliorer le cheptel africain. En octobre 1988, une mission canadienne s'est rendue à l'Ecole inter-états de Sciences et Médecine vétérinaire de Dakar pour évaluer le coût du séminaire et des phases ultérieures du projet. Le séminaire est prévu à Dakar, au début du mois de mai 1989.

— Programme coopératif de recherche agricole sous forme de réseaux thématiques (projet 1.2.2) : des contacts ont été établis avec les réseaux de la Communauté économique des pays des grands Lacs (CEPGL) et de la Conférence des responsables de la recherche agronomique africains et français (CORAF) pour une mise en place de réseaux thématiques qui assureront une meilleure diffusion des résultats de la recherche. Des missions et séminaires d'identification ont été organisés au Maghreb. Suite à ces concertations, 11 réseaux de recherche ont été identifiés.

— Développement de la pisciculture (projet 1.2.3) : une réunion a été organisée, en octobre 1988, à Gisenyi (Rwanda) entre l'ACCT et les pays de la CEPGL pour définir le programme intéressant ces pays. Une réunion est prévue au Togo en 1989 avec les pays de la CEPGL, les pays du Maghreb et la CORAF en vue de la constitution du réseau halieutique-pisciculture.

— Développement de la biotechnologie (projet 1.2.4) : des contacts ont eu lieu avec divers organismes et des missions circulaires d'inventaire organisées par l'ACCT dans divers pays : Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tunisie. D'autres missions seront organisées en 1989 ainsi qu'une réunion de constitution du réseau.

— Rencontres entre organisations professionnelles de producteurs (projet 1.3.3) : des actions ont été définies dans le cadre d'un protocole d'accord entre l'ACCT et le Conseil de l'Entente. Quatre rencontres seront organisées en 1989 au Bénin, au Niger, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

— Création de petites entreprises (projet 1.3.4) : conjointement avec le Centre panafricain de formation coopérative, une équipe de l'ACCT et du gouvernement québécois a sélectionné quatre stagiaires provenant du Bénin, du Gabon, du Mali et du Sénégal, afin de compléter leur formation dans des instituts spécialisés au Québec et en France. Deux stages au Québec et un en France se sont effectivement déroulés pendant l'été 1988, le dernier devant avoir lieu en 1989 au Québec.

— Centres multi-ressources (projet 1.3.5) : en novembre 1988, un protocole d'accord a été signé entre l'ACCT et trois firmes québécoises pour des missions d'études au Rwanda,

au Sénégal et en Tunisie. En janvier-février 1989, le Maroc fera l'objet d'une mission ultérieure, de même qu'Haïti.

— Diffusion-information (système francophone d'information agricole - SYFIA) (projet 1.3.6): création d'une banque d'information sur l'agriculture et le développement rural en vue de vulgariser les résultats de la recherche agricole. Un protocole a été signé en mai 1988 entre l'ACCT et PERISCOOP, une équipe de journalistes spécialisés de Montpellier. SYFIA a établi des correspondants dans 30 pays d'Afrique et d'Asie, un réseau international d'experts scientifiques, un réseau de journalistes scientifiques, techniques et économiques et une rédaction centrale à Montpellier. SYFIA diffuse vers 80 quotidiens, magazines et radios du Sud.

### Réseau Energie

Après le Sommet de Québec, le responsable du réseau a cru opportun de remettre en place tant la structure que le mode de fonctionnement dont il s'était doté après la Conférence de Paris. C'est ainsi qu'il a pu compter, pour réaliser son mandat, sur la collaboration du Comité consultatif de l'Energie composé d'experts de treize pays (Bénin, Burundi, Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Maroc, Sénégal, Tunisie) et des représentants de l'ACCT (Direction générale des Sciences et Techniques pour le Développement). Il convient de souligner aussi la participation du Directeur exécutif de l'Institut de l'Energie (voir ci-dessous) ainsi que d'autres partenaires qui se sont joints en qualité d'observateurs aux membres statutaires du Comité. De novembre 1988 jusqu'au Sommet de Dakar à la fin de mai 1989, il y aura eu en tout quatre séances de travail avec l'ensemble des partenaires et deux réunions de concertation restreintes.

Au cours de la période, les activités du réseau se sont développées autour de trois programmes majeurs : «Diffusion de la connaissance», «Maîtrise de l'énergie», et «Electrification». A la suite des recommandations formulées par le réseau, le Comité international du Suivi approuvait quatorze projets répartis entre ces trois programmes qui ont bénéficié depuis le Sommet de Québec, d'un budget de 82 105 000 FF dont 27 850 000 FF à partir de fonds multilatéraux.

Dans le cadre du programme «Diffusion de la connaissance», les projets suivants ont été mis en oeuvre :

— Institut de l'Energie (projets 2.1.1 et 2.1.9) : l'Institut de l'Energie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF) est un organisme de coopération multilatérale qui assume des fonctions de coordination, de conseil et d'assistance dans des activités de formation, d'information, de co-développement et de transfert technologique. Il a vu ses statuts approuvés par la Conférence générale de l'ACCT à sa réunion de décembre 1987, après que fut accepté le principe par lequel il devenait un organe subsidiaire de l'ACCT, en vertu de l'article 7 de la charte de celle-ci. Un président du Conseil d'orientation, M. Emile Paraiso (Bénin), et un Directeur exécutif, M. Bernard Duhamel (France) furent nommés. Un accord de siège fut signé entre le gouvernement du Canada et l'ACCT le 17 novembre 1988. Avec un budget total d'environ 6 000 000 FF (**fonctionnement** : 2 350 000 FF/ **programmes** : 3 625 000 FF) ; l'Institut s'est doté d'un programme d'actions à court et à moyen termes. Actuellement, un certain nombre d'activités en formation et information sont déjà entreprises. Relevons, entre autres, la visite à Québec de trois conférenciers spécialistes de l'énergie, la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier avec six experts internationaux le problème bois-énergie, la tenue à Bamako (Mali) d'un atelier de travail de dix jours avec une vingtaine de participants, la publication et la diffusion d'un bulletin d'information, et la préparation d'une étude de préféabilité pour la mise en place d'un réseau de transmission de données sur l'énergie.

— Séminaires sur les économies d'énergie (projet 2.1.4) : le premier séminaire régional, qui regroupait une vingtaine de participants de huit pays, s'est déroulé à Dakar du 30 novembre au 5 décembre 1988.

— Formation en planification énergétique (projet 2.1.2) : un séminaire de perfectionnement en gestion de l'énergie dans l'entreprise industrielle a eu lieu à l'Ecole internationale de Bordeaux du 17 octobre au 10 novembre 1988.

Au sein de ce programme «Diffusion de la Connaissance», il convient de mentionner des opérations de caractère bilatéral qui ont produit des résultats appréciables :

— Programme d'études supérieures spécialisées en gestion d'entreprises pétrolières (projet 2.1.5) : ce projet qui avait été adopté au Sommet de Paris, est mis en oeuvre par la Corporation Pétro-Canada pour l'Assistance internationale et l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Montréal. Ce programme d'étude d'une durée de deux mois accueillera à l'automne 1989 sa troisième promotion de cadres provenant des entreprises et des organisations du secteur pétrole et gaz. Les deux premières promotions ont regroupé une quarantaine de participants en provenance d'une quinzaine de pays.

— Programme de coopération et de formation en gestion d'entreprises exploitantes d'électricité (projet 2.1.6) : ce projet est sous la responsabilité d'Hydro-Québec international (HQI). Cette dernière a organisé les 4-5 et 6 décembre 1988 au siège de la Banque africaine de Développement à Abidjan (Côte d'Ivoire) un séminaire sur «l'Environnement et l'énergie électrique en Afrique» au bénéfice de 26 pays et gouvernements.

— Guide de l'Energie (projet 2.1.7) : la première édition qui avait fait l'objet d'une distribution restreinte lors du Sommet de Québec a été rééditée par les soins du Ministère français de la coopération et diffusée dans les pays participant au Sommet. Ce projet sera dorénavant de la responsabilité de l'Institut de l'Energie.

Le deuxième programme du réseau Energie, «Maîtrise de l'énergie», a pu prendre forme par la réalisation de quelques projets :

— Télédétection des ressources énergétiques (projet 2.2.1) : ce projet vise la formation de stagiaires en télédétection. Il est coordonné par l'ACCT qui a requis l'expertise du Centre d'application et de recherche en télédétection (CARTEL) de l'Université de Sherbrooke et de la Société DIGIM-LAVALIN, avec l'appui du Centre canadien de Télédétection. Le choix des projets a été fait en collaboration avec les autorités des pays des stagiaires. Depuis le début de novembre 1988, six stagiaires du Burkina Faso, du Niger et du Mali ont débuté leur formation d'une durée de six mois.

— Application des énergies nouvelles et renouvelables (projet 2.2.2) : ce projet dont l'ACCT est le maître d'oeuvre comprend deux opérations. La première s'est réalisée grâce à un protocole d'entente avec l'Université Hassan II du Maroc, et a vu la réalisation d'un système intégré dans une exploitation agricole pilote qui permet la production et l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables. La deuxième opération a trait à l'application des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre d'un projet régional Vietnam/Cambodge, à la suite de l'accord qui a été conclu avec le Ministère de l'enseignement supérieur et professionnel du Vietnam.

— Réhabilitation de centrales secondaires électriques (projet 2.2.3) : dans le cadre de ce projet, deux unités sont en cours de réhabilitation au Bénin et quatre au Sénégal. Plusieurs requêtes sont à l'étude.

— Bois de feu et charbon de bois (projet 2.2.4) : parallèlement aux travaux qui ont été entrepris par l'Institut de l'Énergie avec un groupe d'experts internationaux sur le bois-énergie, l'ACCT a conclu un accord avec le Conseil de l'Entente afin de mettre en place un projet de gazogène en Côte d'Ivoire.

Il est à noter que le programme Electrification fait toujours l'objet de concertation et qu'aucun projet n'a encore été mis en oeuvre au sein de ce programme. Le Comité regrette qu'il soit si difficile pour les opérateurs pressentis (Hydro-Québec International et EDF) d'arriver à une entente pour une véritable coopération dans ce secteur entre pays du Nord et du Sud.

### Réseau Culture et Communication

#### Volet des Industries culturelles

A partir de novembre 1987, le responsable de ce Volet a élaboré une programmation respectant les quatre grands axes d'action prioritaires retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement : l'écrit, le cinéma, la chanson et le théâtre. Il a effectué plusieurs missions dans les pays du Nord et du Sud afin de définir les projets et de confirmer les contributions.

Sur recommandation du responsable du Volet, le Comité international du Suivi a approuvé une vingtaine de projets. L'ACCT joue un rôle prépondérant dans leur exécution. Elle a affecté en 1988, une part importante de son budget régulier (25 511 125 FF) et a géré des fonds multilatéraux de 19 045 000 FF. Ces projets ont aussi disposé, en 1988, d'un financement bilatéral de 11 632 000 FF.

Plusieurs projets sont en voie de réalisation, parmi lesquels :

— Livre francophone (projet 3.1.3) : un groupe multinational de réflexion représentant les gouvernements et la profession a été mis en place au printemps de 1988 pour définir les modalités de fonctionnement du programme permanent du livre de poche à prix modique. Le groupe a précisé les objectifs du programme et a adopté un texte prévoyant la création d'un comité de coordination (formé de représentants de gouvernements du Nord et du Sud ainsi que d'organismes professionnels) comme instance de décision et d'un comité technique comme organe d'étude, de proposition et d'exécution. Un premier appel d'offres a été lancé et une vingtaine de titres ont été retenus, qui devraient être publiés et distribués avant le Sommet de Dakar. La sélection d'un deuxième train d'ouvrages est en cours.

— Libre circulation (projet 3.1.2) : un groupe multinational a entrepris l'examen des obstacles directs et indirects à la libre circulation du livre dans l'espace francophone, en vue de l'avènement d'un marché commun du livre, lui-même partie d'un éventuel marché commun des biens culturels. Le groupe a conduit son étude en fonction de deux aspects majeurs : les aspects juridique et fiscal, les aspects socio-économique et socio-culturel. Il a tenu trois réunions (juin et octobre 1988, janvier 1989) et a adopté un rapport dont les conclusions seront soumises au Comité international préparatoire. Le groupe s'est appuyé notamment sur les travaux et statistiques de l'Unesco et sur ceux de l'ACCT.

— Métiers du livre (projet 3.1.7) : un groupe d'études multinational a été constitué pour examiner les modalités de la création d'un centre de formation et de perfectionnement aux métiers du livre (édition et librairie, principalement) à l'intention des pays du Sud. Le groupe, qui a bénéficié du concours des pouvoirs publics tunisiens, en particulier l'Agence tunisienne de coopération technique, a tenu trois réunions. Le groupe et son président ont visité et consulté de nombreuses organisations : ACCT, UNESCO, AUPELF, Secrétariat



général du Commonwealth, Institut de Presse et maisons d'édition de Tunis, etc. Le groupe a adopté un rapport allant dans le sens de la création d'un organisme au départ modeste, axé principalement sur le perfectionnement des cadres et agents oeuvrant déjà dans les domaines du livre et sur l'étude de l'évolution du marché du livre en Afrique. Le siège en sera installé à Tunis.

— Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (CLAC) (projet 3.1.6) : l'ACCT a poursuivi le développement de ce programme, afin à la fois de le renforcer dans les deux pays où il est déjà implanté et de le mettre en route dans trois autres. Des missions d'évaluation ont été conduites au Bénin et au Sénégal, qui ont confirmé le succès de l'expérience, et des missions de prospection au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Niger, les trois pays où le programme doit s'étendre en 1989. Il est prévu de créer un réseau (10 centres) dans chacun de ces trois pays et d'en ajouter un au Bénin et au Sénégal.

— Foires et salons du livre (projet 3.1.4) : pour la deuxième année, grâce à une contribution substantielle des pouvoirs publics français, le Salon international du livre de Paris a pu accueillir un «espace francophone» dont la réalisation avait été confiée à l'ACCT et la gestion au Conseil international de la langue française. D'autre part, l'ACCT a pu développer en 1988 la participation de maisons d'édition du Sud et parfois d'écrivains du Sud à plusieurs salons du livre, en particulier à Genève, Montréal et Québec, Bruxelles, Casablanca et Dakar.

— Cinéma : avenir des festivals (projet 3.2.2) : à la demande du Comité international du Suivi, un groupe de réflexion a été constitué sur le problème des festivals de cinéma et en particulier sur l'hypothèse d'un éventuel festival unique du cinéma francophone. Le groupe a mené plusieurs consultations. Il en a conclu qu'un festival unique était difficilement réalisable pour le moment et qu'il fallait surtout rechercher la complémentarité et une meilleure concertation entre les festivals existants. D'autre part, une étude sur les conditions de la création éventuelle d'un fonds multilatéral de soutien à la co-production cinématographique et à la distribution a été entreprise par un organisme spécialisé, le BIPE (France) qui doit remettre ses conclusions début février.

— Chanson (projet 3.3.2) : la situation de la chanson dans les pays de langue française (sous les aspects de la création, de la production et de la diffusion) a fait l'objet de la réflexion d'un groupe multinational qui a tenu deux réunions et a mené de nombreuses consultations. Il s'est attaché surtout aux problèmes du renforcement des structures industrielles et des circuits d'échanges des produits de la chanson entre nos pays. Le rapport et les conclusions seront déposés en février 1989.

— Langues et civilisations africaines (projet 3.5.3) : un groupe de travail multinational a mené une réflexion sur les conditions de la création éventuelle d'un centre supérieur d'étude des langues et civilisations africaines dans le dessein de donner un nouveau souffle à la recherche africaniste et d'encourager le développement des études africaines. Le groupe a dégagé un consensus autour d'une conception souple et prudente : une institution rattachée à l'ACCT qui aura essentiellement des missions de coordination, d'animation, d'informatisation et de répartition des fonds, s'appuyant sur toutes les institutions et organisations oeuvrant déjà dans le vaste champ de la recherche africaniste.

— Banque de données sur les biens culturels (projet 3.5.1) : une société québécoise, Econosult, a été chargée d'examiner l'opportunité, les modalités et les conditions techniques, juridiques, financières d'une banque de données qui, dans un premier temps, porterait sur les catégories de base des biens culturels : livres, films, disques et cassettes, ainsi que sur le concours des pouvoirs publics à l'activité culturelle.

### Volet Communication

Avant même la tenue du premier Sommet, les communications faisaient déjà l'objet d'une intense coopération internationale francophone, qui avait vu la création de structures dynamiques et originales (CIRTEF, TV5). Le réseau s'est appuyé sur ces structures et les a consolidées. Il a de plus favorisé l'émergence de nouveaux organismes (CEMAF, CIFFAD, ATF) qui, se fondant sur la reconnaissance et le dialogue de nos cultures nationales, renforceront les liens entre nos pays. Ainsi, les deux premiers Sommets ont donné une impulsion majeure à la construction d'un espace francophone des communications.

La plupart des projets du Volet Communication retenus à Québec s'acheminent progressivement vers leur réalisation finale ou vers la formulation de recommandations spécifiques en vue du Sommet de Dakar. Ces projets ont disposé depuis le Sommet, d'un financement de 143 322 500 FF dont 9 710 000 FF proviennent du budget régulier de l'ACCT et 119 742 500 FF de fonds multilatéraux et 13 870 000 FF de fonds bilatéraux.

Un projet concerne le développement d'un «espace formation» au sein de la francophonie :

— Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD) (projet 3.8.1) : le modèle d'organe subsidiaire de l'ACCT a été retenu pour la détermination des grandes orientations et pour la gestion des fonds de ce consortium. Ce modèle rend nécessaire l'harmonisation des constituantes : la Conférence générale de l'ACCT, l'Assemblée générale des institutions constitutives et le Conseil d'orientation. L'opérateur du CIFFAD, la Télé-université (Université du Québec), a mené une enquête auprès des institutions susceptibles de devenir membres du CIFFAD, pour laquelle il y eut un taux de participation élevé. Deux projets multilatéraux ont officiellement été retenus : la formation de formateurs à distance et la mise en oeuvre des activités du département de gestion des services de santé du CESAG pour les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, par le biais de la formation à distance. Une réunion des Etats et Gouvernements ayant participé au Sommet s'est tenue les 25 et 26 avril à Rabat, afin de confirmer les orientations du CIFFAD.

Plusieurs projets visent le développement de l'espace audio-visuel francophone :

— TV5 Québec-Canada (projet 3.6.0) : la nouvelle chaîne a été officiellement lancée et la programmation régulière est maintenant accessible à l'ensemble des abonnés du câble du Québec et dans certaines autres régions du Canada. Des consultations sont présentement menées, par le Consortium Québec-Canada, avec les câbles distributeurs canadiens afin de susciter la demande du signal sur tout le territoire canadien.

— TV5 Amérique du Nord-Caraïbes (projet 3.6.1) : une étude portant sur les aspects techniques, juridiques, politiques et socio-culturels de l'extension de TV5 aux Caraïbes sera bientôt entreprise par le Consortium Québec-Canada, et devrait donner lieu à des recommandations au Sommet de Dakar. Cette étude comporte un volet qui définira les démarches inhérentes à l'extension de TV5 auprès des communautés francophones des Etats-Unis.

— TV5 Afrique (projet 3.6.2) : l'extension de TV5 Afrique fait l'objet d'une étude menée par des experts français et québécois. Cette étude a pour objectifs de définir les critères qui conféreront une identité propre à TV5 en Afrique, d'établir une complémentarité avec CANAL FRANCE, qui transmettra le signal, et, enfin, d'analyser la structure d'accueil de TV5 Afrique au sein du Consortium TV5. Les conclusions du rapport comportent un plan de mise en oeuvre progressive débutant par une expérience pilote de six mois ayant recours à INTELSAT 5. Ce rapport a été déposé et des compléments d'information techniques et financiers ont été demandés au Consortium TV5.

— Fonds de soutien à la production audio-visuelle du Sud (projet 3.6.4) : créé l'an dernier et géré conjointement par le CIRTEF et l'ACCT, ce fonds s'est vu doté d'une allocation supplémentaire qui a permis, en raison de l'importance croissante accordée par le Comité à ce secteur, de diversifier les genres de productions auxquels il est destiné. En 1988, 10 projets télévisuels associant 24 organismes et représentant 16h 30 de production ont été mis en chantier ainsi que 2 projets radiophoniques concernant l'ensemble des radios africaines francophones et représentant 50 h de production. Les télévisions de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Zaïre, du Gabon, du Niger, du Sénégal et de Madagascar se sont prévaluées de ce projet. Plusieurs projets sont à l'étude pour 1989.

— Coproduction de programmes télévisés : la France, qui a affecté 3,3 MFF dans un cadre bilatéral à ce programme, en a confié une partie à l'opérateur qui avait été désigné lors du Sommet de Québec (l'Institut de Coopération Audiovisuelle Francophone), l'autre partie étant en cours d'engagement dans des projets de coproductions émanant du Sud.

— Centres d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) (projet 3.6.6) : ce projet est opérationnel depuis octobre 1988. Le Conseil de gestion s'est penché sur les problèmes qui touchent la remontée d'actualités du Sud vers le Nord et a mis sur pied un comité provisoire d'orientation regroupant les pays contributeurs (Belgique, Canada, France, Suisse, ACCT) et certains pays du Sud (Côte d'Ivoire, Gabon, Ile Maurice, Seychelles, Sénégal). Le Conseil de gestion, lors de sa dernière assemblée, a retenu la nécessité, pour le CEMAF, de mettre l'accent sur des activités promotionnelles pour faciliter la pénétration du projet auprès des clientèles-cibles et de miser sur la collaboration de l'ACCT pour coordonner les efforts des opérateurs du réseau. Le CEMAF compte envoyer par satellite, sur une base expérimentale et de façon hebdomadaire, dix minutes d'actualités vers les télévisions du Sud.

— Agence internationale de commercialisation et de promotion des produits des industries francophones d'enregistrement sonore : la création de cette agence a fait l'objet d'une étude de marché et d'implantation, menée au Québec, en France et en Suisse. Le rapport de cette étude fait une recommandation positive quant à la création de l'agence.

— Développement de la radio rurale (projet 3.6.9) : ce projet a fait l'objet d'une étude faisabilité réalisée par l'ACCT, et une action est déjà développée en Guinée. Lors de la dernière rencontre des responsables du projet, il fut décidé qu'une mission serait menée au Vietnam avant le Sommet de Dakar et qu'un colloque sur le thème de la radio rurale aurait lieu, sous l'égide du CIERRO (Centre international d'études en radio rurale de Ouagadougou), au Burkina Faso, en juin 1989. La situation de la radio rurale au Burkina Faso et en Guinée fait l'objet d'une étude exploratoire.

— Echanges de personnel entre radios et télévisions francophones (projet 3.6.10) : s'adressant à l'origine exclusivement aux journalistes, ce projet inclut maintenant les techniciens des radios et télévisions francophones, et comporte cinq volets : des stages à l'intention des journalistes du Sud dans les radios et télévisions du Nord, des stages de techniciens du Sud dans les services techniques des radios et des télévisions du Nord, des rencontres annuelles de journalistes des radios et télévisions du Nord dans les pays du Sud, des voyages d'appui d'équipes techniques du Nord auprès des télévisions du Sud et, enfin, l'allocation de bourses permettant à des finissants d'écoles de communication francophones d'effectuer un stage professionnel dans un autre pays francophone. Les opérateurs du projet (CIRTEF et ACCT) ont lancé des appels de candidatures pour des stages de journalistes et de techniciens. Huit institutions du Nord ont fait des propositions fermes d'accueil de stagiaires et neuf pays ont fait des demandes pour l'envoi de stagiaires (Gabon, République Centrafricaine, Côte d'Ivoire, Guinée, Bénin, Sénégal, Zaïre, Niger et Tchad).

— Génies en herbe (projet 3.6.8) : l'émission «Génies en herbe» se poursuit. Les deuxièmes finales internationales auront lieu à Dakar la première semaine de mai, dans le cadre de la tenue prochaine du Sommet. Ces finales donneront lieu à la production de 11 émissions retransmises dans chacun des pays participants : la Belgique, le Bénin, le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Sénégal, le Zaïre. Le Cameroun, le Gabon, la Guinée et le Burkina Faso ont postulé pour participer à la prochaine extension du programme. La coordination de ce projet est réalisée par l'ACCT.

— Vidéo-clips (projet 3.6.7) : la France, qui a affecté 0,2 MF dans un cadre bilatéral, à cette opération, a participé à la production du court métrage «le chant des étoiles» et en 1988 à la réalisation du film sur les francophiles de La Rochelle à l'occasion d'une liaison directe entre cette manifestation et le festival de la chanson de Québec.

Enfin, le réseau s'est intéressé au développement d'un espace des télécommunications au sein de la francophonie :

— Agence des télécommunications de la francophonie (projet 3.7.1) : une commission d'experts de Belgique, du Burkina Faso, du Canada, de Côte d'Ivoire, de la France, de l'Ile Maurice, du Liban, du Maroc, du Québec, du Sénégal, de la Tunisie et du Zaïre s'est réunie à Rabat en octobre 1988 afin d'étudier les modalités de mise sur pied de cette agence, dont le mandat serait de développer l'usage du français et la concertation entre pays francophones dans le domaine des communications. Un groupe de travail a été formé afin d'analyser les modalités techniques et juridiques. Ces groupes ont recommandé la création de l'Agence dans les plus brefs délais et son rattachement institutionnel à l'ACCT.

#### **Réseau Information scientifique et Développement technologique (ISDT)**

Deux opérateurs principaux se partagent l'essentiel des budgets et de la programmation de ce Réseau : d'une part, l'Université des réseaux d'expression française (UREF), qui a disposé, depuis le Sommet de Québec d'un budget sur fonds multilatéraux de 42 000 000 FF, et qui s'est vu confier par le Comité international du Suivi une responsabilité prioritaire pour les projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche, d'autre part, l'ACCT qui a dégagé 13 045 000 FF de son budget régulier et a disposé de 15 716 000 FF sur fonds multilatéraux.

De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu entre les dirigeants de l'ACCT, de l'UREF et le responsable du Réseau, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la complémentarité de l'exécution des projets sous le contrôle du Comité international du Suivi. Le réseau s'est réuni à deux reprises en 1988, à Paris le 3 juin et à Bruxelles le 28 novembre, et a aménagé un plan de travail en trois phases (mise en oeuvre des projets approuvés ; extension de ces projets ; définition de nouvelles actions).

L'action de l'UREF (Université des réseaux d'expression française) est prioritaire pour les projets concernant l'enseignement supérieur et pour la recherche qui s'y rapporte, dans le cadre des compétences de l'AUPELF. L'action de l'ACCT, organe intergouvernemental, couvre tout l'éventail de la coopération. Mais l'ACCT et l'UREF sont toutes deux concernées par l'édition de cours et de manuels universitaires et/ou techniques en langue française, par la diffusion de revues scientifiques et techniques émanant soit des milieux universitaires, soit d'autres milieux. Par ailleurs, l'implantation de réseaux documentaires informatisés concerne les structures académiques et les structures professionnelles. La formation s'adresse à des techniciens de tous les niveaux.

Les actions suivantes ont pu être poursuivies :

— Publications scientifiques (diffusion) (projet 4.1.2) : la sélection pondérée de 120 revues de haut niveau couvrant toutes les régions de la francophonie, effectuée par le réseau en 1987, a fait l'objet d'engagements et de dépenses par l'ACCT pour un montant global de 2 220 000 FF. Le recensement des revues scientifiques et techniques en langue française est en cours sous l'autorité directe du responsable de réseau ; le catalogue sera publié et diffusé avant le Sommet de Dakar.

— Banque internationale d'informations sur les Etats francophones (BIEF) (projet 4.1.4) : tous les pays du Sommet ainsi que plusieurs organisations internationales ont été invités à extraire des fichiers de leurs principales bibliothèques des informations bibliographiques portant sur les pays participant au Sommet. L'ensemble de ces données constitue la BIEF. La BIEF compte environ 30 000 données bibliographiques dont 20 000 sont en accès direct. Tous les Etats du Sommet ont accès à la BIEF depuis décembre 1987 sur le support de leur choix, soit des microformes, des fiches cartonnées ou des bandes magnétiques. La mise en oeuvre de cette banque internationale laisse augurer un réseau d'accueil structuré sur lequel divers projets de l'espace informatique francophone pourront être greffés, notamment pour l'exploitation de centres serveurs et pour la formation.

— Inventaire des infrastructures d'accueil informatiques et télématiques (projet 4.2.1) : six experts du Sud ont assisté à la réunion de Tunis (17-19 juin 1988) et se sont vu confier des contrats (de même qu'un expert des Caraïbes qui n'a pu assister à la réunion de Tunis) pour la conduite de l'inventaire des infrastructures et la cueillette d'informations bibliographiques dans tous les pays du Sommet.

— Centres serveurs (projet 4.2.3) : huit bibliothèques du Sud ont déjà accepté de prendre des responsabilités de prestation documentaire (mise à jour de la BIEF, diffusion d'informations, prêts entre bibliothèques, etc.) dans une région déterminée : ce sont les centres serveurs du réseau Information scientifique et Développement technologique. Ces bibliothèques sont situées à Port-au-Prince, Tunis, Dakar, Abidjan, Bujumbura, Libreville, Hanoï et Rabat.

— Formation de l'espace informatique francophone (projet 4.2.4) : un séminaire de formation en gestion de l'édition scientifique, d'une durée de 12 jours (30 mai - 11 juin 1988); destiné à des spécialistes d'Afrique, a eu lieu au Centre Galilée de l'Université catholique de Louvain, dans le cadre des activités de l'Ecole internationale de Bordeaux. Il comprenait trois parties : formation théorique, manipulations techniques, stages et visites d'entreprises. Les experts se sont familiarisés à diverses techniques : traitement de textes, fichiers automatisés, impression en photocomposition et à laser, photocopieuse, etc.

— Informatique et éducation (projet 4.2.5) : cinq actions sont en cours dans le cadre de ce projet : bulletins de liaison trimestriels ; séminaires/ateliers internationaux de formation ; valorisation d'expériences d'introduction de l'informatique ; sensibilisation des utilisateurs et décideurs à l'introduction de l'informatique en éducation et/ou formation ; étude INFODUC.

— Université des réseaux d'expression française (UREF) (projet 4.3) : opérateur multilatéral privilégié pour traiter de l'ensemble des projets ayant rapport à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur, l'AUPELF-UREF a défini et réalisé en 1988 un ensemble de 12 programmes qui s'articulent autour de trois dynamiques : la dynamique de l'information, celle de l'échange et celle du multilatéral. Dans le domaine de l'information, l'UREF s'est fixé l'objectif de maintenir et de développer l'édition et la diffusion la plus large possible de tous les supports d'information scientifique et technique, qu'il s'agisse de supports écrits ou informatiques (nouveaux supports). Elle a réalisé cet objectif par la création d'une

collection scientifique francophone, la distribution d'ouvrages et de revues à des bibliothèques et à des jeunes chercheurs, et l'organisation d'un système d'accès aux banques de données. Dans le domaine de l'échange, elle a créé, entre toutes les composantes de la francophonie scientifique, les courants nécessaires d'échanges Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord, pour le développement partagé, la formation et la recherche, par la tenue de séminaires, la constitution de réseaux de recherche et l'attribution de bourses d'excellence. Enfin, l'UREF a mis l'accent sur son caractère multilatéral (plus de 200 universités membres couvrant toute la francophonie scientifique et 450 départements d'études françaises couvrant pour une large part la «francophonie de l'extérieur») à travers ses réseaux, sa gestion, ses engagements humains et matériels.

— Structuration des systèmes documentaires des pays du Sud (projet 4.1.1) : l'ACCT et la BIEF ont organisé en janvier 1989 une première réunion de concertation du groupe de travail international sur la gestion documentaire dans les pays en développement. Les recommandations de ce groupe de travail permettront de dégager des actions prioritaires en vue de la structuration des politiques et des systèmes documentaires des pays du Sud.

— Espace juridique francophone (projet 4.4.1) : dans le cadre de ce projet deux actions sont en cours : la réalisation d'un glossaire de terminologie juridique par des institutions universitaires belges et la faisabilité d'un programme intitulé « l'arbitrage commercial international dans la francophonie ». L'objectif est de dresser l'état de la culture juridique francophone dans l'arbitrage commercial international. Les actions proposées concernent la promotion de la traduction simultanée dans les arbitrages, la création d'une banque de données, l'aide aux éditeurs pour publier et diffuser des ouvrages et revues sur le sujet, l'organisation de congrès internationaux. Ce projet a servi de base de réflexion à la Conférence des Ministres de la Justice de la Francophonie de janvier 1989.

— Vidéotex et vidéodisque (projet 4.4.3) : dans le cadre d'un projet bilatéral, la France met en oeuvre un programme de diffusion des supports «transportables» (vidéotex et vidéodisques médicaux) dans certains pays de l'espace francophone, qui est entré dans sa phase opérationnelle. Dans le cadre d'une première phase de mise en oeuvre, 7 pays ont été sélectionnés : la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Sénégal, le Gabon, la Tunisie, le Liban et l'Egypte. Dès le printemps, les premiers terminaux vidéotex seront opérationnels et ils permettront d'interroger les banques de données des pays du Nord. Dans une deuxième phase, ce projet pourra être confié à la responsabilité des pays du Sud et à partir du Sud grâce à des banques de données constituées localement.

#### **Réseau Industries de la Langue**

Dans un domaine nouveau, où les langues ne sont plus seulement un véhicule d'information et d'échanges, mais un matériau intégré à des outils techniques et à des systèmes complexes du traitement avancé de l'information appelés à modeler de façon durable et décisive la vie sociale, professionnelle et économique des sociétés modernes, il est apparu indispensable de doter l'espace francophone d'outils fondamentaux et d'applications industrielles assurant sa cohésion et sa pérennité. A travers ces outils sont en effet en cause des potentiels scientifiques enrichis ou perdus, des transferts de technologies assurés ou abandonnés, des développements économiques et sociaux sauvagés ou avortés.

Le responsable du Réseau a entrepris des consultations régulières avec l'Agence de coopération culturelle et technique afin d'harmoniser le programme régulier de l'Agence et le programme du réseau, et avec les représentants des pays bailleurs de fonds et les administrations concernées. Suite à ces démarches, avec l'accord du Comité International du Suivi, la compétence du Réseau a été étendue au développement linguistique et aux industries de la

Langue. Depuis le Sommet de Québec, un budget de 16 644 000 FF a été dégagé pour mettre en oeuvre la programmation proposée par le Réseau.

Le Réseau a tenu des réunions à trois reprises en 1988 (Bruxelles 27-28 mars; Montréal 21-22 juin; Rabat 3-4 novembre). Sur sa proposition ont été mises sur pied des structures nationales et régionales chargées de préparer et d'éclairer les choix et de relayer les actions communes dans les pays intéressés :

- a) observatoires nationaux ou régionaux des industries de la langue, auxquels incombent les tâches décisives de veille scientifique, technologique et industrielle et de rapprochement des partenaires éventuels;
- b) comités d'experts extérieurs ou intégrés aux observatoires auxquels reviennent les missions d'expertise et d'évaluation des projets;
- c) modules nationaux spécifiques travaillant par filières et donnant lieu à des programmes coordonnés en traductiques, communication parlée, néologie et terminologie, formation.

Le programme proposé par le Réseau en 1988 et adopté par le Comité international du Suivi a eu pour objectif d'associer et de stimuler les équipes au sein de cinq secteurs d'intérêt commun. Les opérations conduites au titre de ces cinq filières sont, soit nettement engagées, soit en cours d'achèvement. Elles donneront lieu à une exposition ou présentation à l'occasion du troisième Sommet réuni à Dakar.

— Veille scientifique, technologique et industrielle : traduction assistée par ordinateur (séminaire international avec étude des besoins francophones - actes à l'impression) (projet 5.1.3);

Logiciels de formation et d'information à usages industriels (séminaire - septembre 1988) (projet 5.1.4);

Inventaire des centres de formation et des cursus spécialisés (mars 1988 - septembre 1988) (projet 5.3.1);

Mise en réseau d'informations détenues par les observatoires nationaux ou régionaux (projet 5.1.16);

Mise en réseau des modules nationaux de néologie et de terminologie (RINT) (projet 5.2.5);

Prix de l'innovation (projet 5.1.7)

— Bilan et inventaire des ressources : répertoire des outils et services en traitement automatique de la langue française (prêt à l'impression) (projet 5.1.17);

Inventaire des descriptions informatisées de la langue française (en cours) (projet 5.1.6)

Trésor informatisé des vocabulaires francophones (maquette réalisée) (projet 5.1.15);

Inventaire des travaux terminologiques disponibles (achevé) (projet 5.2.1)

— Développement linguistique et transferts de technologie : applications pédagogiques de l'ordinateur en français écrit, pour étudiants universitaires de la langue maternelle arabe (projet 5.1.11)

Transfert technologique d'outils informatiques pour l'utilisation en langue arabe (projet 5.1.13);

Vecteurs méthodologiques en enseignement assisté par ordinateur (projet 5.1.18) :

Production et diffusion de la néologie et de la terminologie (projet 5.2.2) :

Conduite de travaux terminologiques (séminaire de formation aux principes méthodologiques) (projet 5.3.2);

Réseau d'échanges documentaires informatisés (Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest) (projet 5.1.2).

— Développement d'outils : communication parlée (base de données des sons du français avec variétés socio-géographiques) (projet 5.1.8);

Bureautique (détecteur contextuel des fautes d'orthographe pour logiciels de traitement de texte) (projet 5.1.9);

Documentation (dispositif automatisé de sondage des flux d'information scientifique et technique) (projet 5.1.12) ;

Systèmes de dépouillement terminologique assisté par ordinateur (projet 5.1.10).

— Formation : Mise en place de circuits de formation entre pays francophones (projet 5.3.3); formation et perfectionnement en terminologie et néologie (projet 5.2.4); aménagement de stages de formation avec attribution de bourses et de pécule de formation (projet 5.3.3). Pour ce dernier projet, la France a affecté, dans le cadre de la coopération bilatérale, un crédit de 1 MF auprès de l'ACCT, destiné à financer un programme de formation, proposé par le Réseau, en faveur de ressortissants des pays francophones du Sud. Les propositions du Réseau comportent une première tranche de 13 stages qui prendront effet en 1989 avec des crédits ouverts en décembre 1988.

#### Projets hors-réseau

Plusieurs grands projets ont été approuvés par le Sommet de Québec sans qu'ils soient confiés à un réseau particulier. Ces projets ont disposé d'un financement de 44 773 200 FF émanant des fonds multilatéraux et d'un financement bilatéral de 83 700 000 auxquels s'ajoutent 900 000 FF de l'ACCT.

Trois fonds de solidarité, dont la mise en place avait été souhaitée par les Chefs d'Etat et de gouvernement, ont été confiés au Programme Spécial de Développement (PSD) de l'ACCT :

— Fonds volontaire pour le Tchad (projet 6.1) : le directeur général du Programme Spécial de Développement a effectué une mission au Tchad en avril 1988. Il a retenu, conjointement avec les autorités tchadiennes, et avec l'accord du Comité international du Suivi, les projets suivants : dotation d'équipement (école nationale d'éducation physique et sportive); formation et assistance technique (école normale supérieure); construction du centre de promotion de tissage féminin; équipement de la faculté des sciences de Farcha. Ce programme a été approuvé par le Comité international du Suivi, qui a autorisé le versement de 5 600 000 FF à partir des fonds multilatéraux et du budget régulier de l'ACCT. De plus, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) s'est associé à ce projet et y a contribué pour la somme de 4 500 000 FF en 1988.

— Fonds volontaire pour le Liban (projet 6.2) : la mise en oeuvre d'actions reliées à ce fonds qui jouit d'un budget de 9 075 000 FF a connu des difficultés puisque le directeur général du PSD n'a pu se rendre au Liban comme il en avait été convenu. Après plusieurs réunions de concertation et des discussions au sein du Comité, il fut décidé que les projets



retenus seraient en majorité gouvernementaux et reliés au développement médical et hospitalier. Des fonctionnaires du gouvernement libanais sont venus à Paris pour préciser le contenu de ces actions. Un accord a été signé le 22 mars 1989 pour l'ensemble des crédits qui seront destinés à la fourniture d'équipement médical et la formation de stagiaires pour l'utilisation de ces équipements.

— Bourses en faveur des victimes de l'apartheid (projet 6.3) : plusieurs organismes ont été consultés, dont le Commonwealth Fund for Technical Cooperation (CFTC), qui a apporté une contribution de 1 000 000 FF à ce projet. De plus, un protocole d'entente a été signé avec le Conseil oecuménique des Eglises qui participera au programme. Ce projet, qui a suscité un grand intérêt, ne jouit que d'un budget de 3 450 000 FF qui est maintenant épuisé. Les boursiers reçoivent une formation en français au Village du Bénin (Togo).

A Québec, les chefs d'Etat et de Gouvernement avaient retenu la proposition de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES) de tenir les premiers Jeux de la Francophonie au Maroc du 8 au 22 juillet 1989. La CONFESJES a adopté, lors de sa dix-huitième session, les règles et modalités concernant l'organisation de ces Jeux. Ces derniers auront un volet sportif et culturel. Les disciplines adoptées sont l'athlétisme et le judo pour les hommes et les femmes, le football pour les hommes et le basket-ball pour les femmes. La CONFESJES a mis sur pied un Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) de douze membres, incluant six pays en développement, quatre pays du Nord, le Président de la Conférence Générale de l'ACCT. Le Secrétaire général de la CONFESJES et les deux Secrétaires exécutifs élus font aussi partie, ex officio, de ce Comité. Le budget prévu pour l'organisation des jeux est de 33,7 millions de FF en plus des frais de chaque délégation. Le Comité international du Suivi a tenu une session de travail avec la CONFESJES à ce sujet en octobre 1988, et en mars 1989, a constaté que les travaux de préparation sont menés avec sérieux. Trente-quatre pays se sont déjà inscrits et les organisateurs comptent sur la participation de tous les pays du Sommet. Afin de s'assurer du succès des Jeux, les pays participants devront consentir des efforts, notamment pour la sélection d'athlètes du meilleur niveau et la diffusion des images télévisées.

Conformément à un engagement pris à Québec, la France a organisé, avec l'aide de l'ACCT, une Conférence des Ministres de la Justice des pays d'expression française à Paris en janvier 1989. Cette Conférence, suivie par le 20ème Congrès de l'Institut de Droit d'expression française (IDEF), a permis de relancer la coopération dans les domaines de la formation et de la circulation des informations juridiques et judiciaires entre pays francophones. La Conférence a fait apparaître l'ampleur des besoins des pays du sud dans les domaines de la formation et de la documentation. Elle a souligné l'importance prioritaire de la formation des magistrats sous des formes diverses (formation initiale, perfectionnement, stages spécialisés à la carte, formation des formateurs, échange de magistrats). Les participants à la Conférence ont souhaité que cette question de la coopération juridique et judiciaire soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Sommet de Dakar.

Le fonds de scolarisation des enfants francophones (projet 6.6), qui vise à faciliter la scolarisation en langue française des élèves ressortissants des pays francophones qui séjournent à l'étranger, a été maintenu. Géré conjointement par le ministère français des Affaires étrangères et l'ACCT, il a permis l'octroi de plus de 2 500 bourses pour l'année scolaire 1987-1988.

Dans le cadre du programme bilatéral canadien de bourses de la francophonie (projet 6.8), 69 boursiers ont accompli leur formation au Canada en 1987-1988 et 142 depuis septembre 1988. Cent nouveaux boursiers seront sélectionnés pour septembre 1989. Un autre projet bilatéral canadien, le programme universel d'immunisation des enfants (projet 6.9), destiné spécifiquement aux pays francophones, est maintenu avec un budget accru, totalisant \$18 millions.

A ce jour, 26 pays francophones ont bénéficié de ce programme à travers 46 projets d'immunisation.

Par ailleurs, le Grand Prix de la francophonie de l'Académie française, créé à l'occasion du Sommet de Paris, a été attribué pour la deuxième fois en 1988. Le récipiendaire fut l'écrivain malgache Jacques Rabemanjara. En plus du Canada, de la France et d'entreprises privées, le prince Rainier de Monaco s'est ajouté à la liste des contributeurs à ce prix.

Enfin, le gouvernement canadien a, dans l'esprit des résolutions politiques et économiques adoptées à Québec, accordé des subventions au GATT, à la CNUCED et l'Institut de Recherche en Affaires publiques d'Ottawa pour l'organisation de séminaires destinés aux pays du Sud sur les enjeux du Cycle Uruguay de négociations commerciales multilatérales. Ces séminaires ont eu lieu à Genève, Abidjan et Nairobi.

#### **d) Missions extraordinaires**

Les chefs d'Etat et de Gouvernement avaient, au Sommet de Québec, adopté une résolution sur les calamités naturelles qui lançait un appel aux pays francophones afin qu'ils apportent leur appui aux victimes des cyclones tropicaux et des inondations.

La dixième réunion du Comité international du Suivi eut lieu à Madagascar les 13, 14 et 15 juin 1988. Le Comité put, à cette occasion, constater que les suites du cyclone qui a frappé la région de Taomasina en 1986 sont malheureusement très visibles. A la demande du gouvernement malgache, le Comité prit la décision de mettre sur pied une mission, animée par le responsable du réseau Agriculture et Protection de l'environnement, afin d'étudier les actions que pourrait entreprendre le Comité pour mettre en oeuvre la solidarité des pays francophones.

La mission se rendit à Madagascar au mois d'août et déposa un rapport au Comité international du Suivi le 20 septembre. Le Comité décida de dégager la somme de 800 000 FF afin d'entreprendre une action immédiate de solidarité (réhabilitation du Collège de Ratsimilaho) et de recommander la création d'un fonds de solidarité au Sommet de Dakar.

#### **e) Relations avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique**

Conformément à l'esprit de la «Résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec», le Comité international du Suivi a souhaité, dans la mesure du possible, associer de près l'ACCT à ses travaux.

L'ACCT, de son côté, a fait des efforts appréciables pour réorienter l'ensemble de sa programmation dans l'axe des recommandations du Sommet de Québec. Elle a donc informé régulièrement le Comité international du Suivi sur cette programmation.

Plusieurs gestes ont été posés pour consolider le rapprochement du Comité et de l'ACCT : création d'un Comité consultatif conjoint, nomination d'un conseiller spécial chargé du Suivi du Sommet auprès du Secrétariat général de l'ACCT, gestion de fonds spéciaux par l'ACCT, intérêt des membres du Comité international du Suivi pour les instances de l'Agence, coordination permanente entre les réseaux et les directions générales de l'ACCT.

#### **Comité consultatif conjoint**

Le Comité consultatif conjoint, créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de Québec, est composé, d'une part, du Comité international du Suivi assisté des responsables de Réseau et, d'autre part, du Secrétaire général de l'ACCT assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier. Il a tenu six réunions de novembre 1987 à janvier 1989.

Les premières réunions de ce Comité ont été consacrées au bilan des travaux conjoints des réseaux et des directions générales de l'ACCT, à l'examen des programmes réciproques et à leur harmonisation, à des consultations sur la création et les modalités de gestion de fonds spéciaux et à la nomination éventuelle d'un responsable du Suivi du Sommet au sein de l'Agence.

Dans une seconde phase, après la création des fonds spéciaux et la nomination d'un conseiller spécial avec des attributions précises, les réunions du Comité consultatif conjoint se sont penchées sur la gestion concrète des fonds spéciaux et l'étude des travaux mis en oeuvre grâce à eux.

#### **Nomination d'un conseiller spécial**

En accord avec le Comité international du Suivi, le Secrétaire général de l'ACCT proposa, lors de la Conférence générale de décembre 1987, qu'un poste de conseiller spécial chargé du suivi des sommets soit créé au sein de son cabinet. La Conférence générale nomma à ce poste M. Clément Duhaime, qui avait été jusqu'alors co-secrétaire du Comité international du Suivi, confirmant en ceci la coordination étroite qui allait s'établir entre le Comité et le cabinet du Secrétaire général.

Le Conseiller spécial se vit confier le mandat d'assurer la liaison entre les responsables de Réseau et les directeurs généraux de l'ACCT, de coordonner la concertation sur l'intégration des programmations réciproques des réseaux et des directions générales, de suivre et de faire des rapports réguliers sur la situation des comptes spéciaux et de prendre en charge le secrétariat du Comité consultatif conjoint. Afin de lui faciliter l'exécution de son mandat, le Comité international du Suivi décida, à partir de février 1988, de l'admettre comme observateur permanent à ses réunions.

Le Conseiller spécial s'est rapidement montré indispensable. Il est devenu le relais efficace entre l'Agence et le Comité international du Suivi, entre les directeurs généraux et les responsables de réseaux. Bien identifié comme responsable du Suivi au sein de l'Agence, il est un interlocuteur privilégié des gouvernements participant à tel ou tel projet. Le Comité se félicite donc de la création de ce poste.

#### **Gestion des fonds multilatéraux spéciaux**

Des modalités de gestion des fonds multilatéraux ont été adoptées par le Comité international du Suivi lors de sa réunion du 1er mars 1988. Sur la base de ce document, des modalités d'application soumises par l'Agence ont fait l'objet d'une entente qui prévoit, en outre, que l'Agence retire un pourcentage fixe des fonds (3% en 1988, 5% en 1989) afin de la compenser pour les frais supplémentaires qu'entraîne la gestion de ces fonds. Les directions générales concernées et en particulier celle de l'administration et des finances, ainsi que le contrôleur financier, se sont dès lors mis au travail, permettant de lancer dès le printemps 1988 la plupart des projets dont le financement est assuré par ces fonds.

#### **Instances de l'Agence et Suivi du Sommet**

Le Comité international du Suivi s'est intéressé de près au déroulement de la Conférence générale de l'Agence de décembre 1987, puisque plusieurs éléments de l'ordre du jour concernaient la relation entre l'Agence et le Suivi du Sommet. Les membres statutaires du Comité international du Suivi qui ont participé à cette conférence ont souligné son excellent déroulement qui confirme la convergence croissante entre l'ACCT et le Comité international du Suivi. Ont été signalés comme des acquis particulièrement positifs :

- l'alignement croissant de la programmation de l'Agence sur les recommandations du Sommet (80% en 1988);
- la convocation à deux reprises de la Conférence générale très attachée au processus du Suivi du Sommet;
- l'élection d'un Président de la Conférence générale très attaché au processus du Suivi du Sommet;
- la nomination d'un conseiller spécial chargé du Suivi du Sommet auprès du Secrétaire général de l'ACCT.

L'Agence a tenu en 1988 deux réunions du Bureau élargi de la Conférence générale (juin et octobre et une réunion du Conseil d'administration. Ces trois réunions ont permis en outre d'effectuer un bilan des travaux de l'Agence reliés au Suivi du Sommet et de confirmer les orientations de la Conférence générale.

#### **Coordination entre les réseaux et les directions générales de l'ACCT**

Lors de la Conférence générale extraordinaire de décembre 1986, l'ACCT avait décidé de mettre 30% de son budget programme de 1987 à décision avait entraîné un rapprochement entre les réseaux et les directions générales de l'ACCT.

Forts de cette expérience de travail commun les responsables de Réseau et les directeurs généraux se sont mis à l'oeuvre afin d'élaborer une programmation commune dès le lancement des travaux du Comité international du Suivi du deuxième Sommet en octobre 1987. Ainsi, les responsables de l'Agence ont-ils été associés à toutes les réunions des réseaux.

Lorsque des fonds multilatéraux furent créés à l'Agence en février 1988, les projets de programmation conjointe ACCT et réseaux étaient donc déjà avancés. Dès le 1er mars 1988, l'Agence put présenter au Comité international du Suivi une programmation détaillée faisant l'objet d'un accord avec les responsables de Réseau. Cette programmation fut précisée au cours des réunions ultérieures.

#### **Bulletin du suivi**

En septembre 1988, avec l'accord du Comité International du Suivi, et sur financement à partir des fonds multilatéraux, l'Agence entreprit de publier un bulletin à large diffusion qui donne une information générale sur les activités reliées au Suivi du Sommet. Ce bulletin, qui a déjà connu trois livraisons, apporte un appui important au Comité dans son mandat d'information.

#### **2. Sous-comité sur l'avenir des institutions francophones («sous-comité Roy»)**

Le Sommet de Québec a confié au Comité international du Suivi le mandat «d'examiner avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du Suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet»<sup>7</sup>.

On se souvient qu'à la suite du Sommet de Paris, le Comité international du Suivi avait mis sur pied un sous-comité sous la présidence du représentant de la Communauté Française de Belgique, M. Lucien Outers. Le travail du sous-comité Outers avait alors conduit l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) à convoquer une conférence générale extraordinaire qui devait conduire la seule organisation intergouvernementale francophone à réviser

ses structures et ses programmes afin de les rendre plus aptes à répondre aux attentes des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le premier Sommet de Paris avait donc interpellé l'ACCT. Celui de Québec l'a mobilisée : en effet, non seulement l'ACCT consacre maintenant plus de 80% de son budget de programme au Suivi des Sommets mais, de plus, la grande majorité des fonds multilatéraux dégagés par le Sommet de Québec ont été confiés à l'ACCT.

De quelle façon le prochain Sommet de Dakar envisage-t-il la suite des événements ? Le Comité international du Suivi a reçu le mandat de faire des propositions concrètes à ce sujet.

Lors de sa septième réunion tenue à Marrakech le 1er mars 1988, le Comité international du Suivi a donc créé un sous-comité sur l'avenir des institutions francophones et en a confié la présidence au représentant du Québec et vice-président du Comité international du Suivi, M. Jean-Louis Roy.

Le 15 avril 1988, à l'occasion de sa huitième réunion, le Comité international du Suivi a approuvé la composition, la méthode et le calendrier de travail du sous-comité Roy.

#### Composition

— Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, France, Niger, Mali, Sénégal, Tunisie, Zaïre.

— Deux observateurs désignés par le Secrétaire général de l'ACCT.

#### Méthode et calendrier de travail

La réflexion interne du sous-comité sur l'avenir des institutions francophones a été complétée par un contact direct avec une vingtaine d'organismes francophones. Le choix de ces organismes a été arrêté par le Comité international du Suivi lors de sa 10ème réunion à Madagascar (13-15 juin 1988), en raison du caractère international et multilatéral de leurs objectifs, de leurs interventions, de leurs membres et de leur financement.

Il a été demandé à chacun d'eux de présenter un mémoire au sous-comité, exposant sa vision de sa place dans la dynamique des Sommets, sa conception de la collaboration et de la concertation de l'ensemble du mouvement associatif francophone et finalement sa compréhension du type de relations envisagées et vécues avec l'ACCT, seule organisation intergouvernementale francophone.

A la suite de l'analyse de ces mémoires, chaque organisme a été reçu individuellement pour un échange plus approfondi avec les membres du sous-comité.

Le sous-comité a donc reçu, en plus de l'ACCT,

— deux organismes à caractère politique :

- AIPLF — Association internationale des parlementaires de langue française,
- AIMF — Association internationale des maires francophones

— deux organismes à caractère officiel :

- CONFEMEN — Conférence des Ministres de l'Education de Pays ayant en commun l'usage du français,
- CONFEJES — Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française

- six organismes à caractère spécialisé :
  - AUPELF — Association des universités partiellement ou entièrement de langue française,
  - CIRTEF — Conseil international des radios-télévisions d'expression française,
  - CILF — Conseil international de la langue française,
  - AFIDES — Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires,
  - IDEF — Institut international de droit d'expression française,
  - FIPF — Fédération internationale des professeurs de français,
- et trois organismes à caractère de sensibilisation :
  - AFAL — Association francophone d'amitié et de liaison,
  - SPPF — Secrétariat permanent des peuples francophones,
  - Club Richelieu de Paris.

Il a tenu 26 réunions et son président a de plus complété ces contacts par des rencontres avec des personnalités qui ont consacré une grande partie de leur carrière à la francophonie : les trois anciens secrétaires généraux de l'ACCT, MM. Jean-Marc Léger, Dankoulodo Dan Dicko et François Owono Ngéna, le Secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie, M. Stélio Farandjis, ainsi que le président Léopold Sédar Senghor et le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon.

Lors de la seizième réunion (30 janvier 1989) du Comité international du Suivi, le sous-comité a présenté un projet de rapport à l'ensemble des représentants des Etats et Gouvernements qui ont participé au Sommet de Québec.

Cette dernière consultation du sous-comité a permis de constater un large consensus sur l'approche équilibrée du projet de rapport : équilibre entre le statu quo et un changement global de la situation. Cette réunion du Comité international du Suivi, élargie à l'ensemble des participants du Sommet, fournira de plus l'occasion d'apporter les dernières précisions. Le rapport final a été déposé et approuvé par le Comité international du Suivi lors de sa dix-septième réunion le 16 février 1989; il est joint au présent rapport en annexe<sup>8</sup>.

A l'occasion de sa dix-neuvième réunion (9 mars 1989), le projet de résolution qui en découle a été accepté par le Comité international du Suivi.

#### **Sommaire du rapport**

Le rapport du sous-comité sur l'avenir des institutions francophones se divise en trois parties.

Dans un premier chapitre, il dresse l'état actuel des institutions et des mécanismes institutionnels de la francophonie. Ce chapitre permet un rappel de l'héritage des deux premiers Sommets : mise en place du Comité du Suivi et description de ses missions; création des réseaux; proposition des grandes lignes d'une réforme de l'ACCT lors du Sommet de Paris. Celui de Québec maintiendra le Comité du Suivi et les responsables de réseaux, associera l'ACCT dans une concertation plus étroite avec le Comité international du Suivi par la mise en place d'un Comité consultatif conjoint, créera des comptes spéciaux auprès de l'ACCT et auprès d'autres opérateurs signalant par ce geste son souci du pluralisme institutionnel, demandera enfin au Comité international du Suivi de faire au prochain Sommet des propositions

concrètes sur l'avenir des institutions francophones.

Cette partie du rapport fournit l'occasion d'une première évaluation de l'état des lieux après deux Sommets. Cette façon de travailler en réseau doit être poursuivie et simplifiée, le mode de financement doit tendre vers une forme plus achevée de multilatéralisme, le pluralisme institutionnel qui brise toute conception monopolistique appelle cependant un effort de coordination. Enfin, le Comité international du Suivi constate l'évolution positive de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, évolution à laquelle il a été étroitement associé. Interpellée à Paris, mobilisée à Québec, l'ACCT a vu s'élargir son rôle dans le Suivi des Sommets.

Dans un deuxième chapitre, le rapport du Comité international du Suivi évoque de nouveaux aménagements possibles pour les institutions et les mécanismes institutionnels de la francophonie pour l'avenir.

L'examen de l'état des lieux et les nombreuses consultations faites par le sous-comité Roy ont permis de cerner trois attentes claires du monde francophone : la volonté d'une simplification des mécanismes, la nécessité de la coordination, la recherche d'un multilatéralisme mieux affirmé.

Le rapport sur l'avenir des institutions francophones propose donc le maintien du Comité international du Suivi : sa légitimité lui vient des chefs d'Etat et de Gouvernement et lui permet de jouer le rôle de coordination générale et d'arbitre de l'interprétation de la volonté exprimée par les Sommets. Le rapport propose aussi un rôle plus accru pour l'ACCT : animation, consultation et relais privilégié. Elle jouera d'autant plus ce rôle si elle coordonne les opérateurs des actions qui lui sont confiées par le Comité international du Suivi.

Ce rôle accru pour l'ACCT se concrétisera particulièrement par l'intégration dans son sein du rôle et des fonctions des réseaux : mandat de proposition de programmation au Comité international du Suivi et au Comité international de Préparation, ainsi que la faculté de suggestion d'affectation budgétaire. Cette intégration à l'ACCT s'impose pour trois raisons. Elle est la seule organisation intergouvernementale de la francophonie. Son action traverse déjà tous les réseaux actuels et même l'éducation. C'est par elle enfin que les pays du sud sont collégalement présents dans la conception et le financement des projets. Le rapport établit de plus très explicitement que, comme par le passé, la participation à ces réseaux demeure ouverte sans restriction aucune à l'ensemble des Etats et Gouvernements présents aux Sommets, même s'ils ne sont pas membres de l'ACCT.

Ce chapitre reconnaît les acquis du pluralisme et insiste sur le rôle spécifique des autres partenaires directs du Comité international du Suivi, en particulier l'AUPELF qui par son programme de l'Université des réseaux d'expression française (UREF), programme majeur du Sommet de Québec, doit demeurer l'opérateur privilégié pour ce qui concerne la recherche universitaire et l'enseignement supérieur.

Le troisième chapitre aborde la place du monde associatif dans la dynamique des Sommets. Les rencontres avec le monde associatif ont permis au sous-comité Roy d'en constater la richesse et la diversité. Elles en ont révélé de plus les attentes : besoin d'information et nécessité de consultation. Il est apparu évident que le monde associatif peut souvent jouer un rôle de relais essentiel et un rôle de partenaire actif dans l'exécution de plusieurs projets des Sommets. Toutes les organisations rencontrées ont des liens étroits avec l'ACCT dont la place privilégiée n'est remise en question par quiconque. La demande d'une réforme du Conseil consultatif de l'Agence est cependant générale et le rapport du comité Roy la recommande expressément.

Le rapport rappelle enfin la compétence de plusieurs organismes rencontrés par le Comité afin que, autour de l'ACCT, dans les secteurs d'intervention des Sommets, le tissu des partenaires francophones se resserre concrètement. Le Sous-comité a tenu à souligner la place particulière que l'AIFPLF occupe dans la construction de l'espace francophone en tant que seule organisation interparlementaire de la francophonie.

Enfin, le rapport souligne la vision que lui a inspirée la contribution spontanée de MM. Senghor et Druon. Le sous-comité Roy a voulu s'inspirer de l'approche d'ensemble suggérée par ces deux illustres académiciens et résumée par ce qu'ils appellent «la diversité de notre expérience et notre totale identité d'espérance». Il a aussi voulu rester fidèle à la volonté exprimée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement aux Sommets de Paris et de Québec de ne pas ajouter de nouvelles structures susceptibles de modifier l'architecture institutionnelle de la francophonie multilatérale.

La proposition de résolution, approuvée unanimement par le Comité international du Suivi, a été présentée à la Conférence ministérielle préparatoire au Sommet de Dakar le 30 mars 1989. En voici le texte :

**PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A L'AVENIR DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET AUX MECANISMES DU SUIVI DU SOMMET DE DAKAR :**

**Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français,**

— Rappelant les décisions du Sommet de Paris instituant un Comité international du Suivi (CIS) et invitant à la réforme des institutions francophones;

— Rappelant les décisions du Sommet de Québec de maintenir le mandat dudit Comité en lui donnant la mission spécifique d'examiner le rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et des autres organismes francophones dans la dynamique des Sommets et d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT;

— Désireux de conforter la dimension multilatérale, la pluralité institutionnelle et d'assurer une coordination plus efficace du Suivi;

— Conscients de la nécessité d'améliorer les mécanismes et les modalités de financement du Suivi;

— Prenant acte de l'évolution de l'ACCT, de sa réforme et des effets de ses rapports fructueux avec le CIS, concrétisés par le Comité Consultatif Conjoint et la gestion des fonds spéciaux;

— Sensibles aux attentes du monde associatif francophone, à la nécessité de la consultation et de la diffusion de l'information comme conditions préalables permettant aux associations de jouer leur rôle de relais et, éventuellement, de partenaires soucieux de leur autonomie;

— Après avoir pris connaissance du rapport du CIS sur l'avenir des institutions francophones;

**Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident ce qui suit :**

**A. Le Comité international du Suivi**

1. Est maintenu dans l'intégralité de ses fonctions et de ses pouvoirs : assume son rôle d'arbitrage et d'évaluation des actions confiées aux opérateurs directs du Suivi du Sommet et fait rapport aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.



2. Demeure l'instance finale de coordination et de décision, sous l'autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, approuve les projets et affecte les budgets. En conséquence, l'ACCT et les autres opérateurs directs, s'agissant des fonds du Sommet, doivent lui soumettre leurs propositions.
3. Reflète la diversité de l'espace francophone et assure une rotation suffisante tout en garantissant la continuité des travaux.

#### **B. Le Comité international de Préparation (CIP)**

1. Constitue l'instance finale de préparation des propositions de programmation et d'affectation budgétaire à présenter aux Sommets. L'ACCT et les autres opérateurs directs lui proposent les différents projets.
2. Tous les pays participant aux Sommets en sont membres.

#### **C. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique**

1. Constitue, par sa qualité d'unique organisation intergouvernementale de la francophonie découlant d'une convention, une garantie institutionnelle pour la dimension multilatérale devant présider à la conception et à la mise en oeuvre des projets découlant des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Continue d'exercer les rôles d'animation, de consultation et de concertation du monde francophone, tels que prévus à sa charte.

2. Doit enrichir sa mission actuelle par l'intégration en son sein du rôle et de la fonction des réseaux du CIS. Il est entendu que la participation à ces réseaux demeure ouverte sans restriction aucune à l'ensemble des Etats et Gouvernements présents aux Sommets. Cette intégration sera finalisée à la prochaine Conférence générale de l'ACCT selon des modalités définies par cette dernière et prendra effet dès après cette Conférence générale.
3. Se voit en conséquence investie du mandat de proposition de programmation et de suggestion d'affectation budgétaire : propositions et suggestions à être soumises au CIS et au CIP selon le cas. En vertu de ce mandat, le Secrétaire général de l'ACCT participe, à titre consultatif, aux séances du CIS et du CIP consacrées au volet coopération.
4. Accueille et gère, dans une perspective de multilatéralisme et de simplification budgétaire, un fonds multilatéral unique destiné au financement des actions engagées par les Sommets. Ce fonds est distinct de son budget régulier.

#### **D. Le rôle et la place des autres institutions**

1. Les Conférences ministérielles

L'ACCT assume la responsabilité de la préparation et du Suivi de toutes les Conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre des Sommets. Les Conférences ministérielles permanentes (CONFEJES - Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française - et CONFEMEN - Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant en Commun l'Usage du Français), tout en conservant leur autonomie, sont invitées à collaborer étroitement avec l'ACCT dans le cas de conférences élargies aux autres membres de l'Agence qui ne font pas partie de ces deux Conférences permanentes.

## 2. Les organes subsidiaires

Lorsque la mise en oeuvre de projets à long terme nécessite la création d'une structure spécialisée dotée d'une personnalité juridique, l'ACCT est invitée à examiner l'opportunité de créer des organes subsidiaires ouverts à l'adhésion de l'ensemble des participants du Sommet comme elle l'a fait pour l'Institut de l'Energie.

## 3. Les autres opérateurs

Lorsque la mise en oeuvre des projets à long terme nécessite le choix d'opérateurs à mission spécialisée, le Sommet en décide à l'exemple de ce qui a été fait à Paris et à Québec dans le cas de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), de TV5 et du Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF).

Le mandat spécifique confié à l'AUPELF lui confère la qualité d'opérateur multilatéral privilégié du programme majeur UREF (Université des Réseaux d'Expression Française) concernant la recherche universitaire et l'enseignement supérieur. Il en va de même pour TV5 et le CEMAF dans les domaines spécifiques de leur compétence.

## 4. Le Comité Consultatif Conjoint (CCC)

Créé au Sommet de Québec et réunissant le CIS et l'ACCT, le CCC est élargi aux autres opérateurs directs afin de favoriser la concertation et l'information réciproques une fois l'an.

## E. Le monde associatif

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement reconnaissent solennellement la contribution du monde associatif multilatéral francophone. Ils estiment qu'il doit être renforcé dans son rôle de relais. A cet effet, une réunion d'information annuelle avec le CIS lui sera réservée.
2. De plus, les Chefs d'Etat et de Gouvernement souhaitent que les instances de l'ACCT procèdent à l'examen d'une réforme du Conseil Consultatif de l'Agence, réforme faisant de cet organe le lieu fonctionnel de rencontres et d'échanges des associations francophones multilatérales et l'instrument de coordination entre elles. Cette réforme devrait tenir compte des rôles divers de chaque catégorie d'association. Elle pourrait être complétée par la création d'un poste permanent d'agent de liaison chargé des associations auprès du Secrétaire général de l'ACCT.

## F. L'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement tiennent à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets. Aussi demandent-ils au CIS d'organiser la consultation et l'information réciproques.

**les Chefs d'Etat et de Gouvernement** sont convaincus que cet ensemble de mesures contribueront à la consolidation des institutions francophones et conforteront la solidarité qui unit tous les participants au présent Sommet.

(Dakar, mai 1989)

### 3. Sous-comité pour la promotion des cultures nationales « sous-comité Mi Nzambe »

Lors de la septième réunion du Comité international du Suivi à Marrakech, le 1er mars 1988, le représentant du Gabon a lancé un vibrant appel afin que les préoccupations culturelles des pays du Sud occupent une place accrue dans les délibérations du Comité. «A l'heure du bilan, le Comité international du Suivi devra avoir fait la preuve que la francophonie est ouverte à l'ensemble des cultures des pays qui participent au Sommet».

Ce que certains appelleront le cri du coeur lancé à Marrakech a conduit le Comité international du Suivi, lors de la huitième réunion à Bruxelles, à créer en son sein un sous-comité chargé de se pencher sur la promotion des cultures nationales. Formé de représentants de toutes les régions de la francophonie, ce sous-comité est présidé par le représentant du Gabon.

Tous les membres s'accordent pour reconnaître ce rôle de réflexion et de prospective du Comité international du Suivi. Cette fonction est prioritaire, d'abord parce que la question de la complémentarité des cultures à l'intérieur de la francophonie est centrale, mais aussi parce qu'elle permet de jeter sur ce qui nous unit «un regard de pluralité et d'altérité».

#### Composition

<b>Président</b>	Gabon
<b>Vice Président</b>	Canada-Québec
<b>Rapporteur</b>	Sénégal
<b>Membres</b>	Communauté Française de Belgique, France, Liban, Madagascar, Mali, Tunisie, Vietnam et deux membres du secrétariat de l'ACCT.

#### Orientation des travaux

Le sous-comité s'est réuni à neuf reprises. Il a orienté ses réflexions à partir de la déclaration des Ministres de la culture réunis par l'ACCT à Cotonou en 1981, des travaux de l'UNESCO et des expériences menées par de nombreuses organisations spécialisées. Ses réflexions ont aussi été enrichies par trois événements récents : le Colloque de Franceville sur l'Acte unique européen, organisé par l'ACCT, les travaux de la dernière réunion du Haut Conseil de la francophonie sur les langues nationales et le français, ainsi que les réflexions du groupe de travail réuni par le président du Comité international de Préparation sur le même sujet.

Des constats existent : une langue commune nous unit dans une diversité de cultures, cette langue commune se vit cependant dans un contexte multilingue. Le même danger d'uniformisation est présent pour tous. Le développement de la francophonie à laquelle nous adhérons, c'est une urgence et une priorité.

Le rapport du sous-comité dégage d'abord la place de la langue française dans l'espace francophone en la décrivant comme un pont qui exprime des cultures et des sensibilités différentes. La spécificité de la francophonie se situe dans la diversité des cultures et des langues, expressions de l'affirmation de la personnalité de chaque partenaire. Le français est cependant une langue d'usage minoritaire. Il est donc nécessaire d'affirmer pour tous les hommes l'importance de la culture et de la langue maternelle dans une perspective de développement. Cela suppose la protection et la promotion du patrimoine culturel. Cela nécessite aussi le développement des langues et par les langues comprises et parlées au niveau des populations. Sans

cette préoccupation de cohérence, la francophonie ne rejoindra pas les objectifs de développement des pays qui en sont membres. C'est pourquoi le sous-comité recommande que la question de la promotion des langues et des cultures nationales soit inscrite à l'ordre du jour du Sommet de Dakar et que le prochain Comité international du Suivi poursuive la réflexion sur cette problématique.

Le sous-comité a déposé son rapport à la dix-neuvième réunion du Comité international du Suivi (16 février). Le Comité international du Suivi a transmis ce rapport au Comité international de Préparation en émettant le souhait que ses recommandations fassent l'objet d'une déclaration par le Sommet de Dakar. Il est annexé au présent rapport<sup>9</sup>.

#### **4. Promotion de la langue française**

À Québec, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur intérêt pour la promotion du français au sein de diverses instances internationales. Ils ont adopté unanimement une résolution présentée par la France, relative à l'utilisation du français aux Jeux Olympiques. Par ailleurs, ils ont pris acte des résultats du Colloque sur le français dans les organisations internationales organisé à Paris en juillet 1987, qui avait recommandé une intervention politique collective en faveur de la langue française à l'Assemblée générale des Nations Unies.

##### **Le français aux Jeux Olympiques**

La résolution adoptée à Québec rappelait le statut privilégié de la langue française au sein du mouvement olympique et demandait au Président du Comité international olympique de s'assurer qu'elle soit utilisée conformément à ce statut.

En tant que Président du Sommet, le Premier Ministre du Canada a écrit au Président du Comité international olympique et lui a transmis cette résolution.

Les Jeux Olympiques d'hiver de 1988 ont eu lieu au Canada dans la ville de Calgary. Le gouvernement canadien a veillé à ce que les deux langues officielles de l'olympisme y soient utilisées de façon paritaire. Cette parité fut mise en oeuvre dans toutes les cérémonies et toutes les annonces officielles.

Le Comité international du Suivi s'est aussi préoccupé de la place qu'occuperait le français aux Jeux Olympiques d'été de Séoul. Les ambassadeurs francophones en Corée du Sud se sont concertés et ont effectué des démarches auprès du gouvernement coréen et du Président du Comité organisateur des jeux, M. Park Seh-Jik, afin de leur faire part de leur souhait de voir accorder à la langue française la place qui lui revient aux Jeux Olympiques.

Le Comité s'est réjoui de constater, lors de la tenue des Jeux de Séoul, que l'utilisation du français était générale. Il en a conclu qu'une action commune résolue des pays francophones portait ses fruits.

##### **Le français aux Nations Unis**

Le Sommet de Paris avait approuvé la tenue d'un colloque sur le français dans les organisations internationales. Celui-ci s'est tenu à Paris du 29 juin au 1er juillet 1987, et a recommandé qu'une initiative politique, pouvant se présenter sous la forme d'un projet de résolution soit prise lors de la 42ème session de l'Assemblée générale pour marquer l'importance que les gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français attachent au maintien de la parité des langues à l'ONU.

Les pays francophones ont décidé de donner suite à cette recommandation dont le Sommet de Québec avait pris acte. Constatant que, du fait des réductions budgétaires imposées

à l'ONU, le fonctionnement des services de conférence (interprétation, traduction, documentation officielle) risquent de ne plus assurer la parité entre les langues, ils ont présenté en Cinquième Commission (affaires budgétaires et administratives) un projet de résolution complétant les textes antérieurs sur le sujet et mettant l'accent sur les moyens budgétaires à dégager à faveur des services de conférence.

Le texte de cette résolution a été adopté par consensus en Cinquième Commission le 12 novembre 1987 et en plénière le 19 décembre 1987.

Par ailleurs, grâce aux efforts du groupe francophone de New York, et après de difficiles débats en cinquième commission, une résolution relative aux langues de travail aux Nations Unies a été adoptée à l'unanimité le 21 décembre 1988. Celle-ci, rappelant utilement les résolutions antérieures établissant les deux langues de travail, «encourage» le Secrétaire général à «prendre, selon ses possibilités, les mesures voulues pour permettre aux fonctionnaires d'utiliser la langue de travail de leur choix dans leurs communications écrites et orales». Les délégations francophones ont pu également, pendant la même session, faire adopter une résolution qui rappelle la résolution de 1987 sur les langues officielles et demande au Secrétaire général de poursuivre son action pour en assurer la parité.

#### **Suivi du Colloque sur le français dans les organisations internationales**

Pour assurer le suivi des recommandations du colloque de juin 1987, le Comité international du Suivi a recommandé la formation d'un comité ad hoc présidé par l'Ambassadeur Fernand Rouillon et composé de personnalités qualifiées. Ce Comité a tenu six réunions et fait rapport au Comité international du Suivi.

Il est intervenu activement en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU des résolutions sur la parité des langues et sur l'égalité des langues de travail au secrétariat. Il prépare un projet de vade-mecum des francophones à l'ONU et dans les organisations internationales.

#### **Protection de l'emblème des Sommets**

L'emblème du Sommet de Québec avait été adopté par ce dernier comme symbole des futurs Sommets. Suite à diverses demandes reçues par le Comité international du Suivi pour des utilisations jugées irrecevables, ce dernier a entrepris de faire protéger ce symbole auprès de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI). L'OMPI a acquiescé à la demande du Comité en mars 1989.

#### **Perspectives**

Le Comité international du Suivi a disposé de 21 mois pour accomplir un mandat délicat. Il disposait, au départ, de moyens importants. Les principaux contributeurs avaient en effet annoncé à Québec des engagements de fonds substantiels pour le Suivi du Sommet. Pourtant, le Comité ne pouvait profiter ni des structures établies, ni de cadre juridique, ni de personnel à sa disposition, ni d'une expérience éprouvée dans la mise en place de fonds multilatéraux. L'importance même des fonds mis à disposition rendait sa tâche plus complexe.

Le Comité international du Suivi a donc dû imaginer des formules nouvelles, souples, pragmatiques et mobilisatrices. Cela fut possible grâce à la disponibilité et au dévouement de nombreux représentants des douze pays et gouvernements membres ainsi que des autres pays qui ont participé à ses travaux.

Les questions les plus délicates ont été résolues, après des mois de consultations et de négociations. Les modalités de fonctionnement ont été arrêtées, les projets ont été identifiés, le rôle de l'ACCT, en cette période transitoire, a été défini avec précision, deux sous-comités ont été mis sur pied dans le cadre du mandat de réflexion prospective qui échoit au Comité, des missions ont été organisées afin de répondre à certaines recommandations spécifiques des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Ainsi, le Comité international du Suivi s'est-il attaché, par des formules souples et variées, à réaliser les deux volets du mandat que lui ont confié les Chefs d'Etat et de Gouvernement: coordination de l'exécution de leurs décisions et réflexion sur l'avenir de la coopération francophone.

Les membres du Comité se sont réjouis de la formation, dès le mois de mai 1988, du Comité international de préparation du Sommet de Dakar. Ils ont mis à la disposition de ce nouveau Comité leur expérience et leurs ressources, afin que la transition entre les réalisations des recommandations du Sommet de Québec et la préparation du Sommet de Dakar soit harmonieuse.

Le troisième sommet constituera une grande étape dans la construction d'un espace à l'échelle des cinq continents. Le Comité international du Suivi a voulu y participer de son mieux en veillant à la mise en oeuvre des orientations et recommandations émises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de Québec.

#### **Annexe 1 Documents finals**

### **ORIENTATIONS RETENUES POUR L'AVENIR DES INSTITUTIONS MULTILATERALES DE LA FRANCOPHONIE**

(Annexe 11 des Actes du Sommet de Paris)

1. Le Sommet présente une occasion historique de prendre des décisions importantes permettant de répondre aux enjeux d'avenir de la francophonie. De telles décisions doivent pouvoir compter sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées, en fonction d'orientations prioritaires.

Le Sommet pourrait ainsi examiner, s'il le souhaite, l'opportunité d'engager des actions substantielles dans quatre domaines stratégiques tels que :

- le développement : l'agriculture et l'énergie ;
- les industries de la culture et de la communication ;
- les industries de la langue ;
- l'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche.

La formation et l'informatique pouvant intervenir en priorité dans ces domaines, notamment en matière d'agriculture et d'énergie. L'ensemble des coopérations inscrites à l'ordre du jour du sommet pourrait trouver une traduction dans le cadre de ces priorités.

2. Pour tenir compte du souci exprimé par les ministres des Affaires étrangères le 14 décembre dernier de ne pas créer de nouvelles institutions à l'occasion du sommet, il est apparu

qu'il serait utile de créer un comité autonome temporaire du suivi composé d'un certain nombre de délégués choisis par les Chefs d'Etat (neuf délégués maximum) en fonction de leur expérience dans le domaine de la francophonie et plus spécialement dans les matières abordées par le Sommet. Ce Comité présenterait donc une certaine analogie avec le groupe des Sherpas chargé actuellement de la préparation de la conférence.

Ce comité du suivi serait plus spécialement chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, les programmes qui seraient établis en exécution des décisions prises par la conférence, d'en confier l'exécution soit à des organismes francophones existants tels que l'Agence, soit à des organismes choisis en fonction de leur compétence en la matière et de leur savoir-faire, de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de faire rapport périodiquement au président de la conférence et aux Chefs d'Etat des pays participants sur l'évolution des travaux.

Comme deuxième mission, ce comité du suivi serait chargé de faire des propositions, avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du sommet. Si la réflexion du groupe du suivi aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions. Il importera particulièrement que l'ACCT, principal organisme intergouvernemental de la francophonie, adapte ses orientations et ses actions aux décisions du sommet.

Pour faciliter la mise en oeuvre de ces diverses missions, le groupe de travail propose que soient désignés des responsables de réseaux, nommés par le sommet dans les quatre domaines stratégiques. Le comité provisoire pourrait se réunir périodiquement en comité élargi en invitant les quatre responsables de réseaux et éventuellement les directeurs généraux de l'Agence ou des responsables d'autres institutions internationales dont le concours peut être jugé utile.

Le comité provisoire détermine et mobilise les moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes retenus par la conférence des Chefs d'Etat francophones. Ces moyens financiers peuvent être d'origine publique émanant soit d'organismes multilatéraux (en premier lieu l'ACCT), soit des Etats participants, soit d'organismes internationaux (tels l'UNESCO et la FAO), soit d'origine privée, soit par la voie d'une fondation internationale francophone qui serait constituée à cet effet.

Les modalités évoquées devraient être précisées ultérieurement par le comité provisoire créé en application du point 2 du présent document.

3. Dans un autre ordre d'idée, il pourrait être envisagé de saisir l'occasion du sommet pour formuler le voeu de voir évoluer l'AIFLF vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente, et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie.
4. En outre, on pourrait prévoir un rattachement à l'ACCT de la responsabilité de l'organisation de toutes les conférences ministérielles francophones et de l'exécution de tout ou partie de leurs décisions. Celle-ci devra oeuvrer en fonction des perspectives du sommet et selon une périodicité à déterminer.
5. Enfin, dans un but de rationalisation, il pourrait être envisagé de créer une fédération de l'ensemble des associations francophones de dimension internationale comparable à l'Institut du Commonwealth. Cette réforme éviterait des doubles emplois, des dépenses inutiles

et assurerait l'appui logistique minimum nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.

En conclusion, il est proposé au sommet de décider :

- 1- De ne pas créer de nouvelles institutions pour l'exécution des décisions prises par la conférence ;
- 2- De mettre sur pied un comité autonome et temporaire du suivi. Ce comité serait composé de X membres y compris éventuellement le secrétaire général de l'ACCT ;
- 3- De confier au comité du suivi la mission :
  - a) De choisir, dans les domaines stratégiques prioritaires, les programmes qui seront établis en exécution des décisions prises par la conférence de confier l'élaboration et l'exécution de ces programmes suivant les modalités visées au deuxième alinéa du point 2 du présent rapport,
  - b) de faire des propositions en vue d'aménager les structures de l'ACCT et les moyens de financement pour rendre ceux-ci mieux adaptés à la réalisation des tâches qui lui seraient confiées en application des décisions du sommet. Une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions ;
- 4- En vue de faciliter la mise en oeuvre de ces diverses missions par le comité, de désigner les quatre responsables de réseaux dans les domaines stratégiques suivants :
  1. le développement : agriculture et énergie,
  2. les industries de la culture et de la communication,
  3. les industries de la langue,
  4. l'information scientifique et le développement technologique y compris la recherche;
- 5- D'adopter les moyens financiers, pour la réalisation des décisions prises, décrits à l'avant-dernier paragraphe du point 2 du présent rapport. Dès à présent, il est prévu que le montant global des sommes consacrées par les Etats participants à la réalisation de ces programmes sera au moins équivalent à celui qu'ils consacrent au budget de l'ACCT. La ventilation des parts respectives des participants sera aménagée en fonction de leur capacité contributive ;
- 6- D'adopter les décisions prévues aux points 3, 4 et 5 du présent rapport.

## **Annexe 2**

### **RESOLUTION RELATIVE AUX MECANISMES DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU SOMMET DE QUEBEC**

(Annexe 23)

Les Chefs d'Etat , de Gouvernement et de délégation,

**Rappelant** les décisions prises au Sommet de Paris relatives à l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie,



**Conviennent :**

1. de maintenir l'existence et les fonctions d'un Comité du suivi telles que définies à l'annexe 11 des actes de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Paris, les 17,18 et 19 février 1986;
2. de donner des directives afin que le Comité du suivi :
  - invite l'ensemble des participants au Sommet à prendre part à ses discussions,
  - transmettre systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des participants du Sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et observations,
  - organise régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle des réunions d'information et de synthèse de l'ensemble des participants du Sommet;
3. de confirmer, sous l'autorité du Comité du suivi, l'existence des réseaux et les fonctions qui leur sont assignées ;
4. de créer un Comité consultatif conjoint composé, d'une part, du Comité du suivi assisté des chefs de réseau et, d'autre part, du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier.

Ce comité serait notamment chargé de donner des avis sur la programmation des décisions du Sommet, il verrait aussi à établir les modalités d'un appui technique que l'ACCT pourrait fournir au Comité du suivi pour l'accomplissement de son mandat;

5. d'arrêter, sur le plan financier, les règles suivantes :
  - a) les actions décidées par le Sommet, et dont l'exécution est confiée à l'ACCT, se réalisent, soit sur son budget ordinaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires proposées à cette organisation;
  - b) les Etats ou Gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le Sommet et mises en oeuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération;
6. de charger le Comité du suivi d'organiser au besoin des réunions de travail avec les autres opérateurs multilatéraux pour la mise au point des projets dévolus par le Sommet à ces organisations;
7. de charger le Comité du suivi d'examiner, avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIR-TEF, etc), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet.

L'Etat hôte du Sommet présidera aux travaux du Comité international du suivi jusqu'à la tenue du prochain Sommet et pourra en cas de besoin provoquer une concertation au niveau politique à l'instar des Conférences des Ministres des Affaires extérieures.

**Annexe 3****CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS  
GESTION DES FONDS MULTILATERAUX**

Au Sommet de Québec a été annoncée l'ouverture de plusieurs fonds multilatéraux pour la mise en oeuvre de projets décidés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Dans le cadre de l'autorité confiée au Comité international du Suivi par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, et conformément au mandat défini dans l'annexe 11 qui prévoit notamment qu'il a pour fonctions de choisir les programmes, de désigner les opérateurs, de surveiller l'exécution des projets et d'en faire rapport aux Chefs d'Etat, le Comité international du Suivi arrête les dispositions suivantes :

1. Un fonds multilatéral commun est créé. Ce fonds sera placé auprès de l'ACCT et alimenté par des contributions volontaires.

Les responsables de Réseau, conjointement avec les directeurs généraux, présenteront les propositions relatives à l'utilisation de ce fonds au Comité consultatif conjoint qui en référera au Comité international du Suivi pour décision.

2. Différents fonds multilatéraux sont placés auprès de l'ACCT et auprès d'autres organismes multilatéraux. Ils seront également alimentés par des contributions volontaires. La gestion de ces fonds sera distincte de celle de la programmation ordinaire des organismes concernés.

Auprès de chacun de ces fonds, qui correspondent aux grands secteurs de la coopération multilatérale francophone, sont placés des comités ad hoc.

a) Ces comités, dont l'un des objectifs est d'associer les organismes bailleurs de fonds ont pour rôle, après étude des programmes proposés par les réseaux, d'examiner l'utilisation des crédits en fonction de cette programmation, de donner leur avis sur les projets et d'en faire rapport au Comité International du Suivi.

b) Chacun de ces comités sera composé de représentants :

- du Comité international du Suivi (assisté du responsable de Réseau concerné);
- de l'organisme multilatéral auprès duquel le fonds est constitué;
- du ou des organismes bailleurs de fonds.

c) Ces comités fonctionnent de manière souple sur la base du consensus. Structure non permanente, ils se réuniront au moins une fois par an, de préférence, dans la foulée des réunions des réseaux.

3. L'ensemble des fonds multilatéraux fonctionneront selon les principes suivants :

— Les fonds multilatéraux serviront à financer des programmes préalablement arrêtés par le Comité international du Suivi conformément aux décisions et orientations du Sommet de Québec.

— La gestion comptable de ces fonds se conformera aux règles financières de l'ACCT ou des organismes auprès desquels ils sont créés.

- Les produits financiers dégagés par chacun de ces fonds y seront reversés.
  - L'organisme auprès duquel le fonds est créé associera étroitement les réseaux à la gestion du fonds et à l'exécution des projets. Inversement, les responsables des réseaux associeront à leurs réunions des représentants de l'Agence ou d'autres organismes concernés.
  - L'organisme opérateur choisi par le CIS pour la mise en oeuvre des projets aura la responsabilité du choix des opérateurs extérieurs et devra faire rapport au CIS, sur une base trimestrielle, de l'exécution des projets et, notamment, du choix des opérateurs extérieurs.
4. Dès à présent, il est décidé de créer, en application de ce qui précède :
- a) Six fonds sur objectifs auprès de l'ACCT
    - secteur énergie,
    - Secteur agriculture,
    - Secteur culture et communication,
    - Secteur information scientifique et développement technologique,
    - Secteur industries de la langue,
    - Fonds de scolarisation des enfants francophones.
  - b) Fonds de solidarité :
    - Fonds spécial pour le Liban (PSD);
    - Fonds spécial pour le Tchad (PSD);
    - Programme de bourses pour les victimes de l'apartheid (PSD).

Conformément aux recommandations du Comité du Suivi, et en accord avec le Conseil d'Administration de l'ACCT, ces «fonds de solidarité» seront gérés par le PSD selon des modalités qui seront précisées ultérieurement par le Comité international du Suivi.
  - c) Un fonds sur objectif auprès de l'AUPELF destiné à la mise en oeuvre du projet UREF.
  - d) Un fonds sur objectif auprès de RFO destiné à la mise en oeuvre du projet CEMAF.

En ce qui concerne ces deux derniers fonds, le Comité international du Suivi organisera, conformément au point 6 de la « Résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec », des réunions de travail avec les organismes désignés.

5. Les dispositions énumérées ci-dessus pourront être complétées en cas de nécessité, afin d'assurer, dans les meilleures conditions, la mise en oeuvre des projets décidés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

#### Annexe 4

### PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DES FONDS DE SOLIDARITE POUR LE TCHAD

1. Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français ont décidé à leur Conférence de Québec de créer des fonds volontaires pour financer des actions hors-réseaux au Tchad.

2. Ces actions doivent exprimer la solidarité de cette Conférence au Sommet face à la situation particulièrement difficile que traverse le Tchad.
3. Ces fonds sont constitués de contributions volontaires des Etats et Gouvernements membres du Sommet francophone, d'autres Etats et Gouvernements, d'organisations internationales et nationales.
4. Sur décision du CIS et des instances de l'Agence, le PSD de l'ACCT est dépositaire et gestionnaire de ces fonds ; la gestion se fait selon les règles et procédures de l'ACCT.
5. Pays/Gouvernements contributeurs :
  - Canada       \$ 1.000.000
  - France       FF 500 000
6. L'annonce formelle de l'ouverture de ces fonds est faite par le Président du CIS.
7. Sont admissibles à soumettre des projets, les institutions publiques et privées qui oeuvrent dans les domaines retenus comme prioritaires par la résolution de la Conférence au Sommet sur le Tchad.
8. Toutes les requêtes et l'information pertinente seront acheminées et réunies à la Direction générale du PSD de l'ACCT.
9. De façon générale la programmation de ces fonds devra s'inspirer de la politique actuelle du PSD préconisant des actions ponctuelles non récurrentes.
10. Périodiquement, la Direction générale du PSD réunit à Paris un représentant du Tchad et un représentant de chaque pays contributeur au fonds pour recueillir leurs avis et commentaires sur tous les projets qui lui ont été acheminés.
11. La Direction générale du PSD se rendra périodiquement au Tchad pour préparer avec les autorités locales la programmation, y compris le niveau de financement et le choix des opérateurs (dont le PSD n'est pas exclu) pour soumission à l'approbation du CIS.
12. Après approbation par le CIS, la Direction générale du PSD confie l'exécution de chaque projet à l'opérateur agréé, en surveille l'exécution en collaboration avec le gouvernement du Tchad et en rend compte au CIS.
13. Le CIS sur recommandation de la Direction générale du PSD, autorise celle-ci à prélever sur chacun des fonds les frais de fonctionnement et de missions au titre de chacun des programmes. La PG du PSD en tiendra informé le gouvernement du Tchad.
14. Le gouvernement du Tchad communiquera au CIS l'interlocuteur officiel qu'il aura désigné.

**Annexe 5**  
**PRINCIPES GENERAUX DE GESTION**  
**DES FONDS DE SOLIDARITE DU SOMMET**

**Statut de la Caisse autonome pour la reconstruction du Liban**

1. Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français ont décidé à leur Conférence de Québec de créer des fonds volontaires pour financer des actions hors-réseaux au Liban.
2. Ces actions doivent exprimer la solidarité de cette Conférence au Sommet face à la situation particulièrement difficile que traverse le Liban.
3. Ces fonds sont constitués de contributions volontaires des Etats et Gouvernements membres du Sommet francophone, d'autres Etats et Gouvernements, d'organisations internationales et nationales.
4. Sur décision du CIS et des instances de l'Agence, le PSD de l'ACCT est dépositaire et gestionnaire de ces fonds ; la gestion se fait selon les règles et procédures de l'ACCT.
5. Pays/Gouvernements contributeurs :
 

— Canada	\$ 1 000 000
— Canada-Québec	\$ 350 000
— France	FF 1 000 000
6. L'annonce formelle de l'ouverture de ces fonds est faite par le Président du CIS.
7. Sont admissibles à soumettre des projets, les institutions publiques et privées qui oeuvrent dans les domaines retenus comme prioritaires par la résolution de la Conférence au Sommet sur le Liban.
8. Toutes les requêtes et l'information seront acheminées et réunies à la Direction générale du PSD de l'ACCT. Les organismes privés libanais devront cependant présenter leurs projets de reconstruction au Bureau exécutif établi à Beyrouth.
9. De façon générale la programmation de ces fonds devra s'inspirer de la politique actuelle.
10. Périodiquement, la Direction général du PSD réunit à Paris un représentant du Liban et un représentant de chaque pays contributeur au fonds pour recueillir leurs avis et commentaires sur tous les projets qui lui ont été acheminés.
11. La Direction générale du PSD se rendra périodiquement au Liban pour préparer avec les autorités locales la programmation, y compris le niveau de financement et le choix des opérateurs (dont le PSD n'est pas exclu) pour soumission à l'approbation du CIS. En cas d'empêchement, un représentant du Liban se rendra à Paris à cette fin.
12. Après approbation par le CIS, la Direction générale du PSD confie l'exécution de chaque projet à l'opérateur, en surveille l'exécution en collaboration avec le gouvernement du Liban et en rend compte au CIS.
13. Le CIS, sur recommandation de la Direction générale du PSD autorise celle-ci à prélever sur chacun des fonds les frais de fonctionnement et de missions au titre de chacun des programmes.
14. Le gouvernement du Liban communiquera au CIS l'interlocuteur qu'il aura désigné.



**RAPPORT  
DU SOUS-COMITE  
SUR LES LANGUES ET CULTURES NATIONALES**

**par**

**M. Valentin Mihindou Mi Nzambe  
Président du Sous-Comité**





## INTRODUCTION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Québec en septembre 1987, a particulièrement mis l'accent sur la dimension culturelle du développement. Elle a invité les principaux partenaires de la Francophonie à prendre en compte la diversité qui caractérise l'espace francophone, et à accorder une place de choix à la promotion des langues et des cultures des communautés formant l'ensemble francophone.

Le Comité international du Suivi s'est fait l'écho de cette préoccupation majeure par la création en son sein, lors de ses septième et huitième réunions du 1er mars 1988 à Marrakech et du 15 avril 1988 à Bruxelles, d'un sous-comité présidé par Monsieur Valentin Mihindou Mi Nzambe, le représentant du Gabon, chargé d'entreprendre et de proposer une étude relative à la promotion des langues et des cultures nationales de l'espace francophone.

Le sous-comité est constitué des représentants des pays suivants : Gabon, Sénégal, Canada-Québec, Mali, Madagascar, Communauté Française de Belgique, France, Vietnam, Liban, Tunisie, Bénin. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique en est également membre, de même que M. Jean-Marc Léger, désigné à titre personnel. Les membres du sous-comité se sont réunis plusieurs fois, avec comme mission de faire l'état de la question, le bilan et les perspectives de l'action francophone en faveur des langues et des cultures et enfin de proposer des recommandations susceptibles de favoriser leur promotion, grâce aux liens de solidarité créés par l'usage commun de la langue française.

## I - CONSIDERATIONS GENERALES

La francophonie est riche de sa diversité. L'espace qu'elle représente est formé de communautés linguistiques et culturelles réparties sur les cinq continents. Chacune de ces communautés s'identifie à sa culture, définie comme l'excellence de sa vie et de sa pensée. En dehors de la langue française, langue commune, plusieurs peuples participant à l'aventure francophone possèdent également leurs propres langues qui non seulement constituent le vecteur premier de la communication, mais également expriment leur société. Toutes ces cultures et ces langues sont égales en dignité.

La francophonie est un humanisme, dès lors qu'elle s'est fixée comme haute ambition de rendre fraternelles ces cultures et ces langues, en favorisant un dialogue permanent entre elles en donnant à chacune d'elles la chance de s'épanouir pleinement.

### 1.1 Place de la langue française dans l'espace francophone

La langue française est un pont. Grâce à elle, s'expriment des cultures et des sensibilités. Elle réalise chaque jour davantage une grande ambition : solidariser des peuples à l'intérieur d'un espace de modernité et d'échanges mutuels.

Langue officielle dans plusieurs pays, le français est aujourd'hui un lieu privilégié de la coopération internationale. Il constitue le ciment de l'espace francophone. Grâce à cet instrument privilégié, s'expriment des courants de pensées et de civilisations différentes.

L'usage de la langue française ne constitue pas et ne doit pas constituer un frein à l'essor des cultures et des langues nationales. Au contraire la francophonie est acceptée comme un espace multilingue et pluriculturel où sont en usage de nombreuses langues et cultures nationales, communiquant entre elles par le biais de la langue française.

Langue de contact, mais aussi de dialogue donc d'ouverture et d'échange, le français se présente comme un outil de promotion des autres langues et cultures nationales, si l'on considère les nombreuses études et recherches scientifiques menées ici et là visant à la préservation des valeurs fondamentales qu'elles véhiculent.

En somme, si la francophonie trouve ses aspects unitaires et communs dans l'usage d'une langue, sa spécificité se situe dans la diversité des cultures et des langues de tous ses partenaires. En dehors de ces données objectives, le projet francophone serait sans contenu et sans perspective. Pour la grande majorité des pays, ce projet pluraliste doit aider chacune des communautés distinctes à se développer selon ses valeurs et selon ses particularités.

Il est donc de la responsabilité de ces pays de promouvoir avec la langue française, leurs langues et leurs cultures nationales.

Face au danger de l'uniformisation et aux effets de la mondialisation des cultures, les pays francophones doivent trouver dans la diversité de leurs cultures, les ressources nécessaires à l'affirmation de leur personnalité.

### 1.2 L'état des langues et des cultures nationales dans l'espace francophone

La coexistence de la langue française avec d'autres langues au sein de l'espace francophone

n'a jamais créé de situation conflictuelle. Elle a su au contraire être un atout pour l'avenir.. Certes ces langues sont nombreuses et complexes dans leurs relations au sein des mêmes pays. Cependant, de par leur usage quotidien, donc permanent, elles constituent une réalité incontournable dont il est possible de tirer les avantages.

L'analyse de la carte linguistique de l'Afrique laisse entrevoir en effet des possibilités réelles de politiques linguistiques valorisant les langues et les cultures nationales.

De nombreux Etats ont, au cours des vingt dernières années, pris de telles initiatives. L'existence de départements ministériels chargés des affaires culturelles, et les créations de plus en plus nombreuses d'institutions nationales et régionales, ayant pour mission la recherche linguistique et l'étude des civilisations, en témoignent. Toutes ces actions concourent à l'émergence de ces langues et de ces cultures.

Il reste à consolider cette orientation, d'autant qu'elle constitue une condition nécessaire au développement de ces pays.

### **1.3 Rôle des langues et des cultures nationales dans le développement**

On considère aujourd'hui que le français, langue d'usage minoritaire, surtout dans les pays du Sud, ne peut assurer à lui seul le développement économique, scientifique et culturel de ces pays.

En effet, dans la grande majorité des pays d'Afrique, de l'Océan Indien, des Caraïbes et d'Asie, le pourcentage de la population s'exprimant en français est relativement faible comparé à celui des langues nationales et locales. Les locuteurs de ces langues, qui constituent l'écrasante majorité des populations de l'espace francophone, aspirent au développement social et économique. La question qui se pose aujourd'hui aux pays du Sud est de savoir comment concevoir et mettre en oeuvre une nouvelle philosophie du développement qui part de l'homme et qui se met à l'écoute de l'homme.

Dans cette optique, il est nécessaire d'affirmer pour tous les hommes, l'importance de la culture et de la langue maternelle et d'en faire la finalité même du développement. Cela nécessite une double démarche :

- a) la protection et la promotion du patrimoine culturel
- b) le développement des langues et par les langues.

L'héritage légué par le passé est nécessaire à la compréhension du présent et à l'édification du futur. Aussi une politique volontariste de restauration des monuments anciens, de recueil, de diffusion et d'utilisation de la tradition orale à des fins d'éducation des générations montantes, constitue à la fois une urgence et une priorité.

Le sauvetage et la valorisation de l'héritage culturel ancestral participe à cette dynamique. La francophonie doit tirer parti du potentiel culturel de ses membres en encourageant la créativité culturelle, en donnant aux hommes et aux femmes qui se réclament d'elle, l'habitude de créer dans des domaines aussi divers que la musique, le théâtre, l'artisanat, etc. Elle doit donner à chacun la fierté de sa culture et faire prendre conscience que celle-ci est le fondement même du développement.

Par ailleurs, une action significative mérite d'être entreprise en faveur des petits métiers

en recherchant et en appliquant des solutions pour une amélioration constante des technologies traditionnelles qui tendent à disparaître de manière irréversible.

L'action francophone en faveur des cultures nationales doit se manifester aussi dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine.

Des recherches doivent être menées au Sud comme au Nord sur les civilisations des peuples de l'espace francophone. Cela suppose en priorité le renforcement des institutions de recherche en sciences de l'homme et, éventuellement, la création de nouvelles institutions.

Le développement des langues passe quant à lui par leur instrumentalisation, c'est-à-dire par leur transcription et par leur codification, ainsi que par la mise en oeuvre d'un programme de recherche terminologique et néologique afin que les langues soient en mesure de représenter les concepts de la vie moderne.

Au demeurant, les langues nationales notamment celles du Sud ont besoin aujourd'hui que l'on réfléchisse sur leurs structures, leurs grammaires et leurs lexiques avant d'explorer les industries de la langue.

Elles doivent permettre la vulgarisation des connaissances scientifiques et technologiques modernes dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, etc. Etant plus accessibles aux masses rurales encore analphabètes et illettrées, les langues nationales contribueront plus efficacement à transmettre ces connaissances indispensables au développement.

Enfin, le développement par les langues nationales suppose l'extension des programmes d'alphabétisation et d'enseignement à travers ces langues. Si le développement doit avoir comme objectif l'amélioration du bien-être de l'individu, il doit avoir nécessairement une dimension culturelle et sociale. Il s'agit là, pour de nombreux pays du Sud, d'un enjeu de survie.

L'image que nous avons de la Francophonie aujourd'hui et celle que nous projetons pour les prochaines décennies s'inscrivent dans cette orientation.

## II - BILAN ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION FRANCOPHONE

Une des constantes de la Francophonie a toujours été le respect de toutes les langues et de toutes les cultures des communautés qui vivent en son sein. Partant de ce principe, la Francophonie a développé des échanges, favorisé l'information réciproque et créé une famille spirituelle dans laquelle chaque membre donne et reçoit. Dans le domaine des langues et des cultures nationales, la Francophonie compte à son actif de nombreuses réalisations. Parmi celles-ci :

- l'organisation d'une conférence des Ministres de la Culture des pays francophones en 1981 (voir déclaration de Cotonou),
- des réunions de concertation sur la recherche linguistique en Afrique (Yaoundé 1977 et 1983)
- la mise en oeuvre de programmes de coopération linguistique et culturelle au sein de l'ACCT et de leur développement par l'adjonction d'un programme relatif aux industries culturelles depuis les Sommets de Paris et de Québec,

- des rencontres du Haut-Conseil de la Francophonie (par exemple celle organisée sur la pluralité des langues en francophonie),
- la participation des organes francophones aux grandes manifestations culturelles internationales organisées par l'Unesco (Mondiacult-Mexico 1982) ou par l'OUA (Conférence des Ministres de la Culture des Pays Africains -Maurice 1985, Burkina Faso 1988),
- l'organisation de stages de perfectionnement des responsables des affaires culturelles et des équipes nationales de recherche sur les langues ainsi que la création à partir de 1977 de réseaux de coopération linguistique.

Comme on le constate, la coopération internationale en faveur des cultures et des langues nationales a connu un développement constant et les perspectives qui s'ouvrent avec l'avènement du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement autorise encore plus l'optimisme.

En effet, parmi les défis auxquels seront confrontés les pays francophones du Nord et du Sud, la question des langues et des cultures nationales sera essentielle.

Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire que la Francophonie se dote d'une politique générale cohérente, et d'un programme d'action à la hauteur de ses espérances.

### III - CONCLUSION

A plusieurs reprises, des voix se sont élevées dans les instances internationales comme dans celles de la francophonie pour souligner l'aspiration à la dignité, à l'égalité de toutes les langues et de toutes les cultures, et pour assurer un meilleur rééquilibrage des flux d'échanges culturels au sein de l'espace francophone.

Concernant les langues nationales, l'on est conscient que celles-ci constituent un domaine aux enjeux épistémologiques et même politiques très puissants. Il ne demeure pas moins évident que l'avenir de la francophonie se joue dans le Sud. Pour se maintenir et s'épanouir dans cette partie du monde, la Francophonie doit non seulement s'exprimer en termes d'interculture et de co-développement, mais également s'inscrire dans le contexte des grandes politiques inspirées et adoptées par la communauté internationale, qu'il s'agisse par exemple de la Décennie Mondiale du Développement Culturel initiée par l'Unesco ou des dispositions de la Convention de Lomé III.

Aussi, au terme de sa concertation, le sous-comité propose au Comité international du Suivi :

- de demander au Comité international préparatoire, l'inscription à l'ordre du jour du prochain Sommet de Dakar de la question de la promotion des langues et des cultures nationales,
- de recommander la poursuite, par le prochain Comité international du Suivi, de la réflexion sur cette question.



**RAPPORT DU SOUS-COMITE  
SUR L'AVENIR  
DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES**

**par**

**M. Jean-Louis Roy  
Président du Sous-Comité**

---





**COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI****9 mars 1989**

**PROJET  
RESOLUTION RELATIVE A L'AVENIR  
DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES  
ET AUX MECANISMES DU SUIVI DU SOMMET DE DAKAR**

**LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT  
EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS**

- Rappelant les décisions du Sommet de Paris instituant un Comité international du Suivi (CIS) et invitant à la réforme des institutions francophones ;
- Rappelant les décisions du Sommet de Québec de maintenir le mandat dudit Comité et lui donnant la mission spécifique d'examiner le rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et des autres organismes francophones dans la dynamique des Sommets et d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT ;
- Désireux de conforter la dimension multilatérale, la pluralité institutionnelle et d'assurer une coordination plus efficace du Suivi ;
- Conscients de la nécessité d'améliorer les mécanismes et les modalités de financement du Suivi ;
- Prenant acte de l'évolution de l'ACCT, de sa réforme et des effets de ses rapports fructueux avec le CIS, concrétisés par le Comité Consultatif Conjoint et la gestion des fonds spéciaux ;
- Sensibles aux attentes du monde associatif francophone, à la nécessité de la consultation et de la diffusion de l'information comme conditions préalables permettant aux associations de jouer leur rôle de relais et, éventuellement, de partenaires soucieux de leur autonomie ;
- Après avoir pris connaissance du rapport du CIS sur l'avenir des institutions francophones ;

**Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident ce qui suit :**

**A - LE COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI**

- 1 Est maintenu dans l'intégralité de ses fonctions et de ses pouvoirs : assume son rôle d'arbitrage et d'évaluation des actions confiées aux opérateurs directs du Suivi du Sommet et fait rapport aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.
- 2 Demeure l'instance finale de coordination et de décision, sous l'autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, approuve les projets et affecte les budgets. En conséquence, l'ACCT et les autres opérateurs directs, s'agissant des fonds du Sommet, doivent lui soumettre leurs propositions.
- 3 Reflète la diversité de l'espace francophone et assure une rotation suffisante tout en garantissant la continuité des travaux.

## **B - LE COMITE INTERNATIONAL DE PREPARATION (CIP)**

- 1 Constitue l'instance finale de préparation des propositions de programmation et d'affectation budgétaire à présenter aux Sommets. L'ACCT et les autres opérateurs directs lui proposent les différents projets.
- 2 Tous les pays participant aux Sommets en sont membres.

## **C - L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE**

- 1 Constitue, par sa qualité d'unique organisation intergouvernementale de la francophonie découlant d'une convention, une garantie institutionnelle pour la dimension multilatérale devant présider à la conception et à la mise en oeuvre des projets découlant des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement.  
  
Continue d'exercer les rôles d'animation, de consultation et de concertation du monde francophone, tels que prévus à sa charte.
- 2 Doit enrichir sa mission actuelle par l'intégration en son sein du rôle de la fonction des réseaux du CIS. Il est entendu que la participation à ces réseaux demeure ouverte sans restriction aucune à l'ensemble des Etats et Gouvernements présents aux Sommets. Cette intégration sera finalisée à la prochaine Conférence générale de l'ACCT selon des modalités définies par cette dernière et prendra effet dès après cette Conférence générale.
- 3 Se voit en conséquence investie du mandat de proposition de programmation et de suggestion d'affectation budgétaire ; propositions et suggestions à être soumises au CIS et CIP selon le cas. En vertu de ce mandat, le Secrétaire général de l'ACCT participe, à titre consultatif, aux séances du CIS et du CIP consacrées au volet coopération.
- 4 Accueille et gère, dans une perspective de multilatéralisme et de simplification budgétaire, un fonds multilatéral unique destiné au financement des actions engagées par les Sommets. Ce fonds est distinct de son budget régulier.

## **D - LE ROLE ET LA PLACE DES AUTRES INSTITUTIONS**

### **1. Les Conférences ministérielles**

L'ACCT assume la responsabilité de la préparation du Suivi de toutes les Conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre des Sommets. Les Conférences ministérielles permanentes (CONFJES - Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française et CONFEMEN - Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant en commun l'usage du Français), tout en conservant leur autonomie, sont invitées à collaborer étroitement avec l'ACCT dans le cas de Conférences élargies aux autres membres de l'Agence qui ne font pas partie de ces deux Conférences permanentes.

### **2. Les organes subsidiaires**

Lorsque la mise en oeuvre de projets à long terme nécessite la création d'une structure spécialisée dotée d'une personnalité juridique, l'ACCT est invitée à examiner l'opportunité de créer des organes subsidiaires ouverts à l'adhésion de l'ensemble des participants du Sommet comme elle l'a fait pour l'Institut de l'Energie.

### 3. Les autres opérateurs

Lorsque la mise en oeuvre des projets à long terme nécessite le choix d'opérateurs à mission spécialisée, le Sommet en décide à l'exemple de ce qui a été fait à Paris et à Québec dans le cas de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), de TV5 et du Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF).

Le mandat spécifique confié à l'AUPELF lui confère la qualité d'opérateur multilatéral privilégié du programme majeur UREF (Université des Réseaux d'Expression Française) concernant la recherche universitaire et l'enseignement supérieur. Il en va de même pour TV5 et le CEMAF dans les domaines spécifiques de leur compétence.

### 4. Le Comité Consultatif Conjoint (CCC)

Créé au Sommet de Québec et réunissant le CIS et l'ACCT, le CCC est élargi aux autres opérateurs directs afin de favoriser la concertation et l'information réciproques une fois l'an.

## E - LE MONDE ASSOCIATIF

1 Les Chefs d'Etat et de Gouvernement reconnaissent solennellement la contribution du monde associatif multilatéral francophone. Ils estiment qu'il doit être renforcé dans son rôle de relais. A cet effet, une réunion d'information annuelle avec le CIS lui sera réservée.

2 De plus, les Chefs d'Etat et de Gouvernement souhaitent que les instances de l'ACCT procèdent à l'examen d'une réforme du Conseil Consultatif de l'Agence, réforme faisant de cet organe le lieu fonctionnel de rencontres et d'échanges des associations francophones multilatérales et l'instrument de coordination entre elles. Cette réforme devrait tenir compte des rôles divers de chaque catégorie d'association. Elle pourrait être complétée par la création d'un poste permanent d'agent de liaison chargé des associations auprès du secrétaire général de l'ACCT.

## F - L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE (AIPLF)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement tiennent à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets. Aussi demandent-ils au CIS d'organiser la consultation et l'information réciproques.

**LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT** sont convaincus que cet ensemble de mesures contribuera à la consolidation des institutions francophones et confortera la solidarité qui unit tous les participants au présent Sommet. Sous l'autorité du Président en exercice de la Conférence, ils tiennent à rester attentifs à l'évolution de l'institutionnel francophone et à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dakar, Mai 1989

## SOMMAIRE

### PREAMBULE

### INTRODUCTION GENERALE

#### **Chapitre I - Les mécanismes institutionnels actuels**

- A. Héritage des deux premiers Sommets
  - 1. La Conférence de Paris
  - 2. La Conférence de Québec
- B. Rappel du mandat spécifique du CIS
- C. Etat des lieux : évaluation
  - 1. Les réseaux
  - 2. Le mode de financement
  - 3. Des opérateurs multiples
- D. Evolution du rôle de l'ACCT depuis le Sommet de Paris
  - 1. L'interpellation de l'ACCT par le Sommet de Paris
  - 2. La mobilisation de l'ACCT par le Sommet de Québec
  - 3. Rôle du CIS dans cette évolution

#### **Chapitre II - Les mécanismes institutionnels de l'avenir**

Introduction : Les attentes de la communauté francophone

- A. Le Comité International du Suivi
  - 1. Ce mécanisme doit être maintenu
  - 2. Présence du Secrétaire général de l'ACCT au CIS
  - 3. Présence des autres opérateurs
- B. L'ACCT : un rôle accru
  - 1. La vocation principale de l'ACCT
  - 2. Intégration du rôle et de la fonction des réseaux de l'ACCT
  - 3. Vers un financement plus multilatéral
- C. Le rôle et la place des autres intervenants
  - 1. Les conférences ministérielles
  - 2. Les organes subsidiaires
  - 3. Les autres opérateurs des Sommets
- D. Approbation des programmes et des budgets

#### **Chapitre III - Le monde associatif et la dynamique des Sommets**

- 1. Les attentes du monde associatif
- 2. Les rapports avec les Sommets
  - a) un rôle de relais
  - b) un rôle d'opérateur
- 3. Le nouveau rôle du Conseil Consultatif de l'ACCT

### CONCLUSION

Annexe : organismes consultés

## **PREAMBULE**

### **1. Mandat du Comité International du Suivi (CIS)**

L'article 7 de la résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec précise le mandat confié au Comité International du Suivi par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

« Examiner avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc) notamment d'étudier les voies et les moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du Suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet ».

### **2. Mise en place du Sous-Comité sur l'Avenir des Institutions francophones**

Pour répondre le plus efficacement possible à ce mandat, le Comité International du Suivi a mis en place en son sein un «Sous-Comité sur l'Avenir des institutions francophones» formé des représentants du Canada, de la Communauté Française de Belgique, de la France, du Mali, du Niger, du Québec, du Sénégal, de la Tunisie et du Zaïre. Il en a confié la présidence au représentant du Québec. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique a participé aux travaux du Sous-Comité à titre d'observateur.

## INTRODUCTION GENERALE

Les décisions fondamentales des Sommets de Paris et de Québec en matière institutionnelle ont constitué la source première d'inspiration et de réflexion du Sous-Comité. Ces décisions seront rappelées en détail dans les pages qui suivent. Certaines cependant méritent une mention particulière en raison notamment du cadre qu'elles dessinent et de la philosophie qui les inspire.

A Paris, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souhaité que le suivi de leurs décisions repose sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées, en fonction d'orientations prioritaires. De plus ils ont consacré le souci exprimé par leurs Ministres des Affaires Etrangères «de ne pas créer de nouvelles institutions» à l'occasion des Sommets.

Il importe aussi de rappeler le choix des Sommets pour une philosophie et une méthode de travail spécifiques.

Au-delà du choix des secteurs prioritaires de coopération pour le monde francophone (Energie- Agriculture/Environnement-Culture et Communication-Industries de la Langue - Information Scientifique et Développement Technologique), les Sommets ont développé une nouvelle façon de travailler ensemble : « le travail en réseau ».

Cette façon de travailler s'oppose à une conception qui fait que celui qui sait transmet à celui qui ne sait pas, que celui qui possède donne à celui qui n'a pas. Les Sommets ont promu la participation de tous les partenaires à la conception, au financement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des projets. Ils ont aussi renoué et consacré à nouveau l'idéal de Niamey : égalité, complémentarité et solidarité. Bref, les Sommets ont, entre autres impulsions fait avancer le monde francophone vers une conception concrète et plus poussée du multilatéral au service du développement.

Cette réflexion interne du Sous-Comité a été complétée par un contact direct avec une vingtaine d'organismes francophones dont on trouvera la liste en annexe.

Ces organismes ont été choisis en raison du caractère international et multilatéral de leurs objectifs, de leurs interventions, de leurs membres et de leur financement.

Il a été demandé à chacun d'eux de présenter un mémoire au Sous-Comité exposant sa vision de sa place dans la dynamique des Sommets, sa conception de la collaboration et de la concertation de l'ensemble du mouvement associatif francophone et finalement sa compréhension du type de relations envisagées et vécues avec l'ACCT, seule organisation intergouvernementale francophone découlant d'un traité fixé à Niamey en 1970.

A la suite de l'analyse de ces mémoires, chaque organisme a été reçu individuellement pour un échange plus approfondi avec les membres du Sous-Comité.

La réflexion en commun, l'enrichissement venu de cette large consultation et des discussions avec des personnalités, dont l'implication dans la francophonie est indiscutable, a permis au Sous-Comité de remplir le mandat qui lui a été confié. C'est pourquoi, à la fin de ces travaux, nous tenons à remercier les responsables des organismes et les personnalités qui nous ont consacré une partie de leur temps : les anciens secrétaires généraux de l'ACCT

(MM. Jean-Marc Léger, Dankoulodo Dan Dicko et François Owono N'Guema), le président de l'AUPELF, (M. Bakary Touré), le Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, M. Stélio Farandjis, ainsi que le Président Léopold Sédar Senghor et le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, M. Maurice Druon. Ces deux éminents académiciens ont, dans un document empreint d'une grande espérance dans l'avenir de la Francophonie, enrichi la réflexion du Sous-Comité.

Les expériences, réflexions et propositions venues de ces sources diverses démontrent l'enracinement, la vitalité et la finalité de ceux qui, dans des domaines d'une grande diversité, oeuvrent à l'aménagement d'un espace francophone mondial.

Notre rapport se divise en trois parties :

- Dans un premier chapitre, nous dressons l'état actuel des institutions et des mécanismes institutionnels de la Francophonie.
- Dans un deuxième chapitre, nous évoquons de nouveaux aménagements possibles pour les institutions et les mécanismes institutionnels de la francophonie dans l'avenir.
- Dans un troisième chapitre, nous abordons la place du monde associatif dans la dynamique des Sommets.

## **CHAPITRE I - LES MECANISMES INSTITUTIONNELS ACTUELS**

### **A - Héritage des deux premiers Sommets**

#### **1. La Conférence de Paris**

a) L'annexe 11 des Actes de la première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement décrit le mandat du Comité International du Suivi qui a été mis en place à Paris<sup>1</sup> :

«Ce comité du suivi serait plus spécialement chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, les programmes qui seraient établis en exécution des décisions prises par la conférence, d'en confier l'exécution soit à des organismes francophones existants tels que l'Agence, soit à des organismes choisis en fonction de leur compétence en la matière et de leur savoir-faire, de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de faire rapport périodiquement au président de la conférence et aux Chefs d'Etat des pays participants sur l'évolution des travaux.

Comme deuxième mission, ce comité du suivi serait chargé de faire des propositions avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qui lui seraient confiées en exécution des décisions du Sommet. Si la réflexion du groupe de suivi aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'ACCT sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions. Il importera particulièrement que l'ACCT, principal organisme inter-gouvernemental de la francophonie, adapte ses orientations et ses actions aux décisions du Sommet.

<sup>1</sup> Actes de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (page 326 à 328)

Pour faciliter la mise en oeuvre de ces diverses missions, le groupe de travail propose que soient désignés des responsables de réseaux, nommés par le Sommet, dans les quatre domaines stratégiques. Le comité provisoire pourrait se réunir périodiquement en comité élargi en invitant les quatre responsables de réseaux et éventuellement les directeurs généraux de l'Agence ou des responsables d'autres institutions internationales dont le concours peut être jugé utile.

Le comité provisoire détermine et mobilise les moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes retenus par la conférence des Chefs d'Etat francophones. Ces moyens financiers peuvent être d'origine publique émanant soit d'organismes multilatéraux (en premier lieu l'ACCT), soit des Etats participants, soit d'organismes internationaux (tels l'UNESCO et la FAO) soit d'origine privée, soit par la voie d'une fondation internationale francophone qui serait constituée à cet effet».

b) A la suite du Sommet de Paris, le Comité du suivi a nommé les responsables de réseaux dans les secteurs prioritaires définis par le Sommet (Agriculture, Energie, Culture et Communication, Industries de la langue, information scientifique et développement technologique). Le Comité provisoire, formé de neuf pays, a choisi les programmes prioritaires dans la liste des projets acceptés par le Sommet.

Dans la même foulée, il proposera les grandes lignes d'une réforme de l'ACCT qu'une Conférence générale extraordinaire de l'Agence approuvera en décembre 1986 tout en dégageant 30% de son budget (14 M FF) qu'elle met à la disposition du comité du suivi. Ce budget s'ajoutera aux contributions spécifiques des Etats et constituera la principale source de l'enveloppe financière pour le suivi du Sommet de Paris. Sur proposition des responsables de réseaux, le Comité International du Suivi, selon la mission qui lui a été confiée, choisira les programmes à réaliser avec les fonds de l'ACCT et en suivra l'exécution.

Cependant, on verra s'installer une collaboration de plus en plus étroite entre les responsables de réseaux et les directeurs généraux de l'Agence dans la préparation des projets de programmation à présenter au Sommet de Québec. L'ACCT avait été totalement absente de la préparation de la Conférence de Paris. On constate donc sa première présence effective dans la préparation de Québec.

## 2. La Conférence de Québec

a) L'annexe 23 des actes de la deuxième conférence rappelle les décisions prises à Paris en 1986<sup>2</sup>. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement maintiennent l'existence et les fonctions des réseaux sous l'autorité du Comité.

Prenant acte et consacrant la collaboration qui s'était développée entre le CIS et l'ACCT et reconnaissant les travaux qui avaient réunis les responsables de réseaux et les directeurs généraux de l'ACCT, le Sommet de Québec crée le Comité Consultatif Conjoint composé du Comité du Suivi assisté des responsables de réseaux, d'une part, et du secrétaire général de l'ACCT assisté de ses directeurs généraux et du Contrôleur financier, d'autre part.

Prenant acte et consacrant la convergence des budgets et de la programmation entre le CIS et l'ACCT, le Sommet de Québec crée de plus des comptes spéciaux auprès de l'ACCT. Il en crée aussi auprès d'autres opérateurs multilatéraux. Le Comité est de plus chargé d'organiser avec ces derniers des réunions de travail si nécessaire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement chargent enfin le Comité du Suivi du mandat spécifique confié à ce Sous-Comité et dont nous avons rappelé la portée au début de ce rapport.

<sup>2</sup> Actes de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (page 195 196)



b) Ces décisions ont porté leurs fruits. Le Comité Consultatif Conjoint s'est vite avéré un lieu de propositions et de concertations essentielles non seulement pour le programme régulier de l'Agence mais aussi et surtout pour la concrétisation des projets mis en place par le Comité du Suivi.

## **B - Rappel du mandat spécifique du CIS**

Lorsque le Sommet de Québec demande d'examiner «le rôle de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes», et principalement de faire des propositions concrètes sur les moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT, il affirme, dans l'essence même de ce mandat, sa compréhension et son intérêt pour la poursuite de cette évolution et de l'évolution des institutions francophones.

## **C - Etat des lieux : évaluation**

### **1. Les réseaux**

Lorsque les deux premiers Sommets ont mis en place des réseaux dans les secteurs prioritaires de la coopération francophone, ils n'ont pas créé des structures nouvelles. Ils ont plutôt mis de l'avant une dynamique, une façon de travailler regroupant opérateurs, experts nationaux et internationaux, privés ou publics. Ce mécanisme propose des actions aux instances décisionnelles et essaie de dynamiser autour d'un même objectif les énergies des compétences multiples de la francophonie.

Cette idée et cette fonction des réseaux ont bien servi l'espace francophone. Certes, cette voie comportait des risques : risque de conflit de juridiction avec des opérateurs qui ont leurs propres règles, risque de confusion des rôles entre l'animation d'un secteur et la gestion quotidienne des projets, risque de voir s'installer une institutionnalisation progressive, risque d'oublier que la Francophonie, avant même les Sommets, avait commencé à mettre en place quelques réseaux, tels le monde universitaire, les responsables de radio et de télévision, les professeurs de français, les journalistes ou encore à un niveau d'élus comme les parlementaires ou les maires de métropoles et capitales francophones, ou encore des ministres de l'Éducation ou des Ministres de la Jeunesse et des Sports.

Ces risques, auxquels s'ajoutait la complexité inhérente à la multiplicité des intervenants, ont été généralement surmontés. Tous les intervenants ont compris que les enjeux étaient trop importants pour en faire un problème de juridiction. Cette fonction d'animation, ce rôle de consultation et de concertation du milieu francophone doivent être préservés. Cette mission confiée à des responsables de réseaux a permis la transparence et la participation d'un plus grand nombre.

Certes, l'efficacité ne permet pas à tous les pays d'être présents partout autour de chaque responsable de réseau, mais chacun peut être présent quelque part : l'information circule plus largement, la certitude d'être un membre à part entière de l'effort global est présente dans les esprits. Ce rôle et cette fonction des réseaux doivent être préservés et poursuivis.

### **2. Le mode de financement**

La résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de

Québec a arrêté des règles précises pour financer les projets du Sommet. Ces règles ont permis la création de nombreux fonds multilatéraux. Lorsque des actions sont confiées à l'ACCT, elles sont financées par le budget régulier de l'Agence ou par des fonds spéciaux créés à cette fin auprès d'elle. Lorsque les actions sont confiées à d'autres opérateurs multilatéraux - ce sera le cas de la mise en œuvre de l'UREF auprès de l'AUPELF - les Etats et les Gouvernements contributeurs versent les fonds directement aux comptes de ces opérateurs ou créditent des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence. Le Sommet marque d'ailleurs sa préférence pour cette seconde procédure.

Enfin, le Sommet sera l'occasion pour un certain nombre d'Etats de prendre directement à sa charge sur le plan bilatéral des projets spécifiques. Ces projets bilatéraux auront été mis en place à l'occasion des Sommets ou encore ils sont apparus clairement dans la ligne des orientations des Sommets. Ce système complexe a donc permis la création d'un fonds multilatéral commun, couvrant l'ensemble des réseaux et de neuf fonds multilatéraux sur objectifs auprès de l'ACCT. Un fonds multilatéral sur objectifs auprès de l'AUPELF, un autre auprès de Radio-France d'Outre-Mer.

Une remarque s'impose : ces fonds multilatéraux différents dans leur appellation ont-ils été si différents dans leur réalité ? Avec les fonds sur objectifs on détermine ceux-ci avant tout décaissement tandis qu'avec le fonds commun on le fait après avoir versé l'argent. Cette situation a pu faire dire à certains que le seul fonds totalement multilatéral était le budget régulier de l'ACCT consacré au Suivi du Sommet. C'est à travers ce financement que la grande majorité des pays participant au Sommet et présente au moment du choix des opérations, de leur mise en œuvre et de leur financement. Le Sommet de Dakar ne devrait-il pas consacrer cette façon de faire pour donner force à l'idée de solidarité et d'égalité qui nous réunit ?

Une dernière constatation doit être soulignée : tous les fonds multilatéraux confondus, (le budget régulier de l'ACCT, le fonds multilatéral commun créé auprès de celle-ci, les fonds multilatéraux sur objectifs auprès de l'Agence, de l'AUPELF et de RFO) ne représentent que 44% tandis que le bilatéral constitue 56% des fonds dégagés pour le Suivi du Sommet. Il nous faudra revenir sur cette réalité.

### 3. Des opérateurs multiples

Les Sommets de Paris et Québec n'ont voulu donner à aucun organisme le monopole du Suivi du Sommet par souci de pluralisme. L'ACCT est certes devenue dans les faits et dans la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement le principal opérateur. Elle n'est cependant pas le seul instrument d'exécution des décisions des Sommets. Les compétences sont nombreuses dans le monde francophone. Nos rencontres avec les principaux organismes l'ont clairement démontré. Le monde universitaire francophone, depuis vingt cinq ans, œuvre avec énergie à la construction de l'espace scientifique francophone à l'intérieur de l'AUPELF. L'Association Internationale des Parlementaires a été à l'origine d'une multitude d'actions visant à regrouper la communauté francophone et à mobiliser les opinions publiques. Qui mieux que le CIRTEF, peut rassembler les responsables professionnels de la radio et de la télévision pour la construction de l'espace audio-visuel francophone ? L'expérience du Consortium TV 5, à la suite de l'expérience de TV 5 Europe, et la mise en place de TV 5 Canada-Québec, est l'organisme habilité à étendre ce projet francophone sur d'autres continents.

Les Sommets ne sont pas venus remplacer tous ces acteurs. Ils ont donné un élan nouveau à l'aménagement de l'espace francophone international et stimulé les responsables des associations et des organismes francophones. Certes ils ont souhaité une meilleure adaptation

et un meilleur agencement de ces derniers. La réalité du pluralisme n'est pas mise en cause par ces orientations. Bien au contraire, pluralisme, synergie et utilisation maximale des ressources, telles sont nos références complémentaires. Cependant il nous apparaît que l'existence même de ce pluralisme commande un effort de coordination des actions de chacun.

## **D - Evolution du rôle de l'ACCT depuis le Sommet de Paris**

### **1. L'interpellation de l'ACCT par le Sommet de Paris.**

Le Sommet de Paris a directement interpellé l'Agence en créant le «Sous Comité de réforme des institutions» qui a produit le rapport Outers. Ce dernier a proposé une réforme permettant à l'Agence de s'inscrire dans les perspectives des Sommets en adaptant son organisation, son fonctionnement et ses programmes. Cette interpellation directe par les Sommets et les travaux du Comité Outers ont été sanctionnés par une Conférence Générale Extraordinaire convoquée aux fins d'approbation formelle de cette réforme.

Par ailleurs, ledit «rapport Outers» a eu également pour effet de mettre directement l'Agence à contribution en prélevant 30% de ses budgets ordinaires pour appuyer la réalisation d'actions retenues par les Sommets.

### **2. La mobilisation de l'ACCT par le Sommet de Québec**

A son tour, le Sommet de Québec a poussé plus loin l'évolution institutionnelle par toute une série de mesures intégrant progressivement l'Agence à la mécanique décisionnelle du Suivi. C'est ainsi qu'ont été créés :

— **Le Comité Consultatif Conjoint** qui liait organiquement, pour la première fois, l'ACCT au CIS dans la perspective d'assurer une concertation formelle et régulière entre les deux instances. De plus, un poste de «Conseiller spécial du Suivi des Sommets» auprès de l'ACCT a été créé et est rapidement devenu garant d'une liaison étroite avec le CIS et le CIP à la faveur de sa participation admise à ces réunions de représentants personnels.

— **Des fonds multilatéraux spéciaux** dont la gestion a été confiée à l'Agence, fonds dont l'affectation répondait aux proportions concertées des directeurs généraux et des chefs de réseaux, le CIS se réservant le droit de la sanction finale. Il convient également de rappeler que le Sommet de Québec a également été l'occasion d'un réalignement majeur des programmes de l'Agence sur ceux des Sommets à hauteur de 80% de ses budgets propres lors de la Conférence générale de l'Agence qui a suivi le Sommet de Québec.

Il a résulté de ces «créations» trois faits : l'Agence est devenue l'opérateur principal des Sommets. La communauté des Etats lui a accordé le titre «d'organe privilégié». Enfin, l'Agence s'est vue confier le rôle de fiduciaire des fonds multilatéraux du Sommet : ses responsabilités de gestion s'en sont trouvées triplées par rapport à ses budgets ordinaires de programme.

### **3. Rôle du CIS dans cette évolution**

Le Comité International du Suivi reconnaît cet élargissement du rôle et de la responsabilité de l'ACCT. A la suite du Sommet de Paris ses propositions de première réforme des structures et des programmes de l'Agence ont été acceptées par une Conférence Générale extraordinaire. A la suite du Sommet de Québec, la nouvelle programmation de l'ACCT a été le fruit d'une étroite collaboration entre les responsables de réseaux et les directeurs

généraux. La concertation à l'intérieur du Comité Consultatif Conjoint a permis la complémentarité entre la programmation régulière de l'ACCT et celle qui lui a été confiée par le CIS. La gestion financière des fonds spéciaux a été réalisée «suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation».

Bref, le Comité International du Suivi a non seulement endossé de près cette évolution des façons de faire de l'ACCT, mais il l'a encouragée en prenant une part active à chaque étape de cette progression.

## **CHAPITRE II - LES MECANISMES INSTITUTIONNELS DE L'AVENIR**

### **Introduction : Les attentes de la communauté francophone**

L'examen de l'état des lieux, la prise en compte des évolutions en cours, les consultations faites et la réflexion commune du Sous-Comité sur l'Avenir des institutions francophones nous permettent de mieux cerner les attentes du monde francophone :

1. La volonté d'une simplification des mécanismes de la francophonie ne fait aucun doute.
2. Nécessité de coordination, les besoins étant trop vastes et les moyens trop faibles pour que le monde francophone se permette la dispersion, les dédoublements et le cloisonnement.
3. Enfin, recherche d'une forme plus achevée du multilatéralisme. Le Sommet de Dakar pourrait faire de cette progression vers le multilatéralisme un de ses signes distinctifs. Certes, la coopération multilatérale n'est pas en compétition avec la coopération bilatérale. Celle-ci naît de la volonté souveraine de chaque pays avec le partenaire de son choix. Mais notre volonté librement consentie de participer et de construire notre communauté, communauté rassemblée par l'usage de la langue française, impose d'autres choix complémentaires et distincts. Il importe maintenant de se demander par quels mécanismes répondre à ces attentes.

### **A - Le Comité International du Suivi**

#### **1. Ce mécanisme doit être maintenu**

Le Comité International du Suivi est une réunion informelle qui ne répond à aucune entente de nature juridique. Il tire sa légitimité de la volonté même des Chefs d'Etat et de Gouvernement de se retrouver à travers des représentants personnels chargés de donner suite à leurs décisions. C'est cette légitimité qui lui permet d'approuver les actions prioritaires, d'interpeller les opérateurs responsables de l'exécution des projets, d'affecter les budgets spécifiques du Suivi des Sommets à la réalisation des programmes, d'être l'arbitre de l'interprétation de la volonté exprimée par les Sommets. Nous recommandons le maintien du Comité International du Suivi et la reconduction de son mandat, ainsi que la mise en place d'un appui technique auprès de l'ACCT afin d'assurer son fonctionnement, sur le modèle de e qui a été fait pour le CIP de Dakar.

Le Comité recommande de plus que la composition du Comité International du Suivi concrétise la représentation géo-politique de toutes les aires culturelles de la francophonie, assure la continuité avec les travaux des Sommets précédents et permet la rotation nécessaire en son sein des participants à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il recommande enfin que les travaux du CIS demeurent accessibles aux représentants de tous les participants aux Sommets.

## 2. Présence du Secrétaire général de l'ACCT au C.I.S.

L'annexe 11 des Actes du Sommet de Paris avait prévu la présence éventuelle du Secrétaire Général de l'ACCT au sein du Comité du Suivi. Celui-ci n'avait pas jugé cette présence nécessaire. Suite à la création du Comité Consultatif Conjoint à Québec, il est apparu essentiel d'admettre la présence aux travaux du Comité du responsable de la liaison entre l'ACCT et le CIS. Cette décision s'est avérée féconde. Elle a grandement contribué à la réalisation des objectifs du Comité du Suivi.

Dans la perspective d'un rôle plus central dévolu à l'ACCT, la présence de la plus haute autorité du Secrétariat de l'Agence apparaît normale à titre d'observateur permanent pour le suivi du volet de coopération.

## 3. Présence des autres opérateurs

S'agissant des autres opérateurs, le CIS doit disposer du pouvoir de les convoquer afin d'examiner avec eux l'état d'avancement des programmes qui leur ont été confiés.

## 4. Comité Consultatif Conjoint élargi

Le Comité Consultatif Conjoint actuel s'en trouve transformé. Le Comité du Suivi propose que ce Comité soit élargi aux autres opérateurs directs (AUPELF - TV5 - CEMAF), qu'il se réunisse à la demande du CIS pour permettre à celui-ci de remplir sa mission de coordination générale.

## B - L'ACCT : un rôle accru

Il existe incontestablement une dynamique évolutive favorisant l'implication progressive et sensible de l'Agence aux orientations et aux actions des sommets et une tendance naturelle à lui confier un rôle accru. Cela est dans l'ordre des choses que des opérations s'appuient sur une structure comme il est normal de penser à l'ACCT comme structure souhaitable. Elle est la seule organisation intergouvernementale de la francophonie et elle recouvre sensiblement les mêmes aires géo-politiques que celles des Sommets.

Forte de son caractère institutionnel et multilatéral, c'est là qu'elle pourrait être «instrumentale» pour conférer aux décisions des Sommets à venir une dimension plus nettement collégiale tant dans leur application que dans la conception qui aura présidé à ces décisions. Si ce troisième Sommet doit également imprimer sa marque au chapitre de l'évolution institutionnelle de la francophonie, il doit le faire non seulement par le choix d'une structure d'appui qui serait l'Agence mais aussi par la **décision de tendre à des formes plus achevées de multilatéralisme** qui est la condition même de crédibilité de cette communauté nouvelle. C'est du moins le sens du message retenu par le Comité à l'issue de ses auditions. A cet égard, le recours à l'Agence constitue une forme de garantie institutionnelle à ce désir de collégialité.

### 1. La vocation principale de l'ACCT

Tous les membres de notre Comité s'entendent pour que soit confié à l'Agence un rôle accru. Ce consensus fait sa juste part à l'évolution en cours et notamment aux objectifs d'efficacité et aux impératifs de solidarité. Notre Comité refuse toute formule conduisant à la centralisation et faisant de l'ACCT un organe exécutif disposant de pouvoir monopolistiques en matière d'interprétation et d'exécution des décisions des Chefs d'Etat.

Notre comité convient avec l'ACCT que cette dernière ne peut pas tout faire et ne veut pas tout faire. Nous ajoutons qu'elle ne doit pas tout faire, voulant en cela préserver son

mandat initial qui demeure toujours valable. Notre Comité a clairement le sentiment que les vertus et les mérites d'une coordination nécessaire l'emportent de loin sur l'option d'une centralisation excessive qui aurait un effet de déperdition sur les autres opérateurs légitimes, existants ou à créer, et de favoriser «la confiscation par les technocrates» de la francophonie des Sommets.

Pour l'avenir prévisible, l'ACCT doit intégrer les vocations suivantes :

- a) Le rôle d'animation, qui constitue sa vocation première. Cette notion est indissociable de l'idée de fonctionnement en réseaux traduite par les Comités d'experts entourant les Directeurs généraux.
- b) Le rôle de consultation, qui prend forme de deux façon : d'abord par une refonte complète du rôle et de la composition du Conseil Consultatif de façon à assurer le partage des rôles et des genres du monde associatif. Cette refonte passe ensuite par la nécessité de prendre en compte les consensus découlant de concertations inter-Etats.
- c) Le rôle de relais privilégié par lequel transitent tant les propositions que les décisions des Sommets : la simplification de la mécanique des Sommets passe par l'identification d'un canal particulier pour la grande majorité des missions du Comité du Suivi.

Le Comité International du Suivi reconnaît donc à l'ACCT un rôle particulier au-delà d'un mandat d'opérateur. L'ACCT doit devenir l'instrument premier des Sommets francophones en raison des vocations évoquées précédemment. Elle le sera si elle coordonne les opérateurs des actions qui lui sont confiées par le CIS.

## **2. Intégration du rôle et de la fonction des réseaux à l'ACCT**

La nécessité de travailler en réseaux est toujours un des enseignements majeurs des deux premiers Sommets. Les réseaux ne sont pas des structures : c'est une dynamique par laquelle, autour des thèmes prioritaires, des individus, des institutions se regroupent pour concevoir des réponses communes, pour exécuter ensemble des projets.

Créer ces réseaux au CIS a été une oeuvre nécessaire et essentielle, les regrouper autour de responsables de haut niveau a été salutaire. La voie est tracée, le mouvement est bien amorcé. Le Comité a constaté que l'ACCT a elle-même agi de la sorte depuis de nombreuses années; à titre d'exemple, le Conseil International des Radios et Télévisions de Langue Française (CIR-TEF) mis en place à l'initiative de l'ACCT, a été un opérateur important du réseau Culture et Communication.

Le Comité a enregistré avec satisfaction les orientations claires du dernier Bureau élargi de l'Agence qui viennent améliorer cette approche dans les méthodes de travail du Secrétariat de l'Agence en regroupant autour des directeurs généraux des comités d'experts. De plus, lors de son dernier Conseil d'Administration, l'Agence a précisé les critères pour les choix des directeurs généraux et a fixé des mécanismes de sélection garantissant davantage la préparation nécessaire et l'exercice de cette importante fonction. Il est important aussi de rappeler que les directeurs généraux sont nommés par une instance où 39 pays et gouvernements sont représentés.

Le Comité du Suivi recommande donc l'intégration du rôle des responsables de réseaux à l'ACCT, étant entendu que, comme par le passé, la participation à ces réseaux demeure ouverte sans restriction aucune à l'ensemble des Etats et Gouvernements présents aux Sommets. Cette intégration reflète l'évolution en cours depuis le Sommet de Paris. En vue d'éviter tout hiatus dans le déroulement des activités des réseaux, leur transfert à l'ACCT devra

se faire progressivement, sous le contrôle du CIS. Cette opération devra prendre fin à la date fixée pour la réunion de la prochaine Conférence générale de l'Agence. Pour lui permettre d'assurer sa mission d'arbitre, de régulation et de surveillance des actions des Sommets, le CIS pourra, le cas échéant, recourir aux services d'un ou de plusieurs experts indépendants par secteur.

Cette intégration à l'ACCT lui confère nécessairement deux mandats supplémentaires : ceux que possédaient les responsables de réseaux.

#### **a) Le mandat de proposition de programmation**

L'Agence devrait se voir accorder par les Sommets la faculté et le mandat de proposer une pré-programmation à la condition qu'elle puisse le faire après une large consultation et conformément à la notion de fonctionnement en réseaux.

L'aval et la sanction de cette programmation par le Comité International de Préparation faisant l'objet d'un point à venir, il n'est ici question que de la légitimité pour l'Agence de cet acte de proposition, ayant à l'esprit le souci de multilatéralité que l'ACCT a vocation à promouvoir.

#### **b) Une faculté de suggestion d'affectation budgétaire**

La capacité de proposition de programmation destinée aux Sommets constitue à la fois le préalable et la justification à la faculté de suggestion d'affectation budgétaire.

Cette ventilation des budgets de l'ACCT est significative en soi de la confiance qui lui est accordée et porteuse de l'idée de cohérence et de globalité des suggestions faites. Elle démontre l'engagement des Etats envers le multilatéralisme tout en conservant un pouvoir d'appel d'arbitrage et de sanction au niveau de l'approbation de ces propositions.

### **3. Vers un financement plus multilatéral**

On ne peut parler de coopération multilatérale, et de l'enrichissement d'un organisme inter-gouvernemental, sans en tirer les effets sur son mode de financement.

L'examen du mode de financement actuel que nous avons fait plus haut nous a permis d'en mesurer la complexité. Ce système doit être simplifié. Dans un cadre qui ne soit pas univoque, le mouvement doit se faire vers un financement de plus en plus multilatéral. Le Comité souhaite que les proportions actuelles relatives plus haut entre le bilatéral et le multilatéral soient inversées.

Quant au financement multilatéral spécial mis en place par le Suivi du Sommet de Dakar, la proposition faite par le Comité du Suivi vise à regrouper la majorité des fonds spéciaux créés à l'ACCT dans un seul fonds multilatéral commun distinct du budget ordinaire de l'Agence.

L'Agence, en mettant près de 80% de son budget régulier de programmes pour la réalisation du Suivi des Sommets, est totalement dans la ligne de la volonté des Sommets. Elle conserve cependant des moyens pour répondre aux attentes de ses membres dans des secteurs parfois urgents.

Nous reviendrons plus loin sur le cas des opérateurs spécifiques du CIS.

## **C - Le rôle et la place des autres intervenants**

### **1. Les conférences ministérielles**

Les Sommets n'ont pas détruit l'âme de Niamey qui a présidé à la mise en place de l'ACCT il y a bientôt 20 ans. Bien au contraire, ils en ont en quelque sorte assuré la pérennité. La mission de concertation du monde francophone est une des missions fondamentales qui, dès l'origine, a été confiée à l'ACCT. Cette concertation se déploie déjà au niveau de certaines conférences ministérielles qui constituent les plus hautes consultations sur les aspirations et les volontés du monde francophone. On profite encore aujourd'hui des conclusions de la Conférence des Ministres de la Communication organisée par l'ACCT au Caire en 1985. Le réseau Culture et Communication en a fait sa première source d'inspiration. Comme on profitera demain de la Conférence des Ministres de la Justice qui s'est tenue à Paris en janvier 1989.

Dans le cadre de la tenue des Sommets, l'existence de conférences ministérielles sectorielles revêt une importance majeure. Parfois, il s'agira de préparer des projets prioritaires à présenter aux Chefs d'Etat et de Gouvernement lors des Sommets, parfois il s'agira de concrétiser les grandes orientations des Sommets.

Il importe cependant de tenir compte de la réalité concrète car il y a deux types de conférences ministérielles.

#### **— Des Conférences ministérielles permanentes**

C'est le cas de la Conférence des Ministres de l'Education (CONFEMEN) et de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) qui ont chacune un secrétariat permanent à Dakar et qui se réunissent chaque année. Le Sommet de Paris s'était interrogé sur l'opportunité d'un rattachement de la responsabilité de l'organisation de toutes les conférences ministérielles francophones à l'ACCT. La conjoncture n'a pas permis de concrétiser cette éventualité en ce qui concerne ces deux conférences permanentes. Mais, depuis, leur collaboration avec l'ACCT s'est intensifiée à la satisfaction des partenaires.

Le Comité propose donc de maintenir le caractère autonome de ces deux Conférences ministérielles. Il importe cependant de rappeler deux orientations fondamentales :

- La CONFEMEN et la CONFESJES ne couvrent que partiellement la réalité géopolitique de la francophonie. En cas de besoin d'une concertation francophone au niveau ministériel pour l'ensemble des pays participant au Sommet, l'ACCT pourrait être habilitée à convoquer, préparer et assurer le suivi d'une conférence ministérielle élargie. Elle devrait le faire cependant avec la collaboration de la Conférence ministérielle permanente concernée.
- L'autonomie n'est pas synonyme d'indifférence. La recherche de la synergie est toujours de rigueur. La collaboration réelle vécue actuellement doit se poursuivre dans la recherche de complémentarité, en particulier en éducation.

Il y aura des opérations ACCT et il y aura des opérations CONFEMEN en éducation. Mais il ne peut y avoir des programmations cloisonnées. Les mêmes remarques sont valables pour la CONFESJES même si le secteur Jeunesse est moins porteur de dédoublements.

#### **— Des Conférences ministérielles ad hoc**

Le Comité propose que l'ACCT ait la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre du suivi de toutes les conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre de la préparation ou du suivi des Sommets.



Les secteurs prioritaires sont ceux qui ont été définis par les Sommets : Agriculture - Energie Environnement - Culture - Communication - Recherche Scientifique - Justice - Education. C'est à l'occasion des Sommets que les décisions sont prises de tenir des réunions ministérielles dans ces secteurs.

## **2. Les organes subsidiaires**

La première décision prise par le Sommet de Paris pour l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie a été de ne pas créer de nouvelles institutions pour l'exécution des décisions prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Cette orientation politique a guidé le Comité dans sa réflexion sur le sujet. La proposition est double : d'abord l'ACCT est l'instrument premier à qui les actions du Suivi du Sommet sont confiées. Cependant, cela n'exclut pas la nécessité de mettre en place une structure compte tenu du caractère spécialisé et pointu de certains projets récurrents fondés sur le long terme. Le Comité propose, dans ces cas, le statut d'organe subsidiaire de l'ACCT, ouvert à l'adhésion de l'ensemble des participants du Sommet, comme il l'a fait pour l'Institut de l'Energie créé à Québec. Ce statut, en plus de permettre de nécessaires assises juridiques, assure toute l'autonomie nécessaire. Le rattachement à l'Agence permet d'assurer le caractère multilatéral et la présence de tous les pays francophones dans les structures décisionnelles. Cette proposition pourrait être appliquée après le Sommet de Dakar pour les projets actuellement en préparation : le Centre de formation à distance, le Centre de formation aux métiers du livre et l'Agence francophone de télécommunications.

## **3. Les autres opérateurs des Sommets**

La vocation principale de l'ACCT, c'est-à-dire ses rôles d'animation, de consultation, de relais privilégié et de coordination des programmes fait d'elle le premier instrument du Suivi des Sommets. L'ACCT a aussi un rôle d'opérateur direct de certains programmes. Ce rôle n'est cependant pas un monopole. Il n'est pas non plus exclusif : ce serait nier les acquis du pluralisme.

Il n'est pas un monopole car la façon même de travailler en réseau, en mobilisant toutes les forces et les compétences du monde francophone, signifie que l'ACCT, dans l'exécution du suivi des Sommets, regroupe autour d'elle plusieurs opérateurs. Non seulement l'ACCT ne peut ni ne doit tout faire, mais surtout elle doit faire faire. Ce sera une des tâches importantes du CIS d'être le gardien de la présence des forces vives de la francophonie dans l'exécution des projets financés par les fonds spéciaux.

Ce mandat d'opérateur principal du Sommet n'est pas exclusif, le Comité International du Suivi peut nommer d'autres opérateurs directs qui auront, eux aussi, le devoir de travailler en réseau.

La nature des activités et l'expérience vécue conduisent le Comité à donner un rôle particulier à deux opérateurs importants.

### **a) L'AUPELF**

Les deux premiers Sommets ont voulu faire comprendre l'importance de conforter et de rendre irréversible un espace scientifique auquel participent tous les usagers de notre langue commune. Ils ont concrétisé cette volonté en approuvant la création de l'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF) dont ils ont confié la responsabilité à l'AUPELF.

Considérant avec raison que l'information scientifique et technique déborde le cadre

universitaire, le Sommet de Québec avait situé ce programme au sein du réseau Information scientifique et développement technologique. C'est un réseau horizontal, comme la formation : il traverse tous les secteurs prioritaires définis par les Sommets : l'agriculture, l'énergie, le droit, la langue, etc.

Communauté universitaire, l'AUPELF travaille en réseau depuis vingt cinq ans. Elle possède des instances multilatérales reconnues. Elle a un siège social et des bureaux régionaux. Elle fournit par conséquent toutes les garanties de son caractère multilatéral.

Suite à sa proposition d'intégrer le rôle et la fonction des réseaux à l'ACCT, le Comité recommande que le Sommet de Dakar confirme le mandat spécifique donné à l'AUPELF-UREF, en qualité d'opérateur multilatéral privilégié, de traiter de l'ensemble des projets ayant rapport à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur, programme majeur de la communauté universitaire est le destinataire et l'acteur.

Fabriquer la connaissance par la recherche et la diffuser n'ont en soi aucune limite : la mission de l'université est universelle. Dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, notamment le fonds multilatéral placé auprès de l'AUPELF par les Sommets, le cadre de référence de l'UREF est celui des enjeux prioritaires définis par ceux-ci.

L'AUPELF, selon les besoins du CIS et dans les domaines la concernant, sera invitée aux travaux de celui-ci qui jouera, pour les programmes financés par le Sommet, le rôle régulateur qui est le sien.

L'ACCT et l'AUPELF doivent cependant se concerter : l'ACCT, depuis son origine, a la mission de répandre l'information et la documentation, elle a aussi une politique de publication ; la formation est de plus un de ses mandats principaux, en particulier par son Ecole Internationale de Bordeaux. L'AUPELF joue ces trois rôles au niveau universitaire. Les deux organismes doivent éviter les dédoublements, rechercher la complémentarité de leurs actions et viser une synergie nécessaire.

#### **b) TV 5**

La construction de l'espace audio-visuel francophone constitue un autre enjeu majeur reconnu par les Sommets. Les ondes n'ont pas de frontières. Seul un organisme spécialisé peut faire face à un défi de cette taille. Certes, le financement et la mise en place d'un tel projet ne dépend pas du Comité du Suivi, la collaboration multilatérale est cependant très présente à la base même du concept puisque les télévisions de cinq participants au Sommet (Communauté Française de Belgique - Canada - France - Québec - Suisse) sont à l'origine de ce concept. Autour de ce projet et de son expansion, le Sommet a mobilisé de nombreux projets confiés à l'ACCT en collaboration avec le CIRTEF. Ce facteur rend nécessaire les liens directs entre TV 5 et le CIS.

Le Comité aura donc un instrument privilégié de coordination qui est en même temps l'opérateur principal de l'exécution du Suivi. Il aura des opérateurs spécifiques pour certains projets majeurs et le nombre peut varier selon les projets spécialisés.

#### **D - Approbation des programmes et des budgets**

Le mécanisme d'approbation des programmes et des budgets peut s'illustrer d'une façon simple. Sous réserve des aléas des calendriers pour l'année 1989, l'on peut planifier une illustration de l'après-Dakar.

Compte tenu de toutes les propositions qui précèdent, le cheminement du processus de préparation et de suivi doit prévoir le moment précis des interventions de chaque acteur et

l'articulation par laquelle les instances régulières de l'Agence deviennent parties prenantes aux processus d'approbation.

Les principales étapes sont les suivantes :

#### **1. Le Sommet de Dakar (Mai 1989)**

- Décide des orientations, des secteurs d'intervention et des grands programmes majeurs.
- Dégage les financements spécifiques :
  - fonds multilatéraux
  - fonds bilatéraux

Le Comité International de Préparation est la voie unique d'accès au Sommet.

- Pour le Sommet de Dakar, les propositions de programmation et d'affectation budgétaire ont été faites par les responsables des réseaux.
- Pour le 4ème Sommet, ce mandat est donné à l'ACCT et aux opérateurs directs du Comité de Préparation.
- Décide du mécanisme du Suivi des Sommets.

#### **2. Conférence Générale de l'ACCT**

- Choisit les programmes et les projets auxquels elle consacre une importante proportion de son budget ordinaire de programme

#### **3. Comité du Suivi**

- Approuve la programmation et l'affectation budgétaire du budget extraordinaire multilatéral placé auprès de l'ACCT et des autres opérateurs sur proposition de l'ACCT et des opérateurs directs du CIS.
- Conserve le droit de regard et d'évaluation sur l'exécution de la programmation et sur la gestion des fonds spéciaux.
- Fait rapport aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.

#### **4. Comité de préparation du 4ème Sommet**

- Approuve la programmation et l'affectation budgétaire à présenter au Sommet.
- L'ACCT prépare et propose au CIP la programmation pour le prochain Sommet et les affectations budgétaires. Il en est de même pour les opérateurs directs.

Certes, la fréquence des instances de l'ACCT est fixe, celle des Sommets peut varier. La philosophie du mécanisme reste la même, l'application concrète pourra s'ajuster à la réalité.

### **CHAPITRE III — LE MONDE ASSOCIATIF ET LA DYNAMIQUE DES SOMMETS**

Le monde associatif francophone désigne l'ensemble des diverses associations qui, au plan local, régional, national ou international, poursuivent une gamme infiniment variée d'activités, en ayant la préoccupation de protéger et de promouvoir l'usage de la langue française ou l'indée de la francophonie auprès de leurs membres. Il désigne aussi des associations qui, à partir de l'usage d'une même langue, oeuvrent à des projets de coopération.

Le recensement de tous ces organismes, près de trois cent, a conduit le Comité à poser des critères très stricts avant d'entreprendre ses consultations : le caractère international et multilatéral des objectifs, des membres et du financement de ces objectifs. Certes, nous nous sommes sans doute privés ainsi de contributions importantes. Car, si la francophonie aujourd'hui peut se réunir au Sommet, c'est parce que depuis des décennies des hommes et des femmes se sont réunis régulièrement pour jeter les bases d'un projet qu'ils ont gardé vivant. Dès le Sommet de Paris, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont voulu cette consultation et cherché les moyens de mobiliser toutes ces forces vives.

### 1. Les attentes du monde associatif

Les responsables des organismes internationaux francophones sont parfaitement conscients que les Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français ne sont pas des Etats généraux de la francophonie. Ils le savent et l'acceptent. En conséquence, ils ne demandent pas un accès direct au Sommet et n'attendent pas de ce dernier qu'il pèse sur leur orientation ou leur statut.

Mais les enseignements que le Comité peut tirer de ces consultations sont nombreux :

- a) Tous ces organismes réclament avec raison le respect total de leur **autonomie**. Tout mouvement centralisateur englobant irait à l'encontre de la notion même de réseau qui est l'approche originale proposée par les Sommets.
- b) Tous ces organismes manifestent un besoin **d'information**. Il est inutile de parler de la participation des forces militantes de la francophonie, si aucun moyen n'est pris pour éviter que la nouvelle dynamique des Sommets demeure l'apanage de quelques initiés.
- c) Tous ces organismes rappellent la nécessité de la **consultation** du monde associatif. Il y a là un vivier d'expériences sur le terrain, une analyse des besoins dans des secteurs précis et une volonté manifeste de collaborer avec les objectifs de la francophonie. Ne pas tenir compte de cette réalité serait une erreur néfaste.

Cette diversité appelle cependant une nécessaire **concertation**.

Ces attentes et les réponses que le Comité doit y apporter ne peuvent laisser dans l'ombre deux faits constatés par tous les interlocuteurs du Comité.

— le foisonnement des organismes francophones et la richesse de son expansion à la suite des Sommets ne peuvent cacher la pénurie endémique des moyens qu'ils possèdent.

— Tous ces organismes ont des liens avec la seule organisation francophone intergouvernementale qu'est l'ACCT. Ces liens sont parfois historiques (que l'on pense au rôle remarquable de l'AIPLF et de l'AUPELF pour la création de l'Agence). D'autres organismes ont, en collaboration avec l'ACCT, chaque année, des actions pour leurs membres en réponse à leur propre analyse des besoins (que l'on se rappelle ici les actions de perfectionnement à l'Ecole Internationale de Bordeaux pour l'AUPELF, le CIRTEF, l'AIMF, l'AIPLF, la FIPF, etc.). D'autres enfin sont avec l'ACCT des partenaires dans la réalisation de projets conjoints (CON-FEMEN - CONFEJES - CIRTEF - AUPELF). Ces formes diverses de collaboration sont vécues au coup par coup ou à travers un protocole d'accord.

Cet état des lieux nous permet maintenant de regarder le problème sous l'angle précis des rapports avec les Sommets. Car le rôle du Comité du Suivi est d'examiner la question sous l'angle de la place des organismes francophones dans la dynamique des Sommets. Dans sa nature même, un organisme non gouvernemental a une autonomie vis-à-vis des gouvernements. Cet état de fait doit être pris en compte et respecté. Nos propositions s'en inspirent.

## 2. Les rapports avec les Sommets

Dès ses premières réunions, le Comité a été conscient de deux réalités. D'un côté, la nature et les structures des organismes non gouvernementaux échappent à toute autorité extérieure.

D'un autre côté, les rôles possibles des organismes consultés ne peuvent être identiques. Le Comité dégage deux de ces rôles qui lui sont apparus essentiels.

### a) Un rôle de relais

Indépendamment des liens possibles avec l'ACCT, les organisations francophones se présentent comme des relais des Sommets. Les organismes francophones sont à la charnière entre deux pôles, c'est par eux notamment que les orientations et les décisions des Sommets peuvent atteindre leurs membres sur le terrain et à travers eux l'ensemble des citoyens. C'est grâce à eux que les préoccupations et les besoins des groupes francophones peuvent être connus par les Sommets.

Ce maillon essentiel de la francophonie appelle une certaine systématisation de la politique d'information du CIS.

Le Comité propose donc :

- Que le bulletin du Suivi soit envoyé aux organismes francophones à chaque parution.
- Que le CIS organise annuellement, au moment de son bilan, une réunion d'information générale destinée spécifiquement aux organismes multilatéraux francophones.

Tous les organismes francophones n'ont cependant pas les mêmes destinataires. Certains ont une cible très spécialisée (le monde scientifique universitaire, les responsables de l'audiovisuel, les professeurs de français, les directeurs d'établissements scolaires, les écrivains, les juristes, etc.) D'autres, au contraire, ont une vocation beaucoup plus générale soit parce qu'elles regroupent plusieurs organismes (l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison, AFAL - le Secrétariat Permanent des Peuples Francophones, SPPF) soit parce que ces organismes s'adressent à l'opinion publique et la représentent.

Le Comité tient à souligner la place particulière occupée par l'AIPLF dans la Francophonie.

La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées soulignent le rôle d'être solennellement reconnu par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Des rencontres régulières entre le CIS et l'AIPLF pourraient être organisées qui auraient pour objet l'information et la consultation réciproques.

### b) Un rôle d'opérateur

Les propositions qui sont faites dans cette partie du rapport tiennent compte des balises que nous avons établies plus haut.

- Pour assurer le suivi des Sommets, le CIS s'appuie sur un opérateur privilégié qui est l'ACCT, seule organisation intergouvernementale francophone, et sur certains opérateurs spécialisés, comme l'AUPELF pour la construction de l'espace scientifique francophone universitaire, etc...
- Chaque opérateur direct du Comité du Suivi doit cependant travailler en réseau. Les indications qui suivent permettront à chacun d'identifier, selon son mandat, des ressources appropriées.
- Il est évident de plus qu'un organisme francophone peut devenir opérateur du Sommet

si le secteur où sa compétence est retenu comme un domaine prioritaire d'intervention des Sommets.

C'est à la lumière de ces balises que le Comité fait donc les observations suivantes :

Autour de l'ACCT, dans les secteurs actuels d'intervention des Sommets dans la perspective du «faire-faire», le Comité rappelle la compétence de plusieurs organismes rencontrés par le Comité. Ceux-ci pourraient être utilisés par l'ACCT comme partenaires dans l'exécution de certaines actions des Sommets à travers un rattachement aux réseaux correspondant à leurs spécialités.

★ **Réseau Culture et Communication**

Le CIRTEF (Conseil International de Radio et de Télévision de Langue Française) : Cet organisme, dont l'expérience est unique nous apparaît comme le lieu important de l'implication du monde professionnel de l'audio-visuel. Sa collaboration avec l'ACCT doit être consolidée.

★ **Réseau Agriculture et Environnement**

L'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) nous a rappelé une réalité importante : les problèmes urbains sont de plus en plus cruciaux. La démographie des grandes villes atteindra bientôt un niveau insoupçonné.

L'AIMF a développé une expertise dans la gestion urbaine. Son action s'est concrétisée autant par des colloques que par des séminaires de formation ou la mise en place d'échanges de personnels. Son expérience ne peut être oubliée dans ce domaine.

★ **Réseau Industries de la langue**

Si le Sommet retient toujours les industries de la langue comme secteur prioritaire, ses participants à Dakar insisteront vraisemblablement sur le caractère absolument prioritaire de l'enseignement du français.

Le Comité tient à rappeler l'apport extraordinaire que peut apporter la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) dans ce réseau mais surtout dans le domaine stratégique nouveau de l'éducation pour les suites du Sommet de Dakar. Il en est de même pour le Conseil International de la Langue Française (CILF7).

★ **Future secteur de l'Education et de la Jeunesse**

En fonction de ce qui a été souligné plus haut concernant les Conférences Ministérielles, la CONFEMEN et la CONFEJES deviennent des collaborateurs essentiels dans la définition et la gestion d'opérations particulières. Leur expérience et leur implication dans un grand nombre de pays de la francophonie ne peuvent être oubliées.

Si l'éducation est retenue comme un secteur prioritaire, le Comité rappelle avec l'AFIDES (Association Francophone des Directeurs d'Etablissements Scolaires), que la vie éducative se vit concrètement dans des établissements scolaires. La concertation entre les directeurs d'établissements, premiers responsables de la vie quotidienne, est apparue au Comité comme une action de première importance.

En prônant la nécessité de réunir les Ministres de la Justice, le Sommet de Québec a certes identifié le **secteur juridique** comme un domaine essentiel du développement du monde francophone. Le Comité considère que l'IDEF (Institut International de Droit d'Expression

Française) est un partenaire compétent de l'ACCT pour l'exécution du suivi de cette récente Conférence.

Cette politique du faire-faire dont nous avons parlé plus haut se concrétisera par l'appel à des ressources spécialisées. Nos consultations nous ont permis de cerner quelques-uns des opérateurs auxquels l'ACCT pourrait s'allier dans l'exécution des actions des Sommets. Cette approche s'inscrit d'ailleurs dans la perspective du passage de l'assistance au partenariat.

### 3. Le nouveau rôle du Conseil Consultatif de l'ACCT

Si l'Agence se voit conférer cette responsabilité accrue se traduisant par ce rôle de coordinateur et de pivot de la coopération, il importe donc que l'arrimage du monde associatif à la dynamique des Sommets se fasse par son entremise.

Le Conseil Consultatif de l'Agence constitue le lieu naturel des attentes, de la concertation et de la capacité de suggestions du monde associatif. Cependant, sa composition doit être revue, son mandat redéfini et les rôles de ses membres sériés en fonction de leurs mandats et vocations propres.

Tous les organismes rencontrés ont reconnu la nécessité des liens avec l'ACCT et critiqué l'inefficacité du Conseil Consultatif actuel.

#### ★ La nouvelle structure du Conseil Consultatif

Bien qu'il n'appartienne pas au Comité du Suivi d'imposer à l'ACCT le détail de la configuration du «nouveau Conseil Consultatif», le Comité estime néanmoins que celui-ci devrait être restructuré en établissant de grandes catégories<sup>3</sup> qui prennent en compte la nature et les vocations propres de chacune d'elles. On pourrait par exemple constituer ce nouveau Conseil Consultatif à partir des organismes convoqués par le Comité du Suivi.

Cette restructuration nous semble en effet un préalable à une consultation qui soit véritablement fonctionnelle. Dans cette perspective, le nouveau Conseil Consultatif serait donc appelé à travailler sur la base d'ateliers distincts pour rendre cette instance pleinement opérationnelle. Enfin, la consultation avec les autres organismes internationaux que l'ACCT a pour vocation d'entretenir, **ne nous paraît pas devoir se faire dans ce cadre** si nous voulons un Conseil qui soit homogène et susceptible de consacrer la contribution du monde associatif. Cette concertation de l'ACCT et des autres organismes internationaux demeure cependant un axe important du rôle de l'ACCT et doit même s'intensifier à l'avenir. En tant que premier instrument de la Francophonie, l'ACCT se doit d'entretenir les liens nécessaires avec ses partenaires.

#### ★ Un agent de liaison nécessaire

La consultation du monde associatif ne soit pas se limiter à la seule session annuelle de ce Conseil Consultatif. La préparation de ses assises, tout comme le suivi qui en découle, doivent pouvoir bénéficier d'un appui permanent. Mieux un point de contact doit pouvoir lui être fourni pour la réception et l'acheminement des requêtes. Aussi, le Comité du Suivi propose-t-il la création auprès du secrétaire général d'un poste « **d'agent de liaison chargé des associations** » qui assurerait auprès d'elles la fonction de «lien permanent». Cet agent serait à traduire dans les faits ce mandat de coordination confié à l'ACCT.

<sup>3</sup> Les organismes à caractère **politique** (AIPLF, AIMF) à caractère **officiel** (CONFEMEN, CONFEJES), à caractère **spécialisé** (AUPELF, CIRTEF, CILF, AFIDES, IDEF, FIPF, ADELFF), à caractère de **sensibilisation** (AFAL, SPPF, CLUB RICHELIEU DE PARIS, UIJPLF)

Cette restructuration n'a pas pour objet de faire de l'Agence un guichet de distribution de subventions mais de rationaliser l'utilisation qui peut être faite des compétences du monde associatif francophone en fonction des grandes orientations décidées par les Sommets et conformément à la programmation générale que l'ACCT aura vocation à proposer.

★ **La refonte du Conseil Consultatif**

La mise en forme de ce nouveau Conseil est l'affaire de l'Agence elle-même. Elle pourrait le proposer à l'occasion de la réunion de ses prochaines instances. Ce projet devra simplement tenir compte du double souci :

- de sérier les rôles de chacun
- d'assurer la permanence de la consultation par la création d'un poste d'agent de liaison.

### CONCLUSION

Le rapport de notre Comité fait sa place, déterminante et éclairante, aux expériences qui ont marqué l'évolution des institutions de la Francophonie depuis le Sommet de Paris. Nos recommandations et la résolution qui suit s'inspirent du même pragmatisme.

Nous proposons de franchir une étape nouvelle susceptible d'assurer une meilleure coordination de nos projets et de nos ressources. Nous proposons d'enrichir notre démarche multilatérale et de conforter notre pluralisme. Bref, nous nous sommes inspirés tout au long de nos travaux «de la diversité de notre expérience et de notre totale identité d'espérance» selon les termes choisis de MM. Druon et Senghor.

Le rapport de notre Comité fait la synthèse d'un très grand nombre de propositions, synthèse et consensus. Certes, tous ceux qui ont contribué à nos travaux n'y retrouvent pas l'intégrale de leur réflexion. Ils y retrouveront cependant des voies et moyens susceptibles de prendre en compte l'aspiration à oeuvrer ensemble, mieux et durablement, pour l'aménagement d'un espace francophone porteur de développement pour tous.

### Annexe 1 ORGANISMES CONSULTES

#### 1. ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

1. ACCT            Agence de Coopération Culturelle et Technique

#### 2. ASSOCIATIONS DE COOPERATION FRANCOPHONE

1. AFIDES        Association Francophone Internationale des Directeurs d'Etablissements Scolaires
2. AIPLF        Association Internationale des Parlementaires de Langue Française
3. AIMF         Association Internationale des Maires Francophones
4. AUPELF      Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française.



**5. CERCLE RICHELIEU DE PARIS**

- |             |                                                                                       |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. CIRTEF   | Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.                  |
| 7. CONFEJES | Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française |
| 8. CONFEMEN | Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays ayant en commun l'usage du Français. |
| 9. HCF      | Haut Conseil de la Francophonie                                                       |
| 10. IDEF    | Institut International de Droit d'Expression Française                                |

**3. ORGANISMES DE PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE**

- |                                    |                                                       |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1. ADELFF                          | Association des Ecrivains de Langue Française         |
| 2. AFAL                            | Association Francophone d'Amitié et de Liaison        |
| 3. BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE |                                                       |
| 4. CILF                            | Conseil International de la Langue Française          |
| 5. FIPF                            | Fédération Internationale des Professeurs de Français |
| 6. SPPF                            | Secrétariat Permanent des Peuples Francophones        |



# **LE PROJET FRANCOPHONE**

## **Enjeux et Défis**

---



## LE PROJET FRANCOPHONE ENJEUX ET DEFIS

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Paris (février 1986) et à Québec (septembre 1987) avaient créé cinq réseaux : pour la relance de **la production agricole** au Sud ; pour savoir économiser **l'énergie** , pour en utiliser les diverses sources alternatives au bénéfice du plus grand nombre ; pour une francophonie présente par **la culture et la communication** au nouveau «rendez-vous du donner et du recevoir»; pour promouvoir le développement par **l'information scientifique et technique et par la recherche ; pour industrialiser la langue française** et lui donner, ainsi qu'aux langues nationales, sa place dans ce secteur de pointe.

Un certain nombre d'objectifs prioritaires se dégagent de ce qui a été réalisé :

- **la formation** : elle répond aux besoins des différents réseaux et doit se poursuivre après l'université ; elle conditionne à la fois le perfectionnement et l'émergence de technologies de pointe,
- **l'espace scientifique** : il est indissociable du développement de l'information, de la recherche et de l'enseignement d'excellence,
- **la communication**, sociale, informatique et audio-visuelle,
- **le français en francophonie**, évoluant dans diverses situations, agissant dans ses fonctions multiples, imprimant sa marque à l'action commune.

Langue d'enseignement, de la science, de la technique et de la communication, le français est au coeur du problème. Le français aidera le **projet francophone** à trouver son style, son éthique, sa logique. Cohabitait avec les autres langues de l'espace, il devrait convertir cette coexistence en une synergie pour le **développement**.

Car c'est en effet en privilégiant cet objectif que les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de la Conférence ont voulu donner à la Francophonie une configuration nouvelle. Ainsi se justifie la création d'un nouveau secteur d'intervention stratégique : **l'éducation**. Les constantes révélées par les Sommets de Paris et de Québec constituent les **enjeux et les défis** majeurs auxquels les francophones sont confrontés. A Dakar, il s'agira donc de poser les bases et les conditions d'un nouveau développement fondé sur la durée. Symbolique est en effet la décennie de cette fin de siècle : **1990 - 2000**. Pourquoi ne pas tirer parti de ce symbole pour situer le **projet** dans une perspective d'avenir ? pour l'inscrire dans une action au bénéfice de tous ?

D'une liste de décisions apparemment disparates se révélera - comme une photographie dans son bain d'acide - **le projet francophone** pour que : se réduisent les écarts entre le nord et le sud ; s'élèvent les niveaux de vie des pays du sud ; trouve sa place dans un monde de plus en plus uniforme une communauté qui vit et se développe en français, tout en maintenant les cultures spécifiques des peuples qui la composent.

Exigence de solidarité, souci de complémentarité, besoin d'égalité. En cette ultime décennie, faut-il laisser s'échapper l'ultime chance de passer du rêve à la réalité ? Il faut bien sûr la saisir. Mais il y faudra des moyens programmés, de la volonté, du courage, un esprit neuf et inventif pour dépasser les schémas déjà vieillis - au nord comme au sud - de la période des indépendances.

Quel est donc ce **projet** qui entend porter en lui les valeurs associées de la langue français et des autres langues maternelles ou nationales, de l'arabe, du malgache, du vietnamien et des langues africaines ?

Quel est donc ce **projet** qui veut apporter aux uns le progrès dont les autres bénéficient déjà et aux autres l'ouverture sur un monde différent et proche à la fois ?

Quel est donc ce **projet** qui s'interdit le repli, mais qui entend ouvrir l'espace sur lequel il s'exerce à tous les souffles du monde pour atteindre à un **développement partagé** ?

**Ce projet, le voici**

## **LE FRANCAIS, LES LANGUES ET LES CULTURES NATIONALES (1)**

Dès sa naissance, la Francophonie a trouvé des voix éloquentes et célèbres, celles de ses illustres parrains, pour en définir les principales caractéristiques : **globale et plurielle**. Elle est en effet riche de sa diversité. **Chacune des communautés** de l'espace francophone **s'identifie à sa langue et à sa culture considérées comme l'excellence de sa vie et de sa pensée. Et la langue française commune à tous unit l'ensemble**. Elle est un pont. Elle active la solidarité des peuples à l'intérieur d'une aire de modernité et d'échanges mutuels. (2)

«**Ce n'est donc pas tant le français en soi qui caractérise et détermine la Francophonie que sa coexistence avec d'autres langues**» (3). L'histoire a mis le français en présence de ces langues et de ces cultures, les obligeant à se rencontrer et à interférer. A Leur contact, le français lui-même a évolué. Il a varié. A côté des singularités belges, québécoises et suisses, on reconnaît les particularités lexicales du français d'Afrique et un inventaire (4) en décrit les variations et les usages.

Le français n'appartient donc plus au seul hexagone. Un processus d'appropriation réciproque se développe. Propriété indivise, la langue française doit maintenant prendre en charge les besoins communicatifs et expressifs variés et s'adapter à des situations socio-linguistiques diverses.

En ouvrant les travaux du Haut conseil de la Francophonie, le 7-8-9 février 1989, le Président de la République Française reconnaissait le multilinguisme en Francophonie et invitait les membres de cette instance à étudier la façon dont le français «**peut cohabiter**» avec une ou plusieurs langues. «**Devrait cohabiter**» ajoutait-il, transformant ainsi une invite, un souhait en volonté politique (5).

C'est un événement considérable. La France rompt avec la tradition jacobine qui, même hors de l'hexagone, faisait du français le centre de tout. Elle admet que le français peut se trouver en concurrence avec d'autres langues de l'espace francophone. Elle souhaite cependant que le multilinguisme soit reçu «comme une source d'enrichissement, de convivialité, de promotion aussi». Mais elle laisse à chacun le droit d'être francophone ou pas. «De le rester ou non» (6).

Humanisme de différences, la Francophonie doit s'affirmer devant le danger mortel de **l'uniformisation et de la mondialisation** des cultures. **L'association du français, des langues et des cultures nationales** devient donc dans ce contexte un impératif majeur. «C'est par la défense du singulier que l'on sert l'universel, car la diversité fonde la liberté» (7). Née avec les indépendances, la Francophonie ne peut s'épanouir que dans un libre consentement de

tous ceux qui parlent français.

Il était important que la France l'affirmât. C'est chose faite depuis le 7 février 1989. Cela suppose une connaissance réelle du **multilinguisme** francophone et une action déterminée et volontaire pour le transformer en un **plurilinguisme aménagé**. Alors pourra naître cette culture francophone qui se cherche encore mais dont on voit poindre les prémises.

## 1 - Le multilinguisme en Francophonie : une réalité

### 1.1 contradictoire

L'espace francophone compte deux mille langues. Sur une population totale de 420 millions d'habitants, cent millions de francophone se trouvent dans les pays de langue maternelle majoritaire. Ailleurs, le français est une langue seconde ou véhiculaire utilisée par trente cinq millions de personnes sur trois cent cinquante, soit une moyenne de dix pour cent. «C'est peu pour une langue officielle, beaucoup pour une langue étrangère. Par contre, quatre vingt dix pour cent de non-francophone, c'est trop pour des Etats qui participent au Sommet francophone, plus que suffisant pour attester la vitalité de langues nationales et **la réalité du multilinguisme en Francophonie**» (8).

**Les images** que renvoie la langue française sont aussi contrastées que les réalités chiffrées ci-dessus.

**En France**, son foyer principal, la certitude que **le français maternel est un roc inexpugnable** n'a pas encore fait prendre conscience à la masse de ses usagers qu'il devient vulnérable. Que ceux-ci s'en aperçoivent - l'affaire des annales de l'Institut Pasteur vient, utilement sans doute, de sonner une sérieuse alarme - et que des sondages révèlent leur inquiétude, ce sera le réveil. pourvu qu'il ne soit pas trop tard.

Il y a longtemps pourtant qu'aux portes de la France, **Wallons, Luxembourgeois et Romands** vivent au quotidien - mais à des degrés divers - **la menace** non de la disparition de leur langue française, mais de la réduction de celle-ci au rang d'un parler secondaire d'une utilité relative. Ils se battent pour lui éviter cette descente aux enfers.

Ce ce qui est presque arrivé au **Québec** foyer de la langue française en Amérique du nord. Elle a eu ses martyrs, ses défenseurs et ses promoteurs, car il lui a fallu reconquérir un terrain que l'isolement et la solitude avaient progressivement laissé en déshérence. **Langue maternelle et d'identité nationale revendiquée**, elle a depuis trois cent cinquante ans forgé la personnalité du Québec. La fidélité aux origines s'est traduite par une action politique et scientifique qui force le respect. Langue officielle avec l'anglais, le français donne au Canada son originalité face à son puissant voisin. L'action terminologique et néologique a démontré la capacité de la langue française d'Amérique à créer et à s'adapter à une situation dominée par l'anglo-américain et les technologies nouvelles qu'il véhicule. L'expérience canado-québécoise est utile à tous et dans un très proche avenir le sera davantage.

**Au sud**, la langue française est encore perçue de manière ambiguë. Jadis elle fut **aliénante**, refusant toute cohabitation avec les langues nationales et se voulant instrument d'une assimilation culturelle et politique généreuse certes mais frustrante et impossible. En face d'une autre colonisation elle s'est faite **libératrice** incarnant les aspirations nationales et donnant naissance à un créole qui favorise aujourd'hui le dialogue des cultures.

Tels sont les chiffres et les images. La langue française **minoritaire** dans l'espace francophone, à la fois **forte et menacée** en Europe, **identitaire et résistante** en Amérique, vivant au sud dans une **ambiguïté latente** ; peut-on construire à partir de cette mosaïque de contradictions le **projet francophone** : si oui, comment ?

### 1.2 dynamique et concurrente

S'il n'est pas contrôlé, le multilinguisme, par son dynamisme, peut être source de perturbation. Pratiquer le multilinguisme de façon **hiérarchique** - langue française d'abord, langues africaines ensuite - revient à fortifier la revendication inverse et à mobiliser dans le désordre et le conflit tous les moyens pour y parvenir. Le vivre dans une **dualité** tradition-modernité, culture-économie, oralité-écriture, milieu urbain-milieu rural, masse-élite, laisserait persister des frustrations nées d'un postulat selon lequel les langues nationales ne pourraient assurer des responsabilités que l'habitude réserve au français.

Or, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, l'arabe est la seule langue officielle, coexistant de fait avec le français. Tandis que dans d'autres pays du monde francophone (9) il partage l'officialité avec le français.

Dans les Antilles et les Iles de l'Océan Indien, les créoles à base lexicale française facilitent la communication et témoignent d'un réel dialogue des cultures.

Dans l'Afrique subsaharienne, des langues démographiquement importantes (10) assurent pour des groupes de pays à frontières communes une fonction de communication transnationales, concurrentement avec le français. Dans le même ordre d'idées, quelques langues dominantes (11) jouent un rôle véhiculaire pour des populations dont elles ne sont pas langues maternelles ; elles ont généralement un statut de langue nationale, mais non de langue officielle.

Des exceptions cependant, le Burundi, le Rwanda et Madagascar bénéficient d'une langue parlée par presque toute la population et adoptée comme langue officielle. En sens inverse, il existe des Etats (12) dans lesquels aucune langue ne s'impose vraiment au niveau national.

Le français devra donc compter de plus en plus avec des **langues partenaires**. Il faut organiser ce partenariat, car s'il est une réalité, le multilinguisme n'est pas une vertu en soi : il peut être aliénant ou enrichissant, conflictuel ou convivial, frustrant ou valorisant (13). Si l'on fait la balance entre ses diverses tendances, on s'apercevra qu'il n'est pas encore possible d'en tirer un solde positif. Il faudra y parvenir par un aménagement linguistique qui ne peut découler que d'une volonté politique claire et qui tienne le plus grand compte de chaque situation.

## 2 - Le plurilinguisme : un espace aménagé

### 2.1 et convivial

Il faut donc organiser les rapports des principales langues de l'espace francophone avec le français. Il faut faire surgir d'un foisonnement linguistique riche mais non maîtrisé un plurilinguisme plus équilibré, prenant appui sur deux options fondamentales : **l'identité et le développement**, l'une et l'autre ne s'excluant plus mais se complétant désormais. Il faut dépasser l'alternative français-langues nationales, surmonter les préjugés, les menaces imaginaires et les fausses contradictions qui engendrent encore discorde et malentendus.

**La complémentarité entre les langues doit donc être systématiquement recherchée.** Dans bien des cas, les conditions de cet aménagement se trouvent réunies.

Au Sénégal, par exemple, où le wolof langue de la minorité ethnique la plus importante, est parlé par les deux tiers de la population, servant ainsi la cause de l'unité nationale. Cependant, sa coexistence avec cinq autres langues nationales constitutionnellement reconnues comme lui a placé le français en position officielle. Cet aménagement doit être consolidé perfectionné et approfondi, notamment dans le domaine si important de l'enseignement.



Autre exemple, la communication transnationale qu'assurent plusieurs langues de l'Afrique subsaharienne ne contrarie pas le rôle intra-africain du français comme d'ailleurs de l'anglais. Zairois et Sénégalais, Sénégalais et Marocains, Marocains et Gabonais, Gabonais et Djiboutiens, Djiboutiens et Vietnamiens continueront de communiquer en français.

Les réalités qui viennent d'être rappelées montrent que le plurilinguisme n'est pas un avantage naturel, mais qu'il peut être un **atout** pour l'avenir, si l'on veut bien interpréter la dialectique du français et des autres langues en termes de **complémentarité fonctionnelle**, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la communication, de la culture et de l'économie. Si l'on veut bien considérer aussi que le droit au français et le droit aux principales langues identitaires font partie intégrante des droits fondamentaux des peuples de la Francophonie.

## 2.2 Un espace de coopération

L'aménagement du plurilinguisme en Francophonie suppose que soient précisées les conditions de la coopération linguistique. Rien ne devant s'opposer à la promotion de leurs langues, **les Etats sont en la matière totalement souverains**. La première condition est donc de respecter cette souveraineté.

Deuxième condition qui découle de la première : la Francophonie ne saurait se substituer aux Etats pour la définition de leurs politiques linguistiques. Elle ne peut qu'**appuyer et soutenir ces politiques** à la demande expresse des Gouvernements.

Mais il n'est pas interdit - c'est la dernière condition - d'en discuter ensemble et ensemble de mettre à exécution un plan d'action dès lors que les objectifs communs sont clairs : **aménager les langues de la Francophonie pour mieux se connaître, pour créer, pour promouvoir le développement**.

## 2.3 organisé dans le long terme

Sur dix ans (1900-2000), ce plan d'aménagement devrait s'assigner comme double objectif: approfondir **la connaissance des langues** et réaliser **l'alliance des langues** de la francophonie pour le développement. Il pourra porter sur les phénomènes interlinguistiques ; sur **la transcription et la codification des langues nationales** lorsque les gouvernements le souhaitent et le demandent ; sur **l'action terminologique et néologique** (dictionnaire franco-vietnamien, dictionnaire terminologique des langues sénégalaises et dictionnaire franco-comorien par exemple) ; sur **la revalorisation du patrimoine culturel** (restauration des monuments anciens, recueil et diffusion de la tradition orale).

Pour accompagner ces recherches, il pourrait être envisagé de mettre en place **un observatoire des langues de la Francophonie** et de constituer une base de données ; de créer **un centre international universitaire pour former des traducteurs en arabe et en langues nationales** ; d'organiser **pour chercheurs et spécialistes une formation de base en linguistique générale et une initiation à la pratique des langues parlées dans les régions étudiées** ; de participer aux actions d'enseignement, d'alphabétisation et de vulgarisation des connaissances scientifiques et technologiques ; d'informer et de sensibiliser le public et **d'utiliser les langues de la Francophonie dans les médias internationaux**. (14)

## 3 - Vers une culture francophone

### 3.1 pour se connaître et pour créer ensemble

La grande nouveauté de ces dernières années réside dans la renaissance de la chanson française et dans l'explosion de la musique africaine et créole. La rencontre de ces faits de culture

a produit un métissage du plus heureux effet. Les émissions de radio, les programmes de télévision, les concerts et festivals contribuent à faire progresser la création musicale francophone. Il faut les multiplier au nord et au sud.

De même de nouvelles expressions littéraires enrichissent un théâtre francophone qui renaît. Celui de Tchicaya U Tam'si (15) est de ce point de vue tout à fait remarquable. Un prix au nom de l'écrivain congolais, prématurément disparu, devrait chaque année couronner une oeuvre où les rythmes musicaux et les inspirations des langues de la Francophonie s'accorderaient de façon harmonieuse et originale. Le Sommet doit soutenir ces créations.

Dans le même esprit, devraient être relancées les Etudes africaines. Un fonds international pour le développement des études de langues et de civilisations africaines (FIDELCA) pourrait faciliter la mise en oeuvre de programmes de recherche et d'enseignement.

### 3.2 pour produire et développer

Mais il ne saurait y avoir de création culturelle de qualité sans **industries culturelles vigoureuses**. «Le développement d'une économie francophone de la culture qui allie les ressources techniques, créatrices et financières des diverses industries nationales, apparaît plus que jamais indispensable pour relever les défis qui se posent à l'orée du XXIème siècle. La pérennité des identités linguistiques et culturelles nationales est une tâche urgente, complexe et de longue haleine» (16). Les **métiers de la culture** n'en seront que plus valorisés et les **formations** qui s'y rapportent, nécessaires. Dans cet esprit, l'**artisanat** qui exprime le génie créateur du peuple, doit être encouragé.

Les propositions du réseau «Culture et Communication» (volet des industries culturelles) tant en ce qui concerne **le livre, la chanson que le cinéma** vont dans le sens souhaité (17).

La mise en oeuvre d'une politique du livre cohérente et dynamique dans l'espace francophone doit tenir compte à la fois des problèmes de production (et d'abord de création), de diffusion, d'information et de formation, dont l'interpédance est évidente. Elle doit attacher une importance primordiale au développement de l'édition dans les pays du sud. La libre circulation entre pays francophones devra faire l'objet de décisions pertinentes. Tout comme la formation aux métiers du livre, d'actions concrètes.

Tant pour des raisons d'ordre socio-culturel et psychologique que pour des motifs d'ordre économique et technique, la situation de la chanson française et francophone doit retenir l'attention du Sommet. Son rôle et son influence, particulièrement auprès de la jeunesse, se trouvent aujourd'hui déculpés par l'essor phénoménal des industries culturelles et par les quelques multinationales (ou la présence des francophones est pour le moins discrète) qui dominent le marché. Le développement et le prestige de la culture francophone passent par la reconquête des ondes et des marchés de l'espace francophone.

Le temps est venu de maîtriser la réalité linguistique de la Francophonie. Avec souplesse et prudence, en évitant les frustrations de tous ordres, et en respectant les décisions des Etats et des Gouvernements, les pays francophones peuvent coopérer pour la mise en oeuvre de leur politique d'aménagement des langues. L'association du français et des langues nationales répond au défi que lancent au monde les menaces de l'uniformisation culturelle et sa conséquence fatale, la disparition à terme des cultures originelles.

L'organisation des rapports du français et des langues nationales passe certes par un équilibre des rôles et des fonctions de celles-ci et de celui-là. Elle postule aussi une solution aux contradictions et aux déséquilibres mentionnés plus haut. La disparition du français en

Afrique ne se ferait pas au profit des langues nationales mais à celui d'une autre langue de grande communication internationale.

Il est de l'intérêt des langues et des cultures nationales que le français atteigne ce seuil au delà duquel il ne peut plus être menacé. Puisque le pluralisme des langues en Francophonie donne son véritable sens à ce mouvement de solidarité pour le développement, le français ne saurait élargir son aire démographique au détriment des langues de l'espace francophone, mais au contraire à leur profit et à celui des cultures qu'elles véhiculent.

Devant l'ampleur de la tâche, la Conférence des Ministres de la Culture des pays francophones devrait se réunir pour coordonner, harmoniser les politiques culturelles et veiller à l'évolution effective de cet aménagement.

Alors la langue française deviendra progressivement ce «**continent logique**» reliant entre elles les parties dispersées de la communauté. Langue de rigueur et de finesse, d'analyse et de synthèse, de mesure et d'équilibre, le français véhicule en effet des valeurs de justice, de liberté et de solidarité, rejoignant ses partenaires dans l'universel. Ces valeurs orientent le **projet francophone** : il sera au service du développement ou ne sera pas. Elle lui donnent aussi son allure, son style, son rythme ; c'est à dire, au sens africain du mot, son architecture.

### L'ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

La science est culture. Aussi, le français doit-il s'exprimer dans la recherche, la créativité et l'innovation des francophones, c'est-à-dire dans la pensée scientifique qui est au cœur de la modernité et du progrès. Maintenir le français scientifique, le faire progresser, c'est permettre à terme la promotion des autres langues et affirmer le pluralisme linguistique, y compris dans les secteurs porteurs du **développement** : ceux des sciences et des techniques. Faire avancer le français scientifique, c'est reconnaître enfin le multilinguisme en Afrique, en Amérique et en Europe.

En Afrique, parce que le continent fut trop longtemps la terre d'un conservatisme pointilleux et que l'exemple africain permet de mieux entrevoir et de mieux comprendre la problématique du français dans le monde de demain qui est déjà celui d'aujourd'hui.

Dans cette Europe qui va vers l'échéance de 1993, il faut que soit respecté le principe de l'égalité des langues, sans que l'une d'entre elles s'arroge un quelconque monopole. Pas plus dans le contexte européen que dans le reste du monde, la Francophonie ne doit être un simple patrimoine à sauvegarder, mais un espace d'échange très libre des connaissances, des progrès scientifiques, des créations littéraires, artistiques et audio-visuelles. Les pays francophones d'Europe ne doivent pas faire fi de cette diversité et, peut-être même faire valoir au reste de la communauté la dimension linguistique africaine. Ce serait signifier solennellement à l'Afrique qu'elle n'est pas la laissée pour compte de l'Union européenne.

L'Europe doit sauvegarder sa diversité culturelle, mais une chose est certaine : une francophonie forte suppose que son pôle européen et plus spécialement son pilier français soient économiquement et culturellement forts. Et que son ancrage canado-québécois conserve toute son originalité et sa vitalité : les communautés scientifiques francophones du nord doivent en effet renforcer leurs courants d'échanges ou les recréer.

Il ne faut pas cependant ignorer la dimension capitale du développement. Compte tenu des écarts immenses qui séparent dans tous les domaines les pays du nord et ceux du sud, on ne peut envisager la construction d'un espace scientifique francophone solide et équilibré

sans que la réduction de ces distances économiques, sociales, scientifiques, technologiques soit déclarée prioritaire.

L'Afrique ne se maintiendra dans cet espace que si l'**information scientifique et technique, la recherche et la formation supérieure** s'y développent pour rattraper progressivement leur retard sur le nord francophone. Il s'agit d'arrêter la fuite des cerveaux qui paralyse tout progrès sur le continent africain, d'y ramener et d'y fixer les chercheurs, de faire émerger et de valoriser tout ce qu'il y a de meilleur au sud en matière de science, de recherche, d'enseignement et de technologie, d'y installer les centres d'excellence nécessaires au développement. Il appartient donc à la francophonie, par le partage des idées, des connaissances et des techniques que permet une langue commune, de conforter les échanges nord-sud qui conditionnent l'émergence scientifique de l'Afrique et la reconquête de sa capacité endogène de création. L'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF) nourrit ces ambitions et en espère la réalisation.

## 1 - Les Sommets et la priorité scientifique

### 1.1 Réseaux et projets

En créant cinq réseaux dans des domaines réputés stratégiques, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entendu donner priorité à la science et à la technologie au service du développement : les biotechnologies, les énergies nouvelles et renouvelables, la maîtrise de la communication moderne, l'approche industrielle de la culture, l'adaptation de la langue à la machine et son industrialisation, l'informatique dans ses applications les plus diverses, la formation moyenne et supérieure, la recherche, l'information et sa diffusion révèlent quelques unes des préoccupations prioritaires des Sommets.

### 1.2 La construction de l'espace scientifique francophone

Université sans murs de la Francophonie, l'UREF (18) est un programme du Sommet de Québec mis en oeuvre au sein de l'AUPELF. Le Comité international du Suivi l'a désignée comme «**un opérateur privilégié avec comme mission de traiter l'ensemble des projets relatifs à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur**» (19). Elle développe vingt programmes majeurs pour consolider l'espace scientifique francophone. Dans cette dynamique nouvelle, le Sommet devrait inviter l'AUPELF à adapter, sous son contrôle, ses structures et ses moyens.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que la construction de l'espace scientifique francophone va requérir dans les années qui viennent un suivi patient et méticuleux, des efforts concertés et des moyens puissants. Les Sommets ont franchi un pas important en prenant en compte la dimension scientifique et technologique, mais celle-ci doit pouvoir entraîner dans son sillage le monde du commerce et de l'industrie. Il faut donc qu'elle se tourne vers la recherche et qu'elle s'enforce de développer le partenariat entre les entreprises, les universités et les instituts de recherche. Face aux grands ensembles intégrateurs et en particulier à une Europe qui change de vitesse, la Francophonie manque encore de grands programmes mobilisateurs sur objectifs. Il revient au multilatéral francophone d'apporter, à côté des concours bilatéraux, un souffle nouveau. C'est sa justification et là se trouve l'originalité de son apport.

### 1.3 Une science en français

Les Sommets la veulent ainsi. Le Président Abdou Diouf n'a-t-il pas appelé chercheurs et savants du monde francophone à «**délivrer en français les messages du progrès**» (20) ?

Il est certes naturel qu'ils recherchent l'excellence, la qualité et la notoriété. Ils peuvent la trouver sans se limiter à la seule pratique de la langue anglaise. A conserver ce qui commence à devenir une habitude, ils y perdront leur identité et leur approche spécifique de la science. En ce sens, la Francophonie peut sauver d'elle-même la communauté scientifique de langue française : en se donnant d'urgence les outils nécessaires.

La situation est en effet inquiétante. Les uns après les autres, les revues scientifiques basculent dans l'utilisation exclusive d'une autre langue que le français. L'affaire des annales de l'Institut Pasteur est encore présente dans les esprits (21). Sous prétexte de modernité et d'efficacité, on retrouve cette attitude dans les rencontres scientifiques, dans les colloques, même s'ils se déroulent dans les pays de langue française et si une proportion très large de leurs participants parlent cette langue. Ce n'est plus le français qui est le critère essentiel de l'évaluation et de la promotion des chercheurs francophones.

Une réaction s'impose et les moyens doivent être donnés pour une reconnaissance du français comme grande langue scientifique. **La traduction du français en anglais et de l'anglais en français** aussi bien dans les colloques avec la traduction simultanée que dans les revues, où le bilinguisme français-anglais voire le multilinguisme, doivent être encouragés. Ainsi, les résultats scientifiques des chercheurs francophones qui seront produits en français seront-ils immédiatement disponibles en anglais et les chercheurs qui veulent continuer à travailler en français ne seront-ils pas pénalisés ? Bien au contraire : c'est l'usage exclusif d'une langue qui risque de devenir pénalisant. Mais ce n'est pas une raison pour attendre passivement un renversement de tendance. **Une grande revue scientifique francophone** s'impose : la qualité des chercheurs et des savants qui l'animeront, celle de leurs études et de leurs articles seront les atouts majeurs de la langue française.

Pour atteindre cet objectif, les importants travaux effectués et les produits en cours de réalisation dans le cadre des industries de la langue (22), notamment **la traduction automatique** seront dans un avenir proche d'un secours certain.

## 2 - Priorité à l'information scientifique et technique

### 2.1 L'information moyen de gouvernement

**Qui tient l'information tient le pouvoir** a-t-on coutume de dire. L'information scientifique et technique a pris en effet une telle ampleur dans la vie des peuples que les gouvernants d'aujourd'hui sont obligés de garantir la pertinence et la justesse de leurs décisions par des études et des données de toute nature précises et complètes. Qui méconnaît l'importance, la force, la puissance parfois, des bureaux de consultants ? La réalisation d'un projet vital et son financement dépendent souvent d'eux. Le coût de leurs prestations a pris une telle dimension qu'il entre pour une part non négligeable, à la rubrique des services dans la balance des comptes des Etats. La solution de tel problème d'envergure nationale ou locale est étroitement liée à la capacité des décideurs à **bien** décider.

L'information scientifique et technique est celle qui relève des domaines de la nature des sciences sociales et de la technologie. Il faut entendre par technologies les connaissances scientifiques techniques productrices de nouveaux biens d'équipement ainsi que les sciences connexes indispensables à la gestion et au développement d'une société. C'est l'organisation, la diffusion et la maîtrise de cette information qui expliquent l'effervescence scientifique et favorise le progrès économique, social et culturel continu des peuples du nord (23).

### 2.2 L'IST, levain du développement

La prise en charge par les pays du sud de leur information scientifique et technique passe

nécessairement par la définition ou la redéfinition des politiques nationales. Définies à partir des intérêts propres des Etats, fondées sur des ressources disponibles sur place et sur des soutiens extérieurs selon des engagements sûrs, elles seules permettront aux pays du sud de se réapproprier leur IST, **de développer leur autonomie documentaire**, de réorganiser et de consolider enfin leur propre espace scientifique.

La mise en oeuvre des politiques d'IST doit s'appuyer sur l'acquis et sur les structures existantes. Les acteurs du développement (publics et privés) et pas seulement les chercheurs et les universitaires devront être systématiquement informés. Il faudra encourager la création d'associations de professionnels et d'assimilés et en assurer la viabilité et la vitalité. Pour la diffusion de l'information seront utilisés le support papier, la presse, la radio et la télévision.

Les centres de ressources documentaires, les services de documentation et d'archives des administrations, les bibliothèques universitaires les plus performantes devront être renforcés par l'augmentation de leurs budgets et par la modernisation de leur système de gestion.

Cette approche ne doit jamais oublier la règle selon laquelle on ne peut informatiser que ce qui fonctionne déjà bien. Le Président Abdou Diouf ne recommandait-il pas à Québec d'éviter de «**confondre contenant et contenu et de ne pas laisser déborder son enthousiasme par l'aspect miraculeux de la communication spatiale, des systèmes de distribution de l'information, de l'informatique, de la technique**» (24)

### 2.3 La circulation de l'information

La mise en réseaux des institutions documentaires, des agents du développement, des professionnels et assimilés, des chercheurs, des universitaires conditionne une circulation efficace de l'IST dans les pays du sud et entre les pays du sud et ceux du nord. De même un réseau de centres serveurs réalisera l'interconnexion des banques de données dispersées sur le continent africain ainsi que l'accès aux ressources des pays du nord.

L'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques passe obligatoirement par un **accès aux sources de documentation primaire**. Le **BIEF** ou Banque internationale d'Information sur les pays d'Expression Française (25) qui est un excellent projet du réseau ISDT repère toutes les informations bibliographiques utiles pour les restituer aux pays. Ce n'est qu'une première étape. Dans une seconde phase, la BIEF devrait mettre en place un système de livraison sûr et rapide des documents primaires et un centre d'échanges des imprimés.

Enfin, si le support papier reste pour le moment le plus adapté, il n'en demeure pas moins que, pour des raisons de conservation, de facilité d'usage, de performance, on fera de plus en plus appel à de nouveaux supports transportables, comme le **DC MEF** ou vidéo-disque ou le disque compact (27). Les programmes déjà réalisés ou en cours de réalisation doivent être encouragés.

### 2.4 L'IST et l'autonomie des pays du sud

L'exploitation des ressources existantes, même si elle est rationalisée et performantes, ne suffira pas, si l'on veut favoriser (on le doit) l'autonomie des pays du sud en matière d'IST. Pour ce faire, une seule conduite : **produire de l'IST en Afrique** et organiser un partenariat avec chercheurs et enseignants du nord pour la production d'ouvrages scientifiques, de revues, de manuels d'enseignement.

Des cours de rédaction scientifique pourraient être assurés auprès des enseignants et chercheurs désireux de publier. La constitution d'équipes venant des pays de la Francophonie devrait permettre de briser l'isolement des hommes de science du sud et de les associer étroitement

à la réalisation des outils du savoir.

Production, stockage, diffusion et utilisation de l'IST sont intimement liés : la maîtrise souhaitée par les pays du sud de leur IST passe obligatoirement par l'articulation de ces quatre activités. Il faut y ajouter la formation des bibliothécaires, des documentalistes, des archivistes, des techniciens de maintenance des matériels informatiques. L'étendue du domaine de l'IST exige non seulement une formation générale mais aussi des formations plus fines afin de répondre aux innombrables demandes. A ces formations de type plutôt académique, viendront s'adjoindre celles plus continues et plus informelles qui mettent à jour les connaissances et initient aux nouvelles méthodes et aux nouveaux produits.

### **2.5 La mise en oeuvre de la politique documentaire au sud**

Dans le cadre de ses missions présentes et à venir, l'**Agence de Coopération Culturelle et Technique** est appelée à jouer un rôle primordial. Elle a commencé, par sa Direction générale des Sciences et des Techniques, de travailler sur les systèmes documentaires du sud et a consacré pour cela un financement sur ressources propres. De même, a-t-elle, à la demande, organisé à l'EIB, des séminaires et des stages de formation pour des documentalistes opérant en tous milieux. Il est clair qu'elle devra éviter les doubles emplois avec d'autres opérateurs et se coordonner avec eux, notamment en ce qui concerne les publications scientifiques.

Dans la mise en oeuvre de la politique documentaire au sud, devraient se réunir les Ministres chargés de la Recherche scientifique. A partir des orientations définies en commun par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, il conviendra de lever les préalables, d'exécuter des programmes sectoriels, tout en ne cessant de coordonner et d'harmoniser. De plus, s'il est un secteur où il ne faut en aucun cas relâcher l'effort ni se décourager, c'est bien celui de l'IST. Les résultats ne se font sentir que plusieurs années après le démarrage.

L'espace scientifique francophone se fonde donc sur un espace d'information cohérent, solidaire, créateur et partagé d'information. C'est le «plus» qu'apporte la Francophonie à la structuration de l'espace documentaire écrit et informatisé.

### **2.6 La coopération juridique et judiciaire**

S'il est un domaine où l'usage du français revêt une importance primordiale, c'est bien dans celui du droit et de la justice. On constate un abandon progressif des normes juridiques d'expression française pour un droit informel dont la seule légitimité est de correspondre à des finalités financières. Ces finalités se heurtent aux structures francophones classiques et créent des imbroglios juridiques difficiles à dénouer.

La force d'un système juridique est son universalité. Les indépendances acquises, les pays francophones ont adopté les normes françaises. Leurs législations ne s'en sont pas écartées et les nécessaires adaptations auxquelles il a fallu procéder ne compromettaient pas le système.

Il faut maintenir cette unité du droit. C'est dans cet esprit que les **Ministres de la Justice des pays membres du Sommet se sont réunis à Paris du 5 au 7 janvier 1989**. Ils ont recommandé de faire porter la coopération juridique et judiciaire sur la formation des magistrats indispensable au fonctionnement de l'Etat de droit.

## **3 - Réseaux de recherche et de formation**

### **3.1 Réseaux thématiques et institutionnels (28)**

Tout comme l'IST, l'espace scientifique met en commun la recherche, la vie institutionnelle

et la formation de pointe.

Pour la **recherche**, il s'agira de favoriser la circulation des chercheurs, leur rencontre, leur perfectionnement, bref la prise de conscience de l'existence de cet espace scientifique francophone et du **partage des connaissances, des méthodes et des résultats** qu'il engendre. Ce sont **les réseaux thématiques** de recherche regroupant sur des thèmes prioritaires pour le développement et la modernité les chercheurs de toutes les zones géographiques francophones. Sur le terrain, **les réseaux coopératifs de recherche** constitués de chercheurs travaillant sur une espèce déterminée ou un thème défini seront très utiles aux PME rurales.

Sur le même modèle, **les réseaux institutionnels** regroupent des responsables d'établissements et d'instituts d'enseignement supérieur et de recherche, pour harmoniser leurs actions et s'entraider.

Il faut de même **rassembler les enseignants par discipline** pour créer et diffuser les outils pédagogiques, c'est-à-dire mettre en place des réseaux de didacticiens. Le réseau est système de partage des tâches : ils décroissent les chercheurs, induisent un authentique partenariat scientifique entre le nord et le sud et permettent en utilisant, au mieux de l'échange, de valoriser l'apport des divers financements bilatéraux.

### 3.2 Les bourses d'excellence (29)

Les bourses d'excellence visent à accroître la mobilité des jeunes chercheurs à l'intérieur d'un espace francophone ouvert. Ce programme permet à des chercheurs titulaires d'un doctorat de se spécialiser pendant un an au niveau post-doctoral. Il accueille plus exceptionnellement des chercheurs non docteurs ayant atteint la phase finale du doctorat. Il offre, en outre, la possibilité d'effectuer un stage complémentaire dans un deuxième laboratoire francophone. Le programme «bourses d'excellence» s'adresse en priorité aux chercheurs du sud afin de favoriser leur insertion dans le tissu international francophone de la recherche. Mais il encourage aussi les échanges du nord vers le sud et au nord entre l'est et l'ouest francophones.

C'est pourquoi le programme **CIME** ou Coursus intégré pour la Mobilité des Etudiants (30) doit être fermement soutenu car il permettra aux étudiants d'effectuer une partie de leur scolarité à l'extérieur de leur pays et d'en obtenir la validité dans leur université d'origine. Il favorisera la mise en oeuvre de stages transnationaux en entreprise. La Francophonie doit assurer une mobilité minimale des étudiants nord-sud, sud-sud, est-ouest.

### 3.3 La formation supérieure

Doter les pays du sud de structures performantes en matière de formation spécialisée par thème ou par région, redéployer des systèmes jusqu'alors réputés incapables d'assurer, à quelques exceptions près, des formations de troisième cycle et faciliter la coopération régionale: de pareils objectifs n'impliquent pas forcément la mise en place de nouvelles structures, mais, pour les atteindre on peut tirer le meilleur parti des formations existantes en utilisant pleinement leurs potentialités.

Les Centres Régionaux d'Enseignement Spécialisés en Agriculture (CRESA) sont en ce sens exemplaires. Les **CRESA** (31) se constituent à partir du renforcement des structures nationales d'enseignement supérieur agronomique. Un premier maillon est en train d'être mis en place au **CIRES** (34) d'Abidjan. Pour réussir, ce programme doit obéir à un minimum de règles pour le choix des centres comme pour leur fonctionnement.

L'avenir appartient cependant aux centres de recherche et de formation multilatéralisés. Il leur faut des moyens diversifiés et complémentaires, qu'il s'agisse de ressources humaines



ou matérielles. La conjoncture des volontés et des engagements des Etats francophones pour de tels projets est le plus sûr garant de leur réussite.

Le premier de ces centres se met en place à Adiopodoumé (Côte d'Ivoire). C'est l'**IIRSDA** ou l'Institut International de Recherche Scientifique pour le Développement (33).

D'autres initiatives sont avancées : l'**Université d'Alexandrie** (34) et l'**Université du Sahel**.

L'**Université internationale de langue française au service du développement africain à Alexandrie** serait un grand établissement de troisième cycle. L'Université s'adresserait à des hommes et à des femmes disposant déjà d'une formation acquise soit dans leurs universités d'origine, soit dans leur profession et qui se destineraient à devenir des agents importants dans le développement de leur pays.

Dans un premier temps, deux grands départements seront ouverts : l'un consacré aux questions de nutrition et de santé, l'autre à l'administration et à la gestion. Ces études présentant un caractère de haute technicité, il convient que les étudiants reçoivent préalablement une formation générale qui leur donne une ouverture sur l'histoire, les civilisations et les cultures africaines comme sur celles de l'Egypte où ils seront formés pendant deux ans.

L'**Université du Sahel**, nécessaire pour traiter la filière «développement en milieu aride» fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie.

**Il n'y a pas de développement sans IST, sans recherche et sans formation universitaire.** Les grands axes qui viennent d'être définis visent à consolider un espace scientifique indispensable au maintien d'une langue française porteuse d'avenir, de modernité, d'excellence dans les domaines de la science et de la technologie.

En dix ans, il faudra donner aux chercheurs francophones des raisons et des moyens d'utiliser le français dans leur travail. Au sud, les systèmes nationaux d'enseignement supérieur devront être consolidés par des programmes de formation, de recherche et d'IST. Les universités africaines de demain aborderont par filière les grands problèmes du développement, comme ceux de la sécheresse. L'espace documentaire francophone deviendra réalité par la mise en oeuvre au sud d'une politique d'IST autonome, cohérente et systématique. Les programmes de recherche s'inscriront dans les politiques nationales et répondront aux besoins exprimés par le sud.

**Alors, on pourra parler d'un espace logique de développement.**

## L'EDUCATION ET LA FORMATION

Formation continue, perfectionnement, spécialisation, ont d'autant plus de chance de développer au maximum leurs effets qu'ils s'adressent à des publics bien préparés, pourvus de tous les outils, conceptuels et langagiers, indispensables à la progression recherchée. Ici, comme ailleurs, le bon terrain génère les bons fruits.

En ce sens, tout programme de formation spécifique appelle, comme préalable, les acquis d'une solide éducation de base. Celle-ci constitue le point de départ nécessaire, tant pour l'épanouissement de chaque individu que pour le développement de la communauté.

Comme on le sait, l'agriculture, l'énergie, la culture et la communication, l'information scientifique et technique, les industries de la langue ont vu la constitution de «réseaux».

Si ces réseaux ont mis en place des programmes spécifiques de formation, le secteur éducatif n'a pas bénéficié d'une action particulière.

A la veille du Sommet de Dakar, plusieurs raisons justifient la nécessité de prendre en compte l'éducation et la formation en tant que domaines stratégiques d'intervention des Sommets. C'est pour reconnaître ce rôle primordial que le Président de la République du Sénégal a manifesté le souhait de voir le troisième Sommet mettre l'accent sur ces deux domaines. Pour voir se réaliser ce vœu, des «axes majeurs» ont été identifiés. Ils permettront de dégager des opérations susceptibles d'aider les pays francophones à répondre aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés.

## 1 - La crise de l'éducation

### 1.1 Une menace réelle

Ces problèmes, faut-il le rappeler, revêtent aujourd'hui une gravité exceptionnelle. Tout autant et même plus que la crise économique actuelle, **la crise de l'éducation constitue une menace réelle pour le monde de demain**. Cette menace est d'autant plus inquiétante que les tentatives pour enrayer le danger se sont avérées à ce jour inefficaces. Toutes les prévisions, même les moins pessimistes, annoncent une aggravation des causes profondes de cette crise et laissent craindre des conséquences qui risquent de devenir catastrophiques en ce qui concerne la société, la culture, l'économie, aux plans social, culturel et économique en réduisant de façon continue les chances offertes à la jeunesse de demain.

Ces sombres perspectives conduisent-elles nécessairement au découragement ? N'offrent-elles pas plutôt aux pays francophones l'occasion d'engager avec détermination un ensemble d'actions en vue de freiner, dans un premier temps, la progression de la crise et dans un second temps, de la surmonter ? Mais auparavant, chaque pays ne devrait-il pas procéder à une évaluation courageuse et lucide de son système éducatif ? Il le faudrait, semble-t-il, pour créer les conditions nécessaires de leur efficacité en relation avec l'évolution des sociétés et des systèmes économiques ; pour adopter des choix réalistes, enfin pour mobiliser de manière concertée les ressources de la solidarité francophone, en vue d'atteindre les objectifs prioritaires.

### 1.2 Pour une approche graduelle

Il n'est ni envisageable ni même raisonnable d'engager immédiatement et dans tous les secteurs critiques la totalité des actions souhaitables, afin d'espérer faire face à la fois à la demande croissante d'éducation, à la dégradation des conditions pédagogiques, à la pénurie de matériel didactique, aux inadéquations entre formation et emploi, aux besoins de perfectionnement des personnels de l'éducation, à l'analphabétisme, à la réduction des inégalités, etc.

Le réalisme - et la sagesse - nous invitent à adopter une approche graduelle, à identifier quelques «**axes majeurs**», à programmer une action sur une durée significative, dix ans par exemple. Cette action sera d'autant plus efficace qu'elle tirera profit des réalisations déjà accomplies par d'autres institutions et qu'elle s'attachera à susciter dans d'autres programmes issus des Sommets, la réponse à des besoins spécifiques. L'introduction de l'informatique, de la communication, de la linguistique dans les systèmes éducatifs peut fournir des éléments de réponses. En matière d'éducation il importe de travailler en réseaux, plus que partout ailleurs peut-être. Il faut donc rompre avec les cloisonnements issus des innévitables découpages administratifs et financiers et mettre en place des actions complémentaires et si possible des projets réellement intégrés.

C'est dans cette perspective **d'appuis mutuels** que doivent être conçues les diverses opérations souhaitées, en n'oubliant pas que ces complémentarités peuvent soutenir non seulement des programmes simultanés, mais aussi des programmes successifs, les nouveaux projets venant compléter et renforcer les projets précédents. D'où une nouvelle justification des programmations de longue durée et la nécessité durant cette période, de maintenir une grande fidélité aux objectifs généraux fixés au départ. Toute action ne peut en effet faire valoir ses véritables effets que dans le long terme.

## 2 - Francophonie et éducation

### 2.1 Les axes majeurs

Le choix d'axes majeurs susceptibles d'orienter l'action en matière d'éducation a été opéré en fonction de deux ordres de préoccupation : celles qui résultent de l'usage en commun du français et du multilinguisme en Francophonie et celles que déterminent les impératifs du développement. En matière d'éducation, les actions préconisées par les Sommets ne peuvent se déployer qu'autour de ces deux axes. Toute autre option ne mènerait qu'à des impasses, à l'émiettement des ressources et enfin à la négation des ambitions des Sommets.

S'agissant d'éducation, il importe de bien souligner **l'interaction permanente entre l'amélioration de l'apprentissage d'une langue** (qu'il s'agisse du français ou d'une langue nationale) **et l'amélioration des systèmes éducatifs**. Une bonne maîtrise de la langue assure la performance d'un système éducatif ; par effet de réversibilité, un système éducatif renforcé assure à la langue les conditions d'un épanouissement maximal.

### 2.2 Pour une conscience francophone

La langue française fonde et anime la conscience francophone. Elle légitime le sentiment d'appartenir à une même communauté et de participer à son avenir. Avenir qui sera pour l'essentiel tributaire de la volonté et de la conscience de la jeunesse de vivre en francophonie.

Cette conscience sera d'autant plus active qu'elle ne limitera pas son objet aux valeurs du passé, si prestigieuses soient-elles, mais se nourrira des multiples apports de travaux menés en commun, d'opérations effectives, de solidarités concrètes pour le présent et l'avenir. **Le champ du développement apparaît comme le terrain privilégié de l'implantation et de l'épanouissement de cette conscience francophone.**

### 2.3 Développement et ressources humaines

Les propositions en matière d'éducation et de formation rejoignent les autres programmes des Sommets. Au nombre des ressources considérables qu'exige le développement, les plus importantes - parce que **les plus déterminantes** - sont **les ressources humaines**. Elles correspondent au nombre des habitants instruits, éduqués et formés, rendus aptes, de ce fait, à contribuer à l'activité productive et au développement économique. Il faut signaler ici un autre type d'interaction propre aux actions éducatives : si, en tant qu'acteurs, les hommes sont le principal facteur du développement, ils en sont aussi la finalité.

Par delà donc la recherche de taux de scolarisation plus élevés et d'amélioration des performances des systèmes éducatifs, on ne saurait oublier les problèmes de l'inégal accès au savoir et au savoir-faire de certaines couches sociales, les femmes et les jeunes ruraux par exemple, les «laissés pour compte» des systèmes éducatifs traditionnels.

A L'évidence, la place de l'éducation dans la continuation des opérations du Sommet est

centrale car l'éducation apparaît comme le lieu de passage obligé de toute action. Toutefois, compte tenu des moyens limités et des complémentarités nécessaires avec les autres programmes, il y a lieu de concentrer les efforts sur un nombre limité de projets : **l'enseignement de la langue française, la formation initiale et continuée des personnels de l'éducation, l'édition scolaire et la fabrication de matériels didactiques (35).**

Ces projets sont **prioritaires**. Ils correspondent aux orientations arrêtées par la CONFEMEN, à de multiples demandes des pays et à des expériences déjà capitalisées à l'ACCT et à l'AUPELF. L'accroissement des moyens dont pourront disposer les Sommets ultérieurs permettront, il faut l'espérer, la définition de priorités complémentaires, comme l'enseignement technique et la formation professionnelle. Toutefois l'adjonction de nouvelles priorités ne devrait pas, dans les dix années à venir, s'opérer au détriment de celles identifiées plus haut.

### 3 - L'enseignement du français

L'action de renforcement du français se développera dans deux directions : **la didactique du français, langue seconde, et la coopération des centres de français, langue étrangère.**

#### 3.1 Le français, langue seconde

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'inadéquation au contexte du français **langue seconde**, des méthodes conçues pour l'enseignement du français, **langue étrangère**, comme à fortiori celles inspirées du français **langue maternelle**. On admet désormais qu'il est nécessaire de prendre en compte les environnements socio-linguistiques pour déterminer les besoins langagiers des apprenants. **Qui ne maîtrise pas sa langue maternelle connaîtra des difficultés avec une deuxième langue.** Une importante enquête a été entreprise par la CONFEMEN pour asseoir les bases d'une méthodologie spécifique de l'enseignement du français à l'école africaine. En raison des coûts qu'elle engendre - mais pas uniquement à cause de cela - l'école ne peut plus être le siège exclusif de l'action éducative. Le milieu doit prolonger l'école, notamment pour l'apprentissage et le contrôle de la langue maternelle. La télévision et la radio pourraient utilement soutenir cette action parascolaire.

#### 3.2 Le français langue étrangère

L'enseignement du français langue seconde ne doit pas laisser de côté celui du français **langue étrangère**. La Francophonie doit être accueillante aux autres : Nigériens et Ghanéens expriment auprès de leurs voisins francophones une demande de français ; enclave francophone dans une région anglophone., Djibouti peut y assurer la présence du français et dans le même temps se désenclaver. Il existe en Afrique six centres de français langue étrangère : le CUEF à Abidjan, l'IFE à Dakar, le CELAB à Bujumbura, le CRIL à Djibouti, le Village du Bénin à Lomé, le CEBELAE à Cotonou (36). Il faut les mettre en contact pour une plus grande cohérence des programmes et des diplômes, pour le développement de la recherche didactique en vue d'accueillir de nouveaux publics, non francophones notamment.

### 4 - La formation des personnels de l'éducation (37)

Elle touchera essentiellement les enseignants de français et les cadres responsables de la pédagogie, de l'administration et de l'élaboration des manuels scolaires.

#### 4.1. La formation des enseignants du français

Elle se situera dans une perspective dynamique et continue. Il serait souhaitable qu'un

professeur de français parachevant sa formation initiale puisse bénéficier d'une préparation professionnelle dans un pays majoritairement francophone. En effet, le bain linguistique et l'environnement culturel lui seront du plus grand profit. Dans la même perspective sont à développer les échanges linguistiques et culturels entre jeunes d'une part et entre enseignants de l'autre.

#### **4.2 La formation des encadreurs pédagogiques**

Pour les inspecteurs et les conseillers pédagogiques, les techniques d'évaluation, notamment l'évaluation formative et sommative devraient constituer l'objet principal de la formation, de même que l'actualisation continue de la connaissance dans le domaine des différentes spécialités.

La formation des administrateurs et planificateurs de l'éducation et de la formation aurait à porter sur les techniques de planification et de gestion de l'éducation de manière à la fois théorique et pratique.

#### **4.3 Formation et matériels didactiques**

Les expériences nationales, celles de l'ACT et de la CONFEMEN, devraient être analysées au profit de la communauté francophone. Les cadres nationaux et régionaux sont les cibles privilégiées de cette formation. Leur extension dans la conception et l'élaboration des manuels scolaires est une garantie certaine de l'adaptation des programmes et des contenus aux contextes socio-culturels et socio-économiques des Etats concernés.

### **5 - Edition scolaire et fabrication de matériels didactiques(38)**

#### **5.1 Priorité au manuel de base**

Le soutien à l'édition scolaire et à la fabrication de matériels didactiques s'attachera à promouvoir la réalisation de manuels scolaires adaptés et de grande diffusion. L'édition électronique peut être une réponse aux problèmes posés par les coûts prohibitifs des matériels scolaires.

L'ACCT et la CONFEMEN ont toutes deux réalisé des expériences pilotes prometteuses qui démontrent les avantages de la coopération multilatérale en ce domaine. Le projet de rédaction en commun d'un manuel de mathématiques pour l'enseignement primaire, fondé sur un programme préalablement harmonisé, est un exemple des possibilités qu'offre une approche coopérative.

Ne seront pas pour autant réglées les questions d'édition, de diffusion et de distribution qui sont tributaires des moyens de production et des facilités de circulation inter-Etats.

Dans le court terme, tous les élèves des écoles primaires et secondaires devraient être dotés, d'ici à l'an 2000, de manuels pour les disciplines de base. Doivent être soutenus tous les projets d'harmonisation des programmes, de formateurs des rédacteurs de manuels scolaires, des professionnels de l'édition et de rédaction de manuels communs.

Un fonds d'aide à l'édition et à la fabrication locale de matériels scolaires répondrait aux besoins de financement qui se posent actuellement au sud. Ce fonds favoriserait la PME opérant dans un secteur économiquement et socialement important.

## 5.2 Education et informatique (39)

Avec le manuel de base prioritaire, se pose de façon urgente le problème de l'introduction des technologies nouvelles dans les disciplines d'enseignement. C'est le cas de l'informatique, à la fois moyen d'enseignement et instrument de gestion scolaire. Elle présuppose la disponibilité de logiciels et de didacticiels conçus en français et adaptés aux besoins des systèmes scolaires.

Les responsables des systèmes éducatifs sont conscients des défis que présente l'introduction des technologies nouvelles dans l'enseignement et la gestion scolaire. Cette question fera l'objet de réflexions communes approfondies et de projets pilotes soigneusement élaborés et appliqués avec prudence. On ne doit jamais oublier cependant les expériences plus ou moins heureuses qui ont jalonné la vie des systèmes éducatifs (au nord comme au sud) depuis ces trente dernières années. Mais il ne faut pas prendre prétexte des insuccès pour rejeter toute innovation en la matière. La spécificité des difficultés que rencontrent les pays du sud milite pour un effort d'imagination et surtout pour une ouverture d'esprit des acteurs de l'éducation (politiques, enseignants, parents, étudiants et élèves). En tout état de cause, le Sommet de Dakar ne devrait pas faire moins que le Sommet de Québec pour le financement de la ligne «Education et informatique». Il devrait faire davantage, en cernant avec rigueur cette option d'avenir.

Il manquait aux actions de formation engendrées par l'activité des réseaux une réflexion assortie de projets sur **l'éducation**. On ne pouvait définir un **projet francophone** en faisant l'impasse sur l'enseignement du français en corrélation avec les langues nationales, sur la formation des personnels de l'éducation, sur l'édition scolaire et la production de matériels didactiques. Mais on ne saurait passer sous silence ce qui s'est fait depuis le Sommet de Paris en matière de formation.

Depuis 1986, les programmes de **formation** ont pu être établis à partir des projets arrêtés par chaque réseau et de la compatibilité de demandes nouvelles avec les orientations retenues. C'est en fonction de compatibilité que devront d'ailleurs être examinées les nombreuses demandes de formation spécifiques adressées dans le cadre de la préparation du Sommet de Dakar. La formation technique aux arts du spectacle, aux emplois de **l'audio visuel et de l'informatique**; celle de techniciens pour la protection des objets culturels figurent parmi les demandes les plus pressantes. On notera toutefois que la programmation du nouveau secteur «Education» engendrera elle-même de nouvelles actions de formation.

On retiendra enfin que les nouveaux systèmes de formation mis en place par les Sommets, à **l'Institut de l'Energie (40) et dans les Centres Multiressources (41)** poursuivront l'exécution de leurs programmes propres. Que dans le domaine des industries culturelles, la formation aux métiers du livre sera effectivement lancée après Dakar au sein du CAFEDD, ou Centre Africain de Formation à l'Édition, à la Diffusion et à la Distribution (42).

Le Sommet a donc commencé d'identifier les formations dans les secteurs du Sommet et à leur réserver un traitement tout particulier. Il s'agit déjà de **formation professionnelle**. Il faut cependant aller plus loin et en faire une priorité pour trouver dans cet important champ d'activités qu'offrent les réseaux, l'occasion de créer des emplois pour les jeunes.

L'Education et la Formation ne sont donc pas négligées au bénéfice de la formation de haut niveau. Celle-ci ne peut prospérer que si à tous les étages du système éducatif la demande de savoir et de savoir-faire est prise en compte.

## LA COMMUNICATION

**La communication** est un domaine où **défis et enjeux** revêtent une particulière importance. Secteur vaste et complexe où interfèrent les moyens les plus simples et les plus classiques, les techniques les plus modernes et les plus sophistiquées, il est aussi le lieu de multiples interactions entre langues, cultures et développement. Comparé à tous les autres secteurs stratégiques retenus par le Sommet, il est celui dont l'évolution est la plus rapide. Aussi doit-il bénéficier de soins particulièrement attentifs, fondés sur un meilleur ajustement des objectifs et sur la programmation la plus efficace. On peut à coup sûr affirmer aujourd'hui qu'en matière de communication, tout retard risque de ne pouvoir être rattrapé ; toute erreur, de ne pouvoir être corrigée.

Aucun pays, quels que soient son niveau d'équipement et la nature de ses ambitions, ne saurait à présent ignorer la mondialisation des phénomènes de communication, liée directement à l'accélération continue des perfectionnements technologiques. Cette mondialisation ébranle les monopoles et hâte l'effondrement des dernières frontières qui cloisonnent encore - mais pas pour longtemps - la transmission des messages.

L'augmentation du nombre de ceux-ci, la multiplication des réseaux, l'avènement de la diffusion spatiale ont radicalement modifié le paysage de la communication, offrant à très brève échéance le champ libre à l'invasion de chaque pays par des messages étrangers, accentuant les écarts entre favorisés et défavorisés, engendrant autant de menaces au plan économique qu'au plan culturel, et à moyen terme, mettant en péril l'espace francophone lui-même.

«Fragilisées par le sous-développement, les sociétés africaines résisteront-elles mieux qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à l'efficacité des messages et des modèles étrangers désormais véhiculés par de puissants moyens ?» s'inquiétait en 1985 le Président Abdou Diouf (43).

La dimension dramatique de cette situation doit être considérée avec la plus grande attention. Il s'agit là d'une obligation d'autant plus impérieuse que le troisième Sommet francophone se tient à Dakar, en terre africaine, et que, si tout n'est pas mis en oeuvre pour relever les défis, ce sont les pays africains qui seront les premiers atteints et de manière irréversible.

D'importants moyens sont déjà à la portée des pays francophones pour répondre aux différentes menaces. Depuis la Conférence des Ministres de la Communication, les situations ont été analysées et les problématiques définies (44). Les projets proposés en 1989 consolident cette entreprise (46). Il reste cependant encore beaucoup à faire pour améliorer la circulation de l'information, pour développer le secteur audiovisuel ou informatique.

### 1 - Les Sommets et la Communication

#### 1.1 Communication sociale et nouvelles technologies

A un premier niveau, - celui classique - des échanges d'informations entre pays membres d'une même communauté, beaucoup d'améliorations peuvent être apportées. La situation n'est certes plus celle d'il y a quinze ans et les rencontres, séminaires et colloques francophones se sont multipliés dans le même temps où les divers organismes de la Francophonie intensifiaient leurs échanges et institutionnalisait leurs contacts. De même, la publication, la diffusion et l'archivage des rapports, actes et études se sont nettement améliorés. Il demeure évident toutefois que dans tous les domaines de multiples progrès restent à accomplir si l'on veut rentabiliser au maximum ces réunions et tirer pleinement parti de ces documents.

Au moment même où devient disponible un ensemble de techniques efficaces de communication, les différents acteurs de l'espace francophone ne doivent-ils pas les mettre à profit pour optimiser leurs échanges ? N'est-il pas urgent que la grande maison francophone aménage sa propre domotique (47) au sein «de ce village planétaire» décrit voici vingt ans par Mac Luhan ?

S'il va de soi que doivent être toujours organisées les rencontres indispensables qui ont tant contribué à la structuration de l'espace francophone, il est tout autant logique de mettre en pratique, dans des échanges réguliers et non plus exceptionnels, les nouveaux moyens que sont les téléconférences, les vidéoconférences, la télécopie et toutes les techniques qui permettent le travail à distance, les échanges en réseau et qui diminuent, sinon suppriment, les obstacles de l'éloignement et des cloisonnements de toute nature.

La généralisation de tels usages ne peut qu'apporter un gain de temps et une plus grande sécurité de travail. Trois ans de pratique nous enseignent que les domaines d'activité francophone peuvent en bénéficier, au premier chef ceux traités par les réseaux, mais aussi celui des relations entre les instances du Suivi des Sommets et les pays participants.

### 1.2 L'espace informatique

Le développement de l'espace informatique francophone doit relever le double défi de la concurrence des systèmes anglo-saxons et de la disparité des niveaux de développement entre pays francophones. S'impose donc une coopération informatique harmonieuse et systématique. L'enjeu est triple : culturel, économique et technologique.

Un plan d'action sur dix ans devra s'appuyer sur l'inventaire des connaissances, sur la production et la diffusion des matériels et des logiciels, sur la création progressive de centres de serveurs locaux, sur la formation.

Pour atteindre ces objectifs, les conclusions du Symposium de Montréal (30 mai - 2 juin 1987) devraient être étudiées en vue de leur mise en oeuvre. D'autre part, les applications telles que la DAO, l'EAO, la PAO, la TAO (48), pour ne citer que celles qui pourraient immédiatement ou dans le court terme concerner les pays du sud, doivent faire l'objet de réalisations effectives pendant dix ans. Elles sont constitutives de l'espace documentaire, donc de l'espace informatique francophone.

Le développement de l'informatique va de pair avec celui des télécommunications et pose, pour les pays francophones, un ensemble de problèmes dont certains présentent une réelle parenté avec ceux qui vont être identifiés dans le champ de l'audio-visuel.

Comme l'audio-visuel en effet, l'informatique tant dans ses matériels que dans ses usages, obéit à un ensemble considérable de pratiques et de modèles aux origines variées. Tout autant que l'audio-visuel, l'informatique par sa complexité et par l'extension mondiale de ses emplois, interdit à chaque pays l'isolement et la participation sectorielle. Elle exige que soient menées sans retard et sur la totalité de l'espace francophone toutes les concertations et coordinations nécessaires.

Cette exigence est d'autant plus impérieuse que l'usage de l'informatique, lié à un réseau efficace de télécommunication, constitue à la fois un des facteurs déterminants pour le développement de chaque pays et un outil particulièrement utile au renforcement et à l'approfondissement des liens et des échanges en francophonie.

Le projet de l'ATF ou de l'Agence des Télécommunications de la Francophonie (49) devrait permettre aux pays de disposer d'une instance de concertation, d'information mutuelle,



de promotion de l'usage du français comme langue de conception et de travail, de soutien à la mise en oeuvre de divers projets des Sommets.

Il ne s'agira pas de faire de l'ATF une agence d'exécution de projets - du moins pas pour l'instant - mais d'y développer la concertation de telle sorte que des appuis aux administrations nationales de télécommunications pourraient être prévus, dès lors qu'ils seraient jugés nécessaires pour la réalisation d'un programme important du Sommet (par exemple l'interconnexion de réseaux documentaires).

### 1.3 La communication audio-visuelle

L'**audio-visuel** constitue incontestablement l'un des axes de la problématique francophone de la communication. Identifié comme tel par le Sommet de Paris, confirmé dans ses priorités par le Sommet de Québec, il fait l'objet dans la préparation de la Conférence de Dakar de propositions en neuf éléments de programmes et sollicite un financement adapté (50). Il s'agit de poursuivre six actions déjà commencées et d'en entreprendre trois nouvelles (51).

On se réjouira de la priorité concrètement accordée à ce domaine si ce financement relativement élevé est réellement attribué. L'audio-visuel est en effet le lieu stratégique où doivent être engagées d'urgence des actions décisives tant pour l'avenir proche que pour la survie à long terme de l'espace francophone dans sa totalité.

Seront donc poursuivies des opérations répondant aux besoins directs de publics spécifiques : développement de la radio rurale, échanges de personnel entre les radios et télévisions francophones ; développement aussi des opérations destinées à amplifier, directement ou indirectement, le volume des échanges par l'extension de **TV5** à l'Afrique, par le Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (**CEMAF**) et par la production d'images au sud. Les trois programmes nouveaux viennent renforcer ces opérations de soutien : conservation du patrimoine audio-visuel de la Francophonie, coréalisation, coproduction, promotion et diffusion de produits audio-visuels francophones.

Les propositions soumises au troisième Sommet s'inscrivent donc sous le signe de la continuité et du renforcement. Il convient toutefois de remarquer qu'elles ne développeront toutes leurs potentialités que si, dans leur mise en pratique, la spécificité des objectifs francophones est soigneusement préservée. Surtout dans le cadre d'une télévision francophone présente en Afrique.

### 1.4 La télévision francophone en Afrique

«Dans le respect des souverainetés nationales, les programmes de **TV5** et les images du **CEMAF** doivent enrichir nos télévisions et non se «substituer à elles», a rappelé le Président Abdou DIouf (52).

**TV5 Europe** (53) est entré en ondes en janvier 1984. **TV5 Canada** (54) le 1er septembre 1988 sur l'Amérique du nord. Le Sommet de Québec a consacré le rôle fondamental de **TV5** pour la coopération multilatérale. Il a exprimé le souhait que des études de faisabilité soient réalisées pour l'extension du signal aux Caraïbes, en Afrique, au Moyen Orient, et aux Etats Unis. Le CIRTEF s'est vu confier la mission de gérer la participation des télévisions africaines à **TV5**. Le Sommet de Dakar devrait décider de l'extension du signal à l'Afrique. Sous quelle forme ?

Pour la mise en place d'un programme **TV5 Afrique**, il convient de procéder par étapes. Dans un premier temps, il faudra envisager la création d'une banque **multilatérale** d'images

pour permettre aux télévisions nationales d'enrichir leur grille de programme. Ces images seraient diffusées au moyen du satellite INTELSAT 5 en liaison avec Canal France International. Dans cette perspective, le soutien à la production audio-visuelle devient un projet essentiel.

## **2 - Le soutien à la production audio-visuelle du sud**

Dans son libellé, cette action remonte au Sommet de Paris. Après Québec, elle a été financée sur un fonds multilatéral logé à l'ACCT. Cette somme a été répartie par l'Agence, maître d'oeuvre, entre une trentaine d'Offices de radio-télévision du sud pour soutenir leur production. C'est un début, mais ce montant et la méthode employée ne suffiront jamais à faire face à la menace grave et permanente qui, de l'orbite géostationnaire, plane sur les pays du sud francophone.

### **2.1 Le défi de l'uniformisation**

On a déjà signalé combien l'invasion de l'espace audio-visuel francophone par les messages étrangers comportait de dangers. Ces dangers ne sauraient être réduits au seul aspect quantitatif de cette invasion : au nombre d'heures de diffusion de programmes extérieurs sur les antennes, à la transmission par câble ou à la prolifération de cassettes dans chaque pays. Car ces messages étrangers véhiculent également des contenus qui ne correspondent nullement à leurs cultures propres. Ces contenus et la mise en forme même de ces messages constituent, de plus, autant de «modèles» qui modifient la sensibilité des spectateurs tout autant qu'ils orientent la créativité des réalisateurs et influent sur les décisions des producteurs.

Il s'ensuit qu'un nombre croissant de produits audio-visuels tend à s'aligner sur un petit nombre de «modèles» prégnants et standardisés, qui procèdent tous des grands complexes de production du nord.

Ce phénomène détermine non seulement un appauvrissement culturel par l'effet de l'uniformisation, mais aussi un affaiblissement des capacités de production en raison des coûts extrêmement élevés des réalisations alignées sur ces modèles. Par ailleurs, ces coûts entraînent soit une réduction numérique des produits originaux, soit, sous l'effet de contrainte des coproductions, une oblitération de l'originalité elle-même.

Ce n'est pas le lieu de développer ici d'autres conséquences négatives de cette standardisation : recherche du spectaculaire - d'un certain spectaculaire - images déformées des réalités du Tiers Monde, diffusion de stéréotypes, estimation d'un produit non en fonction de l'intérêt de son contenu ou de sa qualité esthétique mais de sa seule valeur marchande.

Ces maux n'affectent pas les seuls pays du sud mais ils commencent à atteindre également ceux du nord. La multiplication des réseaux de diffusion a en effet pour conséquence une internationalisation normalisée de la production, la diffusion spatiale obligeant à s'adresser à des publics hétérogènes par la culture et par la langue.

### **2.2 De nouveaux produits et de nouvelles formes de production**

Ces diverses remarques à une seconde lecture de la programmation proposée pour 1989 qui mettrait l'accent moins sur l'importance et la répartition des moyens accordés que sur une ligne politique générale de mise en oeuvre de cette programmation. Celle-ci doit en effet permettre de servir les intérêts de tous et de chacun, non en proposant évidemment un nouveau «modèle» qui, pour être francophone n'en demeurerait pas moins uniformisateur, mais en valorisant au maximum les caractères spécifiques des productions de chaque pays.

Dans cette perspective, les échanges de personnel doivent être perçus non pas comme de

simples séjours d'apprentissage, mais surtout comme les occasions d'une identification et d'une évaluation de pratiques différentes. De la même manière, l'extension de TV5 devrait mettre en évidence, par la juxtaposition des divers produits, l'originalité de chacun d'eux. Les coréalisations et coproductions permettront sans doute, quant à elles, de susciter la création de nouveaux types de documents. Ici le refus des «modèles» exige l'innovation.

Pour les mêmes raisons le soutien à la production audio-visuelle du sud ne prendra tout son sens (et ne développera tous ses effets) que s'il fait naître de nouveaux produits et de nouvelles formes de production. Il ne servirait à rien d'augmenter le fonds de soutien à la production du sud, si cette augmentation ne servait qu'à la réalisation de coûteuses copies des productions du nord.

Il convient tout au contraire de promouvoir au sud un nouveau type de professionnalisme, adapté aux **moyens nécessairement limités de petits centres de production**, publics ou privés, qui seront **d'autant plus proches des réalités** des pays qu'ils se seront affranchis des modèles standardisés. Ce professionnalisme saura utiliser au mieux des moyens limités mais légers et modernes pour réaliser chaque année un volume appréciable d'heures-images. Le Président Abdou Diouf ne recommandait-il pas à Québec d'en produire cent cinquante puis trois cents heures (55) ?

Ces productions ne devraient pas se limiter au seul domaine du divertissement mais s'attacher aussi à tous les services de l'audiovisuel peut rendre au développement. Des structures souples sont en effet particulièrement aptes à servir l'information, l'éducation et la formation. Une première étude d'un centre léger de production audiovisuelle a déjà été entreprise et a retenu l'attention de six pays africains. Établie sur une structure multilatérale programmée sur une durée de cinq années, elle permettrait à la fois de tester les nouveaux produits et de former les nouveaux professionnels.

### **2.3 Les métiers de la communication**

Qu'il s'agisse de la création et de l'élaboration, de la préparation technique, de la mise en forme, de la fabrication et la diffusion de produits, on ne dénombre pas moins de soixante sept emplois-types de l'information et de la communication (presse, édition, publicité, audiovisuel, spectacle direct, film d'animation, photo, disque, radio).

Des formations longues ou courtes, moyennes ou universitaires, générales ou spécialisées, privées ou publiques, s'offrent dans les pays francophones à qui veut s'investir dans un secteur en pleine expansion. A l'heure où les problèmes d'emploi restent dramatiques - et souvent au sud sans solution - voici une direction qu'il faudrait explorer, il en est d'ailleurs de même de l'informatique.

## **3 - La synergie contenant - contenu**

### **3.1 La formation à distance**

Ici encore la mise en relation d'opérations de différentes origines est susceptible d'accroître l'efficacité de chacune. Il conviendrait en ce sens d'étudier les possibilités offertes, par exemple, par l'EIB (56), le CIFFAD (57) et l'UNISAT (58), pour disposer d'un bon complexe d'enseignement et de formation à distance.

Le CIFFAD (ou Consortium International Francophone de Formation à Distance) est un projet du Sommet de Québec. Il a pour but de mettre en commun et de développer des matériels, des outils technologiques destinés à la formation à distance ; il se propose aussi

d'assurer le transfert de cette technologie et de faire circuler l'information relative à son mode d'emploi.

L'UNISAT (ou Université par satellite) est un projet de l'UREF, dont on sait qu'elle développe vingt programmes majeurs dans les domaines les plus divers : santé (paludisme et sida), agriculture (biotechnologies, génie para-sécheresse, etc..) économie (secteur informel) et bien d'autres encore. L'UNISAT peut être un utilisateur du CIFFAD et diffuser ainsi par les voies les plus avancées ses enseignements. De même que l'Université du Québec qui s'est fait de la formation à distance une spécialité. Une université moderne sans formation à distance est en effet devenue inconcevable.

Si cette formation peut se répandre dans le monde francophone à partir de l'Ecole internationale de Bordeaux (EIB) une synergie qui rassemble les responsables du CIFFAD, de l'ACCT-EIB, de l'APEL-UREF se constituera pour mettre en réseaux institutions, thèmes de travail et enseignement d'excellence. Contenant et contenu se rejoignent également au service du développement. N'est-ce pas le but recherché ?

### 3.2 Le SUFIT (59)

Qui ne pressent dans la description de cette synergie l'importance des télécommunications liées à l'informatique ? Elles sont indispensables à la circulation de l'information et à sa diffusion. Aussi le Secrétariat pour l'Utilisation du Français en Informatique et en Télécommunications (SUFIT) est-il conforme à l'un des objectifs du Sommet qui est, notamment de promouvoir et de développer le français comme langue de conception et de travail dans ces technologies essentielles au développement économique et social des pays francophones. Profiter de ces technologies, mieux comprendre leur influence sur la société et tirer le maximum de leurs possibilités, voilà ce que devrait être la contribution du SUFIT au développement en français de l'information scientifique et technique.

Qu'elle soit sociale, audio-visuelle ou informatique, la communication moderne, parce que de masse, bouleverse les schémas classiques des relations entre les individus et des rapports entre les peuples. Elle apporte au développement économique une dimension inédite, faisant naître des entreprises, générant des revenus et des profits, créant des emplois, facilitant le travail en réseaux. Elle façonne les sociétés. Son empire, surgissent des attitudes politiques nouvelles qui pourraient modifier en profondeur des régimes réputés impénétrables.

L'extension de TV5 à l'Afrique, le Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF) qui devrait enfin devenir opérationnel, resteraient des projets incomplets s'ils n'étaient accompagnés d'une action à long terme, dotée de moyens importants pour soutenir la production audio-visuelle du sud. Une francophonie privée à terme de sa composante culturelle africaine est condamnée à disparaître. Or c'est ce qui risque d'arriver si, pour enfin parler au nord, le sud ne produit pas rapidement un nombre significatif d'heures-images de qualité.

Débordant sur tous les domaines d'intervention du Sommet, la communication crée la solidarité. Elle prend tout son sens, en fonctionnant en faveur de toutes les composantes de la Francophonie, du nord comme du sud. **Les technologies modernes de la communication** offrent l'extraordinaire possibilité de faire s'épanouir les différences tout en consacrant la profonde cohérence de l'ensemble francophone. Adaptables à toutes les situations, elles sont enfin les **auxiliaires privilégiés du développement.**

Il faut cependant savoir utiliser, le pouvoir de la communication ne connaissant pas de limites. Manipulée sans scrupules, elle a dans le passé engendré les pires drames. Elle le peut encore. Mais elle permet aussi à chaque **individu informé** de mieux s'ouvrir à la communauté humaine et d'avoir une conscience toujours plus élevée de ses devoirs et de ses droits.

### **Conclusion générale : les douze défis**

#### **1 - Le défi du plurilinguisme**

Seule une volonté politique soutenue et affirmée permettra à la langue française et aux autres langues de l'espace francophone d'organiser leurs relations selon trois principes : égalité absolue, complémentarité fonctionnelle, aménagement convivial. Il est donc souhaitable que dans le respect absolu de la souveraineté des Nations, de la dignité des Etats et des orientations de la Conférence, soit élaboré un plan d'aménagement linguistique qui programmé sur dix ans, s'ouvre à la coopération multilatérale.

#### **2 - Le défi du français dans le monde d'aujourd'hui**

La communauté francophone doit triompher des menaces qui pèsent sur la langue française. Le français est en effet menacé en Afrique où il n'a pas encore atteint le seuil de sécurité et où il faut insister sur l'amélioration de son enseignement en corrélation avec les langues nationales. Il est menacé en Amérique où il lui faut résister de façon permanente et constamment assurer sa promotion. Il est enfin menacé non pas en France mais dans l'Europe de demain, s'il n'est pas reconnu à parité avec les autres langues du continent.

#### **3 - Le défi du français scientifique**

Les chercheurs et les savants francophones, prendront-ils enfin conscience que le français cessera à très court terme d'être une grande langue, s'ils l'abandonnent pour une autre ? Il faut mettre en oeuvre, tout de suite, des moyens puissants pour encourager et soutenir la recherche et les publications dans les deux langues.

#### **4 - Le défi de l'information scientifique et technique**

L'espace documentaire francophone ne prendra corps que si les informations du sud sont exploitées, traitées, diffusées et que si elles circulent. Pour y parvenir, une véritable politique de l'IST au sud devra être définie et appliquée. Après évaluation de l'existant, elle exigera de la part des Etats une prise de conscience effective de l'importance de l'IST comme facteur de développement, une attitude commune et une concertation permanente.

#### **5 - Le défi de la recherche**

La recherche est le prolongement de l'IST. On ne peut par ailleurs réaliser un espace scientifique francophone sans recherche, au sud notamment. Redonner à l'Afrique sa propre capacité à créer et à innover, arrêter la fuite des cerveaux, inspirer confiance aux chercheurs, relancer les études africaines, consolider et développer les relations scientifiques entre l'Europe, l'Amérique et l'Afrique et l'Asie francophones : voilà quelles doivent être les priorités.

#### **6 - Le défi de l'excellence**

Il passe par la création de centres de recherche et de formation multilatéralisés, par la mobilité des étudiants, par le renforcement des formations spécialisées de troisième cycle et par la coopération régionale.

### **7 - Le défi de l'éducation moderne**

La menace qui pèse sur l'éducation est sans doute plus grave que celle qui résulte de la crise du système économique. C'est le défi même du développement, puisque un homme et une femme éduqués, instruits, producteurs de ressources nouvelles et soucieux de l'intérêt général en sont à la fois les moyens et les fins, les enjeux et le terme.

### **8 - Le défi de l'enseignement du français**

L'amélioration des systèmes éducatifs, l'accès et l'assimilation des connaissances sont tributaires des performances langagières de l'individu. Aussi un enseignement de qualité du français-langue seconde passe-t-il par la maîtrise préalable des mécanismes d'acquisition et d'utilisation de la langue maternelle; par la prise en considération des situations socio-linguistiques; par une connaissance précise des politiques éducatives de chaque état. Il y va du salut du français en Afrique, donc de la Francophonie.

### **9 - Le défi de l'édition au sud**

Est-il vraiment impossible d'édition au sud livres scolaires et matériels didactiques à des coûts compétitifs ? L'édition électronique pourrait apporter une réponse de même que, dans chaque Etat, une politique d'encouragement à l'édition (production, diffusion et distribution).

### **10 - Le défi de la production audio-visuelle**

Le nord francophone est de plus en plus tributaire de l'Amérique pour les images et du Japon pour les matériels. Quant au sud, il risque d'être englouti - et la Francophonie avec lui - si la solidarité francophone ne soutient pas de façon conséquente sa production audio-visuelle.

### **11 - Le défi de l'informatique**

Sans doute l'informatique n'est-elle pas une panacée. Il faut cependant convenir qu'elle a transformé la vie des sociétés qui ont su recourir à ses multiples services. Le monde francophone ne peut en négliger les apports et plus encore sa dimension multifonctionnelle au service du développement.

### **12 - Le défi de la communication**

C'est par la communication que l'espace francophone se construira. La communication moderne, celle des satellites, peut être une chance pour la Francophonie des différences en manifestant sa présence et sa vitalité sur la scène planétaire. Et la langue française rassemblera les familles francophones dispersées.

### **Ces douze défis seront-ils relevés ?**

**Si la communauté francophone bâtit son projet dans les dix années à venir ;  
si elle consent à des financements publics, privés et multilatéraux qui soient à la hauteur de ses ambitions ;**

**Si les hauts responsables du Sommet restent attentifs à l'évolution de l'institutionnel francophone et en tirent toutes les conséquences ;**

si la Francophonie devient populaire, quitte les bureaux et les experts, les colloques et les séminaires, les assemblées générales et les conférences ministérielles, les Sommets, de telle sorte qu'elle soit vécue par les populations comme une réalité et un besoin et qu'elle réponde aux attentes de la jeunesse;

alors seront victorieusement relevés les défis et engagée la Francophonie sur la «terre de promesse du troisième millénaire» ;

alors l'espace francophone verra se réduire puis disparaître les écarts entre peuples du nord et du sud pour devenir vraiment une aire de développement et de fraternité.

C'est ainsi qu'il faut comprendre le soutien du Sommet aux PME agricoles et son appui aux associations de producteurs pour sortir du système vicieux et infernal des cours mondiaux que l'on applique injustement aux matières premières tropicales.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les projets du secteur «Energie», l'énergie qui transforme la vie, facilite le travail et conduit au développement. Le programme photovoltaïque initié au Sommet de Paris devrait générer des projets de pré-électrification en milieu rural africain. Il le transformerait. La francophonie deviendrait populaire.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la mise en place d'une économie de la culture et de la communication afin que se développent des industries culturelles, créatrices d'activités, d'emplois et de revenus.

**Justice et développement.** Il faut à la jeunesse de l'espoir. Espoir que le droit à la langue, le droit au travail, le droit à l'information, le droit à la communication, le droit à l'éducation, **le droit à la vie** trouvent à s'épanouir dans cet espace d'échange et de solidarité que construira le projet francophone dans une communauté d'intérêt, d'esprit et d'action.

## NOTES

- 1 - Rapport du sous-comité sur les langues et les cultures nationales
- 2 - idem
- 3 - La pluralité des langues en Francophonie. Stélio Farandjis et Xavier Michel. 5ème session du Haut Conseil de la Francophonie 7-8 et 9 février 1989
- 4 - Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique. AUPELF 2ème édition
- 5 - Discours du Président de la République française à l'ouverture de la 5ème session du Haut Conseil de la Francophonie
- 6 - idem
- 7 - Jean-Marc Léger : Document de Conférence du Sommet de Québec (réseau Culture et Communication, volet des Industries Culturelles) 1987.
- 8 - Le pluralisme des langues en Francophonie, op. cité
- 9 - Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan, Tchad
- 10 - **Le Kiswahili** (Burundi, Rwanda, Zaïre, Kenya, Ouganda, Tanzanie); **le Haoussa** (Niger, Nigéria); **le Pulaar** (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Guinée Bis-sau); **le Kirundi ou le Kinyarwanda** (Burundi, Rwanda, Zaïre); **le Kikongo** (Zaïre, Congo, Angola); **le Lingala** (Congo, Zaïre).
- 11 - **le Wolof** au Sénégal ; **le Sango** en Centrafrique ; **le Comorien** aux Comores ; **l'Afar et le somali** à Djibouti ; **le Mooré et jula** au Burkina-Faso ; **le Haoussa et le songhai** au Niger ; **le Kikongo et le lingala** au Congo ; **le Bambara, le pulaar et le songhai** au Mali ; **le pulaar, le malinke et le soso** en Guinée ; **le Ciluba, le kikongo, le lingala et le swahili** au Zaïre.
- 12 - Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon et Togo
- 13 - le pluralisme des langues en Francophonie op.cité
- 14 - Rapport du sous-comité sur les langues et les cultures nationales.
- 15 - De Tchicaya U Tam'si : le bal de Ndinga et le Destin glorieux du maréchal Nikon Niku
- 16 - Jean-Marc Léger op.cité
- 17 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Culture et Communication, volet des Industries culturelles)
- 18 - Documents de Conférences du Sommet de Dakar (réseau ISDT)
- 19 - Décision du CIS du 8 février 1988
- 20 - Discours du Président Abdou Diouf à l'ouverture du Sommet de Paris.
- 21 - Le Monde des 6 et 13 avril 1989
- 22 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau des Industries de la langue)
- 23 - Contribution sénégalaise aux travaux du réseau ISDT
- 24 - Introduction du Président Abdou Diouf au débat «Culture et Communications» du Sommet de Québec. 1987.
- 25 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau ISDT)
- 26 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau ISDT-UREF)
- 27 - Propositions pour le suivi de la Conférence des Ministres de la Justice des pays ayant en commun l'usage du français tenue à Paris du 5 au 7 janvier 1989
- 28 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau ISDT-UREF)
- 29 - idem
- 30 - idem
- 31 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Agriculture)
- 32 - idem
- 33 - idem
- 34 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (autres domaines d'intervention)



- 35 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (secteur Education)
- 36 - CUEF : Centre Universitaire d'Etudes Françaises (Abidjan)  
CELAB : Centre pour l'Enseignement des Langues du Burundi  
IFE : Institut de Français pour les Etrangers (Dakar)  
CRIL : Centre Régional des Langues (Djibouti)  
CEBELAE : Centre Béninois de Langue Etrangère
- 37 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (secteur Education)
- 38 - idem
- 39 - idem
- 40 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Energie)
- 41 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Agriculture)
- 42 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Culture et Communication, volet des Industries Culturelles).
- 43 - Discours d'ouverture de la Conférence générale de l'ACCT (décembre 1985)
- 44 - Conférence des Ministres de la Communication. Le Caire (février 1985)
- 45 - Actes du Sommet de Paris (Documentation française)  
Actes du Sommet de Québec (Editions La Liberté)
- 46 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar
- 47 - Domotique ou l'informatique à la maison
- 48 - DAO : documentation assistée par ordinateur  
EAO : enseignement assisté par ordinateur  
PAO : publication assistée par ordinateur  
TAO : traduction assistée par ordinateur
- 49 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau culture et communication, volet Communication)
- 50 - idem
- 51 - idem
- 52 - Introduction du Président Abdou Diouf au débat «Culture et Communication» du Sommet de Québec.1987
- 53 - TV5 Europe est composé de TF1, Antenne 2, FR3, SSR et RTBF
- 54 - TV5 Canada est formé par le Consortium de TV Québec-Canada qui comprend : Radio-Canada, Radio Québec, TV Ontario, l'Office national du Film, Télé-Métropole, TV Quatre Saisons, Cogeco, Filmsat et un regroupement de producteurs indépendants
- 55 - Introduction du Président Abdou Diouf. op. cité
- 56 - L'Ecole Internationale de Bordeaux : une structure de l'ACCT
- 57 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Culture et Communication, volet Communication)
- 58 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau ISDT)
- 59 - Documents de Conférence du Sommet de Dakar (réseau Culture et Communication, volet Communication)

## TABLE DES MATIERES

### Introduction

<b>LE FRANCAIS, LES LANGUES ET CULTURES NATIONALES</b>	<b>200</b>
<b>1 - Le multilinguisme en Francophonie : une réalité</b>	<b>201</b>
1.1 contradictoire	
1.2 dynamique et concurrente	
<b>2 - Le plurilinguisme : un espace aménagé</b>	<b>202</b>
2.1 et convivial	
2.2 Un espace de coopération	
2.3 organisé dans le long terme	
<b>3 - Vers une culture francophone</b>	<b>203</b>
3.1 pour se connaître et pour créer ensemble,	
3.2 pour produire et développer	
<b>L'ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE</b>	<b>205</b>
<b>1 - Les Sommets et la priorité scientifique</b>	<b>206</b>
1.1 Réseaux et projets	
1.2 La construction de l'espace scientifique francophone	
1.3 Une science en français	
<b>2 - Priorité à l'information scientifique et technique</b>	<b>207</b>
2.1 L'information, moyen de gouvernement	
2.2 L'IST, levain du développement	
2.3 La circulation de l'information	
2.4 L'IST et l'autonomie des pays du sud	
2.5 La mise en oeuvre de la politique documentaire au sud	
2.6 La coopération juridique et judiciaire	
<b>3 - Réseaux de recherche et de formation</b>	<b>209</b>
3.1 Réseaux thématiques et institutionnels	
3.2 Les bourses d'excellence	
3.3 La formation supérieure	
<b>L'EDUCATION ET LA FORMATION</b>	<b>211</b>
<b>1 - La crise de l'éducation</b>	<b>212</b>
1.1 Une menace réelle	
1.2 Pour une approche graduelle	

<b>2 - Francophonie et éducation</b>	<b>213</b>
2.1 Les axes majeurs	
2.2 Pour une conscience francophone	
2.3 Développement et ressources humaines	
<b>3 - L'enseignement du français</b>	<b>214</b>
3.1 Le français, langue seconde	
3.2 Le français, langue étrangère	
<b>4 - La formation des personnels de l'éducation</b>	<b>214</b>
4.1 La formation des enseignants de français	
4.2 La formation des encadreurs pédagogiques	
4.3 Formation et matériels didactiques	
<b>5 - Edition scolaire et fabrication de matériels didactiques</b>	<b>215</b>
5.1 Priorité au manuel de base	
5.2 Education et informatique	
<b>LA COMMUNICATION</b>	<b>217</b>
<b>1 - Les Sommets et la Communication</b>	<b>217</b>
1.1 Communication sociale et nouvelles technologies	
1.2 L'espace informatique	
1.3 La communication audio-visuelle	
1.4 La télévision francophone en Afrique	
<b>2 - Le soutien à la production audio-visuelle du sud</b>	<b>220</b>
2.1 Le défi de l'uniformisation	
2.2 De nouveaux produits et de nouvelles formes de production	
2.3 Les métiers de la communication	
<b>3 - La synergie contenant-contenu</b>	<b>221</b>
3.1 La formation à distance	
3.3 Le SUFIT	
<b>Conclusion générale : les douze défis</b>	<b>223</b>
<b>Notes</b>	<b>226</b>



**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Agriculture et Environnement**

.....

.....

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### A. ENJEU EDUCATION ET FORMATION

Programme N° 1 : Les centres régionaux d'enseignement spécialisé en agriculture (CRESA)

Historique et finalité du programme

Comment identifier les CRESA

Présentation des CRESA et de leurs besoins

Bourse complète de formation

Coordination

Programmation du CIRES

#### B. ENJEU ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

Programme N° 2 : Institut de recherche scientifique pour le développement à ADIOPODOUME (IIRSDA)

Programme N° 3 : Réseaux coopératifs de recherche agricole

Programme N° 4 : Information scientifique et technique transfert de technologies

Programme N° 5 : Développement intégré de petites et moyennes entreprises

#### C. AUTRES ENJEUX

Programme N° 6 : Environnement écologique

Programme N° 7 : Fonctionnement du réseau Agriculture et environnement

### ANNEXE

Synthèse budgétaire

## INTRODUCTION

Le fonctionnement du Réseau Agriculture et Environnement depuis octobre 1986 a permis, malgré de nombreux problèmes organisationnels, de :

- montrer la pertinence des orientations de Paris et de Québec et de mettre en exergue le rôle primordial des ressources humaines et de l'environnement écologique pour la promotion et la pérennisation du développement rural,
- d'approfondir la notion de travail en réseau et de contribuer à instaurer une dynamique de dialogue et de concertation entre les différents partenaires pour arriver à la conception commune de réseau de coopération francophone notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la diffusion de l'information,
- d'appréhender plus concrètement les problèmes de gestion des programmes et projets francophones,
- de se persuader de la nécessité d'organiser davantage le fonctionnement du Réseau Agriculture et Environnement sur une base écologique en l'étendant effectivement à toutes les aires géographiques,
- de préciser, dans chaque domaine, les actions concrètes à entreprendre et à développer.

Cette riche expérience sera mise à profit après le Sommet de Dakar pour des interventions rapides et efficaces.

Notons enfin que la participation de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) dans toutes les activités du Réseau Agriculture et Environnement a été déterminante.

Rappel des priorités : celles définies à Paris et à Québec restent toujours valables, à savoir :

- le développement, sous formes de réseaux coopératifs institutionnels et thématiques, de la collaboration entre instituts de formation et de recherche en intégrant le mieux possible recherche et formation. Cela doit non seulement aboutir à la formation de cadres compétents pour assurer le développement rural et promouvoir la recherche agricole, mais également entraîner la mise en commun des ressources humaines et matérielles pour trouver les solutions les plus appropriées aux problèmes de développement rural,
- la diffusion de l'information,
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement écologique.

Il demeure que la priorité fondamentale pour les pays du Sud, singulièrement africains, est la mise en oeuvre de mesures complémentaires de politique agricole basée sur :

- la fixation de prix aux producteurs suffisamment rémunérateurs et incitatifs,
- l'accès du producteur rural à un crédit à conditions douces,
- l'organisation efficace de la commercialisation des produits agricoles mettant largement à contribution le secteur privé,
- la protection, nécessaire, des marchés extérieurs contre les importations à prix subventionnés concurrençant les productions locales.

La solidarité francophone devra pleinement jouer afin d'obtenir des prix rémunérateurs et stables des produits agricoles des pays du Sud et limiter la charge d'endettement qui bloque tout développement dans la plupart des pays du Sud.



### **Quelle organisation pour le Réseau Agriculture et Environnement ?**

Jusqu'ici le Réseau Agriculture et Environnement a fonctionné de façon centralisée par l'intermédiaire de son comité technique composé de quinze pays, répartis à travers toutes les zones géographiques, et de l'ACCT. La presque totalité des réunions s'est tenue au siège de l'ACCT, à Paris. Quelques concertations ont été organisées entre pays du Maghreb et entre pays de la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs regroupant le Burundi, le Rwanda et le Zaïre). Il conviendra, à l'avenir, de s'appuyer davantage sur des concertations au niveau des différentes zones écologiques, notamment dans les pays du Sud, selon le découpage suivant :

- Afrique du Nord : Algérie, Egypte, Maroc, Mauritanie, Tunisie ;
- Afrique Soudano-Sahélienne : Burkina Faso, Djibouti, Mali, Niger, Sénégal, Tchad ;
- Afrique Occidentale Humide et Sub Humide : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo ;
- Afrique Centrale Humide : Burundi, Centrafrique, Congo, Gabon, Rwanda, Zaïre ;
- Océan Indien : Comores, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles ;
- Caraïbes : Haïti, Sainte-Lucie, Dominique, Vanuatu, etc.
- Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Vietnam

Les réunions du Comité technique devraient en outre se dérouler plus souvent dans les pays du Sud pour certains problèmes concernant l'ensemble ou la plupart des pays.

#### **Propositions de programme :**

En nous référant aux enjeux de la Francophonie définis par le Comité International Préparatoire, nous proposons cinq (5) programmes majeurs répartis ainsi :

##### **A - Enjeu Education et Formation**

- Programme Centres régionaux de spécialisation en agriculture (CRESA)

##### **B - Enjeu Espace Scientifique Francophone**

- Réseaux coopératifs de recherche agricole
- Institut International de Recherche Scientifique pour le Développement,
- Information scientifique et technique — Transfert de technologies,
- Développement intégré de petites et moyennes entreprises.

A ces cinq programmes, cadrant plus ou moins avec les enjeux indiqués, il convient d'ajouter un 6ème ayant trait à l'environnement écologique, lequel dépasse largement l'agriculture.

#### **A - ENJEU EDUCATION ET FORMATION**

##### **Programme n° 1 - Les Centres régionaux d'enseignement spécialisé en Agriculture (CRESA)**

###### **Historique et finalité du programme**

Les Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenues à Paris en 1986 et à Québec en 1987, ont accordé une importance particulière à la formation des cadres du développement rural.

Le Réseau Agriculture-Environnement du Comité international du Suivi a été chargé de faire étudier un dossier permettant d'apprécier les besoins, de recueillir les propositions des Etats partenaires, et d'examiner les mesures à prendre et les moyens à rassembler pour la mise en oeuvre de ce programme. Tous les Etats ont pu se prononcer par voie de questionnaire ; une vingtaine d'entre eux ont été visités par un groupe de consultants au cours de l'année 1988.

Les objectifs principaux du programme CRESA peuvent être résumés de la manière suivante :

- Doter les pays du Sud de structures performantes en matière de formations spécialisées par thème et par région dans les différents domaines relatifs au développement rural : pour le perfectionnement ou la spécialisation des ingénieurs et techniciens, pour la formation de haut niveau des spécialistes, ingénieurs, chercheurs, enseignants de ce secteur. Dans certains cas, les CRESA pourraient participer et s'intégrer à des foyers de développement.
- Redéployer (selon une carte reflétant les situations existantes, les atouts des différentes localisations et la volonté de coopération régionale) un dispositif jusqu'alors émiétté, incapable d'assurer, à quelques exceptions près, des formations de troisième cycle.
- Faciliter la coopération régionale entre pays du Sud et organiser la collaboration entre les principales sources d'aide, notamment francophones, pour doter le nouveau dispositif des moyens nécessaires.

On retiendra qu'il s'agit de revaloriser le potentiel de formation existant plutôt que de créer de nouvelles structures. Un nombre trop important de centres disperserait les efforts et affaiblirait l'ensemble. La réussite du projet dépend donc de la volonté des pays du Sud de coopérer entre eux autour des pôles retenus et du respect de cette carte par les sources d'aide. On trouvera, dans l'annexe n° 1, la présentation d'un centre type : son statut, sa vocation, ses fonctions, le public auquel il s'adresse et les moyens dont il dispose.

#### **Comment identifier les CRESA ?**

La conclusion des responsables de l'enseignement supérieur et de l'agriculture a permis de sérier les domaines de formation susceptibles d'accueillir un centre régional spécialisé. On retiendra que tous les Etats du Sud manifestent un grand intérêt pour le programme et se disent prêts à y contribuer.

Leur volonté de devenir hôte d'un centre a été fréquemment manifestée. Le souhait se trouvera conforté par la mise sur pied d'un réseau de coopération autour des centres et par le renforcement de leurs capacités de formation.

Trois critères ont été utilisés pour identifier les CRESA :

- 1 Les critères sectoriels ont permis de faire ressortir les spécialités qui conduisent aux emplois de la recherche, du développement ou de l'enseignement supérieur.
- 2 Les critères géographiques affinent les précédents par grandes zones agro-climatiques pour les spécialités plus étroitement liées au milieu. C'est ainsi qu'il a été distingué les zones arides, semi-arides et les zones humides pour les productions animales, les productions végétales, la forêt, en vue notamment de mieux appréhender la préservation de l'environnement.

- 3 Les critères politiques consistent à prendre en compte les affinités régionales, la pratique des échanges inter-étatiques. Il s'agit aussi de concilier l'obligation de resserrer le dispositif autour d'un nombre limité de centres existants, avec la nécessité d'intéresser le plus grand nombre possible de pays partenaires.

Certaines demandes et certains critères de choix paraissent difficiles à concilier ; la carte proposée tente néanmoins de trouver les meilleurs compromis possibles entre des exigences parfois contradictoires.

#### **Présentation des CRESA et de leurs besoins**

Trois groupes de centres peuvent être identifiés qui ne correspondent pas exactement à un ordre de priorité.

Le Groupe 1 correspond à ceux qui représentent un enjeu important pour l'agriculture ou qui peuvent fonctionner immédiatement dans le cadre de ce programme.

Le Groupe 2 comprend des centres qui appellent un examen plus approfondi de l'offre et de la demande de formation.

Le Groupe 3 ne constitue pas, en un premier temps, des centres, mais simplement des départements plus étroitement spécialisés, généralement liés à une filière de production.

On trouvera, à l'annexe n° 2, un tableau synoptique présentant la liste des CRESA et des Départements proposés, ainsi que les organismes associés dans les pays d'accueil et les institutions étrangères d'enseignement supérieur, de recherche et de développement susceptibles de leur apporter un appui.

Certains centres doivent bénéficier de nouvelles installations ou d'un rééquipement pour acquérir une dimension internationale. La plupart disposent déjà d'infrastructures et d'équipements suffisamment importants. Dans tous les cas, il conviendra de prendre en charge par des bourses complètes des formations incluant une large part de frais de fonctionnement et si possible, l'amortissement des équipements techniques.

D'après les estimations faites auprès des centres proposés qui seraient capables d'accueillir à court terme des étudiants et des stagiaires étrangers, on devrait compter, toutes disciplines confondues, entre 350 et 400 places/an pour les 3èmes cycles courts, 3èmes cycles longs et le perfectionnement des enseignants chercheurs du Sud. Ce qui représente une masse financière d'environ 40 M FF/an sous forme de bourses complètes de formation couvrant le fonctionnement normal de la formation excluant l'assistance technique et les accords inter-établissements avec les pays du Nord.

A cette somme, il conviendra d'ajouter un crédit annuel de 4 M FF pour assurer les réunions de coordination, les missions d'organisation des CRESA, l'appui à l'édition, l'impulsion aux centres de documentation.

En résumé, l'estimation des besoins de financement est la suivante :

#### **Investissement**

Infrastructures, Equipements, Assistance technique et Accords inter-universitaires avec le Nord à déterminer.

### **Besoins**

A déterminer, cas par cas, avec une ou plusieurs sources d'aides intéressées, au fur et à mesure de la mise en oeuvre.

### **Bourses complètes de formation**

Besoin «en vitesse de croisière» environ 40 M FF/an à trouver auprès des Etats et des sources d'aide francophones et non francophones par un système croisé d'attribution de bourses par voie bilatérale ou multilatérale.

### **Coordination**

Organisation des CRESA - dès 1989, rencontres internationales, missions d'appui, aide à la documentation - besoin 4 M FF/an - fonds multilatéraux.

### **Recommandations pour le fonctionnement des CRESA**

Si le dispositif CRESA constitue bien un programme d'organisation commune pour les formations spécialisées de 3ème cycle, un certain nombre de règles de fonctionnement devraient être adoptées :

- que tous les Etats décidés à s'impliquer dans l'organisation commune respectent le choix des centres dès qu'il sera arrêté ; ce qui suppose notamment qu'ils les utilisent et qu'ils mettent à disposition leur expertise dans le domaine concerné ;
- que le pays et l'établissement hôtes acceptent un cahier des charges qui couvre, dans une large proportion, le recrutement des étudiants et des enseignants chercheurs aux ressortissants des pays partenaires ;
- créer des instances de gestion et d'orientation scientifique autour de chaque CRESA, ouvertes aux pays partenaires du Sud et du Nord ;
- établir des liens scientifiques entre les CRESA et les institutions d'appui visant à assurer la diffusion de l'information, la collaboration des chercheurs et des spécialistes à la formation.

En définitive, certains centres sont déjà en état de s'intéresser à ce programme commun, d'autres peuvent être opérationnels dès lors que des bourses complètes seront attribuées. Une carte d'une douzaine de centres peut donc être établie dès maintenant et engendrer une dynamique de coopération dans ce domaine.

La dynamique CRESA est une dynamique globale. Le premier maillon est en cours de mise en place grâce à l'aide bilatérale canadienne au CIRES d'Abidjan. Le développement de ce centre nécessite un engagement financier de 37,5 millions de FF, de 1988 à 1992 (dont 810 000 FF engagés en 1988).

### **Programmation du CIRES**

D'ici à 1992, la mise en oeuvre de l'engagement du Canada permettra :

- 1 de recruter des assistants techniques (professeurs, administrateur, comptable, bibliothécaires et informaticiens);
- 2 d'offrir des bourses d'étude (formation de 3ème cycle : environ 8 à 10 étudiants par an)

- 3 de recruter des chercheurs africains non nationaux ;
- 4 d'acheter des équipements pour la bibliothèque et le centre de calcul ;
- 5 d'acheter une collection substantielle de livres ;
- 6 de motiver l'équipe nationale de chercheurs ;
- 7 l'extension du bâtiment national du CIRES pour accueillir une bibliothèque, des salles de séminaires et des bureaux pour étudiants et chercheurs ;
- 8 d'assurer la formation de la relève aux différents postes occupés par l'assistance technique.

Il est difficile, au stade actuel, d'apprécier les moyens financiers globaux nécessaires. L'évaluation se fera au cours d'intervention et selon la progression retenue. Il est certain que d'autres sources de financements non francophones doivent être fortement sollicitées. La durée du programme CRESA sera au moins de 6 ans et il devra être étendu aux zones des Caraïbes et de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, il est souhaitable de s'ouvrir aux pays anglophones en ce qui a trait à l'identification, l'adaptation et la diffusion de l'information et des résultats des recherches.

## **B - ENJEU ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE**

### **Programme n° 2 - Institut International de Recherche Scientifique pour le développement à Adiopodoumé (IIRSDA)**

Ce programme, arrêté à Québec, est financé par l'aide bilatérale française. Il s'agira de poursuivre la mise en place des organes de l'Institut (Conseil d'administration, Conseil scientifique), d'achever les aménagements et d'assurer les moyens financiers pour le fonctionnement de l'Institut et la réalisation des programmes de recherche. Il conviendra aussi d'élaborer le statut du personnel. On veillera à établir les meilleures liaisons possibles entre l'Institut et le CIRES.

L'estimation actuelle des moyens financiers nécessaires annuellement, s'élève à 50 millions de FF ( 25 pour le fonctionnement et 25 pour les programmes de recherche).

La durée du programme sera au moins de 3 années à partir de 1990, d'où un besoin global de financement de 150 millions de FF.

### **Programme n° 3 - Réseaux coopératifs de recherche agricole**

Les concertations, séminaires et missions d'identification organisés dans le cadre du Réseau Agriculture et Environnement par l'ACCT ont permis d'identifier un certain nombre de domaines de coopération en recherche agricole sous forme de réseaux thématiques, en application de décisions du Sommet de Québec.

- biotechnologie : réseau trans-régional (Nord et Sud)
- halieutique et pisciculture : réseau trans-régional (surtout Sud)
- 3 réseaux spécifiques aux pays de la CEPGL : pharmacopée, technologie alimentaire, pédologie et fertilisation,
- 5 réseaux spécifiques au Maghreb : aridoculture, culture des triticales, palmier dattier, élevage des camélidés, ressources fourragères pastorales,

- 3 nouveaux réseaux pour la CORAF ( Conférence des responsables de la recherche agronomique africains et français) : cultures maraîchères, sorgho, coton. Ceux-ci viennent en complément des cinq réseaux déjà existants qu'il faut étendre à d'autres pays (arachide, maïs, manioc, riz, résistance à la sécheresse).

En outre, il faudra étendre certains réseaux aux zones de l'océan indien, des Caraïbes et de l'Asie du Sud-Est où il faudra également initier de nouveaux réseaux plus spécifiques.

Le travail en réseaux permet, grâce à l'élaboration de programmes conjoints, de mettre en commun des ressources humaines, matérielles et financières et d'éviter les doubles emplois; il favorise les échanges entre chercheurs et la diffusion de l'information scientifique.

Tous les partenaires sont unanimes pour que le Réseau Agriculture et Environnement appuie les rencontres entre chercheurs, les séjours scientifiques des chercheurs dans différents laboratoires, l'organisation de séminaires, la formation des chercheurs et la dissémination de l'information scientifique. En plus de cela, les ressortissants du Sud expriment le vœu qu'il y ait également une participation aux charges d'équipement en matériels de laboratoires et aux dépenses de fonctionnement des réseaux thématiques.

Il est difficile d'évaluer les moyens financiers nécessaires pour la mise en oeuvre des réseaux thématiques tant que celle-ci n'a pas effectivement commencé, mais un volant de 15 millions de FF par an pendant deux ans (soit 30 M FF au total), semble assez raisonnable.

#### **Programme n° 4 - Information scientifique et technique - Transfert de technologies**

##### **Projet SYFIA (Système Francophone d'Information Agricole)**

Ce programme, retenu par le Sommet de Québec, a pour objet essentiel de développer l'information agricole dans les médias des pays du Sud. Il dispose déjà de correspondants dans 30 Etats d'Afrique et d'Asie, d'un réseau international d'experts scientifiques, de journalistes scientifiques, techniques et économiques, d'une rédaction centrale à Montpellier (au sein d'Agropolis). Il diffuse vers 80 quotidiens, magazines et radios du Sud.

Il est recommandé de poursuivre le programme actuel en 1989, 1990 et 1991 en mettant l'accent sur :

- l'extension du réseau des correspondants nationaux,
- la formation de journalistes agricoles,
- la participation active des radios à la diffusion des produits de SYFIA
- l'établissement de mécanismes visant à garantir l'objectivité de l'information diffusée.

Les moyens financiers nécessaires pour le fonctionnement de SYFIA pour le biennium 1990-1991 s'élèvent à 3,3 millions de FF.

##### **Transfert de technologies**

Deux séminaires seront organisés en 1989 dans le cadre du Réseau Agriculture et Environnement portant respectivement sur :

- le transfert des embryons bovins,
- la synthèse des résultats obtenus en matière de ressources ligneuses et de fertilité des sols.

En fonction des résultats de ces séminaires, il faudra envisager, éventuellement, les modalités et moyens de diffusion de certaines technologies dans les pays du Sud afin de promouvoir le développement rural.

#### **Programme n° 5 - Développement intégré de petites et moyennes entreprises**

Dans la plupart des pays du Sud, nous assistons, dans le domaine de la production agricole, à un désengagement de l'Etat au profit de la stimulation de l'initiative privée en vue de la création de petites et moyennes entreprises. Il s'agira, pour le Réseau Agriculture et Environnement, de participer, par le biais d'opérations-pilotes, à la création et à l'amélioration de conditions aptes à faire éclore et à appuyer l'initiative des producteurs de base en la matière.

L'objectif de ce programme est de promouvoir l'installation de jeunes producteurs et productrices ruraux en favorisant la création ou la consolidation d'entreprises agricoles de transformation agro-alimentaire et d'artisanat rural de service.

Les tâches principales d'un centre multi-ressources consistent essentiellement en :

- formation et encadrement des techniciens et cadres de petites et moyennes entreprises engagées dans la valorisation des produits locaux ;
- encouragement du dialogue et de la collaboration inter-entreprise (Sud-Sud) ;
- montages technique et financier des projets ;
- recherche de financement et participation financière par le biais d'un capital-risque remboursable sur une assez longue période en cas de réussite ;
- assistance efficace en matière de gestion et de transfert du savoir-faire surtout en phase de démarrage ou de développement.

Notons que ce programme couvre également les rencontres interprofessionnelles qui permettent à des producteurs ruraux et des chefs de petites et moyennes entreprises rurales d'échanger leurs expériences. Les études pilotes sur les possibilités de création de centres multi-ressources au niveau de quelques pays pendant le premier trimestre de 1989 et les échanges inter-professionnels entre producteurs agricoles des pays du Conseil de l'Entente en Afrique occidentale, permettront de mieux préciser les modalités de mise en oeuvre de ce programme et les moyens nécessaires pour le conduire.

### **C - AUTRES ENJEUX**

#### **Programme n° 6 - Environnement écologique**

Les problèmes d'environnement sont très vastes et devraient être envisagés dans leur globalité, embrassant les questions de dégradation du milieu naturel (sol, faune, flore), de pollution de tous genres, d'assainissement, d'habitat, de santé, de déchets toxiques, de calamités naturelles (criquets, cyclones, etc...) Ils dépassent largement le cadre du Réseau Agriculture et Environnement qui propose les orientations suivantes :

- appui au projet de conférence multilatérale francophone sur le développement durable en 1991 ;
- soutien aux pays du Sud pour l'élaboration de leur plan d'action forestier national englobant la foresterie dans l'utilisation des terres, le développement des industries forestières, le bois de feu et l'énergie ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux ;

- participation à la préservation des parcs nationaux et de la faune sauvage ;
- lutte contre les déchets toxiques ;
- appui à la formation des ressortissants du Sud à la pratique de la lutte anti-acridienne; (à cet effet, l'expérience marocaine mérite d'être mise à profit)
- appui à la lutte contre les calamités naturelles ;
- réalisation d'une brochure faisant le point sur les actions concrètes à mener en matière de préservation de l'environnement, pouvant servir de base à l'éducation du grand public.

Il faudra, par des concertations et des consultations, préciser les actions à mener et les évaluer.

A ce stade de nos travaux, seule l'appréciation du coût de formation de stagiaires pour la lutte anti-acridienne a été faite sur la base de deux (2) sessions de 20 stagiaires par an pendant 2 ans, correspondant à un volume financier global de :

- deux millions quatre cent mille FF.

Notons que le programme général sur l'environnement, qui est nouveau, doit s'étaler sur au moins six (6) années.

#### **Programme n° 7 - Fonctionnement du Réseau Agriculture et Environnement**

Il convient de prévoir environ 1 million de FF par an pour le fonctionnement du Réseau, soit 2 millions de FF pour 2 ans.

En résumé, sur les six (6) programmes d'action proposés, seul le programme Environnement écologique est une nouveauté par rapport aux décisions du Sommet de Québec, les autres constituant la poursuite ou la formulation plus précise des orientations prises à Québec.

Les estimations financières sont :

- assez précises pour les projets CIRES, SYFIA et formation en matière de lutte anti-acridienne, ainsi que pour le fonctionnement du Réseau.
- approximatives pour les Réseaux coopératifs de recherche agricole ;
- à déterminer pour les autres programmes et projets.



**AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT**  
**TABLEAU RECAPITULATIF DES PROGRAMMES PROPOSES POUR LE SOMMET DE DAKAR**

ENJEUX	SECTEURS	PROGRAMMES	Durée	Statut	Financement en millions de francs français			Mode de financement
					1990	1991	TOTAL	
Education et formation	Formation	1 Centres régionaux de spécialisation agricole (CRESA) Bourses et documentations dont CIREs	6 2 2	AFP AFP AS	* 44 9,5	* 44 9,5	* 88 19	M M B (Canada)
		2 Institut international de recherche scientifique d'Adiopodoumé	2	AS	50	50	100	B (France)
		3 Réseaux coopératifs de recherche	2	AFP	15	15	30	M
Espace scientifique francophone	Recherche agricole  Développement agricole	4 Informations scientifiques et techniques Transfert de technologie dont SYFIA Transfert de technologies	2 *	AS AS	1,65 *	1,65 *	3,3 *	M *
		5 Développement intégré de petites et moyennes entreprises rurales dont : Centres multi-ressources Echanges interprofessionnels	** **	AFP AS	** **	** **	** **	** **
		6 Environnement dont : Lutte anti-acridienne	2 2	N N	* 1,2	* 1,2	* 2,4	M
Autres	Gestion	7 Fonctionnement du réseau	2	AS	1	1	2	M

Ancien-Suite : AS  
Ancien-Formulation plus précise AFP  
Nouveau : N

(\*) Indéterminé  
(\*\*) A préciser

M multilatéral  
B bilatéral

## PRESENTATION D'UN C.R.E.S.A.

- **Statut juridique :**
  - établissement inter-Etats
  - institution nationale
  
- **Vocation :** Définie selon des critères :
  - géographiques
  - techniques
  - politiques
  
- **Fonctions :**

Une fonction essentielle : la formation

  - troisième cycle long, thèse,
  - troisième cycle court, spécialisation d'ingénieur ou professionnalisation des diplômés de l'Université, perfectionnement et formation continue par stages ou enseignements modulaires.

Deux fonctions d'accompagnement :

  - contribution à la recherche, à l'expérimentation, à l'ingénierie,
  - collecte et diffusion de l'information scientifique et technique.
  
- **Public :** Concerné au titre de l'achèvement de la formation initiale ou de la formation permanente provenant de tous pays utilisateurs:
  - Les étudiants des universités et les élèves ingénieurs ayant suivi au minimum quatre années d'études supérieures, répondant aux critères d'admission, recherchant une spécialisation courte ou la préparation d'un thèse.
  - Les cadres ayant une expérience professionnelle, répondant aux critères d'admission, recherchant une formation complémentaire pour recyclage, perfectionnement ou formation. Candidats libres ou désignés par l'employeur.
  - Les cadres supérieurs ou techniciens spécialisés envoyés par l'employeur pour des stages courts ou de moyenne durée.
  
- **Moyens :** propres au centre et mis à disposition :
  - infrastructures, installations convenables,
  - personnel permanent du pays hôte et étrangers de haute qualification,
  - enseignants, chercheurs, spécialistes associés, provenant des organismes établis dans les pays et à l'étranger,
  - des moyens scientifiques et techniques permettant d'assurer la formation et la documentation,
  - le financement de bourses incluant les frais de formation des étudiants, le perfectionnement des enseignants-chercheurs.

**PRESENTATION SYNOPTIQUE DES C.R.E.S.A.**

**Coupe 1 C.R.E.S.A.**

THEMES	ZONES DE COMPETENCE	PAYS D'ACCUEIL	INSTITUTION HOTE	ORGANISMES ASSOCIES DANS LE PAYS	AUTRES APPUIS REGIONAUX
Maitrise de l'eau d'irrigation	toutes zones	Maroc	Institut agro-vétérinaire		E.I.E.R - I.N.A.T. Institut Egyptien
Equipement rural hydraulique	toutes zones	Burkina	E.I.E.R de Ouagadougou	C.I.E.H E.T.S.H.E.R.	I.A.V. I.N.A.T.
Conservation et mise en valeur des sols	zones arides et semi-arides	Tunisie	I.N.A. Tunis	I.R.A.T. O.R.S.T.O.M.	F.S.A. Niamey - I.V.A. Egypte
Agronomie et productions végétales	zones soudano-sahéliennes arides et semi-arides	Niger	F.S.A. Niamey	A.G.R.H.Y.M.E.T. I.C.R.I.S.A.T. I.N.R.A.N.	I.V.A. - I.N.A.T. C.U.D. Cameroun
Agronomie et productions végétales	zones humides et forestières	Côte d'Ivoire	E.N.S.A. Yamoussoukro	I.D.E.S.S.A. C.I.R.A.D. C.I.R.E.S.	F.S.A. Bénin C.U.D. Cameroun
Production et santé animales	zones soudano-sahéliennes arides et semi-arides	Sénégal	E.I.S.M.V. Dakar	I.N.D.R.	I.A.V. E.N.V. Sidi Thabet F.M.V. Lubumbashi
Production et santé animales	Afrique Centrale Afrique Est	Zaire	F.M.V. Lubumbashi		C.U.D Cameroun E.I.S.M.V. Dakar
Economie et sociologie rurale	toutes zones	Côte d'Ivoire	C.I.R.E.S. Abidjan	E.N.S.A. Yamoussoukro	Départements économie et sociologie rurale des universités et écoles
Foresterie et technologie du bois	zones humides et soudano-sahélienne	Cameroun	C.U. Dschang		E.N.S.A. Côte d'Ivoire E.N.E.F. Gabon U.A.I. Congo
Foresterie	zon. méditer.arides et semi arides	Maroc	E.N.F.I Rabat Salé		E.N.E.F. Tunisie

## PRESENTATION SYNOPTIQUE DES C.R.E.S.A.

## Coupe 2 C.R.E.S.A.

THEMES	ZONES DE COMPETENCE	PAYS D'ACCUEIL	INSTITUTION HOTE	ORGANISMES ASSOCIES DANS LE PAYS	AUTRES APPUIS REGIONAUX
Industries de transformation agricoles et alimentaires	toutes zones	Cameroun	E.N.S.I.A.A.C. N'Gaoundéré		I.T.A. et E.N.S.U.T. Dakar I.A.V. et E.S.I.A. Tunis
Vulgarisation et pédagogie agricoles	toutes zones	Maroc	E.N.A.Meknés		C.U.D. Cameroun I.N.P.P.S.A. Tunisie

## Coupe 3 DEPARTEMENTS SPECIALISES

THEMES	ZONES DE COMPETENCE	PAYS D'ACCUEIL	INSTITUTION HOTE	ORGANISMES ASSOCIES DANS LE PAYS	AUTRES APPUIS REGIONAUX
Culture de la canne et industrie sucrière	tous pays concernés par cette production	Ile Maurice	Faculté d'agriculture	Centre de recherche sucrière	
Topographie	toutes zones	Maroc	I.A.V.		EIER/ETSTHER Burkina
Machinisme agricole	toutes zones	Tunisie	E.S.I.E.R.		I.A.V. - C.E.N.E.M.A. Cameroun Côte d'Ivoire
Riziculture	tous pays concernés par cette production	Madagascar	E.E.S.S.A. Tananarive	F.O.F.I.F.A. S.O.M.A.L.A.C.	A.D.R.A.O.
Maraichage horticulture	tous pays concernés par cette production	Sénégal	C.D.H./E.N.H. Cambérène		
Pêches continent pisciculture	toutes zones	Burundi			Bénin, Côte d'Ivoire Mali

**SYNTHESE BUDGETAIRE  
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

Coût en Millions de Francs Français

1 CRESA	1990	1991
1 Bourse	40,00	40,00
2 Coordination - Edition - Documentation	4,00	4,00
3 CIRES	9,50	9,50
4 Investissements et équipements autres CRESA	*	*
<b>Sous Total</b>	<b>53,50</b>	<b>53,50</b>

(\*) A déterminer

2 IIRSDA - ADIOPODOUME	50	50
3 RESEAUX COOPERATIFS DE RECHERCHE	15	15
4 SYFIA	1,65	1,65
5 CENTRE MULTI-RESSOURCES. DEVELOPPEMENT INTEGRE PME	**	**

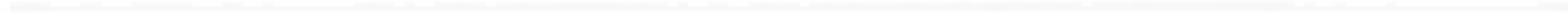
(\*\*) Etude en cours financée par le fonds multilatéral

6 ENVIRONNEMENT	1990	1991
1 Formation de stagiaires pour la lutte anti-acridienne	1,20	1,20
2 Autres projets	***	***
<b>Sous Total</b>	<b>1,20</b>	<b>1,20</b>

(\*\*\*) A préciser selon engagements

7 FONCTIONNEMENT DU RESEAU	1,00	1,00
----------------------------	------	------

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	1990	1991
1 CRESA	53,50	53,50
2 IIRSDA - ADIOPODOUME	50,00	50,00
3 RESEAUX COOPERATIFS DE RECHERCHE	15,00	15,00
4 SYFIA	1,65	1,65
5 CENTRE MULTI-RESSOURCES INTEGRE PME	**	**
6 ENVIRONNEMENT	1,20	1,20
7 FONCTIONNEMENT DU RESEAU	1,00	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>122,35</b>	<b>122,35</b>



**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Energie**

---





## SOMMAIRE

### Introduction

A. Rappel des faits

B. Propositions du Réseau

#### Programme 1. Diffusion de la Connaissance

- 1.1 Institut de l'Energie (IEPF)
- 1.2 Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie
- 1.3 Programme d'études supérieures en gestion d'entreprises pétrolières
- 1.4 Coopération et formation en gestion d'entreprises d'électricité
- 1.5 Formation d'ingénieurs en électricité et de spécialistes en énergie de niveau post-universitaire
- 1.6 Assistance à l'Ecole supérieure interafricaine d'électricité (ESIE)

#### Programme 2. Maîtrise de l'Energie

- 2.1 Télédétection des ressources énergétiques
- 2.2 Séminaires sur les économies d'énergie
- 2.3 Etudes de faisabilité et de prototype concernant les micro- et mini-centrales
- 2.4 Audits (diagnostics) énergétiques des industries grandes consommatrices d'énergie
- 2.5 Enquête sur le potentiel éolien des pays francophones
- 2.6 Exploitation de la filière biogaz
- 2.7 Utilisation de la biomasse
- 2.8 Centre des technologies appliquées et de commercialisation de biens et services énergétiques
- 2.9 Bois de feu et charbon de bois

#### Programme 3. Electrification

- 3.1 Matériel photovoltaïque
- 3.2 Interconnexion des réseaux électriques et établissement d'un plan régional
- 3.3 Réhabilitation de centrales électriques secondaires
- 3.4 Application des énergies nouvelles et renouvelables

#### Hors programmation 4.

- 4.1 Etats généraux de l'énergie des pays membres

## INTRODUCTION

L'énergie a continué de jouer son rôle primordial dans tous les secteurs de la vie économique des pays membres du Réseau. Et ce rôle est d'autant plus vital qu'il se trouve au coeur de toutes les actions de développement à être entreprises par les pays du Sud. D'où l'importance de ce sujet et des programmes qui y ont été élaborés, lesquels se retrouvent comme objet de préoccupation de l'ensemble des partenaires.

L'exercice de réflexion sur ce thème a été conduit par les membres du Réseau Energie en collaboration très étroite avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), dont la connaissance du milieu d'opération jointe à une expérience pratique sur le terrain en faisaient un opérateur de choix fort utile.

Dans l'ensemble, nous soumettons un nombre égal tant de projets nouveaux que d'actions à poursuivre (10 + 10) en vue du Sommet de Dakar. Le coût des opérations a été calculé sur une base annuelle à 122,5 millions de francs français dont un financement de 87,7 millions de francs est déjà assuré ; le solde de 34,8 millions de FF devra provenir des mises de fonds de certains gouvernements qui n'avaient pu, pour des raisons techniques annoncer leur contribution.

### A - RAPPEL DES FAITS

Le Sommet de Québec ayant approuvé le rapport du Réseau Energie et entériné les projets qui lui avaient été soumis, le Responsable du Réseau a cru opportun de remettre en place tant la structure que le mode de fonctionnement dont il s'était doté après la Conférence de Paris. C'est ainsi qu'il a pu compter, pour réaliser son mandat, sur la collaboration du Comité consultatif de l'Energie composé d'experts de treize (13) pays<sup>1</sup> et de représentants de l'ACCT, plus précisément ceux de la Direction générale des Sciences et Techniques pour le Développement. Il convient de souligner aussi la participation du Directeur exécutif de l'Institut de l'Energie ainsi que d'autres partenaires qui se sont joints en qualité d'observateurs aux membres statutaires du Comité. De novembre 1987 jusqu'au Sommet de Dakar à la fin de mai 1989, il y aura eu en tout quatre (4) séances de travail avec l'ensemble des partenaires et deux (2) mini-réunions de concertation.

Les grands axes qui ont servi à encadrer l'action du Réseau Energie ont été embauchés lors du Sommet de Paris et définis avec plus de précision à l'occasion du Sommet de Paris et du Sommet de Québec. Et c'est autour de trois (3) thèmes majeurs que se sont développés un certain nombre de projets au cours de la période comprise entre 1987 et 1989. Pour l'essentiel, il s'agit de programmes touchant à la **Diffusion de la Connaissance**, à la **Maîtrise de l'énergie** et à l'**Interconnexion de réseaux électriques**.

Dans la perspective du Sommet de Dakar et en tenant compte des propositions énoncées tant par les membres du Réseau Energie que par les représentants de l'ACCT, il nous est possible de soumettre à la considération du Comité international préparatoire de la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement une programmation mise à jour et reformulée en fonction d'une meilleure connaissance acquise des besoins exprimés et des possibilités de mise en oeuvre des projets. Dans la mesure du possible nous avons pu évaluer le coût des opérations projetées et les sources probables de financement lorsque ces dernières étaient connues : les fiches relatives tant aux projets en cours qu'aux nouvelles initiatives sont consignées en annexe du document de conférence du Sommet de Dakar.

(1) Bénin, Burundi, Canada, Canada-Québec, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Maroc, Région Wallonne de Belgique, Sénégal, Tunisie.

## B - PROPOSITIONS DU RESEAU

### Programme 1. Diffusion de la Connaissance

#### 1.1. Institut de l'Energie (IEPF)

L'Institut de l'Energie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF) a d'abord vu ses statuts approuvés par la Conférence Générale de l'ACCT à sa réunion de décembre 1987, après que fut accepté le principe par lequel il devenait un organe subsidiaire de l'Agence, en vertu de l'article 7 de la charte de celle-ci. A partir de ce moment, le processus de mise en place s'est accéléré et successivement on a pu procéder le 9 février 1988 au choix d'un Président du Conseil d'Orientation de l'Institut, originaire du Bénin et sur recommandation de la France, du Directeur exécutif de l'IEPF dont les antécédents académiques et l'expérience pratique dans divers pays en voie de développement en faisaient un excellent candidat.

Par la suite, il convient de relever la signature entre le Gouvernement du Canada et l'ACCT, le 17 novembre 1988, de l'Accord de siège, instrument diplomatique qui venait conférer à l'Institut dont les bureaux sont situés dans la ville de Québec, certains privilèges et immunités. Avec l'arrivée des deux directeurs adjoints (Mali et Québec), et du personnel de soutien technique et administratif, l'IEPF a débuté ses opérations en ne perdant pas de vue les grandes orientations définies à la Conférence de Paris et reprises lors du Sommet de Québec, à savoir d'oeuvrer comme un organisme de coopération multilatérale qui assure des fonctions de coordination, de conseil et d'assistance dans des activités de **formation, d'information, de co-développement et de transfert technologique.**

Réalisation majeure du Réseau Energie, la mise en place de l'Institut s'est effectuée en conformité avec les souhaits exprimés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement tant à Paris qu'à Québec. C'est à l'intérieur de ce cadre que la programmation a été conçue et que l'IEPF prendra en charge certains projets amorcés ou développés antérieurement par le Réseau, soit une partie des actions de vulgarisation et de diffusion des techniques d'économie d'énergie, la préparation du volet II du Guide de l'Energie, des séminaires de formation et de planification énergétique ainsi que des séminaires sur les économies d'énergie.

Structure permanente qui vient tout juste de débiter, l'IEPF, pour réaliser son mandat et rejoindre sa clientèle, a estimé ses besoins annuels à FF 10 000 000 répartis dans une proportion de 40% pour les dépenses de fonctionnement et de 60% pour les programmes. Pour l'instant, l'Institut n'est assuré d'aucun financement et nous espérons pouvoir compter sur l'appui financier du Québec, de l'ACCT et de la France qui, en 1988 et en 1989, avaient contribué pour une somme globale d'environ 6 000 000 FF annuellement. Il serait souhaitable que le Canada et la Région Wallonne de Belgique puissent épauler les efforts de l'Institut en contribuant au fonds multilatéral pour la réalisation des programmes.

#### 1.2 Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie

L'objectif visé par ce projet est la sensibilisation des principaux consommateurs à la dimension «économie d'énergie». Cette opération doit être menée conjointement par l'Ecole internationale de Bordeaux et l'Institut de l'Energie. De plus la Région Wallonne de Belgique se joint à cette opération et contribuera techniquement et financièrement à sa réalisation.

Il est important de noter qu'il s'agit d'actions sur le terrain en matière d'éducation, d'information, de sensibilisation directe auprès des consommateurs, afin de les amener à économiser l'énergie. Une série de messages d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie,

les équipements disponibles etc. seront adressés à la clientèle visée sous forme de vidéos, de messages télévisés, de panneaux publicitaires expliquant comment on peut réaliser concrètement des économies d'énergie. Pour être efficaces, ces messages devront être conçus de telle sorte qu'ils puissent être répétés plusieurs fois. A l'issue de chaque intervention, des mesures d'impact sur l'efficacité de l'opération devraient être réalisées.

On pourrait envisager trois étapes pour la mise en oeuvre :

- a) définition des secteurs prioritaires (ex. industries, transport), des messages et des médias à utiliser (vidéos, TV, publicité, journaux, etc...)
- b) mise en oeuvre d'un projet pilote dans deux ou trois pays représentatifs, avec analyse des actions déjà réalisées,
- c) réalisation du projet proprement dit avec interventions dans l'ensemble des pays membres.

Le coût estimé est d'environ 400 000 FF dont environ 25% proviennent de la Wallonie dans le cadre d'un financement bilatéral. Le solde devrait être fourni par l'ACCT et peut-être le Canada, ce dernier pays ayant manifesté un intérêt pour ce projet.

### **1.3 Programme d'études supérieures en gestion d'entreprises pétrolières.**

Ce programme de formation a été mis en place à la suite du premier Sommet et il s'ajoute aux activités et projets du Réseau de l'énergie. La Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale (CPCAI) en a confié l'élaboration et la réalisation à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC). Ce projet de formation en gestion d'entreprises pétrolières, d'un coût d'environ 10 millions de francs par année, a accueilli ses premiers étudiants (22) en provenance de 12 pays, à compter de janvier 1988. Etabli pour une durée de cinq ans, il contribuera à la formation de plus d'une centaine de candidats.

A l'automne 1989, donc après le Sommet de Dakar, ce programme d'étude accueillera sa troisième promotion de cadres provenant des entreprises et des organisations du secteur pétrole et gaz, les deux premières promotions ayant regroupé une quarantaine de participants en provenance d'une quinzaine de pays.

### **1.4 Coopération et formation en gestion d'entreprises d'électricité**

Ce programme bilatéral d'un coût annuel de 5 millions, conçu et mis en place par Hydro-Québec International contribue à fournir de l'assistance technique à des entreprises d'électricité (Togo, Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée, etc...) dans les secteurs de l'administration, de la gestion, de la formation de formateurs et de la restructuration des organisations. De plus, Hydro-Québec International travaille conjointement avec l'Union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie électrique d'Afrique (UPDEA) sur divers projets. Par exemple, à la fin de 1988, avait été organisé à Abidjan un séminaire sur l'environnement à l'intention des ingénieurs de compagnies d'électricité des pays membres. Ce programme s'étend sur une période de cinq ans.

### **1.5 Formation d'ingénieurs en électricité et de spécialistes en énergie de niveau post-universitaire**

C'est un projet qui vise à assurer la formation la plus adéquate possible d'ingénieurs en électricité et à améliorer la formation continue du corps professoral. Ce projet implique aussi une participation à l'acquisition de matériel technique et didactique ainsi que la mise à disposition de bourses d'études. Pour l'instant, cette activité ne concerne que Madagascar,

mais pourrait ultérieurement, s'étendre à d'autres pays.

Egalement, ce projet comporte un volet formation qui s'adresse à des spécialistes des pays de la francophonie dans le domaine de l'énergie. Ce volet est développé actuellement au Sénégal et pourra être élargi à d'autres régions.

Il s'agit d'une initiative de la Suisse, mais il n'est pas exclu que d'autres partenaires puissent s'impliquer et contribuer à la réalisation de telles actions dans le futur.

Les crédits octroyés sont de l'ordre de 2 300 000 FF et sont entièrement défrayés par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DDA).

### **1.6 Assistance à l'Ecole Supérieure interafricaine d'électricité (ESIE)**

C'est un projet qui comprend un volet aide technique et un autre volet fourniture d'équipements à l'ESIE. Cette assistance qui profite à nombre de pays de la francophonie est une initiative de la Suisse et peut s'ouvrir à une participation plus large.

Le coût de ce projet est entièrement assumé par la Suisse pour un montant de 16 millions FF.

## **Programme 2. Maitrise de l'énergie**

### **2.1 Télédétection des ressources énergétiques**

L'efficacité de la télédétection pour l'inventaire des ressources et le choix stratégique de sites pour de petits aménagements hydrauliques a été démontré. Ce projet, dont le volet «formation» a été réalisé après le Sommet de Québec, mérite d'être poursuivi en se basant sur les phases de réalisation d'ores et déjà expérimentées, quoique concernant une région différente et la prise en compte d'objectifs sectoriels nouveaux.

L'objectif véhiculé est double : d'une part, il vise la formation de scientifiques des pays du Sud pour les rendre aptes à utiliser les données issues de la télédétection ; d'autre part, ce projet cherche à appuyer, à l'aide d'experts des milieux concernés, des schémas de développement intégré des ressources énergétiques et agricoles au niveau des villages. Au point de départ, ce projet avait été prévu pour une application aux pays du Sahel ; dorénavant, il pourra être étendu à d'autres pays.

Un certain nombre de projets de télédétection appliqués au secteur énergétique ont été réalisés dans divers pays du Sud au cours des derniers mois. Cependant, l'interprétation des données comme action spécifique, n'a pas été développée de façon exhaustive.

L'interprétation de données obtenus par satellite est une technologie qui peut apporter des éléments d'information de grande utilité pour l'identification des ressources naturelles d'un pays dans des secteurs tels que : eau, minerais, hydrocarbures, géothermie, agriculture, forêt, etc. Cette technique constitue donc un outil fondamental de planification de développement et de gestion de ses ressources. Elle peut être à cet effet un instrument de solidarité et de collaboration entre les pays ayant en commun l'usage du français.

A cet égard, nous proposons l'établissement d'un plan global d'actions inter-réseaux visant à mobiliser les moyens techniques disponibles ou à les développer au profit des pays membres du Sommet. Ce plan comporterait deux (2) phases :

- a) l'inventaire des données existantes
- b) une programmation spatio-temporelle d'observations visant à établir une couverture complète de l'espace francophone.

Il serait complété par la mise en marche d'une action de formation d'équipes d'interprétation dans chaque pays afin de tirer profit au maximum de ces techniques.

Dans le cadre de cette initiative où sont étroitement associées la formation en télédétection, la production cartographique et l'intégration de ces deux volets à des projets concrets, l'ACCT en collaboration avec d'autres partenaires spécialisés en assure la maîtrise d'oeuvre. Egalement, la Région Wallonne de Belgique réalisera des actions bilatérales en ce domaine, actions qu'elle souhaite entreprendre graduellement dans un cadre multilatéral comme le fait déjà le Canada.

De plus en plus, on visera, en matière de télédétection à associer d'autres réseaux à certaines opérations afin d'éviter les doubles emplois et de multiplier les retombées au profit de certains secteurs d'activités connexes.

En résumé, il est donc proposé de reconduire et d'élargir ce projet, dont le coût annuel est évalué à 4,5 millions de francs, et prend en considération les points suivants :

- diversification des objectifs
- vulgarisation des potentialités
- formation accrue
- création de banques de données et d'un service d'assistance technique au bénéfice de l'espace francophone
- publication d'un bulletin de liaison et de suivi.

## 2.2 Séminaires sur les économies d'énergie

Le projet de séminaires sur les économies d'énergie est une des réalisations qui fait suite aux recommandations du Sommet de Québec. Il doit être poursuivi, étant donné le vif intérêt qu'il a suscité et le succès qu'il a connu tant à Dakar qu'à Brazzaville.

Soulignons qu'il s'agissait de réaliser deux types de séminaires relatifs aux économies d'énergie: un premier type de séminaire, à vocation régionale, visant la planification de l'énergie aux niveaux national et régional s'adressant particulièrement aux décideurs gouvernementaux (directeurs de l'énergie/responsables d'instituts/ou fonctionnaires de ministères chargés de ce secteur) ; un second type de séminaire, destiné plus particulièrement à l'étude des économies d'énergie dans des secteurs de production spécifique (agro-alimentaire, textile, production de l'énergie) et dont la vocation se devait d'être nationale.

Forts de l'expérience acquise lors du premier séminaire qui s'est déroulé à Dakar avec les décideurs et les responsables de la planification en énergie de huit pays (8) (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Bénin, Togo) et de celui qui était au programme pour les pays d'Afrique centrale (République centrafricaine, Congo, Gabon, Cameroun, Zaïre, Rwanda, Burundi) nous sommes assurés de pouvoir obtenir l'adhésion et la participation effective et réelle des nouveaux participants.

En effet, l'extension des séminaires à d'autres pays ou à d'autres zones géographiques nous paraît essentielle pour le futur. C'est ainsi que nous proposons la tenue d'un séminaire régional concernant plus particulièrement les pays d'Asie du Sud-Est : Vietnam, Laos, Kampuchéa et éventuellement la zone de l'Océan Indien : Madagascar, Ile Maurice.

Enfin, pour donner suite aux demandes exprimées par certains gouvernements, le Réseau recommande l'organisation de deux séminaires nationaux destinés à l'étude sectorielle des économies d'énergie, d'une part au Gabon et d'autre part en Côte d'Ivoire.

Le coût estimé de ce projet qui, selon les termes de l'ACCT «a trouvé sa crédibilité et sa justification» est de 3 millions de francs.

### **2.3 Etudes de faisabilité et de prototype concernant les micro- et les mini-centrales**

Ce projet répond aux demandes qui ont été adressées à l'ACCT via le Réseau Energie, notamment de la part du Gabon et de la République Centrafricaine, et concerne des études en vue de l'installation de petites centrales hydroélectriques sur des cours d'eau et avec des lacs colinéaires pouvant servir au pompage et au turbinage.

Le coût est estimé à 2,5 millions de francs et le financement est assuré par la Région Wallonne et par la France.

### **2.4 Audits (diagnostics) énergétiques des industries grandes consommatrices d'énergie**

Pour l'essentiel, il s'agit de réaliser des analyses dans le but d'effectuer des diagnostics énergétiques d'un certain nombre d'entreprises du secteur secondaire dans six (6) pays d'Afrique (Cameroun, Congo, Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Zaïre). Ces travaux conduiront à des recommandations concrètes en vue d'une utilisation plus rationnelle et plus rentable de l'énergie. Par exemple, des solutions pourraient être trouvées concernant l'utilisation des déchets.

Il s'agit d'une proposition soumise par la France et dont le coût est estimé à 3 millions de FF, crédits qui pour l'instant, sont totalement assumés par ce pays.

### **2.5 Enquête sur les potentiels éoliens des pays francophones**

C'est un projet qui a été proposé par l'ACCT au Réseau Energie avec un coût estimé de 2 millions de francs pour arriver à dresser un inventaire du potentiel éolien des pays ayant en commun l'usage du français.

### **2.6 Exploitation de la filière biogaz**

Plusieurs pays du Sud ne disposent pas de ressources énergétiques du type fossile et commencent à manquer cruellement de bois comme combustible. De plus, les carburants importés coûtent encore très chers à ces pays, malgré la chute actuelle du prix des hydrocarbures.

Aussi, y a-t-il lieu de développer des actions susceptibles de profiter et d'économiser la ressource bois, qui souvent constitue l'essentiel de l'énergie totale consommée, et de réduire la dépendance vis-à-vis des carburants importés. De telles actions permettraient à bien des collectivités rurales et même urbaines d'améliorer leur bien-être.

Dans ce contexte, il apparaît possible d'envisager la production de biogaz en utilisant différents substrats disponibles : les déjections animales, certains végétaux, des déchets ou sous-produits des entreprises agro-alimentaires (abattoirs, brasseries, sucreries, industries du coton.) Un tel projet serait mis sur pied au Tchad dans le cadre des travaux déjà évalués et amorcés et concernerait l'utilisation d'un centre d'expérimentation, d'analyses et de formation pour la filière biogaz. Les retombées de ce projet pourraient profiter à nombre de pays de la francophonie, déficitaires en énergie.

Ce projet a comme maître d'oeuvre l'ACCT et le coût envisagé est de 1,5 millions de francs.

### **2.7 Utilisation de la biomasse**

Etude et mise au point d'un générateur mobile de co-génération (vapeur et électricité) utilisant des déchets de scierie, des souches d'arbres non déchiquetées et des déchets provenant d'huileries de palme etc. La puissance projetée est de 200/400 KW et 2000/2500 thermies. Les sites d'installation pourront être des chantiers forestiers, des scieries, des huileries etc. Il s'agit d'un projet soumis par la France et auquel la Wallonie a décidé de s'associer. Le coût estimé est de 2,7 millions de francs. Le financement prévu proviendra de la France pour 1,5 million de francs et de la Wallonie pour 1,2 million de francs.

### **2.8 Centre des technologies appliquées et de commercialisation de biens et services énergétiques**

Des technologies bien connues ont souvent peine à pénétrer les marchés des pays du Sud. Que ce soit pour des motifs de commercialisation, de production, ou encore de coûts de revient, plusieurs produits et techniques dans le domaine de l'énergie, dont l'utilisation serait souhaitable et bénéfique demeurent à l'état expérimental.

Aussi, apparaît-il judicieux de mettre sur pied une entreprise (privée ou mixte) dont l'ACCT et certains pays du Sud et du Nord seraient partenaires, qui viserait l'application de technologies énergétiques adaptées au milieu et la commercialisation des techniques et des produits énergétiques ainsi que de tout autre substitut.

Ce nouveau projet qui est suggéré par le Québec est estimé à environ 1 million de francs. Dans sa première phase, il s'agirait de procéder à une étude de faisabilité.

### **2.9 Bois de feu et charbon de bois**

Les membres du Comité consultatif du Réseau énergie ont reconnu l'importance de cette filière énergétique. Dans la programmation qui a suivi les Sommets de Paris et de Québec, cette action avait été envisagée et jugée prioritaire. Les disponibilités financières ayant été insuffisantes, aucune activité n'a été entreprise dans le cadre du Réseau si l'on exclut la mise sur pied par l'Institut de l'Énergie d'un groupe de travail bois-énergie. Ainsi, est-on convenu de reconduire ce projet. C'est d'ailleurs à partir des recommandations formulées par ce groupe de travail que le Réseau propose les actions suivantes :

- amélioration des méthodes de carbonisation du bois ;
- diffusion massive de foyers améliorés ;
- promotion et développement des énergies domestiques de substitution (gaz et pétrole lampant, kérosène) en s'inspirant du modèle développé par la Tunisie.



L'évaluation des coûts ne sera possible que lorsque le groupe de travail sur le bois de feu aura remis ses recommandations sur le sujet.

### Programme 3. Electrification

#### 3.1 Matériel photovoltaïque

Jusqu'à présent l'essentiel de ce projet a consisté en la fourniture d'équipement d'éclairage individuel (lampes et générateurs photovoltaïques) en milieu rural. Il est un fait que nombre de pays auraient souhaité obtenir non seulement du matériel d'éclairage mais aussi des équipements photovoltaïques capables d'alimenter des pompes, des chaînes de froid, du matériel de télécommunication etc...

Plusieurs propositions très bien décrites ont été soumises au Réseau Energie et elles cadrent parfaitement avec l'objectif de départ qui était de promouvoir l'implantation et l'assimilation de systèmes solaires en généralisant à moyen terme cette source d'énergie, laquelle contribuera à améliorer la qualité de vie des populations des milieux ruraux pour lesquels le raccordement aux réseaux électriques est impossible.

En se basant sur les propositions connues, on peut dire que le coût de l'opération est d'environ 3,5 millions de francs. La Région Wallonne de Belgique financera 500 000 FF et la France 3 millions de francs.

#### 3.2 Interconnexion des réseaux électriques existants et établissement d'un plan régional

Afin de permettre aux sociétés d'électricité, membres de l'Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique d'Afrique (UPDEA) de conférer d'une part à leurs différents réseaux une plus grande souplesse d'adaptation aux variations de la demande et un plus grand degré de sécurité d'approvisionnement, et d'autre part de rendre possible la réalisation de plus grandes économies d'échelle, l'UPDEA avait entrepris, avec l'aide de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence Canadienne de Développement International et de la Banque Mondiale, une étude de pré-faisabilité concernant l'interconnexion des réseaux électriques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif du présent projet est de mettre à jour le dossier en visant particulièrement à faire le point sur les évaluations de coûts et les problèmes de normalisation susceptibles de se poser en vue d'aider à la détermination de projets à caractère régional, accélérant l'intégration des réseaux électriques en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'agit de mettre en place en particulier le financement pour les études de faisabilité pour les régions C et D<sup>1</sup>.

Le projet consiste à élaborer, sur une période de deux ans, une étude de mise à jour de certains dossiers et à établir un plan indicatif d'aménagement prioritaire de sites hydroélectriques par sous-régions : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale.

Il doit s'appuyer sur des organismes de coopération existants (OMVS, UPDEA, BAD, ABN, EPGL, ect<sup>2</sup>) et opérer grâce à un financement d'origines diverses pour compléter les projets bilatéraux existants ou en cours.

<sup>1</sup> Région C Mali, Sénégal, Mauritanie (en prenant en compte la Gambie et la Guinée Bissau)  
Région D Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, Gabon, Zaïre, Congo, Burundi, Rwanda (en tenant compte des pays voisins : Guinée équatoriale, Zambie, Angola)

<sup>2</sup> OMVS Organisation de Mise en valeur du Fleuve Sénégal  
UPDEA Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Electricité d'Afrique  
BAD Banque Africaine de Développement  
ABN Autorité du Bassin du Niger  
EPGL Energie des Pays des Grands Lacs

Cependant pour diverses raisons, le dossier a cheminé lentement, les deux entreprises impliquées, Electricité de France (EDF) et Hydro-Québec International (HQI) ayant des vues différentes sur la façon de réaliser l'opération.

Les représentants des pays du Sud soutiennent que ce projet pourrait servir d'exemple d'action multilatérale. Aussi souhaitons-nous qu'il soit reconduit et que tous les efforts soient entrepris pour en accélérer le déroulement.

### **3.3 Réhabilitation de centrales électriques secondaires**

Le problème lié à la réhabilitation de centrales électriques secondaires qui avait été soulevé à l'occasion du Sommet de Québec demeure encore entier. En fait, ces centrales ne bénéficient pas de financements internationaux au même titre que les installations situées dans les grands centres. Les centres secondaires sont donc toujours délaissés au profit des capitales, alors que les Gouvernements locaux souhaitent par ailleurs maintenir les populations dans les zones rurales ou dans des centres secondaires.

Le Réseau énergie n'a pu satisfaire que très partiellement les requêtes qui lui ont été faites par les divers pays membres. Compte tenu des objectifs énoncés dans la première phase du projet (réfection des groupes électrogènes, création d'ateliers de maintenance, formation de personnel, gestion de la centrale et des réseaux de distribution), il est souhaitable que ce projet soit maintenu et coordonné par l'ACCT.

Le coût du projet est de l'ordre de 15 millions de francs par année, pendant cinq ans, bien que pour l'instant le financement obtenu (3 millions de francs) n'ait pu permettre d'atteindre cet objectif.

### **3.4 Application des énergies nouvelles et renouvelables**

Dans la plupart des pays en développement, la forte dépendance à l'égard de l'importation des produits pétroliers, l'épuisement progressif des ressources en combustibles ligneux ainsi que le coût d'acquisition des ressources énergétiques conventionnelles ont suscité le besoin de recourir à d'autres combustibles et à considérer les énergies nouvelles et renouvelables dont les pays du Sud regorgent dans bien des cas.

L'objectif d'un tel projet est triple :

1. identifier et évaluer le potentiel d'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement ;
2. poursuivre le programme d'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque et son extension à d'autres pays ;
3. donner aux populations rurales les moyens de satisfaire de façon permanente et sans détruire leur environnement, l'essentiel de leurs besoins domestiques en énergie.

Il s'agit d'un prolongement de la décision du dernier Sommet de mettre en oeuvre un programme d'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque. Le projet consiste à étendre ledit programme à d'autres pays intéressés ainsi qu'à d'autres formes d'énergies nouvelles et renouvelables suivant les différents axes ci-dessous :

- conservation des produits agricoles (séchage)
- hydraulique villageoise et pastorale
- chaine de froid en milieu rural
- biomasse (biogaz en milieu rural)
- micro-électrification (éclairage, radio, TV, etc)

Il convient de noter que dans ce cas bien précis des «énergies nouvelles et renouvelables» il s'agit de concrétiser sur le terrain, à une échelle limitée certes, les actions dont il est fait mention ci-dessus.

Pour 1990, le coût estimé d'une action valable en cette matière est de 3,5 millions de francs français.

#### **Programme 4. Hors programmation**

##### **4.1 Etats généraux de l'énergie des pays membres**

Il s'agit d'un projet dont l'objectif est double. D'une part, on verra à faire le point sur la situation énergétique dans les pays du Sud et du Nord et à jeter les bases d'une concertation régulière, d'autre part, il s'agira également de profiter de la présence des participants pour évaluer l'opportunité ou le besoin de créer l'Association Francophone de l'Energie. Cette opération se fera conjointement avec l'Institut de l'Energie et a été inscrite dans sa programmation.

**SYNTHESE BUDGETAIRE  
ENERGIE**

Coût en Millions de Francs Français

<b>1 DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Institut de l'Energie	7,00	10,00
2 Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie	0,40	0,50
3 Formation en gestion d'entreprises pétrolières	10,00	10,00
4 Coopération et formation en gestion d'entreprises d'électricité	5,00	5,00
5 Formation d'ingénieurs en électricité et de spécialistes en énergie	2,30	2,30
6 Assistance à l'école supérieure interafricaine d'électricité (ESIE)	1,60	1,60
<b>Sous Total</b>	<b>26,30</b>	<b>29,40</b>

<b>2 MAITRISE DE L'ENERGIE</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Télédétection	4,50	5,00
2 Séminaires sur les économies d'énergie	3,00	3,50
3 Etudes sur micro et mini centrales	2,50	*
4 Audits énergétiques d'entreprises gdes consommatrices d'énergie	3,00	*
5 Enquête sur le potentiel éolien	2,00	1,50
6 Utilisation du biogaz	1,50	1,50
7 Utilisation de la biomasse	2,70	*
8 Centre de commercialisation des technologies énergétiques	1,00	2,00
9 Bois de feu, charbon de bois	*	*
<b>Sous Total</b>	<b>20,20</b>	<b>13,50</b>

<b>3 ELECTRIFICATION</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Matériel photovoltaïque	3,50	*
2 Interconnexion et plan sous-régional	3,00	*
3 Réhabilitation des centrales secondaires	3,00	5,00
4 Applications des énergies nouvelles et renouvelables	3,50	3,50
<b>Sous Total</b>	<b>13,00</b>	<b>8,50</b>

(\*) A déterminer

<b>RECAPITULATIF DES PROGRAMMES</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
P1 DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	26,30	29,40
P2 MAITRISE DE L'ENERGIE	20,20	13,50
P3 ELECTRIFICATION	13,00	8,50
<b>TOTAL</b>	<b>59,50</b>	<b>51,40</b>



## **PROGRAMMATION SECTORIELLE**

### **Culture et Communication**





**SOMMAIRE**

**INTRODUCTION**

**PRESENTATION**

**PROGRAMME N°1**

**Radio-télévision**

**Eléments de programmes - en cours**

**PROGRAMME N°2**

**Soutien à la production audiovisuelle du Sud**

**PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

**Eléments de programmes - en cours**

**Eléments de programmes - en cours**

**PROGRAMME N°3**

**Télécommunications**

**PROGRAMME N°4**

**Formation**

## INTRODUCTION

Dans le cadre des travaux du réseau Culture et Communication en vue du prochain Sommet, nous avons voulu brosser le tableau des perspectives des prochaines années dans le domaine de la culture et de la communication. Cet exercice de prospective, qu'on retrouve dans un tiré à part<sup>1</sup>, s'appuie sur le principe directeur selon lequel la communication doit être considérée comme la pierre angulaire du développement des cultures de l'espace francophone - conviction exprimée lors de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Comme le rappellent les Actes de cette Conférence, c'est dans le domaine des industries de la culture et de la communication que va se jouer, pour l'essentiel, l'avenir de la langue et des diverses cultures de la francophonie.

Une lecture attentive et une interprétation rigoureuse des réalités contemporaines de l'univers de la culture et de la communication permettent d'observer l'émergence d'une puissante synergie entre la culture et les technologies de communication. Même si cette synergie peut sembler complexe, elle demeure l'un des facteurs déterminants du développement de la francophonie. Comme nous l'avons indiqué, l'avenir des cultures francophones dépendra beaucoup de la qualité des services offerts par une technologie de plus en plus performante. Cette observation nous aide à identifier les critères à retenir pour analyser les actions achevées, celles à poursuivre, celles à mettre en marche.

En proposant une description succincte des programmes (et éléments de programmes) à poursuivre, à consolider, à harmoniser ou à mettre en marche, il faut rappeler que la stratégie d'intervention qui inspire l'ensemble de cette démarche est axée sur la primauté des besoins des usagers, tels que définis directement par les pays concernés.

En inscrivant notre programmation dans les orientations proposées par le Comité international de préparation, nous avons défini des programmes pouvant servir de structures d'accueil aux différents projets. Cette façon de faire permet, selon les membres du réseau, de mieux refléter la réalité, tout en facilitant l'émergence, la réalisation et la gestion des différents projets. Cette nouvelle formule exigera que les actions proposées répondent à des besoins clairement identifiés et à des moyens adéquats. A ce sujet, notons que les différents projets actuellement considérés sont présentés en annexe sous forme de fiches d'éléments de programme.

Au volet communication, quatre programmes majeurs regroupent les projets en cours de réalisation, les nouveaux projets et ceux qui seront étudiés éventuellement après le Sommet de Dakar. Il s'agit des programmes de radio-télévision, de soutien à la production audiovisuelle du Sud, de télécommunication et de formation. Nous présentons ces quatre programmes dans les prochaines pages.

## PRESENTATION

Radio, télévision et cinéma<sup>2</sup> : à l'heure d'une incroyable prolifération des produits du son et de l'image, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont tenu à souligner lors de leur première conférence tenue à Paris, l'importance pour la communauté francophone de construire et d'occuper avec assurance et dynamisme, un espace audiovisuel commun. Il s'agissait et il s'agit encore de développer des produits qui font appel aux technologies de communication et de confirmer le rôle primordial des industries culturelles dans l'épanouissement de la francophonie et dans le resserrement de ses liens.

<sup>1</sup> Réseau Culture et Communication - perspectives 1989/1991

<sup>2</sup> Le cinéma sera traité dans le volet des industries culturelles, ce domaine faisant l'objet d'une étude par un groupe d'experts.



Occuper l'espace audiovisuel et, ce faisant, maîtriser les outils de création et de production appropriés : voilà ce dont il est question. Il s'agit en effet, pour l'épanouissement des sociétés et cultures nationales, d'occuper les espaces vitaux que sont la radio et la télévision, avant que d'autres ne le fassent pour nous et à notre détriment.

Etant donné l'importance de cet aspect des activités du réseau Culture et Communication, deux programmes majeurs y seront consacrés, celui de radio-télévision et celui de soutien à la production audiovisuelle.

### **Programme n° 1 - Radio- Télévision**

Dans le champ de la radio-télévision, cinq éléments de programmes (ces derniers pouvant regrouper un ou plusieurs projets) retiennent l'attention. Le développement de la radio rurale est un élément de programme s'articulant autour des virtualités nombreuses de ce médium: souplesse, mobilité, accessibilité, et des possibilités réelles qu'il représente pour les pays du Sud en particulier.

Dans ce domaine existe également le réseau international de télévision francophone TV5, cette télévision internationale qui devient progressivement une réalité au Québec et au Canada sous la poussée vigoureuse du consortium Québec-Canada, et qui est aussi appelée à se développer grâce aux projets de TV5 Afrique et TV5 Amérique du Nord et Caraïbes.

Enfin, le Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) est appelé à devenir un instrument indispensable dans la saisie et la diffusion des réalités quotidiennes qui affectent les pays et états de la francophonie, en favorisant le tissage d'un réseau d'échange d'images.

Si tous les projets présentés sont acceptés, les besoins financiers de ce programme en 1989-1990 seraient de 38 750 000 FF, et d'au moins 13 750 000 FF pour 1990-1991, sans compter plusieurs sommes qui restent à déterminer.

### **Les éléments du programme n°1 Radio-Télévision : description succincte Eléments de programmes - en cours**

#### **1. Développement de la radio rurale**

Cet élément de programme vise à soutenir la création de réseaux de radios rurales dans les pays du Sud, qui en seraient les maîtres-d'oeuvre. Ce programme pourrait également servir de véhicule privilégié à la formation en milieu rural en relation étroite avec le CIFFAD. La nécessité de faire converger les efforts individuels et collectifs de la francophonie ayant été reconnue, ce programme peut maintenant miser sur un plan de réalisations amorcées déjà dans plusieurs pays, comme : le Burkina Faso, la Guinée, le Laos, la Mauritanie, le Vietnam.

Cet élément de programme fera également une place importante aux jeunes par l'ajout d'un volet jeunesse et à la mise sur pied au sein de chaque pays ou état membre de la francophonie, d'une ou de plusieurs équipes complètes de production d'émissions radiophoniques. Ces activités rassembleront la jeunesse francophone du monde dans un ambitieux programme d'émissions radiophoniques, en vue de promouvoir le dialogue des cultures. C'est dans le cadre de cet élément de programme que sera analysé et réalisé le projet de radio rurale et jeunesse.

### *Réseau international de la télévision francophone TV 5*

Comme le soulignaient les participants au Sommet de Québec, le Réseau international de la télévision francophone, connu sous le nom de TV 5, est un des éléments majeurs «de la stratégie globale de présence audiovisuelle dans l'espace francophone». L'établissement de ce réseau de collaboration, d'échange et de dialogue télévisuel international traduit bien la forte volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la francophonie à ce chapitre.

#### **2. TV5 - Canada - Québec**

Au Sommet de la francophonie de février 1986, les ministres des Communications du Canada et du Québec avaient convenu d'examiner la possibilité d'ouvrir le marché nord-américain au réseau TV5. La chaîne TV5 Canada-Québec a été lancée en septembre 1988 et sa programmation régulière a connu un très grand succès. Il reste maintenant à étendre la diffusion de la chaîne sur tout le territoire canadien.

#### **3. TV5 - Caraïbes - Amérique**

Les résultats d'une étude portant sur les implications tant techniques que juridiques, politiques et socio-culturelles, de l'extension de TV5 aux Caraïbes et même aux Etats Unis permettent d'entrevoir une suite positive à ce projet.

#### **4. TV5 - Afrique**

Enfin, l'extension de TV5 Afrique fait l'objet d'études exploratoires, dont les résultats seront soumis lors du Sommet de Dakar. Un des objectifs de ces études vise à cerner les complémentarités avec la banque de programmation de Canal France International.

#### **5. Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF)**

Cet élément de programme veut promouvoir les échanges d'actualités télévisées sur les événements politiques, économiques et culturels des pays francophones. Il permet de tester l'aptitude des télévisions francophones du Nord et du Sud à travailler ensemble dans ce domaine, de déterminer si un tel centre répond à un besoin pour les télévisions qui y participent, et d'alimenter les télévisions nationales (et éventuellement le réseau TV5) de contenus audiovisuels. Plusieurs télévisions du Nord participent assidûment à ce programme et des efforts ont été déployés afin de faciliter la participation des télévisions du Sud. Le CEMAF collaborera ainsi à la conservation du patrimoine audiovisuel de la francophonie, élément de programme auquel nous reviendrons plus loin.

#### **Programme n° 2 - Soutien à la production audiovisuelle du Sud**

Au sein de ce programme, on retrouve six éléments de programme (ces derniers pouvant regrouper un ou plusieurs projets) qui visent essentiellement à augmenter la quantité et la qualité des productions audiovisuelles dans le Sud. Le premier élément, le Centre de production audiovisuelle du Sud créerait dans le Sud un service de production audiovisuelle francophone permettant de produire et de réaliser des émissions de télévisions de qualité internationale et d'assurer à long terme une autonomie de production dans le Sud.

**L'élément concernant des échanges de personnel entre les radios et les télévisions francophones** vise aussi bien à multiplier les transferts d'expertise professionnelle et technique et favoriser la connaissance mutuelle des pays membres, qu'à élargir, aux dimensions de la francophonie, les esprits et les coeurs de ces multiplicateurs que sont les journalistes.

**La coréalisation et la coproduction audiovisuelles** visent à occuper l'espace audiovisuel de la francophonie, par une coopération de tous les instants entre les professionnels de l'audiovisuel, et à assurer la mise en commun des expertises francophones. Par ailleurs, on doit souligner ici le soutien à la série **Génies en herbe**, dont la deuxième finale internationale se produira dans le cadre même du Sommet de Dakar en mai 1989. Ces éléments de programmes seront bien complétés par **la promotion et la diffusion de produits audiovisuels francophones** en favorisant l'élaboration de mécanismes qui permettront la mise en valeur des produits audiovisuels, leur diffusion au sein de la francophonie et leur rayonnement à l'extérieur.

A ces sujets, le **Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud** sera maintenu et enrichi afin d'offrir aux pays du Sud de meilleures possibilités de réalisation et de production audiovisuelles.

Enfin, la conservation du patrimoine audiovisuel de la francophonie est un élément de programme important dont le développement, **de pays en pays**, permettrait l'établissement de banques sur les produits audiovisuels de la francophonie, et aurait aussi l'avantage de former des équipes compétentes en gestion des documents audiovisuels et de développer des outils modernes de gestion de ces documents.

Si tous les projets présentés sont acceptés, les besoins financiers de ce programme en 1989-1990 seraient de 28 750 000 FF, et d'au moins 25 750 000 FF pour 1990-1991, sans compter quelques sommes qui restent à déterminer.

**Les éléments du programme n° 2**  
**Soutien à la production audiovisuelle : description succincte**  
**Éléments de programmes - en cours**

**1. Echanges de personnel entre les radios et les télévisions francophones**

Cet élément de programme, qui concerne les journalistes et les techniciens des radios et des télévisions francophones, est composé de cinq volets : des stages à l'intention des journalistes du Sud dans les radios et télévisions du Nord ; des stages de techniciens du Sud dans des radios et des télévisions du Nord ; des voyages annuels de journalistes des radios et des télévisions du Nord dans les pays du Sud ; des voyages d'appui d'équipes techniques du Nord auprès des télévisions du Sud et l'allocation de bourses permettant à des finissants d'écoles de communications francophones d'effectuer un stage professionnel dans un autre pays francophone.

**2. Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud**

Cet élément de programme fait suite à l'un des défis du Sommet de Paris, qui consistait à occuper, et même créer, un espace audiovisuel francophone, de manière à s'assurer que les technologies nouvelles consolident les liens entre les pays de la francophonie. Il vise à développer les capacités de production des radios et télévisions du Sud, notamment dans la perspective d'une collaboration plus intense avec TV5, à inciter les radios et télévisions du Sud à aborder de nouveaux types de production et à assurer aux pays du Sud une autonomie accrue dans la production audiovisuelle.

## Éléments de programmes - Nouveaux

### 3. Centre de production audiovisuelle du Sud

Cet élément de programme prévoit la création d'un service de production audiovisuelle de la francophonie, dans le Sud, permettant de produire et de réaliser une centaine d'heures d'émissions par an avec des professionnels africains au sein d'équipes multilatérales. Cet accroissement en quantité et qualité de la production télévisuelle africaine, en plus de permettre la formation et le perfectionnement des professionnels impliqués, appuie l'action planifiée d'un bon nombre d'autres éléments de programme et ce autant au sein du programme radio-télévision que celui du soutien à la production audiovisuelle.

### 4. Conservation du patrimoine audiovisuel de la francophonie

Cet élément de programme souligne l'importance de conserver le patrimoine audiovisuel de la francophonie par la constitution d'archives de produits audiovisuels. Cet élément de programme s'inscrit dans l'évolution de l'espace télévisuel international, dans l'évolution technologique en matière de télévision et dans l'évolution des besoins en matière de banques de données. Grâce à cet élément de programme, il sera aussi possible de contribuer à la réalisation des objectifs du Fonds de soutien à la programmation audiovisuelle, de tirer parti des activités du CEMAF et de fournir des informations et des images de premier plan aux émissions de la chaîne TV5. Ce programme possède donc un large potentiel d'harmonisation avec les activités déjà mises en place lors des précédents Sommets.

### 5. Coréalisation et coproduction audiovisuelle

Cet élément de programme vise à augmenter la quantité et à accroître la qualité des contenus audiovisuels, afin d'occuper l'espace audiovisuel de la francophonie. En particulier, ce programme vise à assurer un transfert efficace des compétences professionnelles et techniques, et leur mise en commun par le biais de coproductions et de coréalizations audiovisuelles. Il permettra également un meilleur dialogue et une compréhension accrue entre les artisans de l'audiovisuel. Ce programme s'appuiera sur le choix de thèmes communs entre les partenaires du Sud et ceux du Nord et comportera deux volets : l'envoi par les pays du Sud d'équipes dans les pays du Nord pour produire des réalisations sur un thème choisi ; l'envoi par les pays du Nord dans les pays du Sud d'équipes de tournage sur le même thème. Ces coproductions ou coréalizations pourraient alimenter TV5 ou le CEMAF compte tenu du thème choisi et selon les conventions bilatérales qui seraient établies entre les partenaires.

C'est à l'intérieur de cet élément de programme que l'on retrouve le projet de Génies en herbe qui est un jeu télévisé de culture générale ou scolaire et d'actualités destiné aux élèves du second cycle de l'enseignement secondaire. Il oppose des équipes de quatre élèves représentant des établissements scolaires nationaux, selon une formule d'éliminatoires, de demi-finales et de finales. Chaque édition annuelle se termine par une série internationale opposant les équipes gagnantes des compétitions nationales organisées par les différentes télévisions participant à Génies en herbe. Des finales internationales auront lieu à Dakar, dans le cadre du Sommet.

### 6. Promotion et diffusion de produits audiovisuels francophones

L'objectif du présent élément de programme est de favoriser la mise en valeur des produits audiovisuels francophones par l'organisation de forums, la création de mécanismes appropriés et le lancement d'événements artistiques. Ce programme permettrait également aux personnes et aux sociétés oeuvrant dans ces industries de se rencontrer, de partager leur

savoir-faire, de développer ensemble des réseaux d'échanges et d'identifier des possibilités de coproduction et de coréalisation.

La finalité de ce programme serait de mieux connaître les produits disponibles, faciliter leur diffusion et favoriser la collaboration entre les partenaires de la francophonie et l'échange de leurs produits.

C'est dans le cadre de cet élément que sont analysés et seront éventuellement réalisés les projets de l'Agence internationale de commercialisation des industries francophones d'enregistrement sonore et du marché international de communication d'expression française (MICEF).

### **Programme n° 3 - Télécommunications**

Un des principaux consensus des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de leur deuxième Conférence tenue à Québec, a consisté à reconnaître que le développement du volet communication, du réseau Culture et Communication, ne peut laisser de côté l'important secteur des télécommunications et de l'informatique. Même s'il est un secteur des plus complexes au niveau international, le domaine des télécommunications demeure l'un des leviers déterminants pour le développement de la francophonie.

En effet, la circulation de l'information est vitale pour la francophonie et exige des réseaux de télécommunications hautement perfectionnés. L'activité économique et sociale reposant de plus en plus sur l'information, l'accès à de tels réseaux revêt une importance grandissante pour toutes les communautés de la francophonie. On doit donc s'attendre à ce que les réseaux et services de télécommunications continuent de se développer, alimentant du même coup l'essor économique et social de tous les pays membres de la francophonie. De fait, les télécommunications constituent une technologie essentielle pour le développement économique et social des états.

Ce domaine est critique, puisque c'est le lieu où les besoins de survie et de modernité des pays doivent former un alliage solide. Il faut donc mettre en oeuvre des mécanismes pour assurer que les télécommunications soient au service du développement, en favorisant la coopération entre pays francophones. Pour ce faire, il faut reconnaître le rôle essentiel de la coopération pour diminuer l'écart entre les pays, et celui des télécommunications pour resserrer les liens de la francophonie.

Ce défi consiste à établir, dans le secteur des télécommunications, les bases d'une concertation au sein de toute la francophonie par la création d'une structure souple, efficace et fonctionnelle. Une agence des télécommunications de la francophonie permettra aux artisans des télécommunications d'augmenter leur niveau d'excellence, de profiter d'économies d'échelle, de participer au tissage de nouveaux réseaux et à l'établissement de nouveaux services. L'agence est appelée à devenir le mécanisme de concertation pour la réalisation de projets aptes à satisfaire les besoins de la francophonie en matière de télécommunications. Identifier les besoins de formation spécialisée, mettre en place un forum permanent de consultation et de concertation, de même que des conférences à l'intention des experts francophones, encourager, promouvoir et poursuivre des initiatives ou des projets ouvrant la voie à de nouvelles applications technologiques, autant de possibilités inhérentes à une telle agence.

La création de l'agence des télécommunications de la francophonie s'appuie sur une étude du gouvernement du Québec, ainsi que sur une résolution du Liban, entérinée par les Chefs

d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de Québec, visant la mise sur pied d'une commission d'experts chargée de jeter les bases de cette agence. Les travaux de la commission d'experts permettent déjà de faire une recommandation positive aux chefs d'Etat et de Gouvernement, lors du Sommet de Dakar, à l'égard de la création de cette agence.

Une commission d'experts formée de treize membres (Belgique, Burkina Faso, Canada, Canada-Québec, France, Ile Maurice, Liban, Maroc, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie, Zaïre et l'ACCT) a recommandé la création de l'agence. Cette commission en a arrêté les objectifs, soit : favoriser l'usage commun du français, comme langue de conception et de travail, dans le domaine des télécommunications et de l'informatique ; encourager la mise en place éventuelle de structures autonomes de gestion et développer des télécommunications adaptées aux réalités de chaque pays ; servir de forum permanent pour permettre de stimuler la concertation et encourager la mise en commun des connaissances des pays membres ; servir de cadre pour définir des positions communes entre les différents organismes francophones oeuvrant dans le domaine des télécommunications ; créer de nouveaux liens et renforcer ceux qui existent entre les pays ayant en commun l'usage du français, en facilitant les échanges entre les partenaires de la francophonie.

De plus, l'agence devra servir de structure d'accueil pour l'évaluation et la mise en place éventuelle de certains projets concrets pouvant faire l'objet de demandes spécifiques au sein des différents réseaux, auprès de l'ACCT ou pour des initiatives devant s'appuyer sur les télécommunications au sein de la francophonie. D'ores et déjà, l'ATF devra appuyer dans ce cadre les activités en cours dans le réseau Culture et Communication (Consortium international francophone de formation à distance et TV5 Afrique) mais également des activités entreprises par d'autres réseaux mais devant s'appuyer sur les télécommunications pour leur réalisation. En particulier l'ATF devra appuyer les actions liées à la circulation de l'information scientifique et technique dans la francophonie. En plus de supporter les actions en cours, l'ATF devra animer l'utilisation de la télématique dans d'autres secteurs.

A titre d'exemple, le domaine de la télématique appliquée à la santé avait été identifié lors du Sommet de Paris comme une action prioritaire au développement et à la coopération internationale. La santé bénéficie déjà dans quelques pays, de systèmes et de réseaux de télé-médecine et de télé-santé. Ces systèmes, grands utilisateurs des télécommunications et de l'informatique, peuvent être adaptés et mis à la disposition du grand public, des professionnels en médecine spécialisée, préventive ou communautaire, et des nombreux intervenants du milieu médico-social.

Les termes «télé-médecine» et «télé-santé» évoquent l'éventail des technologies de télécommunications et de l'informatique, et recouvrent des réalités aussi différentes que l'échange d'information, gestion de l'information, circulation de l'information, le stockage de l'information, la formation et le perfectionnement des professionnels. Les percées de la télématique et la mise en commun des ressources dans le cadre de la francophonie permettent maintenant de rendre accessible au sein de plusieurs régions périphériques, ou enclavées, au Nord comme au Sud, un large éventail de services. Plusieurs pays et gouvernements de la francophonie vivent des situations urgentes et complexes à cet égard. Un grand nombre de difficultés peuvent être résolues par le recours aux réseaux de diffusion d'informations sur, par exemple, des aspects de la santé aussi variés que l'hygiène, les maladies tropicales, la nutrition et l'assainissement du milieu, les pathologies majeures, les maladies transmissibles sexuellement, les produits pharmaceutiques, etc.

Dans ce contexte, et misant sur la collaboration et des centres hospitaliers du Nord et du Sud et en particulier de l'ATF, il faut poursuivre l'intégration de la télématique à la santé, c'est-à-dire la prestation de services par l'entremise des réseaux de télécommunications et de l'informatique. Les services à prévoir vont du soutien à la formation et au perfectionnement des infirmiers et des médecins, jusqu'à l'aide au diagnostic et à la thérapeutique. Ces activités de télé-santé s'appuieront sur des outils télématiques spécialement adaptés et devront disposer de contenus développés en large partie sur place et aptes à répondre à des besoins prioritaires déjà identifiés.

L'ATF se veut donc une structure pour : recueillir et échanger des informations sur l'état de la situation dans chacun des pays membres de la francophonie (état des équipements, experts et expertises existantes, etc) conseiller, par le biais de colloques ou de séances d'information, les différents pays sur des questions de gestion et de maintenance; agir à titre de conseiller sur des projets du Sommet devant s'appuyer sur les infrastructures de télécommunications des différents pays membres de la francophonie ; et encourager, par le biais de projets pilotes, le resserrement des liens entre les pays membres (exemple : réseau de téléfax et de messagerie pour la francophonie, de communication de données, de formation, etc). Ces actions avaient fait l'objet de discussions lors de la réunion du Comité d'experts à Rabat et avaient été entérinées. Enfin, soulignons que la Tunisie a gracieusement offert de servir d'hôte à l'éventuel siège de l'ATF.

Le coût de ce programme de télécommunications en 1989/1990 serait d'environ 2 500 000 FF et d'environ 3 500 000 FF pour 1990/1991. Ces coûts n'incluent pas les coûts des projets spécifiques qui pourraient être initiés suite aux activités de l'ATF.

#### **Programme n° 4 - Formation**

Les développements récents de la télématique (télécommunications et informatique), aux niveaux théoriques, pratiques et matériels, permettent d'offrir aux membres de l'espace francophone des services de qualité, conviviaux et pertinents à leurs besoins. Au seuil de la société de l'information et du dialogue interculturel, les applications de la télématique aux domaines prioritaires du développement culturel et économique, notamment à celui de la formation, permettent d'envisager la prestation de services de qualité à de nombreux citoyens de la francophonie qui, autrement, en auraient été privés. Pour atteindre ces objectifs, le programme de formation empruntera la voie principale de la *formation à distance*.

En formation à distance, il s'agit essentiellement de poursuivre et concrétiser le développement du Consortium International Francophone de Formation à Distance (CIFIAD). Ce consortium sera un lieu d'échanges et de dialogues sur l'ensemble des questions intéressant la francophonie en matière de formation à distance, considérée à juste titre comme une des nouvelles industries du contenu engendrées par le développement des technologies de communication et plus particulièrement de la télématique.

Présenté lors du Sommet de Québec, le CIFIAD se veut une institution de promotion et de développement de formation à distance, dont la mission est d'accroître la compétence francophone dans ce domaine. Il vise à favoriser la mise en commun et le développement technologique et pédagogique destiné à la formation à distance, à promouvoir la recherche reliée à l'adaptation des contenus aux contextes régionaux particuliers, ainsi qu'à intégrer de nouveaux moyens de communication dans une approche multimédiatisée adaptée aux besoins spécifiques. Au niveau fonctionnel, le modèle d'organe subsidiaire de l'ACCT a été retenu pour la gestion des fonds, et les premiers projets mis en oeuvre sont les suivants :

- 1) formation de formateurs à distance, projet soumis conjointement par le CIFFAD et la Télé-Université ;
- 2) mise en oeuvre des activités du Département de gestion des services de santé du CESAG (Centre Africain d'études supérieures en gestion) pour les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, par le biais de la formation à distance. A titre d'exemple citons les projets de coproduction d'outils pour la formation et le développement professionnel, certains projets ayant été déjà déposés au réseau.

Le CIFFAD se veut une structure d'accueil pour les projets à caractère formatif car, en plus de développer la formation à distance, la télématique peut apporter un soutien au développement de contenus adaptés aux diverses situations et institutions nationales ou régionales. Fondés sur l'échange d'expertise et le respect des réalités socio-culturelles des pays membres de la francophonie, ils supporteront des activités qui, en plus de répondre aux besoins des usagers, allieront les outils télématiques au développement des ressources professionnelles.

Le coût de ce programme en 1989-1990 serait de 11 000 000FF, et d'environ 11 000 000FF pour 1990-1991.



**SYNTHESE BUDGETAIRE  
COMMUNICATION**

en Millions de Francs Français

1 RADIO TELEVISION	1990	1991
1 Radio rurale	5,00	5,00
sous projet jeunesse	1,00	1,25
2 TV5 Canada-Québec	25,00**	*
3 TV5 Caraïbes-Amérique	0,25	*
4 TV5 Afrique	7,50	7,50
5 CEMAF	*	*
<b>Sous Total</b>	<b>13,75</b>	<b>13,75</b>

(\*) A déterminer

(\*\*) Montants qui ne font pas partie des tableaux demandés étant donné le financement par les partenaires

2 SOUTIEN A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE	1990	1991
1 Echange de personnel	2,50	3,00
sous-projet FPJQ	0,30	
2 Fonds de soutien à la production du Sud	3,50	6,00
3 Centre de production audiovisuelle du Sud	10,50	10,00
4 Conservation du patrimoine	1,75	2,00
5 Coproduction et coréalisation	0,75	1,00
sous projet Génies en herbe	(inclus)	(inclus)
6 Promotion et diffusion	0,20	2,25
sous projet Agence	1,25	1,50
sous projet MICEF	8,00*	AD
<b>Sous Total</b>	<b>28,75</b>	<b>25,75</b>

(\*) La France a signifié pour le MICEF une intention de financement jusqu'à 3 000 000 FF

3 TELECOMMUNICATIONS	1990	1991
1 ATF	2,50	3,00
<b>Sous Total</b>	<b>2,50</b>	<b>3,00</b>

4 FORMATION	1990	1991
1 CIFFAD	7,50	7,50
sous projet Caraïbes	1,75	1,75
sous projet technique	1,75	1,75
<b>Sous Total</b>	<b>11,00</b>	<b>11,00</b>

**SYNTHESE BUDGETAIRE  
COMMUNICATION**

en Millions de Francs Français

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	1990	1991
P1 RADIO TELEVISION	13,75	13,75
P2 SOUTIEN A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE	28,75	25,75
P3 TELECOMMUNICATIONS	2,50	3,00
P4 FORMATION	11,00	11,00
<b>Total</b>	<b>56,00</b>	<b>53,50</b>

**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Culture et Communication  
Volet des Industries culturelles**



## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

### I. CONFERENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE

### II. LE LIVRE

- 2.1 Création à Tunis d'un centre régional africain de formation aux métiers du livre
- 2.2 Développement de la lecture en Afrique (livres et radio)
- 2.3 Collection francopoche
- 2.4 Encouragement à la lecture en milieu rural dans les pays du sud : Expansion des CLAC (centre de lecture et d'animation culturelle)

### III. LA CHANSON

- 3.1 Création d'un fonds d'aide à la production et la commercialisation et organisation francophone de promotion des marchés de la musique

### IV. UNE POLITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE FRANCOPHONE

### V. ETUDES AFRICAINES : CREATION DE LA FIDELCA

### VI. DEVELOPPEMENT DES ARCHIVES NATIONALES EN AFRIQUE

### ANNEXE

*Synthèse budgétaire*

## INTRODUCTION

Le salut des cultures nationales est désormais fonction de la vigueur des industries culturelles au moins autant que de la vitalité de la création et de l'aptitude à préserver et à exploiter judicieusement le patrimoine culturel.

A la jonction de la culture, de l'économie et de la technologie, les industries culturelles peuvent aussi bien servir à l'essor et au rayonnement des cultures nationales que - si l'on n'y prend garde - contribuer à leur étiolement par l'instauration d'une nouvelle hégémonie et par la domination d'un seul modèle socio-culturel. Bien plus que les politiques culturelles des Etats dans leur forme traditionnelle, ce sont les industries de la culture et de la communication qui vont à l'avenir modeler les sensibilités, façonner les imaginaires et, à terme, modifier les comportements et les mentalités. Enfin elles vont représenter un enjeu économique et financier de premier plan.

Aussi, pour les pays ayant en commun l'usage du français, il est essentiel d'intensifier leur coopération organique dans le domaine de la culture et de se donner un ensemble puissant d'industries culturelles à rayonnement mondial. Il y a là aussi bien un impératif de salut spirituel qu'une chance majeure de développement. Par là, d'ailleurs, nos pays témoigneront pour tous les autres, pour toutes les cultures pareillement menacées. Le salut de la diversité culturelle est aujourd'hui la plus pressante nécessité : c'est par la défense du singulier que l'on sert l'universel car la diversité fonde la liberté.

Il n'est pas excessif de dire que la principale expression et la plus haute justification de l'entreprise francophone résideront dans son aptitude à définir et à mettre en oeuvre un marché commun des biens culturels, c'est-à-dire un espace original et stimulant où s'affirmera la fraternité des cultures et où se déploiera une économie dynamique de la culture.

Une telle démarche se développera autour des quatre axes principaux que sont l'information, la création, la formation et la concertation. Cette démarche doit naturellement s'inscrire dans une perspective de dialogue des cultures et dans un effort permanent de mise en commun des ressources, techniques et financières aussi bien que scientifiques et culturelles. Elle concerne naturellement l'ensemble de nos sociétés mais elle intéresse plus particulièrement la jeunesse pour qui elle doit avoir valeur de nouvelle frontière. Il n'est pas indifférent au destin de notre langue commune d'être le vecteur de cette espérance et l'instrument de ce rendez-vous avec le XXI<sup>e</sup> siècle.

## 1. CONFERENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE

L'ampleur, la diversité et l'urgence des problèmes qui se posent à nos pays dans le vaste champ des industries culturelles commandent une définition concertée des mesures propres à susciter une forme nouvelle de coopération et à nous engager progressivement dans la voie d'un marché commun des biens culturels. Ce serait là l'objectif majeur de la Conférence des Ministres de la Culture qu'il conviendrait de réunir dans les plus courts délais, de préférence à l'automne 1989. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique, qui avait déjà convoqué en 1981 une pareille rencontre, sera appelée à organiser celle-ci de telle façon que sa propre Conférence générale (fin novembre 1989) prenne en compte les conclusions de la conférence ministérielle.

Il est proposé que cette Conférence ait comme thème central la définition des voies et moyens pour la réalisation progressive d'un marché commun des biens culturels, ce qui suppose en particulier l'élimination des obstacles à la libre circulation, la mise en place d'instruments d'information sur la production et la consommation de ces biens, les mesures concrètes d'encouragement à un véritable dialogue des cultures, en particulier à une meilleure connaissance par les pays du Nord des oeuvres des pays du Sud.

L'aménagement de l'espace francophone de la culture (pressant autant qu'indispensable au salut de toutes nos cultures) suppose naturellement l'examen comparatif des politiques culturelles de nos pays et en cette matière, leur évolution récente ; l'étude de la dimension économique de l'activité culturelle ; enfin l'articulation, difficile mais nécessaire, entre les politiques culturelles des Etats et les modes de développement des industries culturelles.

Située dans le prolongement de la troisième rencontre des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, recevant de ceux-ci le mandat de réunir les conditions permettant la création d'un marché commun des biens culturels, la Conférence des Ministres de la Culture devra être opérationnelle, c'est-à-dire fixer les orientations, les priorités et les projets majeurs que la Conférence générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique aura pour tâche de traduire en programmes concrets, pour la période 1990-1991.

Le succès de la Conférence exige une préparation très soignée en ce qui a trait aux contenus et en particulier à l'élaboration du document de base à l'avènement du marché commun des biens culturels. En conséquence, le secrétariat général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique confiera à un rapporteur général et à une cellule peu nombreuse (3-4 personnes) mais de haut niveau le soin de préparer le document de base et les textes complémentaires pour le 1er septembre au plus tard, de telle façon que les Ministres les reçoivent à la mi-septembre, soit quatre à cinq semaines avant la Conférence. La cellule préparatoire (dont l'interlocuteur à l'ACCT est le Directeur général de la Culture et de la Communication) tiendra compte, au premier chef, des documents préparés en vue du présent Sommet, en particulier à propos de la libre circulation du livre, de l'observatoire permanent des industries culturelles, de la banque de données sur la production et la consommation des biens culturels, de la chanson et du cinéma.

La cellule préparatoire sollicitera les avis et propositions des Ministères de la Culture de nos pays ainsi que ceux des grandes orientations gouvernementales et non-gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la Culture. Elle entendra autant que besoin des experts nationaux et internationaux. L'Agence invitera en observateurs à la Conférence, l'UNESCO, l'Organisation de l'Unité Africaine et l'ALECSO (Organe culturel des pays arabes). On peut considérer par ailleurs que cette Conférence des Ministres de la Culture et le document qui

y sera adopté, représenteront une contribution significative de la Communauté francophone à la décennie du développement culturel, lancée par l'UNESCO.

La préparation efficace, le bon déroulement de la Conférence et la publication des actes supposent des crédits de FF 1 150 000 (250 000 pour la préparation, 100 000 pour les actes et 800 000 pour la réunion), dont le quart pourrait provenir du budget ordinaire de l'ACCT et le reste de contributions extraordinaires décidées à l'occasion du Sommet de Dakar.

## II. LE LIVRE

La mise en oeuvre d'une politique du livre cohérente et dynamique dans l'espace francophone doit tenir compte à la fois des problèmes de production (et d'abord de réalisation), de diffusion, d'information et de formation, dont l'interdépendance est évidente ; elle doit attacher une importance primordiale au développement de l'édition et de la diffusion dans les pays du Sud.

Les travaux menés par divers groupes d'étude au cours de l'année 1988 (en particulier par le groupe sur la libre circulation du livre et par celui sur la création d'un centre de formation aux métiers du livre pour les pays du Sud) ainsi que par le comité de coordination sur le programme du livre de poche conduisent à dégager les principales propositions suivantes.

### Actions nouvelles

**2.1 Création à Tunis d'un Centre régional africain de formation aux métiers du livre**, sous forme d'une cellule souple d'animation et de coordination, dont les missions premières consisteront à organiser des stages de perfectionnement pour le bénéfice des personnels déjà en place et à identifier les besoins de première formation en fonction du marché de l'emploi. Organe subsidiaire de l'ACCT, le CAFEDD (Centre Africain de formation à l'édition, à la diffusion et à la distribution) s'appuiera naturellement sur les ressources des institutions et organisations existantes et bénéficiera du concours du pays du siège. Les crédits nécessaires seront de 3 000 000 FF pour les deux premières années (1,4 et 1,6 respectivement).

### 2.2 Développement de la lecture en Afrique (livre et radio)

L'une des conditions essentielles à une alphabétisation réelle et à une imprégnation scolaire durable réside en ce que chaque enfant (et cela vaut mutatis mutandis pour les adultes) dispose en propre d'un livre de lecture au moins. Cela suppose des ouvrages simples, à grand tirage et financièrement accessibles à toutes les familles, donc d'un prix se situant dans une fourchette de 500 à 800 CFA maximum.

Il faut que les enfants aient au moins un livre entre les mains pour apprendre à lire, pour aimer lire et être enclins à poursuivre ultérieurement la pratique de la lecture. Dans cette perspective, le soutien de la radiodiffusion est nécessaire, étant donné l'attrait que suscite la radio chez l'enfant et chez l'adulte et la caution qu'elle représente. Aussi est-il proposé, dans le cadre d'un projet original à mener sur une base expérimentale, d'associer radio et lecture : d'une part on enseignerait la lecture dans les classes à partir des fascicules attribués à tous les élèves d'un même niveau ; d'autre part, une animation radiophonique reprendrait ces textes, les mettrait en situation et inciterait chacun à se les procurer. En somme, les émissions viendraient soutenir et motiver le public, jeune et adulte, en reprenant sous forme de sketches et de palabres, les poèmes et les textes des livres.



Le support radiophonique représenterait une dizaine d'heures, soit 125 épisodes de cinq minutes chacun ; il y aurait naturellement un générique avec une chanson-thème composée et interprétée par un artiste ou groupe africain réputé. Le fait de rejoindre aussi bien le milieu familial que le milieu scolaire ne peut que favoriser l'apprentissage de la lecture et entretenir l'intérêt pour la lecture. Pour faire à la fois un feuilleton radiophonique et un livre de lecture élémentaire, il conviendra naturellement de choisir la vie quotidienne d'une famille africaine moyenne, d'en faire une sorte de «saga» dans laquelle auditeurs et lecteurs se reconnaîtront.

La réalisation du projet suppose la collaboration d'une grande entreprise radiophonique (Africa n° 1, par exemple, qui a marqué son intérêt) et de quelques éditeurs ayant l'expérience du manuel scolaire en Afrique (Nouvelles Editions Africaines, Nathan, Larousse, Mondia, qui ont exprimé un accord de principe). L'expérience serait d'abord conduite au Gabon, après étude de faisabilité ; en fonction de sa réussite, elle serait progressivement étendue à d'autres pays africains qui souhaiteraient s'y associer, selon des modalités à déterminer.

Les partenaires principaux (Africa n°1, LNI, NEA, Mondia etc.) prendraient en charge l'essentiel des frais de réalisation, une fois l'opération en cours ; ils sollicitent à cette fin le concours de la Communauté francophone pour la faisabilité, la recherche et le développement pour une somme de 1 000 000 FF (un million).

#### **Actions continuées**

##### **2.3 Collection francopoche (livres à grande diffusion et à prix modique)**

Le deuxième Sommet ayant décidé le lancement d'une collection permanente d'une centaine de titres, à la lumière de l'expérience faite en 1987, une première tranche d'une quinzaine de titres a été retenue, qui sera éditée et diffusée avant le Sommet de Dakar. Un deuxième train d'un nombre équivalent sera lancé au cours du printemps. Ouvrages de littérature classique ou contemporaine (pour moitié, au moins, d'auteurs et d'éditeurs du Sud) mais aussi ouvrages d'histoire, livres de références et ouvrages pratiques, ces titres font l'objet d'un appel d'offres à tous les éditeurs intéressés, qui doivent se conformer à des conditions précises : le prix ne peut excéder, à la vente, 10 FF ou l'équivalent en monnaie locale. Il conviendra de poursuivre cette action originale à raison d'une vingtaine de titres par année, au cours des deux prochaines années. Chaque titre retenu fait l'objet d'un contrat avec l'éditeur concerné et des contrats ont été conclus avec deux distributeurs, pour la diffusion dans l'ensemble des pays du Sud. 5 500 000 FF sont à prévoir (2 500 000 la première année et 3 000 000 la deuxième).

##### **2.4 Encouragement à la lecture en milieu rural dans les pays du Sud : expansion des C.L.A.C. (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle)**

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique a mis en oeuvre depuis quelques années un programme particulièrement utile, sous l'angle éducatif et culturel comme sous l'angle du développement, et original dans la mesure où il suppose la participation des populations concernées et le concours des pouvoirs publics, en plus de l'intervention de l'Agence. Deux pays d'Afrique (le Bénin et le Sénégal) ont déjà bénéficié de l'implantation de ces Centres de Lecture et d'Animation Culturelle, à raison d'une vingtaine par pays, et une bonne dizaine d'autres sont candidats pour accueillir de tels réseaux. Compte tenu de l'intérêt évident et des perspectives prometteuses de cette action, il conviendrait que le prochain Sommet soutienne fortement l'action de l'ACCT, en dégagant des crédits qui correspondent à l'effort propre de l'Agence pendant les deux prochaines années. Prévoir 4 000 000 FF, soit 2 000 000 par année.

### III. LA CHANSON

Tant pour des raisons socio-culturelles et psychologiques que pour des motifs économiques et techniques, la situation de la chanson dans nos pays (création, production, diffusion) doit retenir l'attention des pouvoirs publics. Son rôle et son influence, particulièrement auprès de la jeunesse, se trouvent aujourd'hui décuplés par l'essor phénoménal des industries culturelles et par la domination du marché par quelques multinationales où la présence de francophones est pour le moins discrète.

Le salut de nos cultures et la défense de la langue française aussi bien que la reconquête de nos ondes et de nos marchés propres (et, si possible, un certain rayonnement dans les autres) appellent des mesures amples et urgentes de la part de la communauté francophone comme de la part de chacun de nos pays. Le groupe de travail a recommandé plusieurs mesures ambitieuses mais réalistes et indispensables pour le salut de la chanson de nos pays, tant sous l'angle de la créativité et de la diffusion que sous celui de la conservation du patrimoine et de la formation ou du perfectionnement des diverses catégories d'acteurs.

Une seule proposition est aujourd'hui présentée, proposition à deux volets qui réunit les plus significatives des mesures envisagées par le groupe de travail.

#### **Création d'un fonds d'aide à la production et à la commercialisation et organisation francophone de promotion des marchés de la musique**

Compte tenu de la faiblesse des structures industrielles (production et diffusion) dans les pays du Sud et de la rareté des aides publiques à la chanson, il est nécessaire de créer un fonds pour favoriser la production et la commercialisation des oeuvres des pays du Sud. L'originalité de ce fonds réside en ceci que les crédits ne devront pas être distribués nommément à des artistes ou à des individus mais à des structures «porteuses», c'est-à-dire capables de développement. Il faudra que les aides ponctuelles servent non seulement le projet spécifique pour lequel leur concours a été sollicité, mais aussi le renforcement, la consolidation de la structure qui a porté le projet. Les retombées du fonds doivent être économiques autant que culturelles et accélérer l'avènement des structures industrielles et professionnelles efficaces dans les pays du Sud, ce qui ne pourra ensuite que faciliter et enrichir la coopération francophone Nord-Sud dans le domaine de la chanson, vue à la fois comme création culturelle et comme produit. Apport minimal requis pour la mise en route du Fonds : 1 000 000 FF (ce qui permet 20 interventions pour la production et la diffusion d'autant d'enregistrements, à 50 000 FF en moyenne par intervention)

D'autre part, il faut assurer la mise en commun des moyens, des idées et des efforts - trop souvent dispersés - en vue de favoriser à l'échelle internationale la promotion de la chanson dans nos pays. Une action de ce type suppose une structure souple et dynamique en vue de la présence active des divers pays et producteurs francophones, lors des grands marchés régionaux et internationaux de la chanson, en vue aussi de campagnes promotionnelles de caractère collectif.

Cette structure devra également rechercher les moyens propres à assurer l'organisation d'un marché du disque ouvert aux producteurs francophones en Amérique du Nord. Il s'agit là d'une évidente nécessité, compte tenu non seulement des communautés francophones d'Amérique du Nord mais du poids déterminant des Etats-Unis comme principal producteur et consommateur mondial de musique. Ce marché spécifique ne pourra se constituer qu'au départ d'un grand évènement annuel type MIDEM : cette organisation pourrait naître par exemple

dans le cadre de l'actuel CINARS. Enfin, cette structure pourrait instituer une banque de données relatives aux productions de l'espace francophone et favoriser la création de consortiums de producteurs francophones.

Les crédits nécessaires pour le programme sont de l'ordre de 7 000 000 FF pour deux ans, dont 1 000 000 FF pour le premier volet, à raison de 500 000 FF par année (permettant chaque fois une dizaine d'interventions pour la production et la diffusion d'autant d'enregistrements) et 6 000 000 FF à raison de 3 000 000 FF par année au titre de l'organisation du marché de la chanson francophone à l'échelle internationale et des campagnes de promotion collective. L'ensemble de ces activités sera réalisé sous les auspices du Conseil Francophone de la Chanson, association de droit international qui rassemble déjà les associations nationales de sept pays.

#### **IV. UNE POLITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE FRANCOPHONE**

Un groupe de travail a été constitué à la demande du Comité du suivi pour étudier l'opportunité d'un grand festival périodique du film francophone. Après examen des implications d'une pareille entreprise à la lumière de la situation présente du cinéma de langue française (et compte tenu des festivals existants) et après consultation des milieux professionnels, le groupe a conclu par la négative. En revanche, il lui est apparu qu'il était urgent d'engager les travaux nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique du cinéma pour l'ensemble francophone : c'est dans le cadre d'une telle politique, globale et cohérente, que pourrait être réexaminée dans quelques années l'opportunité d'un grand festival du film de langue française.

En conséquence, il est proposé d'inviter le Bureau de liaison des professionnels du cinéma francophone à préparer, d'ici la fin de l'année 1989, le plan d'une étude devant mener à l'élaboration d'une politique globale de la cinématographie dans l'ensemble francophone, plan qui sera soumis à l'examen et à l'approbation de la Conférence des Ministres de la Culture. En fonction de la décision de la Conférence, l'étude pourrait être réalisée au cours des dix-huit mois suivants et ses conclusions seraient présentées au prochain Sommet.

L'Agence de Coopération, en tant qu'organisateur de la Conférence des Ministres de la Culture, mettra à la disposition du Bureau de liaison des professionnels du cinéma une somme de 300 000 FF, qu'elle-même sollicite du présent Sommet. Ces crédits permettront de préparer entre juin et septembre 1989 le plan de l'étude qui sera proposé à l'agrément de la Conférence des Ministres de la Culture. L'ACCT fournira au Bureau de liaison du cinéma les moyens de soutien en secrétariat.

#### **V. ETUDES AFRICAINES : CREATION DE LA FIDELCA** (Fondation internationale pour le développement des études de langues et de civilisations africaines)

L'espace francophone doit être un lieu par excellence du dialogue des cultures : c'est là une des missions prioritaires et c'est ce qui lui confèrera sa valeur exemplaire. Pareil dialogue suppose que dans cet espace soient florissantes les études des langues et civilisations qui y sont représentées; il suppose également un équilibre au moins relatif dans la connaissance réciproque qu'ont de leur civilisation, de leur histoire, de leurs institutions les peuples du Nord

et ceux du Sud. Or, la recherche africaniste a perdu de son élan et de son lustre au cours des dernières décennies et les études africaines n'ont pas la place qu'elles devraient occuper dans l'espace francophone.

Sur proposition de la délégation française, le Sommet de Québec avait retenu l'idée d'une étude sur les conditions de relance de la recherche et des études africaines : un groupe multinational d'africanistes a poursuivi une réflexion sur cette question de septembre 1988 à janvier 1989 et certains de ses membres ont accompli des missions de consultation en Belgique, en Afrique et aux Etats-Unis. Au terme de son travail, le groupe a été unanime à recommander la création d'une structure souple et légère, ayant une mission à la fois d'information, d'animation, de coordination et d'incitation, appuyée sur les ressources humaines de toutes les institutions et de tous les centres d'études et de recherche africanistes dans l'espace francophone.

Le groupe recommande plus précisément la formule suivante : vouée à la promotion des études africaines dans une perspective de concertation, de coordination et d'animation, cette institution de haut niveau devra répondre à des critères de souplesse et d'efficacité. Elle établira les mécanismes nécessaires de coopération entre tous les centres et instituts de recherches africaines universitaires et extra-universitaires; elle réunira et répartira des moyens supplémentaires d'aide à la recherche et à la diffusion des résultats de la recherche.

La Fondation facilitera la mise en oeuvre des programmes de recherche et d'enseignement selon des axes définis périodiquement, mènera une action permanente de diffusion de la documentation, assurera la constitution d'un véritable réseau des centres, départements et instituts d'études africaines, encouragera la publication des travaux scientifiques, notamment ceux des chercheurs africains, s'emploiera à coordonner et à développer les recherches africanistes. Deux types de programmes sont retenus : les langues et les littératures d'une part, les civilisations de l'autre, dans le sens le plus large.

L'organisme sera doté d'un conseil scientifique de 15 membres représentatifs de l'ensemble de la recherche africaniste et d'un comité de gestion de 9 membres. Il aura la forme juridique d'un organe subsidiaire de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. Afin que les frais de fonctionnement soient réduits au minimum, l'idée est retenue d'une installation du siège (très modeste) dans les locaux de l'Agence à Lomé ou Paris : la conférence de Dakar décidera.

Il est proposé que le nouvel organisme reçoive le nom de : Fondation Internationale pour le Développement des Etudes de Langues et de Civilisations Africaines (FIDELCA). Il convient de prévoir pour le biennium 1990-91 des crédits de 20 000 000 FF, soit 8 000 000 FF la première année et 12 000 000 FF, la deuxième.

## VI. DEVELOPPEMENT DES ARCHIVES NATIONALES EN AFRIQUE

L'organisation efficace et l'exploitation judicieuse des archives nationales constitue aujourd'hui pour tous les pays un impératif non seulement pour des raisons évidentes d'ordre historique et culturel mais également pour des raisons d'ordre administratif et même économique. La plupart des pays du Sud souffrent à cet égard d'un retard préjudiciable, qui ne cesse de s'aggraver avec les années.

La nouvelle Association Internationale des Archives Francophones (AIAF) a inscrit au premier rang de ses objectifs un effort permanent pour dresser l'inventaire des besoins prioritaires de ses membres (législation, organisation, équipements, formation) en particulier en Afrique francophone et pour leur apporter un concours scientifique, technique et financier propre à leur permettre de se doter d'un service efficace d'archives nationales.

L'Association entend mener cette tâche en liaison étroite avec le Conseil International des Archives et avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et en tenant compte des études déjà réalisées à ce jour; elle compte aussi s'appuyer pour les fins de formation sur l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar.

La première étape de l'effort à engager comprend deux volets majeurs : élaboration d'un schéma de politique archivistique à l'intention des gouvernements des pays du Sud; élaboration d'un modèle d'organisation des archives à l'intention des administrations chargées de la mise en oeuvre de la politique. Un système d'archives opérationnel doit prendre en compte aussi bien les fonctions administratives que les fonctions culturelles de cette «mémoire vivante» des peuples, essentielle à l'identité, à la continuité et au progrès.

Pour faire le point des études et inventaires réalisés à ce jour et les compléter, pour élaborer le cadre général d'une politique archivistique nationale et un modèle d'organisation des archives avec définition des implications de divers ordres, les crédits nécessaires dans une première phase de deux ans (1990 et 1991) sont de l'ordre de 1 450 000 FF. On peut espérer qu'en plus les directions des Archives Nationales de certains pays du Nord accepteront de mettre à la disposition pour des périodes variables un certain nombre de leurs collaborateurs.

#### SYNTHESE BUDGETAIRE INDUSTRIES CULTURELLES

Coût en Millions de Francs Français

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	1990	1991
1 Conférence des Ministres de la Culture	1,15	
2 Centre africain de formation aux métiers du livre	1,40	1,60
3 Développement de la lecture en Afrique (livre et radio)	1,00	
4 Collection francopoeche (à raison de 20-25 titres par an)	2,50	3,00
5 Aide à l'expansion des CLAC (centre de lecture en milieu rural)	2,00	2,00
6 Chanson : aide à la production et organisation des marchés	3,50	3,50
7 Cinéma : élaboration d'une politique globale	0,30	
8 Promotion des études africaines (langues et civilisations)	8,00	12,00
9 Archives nationales en Afrique	0,60	0,85
<b>TOTAL</b>	<b>20,45</b>	<b>22,95</b>



**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Information Scientifique et  
Developpement Technologique**





**SOMMAIRE**

## INFORMATION

A - Introduction

B - Stratégies de développement

C - Plan 1990 / 1992

I     Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques

II    Espace informatique francophone

III   Formation

IV    Recherches et développements technologiques

D - Université des réseaux d'expression française - UREF

E - UREF : perspectives 1990-1991 et programmation

F - Membres du réseau I S D T

*Synthèse budgétaire*

## A - INTRODUCTION

Il est apparu, lors de l'exécution du programme ISDT 1987/1989, qu'il convenait de réinsérer les actions et programmes de l'ISDT dans une approche plus globale de politique scientifique et de stratégies pour le développement, en fonction des intérêts des pays du Sud et de leurs moyens disponibles, en impliquant le plus grand nombre possible de spécialistes et de services.

L'information scientifique et technique est étroitement liée à toutes formes de communication. Ces opérations sont complémentaires. Mais des étapes doivent être respectées, à la fois pour que l'information - dans toutes ses dimensions et sous tous ses aspects - aboutisse chez ceux qui en ont le besoin et pour que la communication écrite et orale traditionnelle ne soit pas oubliée dans le débat de l'informatique et des télécommunications.

Le réseau ISDT a étudié les actions en cours, celles du Sommet de Québec qui n'ont pas pu être lancées faute de ressources financières, celles qui ont été transférées des autres réseaux et quelques nouveaux projets.

Il en a conclu que la poursuite et l'amélioration des actions et des programmes en cours imposaient une concentration des objectifs et des moyens financiers pour rendre une certaine cohérence au programme général.

**Le réseau propose, donc, à l'unanimité, d'assurer la continuité des opérations mises en oeuvre sur plusieurs années.**

Des axes prioritaires se dégagent à l'expérience, par exemple : formation - structuration des unités documentaires - soutien renforcé aux publications périodiques.

Mais le réseau ISDT conçoit difficilement de remettre en question les actions majeures dégagées des précédents Sommets, alors même qu'elles ont à peine trouvé leurs bases financières et leurs structures de gestion, depuis la fin 1987.

Le réseau entend ne pas séparer ni opposer science et technique. Dès lors, tout en mettant l'accent sur l'information scientifique, outil et mécanisme de base de tout transfert de connaissances, il désire conserver dans son action outre la recherche, le développement technologique, du moins sous son libellé générique.

Pour éviter toute confusion avec les actions d'autres réseaux et compte tenu des moyens financiers très modestes, le réseau ISDT préfère se fonder à l'avenir sur un concept de «recherches et développements technologiques» ; au pluriel, afin de bien indiquer l'acquisition des connaissances. Il s'agit d'étudier et de concrétiser la mise en oeuvre d'applications scientifiques et techniques pour le développement.

Le réseau ISDT propose de maintenir les trois axes majeurs du Sommet de Québec :

- Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques
- Espace informatique francophone
- Transfert de technologies ; cette action étant modifiée en :

Recherches et développements technologiques (dont Espace juridique francophone).

Le réseau propose, par ailleurs, de poursuivre et d'amplifier le programme majeur du Sommet : Université des réseaux d'expression française.

Par ailleurs, une action noyée dans les programmes, devient un enjeu majeur : la formation.

## B - STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Le réseau ISDT défend l'idée que les diverses actions menées depuis deux ans, et qu'il convient de poursuivre, doivent être réinsérées dans une politique scientifique plus globale se fondant sur différentes stratégies de développement.

Il soutient donc, dans cette perspective, l'excellent rapport élaboré par le Sénégal.

Ce rapport, qui représente une concertation de plusieurs mois de toutes les instances responsables du Sénégal, peut servir de base à la conception d'un plan commun de développement des pays du Sud en matière d'information scientifique, moyennant le respect des spécificités de chacun des Etats-membres.

Une conférence des Ministres de la politique scientifique pourrait en assurer le lancement.

Il est incontestable que ce type de démarche a un effet mobilisateur sur les acteurs de la coopération, tout d'abord dans le Sud, car personne n'en est absent, ensuite dans le Nord, car ceux qui ont les moyens de transférer auront le sentiment d'assurer un service plus étendu.

Les grandes lignes du rapport du Sénégal sont :

- Définition et mise en oeuvre de politiques concertées visant à faire valoriser, par les pays du Sud, en ayant recours à leurs structures nationales, leurs propres acquis scientifiques et techniques ;
- Renforcement des moyens de télécommunication ;
- Choix des projets ISDT adaptés aux réalités des pays du Sud qui doivent en être les principaux artisans ;
- Transposition de banques et de bases de données en instruments de documentation sectorielle, tenus à jour et accessibles à tous les chercheurs et techniciens ;
- Introduction de l'informatique dans l'éducation et la formation (EAO, CAO, CFAO, didacticiels, etc.) ;
- Formation des professionnels IST et valorisation de leur statut ;
- Financement simplifié et direct des actions.

**C - PLAN 1990 / 92**  
**I - EXPLOITATION RATIONNELLE**  
**DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES**

**1. Structuration des politiques et systèmes documentaires**  
**des pays du Sud**

**2. Publications scientifiques (soutien à l'édition et diffusion)**

La diffusion des livres et revues scientifiques constitue une priorité qui devra être renforcée par le Sommet de Dakar.

L'effort au cours des deux prochaines années est de faire circuler plusieurs centaines de revues scientifiques et techniques, selon les axes Nord-Sud et Sud-Nord.

Les publications périodiques en tous genres (revues, bulletins, annales, fiches, syllabus, livres de base, etc.) constituent encore le meilleur support de la diffusion de l'information scientifique. Il s'avère donc indispensable d'en soutenir la production tant au Nord qu'au Sud et de subventionner la diffusion.

Aussi faudra-t-il développer l'action de l'ACCT de diffusion de revues scientifiques (en cours depuis 1987 et qui a donné lieu à un programme important d'achat et d'acheminement de revues négocié entre l'ACCT, la BIEF et l'Université Libre de Bruxelles) et l'action de l'UREF, «viatique et bibliothèque minimale». Il y aura lieu de poursuivre leur coordination.

Les supports modernes pourraient venir en appui, en seconde phase, à cette politique de diffusion.

L'édition de cours et de manuels universitaires en langue française est de la plus haute importance d'où le soutien à cet égard des actions menées par l'UREF (édition de livres et revues, programme viatique). Mais il est tout aussi important de ne pas négliger la diffusion de manuels techniques sur l'usage de nouveaux outils dans les pays en développement.

**3. Nouveaux supports transportables**

Si l'écrit demeure essentiel à la diffusion de l'information scientifique et technique, une place importante doit être donnée également aux supports modernes, afin que la communauté francophone puisse bénéficier des meilleurs outils.

Parmi ceux-ci, les vidéodisques et les disques compacts à mémoire fixe sont les supports les plus prometteurs et les plus adaptés à une gestion décentralisée de l'information.

Il s'agit là d'un programme essentiellement développé par l'UREF, quoique la BIEF pourrait se voir chargée de nouvelles tâches d'information qui exigeraient le recours, pour la circulation des bases de données, aux disquettes et au vidéotexte.

Les programmes «Nouveaux supports transportables» de l'UREF et «Vidéodisques» de la France doivent être poursuivis et amplifiés. De même, il convient de prévoir de nouvelles applications du disque compact à mémoire fixe en particulier pour l'archivage et la consultation de documents primaires, de répertoires de publications scientifiques ou universitaires et la compilation de didacticiels et de progiciels.

**4. Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones (BIEF)**

La phase exploratoire de cette Banque internationale a permis de mettre en place un réseau d'accueil structuré sur lequel divers projets de «l'espace informatique francophone» pourront être greffés, notamment pour l'exploitation d'unités documentaires et pour la formation.

Un contrat a été signé avec la bibliothèque de l'Université d'Ottawa pour le fonctionnement de la BIEF et pour la saisie et le traitement des données. Le réseau invite la BIEF à poursuivre la constitution de la banque de données sur les Etats francophones annoncée au Sommet de Québec.

L'intérêt de la BIEF se situe tant dans son programme d'action que dans la fiabilité du réseau constitué d'organismes responsables tels que bibliothèques centrales, universités, ministères et de laboratoires. Un grand nombre d'experts des pays du Sud sont déjà impliqués dans le développement du programme.

Le système de transmission à distance des bases de données fonctionne ; les informations sont traitées selon une programmation concertée et avec des outils compatibles.

### **5. Terminologie et néologie**

Ces programmes adoptés par les réseaux au Sommet de Québec ont reçu un financement dans le cadre de l'UREF et du budget régulier de l'ACCT.

### **6. Réseaux documentaires**

La mise en oeuvre d'un réseau documentaire n'est possible que sur la base d'unités préexistantes. Il convient donc de consolider les unités des universités, des centres, des laboratoires et des services publics selon un schéma commun de développement.

Une équipe d'experts des pays du Sud devrait prendre en charge une vaste évaluation portant sur la structuration de leurs systèmes documentaires ; celle-ci viserait à :

- évaluer l'équipement documentaire existant, sa vétusté, son niveau d'exploitation, sa compatibilité ou non avec d'autres équipements (situés ailleurs ou à acquérir);
- formuler les besoins les plus essentiels en matériels et en logiciels ;
- fixer un taux d'encadrement humain et dresser un plan de formation d'experts.

## **II - ESPACE INFORMATIQUE FRANCOPHONE**

- 1 - Inventaire des infrastructures d'accueil informatique et télématiques
- 2 - Production et diffusion
- 3 - Centres serveurs régionaux (unités documentaires interactives)
- 4 - Informatique et Education

Des actions en cours d'exécution doivent être développées :

- Bulletin de liaison trimestriel
- Séminaires/ateliers internationaux de formation
- Valorisation d'expériences d'introduction de l'informatique
- Sensibilisation des utilisateurs et décideurs à l'introduction de l'informatique en éducation et/ou formation
- Etude INFODUC

Un programme de vidéotex développé par la France occupe une place importante dans l'Espace informatique francophone. Il doit servir de modèle.

Le développement conséquent de ce programme, qui doit permettre une meilleure disposition de l'information, doit constituer une des priorités du Sommet de Dakar, ainsi que son orientation croissante vers une gestion décentralisée et la constitution de «Centres serveurs vidéotex régionaux».

### III - FORMATION

La priorité, en projets et en hommes, devrait être attribuée à la **formation et à la gestion des systèmes documentaires**.

**Deux types de formation pourraient être dispensés :**

a) **au profit d'universitaires et de cadres** pour leur permettre de développer leur propre système de documentation et d'information ;

b) **au profit de techniciens et de documentalistes**, afin de les préparer à transposer les références bibliographiques et les données informatiques dans les formes écrites compatibles avec les divers niveaux de développement.

Ces tâches sont prioritaires en faveur du Sud dans tous les domaines ISDT :

- développement intensif et extensif de formations diverses,
- fourniture de moyens portables.

La formation à distance et la télématique peuvent apporter un soutien au développement de contenus adaptés aux diverses situations et institutions nationales ou régionales, notamment par la coproduction d'outils pour la formation et le développement professionnel.

Ce programme peut commencer par la mise au point d'un modèle de coproduction incluant la coédition, à partir des besoins des partenaires de la francophonie. Il devrait favoriser l'usage de technologies éducationnelles de pointe.

### IV - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES

L'intégration des actions et programmes devrait favoriser la reconnaissance rapide de projets initiés par des promoteurs du Sud, grâce à l'acquisition d'un matériel de base facilitant la production de leurs propres outils d'information, grâce aussi au soutien que le Nord doit apporter pour la propagation desdits outils.

La non-intégration des diverses ressources dans un budget unique ne permet pas pour le moment d'appliquer un plan de mise en oeuvre d'applications technologiques, tant dans le Nord que dans le Sud.

Ce programme nouveau vise donc à étudier diverses opérations bilatérales réussies, afin de suggérer au Sommet qui suivra celui de Dakar une politique concertée d'exploitation de matériels, de logiciels et de banques de données.

Dans le domaine de l'information scientifique, vouloir obtenir à tout prix et tout de suite des résultats tangibles, sans y consacrer les ressources financières appropriées et du personnel qualifié ne peut entraîner que le désordre.

#### **Espace juridique francophone**

C'est dans ce cadre que le projet «Espace juridique francophone» constituera un élément d'harmonie, à savoir par :

- la réalisation d'un glossaire de terminologie juridique,
- la faisabilité d'un programme intitulé : «l'arbitrage commercial international dans la Francophonie».

L'objectif est de dresser l'état de la culture juridique francophone dans l'arbitrage commercial international, non seulement pour des raisons linguistiques, mais aussi pour sauvegarder les intérêts économiques.

Les actions proposées sont :

- sensibilisation pour promouvoir la traduction simultanée dans les arbitrages
- création d'une banque de données
- aide aux éditeurs pour publier et diffuser des ouvrages et revues sur le sujet
- tenue régulière de congrès internationaux.

Ce projet a servi de base de réflexion à la Conférence des Ministres de la Justice de la Francophonie de janvier 1989.

## D - UNIVERSITE DES RESEAUX D'EXPRESSION FRANCAISE U R E F

Opérateur privilégié des Sommets en matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'UREF met en oeuvre un ensemble de programmes relatifs à l'information scientifique et technique (appui à l'édition et à la diffusion de livres et revues, soutien au développement et à l'intégration des réseaux documentaires, nouveaux supports transportables, aide à la constitution et à l'interrogation des banques de données), à la recherche et à la formation partagée (réseaux thématiques de recherche, réseaux de didacticiens, réseaux de responsables d'établissements, à la gestion multilatérale des activités universitaires - enseignements à distance, UNISAT - filière francophone, cursus co-diplomants, bourses d'excellence, programme CIME d'échange d'étudiants).

On trouvera ci-dessous une description des activités de l'UREF.

*Mailler, mettre en réseaux l'espace scientifique francophone, organiser à tous niveaux les échanges d'hommes, d'idées et de connaissances, donner à tous l'accès à l'information scientifique et technique : voilà l'ambition de l'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF) <sup>1</sup>*

La francophonie scientifique est la chance, la carte maîtresse du français et des diverses cultures francophones. Pour créer en français, pour que les chercheurs de langue française délivrent en français leurs messages de progrès, un élan est à créer, une mobilisation à susciter. C'est pour partie à ces impératifs que répond la volonté politique de consolider et de développer un espace scientifique francophone.

C'est, par ailleurs, la dynamique de l'espace francophone qui permettra de conserver et de renforcer un réseau actif d'échanges entre les communautés scientifiques du Nord parlant français, notamment entre celles situées en Europe (France, Belgique, Suisse) et entre ces dernières et la communauté scientifique canadienne ; communautés éclatées qui sont parties prenantes d'autres solidarités en Amérique du Nord et en Europe.

C'est cette même dynamique qui confortera les échanges Nord-Sud et Sud-Sud nécessaires à l'émergence scientifique internationale de l'Afrique et à la reconquête de sa propre capacité de création et de découverte endogène.

L'accueil remarquable réservé dans tous les pays du Sud aux programmes de l'UREF - qu'il s'agisse de l'édition et de la diffusion d'ouvrages, de revues, d'outils documentaires (écrits ou informatisés), de la recherche partagée, des bourses et stages... - vient de l'adéquation des solutions proposées aux problèmes des Universités et Centres de recherche d'Afrique et des autres pays du Sud. Comme les recteurs des Universités africaines l'ont clairement manifesté à l'occasion de leur rencontre de Kinshasa en janvier dernier, l'UREF répond à une demande à la fois claire et pressante.

Mais la francophonie scientifique ne peut se faire contre la communauté scientifique. Elle a besoin de l'adhésion des hommes de sciences. Les faits pourtant sont alarmants ; car au-delà de la connaissance de l'anglais bien entendu nécessaire, il semble qu'un courant considéré comme moderniste va jusqu'à refuser toute vie scientifique en français mettant en cause les bases mêmes du multilinguisme et d'une francophonie poly-culturelle.

<sup>1</sup> Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français - Québec, 1987

Il n'est que temps de créer un foyer de rayonnement, un pôle d'attraction pour susciter l'intérêt des scientifiques de langue française et arrêter l'actuel désengagement.

Le but de l'Université des réseaux d'expression française est de générer ce courant, ce sentiment d'appartenance à la francophonie.

Pour ce faire, l'UREF, sans se substituer à l'existant, s'appuie sur des centres ou laboratoires d'excellence dont elle augmente le rayonnement et homogénéise les niveaux de formation. Elle est le lieu privilégié de constitution des banques de données. Elle associe le Nord et le Sud autour de l'informatique, de l'audiovisuel, de techniques nouvelles en général.

Il faut, en deuxième lieu, mettre fin à l'isolement des chercheurs en constituant des réseaux solides et solidaires de chercheurs francophones. A cela, l'UREF travaille résolument ; ses réseaux de recherche et ses programmes multidisciplinaires regroupent aujourd'hui près de 600 chercheurs originaires de la quasi-totalité des pays de la francophonie. Ces réseaux travaillent, organisent leurs recherches partagées, se réunissent pour des Journées scientifiques, publient les premiers résultats de leurs travaux, produisent et diffusent de l'information scientifique et technique.

En induisant un authentique partenariat universitaire, les réseaux décroissent les chercheurs. Ils sont le lieu privilégié de l'accès généralisé, équitable et partagé à l'information scientifique et technique.

Ils permettent, en utilisant à plein l'apport de l'échange, de valoriser l'effort des aides bilatérales et multilatérales en matière d'équipement des laboratoires et de formation des chercheurs. L'échange, en effet, désenclave, décroisse et fait bénéficier chacun de l'acquis de tous.

L'UREF comprend trois types de réseaux : institutionnels, thématiques et de didacticiens.

Les réseaux institutionnels universitaires regroupent par discipline ou par spécialité les responsables des établissements universitaires à l'instar de la *Conférence des doyens des facultés de médecine d'expression française*, permettant à chacun de bénéficier de l'expérience collective francophone. Ce sont pour les Chefs d'établissement le lieu privilégié de rencontre et de coopération avec des collègues partageant les mêmes objectifs, les mêmes préoccupations professionnelles.

Les réseaux thématiques regroupent des chercheurs, des équipes, des laboratoires, des instituts de recherche, des composantes d'universités ou d'écoles, sur un thème de recherche commun, en vue d'objectifs spécifiques et dans les secteurs de recherche prioritaires pour le développement et la modernité. De leur existence et de leur dynamisme dépend très largement la vitalité des livres scientifiques, des revues, des publications, des bases et banques de données en français.

Un autre type de réseaux est tout aussi prioritaire : celui des réseaux de didacticiens. Il s'agit de rassembler les enseignants, discipline par discipline, pour créer et diffuser les moyens pédagogiques.

Le fonctionnement des réseaux de l'UREF comprend, par ailleurs, en appui, des instruments de soutien relatifs à l'échange d'enseignants, à la mobilité des chercheurs, à l'édition et à la diffusion de livres et de revues scientifiques, à la circulation de l'information, à l'enseignement à distance, au fonctionnement des laboratoires.



Ainsi les moyens sont-ils peu à peu donnés aux hommes de science du Nord comme du Sud de travailler en français et de s'associer (rencontres, ouvrages scientifiques, interrogation des banques de données, bourses).

La francophonie scientifique n'est ni léthargie ni repli sur soi. C'est pourquoi l'UREF inscrit ses programmes dans une triple dynamique :

### **LE PLUS DE L'INFORMATION, LE PLUS DE L'ECHANGE ET LE PLUS DU MULTILATERAL**

#### **Le plus de l'information**

L'information scientifique et technique circule mal entre le Nord et le Sud parce que les moyens mis en oeuvre sont insuffisants ou inadaptés. Afin de remédier à ces carences dans l'enseignement et la recherche, l'UREF développe des programmes dans les domaines de l'IST écrit, de l'IST informatique et des nouveaux supports transportables. Elle participe au niveau universitaire à la structuration des systèmes documentaires.

Ces programmes visent tous le même objectif : développer l'édition et la diffusion la plus large possible de tous les supports d'information scientifique et technique en français, qu'il s'agisse des supports traditionnels de l'information écrite (ouvrages, revues), de nouveaux supports transportables (DC MEF, vidéodisques), des banques de données et de leur interrogation locale ou à distance.

Les programmes de transfert de l'information scientifique et technique du Nord vers le Sud mais aussi du Sud vers le Nord s'appuient sur un inventaire des besoins documentaires des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Des enquêtes sont effectuées auprès des établissements et des centres de recherche, par le canal notamment des réseaux institutionnels afin que les informations fournies correspondent à des besoins identifiés.

Enfin, il ne s'agit pas seulement d'accumuler l'information mais aussi de la structurer pour la rendre utilisable et immédiatement disponible. C'est pourquoi l'un des programmes présentés a pour objet de *consolider les unités documentaires* qui existent déjà dans les universités, laboratoires et centres de recherche, en utilisant, en particulier, de façon optimum les grands réseaux de documentation qui existent aujourd'hui dans l'espace scientifique francophone et, au delà, en Europe et en Amérique du Nord.

#### **Le plus de l'échange**

##### **La recherche partagée**

Afin de rassembler les chercheurs sur les objectifs communs et de renforcer la capacité scientifique francophone, l'UREF a mis en place des réseaux thématiques de recherche et des programmes multidisciplinaires qui regroupent les chercheurs concernés des pays francophones du Nord comme du Sud.

En finançant la recherche partagée, en favorisant la tenue de journées scientifiques et de stages de recherche en laboratoires, la production d'IST sur tous supports, l'UREF crée, entre toutes les composantes de la francophonie scientifique, un courant d'échange, de partage - non seulement Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud, Nord-Nord et Est-Ouest, de l'information, de la formation, de la recherche et d'une manière générale, de l'excellence scientifique.

Dans le même esprit, des réseaux de didacticiens sont à créer par discipline pour regrouper les enseignants travaillant à la création et au développement d'outils pédagogiques.

#### **La formation partagée**

Les futures élites, les enseignants et les chercheurs doivent être formés dans les meilleures conditions, au plus haut niveau, et avoir un accès égal au savoir donc aux moyens d'y parvenir, au Sud comme au Nord. C'est pourquoi l'UREF a mis en oeuvre des programmes d'appui aux formations de pointe, notamment un programme de bourses d'excellence grâce auquel des chercheurs post-doctoraux, du Nord comme du Sud, peuvent enrichir leurs connaissances et leur formation dans des laboratoires d'autres pays francophones.

C'est dans le même esprit qu'a été créé, cette année, le programme CIME qui, à l'image des programmes européens ERASMUS et COMETT, favorise les échanges d'étudiants de 2ème et 3ème cycles et leur permet de suivre des stages dans des entreprises d'autres pays francophones ou de poursuivre, dans d'autres universités de la francophonie, des études qui seront validées dans leur pays d'origine. Les études et stages transnationaux participent à la qualité de la formation partagée.

Pour renforcer les 3èmes cycles d'université, comme pour favoriser la diffusion dans l'espace francophone des savoirs et des savoir-faire au plus haut niveau, l'UREF met en oeuvre des programmes de formation à distance par satellite, UNISAT (UNiversité et SATellite) qui s'adressent aux universités et aux entreprises.

#### **La vie institutionnelle partagée**

Les établissements universitaires et de recherche du monde francophone ont noué des liens permanents de solidarité par la mise en commun des ressources comme des besoins. Cela est fait avec la création, dans la quasi-totalité des disciplines, des Conférences internationales des Chefs d'établissement d'enseignement supérieur. Ces Conférences, liées étroitement à l'UREF, définissent des programmes d'actions spécifiques en réponse aux problèmes particuliers de formation, d'information, de recherche, de fonctionnement que les responsables des Facultés et Ecoles rencontrent dans leur discipline.

#### **Le plus du multilatéral**

Ni les seules structures nationales, voire régionales, ni les aides de nature bilatérale mises en place séparément par la France, le Canada/Québec, la Belgique, entre autres, - quelles que soient par ailleurs leur importance et leurs réussites - ne suffisent aujourd'hui à résoudre les problèmes posés, toujours plus complexes, plus pressants, et d'une ampleur plus grande qui se posent dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des pays du Sud (effectifs pléthoriques; manque de locaux, d'enseignants, de matériel; indigence des moyens pour le fonctionnement des établissements comme pour l'innovation en matière de pédagogie et de recherche).

Aux universités et centres de recherche nationaux confortés par des aides bilatérales, établissements de première génération, doivent s'ajouter rapidement, et sur une grande échelle, des filières, des universités, des centres de recherche de deuxième génération, transnationaux, c'est-à-dire à gestion et à financements multilatéraux. Ainsi les moyens diversifiés et complémentaires des pays du Nord en matière de ressources matérielles et humaines, d'expertise et

d'expérience sont-ils appelés à s'ancrer dans les pays du Sud pour y constituer des unités d'enseignement et de recherche puissants, novateurs, à la mesure des besoins d'excellence en formation et en recherche de l'Afrique.

En particulier, il apparaît nécessaire d'implanter une Université transnationale du Sahel, chargée d'assurer la recherche et la formation dans les domaines pluridisciplinaires d'intérêt pour le Sahel et la lutte contre la sécheresse (agronomie, sciences de l'ingénieur, habitat et environnement, climatologie, sociologie, médecine tropicale, sciences de l'eau et de la terre).

L'apport du multilatéral est une des chances de la francophonie scientifique. L'addition des volontés, des ressources et des idées, la création de structures dynamiques alliant l'excellence scientifique à une solidarité affirmée, sont des facteurs essentiels de consolidation de l'espace scientifique francophone dans sa double dimension de modernité et de codéveloppement.

### La francophonie de l'extérieur

Il reste que la francophonie scientifique ne peut se dispenser d'intégrer les ressources intellectuelles situées à l'extérieur de la francophonie et d'en renforcer l'efficacité et le rayonnement. Pour ce faire, l'UREF souhaite associer à ses programmes les enseignants et chercheurs de pays non-francophones utilisant le français comme langue de travail. A l'intention des milieux qui, dans les pays non-francophones, connaissent le français et à travers cette langue s'intéressent aux pays francophones dans leur ensemble, il convient de renforcer les instruments d'information en français et d'élaborer de nouvelles formules d'actions concertées. L'UREF, élément central de la vie scientifique en français, se propose d'associer à ses activités les enseignants et chercheurs francophones de l'extérieur, de former des scientifiques non-francophones en français et de les faire participer à ses programmes en tant que correspondants ou chercheurs associés dans le cadre d'un contrat d'association de l'UREF avec la francophonie de l'extérieur. Un tel contrat ouvre aux non-francophones la francophonie scientifique.

La démarche, suivie par l'UREF, est **réaliste**. Elle tient compte de ce qui existe, des potentialités et des besoins exprimés. C'est la raison pour laquelle elle a rapidement obtenu des résultats et pu utiliser, dès la première année (1988), la quasi totalité du budget qui lui a été alloué.

Les autres raisons de son efficacité tiennent au caractère durable de son action, à l'engagement des universitaires, à sa nature multilatérale, à la méthodologie mise en oeuvre pour l'évaluation de ses programmes.

Ses actions sont **durables** parce qu'elles ne sont pas ponctuelles et isolées mais, au contraire, concentrées sur des objectifs précis, articulées entre elles (recherche, formation, information), liées étroitement au développement économique, social et culturel.

L'**engagement** des universitaires dans l'UREF se manifeste avec de plus en plus de force, qu'il s'agisse des 80 universitaires qui comprennent ses différentes instances scientifiques, de programmation et d'évaluation, ou des quelque 600 universitaires membres de ses réseaux de recherche.

L'UREF est par ailleurs un programme évalué : le Conseil scientifique et les Comités

d'orientation scientifique sectoriels (COSS) de l'Université ont en effet arrêté une méthodologie quant au choix des responsables scientifiques, à la programmation, au suivi et à l'évaluation des programmes.

Quel budget pour l'Université ? Dans la phase de lancement, l'UREF a bénéficié en 1988 de 21,8 millions de francs français et en 1989, son budget est voté à hauteur de 24,4 millions de francs. Ces moyens ont permis d'engager et de réaliser très largement les programmes décidés à Québec.

En 1990, l'UREF a besoin de 61,9 millions de francs. C'est beaucoup, mais c'est beaucoup moins que ce que dépense chaque pays, en moyenne, pour le fonctionnement de chacune des universités partiellement ou entièrement de langue française.

Rapporté aux objectifs et aux enjeux de l'UREF, ce financement est modeste. Il est tout entier consacré à des programmes et n'implique, hormis un minimum de personnel d'administration et d'animation, aucune rémunération principale des enseignants et chercheurs.

La mise en place de l'Université des Réseaux n'implique pas de structures nouvelles puisqu'elle fait partie de l'AUPELF.

#### UREF : PERSPECTIVES 1990-1991 ET PROGRAMMATION

	1990	1991
<b>INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</b>		
Appui à l'édition et à la diffusion de manuels, d'ouvrages et de revues scientifiques	3,5	4,2
Attribution d'ouvrages professionnels à des étudiants nouvellement diplômés (viatique) et de manuels universitaires à des étudiants en cours d'études (un livre par étudiant)	3,5	4,2
Soutien à la co-production pour l'enseignement supérieur de logiciels et de didacticiels et aide à la réalisation et à la diffusion de nouveaux supports transportables pour l'enseignement et la recherche	3,7	4,0
Attribution aux bibliothèques universitaires spécialisées des pays du Sud d'ouvrages et d'abonnements à des revues scientifiques de haut niveau (programme bibliothèques minimales)	3,0	3,0
Soutien à la constitution et mise à jour de banques de données universitaires francophones en appui à l'ensemble des programmes de recherche et de formation de l'UREF	2,5	2,5
Aide à l'interrogation par le système vidéotex des banques de données	1,5	2,0
Soutien au développement et à l'intégration des réseaux documentaires des universités du Sud	1,5	2,0

**RESEAUX D'ECHANGE****RECHERCHE PARTAGEE**

Réseaux thématiques de recherche partagée dans les secteurs de recherche prioritaires pour le développement et la modernité (pathologie tropicale : paludisme, SIDA; biotechnologies végétales et animales; télédétection; littératures francophones; lexicologie, terminologie, traduction; financement de l'entreprenariat et mobilisation de l'épargne; foresterie; démographie).	9,1	12,6
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	------

**PROGRAMMES MULTIDISCIPLINAIRES**

Programmes multidisciplinaires de formation et de recherche spécifiques au développement et à la francophonie (génie parasécheresse; post-récolte; français en francophonie; maintenance)	4,8	6,1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

**FORMATION PARTAGEE**

Constitution des réseaux des chefs d'établissements de formation et des directeurs de centres de recherche et appui aux actions de ces réseaux	4,0	5,0
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Réseaux de didacticiens travaillant à la création et au développement de nouveaux outils pédagogiques	1,0	1,5
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Echanges d'étudiants avec cursus intégrés et stages d'entreprises transnationaux (CIME)	4,0	6,0
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Bourses d'excellence réservées à des chercheurs francophones de niveau post-doctoral	6,0	8,0
--------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Appui au troisième cycle sur la base de projets de recherche partagée et dans le cadre d'accords interuniversitaires	1,5	2,0
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

**GESTION MULTILATERALE DES ACTIONS UNIVERSITAIRES (GEMEAU)**

Utilisation du satellite pour la transmission interactive de cours de haute spécialisation et mise en place d'enseignement à distance en appui aux troisièmes cycles (programme UNISAT)	3,0	4,0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Création dans les universités nationales de nouvelles filières d'enseignement (filières francophones) nécessaires au développement et appui à la mise en place de cursus co-diplômants associant les établissements du Nord et du Sud	3,5	4,0
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Participation au fonctionnement scientifique des universitaires et instituts de recherche transnationaux chargés de formations et de recherches thématiques spécifiques au développement	3,0	3,5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

## FRANCOPHONIE SCIENTIFIQUE DE L'EXTERIEUR

Financement de la participation aux programmes de l'UREF des scientifiques des pays non francophones utilisant le français comme langue de travail	2,8	3,5
TOTAL	61,9	78,1

**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Industries de la Langue**



1





## SOMMAIRE

### I. ORIENTATION

Perspectives 1990-1991  
La communauté francophone et les langues  
Les industries de la langue : un domaine récent  
Des pôles d'activités en développement  
Un secteur stratégique  
Une industrie de souveraineté  
Conclusion

### II. PROGRAMMATION

Perspectives et objectifs  
Dispositifs et moyens  
Échéances et urgences  
Programme 1 : Veille scientifique, technologique et industrielle  
Programme 2 : Elaboration et réalisation de matériaux et d'outils  
fondamentaux en traitement automatiques des langues  
naturelles (français et langues nationales)  
Programme 3 : Enrichissement linguistique dans l'espace francophone  
Programme 4 : Education et formation

### ANNEXE

*Synthèse budgétaire*

## I. ORIENTATION

### PERSPECTIVES 1989 - 1991

#### Les industries de la langue

##### Une industrie de souveraineté de l'espace francophone

La francophonie se définit comme un espace multilingue où sont à l'oeuvre un millier de langues nationales communiquant par une même langue d'échange et de contact, la langue française.

Il s'ensuit que la stratégie linguistique de la francophonie doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs et mettre en place des programmes répondant aux objectifs majeurs et complémentaires suivants :

- «industrialisation» de la langue française et des langues nationales, en leurs usages, applications et responsabilités respectives, et ce dans le cadre de plans d'aménagement linguistique, ouverts aux exigences économiques et sociales du développement;
- «industrialisation» de la langue française pour lui assurer, en tant qu'outil de travail et vecteur d'information, le rayonnement indispensable à son statut international (1);
- sauvegarde et réactivation des valeurs de civilisation transmises par les langues nationales de la francophonie dans les littératures écrites et orales.

Dans cette perspective, les opérateurs que sont l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et ses instituts spécialisés d'une part, le réseau Développement linguistique et Industries de la langue d'autre part, associeront leurs efforts et leurs programmes pour faire de la francophonie un espace de communication, de technologie avancée, de culture et de développement économique au service des enjeux stratégiques de l'espace francophone.

(1) L'expression industries de la langue, qui est employée dans les milieux les plus divers, est un terme générique désignant des objets et notions variées et cohérentes. Dans un sens restreint, cette expression fait référence à un ensemble d'activités économiques qui répondent aux besoins nouveaux de l'ère informationnelle. Utilisant les résultats de la recherche fondamentale et de techniques (informatique, linguistique, acoustique, cognitive, science des systèmes), ces activités aboutissent à des applications industrielles. On range habituellement les industries de la langue dans le domaine de nouvelles technologies de l'information. La langue française doit s'inscrire rapidement dans le mouvement actuel d'industrialisation des langues : autrement elle deviendra de moins en moins apte au développement de la recherche et de la production dans les secteurs de pointe et, à long terme, se marginalisera par rapport aux autres grandes langues de communication internationale dans ces champs d'activité essentiels à l'avenir de la francophonie.

Les résultats de la participation de nos pays à l'évolution des secteurs de pointe en cause codifieront inévitablement le développement du monde francophone. Les Etats qui le composent doivent relever ce défi dans un esprit d'entraide et de coopération pour arriver à créer un espace francophone de communication, de technologie, de culture et d'économie.

Les ressources importantes qui doivent être consacrées à la création irrigueront les secteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. La francophonie disposera ainsi d'équipes de chercheurs et d'entrepreneurs propres à rivaliser avec celles des autres grands pays engagés dans les recherches, développement du traitement de la langue par les machines.

## LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE ET LES LANGUES

Les pays qui, à des titres divers, reconnaissent entre eux un lien linguistique commun - la langue française - comme véhicule d'information et vecteur de progrès scientifique et technologique, disposent d'un patrimoine linguistique riche et divers totalisant plus de mille langues. Ce nombre peut être apprécié, au regard des 6000 langues qui composeraient d'ailleurs le patrimoine linguistique mondial, trois d'entre elles totalisant, à elles seules, 90% des locuteurs mondiaux. Cette diversité, de bon aloi, significative du respect et du souci que la communauté francophone a de préserver et d'aider à l'essor des cultures et des civilisations dont elles sont l'expression, ne peut cependant masquer la contribution spécifique que les grandes langues nationales ou régionales apporteront au développement scientifique, technologique et économique des pays concernés.

La place de plus en plus importante de l'informatique dans le traitement avancé et la circulation de l'information, y compris à l'échelon des services de documentation et de secrétariat, impose un effort d'adaptation sans précédent à des langues, parfois encore en butte aux difficultés de la codification graphique. A peine sorties de la standardisation inhérente à la définition des normes orthographiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales, les voici confrontées à des impératifs de description en vue du traitement automatique. Car, à moins de se couper de la communauté internationale et de renoncer à bénéficier des évolutions technologiques que celle-ci intègre à ses procédures de travail, les échelons de l'administration, de la recherche, de l'éducation et de la gestion des pays francophones auront, à l'horizon 1995-2000, à traiter et à diffuser des informations émises dans une langue disposant de systèmes et d'outils de traduction, de reconnaissance des signes oraux et écrits, de stockage et de consultation, d'édition et d'interprétation lui assurant une assise internationale.

Or tout porte à croire que la communauté francophone, si elle tient à maintenir sa cohésion et sa pérennité, devra confirmer rapidement le rôle de la langue française comme instrument commun de développement scientifique, technologique, industriel et économique. Confirmer, en effet, puisque l'état des potentiels actuels de la recherche et des applications industrielles dans les secteurs en cause, signale un déséquilibre grave, privant, si le processus n'est pas inversé, la langue française des grandes fonctions qu'exige son usage par la communauté internationale.

## LES INDUSTRIES DE LA LANGUE : UN DOMAINE RECENT

Les industries de la langue désignent les techniques, les produits, les activités et les services qui s'appuient sur un traitement automatique des langues naturelles. Il y a industrie de la langue, comme il y a industrie du bois, ou du cuir, ou de l'image, c'est-à-dire traitement d'un matériau qui est surtout un véhicule d'information pour l'introduire dans des systèmes complexes appelés à remodeler de façon durable et décisive l'organisation de secteurs d'activité divers comme la bureautique, la domotique, la productique, etc. Au coeur de ces applications, les nourrissant et les orientant, se trouve l'intelligence artificielle qui change les perspectives et les processus de fonctionnement des systèmes concevables. A terme, on peut le prévoir, ces activités prendront peut-être des appellations spécifiques. L'industrie de l'image a été insérée dans les industries culturelles et s'est subdivisée en activités diversifiées et connexes comme la vidéo, le film, les dessins animés. L'informatique s'y est même greffée puisqu'elle permet le stockage des images, leur numérisation, la fabrication d'images de synthèse etc. De même, l'industrie du bois s'est diversifiée en industrie du jouet, industrie du meuble, etc.

Les industries de la langue, dans leur domaine comme dans leur désignation, exercent sur les non spécialistes une impression où se mêlent d'une part, la curiosité et l'intérêt à l'égard d'un secteur dont on pressent l'importance stratégique, et, de l'autre, le retrait qu'inspire la difficulté de saisir immédiatement et sans effort tout le champ de leur étendue : les objets de travail, les technologies, les applications, les fonctions et les emplois, les marchés, les propositions de programmation s'y rapportant, la justification des financements à leur consacrer.

Il est vrai que les industries de la langue constituent un faisceau d'activités situées à l'intersection des axes qui viennent d'être rappelés. On ne saurait donc les appréhender, comme il est loisible de le faire dans d'autres secteurs, à travers des projets dont l'appellation évoque d'emblée l'objet attendu et la finalité perçue (exemple : TV 5). D'autant que les industries de la langue présentent un caractère encore inachevé parce que l'importance et les perspectives des recherches entreprises d'une part, les progrès technologiques attendus de l'autre, laissant espérer des produits et des systèmes d'une tout autre envergure que celle des produits disponibles ou promis. Et pourtant, comme dans l'informatique et l'électronique - qui conditionnent le développement et l'évolution de la plupart des secteurs vitaux des sociétés modernes - on ne peut attendre la mise sur le marché de ces chaînes de produits nouveaux, conçus par les deux géants industriels - Japon et Etats Unis - pour mettre en place les investissements et les recherches-développement adéquats. La dure leçon des batailles perdues dans l'informatique et l'électronique implique que l'on investisse dans des programmes d'innovation scientifique et de gains technologiques, au moment où il est encore temps de préparer la génération d'outils et de services dont les organismes et les entreprises de l'espace francophone auront besoin, dans les trois à cinq prochaines années.

### DES POLES D'ACTIVITES EN DEVELOPPEMENT

D'ailleurs, les activités industrielles sont déjà effectives et prometteuses. Autour de l'intelligence artificielle, secteur nourricier central, il est habituel de reconnaître dix pôles de recherche-développement industriel. Certains tout récents, d'autres plus anciens mais en pleine rénovation sous l'effet des innovations et des gains technologiques. En regard de chacun d'eux, des chiffres d'affaires comptabilisés, estimés ou prévus, montrent la progression des besoins en traitement avancé de l'information dans les cinq années à venir. Ceux-ci doivent retenir l'attention des décideurs francophones, si les pays en cause veulent s'assurer, non seulement la maîtrise des technologies avancées, mais aussi la sauvegarde des marchés intérieurs, voire la conquête des nouvelles parts de marché créées par l'accroissement des besoins mondiaux. En voici le tableau et ses estimations :

#### 1. Communication parlée (synthèse et reconnaissance de la parole)

MARCHES	1985	1990
MONDIAUX (selon FIND 1986)	305 M\$	2,5 Mds \$
EUROPEENS (selon FROST et SULLIVAN 1986)	25 M\$	601 M\$

#### 2. Traduction assistée par ordinateur

	1986	1990
EUROPE (DATAQUEST)	45 M\$	500 M\$

## 3. Interfaces en langue naturelle

(les chiffres disponibles concernent les Etats Unis : ils croîtraient entre 1985 et 1990 de 290%, de 187 M\$ à 537 M\$).

## 4. Traitement de l'écriture manuscrite et imprimée et publication assistée par ordinateur (selon INTERCONSULT - Cambridge), les grandes entreprises dépenseraient 6 à 10% de leur chiffre d'affaires dans ce secteur, entre 1986 et 1990).

## 5. Informatique documentaire

	<b>Europe</b>	
	1985	1990
<b>SECTEURS</b>		
Base de données	1,25 Md\$	4 Md\$
Industrie électronique	1 Md\$	10 Md\$

## 6. Bureautique évoluée

## 7. Assistance à l'analyse, à la compréhension, à la sélection et à la génération de textes, notamment spécialisés.

## 8. Edition électronique et nouveaux médias

Le marché français en 1990 est estimé à 5 Mds F

## 9. Générateurs de logiciels dits «intelligents» (le marché français du logiciel croîtrait entre 1984 et 1990 de 760 MF à 7,6 Mds F).

## 10. Systèmes experts et bases de connaissances

Les marchés français et européen seraient, entre 1985 et 1990, multipliés par 7 (respectivement de 2 M\$ à 15 M\$ et de 9 M\$ à 61 M\$).

Il serait possible d'énumérer par secteur d'activité les systèmes et les produits mis sur le marché et qui confirment le caractère stratégique de ces activités dans une économie moderne. Tel ne paraît pas être la finalité du rapport demandé pour le Sommet de Dakar.

### UN SECTEUR STRATEGIQUE

Les industries de la langue constituent un secteur stratégique car il combine des activités scientifiques, technologiques et industrielles qui touchent à des secteurs-clés du développement : communication parlée, intelligence artificielle, techniques avancées de l'informatique, techniques avancées de l'électronique, constitution des grands ensembles documentaires et circuits mondiaux d'information. En clair : le développement à venir des économies et des sociétés industrielles, la maîtrise ou la dépendance au plan des industries de l'information. En aval de ces phénomènes, des chiffres d'affaires, des niveaux de vie, des millions d'emplois, le partage du monde et les relations privilégiées avec les pays en voie de développement.

Les Etats Unis et le Japon ont consacré depuis dix ans des investissements très importants aux recherches-développement de ce secteur. Au Japon, même si la répartition des montants

investis ne distingue pas entre budgets réguliers des organismes et budgets spéciaux, on sait que, dans une période de 5 à 9 ans, 1 MdF aura été investi dans le génie logiciel, 1 MdF pour le dictionnaire électronique, 4 MdsF pour le téléphone interprète. Les prévisions établies par l'EIC (Electronics International Corporation) estiment les excédents commerciaux et les parts de marché obtenus d'ici 1993 par les Japonais aux niveaux suivants :

<b>Japon</b>	<b>Excédents commerciaux</b>	<b>Croissance</b>
Electronique	90 Mds \$ (1993)	70% (de 1986 à 87)
Informatique	19,6 Mds \$ (1993)	
Services logiciels		46,6% (1987) 22,7% (1988)
Mémoires électroniques	2 Mds \$ (1988)	

L'Europe, et plus encore les pays francophones, risquent dans ces conditions de servir de déversoir aux produits conçus et fabriqués aux Etats-Unis et au Japon. En 1993, les déficits des industries européennes dans les domaines de l'informatique et des composants actifs sont respectivement estimés à 17,5 Mds \$ et à 6 Mds \$. «Chaque fois que j'achète une mémoire électronique au Japon, je mets une balle dans un barillet et je joue à la roulette russe» ajoute un grand industriel allemand, car les mémoires électroniques sont rappelons-le, la clé de l'électronique nouvelle et le coeur des systèmes informatiques.

Au sein de l'Europe, des directions et des impulsions inégales ont été choisies. La Grande-Bretagne, pour le programme Alvey entre 1984 et 1989, aura, dans le domaine du traitement automatique de la langue anglaise, financé, à travers 350 projets industriels et 140 projets universitaires, des outils fondamentaux indispensables au développement d'applications industrielles (500 MF pour les premiers et 100 MF pour les seconds).

Au plan de la CEE, outre les composantes industries de la langue présentes dans quelques projets Esprit 1 et Eurêka - dont 80% ne concernent que l'usage de la langue anglaise - et auxquels plus de 400 MF auront été consacrés, est préparé le lancement pour 1991 d'un programme spécifique «Industrie de la langue», baptisé LIFE (Language Industry for Europe), qui privilégiera la standardisation, la normalisation et le développement technologique indépendant du traitement des langues elles-mêmes.

Au terme de cette revue, ce qui mérite d'être noté est qu'il y a une solidarité de fait dans la pénétration des marchés étrangers entre les industries de base comme l'informatique et l'électronique, et les industries de produits ou de services comme les industries culturelles et les industries de la langue. L'avenir des industries d'infrastructure dépend, en grande partie, des produits qui dynamiseront, segmenteront et diversifieront les marchés. A produits monolingues (anglais), marchés compacts ; à produits bi- ou multilingues, marchés répartis et flexibles.

### **UNE INDUSTRIE DE SOUVERAINETE**

La France, et à travers elle la langue française, ne paraît pas mal placée. De même, pour ce qui est des recherches québécoises relatives au traitement automatique des langues naturelles. Malheureusement, si les matériaux disponibles ne manquent pas, il n'y a ni outils

fondamentaux finalisés - du type Alvey - ni projets analogues aux projets japonais ou américains.

On ne dira jamais assez que les industries de la langue sont une composante essentielle, par leurs aspects scientifiques, technologiques, industriels et économiques, du dispositif d'une communauté de sociétés à ambitions culturelles et linguistiques particulières. Il n'y a pas de rupture envisageable ou de secteur à l'abri dans le dispositif industriel et technologique.

S'agissant des industries de l'informatique et du traitement avancé de l'information, tout pays ou groupe de pays qui néglige cet élément déterminant perdra toute chance d'autonomie au XXI<sup>ème</sup> siècle. A fortiori, si l'on veut faire de la francophonie une zone plurilingue en pariant sur le développement et la mise en relation des langues nationales et régionales autres que le français. Seule l'industrialisation de la langue française, par les gains technologiques et le savoir-faire qu'elle génère, peut permettre les transferts de technologie et de savoir-faire, mais assurer aussi la mise en relation des langues nationales ou régionales en question. La langue française, à travers les outils et les services que dégagera son industrialisation, jouera le rôle de pivot et de carrefour du dialogue des langues et des cultures de la francophonie.

Peut-on envisager de ne s'intéresser éventuellement qu'à la technologie, sans s'occuper du traitement automatique de la langue française ? Difficilement car sur le plan de la technologie pure et simple, vu nos capacités de financement, nous serons toujours en position difficile. Certes la taille et la synergie européenne peuvent évidemment offrir à la communauté des pays francophones, dans certains domaines, des positions importantes, comme ceci existe actuellement dans l'aérospatiale ou le nucléaire civil. L'ennui est que les industries de la langue associent très souvent la technologie et le matériau lui-même et sur le traitement automatique de la langue française elle-même, on ne peut développer d'industries de la langue adaptée aux pays francophones. La langue française est, en effet, un élément incontournable de l'identité linguistique de nos pays. On ne peut envisager sans réserve que la langue anglaise soit demain la langue de travail des employés, des techniciens et des cadres moyens francophones. La langue anglaise est trop souvent déjà la langue de travail des ingénieurs et des commerciaux. Toute la politique de création et d'innovation menée dans d'autres domaines industriels (audiovisuel, télécommunications) en subirait les contrecoups.

Si l'on se place dans une perspective multilingue, on doit reconnaître d'abord que le multilinguisme n'est pas la panacée. Concevoir des produits multilingues exige des technologies de pointe maîtrisées et le traitement automatique du français pour que des applications en langue française soient envisageables. Le potentiel scientifique et technologique à créer pour la langue française reste donc, quelle que soit l'hypothèse retenue, une condition sine qua non de toute ambition de production et de marché monolingue, bilingue ou multilingue.

## CONCLUSION

L'instauration du réseau et du programme d'action en industries de la langue a permis de sortir des logiques sectorielles et industrielles telles qu'une optique étroitement commerciale et sans perspective stratégique les avait définies. Ils ont créé une dynamique d'inventaire et de création, tant au plan des structures - comme les observatoires et les comités d'experts - qu'à celui des matériaux, des outils, des produits et des services. Désormais les chercheurs et les innovateurs commencent à croire qu'une volonté politique s'exercera pour rassembler aux plans nationaux et multilatéral les partenaires et les associer à la réalisation d'un véritable programme francophone en industries de la langue.

Il serait décevant que les Etats francophones industrialisés ne mettent pas en harmonie leurs discours d'intention et leurs actes, à commencer par les dotations nationales respectives aux fonds multilatéraux en industries de la langue. Si les montants réunis ne sont pas à la hauteur des minima demandés - 25 à 35 millions de FF annuels - et si les structures adéquates pour fédérer, agir et évaluer, ne sont pas maintenues et développées, le discrédit risque d'être infiniment plus important que l'espoir suscité.

Si ces fonds sont obtenus, alors un programme francophone en outils fondamentaux nécessaires au développement d'applications industrielles verra le jour et la communauté sera en mesure de faire face aux besoins des marchés. Dans un domaine essentiel, les pays ayant en commun l'usage de la langue française auront sauvegardé leur autonomie, leur cohésion et la pérennité de l'institution qu'ils ont créée en 1986.

## II - PROGRAMMATION

### Perspectives et objectifs

L'institution du réseau des industries de la langue a été décidée au premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française (Paris, février 1988). La mise en oeuvre des mesures préconisées à cette occasion a conduit à examiner avec précision les environnements internationaux et les terrains, secteurs, recherches, applications et marchés affectés au domaine très nouveau des industries de la langue.

Trois ans après sa création, le réseau des industries de la langue est en mesure de décrire l'état du potentiel francophone et de définir les orientations et les priorités d'une action à court et moyen termes :

1. L'inventaire des ressources destinées au traitement automatique de la langue française a fait apparaître l'existence de données sectorielles intéressantes ; l'examen des innovations et des applications industrielles disponibles a mis en évidence la précarité et les usages limités de produits dérivés d'une recherche fondamentale insuffisamment orientée et dotée.
2. L'état du développement des industries de la langue dans le monde, l'importance des opérations et des investissements nécessaires consentis ont incité la CEE à préparer pour 1991 un programme spécifique dénommé LIFE (Language Industry for Europe). Désormais, les conditions de la mise en synergie des projets européens et des projets francophones se trouvent posées, car l'analyse des composantes «industries de la langue» des programmes européens existants (ESPRIT 1, ESPRIT 2, EUREKA) a montré qu'à peine 20% des projets s'y rapportant concernent une autre langue que l'anglais.

Il devient donc indispensable et urgent de doter la langue française d'outils fondamentaux nécessaires aux centres de recherches publics et privés et aux développements industriels.

Le relevé des tâches préparatoires à accomplir (enrichissement néologique et terminologique, préparation linguistique des langues destinées au traitement automatique, recherches en traitement automatique lui-même, mise à niveau des équipes en recherche et développement industriel, transfert de technologies) permet de mieux percevoir l'étroite solidarité de destin entre langue française et langues nationales ou régionales africaines. C'est pourquoi, le réseau des industries de la langue a souhaité que sa dénomination soit adaptée aux domaines connexes du développement linguistique et de l'industrialisation des langues.



Le réseau des industries de la langue affirme donc la spécificité et la vocation des missions qui lui ont été confiées et ce en collaboration étroite avec les autres réseaux et les autres grands opérateurs :

- l'enrichissement des ressources lexicales, terminologiques et néologiques utiles au développement et au traitement des langues
- l'aménagement des langues de l'espace francophone et leur préparation au traitement automatique
- l'extension des travaux de traitement automatique déjà entrepris
- la mise au point d'outils fondamentaux nécessaires au développement de recherches finalisées et d'applications industrielles
- l'incitation et l'aide à l'innovation en produits industriels à court et moyen termes
- l'encouragement à la formation de spécialistes dans les domaines concernés ; la concertation des parties intéressées à l'élaboration de cursus nouveaux et communs
- la veille scientifique, technologique et industrielle en matière d'industries de la langue ; la concertation et l'échange régulier d'informations entre les Observatoires nationaux et régionaux érigés avec le concours du réseau Développement linguistique et Industries de la langue.

#### **Dispositifs et moyens**

La mise en oeuvre de ces opérations diverses et interdépendantes a suscité la spécialisation des structures internationales existantes et la création de nouveaux dispositifs nationaux et régionaux.

Parmi celles-là et ceux-ci, il convient de noter la tâche de logistique et de cohésion des programmes pluri-réseaux confiés à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, la veille scientifique, technologique et industrielle assurée par les Observatoires nationaux ou régionaux des industries de la langue et les missions d'expertise et d'évaluation des projets, accomplis par les comités d'experts extérieurs ou intégrés aux Observatoires existants.

Au plan des moyens, il est utile de constater qu'après une programmation édictée sur un budget hypothétique évalué à 88 MF, lors du premier Sommet de Paris (février 1986), le budget demandé à l'occasion du second Sommet de Québec (septembre 1987), tout modeste qu'il fut, soit 25 MF, n'a pu être satisfait, faute de contributions suffisantes des pays industrialisés. En 1988, 6 MF auront été répartis ; en 1989, 8 à 10 MF, pourraient, en vertu des promesses faites, être mobilisés.

Et pourtant, les industries de la langue constituent un secteur stratégique car il combine les activités scientifiques, technologiques et industrielles qui touchent à des secteurs-clé du développement. Et elles sont, au plan de l'existence de la francophonie, un secteur névralgique, car le traitement automatique de la langue française, capitale pour les applications industrielles qui en résultent, incombe directement et seulement aux Etats dont la langue est le bien commun. A l'échéance de l'Acte unique européen (1993), et des retentissements qu'il aura

sur le programme européen en industries de la langue, il est indispensable que les dotations nationales au fonds multilatéral du Réseau atteignent le montant requis par la présente proposition de programmation, soit 34 MF. C'est donc la synergie et l'interdépendance de ces structures (ACCT, Réseau, Observatoires, Comités nationaux d'experts), qui ont assuré efficacité, souplesse et pertinence à l'action confiée par le Comité international du Suivi. Il serait risqué d'y porter atteinte sans expérimentation préalable d'un nouveau dispositif éventuel.

#### **Echéances et urgences**

Programme d'action en développement linguistique et industries de la langue

#### **Programme 1 Veille scientifique, technologique et industrielle**

##### 1.1 Mise en réseau des potentiels d'information et d'expertise détenus par les observatoires nationaux ou régionaux

Dans un domaine stratégique et sensible comme celui des industries de la langue, les évolutions scientifiques, technologiques et industrielles impliquent la mise en réseau des potentiels d'information et d'expertise détenus par les observatoires nationaux et régionaux et leurs comités d'experts.

Dans la limite des missions imparties à ces observatoires par leurs gouvernements respectifs, ladite mise en relation prendrait la forme :

- d'échanges d'informations
- d'études d'opportunité ou d'expertise associées ou conjointes
- de séminaires spécifiques réservés aux partenaires publics et privés et de forums internationaux
- d'actions de communication et d'information en direction des publics et des médias
- de publication d'un périodique en langue française consacré à l'actualité et aux évolutions perceptibles des industries de la langue
- de création des supports (disquette et disque optique compact CD-ROM-requis) par la circulation de l'information

Coût annuel : 2 MF

##### 1.2 Mise en réseau des potentiels d'action des modules nationaux de néologie et de terminologie

Conjointement aux travaux d'observation, d'enrichissement et de normalisation des terminologies effectués par les modules nationaux, les actions pourraient s'exercer dans les domaines-clé du développement scientifique et technologique actuel-informatique, électronique, robotique, télécommunications, physique des lasers, mécanique, TGV, aérospatiale, biotechnologies, recherche médicale de pointe (SIDA, cancérologie, génie génétique, immunologie) de façon à doter la communauté scientifique des lexiques nécessaires aux recherches et aux vulgarisations. Parallèlement à ces inventaires, seraient construits des dictionnaires terminologiques-machine indispensables à l'usage des systèmes et des outils de traduction assistée par l'ordinateur.

Coût annuel : 2 MF

### 1.3 Répertoire et accès aux bases de données textuelles et linguistiques

Pour permettre aux nombreuses équipes de recherche travaillant dans le domaine de l'analyse automatique du langage naturel de progresser, il est intéressant de répertorier les données textuelles disponibles en français de les décrire et d'identifier celles dont le contenu peut être téléchargé.

Ce projet comprend deux phases distinctes :

- l'élaboration de ce répertoire et sa publication
- le financement des coûts de consultation et de téléchargement, au profit des équipes travaillant sur ces objets

Coût annuel : 1 MFF

### 1.4 Programme d'action en traductique

Les centres et opérateurs spécialisés en traductiques éprouvent le besoin de coordonner leurs efforts en vue d'aboutir à une méthodologie d'évaluation des services et outils d'assistance à la traduction, à l'insertion de la TAO dans la chaîne de travail du traducteur, aux passerelles possibles et requises entre langue française et langues nationales.

Coût annuel : 1 MFF

### 1.5 Mise en place d'équipements utiles à la formation et à la recherche dans les pays du Sud

Coût annuel : 0,5 MFF

**TOTAL ANNUEL 1 : 6 MFF**

## **Programme 2 : Elaboration et réalisation de matériaux et d'outils fondamentaux en traitement automatique des langues naturelles (français et langues nationales)**

### 1.2 Bases de données et de connaissances lexicales du français dans le domaine des industries de la langue

Cette action vise à mettre à la disposition de la communauté francophone un ensemble de matériaux lexicaux cohérents munis des linguisticiels de base pour leur exploitation. D'une durée de quatre ans, les travaux portent sur les modèles linguistiques, la constitution de matériaux lexicaux et le développement d'environnements linguisticiels.

Coût sur quatre ans : 16 MFF  
soit : 4 MFF/an

### 2.2 Outils grammaticaux et cognitifs pour le traitement automatique de la langue

Cette action d'une durée de deux ans s'articule autour de trois axes principaux :

- bases de données grammaticales (règles décrivant la structure du français)

- stratégies de manipulation de ces données pour l'analyse et la génération automatique d'énoncés de la langue
- accès tolérants et récupération d'erreurs grammaticales

Il vise à mettre à la disposition de la communauté scientifique francophone un ensemble d'analyseurs syntaxiques intégrables à tout système

Coût sur deux ans : 7 MFF  
soit : 3,5 MFF/an

### 2.3 Dialogue naturel homme-machine en français oral et écrit

Cette action, d'une durée de quatre ans, associe les laboratoires universitaires et les industriels du secteur. Il vise à mettre au point un système opérationnel de dialogue homme-machine paramétrable conformément à des spécifications rigoureuses.

Les machines utilisant la parole comme voie de communication vont se développer dans les années futures : il n'est besoin que de regarder le cahier des charges des projets internationaux pour s'en convaincre (DARPA aux Etats-Unis, ESPRIT en Europe, ICOT au Japon). Il est donc primordial de préparer des applications utilisant le français dans la communication homme-machine, même au niveau le plus élémentaire, si l'on veut maintenir la pratique de cette langue pour des tâches journalières. Et ce, afin d'éviter l'intrusion sur les marchés français et francophones, de systèmes «clés en main» d'origine américaine ou japonaise et destinés aux stations de travail.

Les enjeux sont à la fois linguistiques, technologiques et économiques.

Coût sur quatre ans : 16 MFF  
soit : 4 MFF/an

### 2.4 Aide aux outils fondamentaux en synthèse et reconnaissance de la parole

Il s'agit de faciliter la conception et l'élaboration d'outils au service de la communication homme-machine.

Pour ce faire, sont principalement visés l'enrichissement et la diffusion accrue des bases de données des sons du français déjà disponibles

De même, sont aussi projetés des systèmes de communication multi-média utilisant simultanément les canaux de la perception visuelle et auditive (synthèse à partir du texte d'un visage parlant français)

Coût sur quatre ans : 9 MFF  
soit : 3 MFF/an

### 2.5 Elaboration et réalisation d'outils lexicaux et morphosyntaxiques des langues nationales en vue de leur traitement automatique incluant la détermination des éléments phonétiques et phonologiques permettant la reconnaissance de ces langues par les machines

Coût annuel : 1 MFF

- 2.6 Production de générateurs de logiciels et de didacticiels intelligents adaptés aux réalités socio-linguistiques des pays du Sud (domaines privilégiés : reconnaissance et traitement des langues par les machines, apprentissage du français)

Coût annuel : 0,5 MFF

- 2.7 Aide au développement d'applications industrielles en traitement automatique des documents écrits, en gestion de documentation et en publication assistée par ordinateur

Coût annuel : 1 MFF

**TOTAL 2 : 17 MFF**

**Programme 3 : Enrichissement linguistique dans l'espace francophone**

- 3.1 Constitution de corpus avec système de gestion informatique de bases de données de corpus

Des bases de données textuelles et sonores de grande taille sont nécessaires pour disposer d'une meilleure connaissance de la langue française, afin de permettre l'élaboration de systèmes performants de communication avec l'ordinateur, en langue française écrite et/ou orale.

Ce besoin justifie la constitution d'un certain nombre de corpus de textes et d'enregistrements sonores, de taille variable. Sont visés la constitution de corpus de test de systèmes de reconnaissance monolocuteur et multilocuteur, de corpus pour la reconnaissance de grands vocabulaires, de corpus de dialogues écrits et oraux.

Coût sur deux ans : 10 MFF  
soit : 5 MFF/an

- 3.2 Etablissement et enrichissement de dictionnaires terminologiques pour machines

Ce projet consiste à enrichir les dictionnaires et les grammaires électroniques du français, en s'intéressant à des formes peu étudiées de constitution de chaînes de mots nouveaux (comme re- ou dé-). A court terme, on vise une amélioration importante des vérificateurs orthographiques qui ne se limiteront plus à des mots courants. A moyen terme, il s'agit de constituer des outils généraux de traitement automatique des langues (analyse, génération, traduction et documentation automatique).

Coût sur deux ans : 2 MFF  
soit : 0,5 MFF/an

- 3.3 Inventaire et aménagement des variétés lexicales

Coût annuel : 0,75 MFF

- 3.4 Aide à la création d'offices informatisés des langues nationales (gestion de la modernisation linguistique et conception des plans d'aménagement linguistique des Etats)

Coût annuel : 0,75 MFF

- 3.5 Aide à la création d'observatoires informatisés de la dynamique des langues (prise en compte des stratégies sociales de communication et des fonctions évolutives remplies respectivement par le français et les langues nationales)

Coût annuel : 0,5 MFF

**TOTAL ANNUEL 3 : 7,5 MFF**

#### **Programme 4 : Education et formation**

Le Sommet de Québec soulignait que, dans un domaine en forte croissance comme celui des industries de la langue, du fait des stades divers de développement atteints par les pays francophones, il était nécessaire de privilégier la formation.

Les travaux du réseau Développement linguistique et Industries de la langue ont confirmé le besoin de former des experts francophones maîtrisant à la fois les connaissances linguistiques et spécifiques et les méthodes informatiques. Dans cet esprit, les domaines de formation suivants ont été retenus : aménagement linguistique, traitement informatique de textes, applications pédagogiques de l'ordinateur, traitement de la parole et traitement automatique des langues. Dans chacun de ces domaines, des formations de base avec tronc commun (niveau d'entrée : bac + 2 ans ou équivalent) et des formations spécialisées (niveau d'entrée : bac + 4 ans ou équivalent) seraient souhaitables car elles pourraient conduire à des diplômes standards tels celui d'ingénieur, de docteur ou de magistère. Ces formations consacreront l'association étroite entre contenus théoriques et appliqués, entre enseignement et recherche, avec autant que possible des stages d'application en entreprise de moyenne durée (3 mois et 6 mois) intégrés aux études.

Concurremment, et en attendant la mise au point de cursus nouveaux, les cursus existants seront rapprochés et adaptés pour répondre aux besoins urgents en techniciens et spécialistes des industries de la langue, particulièrement en formateurs pour les pays du Sud.

L'aménagement linguistique de l'espace francophone suppose une meilleure diffusion des connaissances et des méthodes de recherche lexicographiques et terminologiques. Pour ce faire, la formation de praticiens des différentes langues en contact est requise.

En outre, les résultats des premiers projets ont mis en évidence la nécessaire articulation entre la recherche-développement d'outils d'une part et programmes de formation, de l'autre.

Il conviendra aussi de favoriser la publication de manuels d'initiation aux principales procédures et méthodes en traitement automatique de la langue naturelle. (collection «Bilans» et collection «Techniques de pointe»).

- 4.1 Mise au point de cursus de tronc communs et de spécialités

Installation de commissions ; analyse et définition des nouveaux métiers avec les industriels et les laboratoires ; établissement d'une programmation sur 3 ans.

Coût annuel : 0,6 MFF

4.2 Actions de formation en TAO pour équipes de recherche  
des pays du Sud

Coût annuel : 0,8 MFF

4.3 Formation et perfectionnement en industries de la langue (stages)  
Bourses et frais de formation (30)

Coût annuel : 3 MFF

4.4 Collection d'ouvrages

Coût annuel : 0,6 MFF

**TOTAL ANNUEL 4 : 5 MFF**

**TOTAL GENERAL : 1+2+3+4 = 35,5 MFF/an**

**SYNTHESE BUDGETAIRE  
INDUSTRIE DE LA LANGUE**

Coût en Millions de Francs Français

1 VEILLE SCIENTIFIQUE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	1990	1991
1 Observatoires des Industries de la Langue	2,00	2,00
2 Modules nationaux de néologie-terminologie (dictionnaires-machine)	2,00	2,00
3 Programme francophone en Traductique	0,50	1,00
<b>Sous Total</b>	4,50	5,00

2-(A) ELABORATION ET REALISATION D'OUTILS FONDAMENTAUX ET DE MATERIAUX EN TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES LANGUES NATURELLES	1990	1991
1 Base de données et de connaissances lexicales du français	4,00	4,00
2 Outils grammaticaux et cognitifs	3,50	3,50
3 Dialogue naturel bonne-machine en français oral/écrit	4,00	4,00
4 Aide aux outils fondamentaux en synthèse et reconnaissance de la parole	3,00	3,00
5 Répertoire et accès aux bases de données textuelles et linguistiques	0,50	1,00
<b>Sous Total</b>	15,00	15,50

2-(B) ELABORATION ET REALISATION D'OUTILS LEXICAUX MORPHOSYNTAXIQUES ET DIDACTIQUES ADAPTES AUX PAYS DU SUD	1990	1991
1 Outils lexicaux et morphosyntaxiques des langues nationales et régionales	1,00	1,00
2 Générateurs de logiciels et de didacticiels intelligents	0,50	0,50
3 Applications industrielles en traitement automatique de documents écrits, en gestion de documentation et en publication assistée par ordinateur	1,00	1,00
4 Mise en place d'équipements utiles à la recherche et à la formation	0,50	0,50
<b>Sous Total</b>	3,00	3,00



<b>3- (A) ENRICHISSEMENT LINGUISTIQUE DE L'ESPACE FRANCOPHONE</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Constitution de corpus avec système de gestion informatique des bases de données de corpus	5,00	5,00
2 Enrichissement des dictionnaires-machine et des grammaires électroniques du français	0,50	0,50
3 Inventaire et aménagement des variétés lexicales	0,75	0,75
<b>Sous Total</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>
<b>3-(B) AIDE A LA CREATION D'OFFICES ET D'OBSERVATOIRES INFORMATISES DES LANGUES NATIONALES</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Offices informatisés	0,75	0,75
2 Observatoires informatisés	0,50	0,50
<b>Sous Total</b>	<b>1,25</b>	<b>1,25</b>
<b>4 EDUCATION ET FORMATION</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 Mise au point de cursus de tronc communs et de spécialités	0,30	0,20
2 Formation (études de spécialisation après bac + 4) (plan bilatéral possible)	1,50	1,50
3 Recyclage (acquisition d'un savoir-faire limité) (plan multilatéral possible)	1,00	1,00
4 Action de formation en TAO pour les pays du Sud (plan bilatéral possible)	0,80	0,60
5 Collection d'ouvrages	0,20	0,20
<b>Sous Total</b>	<b>3,80</b>	<b>3,50</b>
<b>RECAPITULATIF DES PROGRAMMES</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
1 VEILLE SCIENTIFIQUE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	4,50	5,00
2-(A) ELABORATION ET REALISATION D'OUTILS FONDAMENTAUX ET DE MATERIAUX EN TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES LANGUES NATURELLES	15,00	15,50
2-(B) ELABORATION ET REALISATION D'OUTILS LEXICAUX MORPHOSYNTAXIQUES ET DIDACTIQUES ADAPTES AUX PAYS DU SUD	3,00	3,00
3-(A) ENRICHISSEMENT LINGUISTIQUE DE L'ESPACE FRANCOPHONE	6,25	6,25
3-(B) AIDE A LA CREATION D'OFFICES ET D'OBSERVATOIRES INFORMATISES DES LANGUES NATIONALES	1,25	1,25
4 EDUCATION ET FORMATION	3,80	3,50
<b>Total</b>	<b>33,80</b>	<b>34,50</b>



**PROGRAMMATION SECTORIELLE**

**Education et Formation**

---



## SOMMAIRE

### I. L'EDUCATION

Un secteur stratégique d'intervention

### II. LES DOMAINES D'INTERVENTION

#### 1. L'enseignement du français

1.1 Recherche pour une didactique du français langue seconde

1.2 Coopération des centres de français langue étrangère

#### 2. La politique de formation des personnels de l'éducation

2.1 Dans le domaine de l'enseignement du français

2.2 Dans le domaine de l'encadrement

2.3 Dans le domaine de la production et de la diffusion des matériels didactiques

#### 3. Edition scolaire et fabrication de matériel didactique

---

### ANNEXE

*Synthèse budgétaire*

## EDUCATION - FORMATION

### DOMAINES STRATEGIQUES D'INTERVENTION DES SOMMETS

Les deux premiers Sommets ont souligné le rôle et l'importance de la formation et du perfectionnement.

L'agriculture, l'énergie, la culture et communication, l'information scientifique et technique, les industries de la langue ont vu la constitution de «réseaux». Si ces réseaux ont mis en place des programmes spécifiques de formation, le secteur éducatif n'a pas bénéficié d'une action particulière.

Aujourd'hui, à la veille du Sommet de Dakar, plusieurs raisons justifient, sinon la création d'un nouveau réseau, à tout le moins la nécessité de traiter selon une approche rationnelle et globale l'ensemble des projets relatifs à l'éducation et à la formation susceptibles d'aider les pays du monde francophone à répondre aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les «axes majeurs» proposés dans ce document sont nés de ce souci.

## I - L'EDUCATION

### Un secteur stratégique d'intervention

L'usage en commun du français justifie les Sommets. La langue française s'impose à tous les Etats de l'espace francophone et à leurs citoyens comme un patrimoine culturel à préserver, comme un instrument privilégié de communication, de compréhension mutuelle, de solidarité. Elle est pour les pays en développement de la famille francophone une voie d'accès privilégiée au progrès et à la modernité. Elle est de ce fait langue officielle, langue de travail, langue d'enseignement, dont la sauvegarde et la diffusion s'imposent comme un impératif catégorique. Mais elle s'insère dans un contexte de revitalisation des langues nationales dans la plupart des pays du Sud.

La situation qui en découle ne crée pas de concurrence entre le français et les langues nationales, mais permet une complémentarité et un enrichissement mutuel. De plus, des études récentes et des expériences en cours attestent que l'acquisition préalable de la langue maternelle facilite grandement l'accès à la langue seconde.

L'éducation et la formation apparaissent ainsi comme un secteur d'intervention stratégique, à la fois pour la préservation et la diffusion du français, la consolidation dans la diversité de la communauté francophone et la réalisation du développement économique et social de nos nations.

Tant on communique, tant on se comprend, tant on s'attache aux mêmes valeurs. la maîtrise et le rayonnement du français assurent la communication et la compréhension entre les peuples de l'espace francophone.

Le sentiment d'appartenir à cet espace solidaire, tolérant et ouvert, constitue une finalité

éducative qu'il faut inscrire dans le coeur et l'esprit des enfants si nous voulons les bases de la francophonie. En effet, tout l'avenir francophone dépendra de la manière dont cette conscience sera vécue et pratiquée par nos futurs citoyens. Ici aussi, on le voit, le rôle de l'institution éducative - comprise dans son sens large, formel et/ou non conventionnel - est primordial.

Les ressources humaines constituent la pierre angulaire de toute politique de développement bien comprise. Les hommes sont le facteur principal du développement en tant qu'acteurs : ils en sont aussi la finalité.

L'éducation demeure donc le facteur essentiel pour promouvoir les potentialités nationales pour un développement endogène. Cette prise de conscience est vécue de façon particulièrement aiguë par les pays francophones en développement où malgré un investissement de plus en plus important dans les systèmes éducatifs, les taux de scolarisation restent très bas.

L'éducation, en formant des hommes instruits, agents de changement, s'inscrit donc comme créatrice des moyens aptes à contribuer à l'activité productive et au développement économique, culturel et social.

Il devient de plus en plus clair aujourd'hui que, par delà la recherche de taux de scolarisation de plus en plus élevés, l'on ne saurait oublier les problèmes de l'inégal accès à la scolarisation par certaines couches sociales, les femmes et les jeunes ruraux par exemple, les laissés pour compte du système éducatif traditionnel.

Le système scolaire classique n'a pas toujours fourni une réponse adéquate à l'insertion de ces couches défavorisées dans un système d'éducation pour le développement.

Ainsi, lorsqu'elle est définie comme un système souple et ouvert, alliant les formes conventionnelles d'intervention de l'école et celles moins rigides des milieux extra-scolaires, l'éducation devient, sans conteste, le socle du développement.

A ce titre, il est primordial d'offrir aux différents systèmes éducatifs nationaux les conditions nécessaires de leur efficacité interne et externe, notamment à ceux des pays du Sud dont le développement qualitatif et quantitatif risque d'être compromis en raison de la faiblesse économique des Etats et de l'insuffisance de l'expertise scientifique et technologique qui se traduisent notamment par :

- la stagnation des capacités des structures classiques d'accueil face à une demande d'éducation croissante,
- la dégradation des conditions pédagogiques liée à la massification de l'enseignement (effectifs pléthoriques, faible taux d'encadrement maître/élèves, etc) et à la pénurie de matériel didactique,
- l'augmentation des abandons et des redoublements,
- l'insuffisante insertion socio-professionnelle des jeunes issus des systèmes scolaires et universitaires,
- l'insuffisance des politiques de formation en faveur des personnels de l'éducation,
- le maintien, voire l'extension de l'analphabétisme, etc.

Cette grave crise des systèmes éducatifs exige la poursuite des efforts nationaux et l'extension de la coopération internationale à ses différents niveaux. Elle interpelle particulièrement la Francophonie qui est à la fois une instance de coopération internationale et un mouvement de solidarité, ne serait-ce que par la place qu'y occupe le français comme langue d'enseignement. L'assistance que le Nord apporte déjà et qu'il continuera d'apporter à ses partenaires du Sud pour l'amélioration de leurs systèmes éducatifs sera le témoignage de cette nécessaire solidarité pour un développement harmonieux.

Education et langue française, éducation et développement, éducation et réduction des inégalités, voilà autant de rôles stratégiques qui placent l'éducation au centre de l'option qu'ont prise les Sommets de Paris et de Québec pour une francophonie agissante dans les domaines économique, culturel, social et technologique. C'est pour reconnaître ce rôle central que le Président de la République du Sénégal a manifesté le souhait de voir le Sommet de Dakar mettre l'accent sur l'éducation et la formation. De son côté, la 40ème Session de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) réunis à Bujumbura en avril 1988 a recommandé que les Chefs d'Etat et de Gouvernement inscrivent l'éducation et la formation parmi les secteurs stratégiques d'intervention de la coopération multilatérale.

Cette implication des Chefs d'Etat aurait l'avantage de favoriser une action conjuguée de tous les partenaires francophones autour des projets innovateurs dans les domaines scolaire et extra-scolaire susceptibles de fournir des résultats concrets dont les effets multiplicateurs répondent à des besoins précis. L'ampleur des besoins et l'insuffisance des moyens nécessaires pour y faire face obligent d'ailleurs à une approche graduelle, à une identification des programmes majeurs et prioritaires, de façon à éviter la multiplication des projets ponctuels et la dispersion des efforts.

Dans le choix des axes majeurs indentifiés ci-dessous, il a été tenu compte des réalisations accomplies dans les domaines de l'éducation et de la formation, après les Sommets de Paris et de Québec. La mise en oeuvre des nouveaux programmes majeurs pourra d'ailleurs entraîner, en retour, pour certains réseaux, des adaptations ou la prise en charge d'activités nouvelles reliées aux besoins spécifiques des systèmes éducatifs comme des recherches ou productions dans le domaine linguistique ou la mise au point d'outils d'informatique scolaire.

Les programmes majeurs proposés ont aussi tenu compte de l'action de l'A.C.C.T. ainsi que des activités d'autres institutions francophones de coopération multilatérale telles que la CONFEMEN, la CONFESJES, le CAMES, l'AUPELF, ..

Finalement le choix des programmes majeurs tient compte de la spécificité et des limites de l'action des Sommets, dans le souci d'éviter des doubles emplois de projets et de rechercher des complémentarités et des synergies dans le cadre de la coopération internationale.

Cette démarche devrait permettre l'utilisation la plus judicieuse des ressources disponibles.

## II - LES DOMAINES D'INTERVENTION

Le thème éducation/formation ne pourra être abordé de manière pertinente que s'il se traduit par la définition de programmes portant sur les domaines majeurs d'intervention, et la mise au point d'outils directement utilisables pour la rénovation des systèmes éducatifs, dans le respect des options nationales.



Dans cet esprit, il paraît préférable de concentrer les efforts qui seront consentis sur un nombre limité de projets s'articulant autour des axes suivants :

- Enseignement de la langue française,
- Formation initiale et continuée des personnels de l'éducation,
- Edition scolaire et fabrication de matériel didactique.

Ces trois axes de programmes correspondent à des orientations arrêtées par la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), et à des expériences déjà capitalisées par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ou l'AUPELF. Il s'agit maintenant d'harmoniser les différentes actions entreprises, d'assurer leur cohésion et de leur donner une dimension plus significative.

En outre, une réflexion devrait être conduite sur les perspectives d'évolution des structures d'éducation et de formation, notamment sur le rapport entre l'éducation et les activités productives (formelles et informelles). Dans cette optique l'enseignement technique et la formation professionnelle devront faire l'objet, au lendemain de Dakar, d'une étude tendant à identifier et élaborer des projets concrets dont les objectifs, les structures ainsi que les financements seront proposés au quatrième Sommet.

La constitution de banques de données, déjà amorcée par l'A.C.C.T. à l'École Internationale de Bordeaux (inventaire des centres de formations spécialisés, des outils de formation à l'intention de formateurs, des publications...) favoriserait utilement la circulation de l'information entre les pays de la communauté francophone. Il serait donc opportun d'en étendre la réalisation au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les différents secteurs d'intervention, en veillant à dégager les possibilités d'accès nécessaires et à permettre l'interconnexion de ces banques de données avec d'autres banques créées à l'initiative des réseaux.

Par ailleurs, dans les autres secteurs d'intervention retenus par les Sommets, une attention particulière devrait être portée à certains publics trop souvent tenus à l'écart des projets de développement : les femmes et les jeunes, pour offrir à chacun la possibilité de participer activement à la promotion nationale.

## **1. Enseignement du français**

### **1.1 - Recherche pour une didactique du français langue seconde**

La qualité de l'enseignement du français conditionne l'efficacité des systèmes éducatifs qui utilisent cette langue comme véhicule de connaissances et de savoir-faire. Quel que soit par ailleurs le statut qui lui est reconnu officiellement, le français est loin d'être toujours la langue maternelle des apprenants. Il importe donc de tenir compte de cet aspect, comme des situations de plurilinguisme dans lesquelles les intéressés devront évoluer.

Les manuels produits depuis plus de 20 ans en Afrique s'inspirent aussi bien de la tradition que des différentes modes méthodologiques généralement importées et tout autant inadaptées.

Aujourd'hui cependant, une certaine clarification s'est opérée. On s'accorde à reconnaître l'inadéquation au contexte du français langue seconde des méthodes conçues pour l'enseignement du français langue étrangère, comme de celles inspirées de la pédagogie du français langue maternelle, et la nécessité de prendre en compte les contextes socio-linguistiques d'usage du français pour déterminer les besoins langagiers des apprenants. Une importante enquête a été entreprise en ce sens par la CONFEMEN qui devrait asseoir les bases d'une méthodologie spécifique de l'enseignement du français à l'école africaine.

En décidant de retenir ce thème, le Sommet se donnerait comme objectif l'amélioration de la qualité d'enseignement du français en même temps qu'il ouvrirait la perspective d'une certaine harmonisation des programmes d'enseignement.

Cette recherche, qui prendrait en compte la corrélation avec les langues nationales, devrait déboucher sur :

- la définition de nouvelles orientations méthodologiques avec la production de modules-tests,
- la conception de documents de référence pour l'élaboration de nouveaux programmes de langue à formuler en termes d'objectifs et de contenus communicatifs, linguistiques et culturels,
- la mise au point de plans de formation initiale et de formation continue pour les maîtres, aux différents niveaux d'enseignement.

#### 1.2 - Coopération des Centres de Français Langue Etrangère

A l'heure actuelle, cinq centres français langue étrangère fonctionnent en Afrique : trois au sein de structures universitaires (le CUEF à Abidjan, l'IFE à Dakar, le CELAB à Bujumbura, le CEBELAE à Cotonou) et deux indépendants (le Village du Bénin à Lomé, le CRIL à Djibouti). L'objectif du projet consisterait à organiser et à développer la coopération entre ces centres pour mettre en cohérence les programmes et diplômes, pour y développer la recherche didactique en direction de programmes à l'intention de nouveaux publics et pour organiser les flux d'étudiants et de boursiers venant de pays non francophones environnants.

Cette «fédération» des centres devrait également permettre d'organiser des accords inter-établissements, associant aux centres africains des centres de français langue étrangère existant dans les pays du Nord. Il est noté que le Village du Bénin, qui a déjà fait l'objet d'une résolution du Sommet de Québec, continuera à bénéficier d'un soutien financier.

## 2. La politique de formation des personnels de l'éducation

La valorisation des ressources humaines est une exigence de tout projet d'éducation et de développement, car de la qualité des personnels de l'éducation dépend celle de l'enseignement dispensé.

Dans de nombreux pays, les besoins de scolarisation entraînent un recrutement massif d'enseignants, une formation pédagogique insuffisante, voire inexistante. Or le contexte d'enseignement à des classes pléthoriques et avec des moyens très réduits exigerait une formation pédagogique renforcée.

Toutefois, cette formation ne peut s'adresser à tous les personnels de l'éducation en raison de l'importance de la demande. Aussi, les publics cibles devraient-ils être les agents multiplicateurs des différents niveaux d'intervention au sein du système éducatif.

Au terme d'une analyse systématique des problèmes d'éducation et de formation de l'espace francophone, les trois axes d'actions qui ont été retenus font l'objet d'un soutien en matière de formation.

#### 2.1 - Dans le domaine de l'enseignement du français

Toute stratégie pour l'enseignement du français devrait tenir compte de la diversité des statuts de cette langue et de ses contextes d'enseignement.

Au niveau des écoles élémentaires et du 1er cycle de l'enseignement secondaire, l'effort de conception et de production de manuels scolaires appropriés fondés sur les travaux des socio-linguistes devrait être poursuivi, car cette approche prend en compte les besoins langagiers dans les contextes multiculturels.

La formation des enseignants de français devra se situer dans une perspective dynamique et continue. Aussi, est-il nécessaire, dans le cadre de la formation continue, d'aider aux bains linguistiques par des voyages dans d'autres pays francophones et de développer les échanges linguistiques et culturels entre jeunes, d'une part, et entre enseignants d'autre part. Un des objectifs à retenir serait d'offrir à tout professeur de français de parachever sa formation initiale en accomplissant une période de préparation professionnelle dans un pays francophone.

#### 2.2 - Dans le domaine de l'encadrement

Pour les encadreurs pédagogiques (inspecteurs, conseillers pédagogiques, etc.) les techniques d'évaluation, notamment l'évaluation formative devraient constituer l'objet principal de la formation, de même que l'actualisation continue de la connaissance dans le domaine des différentes spécialités.

La formation des administrateurs et planificateurs de l'éducation devait être axée sur les techniques de planification et de gestion de l'éducation aux plans central et local.

#### 2.3 - Dans le domaine de la production et de la diffusion des matériels didactiques

Les expériences nationales et celles de l'A.C.C.T. et de la CONFEMEN devraient être capitalisées au profit de la communauté francophone.

Les cadres nationaux et régionaux sont les cibles privilégiées de cette formation. Leur multiplication dans la conception et l'élaboration des manuels scolaires est une garantie certaine de l'adaptation des programmes et contenus aux contextes socio-culturels des Etats concernés.

### 3. Edition scolaire et fabrication de matériel didactique

La disponibilité d'un matériel didactique de qualité est un facteur capital dans l'enseignement à tous les niveaux. Or la situation qui prévaut souvent dans les pays du Sud est caractérisée par une pénurie de manuels scolaires adaptés au contexte des pays, par les coûts prohibitifs des manuels et par l'absence quasi-totale de matériel autre qu'imprimé.

Le manuel scolaire représente actuellement le moyen d'enseignement le plus largement utilisé et constitue donc un poste important du financement de l'éducation. Seules des économies d'échelle peuvent permettre un abaissement des coûts. Seule une réflexion pédagogique commune et une harmonisation des contenus des programmes autorisera des tirages suffisants pour atteindre cet objectif.

L'A.C.C.T. et la CONFEMEN ont toutes deux réalisé des expériences pilotes prometteuses qui démontrent les avantages de la coopération multilatérale dans ce domaine. Le projet de rédaction en commun par plusieurs pays, dans le cadre de la CONFEMEN, d'un manuel de mathématiques pour l'enseignement primaire, fondé sur des programmes préalablement harmonisés, est un exemple des possibilités qu'offre une approche coopérative. Ne sont pas pour autant réglés les problèmes d'édition et de distribution, qui sont tributaires de moyens de production et de facilités de circulation inter-états.

Par delà le manuel de base prioritaire se pose tout le problème de l'introduction des technologies nouvelles de l'éducation, telles que l'informatique, à la fois moyen d'enseignement et instrument de gestion scolaire. Elle présuppose la disponibilité de logiciels et de didacticiels conçus en français et adaptés aux besoins des systèmes scolaires.

Les responsables des systèmes éducatifs sont conscients des défis que présente l'introduction des technologies nouvelles dans l'enseignement et la gestion scolaire et cette question devra faire l'objet de réflexions communes approfondies et de projets qui seraient soumis à l'attention d'un prochain Sommet.

Dans le court terme, il est proposé que les Chefs d'Etat et de Gouvernement reconnaissent comme prioritaires les actions de coopération visant à doter tous les élèves des écoles primaires et secondaires, d'ici l'an 2000, de manuels pour les disciplines de base. Qu'à ces fins, ils appuient les projets qui ont pour objectifs d'harmoniser les programmes, de former des rédacteurs de manuels scolaires, de susciter et d'encadrer la rédaction de manuels communs à plusieurs pays et de former aux métiers de l'édition.

Dans cette optique les centres de production et de formation à vocation multilatérale et régionale, tels que le Centre de Bouaké en Côte d'Ivoire ou l'Ecole Internationale de Bordeaux, pourraient continuer à accueillir des projets correspondant à ces objectifs, compte tenu de l'expérience acquise.

En outre, il est proposé que soit créé un fonds d'aide à l'édition et à la fabrication locale de matériels scolaires dont l'objectif serait de répondre aux besoins de financement qui se posent aux maisons d'édition et aux centres de fabrication de matériel didactique fonctionnant (souvent de manière précaire) dans les pays du Sud et de favoriser ainsi le développement des P.M.E. travaillant dans des secteurs économiquement et socialement importants.

Cette initiative devrait aussi bénéficier des appuis de la B.A.D., de la Banque Mondiale, de l'UNESCO, de l'UNICEF ainsi que d'autres organismes ayant des programmes d'appui aux systèmes éducatifs des pays du Sud.

Dans la mesure où il y a un nouveau programme Education-Formation, il y aurait lieu d'y intégrer les projets divers déjà décidés ou qui le seront à Dakar (scolarisation des enfants francophones, boursiers de la francophonie).

**SYNTHESE BUDGETAIRE  
EDUCATION ET FORMATION**

Coût en Millions de Francs Français

1 ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS	1990	1991
1 Recherche pour une didactique du français langue seconde	2,00	2,00
2 Coopération des centres de français langue étrangère	1,50	1,50
<b>Sous Total</b>	<b>3,50</b>	<b>3,50</b>

2 FORMATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION	1990	1991
1 Echanges pédagogiques d'enseignants du français	4,00	5,00
2 Perfectionnement des cadres supérieurs des ministères de l'éducation	2,00	1,00
3 Formation continue des chefs d'établissements	3,00	3,00
<b>Sous Total</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>

3 EDUCATION SCOLAIRE ET FABRICATION DE MATERIEL DIDACTIQUE	1990	1991
1 Aide à la conception et l'élaboration de manuels dans les disciplines de base régionale pour les enseignements primaire et secondaire	3,00	4,50
2 Fonds d'aide à la fabrication, édition et diffusion de matériel didactique (dictionnaires et manuels, y compris formation)	4,50	5,00
3 Informatique et éducation	3,00	3,00
<b>Sous Total</b>	<b>10,50</b>	<b>12,50</b>

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	1990	1991
1 ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS	3,50	3,50
2 FORMATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION	9,00	9,00
3 EDITION SCOLAIRE ET FABRICATION DE MATERIEL DIDACTIQUE	10,50	12,50
<b>T O T A L</b>	<b>23,00</b>	<b>25,00</b>



## **AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION**

- **Université d'Alexandrie**
- **Scolarisation des enfants francophones**
- **Bourses de la Francophonie**
- **Fonds de solidarité**
- **Coopération juridique et judiciaire**





**UNIVERSITE INTERNATIONALE DE LANGUE FRANCAISE**  
**AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT AFRICAIN**  
**A ALEXANDRIE D'EGYPTE**  
**«UNIVERSITE SENGHOR»**

**Présentation du Projet**

A la demande du Gouvernement de la République Arabe d'Egypte, M. René Jean Dupuy, Professeur au Collège de France, a constitué un groupe de 15 experts internationaux pour préparer un projet d'Université internationale de langue française au service du développement africain dont le siège serait à Alexandrie.

Pour permettre le fonctionnement de ce groupe d'études, l'Académie Française a décerné, en 1988, au Professeur Dupuy la Sphère du Mécénat, honorée d'un don de un million de francs versés par la Fondation FIAT FRANCE/INSTITUT DE FRANCE, présidée par M. Giovanni Agnelli.

Le Conseil d'experts a pu ainsi tenir plusieurs sessions et a mis au point un projet qui sera soumis, à Dakar, en mai 1989, au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

## I - ORIENTATIONS GENERALES

Le projet d'une «Université Senghor» établie à Alexandrie d'Egypte est inspiré par le souci de renforcer la place de la langue française dans l'étude et la pratique du développement africain.

Il s'agit, en effet, de créer un grand établissement de 3ème cycle qui formera des formateurs et des cadres d'action de niveau élevé qui seront, pour les pays d'Afrique qui ont en commun l'usage du français, des promoteurs du développement, et dont les activités présenteront une spécificité évitant tout double emploi avec les activités des universités africaines.

L'institution envisagée ne présente pas un caractère théorique et ne tend pas non plus à être un centre de recherche. Elle est destinée à des hommes et des femmes disposant déjà avant d'y entrer, d'une formation de base acquise dans leurs universités, d'une expérience professionnelle, et qui sont promis à devenir, après leurs études approfondies à l'Université Senghor, des agents importants dans le processus de développement des pays intéressés.

Les candidats à l'admission dans cette institution y seront recrutés sur la base de leurs qualifications et de leurs motivations, les unes et les autres justifiant leur aptitude à recevoir utilement une formation devant les conduire à agir effectivement pour le développement. C'est dire que l'Université doit mettre sur pied des programmes d'action.

Entendant s'affirmer comme une institution d'excellence, l'Université se limitera, dans un premier temps, à deux grands départements consacrés, l'un aux problèmes de nutrition et de santé, l'autre à l'administration et à la gestion, quitte par la suite, au fur et à mesure de son développement, à créer de nouveaux départements.

Ces études présentant un caractère de haute technicité, il convient que les étudiants reçoivent également une formation générale qui leur donne une ouverture sur l'histoire, les civilisations et les cultures africaines comme sur celles de l'Egypte où ils travailleront durant deux années (ce qui exige qu'ils reçoivent une initiation à la langue arabe).

De même, il conviendra, dans ce programme général, de situer la place de l'Afrique dans le monde et plus particulièrement d'étudier ses rapports avec la Communauté Européenne et le Canada.

Ainsi se constituera une communauté de travail et de réflexion pluridisciplinaire dont la préoccupation dominante entre professeurs, experts invités et étudiants, sera le développement africain. Comme le prouve l'expérience de ce type de formation en commun des amitiés ne manqueront pas de se former qui se révéleront fécondes lorsque, par la suite, ceux et celles qui l'auront acquise ensemble et seront animés de «l'esprit d'Alexandrie», auront l'occasion de se retrouver dans des instances internationales de coopération.

Le souci de constituer un milieu animé d'une conscience collective ouverte sur l'ensemble d'un continent explique la raison pour laquelle le nom de Léopold Sédar Senghor a été donné à ce projet. On a voulu le placer sous l'égide de celui qui a magnifié le dialogue des cultures, de ce témoin de l'Afrique qui a montré comment les civilisations et les cultures qui y sont nées se sont diffusées à travers l'Egypte sur le monde méditerranéen.

## II - STRUCTURES DE L'UNIVERSITE

Elle comprendra un Haut Conseil composé de personnalités éminentes, émanant de divers pays ayant en commun l'usage du français. Le Président de l'Université sera issu de ce Haut Conseil.

Le Conseil d'Administration, de 12 à 15 membres, sera composé de personnalités ayant une disponibilité suffisante pour contribuer effectivement au développement de l'institution et pour en suivre les activités. Cet organe nommera le Recteur qui en sera membre de droit.

Le Conseil d'Administration maître du budget et du règlement intérieur, définira la politique générale de l'Université et les modalités de son développement.

Le Recteur, avec la coopération du Conseil scientifique, établira le plan stratégique de l'Université qui sera approuvé par le Conseil d'Administration.

Un Directeur financier, Directeur de la Fondation de l'Université, est chargé de mettre en oeuvre la politique financière impliquée par ce plan et spécialement la recherche des ressources.

## III - ORGANISATION SCIENTIFIQUE

Elle devra garantir la qualité des enseignements, attirer des spécialistes réputés, assurer la flexibilité nécessaire pour répondre à l'évolution des domaines d'étude et de besoins.

Le Conseil scientifique délibérera sur les projets d'organisation scientifique et éducative de l'Université et déterminera les critères de recrutement des étudiants, de même que les modalités du contrôle de leurs connaissances. Il sera consulté par le Recteur pour la nomination des directeurs de département, des professeurs et des divers personnels scientifiques. Ces enseignants seront désignés parmi les ressortissants des Etats représentés au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français.

Le corps professoral de l'Université comprendra des professeurs ordinaires et des professeurs associés. Les premiers, résidant en permanence au siège de l'Université, y exerceront leurs fonctions à temps plein. Les professeurs associés apporteront leur expérience dans des domaines délimités, et à temps partiel. Les autres catégories de personnel scientifique comprendront des assistants de formation, des techniciens ou instructeurs dont les missions et les profils seront définis par le Directeur et le Conseil du Département compétent. Chaque année, le Conseil du Département examinera le bon fonctionnement et l'organisation des enseignements.

## IV - RECRUTEMENT DES ETUDIANTS

L'admission des étudiants s'effectuera sur la base de certaines exigences tenant au caractère scientifique et technique de l'Université comme de ses finalités : maîtrise de la langue française, ouverture de l'établissement aux seuls étudiants de 3ème cycle de l'enseignement universitaire, expérience professionnelle des candidats.

L'Université sera destinée à titre principal à des étudiants africains ayant l'usage du français.

Le recrutement des étudiants résultera d'un concours d'entrée qui s'ouvrira par une étude de dossier confiée à une commission de spécialistes. Il se poursuivra par des épreuves écrites,

l'une de nature à faire apparaître la culture générale et le maniement de la langue, l'autre étant une épreuve de spécialité déterminée selon la filière choisie par le candidat. L'organisation des épreuves écrites sera confiée à des institutions universitaires situées dans diverses régions sur la base d'un accord avec elles.

Une épreuve de discussion avec le Jury se déroulera au siège de l'Université. Elle sera réservée aux candidats que les épreuves écrites auront fait apparaître comme des cas limites nécessitant une épreuve supplémentaire permettant un possible rattrapage.

## V - PROGRAMMES

L'Université comprendra, dans un premier temps, deux départements :

- un département Nutrition et Santé
- un département Administration et Gestion

L'un et l'autre requièrent un équipement informatique.

### **Le Département Nutrition et Santé**

• **Dans le domaine de la nutrition** seront étudiées notamment :

- la conservation des aliments après récolte, tant en qualité qu'en quantité, par la mise en oeuvre de techniques visant à éviter les pertes de niveau de stockage, l'action des micro-organismes, des rongeurs, des insectes.
- l'amélioration des techniques de mouture de céréales et des transformations des racines et tubercules.
- l'application du savoir-faire de la microbiologie et des sciences connexes pour améliorer les techniques de fermentation des produits traditionnels.
- la fabrication de nouveaux produits élaborés à partir de matières premières locales, essentiellement de végétaux à forte teneur en protéines.
- la mise en valeur des produits traditionnels d'origine animale : poissons séchés et fermentés, produits laitiers.
- l'amélioration de l'emballage.

Ce type de problèmes fait apparaître divers profils d'emplois intéressant aussi bien les administrations que les industries de l'agro-alimentaire.

On formera ainsi, notamment, des dirigeants de coopératives agricoles, de services ou d'entreprises de transport frigorifique, des ingénieurs, des spécialistes pour les industries de l'emballage, des aliments et des conserveries.

• **Dans le domaine de la santé :**

S'adressant à des étudiants ayant acquis des connaissances fondamentales en médecine, biochimie ou en agro-alimentaire, les enseignements porteront notamment sur :

- l'épidémiologie, les maladies nutritionnelles, particulièrement chez l'enfant, les maladies infectieuses et parasitaires.
- une attention particulière sera donnée à l'étude de la santé des nourrissons, à celle des femmes, notamment sur les besoins alimentaires et nutritionnels résultant de leurs conditions de travail.

Dans cette perspective, il s'agit de former des responsables de politique de santé et d'hygiène pour la lutte contre les carences alimentaires, programme qui intéresse tout aussi bien les administrations, les ONG ou les industries pharmaceutiques.

### **Le Département Administration et Gestion**

La spécificité de l'enseignement se manifesterà dans le choix des branches et des méthodes pédagogiques impliquant la participation active des étudiants. Deux programmes sont prévus pour la première période de fonctionnement de l'Université :

#### **• Conception et gestion de projets pour le développement**

Ce programme embrasse les aspects humains, économiques, financiers, juridiques et organisationnels de la gestion. Il comporte notamment la définition des projets, de leurs caractéristiques et des étapes de leur processus, la gestion des relations humaines suscitées par le projet et celle de la résolution des conflits qu'il peut susciter.

Les profils d'emplois émergeant de telles études font apparaître essentiellement des responsables de gestion de projets, de cadres dirigeants dans les administrations économiques et dans les entreprises.

Ce programme s'applique tout aussi bien à des créateurs, directeurs d'usines, ingénieurs et médecins ou à des biologistes responsables d'hôpitaux.

Le responsable des projets prend en compte tous les éléments de l'entreprise publique ou privée dans laquelle ils s'insèrent. Il exerce une fonction de synthèse le conduisant à s'intéresser tant aux problèmes intérieurs qu'à ceux qui, à l'extérieur, impliquent des négociations avec les autorités administratives ou avec les institutions internationales.

A l'heure actuelle des masses importantes de crédits pour le développement ne sont pas utilisées faute de disposer de gestionnaires de projet .

#### **• Formation de cadres d'institutions financières (banques, banques de développement, sociétés à capital-risque, compagnies d'assurance, caisses d'épargne, fonds de placement, etc.) et de consultants en gestion financière.**

Ce programme tend aussi à former des responsables financiers d'entreprises et d'administrations publiques et privées. Là encore l'Université projetée ne risque pas de faire double emploi avec d'autres institutions, l'Afrique manquant gravement de personnel de ce niveau, issu d'une formation avancée.

**Programme général**

Le programme de formation générale comprendra des matières constituant un fonds commun et réparties sur les deux années d'étude selon des modalités déterminées par le Recteur sur avis du Conseil scientifique.

Les étudiants doivent prendre conscience de ce que représente le pays d'accueil, l'Egypte, dans l'histoire des civilisations et des cultures, ses liens ancestraux avec le reste de l'Afrique. Ce fonds commun comprendra également l'histoire, la civilisation, les cultures africaines, la géographie économique de l'Afrique, l'étude des ressources naturelles et les conditions dans lesquelles se posent les problèmes de protection de l'environnement.

Les matières de formation générale relevant du Département Nutrition et Santé feront une place particulière à l'étude de la vie agricole et pastorale comme à celle de la faune et de la flore, des eaux continentales et marines, de la biotechnologie.

Le Département Administration et Gestion comportera, au titre de la formation générale, des études portant sur les bilans énergétiques actuels et les vues prospectives en ce domaine, sur :

- l'optimisation des transports, l'économie du tourisme, l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- la philosophie et les aspects majeurs du droit au développement, cadre international et institutionnel du développement (CNUCED, CEE, Accords de Lomé).
- les principes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine relatifs à la coopération des Etats et à la non-discrimination entre les peuples.

**IV - STATUTS ET FINANCEMENT DE L'UNIVERSITE**

L'Université Senghor sera une institution privée reconnue d'utilité publique internationale. C'est dire qu'elle reposera sur un système d'économie mixte, son financement relevant, pour une part, d'Etats ayant en commun l'usage du Français et, pour une autre part, de fonds provenant d'institutions internationales ou de diverses sources privées. Une fondation, dont le Conseil sera composé d'éminentes personnalités du monde industriel et financier, sera chargée de rechercher, avec le concours du Directeur financier de l'Université, les fonds provenant de la seconde catégorie.

Ainsi l'Université Senghor pourra réaliser son objet : former des spécialistes, opérateurs ou formateurs, qualifiés pour occuper des postes de direction et affronter des problèmes essentiels pour le développement africain.

**Conseil d'Experts**

Chevalier Pierre BAUCHAU	Administrateur de la Belgolaise et de la Banque Commerciale Zaïroise à Bruxelles
M. Yadh BEN ACHOUR	Professeur à l'Université de Tunis
M. Abdelatif BENADELJLIL	Recteur de l'Université Mohamed V Professeur à la faculté des Sciences de Rabat
M. Abdelatif BERBICHE	Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Rabat, Secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc, Ambassadeur du Maroc en Algérie
M. Antonio CASSESE	Professeur à l'Institut Universitaire Européen de Florence
M. Benedetto CONFORTI	Professeur à l'Université de Rome Professeur invité à l'Université d'Alexandrie
M. René Jean DUPUY	Professeur au Collège de France, Président du Conseil d'experts
Dr Ahmed EL KOSHERI	Conseil juridique, Professeur au Caire, Professeur de gestion à l'Université de Lausanne
M. Jacques-Yvan MORIN	Professeur à l'Université de Montréal, Ancien vice-premier ministre du Québec
M. Laurent PERSONNE	Chef de cabinet de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française
M. Souleymane SECK	Directeur de l'Ecole Normale Supérieure Universitaire de Technologie (ENSUT) de Dakar
M. Seydou Madani SY	Recteur honoraire de Dakar, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal
M. Pierre TABATONI	Recteur honoraire de l'Académie de Paris, Professeur à l'Université Dauphine
M. Maurice TORELLI	Directeur de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Nice

**Comité Financier**

Chevalier Pierre BAUCHAU	Administrateur de la Belgoise et de la Banque Commerciale Zaïroise à Bruxelles
M. René Jean DUPUY	Professeur au Collège de France
Dr Ahmed EL KOSHERI	Conseil juridique, Professeur au Caire
Dr Mohammed Fouad IBRAHIM	Directeur Général de l'Institut Formation Bancaire (Association des Banques d'Egypte)
M. Simon JACOT	Professeur de Gestion à l'Université de Lausanne
M. Abdelaziz LASRAM	Senior Adviser Arab Banking Corporation Paris Branch
M. Jean Marc ROUANET	Directeur Financier, Fiat France S.A.
M. Pierre TABATONI	Recteur honoraire de l'Académie de Paris, Professeur à l'Université Dauphine, Président du Comité financier

**Consultant**

S.E. M. Jacques LEPRETTE	Ambassadeur de France
--------------------------	-----------------------



## Comité Financier du Conseil International d'Experts

### SCENARIO FINANCIER

L'évaluation qui suit n'est pas un budget : elle n'a pour objet que de dégager des ordres de grandeur réalistes en ce qui concerne les charges à financer et les sources de financement. Il appartiendra au recteur de l'université d'établir son budget en fonction des choix de programmes et de moyens, après le démarrage de l'établissement.

Le scénario est établi pour une période de 6 ans (1989-1995 inclus).

Nous proposons d'abord une *synthèse* des charges et du financement dans le Tableau I, dont les hypothèses de base et les modes de calcul sont explicitées comme suit :

#### I - Hypothèses de base :

Programmes et Etudiants, Professeurs et Personnels Scientifiques, Bâtiment et Logement  
Bourses

#### II - Evaluation des charges

#### III - Evaluation des modes de financement

### I - HYPOTHESES DE BASE

#### A. Programmes et étudiants

Pendant les 6 années prises en compte, nous n'avons prévu que 2 départements et 4 programmes. Cette solution est dictée par le souci de la mise au point de ces formations de troisième cycle nouvelles et expérimentales, de la réunion d'un corps enseignant diversifié et international, et de l'établissement de liaisons efficaces avec les étudiants et utilisateurs potentiels, les universités africaines et le milieu scientifique égyptien.

La première promotion n'entrerait qu'en septembre 1990 pour 2 ans, avec 120 étudiants, chiffre augmentant à 200 à partir de septembre 1994. La dernière promotion de 200 entrées en septembre 1994 resterait jusqu'en septembre 1996. Nous n'avons pas traité la période janvier 1996- janvier 1997 dans les calculs, car il aurait fallu faire une hypothèse sur le nombre d'étudiants à partir de septembre 1996. Mais il est réaliste de penser qu'après ces 5 années de rodage le nombre d'étudiants pourrait augmenter rapidement avec des programmes diversifiés. Pour 2002-2004, on pourrait viser de 700 à 1000 étudiants.

La période allant de juin 1989 - après la prise de position des Etats participant au Sommet francophone - à septembre 1990, est consacrée à l'installation, au recrutement des personnels scientifique et administratif, et à la sélection des 120 étudiants. Un groupe réduit de scientifiques, de personnel administratif et technique serait recruté dès juillet 1989, et chargé de l'ensemble des opérations de mise en place de l'université.

## B. Les professeurs et personnels scientifiques

Le taux d'encadrement retenu, de 1 professeur pour 7 à 8 étudiants, est tout à fait normal pour ces formations avancées et spécialisées, ce qui donne une faculté de 20 professeurs à l'ouverture et de 26 en fin de période. Les calculs sont fait sur la base d'équivalents temps plein qui donneront au Recteur toute la souplesse nécessaire pour recruter, outre les professeurs à temps plein, des professeurs associés, ou invités pour de brèves périodes, des experts et des assistants de documentation et recherche appliquée. Nous sommes dans les normes internationales.

Deux professeurs sont prévus comme «Directeurs de département». Le dixième environ des «budgets de professeurs» est réservé pour les formations complémentaires de culture générale, prévues au programme, qui sont placées sous la responsabilité du Recteur.

Les traitements de professeurs sont calculés sur la base mensuelle de 30 000 FF nets, et de 35 000 FF par mois pour les Directeurs de département. Ces chiffres correspondent au niveau international - moyen - des universités de recherche et des Grandes Ecoles spécialisées. Ils nous ont paru nécessaires pour pouvoir attirer à Alexandrie des personnels hautement qualifiés, et pour les inciter à y consacrer le temps nécessaire à une spécialisation africaine et à la formation de jeunes équipes. Nous avons prévu 20% de charges sociales, assumées par l'université sous forme d'assurance. Les enseignants ne sont pas logés.

## C. Direction et administration

La direction générale est assurée par le Recteur (40 000 FF nets par mois), le Directeur Financier (35 000 FF nets) et le Secrétaire Général (20 000 FF nets). Le directeur financier aura notamment la responsabilité d'organiser l'installation de l'université, d'évaluer et de contrôler les coûts, de préparer les budgets et d'en surveiller l'exécution, de rechercher les moyens de financement, et de maintenir les liaisons nécessaires avec les autorités financières égyptiennes et avec les organismes de langue arabe. Le Comité Financier a estimé que dans une première phase il serait souhaitable de recruter une personnalité égyptienne. Il est membre es-qualités du Conseil d'Administration, qui le nomme sur proposition du Recteur, auquel il rend compte.

L'encadrement administratif est relativement peu nombreux mais d'excellente qualité. Les cadres administratifs sont rémunérés sur la base de 12 000 FF nets par mois, en moyenne, assistés par des personnels d'administration et des secrétaires de direction (8 000 FF nets par mois). Les secrétaires et employés d'exécution (environ 5 000 FF par mois) et les personnels techniques divers sont rémunérés selon les usages locaux pour des recrutements d'excellent niveau.

Le personnel administratif devrait être familier avec la langue française. En régime de croisière, nous comptons une douzaine de cadres et de personnels d'administration, une quinzaine de secrétaires, et une soixantaine de personnels techniques et d'entretien, nécessaires pour l'entretien des locaux, les transports, la restauration, et services courants. Ces chiffres sont donnés en moyenne, permettant à la direction de moduler les rémunérations et les effectifs selon les besoins réels. Un certain surencadrement administratif et technique nous semble nécessaire afin de former des personnels dans la perspective de croissance rapide des effectifs étudiants.

#### D. Bâtiments et logements

Le bâtiment central de l'université sera mis, nu, à sa disposition par le Gouvernement Egyptien (lettre de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat des Affaires Etrangères, en date du 10 février 1988 au Président R.J. Dupuy).

La capacité d'accueil pour environ 800 à 1000 étudiants et pour une activité importante de recyclage de cadres, est évaluée à 7000 m<sup>2</sup> à 9000 m<sup>2</sup>. Outre les locaux réservés à l'Administration et aux services financiers, il convient de réserver une surface importante pour le «club» des étudiants, et de nombreuses salles de séminaire et conférence pour les programmes diversifiés, les salles de travail en groupe et préparation de projets, les centres de documentation spécialisés, etc.

Une partie d'un étage sera réservée à aménager une vingtaine de chambres et d'appartements pour loger des personnes de passage et même des étudiants en attente de logement.

En effet les étudiants devront se loger en ville, l'université organisant un réseau de familles et personnes souhaitant soutenir ses efforts pour familiariser les étudiants avec la vie locale. Il est donc essentiel que ces étudiants puissent se retrouver à l'université, en dehors des heures d'études, dans un «club» bien aménagé, qui leur permettrait de se connaître, de rencontrer des experts et des personnalités invitées par l'université ou par eux-mêmes. Ils devraient eux-mêmes en assurer l'organisation. Le club comprendra évidemment des équipements sportifs et des installations audiovisuelles.

Les coûts d'aménagement des locaux fournis par les autorités égyptiennes sont à la charge de l'université et ont été pris en compte dans le scénario, de même que les charges liées à l'utilisation et à l'entretien d'un immeuble moderne doté de tous les équipements nécessaires.

#### E. Les bourses

Dans l'esprit de gratuité pour les étudiants qui inspire ce projet, il est prévu pour chacun d'eux une «bourse» de 50 000 FF par an, dont 60% sera versée à l'université comme paiement des droits et des services divers fournis par l'université, 40%, soit environ 600 livres égyptiennes par mois (1600 FF) étant à leur disposition pour leur logement et frais divers. Par ailleurs l'université subventionnera les repas pris dans ses locaux et mettra la documentation de base à la disposition de chaque étudiant.

## II - LES CHARGES DE L'UNIVERSITE

Le tableau II, ci-joint, résume l'évolution des charges qui sont présentées en 3 grandes rubriques :

1. «Personnels» en distinguant entre les corps enseignants et les personnels d'administration et de service technique. Ces charges croissent de 10 à 15 millions de FF de 1990 à 1995, correspondant à l'accroissement de l'effectif étudiant.

Pendant la période d'installation (juin 1989 à septembre 1990) on a prévu un encadrement réduit limité au recteur, au directeur financier, au secrétaire général, aux 2 chefs de département et à 5 professeurs et un échelon d'une quinzaine de personnels administratifs et techniques.

2. **Les dépenses de «Fonctionnement»** couvrent toutes les charges courantes relatives au bâtiment central, aux frais des activités éducatives et scientifiques, aux fonctionnements administratif et technique. Leur importance relative - environ le tiers des charges en 1994 et 1995 lorsque les dépenses d'installation sont nulles - correspond à la nature des formations spécialisées et d'excellence :

- cadre de travail moderne et doté des moyens de communication appropriés ;
- nombreux services de documentation spécialisés et de reproduction, de voyage et d'expertises nécessaires à l'étude des projets et au travail individuel ou en petit groupe ;
- faculté internationale très diversifiée, nombreux visiteurs et conférenciers ;
- liaisons permanentes et internationales avec les établissements et les usagers (entreprises et administrations tant nationales qu'internationales);
- fonctionnement de la Fondation de l'Université chargée du financement non étatique ;
- fonctionnement d'une association très active des anciens élèves ;
- relations publiques développées, etc.

Ceci explique l'importance relative des «frais de voyage». Les «frais généraux» incluent une importante rubrique de télécommunication, et de services de reproduction, ainsi que les charges liées à l'usage d'un immeuble moderne et d'équipements nombreux, dont les frais d'entretien sont nécessairement élevés. La rubrique «restauration» exprime à la fois le souci de qualité d'une alimentation adéquate et adaptée à la diversité des consommateurs et à la subvention accordée par le budget de l'université aux repas, dont environ la moitié du prix resterait à la charge des usagers.

3. **Les «dépenses d'aménagement des locaux»** sont essentiellement des dépenses d'installation. Elles incluent l'organisation des surfaces de travail (bureaux, salles d'études, bibliothèques, centres de communication, restauration, logements, etc.), l'ameublement correspondant, les équipements scientifiques et informatiques, ceux de reproduction de documents, les fonds de bibliothèque et les voitures de service. Comme on le voit ces dépenses sont concentrées au début de la période.

**Au total, les «charges de l'Université»,** à partir de 1990 s'élèvent de 20 à 22 millions par an.

### III - LES MODES DE FINANCEMENT

Comme on le voit sur le Tableau I, de synthèse, deux modes de financement sont prévus, qui correspondent au caractère d'établissement international «privé» reconnu d'«utilité publique internationale» : d'une part, des contributions officielles des Etats participant au Sommet qui affirmeraient ainsi leur approbation et leur soutien à cette initiative internationale, et d'autre part, des contributions non étatiques versées par des utilisateurs publics ou privés, nationaux et internationaux, entreprises publiques ou privées, administrations, organismes internationaux...

Dans le Tableau I, les «charges» incluent à la fois les «charges de l'université» décrites

précédemment dans le Tableau II, et les «bourses». Les «charges nettes» sont donc l'addition des «charges de l'université» et de la partie des «bourses» qui est remise aux étudiants (40% dans ce scénario), calculée comme la différence entre le montant des bourses et les «droits» versés au budget de l'université (60% des bourses).

On voit sur le Tableau I que les Etats assureraient environ 36% des 146 millions prévus, et que le financement non étatique couvrirait 64%. A ces sommes il convient évidemment d'ajouter la très importante contribution du Gouvernement Egyptien qui fournit l'immeuble central, mais qui n'est pas évaluée ici, puisque les charges retenues sont uniquement celles que l'université devra directement couvrir en s'adressant aux deux catégories de ressources énoncées plus haut.

#### **A - Les contributions des Etats**

Elles couvrent une contribution à des frais d'installation ainsi que les «bourses Franco-phonie» accordées à la moitié des étudiants. En ce qui concerne les bourses il va de soi que les Etats souhaiteront en réserver pour leurs propres étudiants sélectionnés par l'université, mais la correspondance entre bourses allouées et nationalités ne saurait être absolue, puisque la moitié des étudiants devrait recevoir ces allocations.

L'aide des Etats concentrée sur la période 1989 - 1992, atteindrait un maximum en 1992 (10 millions de FF) puis décroîtrait à 5 millions en 1995, étant alors limitée aux «bourses». La contribution de chaque Etat serait faite - d'après les usages des réunions du Sommet - selon ses facultés contributives, chaque Etat pouvant cependant accorder des compléments d'aide pour marquer son intérêt particulier.

#### **B - Les contributions non étatiques**

Elles seraient collectées par la «Fondation de l'Université Senghor», fondation sans but lucratif qui sera administrée par des membres du Conseil de l'université et par des personnalités du monde industriel et financier, public et privé, s'intéressant activement aux problèmes du développement. Un certain nombre d'entre elles ont bien voulu nous adresser des «lettres d'intention».

Les ressources de la Fondation comportent trois rubriques :

1. Les subventions des organismes internationaux et nationaux chargés de l'aide au développement, qui apporteraient 42 millions, soit environ 30% des «charges nettes», sur la période, et 45% des ressources collectées par la Fondation.

Ces organismes, tels que la Banque Mondiale à Washington, le Fonds Européen de Développement et autres ressources de la Communauté Européenne, le Fonds Africain de Développement, le Kuwait Fund et l'Islamic Development Bank, l'UNDP, les Gouvernements ayant des dépôts en dollars en Egypte, les Fonds d'aide au développement des Etats, etc. soutiennent activement les efforts de développement des ressources humaines et notamment la formation de cadres techniques capables de diriger les projets (v. lettre du Président Ibrahim F.I. SHIATA de la World Bank, du 6 décembre 1988).

2. Les «participations dénommées» qui sont des ressources fournies par des entreprises et autres organismes publics et privés intéressés spécifiquement par les programmes de l'Uni-

versité. Ces participations prennent des formes diverses mais qui indiquent leur origine ; création de chaires spécialisées, fonds de recherche spécifique appliquée, soutiens à des projets d'innovation pédagogique, et à l'étude de projets particuliers, parts de bienfaiteurs... Leur montant passerait de 3 millions de FF en 1990 à 7 millions FF en 1995, avec un total de 30 millions sur la période.

3. Les «bourses dénommées» accordées à la moitié des étudiants, de façon nominale, qui serait l'occasion d'intéresser directement les entreprises et autres organismes aux travaux d'étudiants qu'elles auraient souhaité envoyer à l'université. Le montant des bourses est identique à celui des Etats (5 millions de FF en 1995).

Il est clair qu'un tel programme de financement exige une efficace stratégie de communication et de suivi entre l'université, les Etats, et l'ensemble des organismes soutenant financièrement ses activités. Une évaluation sommaire chiffre à 90 environ le nombre d'entreprises qui devraient être intéressées en fin d'année 1990, et à près de 250 celles qui soutiendraient le projet fin 1995. Bien entendu ces chiffres seraient réduits, même fortement, si nous pouvions obtenir d'importants concours de quelques grandes entreprises, mais il est aussi important d'obtenir progressivement le soutien du plus grand nombre d'entreprises opérant en Afrique.

Il est clair aussi que la continuité d'un tel soutien dépendra de la haute qualité professionnelle et de la pertinence des programmes à la réalité des problèmes du développement, de la sélection des étudiants et de la qualité des corps d'enseignants et d'experts professionnels encadrant les travaux des étudiants.

Le rôle personnel des membres des Conseils, du Recteur et des Professeurs, celui du Directeur Financier et de la Fondation de l'Université Senghor, qui devraient être immédiatement mis en place, dès l'approbation du projet lors de la réunion du Sommet, sont essentiels.

On notera en conclusion que sur l'ensemble de la période la contribution des Etats participant au Sommet, dans le total des charges à financer, est de 36% pendant la période, mais elle atteint 49% de 1989 à 1992, se réduisant ensuite à 25% de 1992 à 1995.

En contrepartie, les contributions de la Fondation, de 64% des charges nettes pendant toute la période, atteignent 75% dans la phase 1992-1995, marquant bien le caractère d'établissement mixte à dominante non étatique de l'Université.

## UNIVERSITE D'ALEXANDRIE

SCENARIO FINANCIER (1989-1995)

(en millions de francs français)

TABLEAU 1

1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
------	------	------	------	------	------	------

## CHARGES

Charges Université (Tableau 2)	2	19	20	21	22	22	22
Bourses		2	6	7,3	10	10	10
Droits payés par les étudiants		-1,2	-3,6	-4,4	-6	-6	-6

<b>CHARGES NETTES (arrondies)</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
-----------------------------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

## FINANCEMENT

Contribution des Etats participant au Sommet

Frais d'installation	2	8	8	6,3	3	1	
Bourses		1	3	3,7	5	5	5

<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
--------------	----------	----------	-----------	-----------	----------	----------	----------

Contribution de la Fondation université

Organismes de soutien au développement	7	5	5,3	7	9	9
Participations dénommées	3	3	5	6	6	7
Bourses dénommées	1	3	3,7	5	5	5

<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
--------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

ENSEMBLE DE LA PERIODE	1989-1992	1992-1995	TOTAL	%
Charges nettes	68	78	146	100%
Contributions Etats	32 47%	19 24%	51	35%
Contribution fondation	36 53%	59 76%	95	65%
Dont :				
Organismes de développement	17	25	42	29%
Contribution du gouvernement Egyptien :				
Mise à disposition de l'immeuble bâti				pour mémoire

## UNIVERSITE D'ALEXANDRIE

## DETAIL DES CHARGES DE L'UNIVERSITE (en millions de francs français)

TABLEAU 2

CHARGES DE L'UNIVERSITE	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1. Personnels scientifiques administratifs et techniques		7,3	8,8	9,6	11,3	11,3	11,3
	1	2,4	3,1	3,3	3,8	3,8	3,8
Total personnel arrondi	1	10	12	13	15	15	15
2. Dépenses de fonctionnement	0,3	3,7	6,5	6,5	6,6	7	7
dont Formation		0,2	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
Frais généraux	0,1	2,4	3	3	3	3	3
Voyages	0,2	0,6	2	2	2	2	2
Restauration		0,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
3. Aménagement des locaux et ameublement Documentation, reproduction Equipements scientifiques et ordinateurs Voitures							
Total Equipement	0,6	5,3	1,4	1,5	0,4		
TOTAL CHARGES UNIVERSITE (arrondies)	2	19	20	21	22	22	22



## SCOLARISATION DES ENFANTS FRANCOPHONES

### SOMMAIRE

1. Recommandation du Sommet de Paris

2. Mise en oeuvre de la recommandation

De Paris à Québec

Après Québec

3. Développement

4. Propositions

5. Programmes

La France dispose de 342 établissements d'enseignement à l'étranger qui ont la double vocation, d'une part d'assurer la scolarisation des enfants français et étrangers, d'autre part de promouvoir la diffusion et le rayonnement de la langue française.

Ces établissements scolarisent 149 724 enfants parmi lesquels 57 466 Français et 92 258 étrangers dont 54 000 ressortissants des pays francophones.

Cependant, une nette disparité existe dans les frais scolaires à payer suivant l'origine des élèves. Il résulte d'une analyse que les élèves étrangers francophones paient, comparativement aux Français et aux ressortissants du pays-hôte, des frais scolaires beaucoup plus élevés.

Pour permettre de corriger ce traitement inégal, des pays francophones ont saisi l'occasion du Premier Sommet de Paris pour lancer un appel en faveur d'un réajustement des disparités dans la scolarisation des enfants francophones toutes origines confondues.

### **RECOMMANDATION DU SOMMET DE PARIS**

Dans son rapport de synthèse, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Paris a mis en évidence la situation critique des utilisateurs du français pour la scolarisation de leurs enfants et a notamment recommandé :

- d'appliquer aux enfants francophones qui fréquentent les établissements français les mêmes règles qui régissent les ressortissants français;
- de créer un Fonds multilatéral d'aide à la scolarisation afin de limiter les contributions des familles, d'accroître les capacités d'accueil des élèves étrangers et de donner un nouvel élan au réseau des établissements français dans le monde ;
- de mettre à la disposition des établissements d'enseignement français à l'étranger des enseignants qualifiés d'autres pays francophones.

### **MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION**

Un Fonds multilatéral d'aide à la scolarisation a été mis en place dès 1986 auprès de l'ACCT sur un compte spécial. La France a opéré un premier versement de 2 millions FF, suivi d'une contribution canadienne de 100 000 dollars.

#### **De Paris à Québec**

Pour atteindre un maximum d'efficacité, l'action d'aide à la scolarisation a été, tout d'abord, concentrée sur les établissements où les problèmes paraissent les plus aigus. On s'est attaché, à titre expérimental pour l'année scolaire 1986/1987, au règlement de la disparité des frais de scolarité au niveau des établissements français de New York et de Washington : 132 quarts de bourses et 5 autres bourses ont été accordées respectivement aux élèves francophones de l'école franco-américaine de New York et au lycée français de Washington.

A l'occasion des Conférences ministérielles préparatoires de Bujumbura (juillet 1987) et Québec (août 1987) plusieurs délégations ont fait observer la persistance de la disparité des taux appliqués malgré les efforts consentis.

### Après Québec

Au Sommet de Québec, la France a annoncé sa décision de poursuivre et d'étendre l'opération d'aide à la scolarisation.

La mise en place de ce dispositif a entraîné des engagements de crédits de la France de 9 millions de FF en 1987 et 14 millions de FF en 1988 dont ont bénéficié 57 établissements dans 21 pays ; Suisse, Bulgarie, Chine, Kenya, Japon, URSS, Ethiopie, RFA, Italie, Nigéria, Egypte, Algérie, Tunisie, Corée du Sud, USA, entre autres.

Des nouvelles mesures d'aide à la scolarisation, entrées en vigueur en janvier 1989, ont permis une parfaite harmonisation des frais scolaires à Moscou, Tokyo, Addis-Abéba, Pékin, Lagos et au Caire.

### DEVELOPPEMENT

Les mesures spécifiques d'aide à la scolarisation ont été prises à Paris, élargies et renforcées depuis le Sommet de Québec.

L'alignement des droits scolaires, intervenu dans plusieurs établissements, a été rendu possible grâce aux subventions provenant du Fonds multilatéral alimenté à plus de 90% par la seule France. **Les pays de notre Communauté devraient apporter leur contribution au Fonds d'aide à la scolarisation pour permettre la réduction des frais de scolarité des ressortissants des pays francophones scolarisés dans les établissements français à l'étranger.**

La France est disposée à accueillir dans les établissements français à l'étranger des professeurs qualifiés, ressortissants de pays ayant participé aux Sommets, et pris en charge par leurs gouvernements, de manière à diminuer d'autant le montant des contributions des familles francophones. **Les pays francophones, du Nord comme du Sud, devraient participer largement à ce programme de mise à la disposition des établissements français d'enseignants qualifiés.**

Les établissements scolaires français à New York et à Washington ont été les principaux bénéficiaires des interventions du Fonds d'aide à la scolarisation : 31% des crédits alloués en 1987/1988 et 35% en 1988/1989. Malgré ces efforts considérables, les problèmes demeurent aigus. Comme nouvelle forme d'intervention, la mise à disposition des établissements scolaires français aux Etats-Unis d'enseignants issus de pays francophones devrait être appliquée.

Les établissements français ont toujours pratiqué une politique de réduction des droits de scolarité, sur leur demande, aux familles nombreuses en difficulté. Il serait souhaitable d'instituer et de généraliser un taux dégressif tenant compte du nombre d'enfants appartenant à la même famille.

## **BOURSES DE LA FRANCOPHONIE**

### **SOMMAIRE**

1. Titre du projet
2. Objectif
3. Description
4. Résultats escomptés
5. Ressources requises
6. Echancier
7. Centre de responsabilité
8. Appréciation générale

## **1. TITRE DU PROJET**

Programme canadien de bourses de la francophonie.

## **2. OBJECTIF**

Accroître les possibilités de formation avancée pour les ressortissants des pays en développement membres de la francophonie et resserrer les liens entre ces pays et le Canada.

## **3. DESCRIPTION**

Le programme consiste à faciliter l'accès aux institutions universitaires canadiennes à un plus grand nombre d'étudiants et étudiantes originaires des pays en développement qui démontrent une connaissance linguistique du français, dès la rentrée scolaire de septembre 1987, par l'attribution de 350 bourses d'études qui seront accordées sur une période de quatre ans pour se maintenir par la suite à ce niveau.

Les bourses seront accordées pour des études de premier, deuxième et troisième cycles universitaires dans des domaines correspondant aux priorités nationales des pays bénéficiaires de même qu'à celles de la coopération canadienne.

L'identification, la sélection préliminaire et la présentation des candidatures seront faites par les pays bénéficiaires en tenant compte de leurs besoins prioritaires. La sélection finale sera faite par le Canada en tenant compte entre autres, des capacités des institutions universitaires canadiennes dans leurs secteurs d'excellences respectifs, en accordant une attention particulière aux candidatures de femmes et en respectant l'accessibilité des pays bénéficiaires aux bourses offertes. Le placement et l'administration des boursiers et boursières seront confiés à une agence d'exécution canadienne.

## **4. RESULTATS ESCOMPTEES**

A partir de 1991, de 75 à 100 boursiers formés chaque année au Canada retournent dans leurs pays d'origine et contribuent au développement économique et social de leur pays d'origine (à noter que ces chiffres sont basés sur l'hypothèse que la durée moyenne du séjour au Canada d'un boursier sera de trois ans).

Transfert accru de la technologie canadienne aux pays en développement de la francophonie.

Resserrement des liens entre les pays en développement membres de la francophonie et le Canada.

## **5. RESSOURCES REQUISES**

Les ressources financières requises sont estimées à 30 millions de dollars canadiens pour la période de 1986 à 1991.

**6. ECHEANCIER (ACTIVITES CONTINUES)**

Septembre	Diffusion des modalités et critères du Programme de bourses
Oct. à Janvier	Identification et sélection préliminaire des candidatures par les pays bénéficiaires
Février	Transmission des dossiers de requêtes de bourses au Comité canadien de sélection
Juin	Confirmation des admissions par les universités
Juillet	Préparatifs de départ des boursiers et boursières
Août	Arrivée des boursiers et boursières au Canada

**7. CENTRE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité du Programme canadien de bourses de la francophonie a été confiée à :

La Direction du développement social et des ressources humaines

La Division de la coopération technique

L'Agence canadienne de développement international

**8. APPRECIATION GENERALE**

Le programme se déroule tel que prévu. Depuis septembre 1987, 211 boursiers ont débuté leur programme d'études au Canada. De ce nombre plus de 28% sont des femmes.

Avec l'octroi de plus de cent nouvelles bourses, il sera possible d'atteindre en septembre 1989 le maximum de 350 bourses prévu au programme. Le budget pour 1989/90 sera d'environ 9,0 millions.

Il est prévu pour les années subséquentes, d'accorder de 75 à 100 nouvelles bourses afin de maintenir le nombre de boursiers à son maximum soit 350.

## FONDS DE SOLIDARITE

Le Sommet de Québec a décidé la création de trois fonds volontaires de solidarité à la demande des Chefs d'Etat et de Gouvernement :

1. Fonds volontaire pour le renforcement des systèmes éducatifs du Tchad
2. Fonds volontaire pour l'effort de reconstruction des institutions culturelles, éducatives techniques et hospitalières du Liban
3. Fonds volontaire pour un programme de bourses en faveur des victimes de l'Apartheid

Le Comité du suivi a confié au Programme Spécial de Développement de l'ACCT, la gestion de ces trois fonds.

Les principes généraux de gestion ont été approuvés par le CIS :

- Le fonds pour le Tchad a été doté de 5 500 000 FF par le Canada et la France. Le PNUD participe également pour une somme de 4 500 000 FF. Les opérations sont en cours de réalisation.
- Le Fonds pour le Liban a été doté de 9 075 000 FF par le Canada, la France et le Québec. Malgré un certain retard dû à la situation du pays, les opérations ont débuté en avril.
- Le Fonds pour les victimes de l'Apartheid a été doté de 2 450 000 FF par le Canada. Le Commonwealth y participe également pour une somme de 1 000 000 FF. Le Conseil oecuménique des Eglises a manifesté son intérêt. Les boursiers sont formés en français au village du Bénin (Togo). Onze stagiaires sont au Togo depuis mars 1989.

De plus, en 1988, le CIS a décidé la réalisation d'une action en faveur de Madagascar pour la réfection d'un lycée endommagé par un cyclone. Une somme de 800 000 FF provenant des produits financiers générés par les comptes spéciaux du Sommet a été affecté à ce projet par le CIS.

Le Comité recommande au Sommet de Dakar la création d'un Fonds de solidarité pour Madagascar selon les mêmes principes que pour les autres fonds déjà existants.





## COOPERATION JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Faire progresser la notion d'Etat de droit est une tâche difficile, complexe ainsi qu'une nécessité quotidienne. Aucun pays ne saurait s'en désintéresser. C'est pourquoi la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunie à Québec en 1987, avait retenu la proposition de la France d'organiser une Conférence des Ministres de la Justice sur la coopération juridique et judiciaire.

Celle-ci s'est réunie à Paris du 5 au 7 janvier 1989. 37 pays étaient représentés, 30 ministres étaient présents. Cette concertation au plus haut niveau a relancé la coopération juridique et judiciaire. La Conférence des Ministres a souhaité que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Sommet de Dakar et a mandaté les membres de son bureau (Maurice - Sénégal - Québec - Tunisie - Zaïre), sous la présidence du Garde des Sceaux et Ministre de la Justice de la République française, pour qu'ils fassent des propositions concrètes au Comité International préparatoire du Sommet de Dakar.

La Conférence a indiqué qu'il fallait relever plusieurs défis :

- celui de la notion d'Etat de droit déterminante dans l'organisation politique des pays et imposant l'existence d'une justice forte et indépendante. A cette fin, la formation est prioritaire, formation des magistrats, mais aussi des personnels judiciaires. Elle doit s'appuyer sur l'ensemble des compétences existant dans les pays membres de la francophonie. Le droit étant, au surcroît, un élément fondamental dans le développement des pays.

- également celui de la mise à la disposition, pour tous les pays membres, d'informations juridiques et judiciaires ainsi que de moyens simples et efficaces pour le diffuser et les utiliser.

L'avenir de la coopération juridique devrait être orienté :

- sur la satisfaction des besoins urgents exprimés lors de la Conférence des Ministres. Les requêtes qui sont parvenues depuis la tenue de la Conférence ont permis de cerner plus précisément le problème et de déterminer les solutions les plus appropriées pour venir en aide utilement aux pays concernés.

- sur le développement de secteurs nouveaux, porteurs de promesses d'avenir. Les Ministres de la Justice veulent promouvoir la participation de tous les partenaires à la conception, au financement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des projets. Cette vision du multilatéral dépasse l'assistance pour rejoindre le partenariat. Elle assure le pluralisme institutionnel.

La formation doit être considérée comme la première priorité de la coopération juridique : formation des magistrats, mais aussi du personnel judiciaire. Cette formation doit prendre les formes appropriées aux besoins : formation initiale, perfectionnement des magistrats, soit sous une forme générale, soit sous une forme spécialisée sur des thèmes précis, stages à la carte en fonction des besoins spécifiques des Etats, échanges de formateurs entre les diverses écoles de la magistrature ou d'établissements équivalents, échange de magistrats, séminaire, bourses, etc.

Elle devra se vivre dans un contexte de pluralisme institutionnel le plus complet possible (Nord-Sud et Sud-Sud). Elle pourra s'étendre aussi à des thèmes reliés à la justice (ex. : la gestion des tribunaux et des prisons, l'information judiciaire, la médecine légale, la délinquance juvénile, la «common law» en français, etc.)

L'information et la documentation juridique et judiciaire doivent être reconnues comme une autre priorité de cette coopération.



## **CINQUIEME PARTIE**

### **Annexes**

---







**Discours et allocutions d'ouverture (7)**



**Discours inaugural  
du Président de la République du Sénégal  
S.E. M. Abdou Diouf**

(Annexe 1)

Après Paris, cette ville des Lumières d'où tant de grandes idées ont germé et fleuri, après Québec, cette terre symbole dans ce Canada des confluences, voici que Dakar s'honore d'accueillir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, communément dénommée Sommet de la Francophonie.

Vous devinez aisément la grande fierté et l'immense plaisir que le peuple sénégalais tout entier éprouve à vous souhaiter, par ma voix, la plus chaleureuse bienvenue parmi nous et à vous offrir son hospitalité déjà légendaire.

Je voudrais vous remercier, du fond du coeur, d'avoir bien voulu répondre si massivement et à un niveau aussi élevé à mon invitation, apportant ainsi, encore un fois, le témoignage éclatant de l'excellence des relations qui unissent chacun de vos pays au Sénégal.

Mais je m'empresse aussi de souligner, avec force, qu'à travers le Sénégal, c'est l'Afrique tout entière qui accueille aujourd'hui ce Sommet, pour une coopération plus intense dans la solidarité et le respect mutuel. Je souligne solidarité et respect mutuel. Cela ne vous étonne pas ici au Sénégal, dans la patrie de Léopold Sédar Senghor, illustre chantre de la Négritude et pionnier infatigable de la Francophonie, dans la patrie de ce visionnaire de la civilisation de l'universel dont l'engagement permanent pour un dialogue fécond des cultures a durablement marqué la conscience de l'homme sénégalais nouveau.

En effet, deux décennies durant avant nos indépendances, Léopold Sédar Senghor, dont je m'honore d'être le successeur à la tête de ce pays de «téranga», a patiemment et méthodiquement combattu la balkanisation des Etats africains, prônant sans cesse l'esprit d'ouverture et de tolérance, le dialogue et le respect d'autrui, la quête permanente de ce qu'il y a de meilleur en l'Homme, pour des retrouvailles fraternelles autour de ce qui nous élève. Ce sont ces principes qui nous animent toujours, surtout aux moments les plus difficiles comme ceux que nous connaissons.

Avec la tenue de ce IIIème Sommet de la Francophonie à Dakar, il m'est particulièrement agréable de lui apporter l'assurance, devant notre communauté réunie, que les héritiers que nous sommes s'évertuent, chaque jour davantage, à faire bon usage du leg qu'il leur a transmis.

Me tournant vers vous, Monsieur le Président, je voudrais vous dire très simplement, mais très sincèrement, que ce sommet est le vôtre, et que nous vous le dédions en hommage affectueux.

Qu'il me soit permis, pour rester fidèle à la pensée du poète-visionnaire, de souligner, avec éclat, le riche symbolisme qui s'attache à nos retrouvailles d'aujourd'hui. En nous réunissant ici à Dakar, à quelques lieues de Gorée, l'île-martyre, témoin des souffrances de l'Afrique meurtrie aux périodes pénibles des premiers contacts de l'ère coloniale, aujourd'hui patrimoine de l'Humanité, nous venons affirmer notre volonté commune de dépasser les errances du passé, pour bâtir, dans la liberté et l'égalité, un monde plus juste et plus humain, pour un solidaire épanouissement de nos peuples.

Après les Sommets tenus en Europe et en Amérique, les retrouvailles en terre africaine des représentants de quatre continents, pour la consolidation de leur communauté de destin, constituent à mes yeux un véritable message d'espoir et, pour nous tous, une raison supplémentaire de peser du poids de notre foi commune en l'avenir, sur l'Histoire que forgent nos convictions. J'en suis d'autant plus persuadé que ce qui se passe sous nos yeux, depuis quel-que temps, semble indiquer que le monde a davantage pris conscience de son interdépendance. Ainsi, à l'esprit de confrontation qui a, pendant trop longtemps, marqué leurs relations, l'Est et l'Ouest, avec en tête les deux super-puissances, ont aujourd'hui substitué la recherche de convergences. Nous en avons déjà vu les résultats positifs en maints endroits. nous attendons, avec impatience cet espoir, que ce nouvel état d'esprit conduise rapidement à la fin de l'injustice dont sont victimes les peuples sud-africain et palestinien, qu'il conduise rapidement à la fin du drame de la nation libanaise et à la paix au Cambodge.

Nous lui devons, sans nul doute, la démarche concertée et la mobilisation sans précédent qui caractérisent la recherche de solutions aux problèmes d'environnement. Et c'est lui seul qui nous permettra aussi d'arriver à plus de justice dans les relations internationales, surtout en ce qui concerne la dette des pays africains et le prix des produits de base des pays du Sud. Nos rencontres sont pour nous autant d'occasions d'apporter des contributions de qualité sur tous ces sujets et sur bien d'autres qui font appel à la solidarité. C'est que nous les avons toujours placés sous le signe de l'interdépendance dans la compréhension et le respect qui ont, depuis si longtemps, guidé nos relations. A ce propos, comment ne pas souligner qu'au moment où nous nous réunissons, se commémore le Bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Faisant écho à cette glorieuse page de l'histoire de l'Humanité, déclic et sève nourricière de toutes les conquêtes de libertés, les ministres chargés de la Justice dans nos pays respectifs se sont réunis en janvier dernier, à Paris.

Il me plaît de saluer la qualité de leurs travaux dont la pertinence des conclusions a peut-être conduit la France à soumettre, au IIIème Sommet, un projet sur la coopération juridique et judiciaire. En tout cas, cette heureuse initiative qui vise à ancrer davantage notre communauté dans le respect fondamental des libertés de l'Homme et des Peuples, tout en préservant la souveraineté des Etats, constitue, pour nous tous, un motif supplémentaire de satisfaction sur l'évolution de l'espace francophone que nous nous évertuons à édifier ensemble. Il s'y ajoute que, pour nous Sénégalais, ce ressourcement aux idéaux les plus élevés de liberté et de justice, véhiculés par le français, est le meilleur moyen de consolider le socle sur lequel est en train de prendre corps et vie le droit au développement que nous prôtons pour nos peuples.

En vérité, tout cela est dans l'ordre naturel des choses, notre communauté qui est à la fois espace de solidarité et de développement, espace d'épanouissement et de liberté, devant être en mesure d'apporter des réponses positives et concrètes aux besoins et priorités exprimés par les Etats membres.

Dans ces conditions, qui pourrait s'étonner que, de Sommet en Sommet, notre mouvement se consolide et s'élargisse en apportant de nouvelles adhésions ? Dakar n'a pas fait exception et je me réjouis profondément que la Suisse ait décidé, à partir de ce Sommet de Dakar, d'être membre à part entière de notre grande famille. Ce pays qui force le respect par son sens de la mesure et de l'efficacité, en venant nous rejoindre pleinement, après avoir observé et approuvé les manières d'être et de faire de notre communauté, apporte par son choix le témoignage de la vitalité de la francophonie.

De même, il m'est agréable de saluer, en votre nom à tous, la présence parmi nous de trois pays amis, venus en qualité d'observateurs, vivre de près avec nous la dynamique francophone. Je veux citer le Cap-Vert, le Cameroun et la Guinée équatoriale.

Faut-il le rappeler ? Le Cameroun se construit dans un bilinguisme officiel bien maîtrisé, le Cap-Vert est lusophone, et la Guinée équatoriale utilise l'espagnol comme langue officielle.

A ceux qui seraient tentés de s'en étonner, bien évidemment en dehors de cette salle, je voudrais rappeler que la présence de ces trois pays amis est parfaitement à la mesure des ambitions du projet francophone. En effet, notre communauté se veut, certes, un pôle d'unification autour de l'usage commun d'une langue, le français, mais ce n'est point un club fermé et frileusement replié sur lui-même, rejetant toute autre langue et toute autre culture.

Bien mieux, la communauté francophone, qui se tisse patiemment autour de l'unité dans la diversité, tire aussi sa vigueur de la reconnaissance effective du pluralisme linguistique et culturel de la plupart des pays membres.

Au dernier Sommet de Québec, le Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, avait bien souligné les expériences riches et variées dont nos différences vivifient l'espace francophone. Qu'il me permette de rappeler qu'à partir de l'exemple de son propre pays, il a su mettre en valeur, avec beaucoup de pertinence, ce qui déjà, à Paris, a présidé à la naissance de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français :

«Nous, Canadiens, disait-il, nous avons une certaine expérience de la diversité, que ce soit au plan de la géographie aussi bien qu'à ceux de la langue, des ethnies et des religions.

Je n'hésite pas à dire que notre expérience de la diversité, à nous Canadiens, ma fait considérer avec optimisme l'avenir de notre Communauté. Regards multiples portés sur les réalités qui nous entourent, nos différences sont souvent sources d'enrichissement et invitation à mieux nous connaître».

Beaucoup de délégations présentes dans cette salle se reconnaissent dans ces propos; en tout état de cause, la singularité de notre Communauté s'y dessine.

De Paris à Dakar, en passant par Québec, la coexistence bénéfique du français avec les autres cultures et langues a toujours été affirmée.

La réflexion s'est approfondie, et voici que le sous-comité Mi-Nzambe, mis en place par le Comité international du Suivi, vient soumettre à ce IIIème Sommet une contribution intéressante sur la promotion des langues et cultures nationales en relation de complémentarité avec le français qui nous unit.

Il est vrai que les sociétés qui ne sont pas de langue maternelle française, tout en étant francophones d'abord par la force de l'Histoire avant une libre acceptation, vivent une situation d'ambiguïté latente, par rapport à un état de fait volontairement assumé par les Etats et les gouvernements. Notre communauté ne peut y être indifférente. Pour cette raison, la déclaration de Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, à la session de février dernier du Haut Conseil de la Francophonie sur le multilinguisme dans l'espace francophone, a retenu toute notre attention.



Par la voix toujours éloquente et généreuse de son Premier Magistrat, la France souhaite que le plurilinguisme en Francophonie soit reçu «comme une source d'enrichissement, de convivialité, de promotion aussi». Et elle laisse à chacun le droit d'être francophone ou pas, «de le rester ou non».

La présence de tous, ici, me permet de dire très librement : nous sommes francophones, nous restons francophones.

Dès lors que les langues nationales acquièrent droit de cité en Francophonie, ce droit leur ouvre les portes de la coopération, dans le respect de la souveraineté des Etats et de l'identité culturelle des peuples.

Par la promotion sans réserve de nos langues nationales, disparaîtront des sentiments de frustration qui pourraient subsister, et l'enseignement du français s'améliorera en s'appuyant sur elles.

C'est aussi par la connaissance des diverses langues de la Francophonie et des cultures qu'elles véhiculent que passe la compréhension entre les peuples, et leur rapprochement. Il ne s'agit donc plus de proclamer une égalité absolue entre le français et les langues nationales, mais de la vivre pleinement, en aménageant réellement leur complémentarité, en donnant une nouvelle impulsion aux études africaines et aux recherches, en renforçant la créativité linguistique.

Humanisme de différence, la Francophonie ne saurait s'accommoder de l'uniformisation culturelle ! Elle ne saurait, de ce fait, viser la confiscation des identités respectives des pays qui s'en réclament et ne peut en rien être réductrice. Elle invite plutôt à un enrichissement mutuel dans la mise en commun de ce qui nous lie, nous rapproche et nous fortifie, la langue française, sans que jamais n'abdiquent leur personnalité le Vietnamien, le Belge, le Monégasque, le Malien, le Zaïrois...

En outre, nous associant autour d'une langue, notre ambition est aussi bien de promouvoir ce symbole de notre unité, notre signe de reconnaissance, que de promouvoir la solidarité effective dans tous les domaines importants qui contribuent au développement de nos pays, et au renforcement de notre communauté.

A cette fin, et dès le premier Sommet de Paris, un accent particulier a été mis sur la coopération et le développement, à côté des irremplaçables concertations sur la politique internationale et la situation économique mondiale. A Paris comme à Québec, nous avons choisi d'adopter des programmes d'action réalistes. Leur mise en oeuvre a été confiée aux comités respectifs du Suivi, qui ont su utiliser à bon escient les compétences et l'expertise d'opérateurs judicieusement désignés.

Cette dimension de la francophonie mérite réellement d'être renforcée, car notre communauté constitue un véritable pôle de développement.

L'agriculture et l'environnement, l'énergie, la culture et la communication, les industries de la langue, l'information scientifique et le développement technologique ont jusqu'ici été des domaines d'intervention prioritaires, dans lesquels d'importants projets ont vu le jour. La plupart d'entre eux sont en phase de consolidation, tandis que de nouveaux besoins s'expriment, qui nécessitent de nouveaux programmes d'action.

A côté de ces axes majeurs, j'ai pris l'initiative de vous suggérer, pour ce III<sup>ème</sup> Sommet en terre africaine, que nous puissions intervenir dans un nouveau domaine stratégique, celui de l'éducation et de la formation. Je suis heureux que vous ayez donné suite à cette invitation qui nous permettra de mieux associer à notre mouvement la jeunesse qui constitue l'avenir de la Francophonie.

En octroyant de meilleures conditions d'accès à la connaissance à tous les jeunes qui s'éveillent à la vie, nous posons les jalons durables d'une relève convenable de notre action de solidarité. Certes, il importe de le souligner, les Sommets précédents ont toujours eu pour souci d'associer un volet formation à chacune des actions programmées. Cependant, il m'a semblé que nous devions systématiser la démarche, afin d'accorder la priorité à l'éducation et de développer la formation professionnelle, cette formation qui est créatrice d'emplois que notre jeunesse demande avec angoisse. En un mot, il s'agit d'assurer l'avenir.

Mesdames, Messieurs,

A la lecture des documents de travail que le Comité international Préparatoire soumet à notre examen, je puis dire sans équivoque que notre Conférence est en parfaite adéquation avec les objectifs de développement solidaire que nous nous sommes assignés. Pour produire des richesses de tous ordres, pour donner du travail et accroître les revenus, pour échanger des biens et des services, pour le rayonnement de notre langue commune et des valeurs qu'elle véhicule, les programmes d'action élaborés nous maintiennent dans la bonne direction. Construire un espace scientifique performant, offrir au Sud les moyens de dialoguer avec le Nord par la communication et la culture, équiper le monde rural et promouvoir l'agriculture, préserver notre environnement, assurer une éducation et une formation de qualité pour répondre aux enjeux du futur, tels sont les défis que nous souhaitons relever. Les voies sont tracées, et il nous appartient de mettre en place les moyens effectifs de réaliser nos ambitions.

Pour ma part, j'ai décidé de mettre à la disposition de notre Communauté, de façon symbolique, deux professeurs de haut niveau, en guise de contribution à la scolarisation des enfants francophones, dans les établissements d'enseignement à l'étranger, que la France a eu la bonne initiative de créer.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais conclure sans confondre dans le même éloge et les mêmes remerciements tous les membres du Comité international du Suivi et du Comité international Préparatoire mis en place après le Sommet de Québec. Je voudrais aussi rendre un hommage mérité à tous ceux qui, au sein des réseaux et à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, se sont investis dans l'élaboration des programmes d'action soumis à notre Conférence.

Enfin, et vous le savez déjà, l'esprit de solidarité et les concours efficaces de la France et du Canada nous ont permis de tenir ce Sommet. Ces deux pays amis, dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, viennent encore une fois de combler tous nos espoirs. Je tiens à leur exprimer notre profonde gratitude. Par leur attitude, ils donnent aussi raison à mon illustre prédécesseur, qui a eu ces mots si justes et si beaux pour parler de la Langue française qui nous unit ici, et qui fonde ce projet francophone.

Je cite : «Dans notre esprit et dans notre bouche, elle est langue de libération et de liberté, langue de dignité et de justice, langue de paix et de progrès. Elle donne forme et sens à ce qui se cherche, relie les peuples en témoignant pour l'esprit».

Messieurs les Présidents,

Madame, Messieurs les Premiers Ministres,

Messieurs les Chefs de Délégation,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs, Honorables Invités,

En vous remerciant de votre attention, j'émet le voeu que nous soyons les bâtisseurs du futur, afin que le rêve et l'espérance d'une poignée de militants s'accomplissent, par la Francophonie, dans notre jeunesse et dans nos peuples, pour notre jeunesse et pour nos peuples.

**Allocution**  
**du Premier Ministre du Canada**  
**S.E. Le Très honorable Brian Mulroney**

(Annexe 2)

Nous voici en terre africaine, réunis pour notre troisième Sommet, à Dakar même, d'où Léopold Sédar Senghor lançait, il y a près de trente ans, son appel aux peuples francophones. Du Président Senghor au Président Diouf, le temps d'une génération, la Francophonie, en passant par l'Europe et l'Amérique, revient aujourd'hui chez elle affirmer sa maturité, sa volonté d'agir et sa certitude de vivre.

Puis-je vous dire, Monsieur le Président Diouf, combien nous sommes heureux de nous trouver au Sénégal, terre d'accueil et de fraternité ? Nous savons que, confié à vos soins diligents, le troisième Sommet de la Francophonie est entre bonnes mains. Je veux, de tout coeur, remercier l'homme de vision et de fidélité que vous êtes et transmettre au peuple sénégalais, de la part de tous les Canadiens, un message d'amitié.

De Paris à Québec et à Dakar, l'itinéraire s'allonge, en même temps que croissent les réalisations, en nombre et en qualité. A Paris, les pays de langue française ont décidé d'assumer formellement leurs responsabilités collectives, par la conclusion d'un pacte de solidarité agissante. Car c'est à Paris qu'est né l'engagement francophone au sein d'une communauté nouvelle, constituée sous l'impulsion du Président Mitterrand. L'histoire reconnaîtra, en ce geste, l'indispensable contribution d'un grand rassembleur et d'un authentique homme d'Etat.

La démarche francophone s'est ensuite consolidée sur le chemin de Québec. En plus de démontrer que les engagements de Paris avaient été tenus, le deuxième Sommet a tracé les voies d'une coopération concrète et raffermi notre concertation politique et économique. Paris et Québec ont ainsi posé les fondements de la Francophonie. Nous poursuivrons ici la construction de notre avenir.

Il s'impose, maintenant plus que jamais, d'élargir le dialogue entre pays du Nord et du Sud. Il faut craindre que nos espoirs de paix et nos rêves de justice ne s'abîment dans l'écart qui ne cesse de se creuser entre les deux mondes. La Francophonie, qui s'étend sur les cinq continents, se trouve, elle aussi, traversée par cette déchirure. Le redressement des iniquités économiques et sociales doit donc s'inscrire au coeur de son action.

Comment célébrer l'avènement d'un nouveau millénaire, si nous ne prenons pas maintenant les moyens de contrer des fléaux comme la faim, la maladie, la pauvreté, l'oppression et la guerre ? Comment ne pas déplorer et ne pas chercher à corriger la situation des pays qui ploient sous le fardeau de l'endettement ?

Le Bicentenaire de la Révolution Française nous rappelle de façon éclatante la primauté des droits de la personne. Cette célébration n'est pas uniquement un rappel historique. Elle exalte les valeurs fondamentales de liberté et de dignité humaine. Elle souligne aussi avec force l'obligation faite aux pouvoirs publics de les respecter et de les promouvoir.

Le racisme, l'oppression du faible par le fort, l'exploitation du pauvre par le riche, ne sont pas, hélas, l'apanage d'une époque révolue. La Francophonie trahira les espoirs qu'elle suscite, si elle n'est pas à la fois instrument d'égalité entre les pays et outil de justice entre

les personnes. La Francophonie a démontré qu'elle a du muscle, qu'elle a du coeur. Elle doit aussi avoir une conscience.

Nous sommes blessés dans notre solidarité humaine par les souffrances de nos frères. De la même façon, nous sommes tous diminués quand les atteintes sont portées aux droits de la personne. Membre à la fois de la Francophonie, du Commonwealth et du Sommet économique, le Canada entend mettre à profit cette position unique parmi les nations du monde pour exercer pleinement son influence en faveur des droits de la personne, de la protection de l'environnement et de l'égalité des chances en matière de développement économique.

Mais le monde assiste aussi à l'émergence d'un nouveau code de valeurs collectives et individuelles, orientées vers la protection du milieu de vie. Notre patrimoine naturel est menacé et la dégradation de l'environnement nous affecte tous. Le réchauffement de l'atmosphère, le déboisement, la désertification, l'épuisement des sols, la pollution des eaux et de l'atmosphère, les déchets dangereux : rien de tout cela ne respecte les frontières.

La pollution n'épargne pas plus les pays francophones que les autres. Ses effets néfastes ne font pas de distinction entre pays industrialisés et pays en développement. Nous, pays du Nord, devons toutefois reconnaître la responsabilité que nous fait supporter un développement industriel trop longtemps indifférent aux considérations environnementales. Nous devons maintenant aborder la question de front et nous devons le faire ensemble.

Notre communauté doit participer avec enthousiasme à toutes les initiatives internationales fondées sur la concertation. Partout dans le monde, on prend conscience que le développement économique sera éphémère et illusoire s'il entraîne la destruction ou le gaspillage de nos ressources. C'est un devoir et ce sera l'honneur de la Francophonie de contribuer à la formation d'une solidarité internationale en faveur de la protection de l'environnement. Nous attendons du Sommet de Dakar, une vigoureuse impulsion aux travaux des organismes multilatéraux où sont discutés les problèmes environnementaux. La politique canadienne d'aide publique au développement prend en compte le respect des droits de la personne et de la protection de l'environnement. Nous entendons promouvoir ces valeurs partout où notre voix se fait entendre.

C'est dans ce contexte que le Canada s'est engagé dans la Francophonie. Nous y poursuivons avec détermination des objectifs de coopération et de développement, en même temps que la mise en valeur de l'identité de notre composante francophone.

Nous ne perdons pas de vue que la langue et la culture françaises cimentent cette communauté. Il est impératif d'intensifier les efforts en faveur du rayonnement de la langue française. Vous nous trouverez toujours, à vos côtés, nous Canadiens du Québec, du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, pour affirmer, dans tous les domaines et dans tous les forums, la vitalité de cette langue, qui est notre principale raison d'être ensemble.

Monsieur le Président, chers amis, en septembre 1987, le Canada a été très fier de recevoir le deuxième Sommet de la Francophonie. Ce fut une grande joie, pour moi, d'accueillir en compagnie du Premier Ministre Bourassa, les délégations de vos pays à Québec, berceau de la langue française et foyer de la Francophonie en Amérique.

Nous voulions qu'à l'instar du Sommet de Paris, le Sommet de Québec débouche sur des projets de coopération tangibles, qu'il soit un moyen d'action plutôt qu'une simple tribune. Et il me fait plaisir de noter que 80 pour cent des décisions du Sommet de Québec ont été

réalisés ou ont connu un début de mise en oeuvre. Il y a là des acquis fondamentaux pour la francophonie. Notre projet de formation à distance, par exemple, proclame haut et fort que la langue française, aujourd'hui, voyage à la vitesse de la lumière.

Tous les Canadiens, francophones et anglophones, appuient fortement cette jeune institution qu'est la Francophonie. Elle a déjà fait la preuve de son utilité, non pas seulement pour les pays qui partagent l'usage du français, mais aussi pour toute l'humanité.

Un très beau proverbe africain dit que «nul sentier ne conduit à un arbre qui ne porte pas de fruit». Un large chemin s'ouvre devant nous : c'est celui de la Francophonie qui, à partir de Paris, nous a menés à Dakar, en passant par Québec. L'arbre existe, lui aussi : il plonge ses racines dans une culture millénaire qui nourrit nos aspirations et nous donne les moyens de les réaliser. Quant aux fruits, ils seront ceux de notre dynamisme, de notre constance et notre solidarité.

**Allocution**  
**du Président de la République Française**  
**S.E. M. François Mitterrand**

(Annexe 3)

Mesdames et Messieurs,  
Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Chefs de Délégation,

Vous toutes et vous tous qui pendant ces quelques jours allez vous rencontrer soit dans le travail, soit pour les conversations amicales, vous êtes réunis afin de donner une signification très profonde à ce qu'est la Francophonie. Lorsque nous nous sommes réunis à Québec, nous étions quarante et un. Vous l'avez noté, M. le Président Diouf, à Dakar nous sommes quarante quatre avec la venue de pays et de communautés qui croient dans l'avenir de la langue française même s'ils n'ont pas été nourris à cette forme de culture. Je veux moi aussi dire la bienvenue au Cameroun, au Cap-Vert, à la Guinée Equatoriale puisqu'ils sont parmi nous.

Ainsi va la vie. Depuis notre dernière réunion, nos pays ont connu leur lot de difficultés, d'heurs et de malheurs, d'accidents, d'incidents, d'événements sans importance mais aussi des satisfactions et des joies. C'est cela la vie du monde et la marche des peuples. Des amis nous ont quittés, des pouvoirs se sont transformés ; des programmes ont été mis en route notamment à Paris et à Québec. Les résultats sont très utiles.

On vient de le dire, les programmes ont été accomplis à 80%, ce qui veut dire que 20% d'autres sont encore en chemin. Il va falloir les préciser. Au travers de ces débats et ces actions, nos solidarités se sont affirmées.

Au début de ce sommet qui, pour la première fois, se tient en terre d'Afrique, comment ne pas remercier pour leur accueil, pour la chaleur de leur amitié, ceux qui nous reçoivent et d'abord le Président Abdou Diouf, la ville de Dakar, le peuple sénégalais dans son ensemble. Et au sein de ce peuple, comment oublierai-je -vous ne l'avez pas fait - le Président Senghor, qui, on le sait bien, a été le premier à souhaiter que les nouveaux états africains nés de la décolonisation puissent se regrouper dans une communauté francophone, ces pays-là mais aussi ceux qui déjà avaient pris quelque avance sur l'histoire et qui employaient notre langue commune. Je voudrais rappeler la mémoire d'un homme comme le Président Diori Hamani qui vient de disparaître et de Boubou Hama qui au Niger militaient avec esprit d'entreprise et persévérance pour que le français soit dans leur propre pays, le Niger, et dans tous les états voisins une langue de communication, de coopération et de développement. Ils ne sont pas les seuls bien entendu. On en trouve partout de ces pionniers. Mais il est assez remarquable que, nous trouvant à Dakar, nous soyons précisément dans la patrie de celui qui fut le fondateur.

Eh bien depuis Québec, nous avons bien travaillé et très bien travaillé. Ceux auxquels avait été confiée la tâche d'appliquer les décisions prises lors des deux sommets de Québec et de Paris ont fait ce qu'ils devaient faire et ils ont préparé ce sommet avec opiniâtreté et j'espère qu'on pourra dire avec réussite. Le témoin a été passé d'un pays à l'autre avant qu'il ne le soit à ceux du lendemain pour bien montrer que la Francophonie est vivante et qu'elle est solidaire.

Ce troisième Sommet de la Francophonie devrait être, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Président du Sénégal, à la fois le sommet de la consolidation et celui de l'innovation.

Car il nous fait recentrer nos actions sur quelques points forts, éviter l'émiettement de nos interventions, la dispersion de nos engagements financiers : on ne pourraient ainsi qu'affaiblir nos forces et réduire notre efficacité.

Les réunions préparatoires ont défini et retenu quelques axes d'actions. Parmi les réflexions qui ont été menées, il en est qui sont essentielles. Je me permettrai d'en rappeler quelques-uns. En matière d'environnement devrais-je souligner que mon pays souhaite qu'une politique cohérente engagée entre les pays dits du Nord et les pays dits du Sud soit enfin élaborée pour maîtriser l'évidente surexploitation des ressources naturelles et que soient réalisés les programmes qui permettent de mettre en terme à la désertification. Ceci noté parmi tant d'autres choses.

Je répéterai ce que j'ai dit à Casablanca, lors de la Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et de France, en décembre dernier. Par exemple, l'Observatoire du Sahel nous allons le mettre en place. On a perdu un peu de temps. Il faut qu'un lieu privilégié permette de suivre les évolutions climatiques, coordonne les observations collectées dans tous les pays aujourd'hui frappés par cette sécheresse afin d'élaborer des projets d'aménagement et les actions qui bénéficieront à nous tous.

A l'occasion de ces sommets nous ne saurions résoudre, comme par enchantement, la multiplicité des problèmes qui se posent. Qui se posent à qui ? A nous, communauté francophone. Notre devoir est de compléter ou d'appuyer les actions bilatérales ou multilatérales qui permettent aux pays du Sud de surmonter les crises qu'ils traversent.

Comme il était demandé tout à l'heure, nous devons favoriser chaque fois que les Etats intéressés le souhaitent, une politique d'éducation, de formation qui s'attachera à l'amélioration de l'enseignement du français lui-même dans nos écoles, au renforcement de la coopération entre les centres régionaux implantés en Afrique, à la formation des personnels de l'éducation, à l'amélioration des matériels pédagogiques.

Autre chapitre, la coopération scientifique et technique. Nous y avons accordé une attention très particulière dès le Sommet de Paris. Elle devra se poursuivre, grâce, notamment, à l'Université des Réseaux d'expression française qui diffuse revues et livres scientifiques, programmes de recherches, manuels d'économie, de droit, de gestion, de science politique, d'histoire, de géographie, de médecine, que sais-je... Elle ne se contente pas d'éditer des livres, mais elle met aussi en place des centres serveurs s'appuyant sur les technologies du vidéodisque et du vidéotexte très utiles, vous le savez bien, dans tous les domaines de la recherche. C'est-à-dire que nous devons compléter par un bon équipement technique les moyens humains considérables dont nous disposons, adossé à une culture historique qui touche au fond même des civilisations d'aujourd'hui.

S'agissant de la recherche, nous avons pu constater il y a quelques semaines à quel point la communauté française avait été blessée lorsqu'elle avait appris que les Annales de l'Institut Pasteur seraient désormais publiées en anglais. Je ne fais le procès de personne - je veux bien essayer de comprendre les raisons qui ont présidé à cette décision - mais elle a été prise sans aucune consultation préalable. Il faut trouver une solution on ne peut s'en tenir là. Les protestations ont été nombreuses. Cela m'a fait plaisir qu'elles viennent d'abord de pays étrangers à la France qui ont eu le réflexe encore plus rapide que les autorités françaises...



Et Dieu sait l'attachement que je porte à la défense de notre langue et le soin que j'y mets - il faut apaiser notre communauté scientifique - je rappellerai ce qu'a dit notre Académie Nationale de Médecine, par la voix de son Secrétaire Général, le Professeur André Lemaire, qui a proposé que «dans le cadre d'un certain plurilinguisme, soient créés, à titre d'essai, des périodiques comportant à la fois des communications de résultats de recherches originaux et des publications de synthèse... Ces périodiques de haut niveau scientifique, auraient pour originalité d'accueillir des communications dans la langue nationale du chercheur ; chaque article ayant une représentation en français avec un résumé substantiel dans d'autres langues, notamment dans la langue anglaise».

Voilà une suggestion qui me paraît raisonnable et juste. Il ne serait pas concevable que l'expression de la recherche, l'expression de l'esprit émanant de la France elle-même puisse connaître d'autres véhicules, d'autres porteurs que notre langue. Nous devons nous-mêmes donner l'exemple. Je procéderai aux représentations nécessaires - c'est déjà fait pour que nous puissions nous engager dans cette voie.

Nous allons parler nous-mêmes pendant ces deux jours de la langue française, des langues et des cultures nationales, car dans la communauté que nous formons, chacun doit pouvoir se sentir à l'aise avec ses propres racines, ses richesses de langage et de culture, son histoire. La communication audiovisuelle, la coopération judiciaire et juridique sont également à l'ordre du jour. Je m'en réjouis car ce sont des domaines dans lesquels notre langue convient particulièrement. Elle est très adaptée pour définir le droit. Si l'on veut bien se reporter aux siècles derniers, plusieurs siècles derrière nous - la langue française a été en réalité un instrument puissant dans la définition des droits. Mais alors qu'en février 1986, à Paris, la réunion du premier Sommet pouvait apparaître comme un pari incertain, nous savons aujourd'hui que la Francophonie incarne une réalité politique et diplomatique puissante. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de tout faire pour maintenir l'élan, pour que la coopération francophone soit plus forte encore demain qu'aujourd'hui. C'est un atout supplémentaire pour chacun de nos pays. Vous êtes là, vous en êtes convaincus. Encore faut-il que le contenu de nos travaux justifie cette espérance.

Je vous l'ai dit, Monsieur le Président Diouf, c'est avec un grand plaisir que nous nous trouvons chez vous, les hôtes de ce peuple sénégalais dont vous êtes le digne représentant. Cela fait déjà bien des années que nous avons commencé notre dialogue. Nous n'avons guère eu de peine à trouver le diapason. J'ai toujours reconnu dans un Chef d'Etat comme vous - c'est le cas aussi de bien des Chefs d'Etat qui se trouvent parmi nous - une reconnaissance subtile de notre langue, la richesse d'un vocabulaire qui puise son inspiration dans une très grande connaissance de notre langue française mais aussi une saveur et une force dans les cultures dont vous êtes vous-même directement l'héritier. Ce raisonnement, on pourrait le tenir à l'égard de l'ensemble des personnes qui se trouvent ici rassemblées car vous êtes, nous sommes nous-mêmes Français, comme l'expression d'une synthèse. Il n'y a pas si longtemps qu'en France tout le monde parle le français, enfin le français tel qu'on le connaît. Le 19<sup>ème</sup> siècle voyait une profusion de langues ou de dialectes particuliers. L'école laïque, l'école du peuple, a permis de rassembler les connaissances et de donner un instrument de communication aisé à quiconque se reconnaît dans son pays, la France, à condition bien entendu que la langue française ainsi unifiée n'étouffe les autres formes qui l'avait précédée, qui avait compté dans son évolution. Je tiendrai le même raisonnement pour l'ensemble des langues qui expriment l'âme des peuples associés aujourd'hui dans la Francophonie. C'est presque une répétition, je le fais volontairement : nous nous enrichissons mutuellement quand nous sommes ensemble et nous devenons pauvres quand nous sommes séparés.

Enfin, chers amis, vous l'avez déjà dit, cette réunion-là en 1989 a une signification particulière puisqu'elle est celle du bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme. Je ne saurais trop souscrire à ce qui vient d'être dit par Monsieur le Premier Ministre Mulroney dont les accents m'ont touchés. Il a parlé de la dette mais dans le cadre qu'il a lui-même dessiné, d'une plus grande justice dans le monde, d'une meilleure approche des problèmes qui se posent.

Le problème de la dette, c'est le problème du développement ou plus exactement du sous-développement. Les deux tiers de l'humanité vivent comme cela, dans l'incertitude, dans le déséquilibre, à la merci de n'importe quelle humeur du temps, du climat, les colères de la terre ou du ciel, sans oublier, bien entendu les humeurs ou les incertitudes humaines.

Je parle au nom de la France, pays qui appartient au petit groupe des pays les plus riches, ce terme ne pouvant pas être ressenti encore malheureusement de la même façon par tous les Français car nous avons, nous aussi, notre lot d'inégalités auquel il faut remédier avec énergie et constance ; mais enfin c'est un pays plus riche et dont la responsabilité doit s'affirmer comme celle du Canada. Nous n'avons pas manqué de nous retrouver, vous et moi, au cours des réunions internationales du même côté chaque fois qu'il s'est agi de dire que le développement est une mission fondamentale de tous les hommes responsables sur la terre.

J'aurai l'occasion, lorsque j'interviendrai un peu plus tard dans le cours de nos travaux, d'approfondir le sujet et le cas échéant d'émettre quelques propositions nouvelles.

Il m'est arrivé d'en faire à deux reprises depuis un an. L'une - c'était à Toronto lors du dernier Sommet des pays industrialisés - où j'ai proposé à mes six autres partenaires trois sortes de réponses à la question posée, avec une préférence pour la liquidation du tiers de la dette des pays les plus pauvres, position qui a été aussitôt adoptée par la France et qui a été validée par les pays qui se réunissaient au sein de ce que l'on appelle le Club de Paris. Nous avons pu déjà marquer beaucoup plus qu'une intention. Nous avons déjà mis en application, dans un certain nombre de cas, cette disposition.

Je suis allé également devant les Nations-Unies où j'ai demandé que le problème fût examiné dans son ampleur. La proposition de Toronto - c'était chez vous - n'était qu'une proposition appliquée à un domaine particulier. Mais les problèmes du développement exigent une vue d'ensemble et quelques idées de synthèse car, après tout, si l'endettement n'est qu'une conséquence de l'appauvrissement de pays qui n'ont jamais eu leur chance pour un véritable développement, nous nous enfermons dans une logique infernale. Sait-on que, dans le développement des relations entre les pays riches et les pays plus pauvres, malgré les milliards de dollars ou de francs dépensés sous forme d'aides bilatérales ou multilatérales, en dépit de ces aides considérables, le flux monétaire, le flux économique entre les pays du Nord et du Sud, s'est finalement déroulé au bénéfice des pays du Nord. C'est-à-dire qu'il y a eu plus de milliards qui sont venus du Sud vers le Nord, que du Nord vers le Sud : c'est ce que j'appelais au cours d'une récente conférence de presse à Paris, une forme de néo-colonialisme des échanges.

Il faut en finir avec cela, sans quoi nous nous mentons à nous-mêmes. Car, indépendamment de la valeur humaine qui n'est pas négligeable, les richesses naturelles du sol et du sous-sol de la plupart des pays sur la planète sont très différemment appréciées si elles relèvent d'un pays pauvre ou faible ou moins évolué techniquement, elles sont sous-évaluées, elles sont à la disposition de quelques places financières donc de la spéculation. Si ces matières premières sont à la disposition d'un pays déjà plus fort ou plus riche, alors elles sont souvent surévaluées, puisqu'une sorte de loi impérieuse fait qu'elles peuvent s'imposer à l'ensemble

des pays consommateurs. Il faut changer les termes de l'échange si l'on veut que le progrès soit général.

Je ne dis pas cela dans un mouvement de bons sentiments qui, après tout, serait louable. Il n'est pas absent de mon esprit, bien entendu, que nous avons un devoir de justice à l'égard de milliards d'êtres humains qui vivent dans la peine. Mais cela va plus loin : c'est dans notre intérêt à nous, pays industriellement avancés. C'est notre intérêt. Nous voyons bien comment nous sommes aujourd'hui essouffés dans le cadre des échanges entre nous avec des concurrences qui s'affirment sur la base de technologies disons d'égales valeurs. Au fond, on continue de se livrer une sorte de guerre commerciale qui ruine nos efforts eux-mêmes, tandis que nous ignorerions - je le répète - plus de 2 milliards de consommateurs qui peuvent être des producteurs et qui prendront part ainsi aux grands mouvements des échanges dans le monde.

Je vais terminer, pour l'instant. Ma conclusion vantera les liens qui nous unissent. Je les ressens profondément : je me souviens d'avoir connu certains d'entre vous, Messieurs - n'est-ce pas cher Président Houphouët Boigny - il y a, pardonnez-moi, plus de 40 ans ! Et nous étions déjà engagés, chacun à sa façon, dans une lutte pour des idées qui nous paraissent aujourd'hui très aisément développées, sans provoquer de protestations, quelques fois simplement quelques sourires narquois. C'était une lutte pour la vie. Et cette lutte a été gagnée.

Cela fait longtemps que ce langage est tenu. Ce n'est pas parce que d'immenses progrès ont été accomplis qu'il faut s'arrêter là. Eh bien, je veux célébrer les liens qui nous unissent.

Plusieurs d'entre nous se sont affrontés pacifiquement - oui !.. tout juste pacifiquement - ou peuvent être tentés de le faire. Ils doivent savoir que le dialogue, l'arbitrage ou la médiation existent et qu'il existe des institutions pour cela ; que ce dialogue doit primer la querelle. Ce sera rendre un immense service chacun à son pays, mais aussi à la cause universelle dont nous sommes en ce jour les artisans.

Le temps est un grand guérisseur, mais enfin il faut l'aider. Nous qui avons mis nos cultures en commun, qui cherchons à partager ce qu'il y a de meilleur en nous, ne laissons passer aucune occasion de sceller de nouveaux accords, d'approfondir notre démarche, si en ce jour, à Dakar, nous devons oublier un instant que «tous les hommes naissent libres et égaux en droits», nous aurions manqué à notre mission. Nous sommes précisément là pour faire la démonstration que nous y croyons.

**Allocution  
du Président de la République du Mali  
S.E. Le Général Moussa Traoré**

(Annexe 4)

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,

Après Paris et Québec, nous voici réunis à Dakar, prestigieuse capitale de la République du Sénégal, pour examiner les voies et moyens permettant de consolider davantage notre communauté, que cimente l'usage en commun d'une même langue, le français.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Peuple et le Gouvernement sénégalais pour l'accueil chaleureux et amical qui nous a été réservé.

Je voudrais également féliciter le Président Abdou Diouf pour les excellentes dispositions prises pour assurer à ce troisième Sommet de notre communauté, un succès à la dimension de l'événement.

En effet, la langue est un instrument privilégié de communication, un facteur d'unification, de rapprochement des peuples dans la diversité.

Notre Sommet se tient dans un contexte international marqué, d'une part, au plan politique par une détente qui n'exclut pas la persistance de quelques foyers de tension et, d'autre part, par une crise économique grave qui handicape le développement des économies du Tiers-monde.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames, Messieurs,

Si au plan international la scène politique est caractérisée par une nette amélioration des rapports entre les Nations, il existe cependant en certains endroits des conflits qui menacent gravement la paix et la sécurité dans le monde.

En Afrique australe, le processus de l'indépendance de la Namibie a été endeuillé par les sanglants événements des premiers jours du mois d'avril.

Le régime raciste de Prétoria continue à multiplier les manoeuvres visant à retarder l'organisation d'élections libres dans ce territoire.

Des actions de déstabilisation sont toujours dirigées contre les pays de la Ligne de Front, pendant qu'en Afrique du Sud même le système de l'apartheid prive les populations noires de leurs droits les plus élémentaires.

La communauté internationale doit déployer les efforts nécessaires pour garantir l'application rigoureuse de la Résolution 435 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'indépendance réelle de la Namibie, l'éradication totale de l'apartheid et l'instauration d'une paix globale dans cette sous-région.

Au Moyen Orient, le peuple palestinien poursuit son combat héroïque pour la reconnaissance de ses droits inaliénables à disposer d'une Patrie.

La communauté internationale devra mobiliser toutes ses énergies pour que la dynamique nouvelle initiée puisse conduire à une solution heureuse du drame palestinien.

La réalisation de cet objectif passe par la tenue d'une Conférence internationale regroupant toutes les parties intéressées y compris l'Organisation de Libération de la Palestine.

Le troisième Sommet de la Francophonie se tient également au moment où le Peuple Libanais entre dans sa quinzième année de guerre. Notre appartenance commune à l'espace francophone exige de nous une plus grande mobilisation pour la recherche d'une solution juste et durable de ce conflit fratricide.

Pour ce faire, il nous faut encourager et soutenir fermement les initiatives heureuses et les résolutions de la Ligue Arabe et de l'Organisation des Nations Unies, qui offrent de réelles possibilités au Peuple Libanais de réaliser sa profonde aspiration à vivre ensemble dans un Etat souverain et indépendant.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,

La stabilité politique, le maintien de la paix et de la sécurité internationale ne deviendront jamais effectifs, tant que la majorité de l'Humanité demeurera soumise aux souffrances de la misère, de la maladie et de l'ignorance.

Malheureusement aujourd'hui, la situation économique des pays en développement et singulièrement celle des pays africains suscite beaucoup d'inquiétudes.

Les calamités naturelles, la baisse constante des prix des matières premières, la détérioration croissante des termes de l'échange, sont autant de facteurs qui constituent des contraintes majeures à l'exploitation efficiente des immenses potentialités de notre continent.

Le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, a suscité beaucoup d'espoir chez les peuples africains.

La 43ème Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, au cours de l'évaluation à mi-parcours, a mis en évidence les efforts entrepris par l'Afrique pour honorer ses engagements, cependant que l'environnement économique international restait toujours très difficile. Aussi, la communauté internationale doit-elle prendre les mesures urgentes qui s'imposent, et rechercher par tous les moyens une solution appropriée à la dette extérieure africaine. A cet égard, il est particulièrement pertinent d'examiner sérieusement le lien entre les recettes d'exportation et le remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'ampleur des problèmes économiques de l'Afrique requiert une augmentation substantielle des flux financiers en faveur de nos pays ; leur position actuelle d'exportateurs nets de capitaux étant insupportable aujourd'hui aux peuples africains.

C'est pour toutes ces raisons que l'Afrique réclame la tenue d'une conférence internationale sur la dette du continent, conférence conçue dans un esprit de dialogue fécond et de solidarité humaine entre le Nord et le Sud. Cette question intéresse donc notre Sommet.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Distingués Invités,  
Mesdames, Messieurs,

Le plein épanouissement de l'Homme et son intégration harmonieuse au groupe social, la satisfaction de ses besoins dans un système écologique stable, doivent constituer les objectifs majeurs du développement. Malheureusement aujourd'hui, notre cadre de vie se dégrade sous la poussée des conditions d'exploitation des ressources naturelles. Aux calamités telles que la sécheresse et la désertification, vient s'ajouter la menace grave que constituent les déchets industriels toxiques.

Nous devons mobiliser toutes nos énergies pour assurer la protection de l'environnement et mettre définitivement un terme au transfert et au dépôt des déchets industriels toxiques dans les pays du Tiers-Monde et singulièrement en Afrique.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, l'évolution du monde est marquée par le prodigieux progrès de la science et de la technique qui pénètrent la vie quotidienne des hommes et des sociétés, tout comme elles imposent leur démarche et leur processus au développement moderne de l'économie.

C'est donc à juste titre que nous avons décidé de mettre en commun nos connaissances scientifiques et techniques.

Pour que la science et la technique puissent se développer dans nos jeunes Etats, il faut qu'elles s'intègrent à nos cultures, à nos politiques d'éducation et de développement.

Dans nos pays où la majorité de la population est analphabète, seules de grandes campagnes d'alphabétisation créeront des conditions favorables à la promotion de la science et de la technique.

En effet, c'est l'alphabétisation qui permet aux populations de jouer un rôle important à la croisée de la science et de la technique, et de contribuer activement à l'essor économique et socio-culturel du pays.

La réalisation de tels objectifs dans le cadre de l'espace francophone est subordonnée au renforcement des structures existantes et à l'amélioration de leurs performances. Les réformes engagées par l'Agence peuvent y concourir efficacement.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

L'humanité vit une crise qui au-delà du domaine économique touche à toutes les valeurs sur lesquelles jusqu'ici les sociétés humaines ont fondé leur fonctionnement, et organisé leurs rapports avec la nature et entre elles-mêmes.

Il s'agit des valeurs culturelles, morales et spirituelles qui sont autant de références dans la conduite de la vie de l'Homme et dont l'ébranlement amène chaque individu, chaque

groupe d'hommes, chaque communauté humaine à se poser la question fondamentale de son état, de son devenir et de son avenir.

La Francophonie, ce grand rêve, est aujourd'hui une réalité qui ouvre de nouveaux horizons à nos peuples. La richesse de cet instrument résulte du fait qu'il rend à l'homme sa dignité et sa personnalité en l'invitant à se tourner vers son propre avenir pour créer le mode de vie qui correspond à ses aspirations.

Elle résulte de ce que chacun, sans renier ses appartenances, ses racines et sa nation, les obligations qui en découlent, se sent comme un membre de cette grande famille qui favorise le dialogue des civilisations.

Or le dialogue des civilisations, est la clef qui nous permet de sortir aujourd'hui de la crise dont l'aspect culturel est fondamental.

Il s'agit pour nous, en ce moment historique, de poursuivre avec plus de détermination les nobles idéaux partagés par nos peuples, d'encourager les voies et moyens par lesquels nous pouvons davantage rendre féconde notre coopération pour le développement.

Voilà qui justifie l'oeuvre grandiose que nous sommes en train d'accomplir et qui fonde notre communauté de destin.

Je vous remercie.

**Allocution**  
**du Président de la République de Guinée Equatoriale**  
**S.E. M. Obiang NGuema**

(Annexe 5)

Excellence Monsieur le Président de la République,  
Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Excellences Messieurs les Premiers Ministres,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom du peuple de Guinée Equatoriale, de son gouvernement et en mon propre nom, d'exprimer en cette assemblée ma plus profonde gratitude à mon frère le Président Abdou Diouf, à son gouvernement et au peuple sénégalais pour l'aimable invitation que tous vous avez eu l'amitié de m'adresser pour participer à cette troisième Conférence au Sommet des pays francophones et pour les efforts que vous avez déployés pour organiser avec efficacité cet événement, malgré les difficultés de tous ordres que nous impose la crise économique mondiale, permettant ainsi que cette réunion se déroule dans une ambiance d'enthousiasme, de franche amitié, de compréhension et d'esprit de coopération entre les Etats participants.

Cet accueil, les nombreuses manifestations de sympathie chaleureuse, l'hospitalité traditionnelle du peuple sénégalais et de ses autorités dont nous n'avons pas cessé d'être l'objet depuis notre arrivée dans cette historique ville de Dakar, nous engagent à vous exprimer notre gratitude et notre respect, ainsi que notre conviction de voir cette conférence se dérouler dans une ambiance propice à un avenir prometteur.

A tous les pays amis, membres participant à cette conférence, j'apporte le message de paix, d'amitié et de solidarité du peuple équato-guinéen et de son parti qui ont foi et espérance dans la coopération internationale fondée sur l'amitié et la compréhension entre les peuples pour le triomphe d'un monde de paix et de bonheur.

Je profite de cette occasion pour féliciter de leur heureuse initiative les pays fondateurs de la francophonie dont l'idéal politique est de regrouper les pays qui ont une racine culturelle, une langue et une civilisation françaises, pour discuter et résoudre ensemble non seulement les problèmes qui les concernent mais aussi pour aider, tous unis, au règlement des problèmes qui touchent la communauté internationale.

En ce sens, je veux accorder une mention spéciale à la France, mère fondatrice de la culture et de la civilisation francophones qui rassemblent des pays divers de par leurs origines et leurs normes politiques. La culture et la civilisation françaises, dont l'objectif politique final est de reconnaître et de promouvoir les libertés des hommes et des peuples, sont aujourd'hui la source d'inspiration des différents systèmes politiques et sociaux du monde moderne.

Par conséquent, nous considérons cette conférence comme le début d'une coopération effective et d'une relation permanente entre nos Etats sur la base de quelques principes socio-culturels et économiques bien définis, qui ont et doivent avoir une incidence directe sur des pays tiers.



Distingués Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Pour ce qui est de mon pays, à la demande de mon Gouvernement, la Guinée Equatoriale a été admise comme pays membre de la francophonie en vertu des circonstances politiques, sociales, économiques et culturelles dans lesquelles elle se trouve actuellement.

En effet, au niveau politique, la Guinée Equatoriale est l'unique pays hispanophone du continent africain ; c'est là un handicap à son complet développement en tant qu'Etat, dans son environnement géo-politique, handicap dû aux barrières linguistiques qui se dressent dans ses relations avec les autres états de la région.

La Guinée Equatoriale a traversé dans le passé une pénible période politique de dictature depuis son indépendance en 1968 jusqu'en 1979 date de la chute de la dictature dans le pays. Cette période se caractérise par une profonde crise économique qui provoqua l'effondrement des structures fondamentales de la nation ; cette situation obligea la population à s'exiler massivement et à se réfugier essentiellement au Gabon et au Cameroun : 20% de notre population acquit ainsi la connaissance de la langue française.

Après l'établissement d'un gouvernement démocratique dans le pays, la France développa une coopération efficace qui a résolu, dans sa plus grande partie, la situation de crise dont souffrait la Guinée Equatoriale.

D'autre part, la Guinée Equatoriale fait partie de la sous-région d'Afrique centrale de race bantou où la langue française prédomine et elle a souffert dans le passé, comme les autres états, de l'étouffement de sa culture autochtone. Pour redécouvrir ses racines, elle a besoin d'approfondir ses recherches dans la même tradition que les autres pays de cette grande famille dont les Nations sont surtout francophones. Il est absolument nécessaire que la Guinée Equatoriale s'intègre dans la sous-région à partir des éléments socio-culturels de son environnement.

On ne peut concevoir le développement économique d'un pays sans des relations d'échange avec ceux appartenant à son environnement géo-politique ; outre les ressources économiques existantes, le véhicule principal est alors la langue et la culture de leur propre population. A partir de cette réalité reconnue par l'Organisation des Nations-Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine, la Guinée Equatoriale a demandé à faire partie des Organisations Economiques de la sous-région d'Afrique centrale soutenue par la France et les pays membres de l'UDEAC.

Finalement, la Guinée Equatoriale, depuis longtemps déjà, maintient des relations historiques avec la France dont l'amitié et la coopération se renforcent chaque jour au profit des deux pays, réalité qui s'est concrétisée, au niveau des deux Gouvernements et des deux communautés, dans leurs actes.

En effet, les accords souscrits entre les deux Gouvernements et leurs communautés, suivis de réalisations concrètes, a permis à mon Gouvernement d'adopter des mesures, au niveau politique, qui déclarent le français comme deuxième langue officielle de travail dans la République de Guinée Equatoriale, enseignée aujourd'hui dans tous les établissements scolaires de la Nation, ce depuis 1984, c'est-à-dire bien avant la création de la Conférence des pays francophones.

C'est en me référant à l'amitié et à la coopération sincères et réelles qui existent entre la Guinée Equatoriale et la France, et à l'appui constant que ce pays offre au nôtre que j'ai

eu à coeur, lors de ma visite officielle à Paris en novembre 1985, de déclarer la France seconde puissance mère de la Guinée Equatoriale.

Il est certain que cette Conférence de la francophonie n'implique pas seulement le fait historico-politique de la colonisation mais elle se réfère aussi à un ensemble d'Etats qui vivent de la culture et de la civilisation françaises aux niveaux politique, socio-culturel et économique. En conséquence, nous croyons que cette Conférence est une assemblée capable de résoudre les graves problèmes de la crise qui touchent ses Etats membres sur la base de la compréhension, du dialogue et du soutien mutuel qui existent entre eux. Cette réunion d'hommes d'Etat doit être un signe d'espoir pour trouver des solutions viables et responsables à la situation de millions d'êtres humains qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

La politique de coopération qui doit s'instaurer entre les Etats pour réduire les effets de la crise économique mondiale actuelle a été clairement définie lors de nombreuses rencontres internationales quant à la nécessité pour celle-ci de se régir selon le principe de justice et d'équité lors des échanges commerciaux, culturels, technologiques et dans les relations monétaires.

La politique de coopération doit favoriser la suppression de pratiques injustes. En ce sens, nous pensons que la francophonie doit se constituer en un groupe homogène et transparent pour soumettre aux grandes Organisations du monde les différentes solutions susceptibles d'améliorer ces relations entre les pays.

La situation économique de l'Afrique, aggravée par le problème de l'actuelle dette extérieure de ces Etats qui ne peuvent payer à cause des conditions de prêts difficiles, retarde l'acquisition de la technologie moderne et freine le développement économique ; elle est la conséquence du déséquilibre qui existe dans les relations Nord-Sud.

Le problème de la dette extérieure de l'Afrique doit être considéré dans toute sa dimension en tenant compte de tous les facteurs qui l'alourdissent : la chute actuelle des prix des matières premières d'exportation, la hausse toujours plus grande des taux d'intérêt, ainsi que les délais d'amortissement, facteurs qui rendent impossible son remboursement.

La Coopération que l'Afrique reçoit des pays développés doit s'orienter de façon à ce que les fonds octroyés aient une incidence plus directe sur les secteurs fondamentaux de l'économie nationale et que l'assistance technique ait pour objectif la transmission de ses connaissances techniques. Il faut programmer la coopération technique afin que, pendant la durée de sa présence, les cadres nationaux puissent profiter de son expérience et recevoir des experts la formation appropriée qui leur permettra d'assurer la relève à la fin de la période pour laquelle ils ont été recrutés.

A ce propos, l'aide offerte à l'Afrique doit être plus contrôlée, plus programmée et axée sur ces deux aspects fondamentaux. Nous souhaitons que la coopération technique et financière puisse obtenir des résultats plus concrets et cela serait possible si l'aide des donateurs était assortie d'une concertation avec les gouvernements pour des mesures adaptées qui éviteraient les insuffisances qu'on constate. La Guinée Equatoriale est disposée à entreprendre les actions nécessaires à la réussite, dans l'intérêt de tous.

A ce sujet, je dois remercier le gouvernement de la République Française des constants efforts qu'il a déployé pour soutenir le développement de la Guinée Equatoriale grâce à une coopération sincère et désintéressée qui apparaît bien avant l'admission de la Guinée Equatoriale

dans les organisations économiques de l'Afrique centrale soutenues par la France.

Le Sommet de Dakar doit d'autre part se soucier des graves problèmes qui sont actuellement au centre des préoccupations de la communauté internationale, dans la mesure où ils empêchent l'accomplissement des libertés des hommes et des peuples et mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Même si aujourd'hui l'évolution de la situation politique mondiale paraît positive dans le règlement des problèmes existants, compte tenu de l'entente nouvelle entre l'Est et l'Ouest et des initiatives entreprises pour régler les conflits de l'Angola, de la Namibie, du Tchad, du Sahara Occidental, du Moyen-Orient, de l'Afghanistan, de l'Irak-Iran, du Cambodge, les mesures adoptées à ce jour ne sont pas une solution aux causes qui furent à l'origine de tels conflits c'est pour cela que nos réflexions doivent être axées non seulement sur la disparition des effets mais aussi des causes.

Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir ni paix ni sécurité internationales tant qu'on ignorera les droits fondamentaux de l'homme, l'égalité des Etats souverains et l'indépendance des peuples, et tant que subsistera un système injuste dans les relations économiques internationales qui perpétue la suprématie de certains Etats sur d'autres. Nous croyons que par le biais d'une politique de compréhension, de dialogue, de respect mutuel, de tolérance et de coopération sincère, le monde indubitablement atteindra les objectifs de paix, de sécurité, de progrès et de bien-être des Nations.

Nous soutenons fermement les efforts déployés par le Secrétariat Général des Nations Unies ainsi que le compromis entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud pour la signature de l'accord tripartite en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance et l'établissement de la paix dans la région. Nous avons la conviction que tous les pays impliqués contribueront à la concrétisation du contenu d'un tel accord.

Ce Sommet doit être une occasion supplémentaire pour condamner énergiquement la politique de l'apartheid en Afrique du Sud et inviter la communauté internationale à adopter des sanctions massives qui amèneront le gouvernement de ce pays à renoncer à l'usage de cet horrible système social.

La Guinée Equatoriale est solidaire du peuple arabe de Palestine qui lutte pour retrouver son territoire et pour son droit à l'auto-détermination. C'est pourquoi, nous reconnaissons la constitution du Conseil National Palestinien et soutenons les efforts déployés pour la tenue d'une conférence internationale sur la question palestinienne sous les auspices des Nations Unies.

Nous lançons un appel aux parties impliquées dans les conflits internationaux pour que, sur la base des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des Etats et du respect des droits fondamentaux de l'homme, elles entreprennent des négociations qui permettront aux populations de leur propre territoire de jouir de la paix et de la tranquillité.

Enfin, mon Gouvernement exprime sa satisfaction pour la conclusion d'un accord entre les Etats Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) visant à la réduction de l'armement nucléaire centré en Europe ; c'est le signe d'une entente et d'un espoir pour un monde de paix.

Nous gardons nous aussi l'espoir que cette Conférence retiendra les meilleures solutions, pour leur succès, aux problèmes exposés.

Merci de votre attention.

**Allocution**  
**du Président de la République Islamique des Comores**  
**S.E. M. Ahmed Abdallah Abderemane**

(Annexe 6)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Dix-neuf mois après Québec nous voici réunis pour notre troisième grand rendez-vous de la francophonie, dans cette belle ville de Dakar, dynamique capitale d'un pays que des liens étroits d'amitié et de coopération unissent au mien depuis si longtemps.

C'est donc pour moi, bien plus qu'un devoir, une heureuse occasion d'exprimer au Président Abdou Diouf, au Gouvernement et au peuple frère du Sénégal, nos vifs remerciements et nos sincères félicitations, pour l'organisation parfaite de ce Sommet, et pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé depuis notre arrivée dans ce pays ami.

Je voudrais saisir cette même opportunité pour vous dire combien je mesure l'honneur qui m'est fait de m'adresser à un si distingué auditoire, et vous exprimer en même temps les sentiments de joie et de fierté que nous éprouvons tous, de participer à notre troisième Sommet, qui se tient en terre africaine de «Teranga».

J'y vois un hommage tout particulier, que la communauté francophone a voulu rendre au vaillant peuple sénégalais et à ses dirigeants, pour le rôle combien éminent qu'ils ne cessent de jouer au sein de notre grande famille.

Je profite également de cette occasion, pour adresser nos chaleureuses félicitations au premier Ministre du Canada, le Très honorable Brian Mulroney, pour les efforts personnels et hautement appréciables qu'il a déployés durant son mandat pour faire avancer nos dossiers.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Voici plus de trois ans déjà, que notre tout premier Sommet réuni vous vous en souvenez à Paris, grâce à la volonté inlassable et à l'engagement personnel de son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République Française, à qui nous rendons un hommage mérité, a inauguré une ère nouvelle de coopération et de solidarité agissante, au sein de notre famille francophone.

Mon pays, la République Fédérale Islamique des Comores, renouvelle son engagement d'apporter sa contribution enthousiaste et active, à la réalisation des nobles objectifs que nous nous sommes tous assignés à Paris.

Notre attachement à la langue française au-delà de sa signification historique, traduit notre volonté de préserver et d'enrichir, dans le cadre du «Dialogue des Cultures» cher au Président

Senghor, enfant de ce pays, à qui j'exprime mon amitié profonde, notre patrimoine commun et d'améliorer de façon significative le bien être de nos peuples respectifs. Les orientations et les projets définis à Paris, confirmés et renforcés à Québec, constituent autant d'enjeux qui nous interpellent et auxquels nous devons répondre. Si les défis d'un monde en pleine mutation sont multiples, notre communauté a retenu quelques priorités auxquelles il nous revient ensemble de trouver les solutions appropriées.

En effet, notre Conférence s'intéresse davantage aux questions qui touchent à la coopération et à la solidarité des pays francophones, notamment ceux en développement, soucieux de mieux tirer profit de la technologie des pays francophones frères plus développés. Nous considérons que les réseaux agriculture et environnement, énergie, culture et communication, information scientifique et industries de la langue, constituent la pierre angulaire de nos objectifs. Nous nous réjouissons également de l'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau domaine d'intervention, tel l'éducation et la formation, qui intéresse au premier chef les pays du Sud.

Dans un monde où les pays francophones du Sud sont toutefois confrontés à une crise économique aiguë et persistante, n'est-ce pas là un véritable défi lancé à notre communauté. En effet, que dire des Nations dont le revenu par tête d'habitant est le plus bas du monde, situation encore aggravée par un lourd endettement, que ne peuvent guère compenser les maigres recettes dues à la détérioration continue des termes de l'échange.

Sur la scène politique internationale, il est heureux de constater que le dialogue et la concertation ont pris le pas sur la confrontation et la force. Là où naguère des conflits armés persistaient, des accords entre belligérants ont pu être signés. La plus grande satisfaction nous vient de l'Afrique australe, et plus précisément du processus récemment engagé pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. Qu'il me soit permis à cet égard, de rendre un vibrant hommage au Secrétaire Général des Nations Unies et aux Chefs d'Etat africains qui ont déployés des trésors de diplomatie et de persévérance, pour aboutir aux résultats dont nous nous réjouissons tous aujourd'hui.

La question palestinienne reste cependant une source de préoccupation et d'inquiétude. Nous continuons à penser que toute solution à ce conflit, passe nécessairement par le respect strict des résolutions de l'ONU, qui préconisent notamment la tenue d'une Conférence internationale, réunissant toutes les parties concernées, y compris bien entendu l'Organisation de Libération de la Palestine.

C'est également avec un sentiment de profonde tristesse que nous assistons à la tragédie qui se joue actuellement au Liban. Naguère terre de paix et de liberté, de progrès et de tolérance, le Liban est aujourd'hui déchiré et martyrisé par des forces qui le dépassent. Nous prions Dieu Tout Puissant pour que le peuple libanais, durement éprouvé par quinze années de luttes fratricides, retrouve enfin la paix et la joie de vivre dans la réconciliation nationale.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Notre souhait le plus cher, est que le vent de détente qui souffle à travers le monde profite

également à la résolution d'un problème qui préoccupe au plus haut point mon pays et l'ensemble des Etats africains, à savoir la question de l'île comorienne de Mayotte.

En effet, la persistance de ce problème, constitue sans nul doute un obstacle majeur au développement harmonieux de notre pays, et porte gravement atteinte à l'unité d'un peuple qui partage la même langue, la même culture et la même religion.

C'est pourquoi, m'adressant aux éminents dirigeants de notre grande famille francophone, je forme le vœu ardent que l'esprit de solidarité, ciment de notre idéal commun, saura, dans le cadre des relations amicales qui lient la France et les Comores, contribuer au règlement de ce problème.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Avant de terminer mon propos, je voudrais renouveler encore une fois, nos sincères remerciements au peuple et au Gouvernement sénégalais, pour l'hospitalité généreuse et fraternelle dont nous sommes l'objet.

Je souhaite plein succès à nos travaux, pour que le Sommet de Dakar voie se concrétiser davantage, les espérances que nos peuples respectifs sont en droit de fonder.

Vive la Francophonie !

Vive la Coopération internationale !

**Allocution**  
**du Ministre des Affaires Etrangères de Haïti**  
**S.E. M. Yvon Perrier**

(Annexe 7)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Voilà qu'après Paris et Québec, s'ouvre le troisième Sommet de la Francophonie à Dakar, cette belle capitale africaine, haut lieu de la culture, où francité et négritude se conjuguent avec un égal bonheur.

Je mesure l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant cette assemblée au nom du Gouvernement de la République de Haïti, dont le Président, son Excellence le Lieutenant Général Prosper Avril, regrette de ne pouvoir participer en personne à ce Sommet.

Je voudrais rendre un hommage spécial à toutes les personnalités - certaines sont aujourd'hui parmi nous - qui ont permis à l'aventure francophone, de devenir au fil des ans, une réalité sans cesse renouvelée et appelée à devenir, si elle ne l'est déjà, un élément indispensable d'équilibre sur la scène internationale.

La République d'Haïti se réjouit de partager les aspirations du monde francophone d'autant qu'en cette mer des Antilles où elle se trouve située, au confluent des langues et des civilisations, au milieu de l'Amérique anglaise, espagnole et portugaise, elle doit, presque seule, assurer la défense de son identité par cette langue dont l'usage nous est commun.

Il y a assurément quelque chose de singulier dans ce défi courageusement assumé. Il se trouve même certains esprits pour déplorer la «fatalité historique» qui nous a imposé le français comme instrument de pensée. Mais notre choix est clair : la République d'Haïti, sans renier ses racines africaines ni ses valeurs culturelles propres, veut être chaque jour davantage le relais privilégié de la francophonie dans la Caraïbe.

Voilà pourquoi la francophonie est, et restera pour nous, en Haïti, cet espace de dialogue et de solidarité que nous croyons irremplaçable tout particulièrement en ces moments décisifs de la vie nationale où tout est mis en oeuvre pour réussir l'instauration d'une vraie démocratie dans le pays.

En mesurant l'ampleur des enjeux et défis qui se posent à cette communauté pour la prochaine décennie, nous insistons sur le rôle essentiel que la francophonie est appelée à jouer pour promouvoir des réseaux de coopération Sud-Sud, parallèlement à l'intensification des liens Nord-Sud.

Nous souhaitons qu'à partir de ce troisième Sommet, la Caraïbe, souvent marginalisée trouve enfin sa véritable place au sein de cette grande famille.

Monsieur le Président,

Je m'en voudrais de terminer sans remercier le Gouvernement du Sénégal et le Comité international préparatoire de l'hommage éclatant qui va être rendu au cours de ce Sommet à Toussaint Louverture, à travers le spectacle Son et Lumière.

Précurseur de l'indépendance d'Haïti, ce digne fils de l'Afrique, dont les ancêtres sont venus du Bénin, a incarné les plus nobles idéaux de la Révolution Française, s'étant fait en Amérique le champion de la promotion des droits fondamentaux de l'Homme.

De ce génie de la race noire, Lamartine disait : «Cet homme fut une nation». Toussaint Louverture relie le Nord et le Sud et, à ce titre, il symbolise également la synthèse des valeurs qui s'expriment de plus en plus à travers la francophonie.

Aussi la République d'Haïti se félicite-t-elle de l'hommage que la communauté francophone s'apprête à lui rendre.

J'en exprime au Gouvernement sénégalais, tout particulièrement à Monsieur le Président Abdou Diouf, la plus haute appréciation du Gouvernement de la République d'Haïti.

Je vous remercie, Monsieur le Président.





**Exposés liminaires et interventions (40)**



**Déclaration de S.E. M. François Mitterrand  
Président de la République Française**

(Annexe 8)

La dette est le principal problème politique d'aujourd'hui.

A Toronto, un accord a été fait, qui permet d'alléger la dette des 35 pays les plus pauvres et les plus endettés. Il a déjà été appliqué à neuf pays pour rééchelonner plus de 6 milliards de francs de dette (dont deux dus à la France). Nous avons pour ces pays, annulé le tiers des échéances des crédits commerciaux garantis.

Pour le Sommet de l'Arche, la France prépare de nouvelles initiatives dont j'ai parlé à l'Assemblée Générale de l'ONU le 29 septembre dernier. Elles visent à permettre une réduction de la dette des pays dits «intermédiaires», par un échange de titres et une garantie des intérêts, dans un fonds multilatéral qui sera créé à cet effet. J'ai bon espoir de réussir.

Pour les 35 pays les plus pauvres et les plus endettés (35 pays d'Afrique), j'ai décidé de demander au Gouvernement de soumettre au Parlement **un projet de loi annulant purement et simplement la totalité de nos créances d'aide publique au développement et cela inconditionnellement**. Cela prendra effet au 1er janvier 1990 si le Parlement le vote. J'avais dit au Sommet de Casablanca que j'irais plus loin. Je tiens aujourd'hui cette promesse.

**Liste des pays concernés par la mesure d'annulation des créances d'aide publique au développement, annoncée par le Président François Mitterrand le 24 mai 1989**

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre, Zambie.

**Exposé Liminaire**  
**du Très honorable Brian Mulroney**  
**Premier Ministre du Canada**  
**sur la Situation Politique Internationale**

(Annexe 9)

Quand je passe en revue les événements de l'année écoulée, il me vient à l'esprit une image de chez nous : celles des rapides bouillonnants sur lesquels se lancent de frêles canots, navigant entre les écueils qui surgissent de partout. Je nous vois un peu dans une situation semblable. Le monde est agité par des courants impétueux qui cachent souvent des récifs nouveaux.

Un des plus forts courants qui nous entraînent aujourd'hui peut s'appeler la Révolution Gorbatchev.

Ce n'est pas un phénomène passager, mais une force réelle, puissante, et nous devons tous espérer qu'elle continuera d'agir pour le bien :

- des peuples de l'Union Soviétique et de l'Europe de l'Est, sur lesquels souffle le vent frais de la démocratie et qui goûtent pour la première fois aux bienfaits du libre marché ;
- des relations Est-Ouest, qui pourraient déboucher enfin sur une paix véritable ;
- du reste du monde, où la rivalité Est-Ouest a trop souvent causé des effusions de sang, amené l'exploitation éhontée de ressources déjà insuffisantes et relégué les problèmes urgents dans l'ombre.

La Révolution Gorbatchev ne fait pas qu'ébranler le bloc de l'Est ; elle se répercute à l'échelle du monde. L'espoir qui naît de ce renouveau ne doit cependant pas nous faire oublier l'indispensable vigilance qui est garante de la liberté et du progrès des valeurs démocratiques.

Ce qui se passe en Chine, où s'amorce un profond mouvement populaire, revêt tout aussi bien, une importance historique. La soif de démocratie du peuple chinois ne peut être réprimée, pas plus que sa lutte pour la liberté et pour son épanouissement. L'éveil de la Chine aux valeurs qui nous sont chères, ne peut que produire un impact bénéfique sur les affaires mondiales. Le rapprochement sino-soviétique, après 30 ans d'éloignement, réduit les tensions internationales et est pour nous tous un motif d'encouragement. L'heure est au dialogue et au compromis. Des conflits, naguère jugés insolubles, ont pris fin ; des institutions internationales ont retrouvé une vigueur dont on ne les croyait plus capables. Les problèmes n'ont pas pour autant disparu, mais ils apparaissent plus clairement à l'horizon.

En Afghanistan, au lendemain du retrait des troupes soviétiques, il s'agit d'instaurer une paix intérieure durable et de permettre le retour des millions de réfugiés dont la vie a été brutalement bouleversée.

Dans le Golfe persique, le Secrétaire Général de l'ONU a négocié un cessez-le-feu qui a mis fin à des années de tuerie insensée et ouvert la perspective d'une paix négociée entre l'Iran et l'Irak.

En Asie du Sud-Est, le Vietnam a annoncé son intention de se retirer du Cambodge dès cette année. On ne peut que s'en réjouir, mais là encore, il ne saurait y avoir de paix juste et durable sans le libre exercice du droit à l'autodétermination du peuple cambodgien.

En Amérique Centrale, on peut commencer à espérer la rupture du cercle vicieux de la guerre civile et du conflit armé. Le plan de paix du Président Arias peut réussir. L'Union Soviétique promet de coopérer, même si elle ne renonce pas à l'aide militaire, et les Etats-Unis acceptent de rechercher une solution autre que militaire. Il n'y a aucun doute que l'avenir de cette région se bâtit dans les idées nobles d'un Arias plutôt que la force brutale d'un Noriega.

En Namibie, une lutte douloureuse et sanglante contre le colonialisme touche à sa fin. J'aimerais rendre un hommage particulier aux pays membres de la Francophonie qui ont contribué à la conclusion des accords tripartites de Brazzaville et de New York qui doivent conduire la Namibie à son indépendance.

Les troupes étrangères se retirent de l'Angola. Enfin, nous pouvons espérer une solution pacifique du conflit qui oppose la Libye et le Tchad. Tous ces développements récents ont de quoi nous réjouir.

Nous savons parfaitement qu'il faudra redoubler d'efforts pour accéder à une paix durable mais au moins, ces efforts ne seront pas compromis par la menace des canons et le spectre de la guerre. La communauté internationale doit profiter de cette accalmie. Quand les armes se taisent, c'est qu'il est temps et possible d'agir autrement.

Un autre phénomène positif se manifeste : la renaissance des institutions internationales. L'ONU, que certains disaient inutile, il n'y a pas si longtemps, connaît aujourd'hui un regain de vigueur, attribuable en bonne partie à une nouvelle attitude, plus responsable, de la part de Moscou.

Dialogue, compromis, interdépendance, maintien de la paix : les slogans d'hier sont devenus les instruments de la diplomatie d'aujourd'hui. Cette renaissance des institutions multilatérales se fait sentir également au sein du Commonwealth et, bien entendu, de notre propre Francophonie.

Nous ne devons pas pour autant nous bercer d'illusions, tant nous sommes bien loin de l'éclosion d'une paix durable et d'un régime international fondé sur la justice, le droit et le sens des responsabilités. Il reste notamment des zones de conflit où l'avenir paraît plus sombre qu'ailleurs, et où s'impose plus que jamais une concertation des efforts internationaux.

Le Moyen-Orient continue de s'enliser dans la violence. Il est urgent de mettre en marche un processus de paix qui garantisse en Israël le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et qui permette aux Palestiniens de participer pleinement au processus de négociation qui déterminera leur destinée. Nous, pays de la Francophonie, favorisons la tenue d'une conférence internationale sur le conflit au Moyen-Orient et contribuerons de notre mieux à l'établissement d'une paix juste et durable.

Le martyre du Liban continue d'attrister et d'alarmer le reste du monde. Nous exhortons vivement les forces en présence à mettre fin à cette guerre stérile, et nous souhaitons le retrait des troupes étrangères. Nous appuyons également les efforts entrepris par la France et la Ligue Arabe pour mettre en branle un véritable processus de réconciliation nationale.

Une autre forme de violence tout aussi cruelle et abominable persiste en Afrique du Sud. Toute une partie de la population de ce pays est systématiquement privée de ses droits. Il n'y a pas aujourd'hui de crime plus odieux contre la dignité humaine. Comme pour le cancer, le seul moyen de guérir ce mal est de l'extirper complètement.

Le Canada continuera de faire pression contre ce régime révoltant, et nous invitons les autres pays à faire de même. Nous devons aussi continuer d'aider les victimes et les adversaires de l'apartheid qui ont besoin de notre réconfort et de notre appui. Les liens de coopération établis entre le Secrétariat du Commonwealth et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dans l'attribution de bourses d'études aux victimes de l'apartheid, offrent ici un excellent exemple de collaboration multilatérale.

Partout au monde, une chose apparaît de plus en plus clairement : les droits de la personne sont inaliénables et imprescriptibles. Un peuple privé de ses droits économiques, sociaux ou culturels n'a pas la motivation qu'il lui faut pour s'épanouir et s'émanciper. Sans eux, il ne peut y avoir ni véritable paix ni prospérité ; c'est l'héritage qu'il faut laisser à nos enfants.

Nous assistons aussi à une mobilisation mondiale à l'encontre de problèmes sociaux qui ne peuvent être réglés que si les pays coopèrent entre eux. Nous constatons aussi que des problèmes nationaux peuvent se répercuter à l'échelle mondiale. Je pense, par exemple, au trafic mondial de la drogue à la propagation du sida et d'autres maladies, à la persistance de la famine et de la malnutrition, aux effets paralysants et déstabilisateurs de la dette internationale, à la croissance effrénée de la population mondiale et, bien sûr, à la dégradation de notre environnement.

Beaucoup de ces problèmes ne sont pas nouveaux, mais la plupart s'aggravent de jour en jour. Toutes les régions, toutes les nations et tous les peuples, hommes, femmes et enfants, tous sans distinction risquent d'en subir les lourdes conséquences.

On assiste actuellement à un éveil de la conscience mondiale, mais cela ne suffit pas ; il n'y a plus de temps à perdre. Le bon chemin passe nécessairement par l'interdépendance. Nous, dirigeants de la Francophonie, nous sommes engagés à sauvegarder cette planète et à favoriser le développement des peuples que nous représentons. Cela aussi est difficile et incertain. C'est une question de survie. C'est pour cela que nous n'avons pas le droit de ne pas réussir.

**Intervention de S.E. M. Wilfried Martens  
Premier Ministre du Royaume de Belgique  
sur la Situation Politique Internationale**

(Annexe 10)

Monsieur le Président,

En premier lieu je voudrais souligner le rôle important que vous jouez depuis de nombreuses années sur la scène internationale où vous représentez avec tant de dignité votre pays et le peuple sénégalais, et qui se voit confirmé de façon heureuse par le fait qu'aujourd'hui votre capitale, Dakar, accueille avec autant de gentillesse que d'efficacité le troisième Sommet de la Francophonie.

La décision prise par le Sommet de Québec de désigner la ville de Dakar comme lieu de notre rencontre d'aujourd'hui est un hommage unanime et mérité rendu à votre propre personne et à la place enviable que votre pays occupe au sein de la communauté internationale. Pour tout ceci, Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses.

Je crois Monsieur le Président que l'exposé liminaire de Monsieur le Premier Ministre du Canada et l'excellent document de réflexion qui a été préparé par le Sénégal et qui est consacré en partie à une analyse très pertinente de la situation politique internationale, ont retenu toute l'attention de la délégation belge. Les résolutions qui nous sont soumises aujourd'hui emportent également l'assentiment de la Belgique. Sur certains de ces sujets, j'aimerais formuler brièvement quelques commentaires.

La Belgique a toujours condamné de manière inconditionnelle et non équivoque le système de l'apartheid qui contredit les principes les plus élémentaires des droits de l'Homme. Rejetant toute forme de violence, mon pays reste attaché à la recherche de solutions et de changements en Afrique du Sud par des moyens pacifiques. C'est ainsi que de longue date, dans sa lutte contre l'apartheid, la Belgique, comme d'autres pays européens, a pris une série de mesures positives et de sanctions économiques concrètes. Je constate que la prise de conscience des nécessités d'un changement, qui se dessine dans tous les secteurs de la population sud-africaine, autorise certains espoirs quant à l'avenir de cette région.

En ce qui concerne la situation en Namibie, vous connaissez l'attachement de la Belgique au processus d'indépendance de ce pays. Dans ce contexte, le gouvernement belge se réjouit de la mise en oeuvre intégrale de la résolution 435 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Belgique renouvelle son soutien inconditionnel aux efforts inlassables du Secrétaire général des Nations Unies. Elle formule des vœux fervents pour que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition accomplisse sa mission avec succès.

L'évolution de la situation au Proche et Moyen Orient est sans nul doute devenue extrêmement préoccupante pour l'ensemble de la communauté mondiale et tous les efforts de nos Etats doivent tendre à encourager les formules susceptibles de ramener la paix dans cette région. La politique de la Belgique à cet égard, s'inscrit dans le cadre de celle qui est menée par les douze pays de la Communauté Européenne. C'est ainsi que la Belgique préconise la convention d'une Conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. Cette idée a été retenue par les Douze lors de la Présidence Belge, en février 1987. La Belgique estime

qu'elle garde toute son actualité pour la solution de conflit du Proche-Orient.

Permettez-moi de vous dire combien la Belgique est émue par la situation tragique du Liban. L'opinion publique belge est très affectée par le récit des souffrances et des malheurs de ce pays ami. Mon pays est très attaché à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. La Belgique accorde une importance primordiale à la réconciliation nationale au Liban et, dans ce contexte, soutient les efforts de bons offices du Comité ministériel Arabe et ceux de la Ligue Arabe.

Enfin, au cours de cette année qui est celle de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, la Belgique, fidèle à sa tradition séculaire de lutte pour la liberté de la personne humaine, saisit toute occasion pour réitérer sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme. Il est particulièrement heureux qu'une résolution soit consacrée à ce sujet.

**Intervention de S.E. M. Klaus Jacobi  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères  
de la Confédération Helvétique  
sur la Politique Internationale**

(Annexe 11)

Monsieur le Président,

Acceptez tout d'abord que je vous exprime toute la reconnaissance de la délégation suisse pour la qualité de l'accueil dont fait montre le Sénégal en hébergeant ce troisième Sommet de la Francophonie. Quel meilleur moyen de symboliser toute l'importance de l'Afrique, et des pays du Sud en général, dans la communauté francophone, que de se réunir dans votre patrie, Monsieur le Président, qui a tant donné à la Francophonie. Notre présence à Dakar nous permet aussi de mesurer combien est riche en chaleur et en amitié cette communauté si diverse, mais toujours complémentaire, dont nous nous réclamons tous.

Monsieur le Président,

La Suisse participe pour la première fois à part entière à un Sommet de la Francophonie. Notre présence aux Sommets de Paris et de Québec, dont nous vivons aujourd'hui les résultats probants, nous a permis d'apprécier l'esprit ouvert et réaliste dans lequel sont réunis tous ceux qui voient dans l'usage du français un moyen supplémentaire de promouvoir l'entendement des peuples. Nous ne pouvons que souscrire à la volonté renouvelée de nos Conférences d'approcher la collaboration internationale de manière souple et pragmatique, en concentrant l'essentiel de nos efforts sur les nécessités du développement des membres de notre communauté et sur l'outil privilégié que constitue pour cela notre lien linguistique.

La Communauté francophone, si diverse dans l'usage qui s'y fait de la langue française, est diverse aussi dans les choix politiques, économiques et sociaux de ses Etats membres. Et c'est le lieu ici, croyons nous, de revendiquer le droit à la différence, tout en se reconnaissant dans une même famille.

La Suisse est ainsi peut être seule, dans cette enceinte, à se réclamer de certains principes de politique étrangère qui ne l'incitent guère à faire bloc, avec des partenaires définis par le seul lien linguistique, sur des questions internationales qui concernent des Etats qui ne participent pas aux débats.

C'est pourquoi, comme par le passé, nous n'entendons pas nous lier aux résolutions de caractère plus particulièrement politique qui seraient adoptées par notre Conférence.

Mais cette réserve, qui ne préjuge en rien de notre intérêt, activement manifesté ailleurs, pour les questions qui seront ici débattues au titre de la situation politique internationale, ne nous éloigne pas de l'âme de la coopération francophone, à laquelle notre pays tout entier est attaché par son histoire, sa culture et ses sensibilités.

C'est pourquoi nous éprouvons une satisfaction réelle à être non seulement présents et actifs, mais bien aussi pleinement participants au Sommet qui nous réunit. Cette adhésion symbolise toutes les attentes que nous plaçons dans ce mouvement ambitieux, généreux et novateur qui a pour nom, aujourd'hui, Francophonie des Sommets, et pour réalité au quotidien plus pérenne, Francophonie du coeur et de la raison.



**Intervention de S.E. M. Adel Ismail,  
Ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco  
sur la Politique Internationale**

(Annexe 12)

Monsieur le Président,

A l'occasion de ces retrouvailles francophones, je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer au nom de mon pays, le Liban, nos félicitations pour l'excellente organisation de cette conférence, et nos remerciements pour l'accueil particulièrement chaleureux que vous nous réservez. Les traditions d'hospitalité du peuple sénégalais sont bien connues et se sont fraternellement manifestées à l'égard des émigrés libanais qui, depuis le XIXème siècle, ont trouvé sur cette terre généreuse et accueillante une seconde et authentique patrie.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, d'exprimer à vous-même personnellement ainsi qu'aux Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation à cette Conférence et hauts responsables des instances arabes, européennes et internationales, nos vifs remerciements pour l'intérêt que vous portez à l'instauration de la paix dans mon pays.

Il m'est agréable, à cette occasion, de rendre hommage à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République Française, qui ne cesse de déployer tous les efforts pour rétablir la paix au Liban et sauvegarder, en ces moments tragiques, son indépendance, l'intégrité de son territoire et l'unité de son peuple. L'action humanitaire de la France en faveur de tous les Libanais sans exception, action que ses ministres et représentants ont accomplie avec courage et abnégation en bravant les dangers, est l'objet de la reconnaissance des autorités et du peuple libanais.

Monsieur le Président,

Nous n'avons jamais cessé d'espérer dans les efforts que déploient les Etats de la Ligue Arabe pour assurer un cessez-le-feu immédiat au Liban et engager sans retard le processus de solution définitive de la crise libanaise sous tous ses aspects intérieurs et extérieurs, en vue d'aboutir à une réconciliation nationale basée sur les principes de droit, de justice et d'égalité.

Tout en rendant hommage à l'action des Chefs d'Etats Arabes qui se réunissent à Casablanca à l'initiative de Sa Majesté le Roi Hassan II pour débattre de la crise libanaise, nous appelons de nos vœux le succès de leur conférence.

Monsieur le Président,

Malgré les atrocités d'une guerre qui sévit dans notre pays depuis quinze ans, nous envisageons l'avenir avec optimisme et sérénité. Les activités culturelles et artistiques se poursuivent au Liban au prix de lourds sacrifices. Mais la dégradation de la situation économique du pays, qui a provoqué une crise sociale extrêmement grave, la destruction d'un grand nombre de nos institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières, qui ont toujours été la fierté du Liban, pourraient à l'avenir porter une grave atteinte à la vocation de notre pays comme lieu de culture et d'humanisme, et exemple de convivialité et de tolérance.

Mais notre espoir en la Francophonie, en votre appui, Monsieur le Président, appui qui

ne nous a jamais fait défaut, nous fait augurer d'un avenir plein de promesses. La caisse autonome que le Sommet de Québec a créée pour la reconstruction de nos institutions culturelles et techniques et qui symbolise votre solidarité à l'égard d'un pays membre de la communauté francophone, permettra d'alléger le fardeau lourd que nous portons.

La contribution généreuse de la France, du Canada et du Québec à ce Fonds nous a permis, jusqu'à ce jour, l'acquisition d'un ensemble d'équipements scientifiques et éducatifs pour les facultés de l'Université libanaise et pour d'autres institutions sociales qui dispensent l'enseignement et les soins médicaux aux handicapés. Permettez-moi d'exprimer à ces pays amis nos vifs remerciements.

Quoique durement éprouvé par quinze années de guerre, le Liban demeure résolu à vivre et à défendre ses raisons d'être : la liberté, la justice et le respect de la dignité humaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Intervention de S.E. M. Nguyen Huu Tho,  
Vice-Président du Conseil d'Etat  
de la République Socialiste du Vietnam  
sur la Situation Politique Internationale**

(Annexe 13)

Excellence Monsieur Abdou Diouf,  
Président de la République du Sénégal,  
Excellence Messieurs les Chefs d'Etat,  
Chefs de Gouvernement et Chefs de Délégation,  
Mesdames et Messieurs,

La Délégation de la République Socialiste du Vietnam adresse, avec la plus haute considération, ses salutations à S.E. Monsieur le Président Abdou Diouf, Président de la Troisième Conférence au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, organisée à Dakar, capitale accueillante de la République du Sénégal.

Nous saluons chaleureusement leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation présents à ce Sommet, et spécialement les trois nouveaux membres, le Cameroun, le Cap-Vert et la Guinée Equatoriale.

Réuni pour la première fois en terre africaine, en cette année du Bicentenaire de la Révolution Française, la Délégation du Vietnam souhaite que ce Sommet constitue pour la Communauté que nous représentons, un jalon important pour le développement d'une solidarité agissante, d'une coopération multiforme et efficace.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Depuis le dernier Sommet de Québec, sur la scène politique mondiale, la confrontation laisse progressivement la place au dialogue et à la coopération dans la coexistence pacifique. La rencontre au sommet sino-soviétique constitue la plus récente illustration de cette heureuse évolution.

Le dialogue et les acquis qui en découlent, dont les accords sur le désarmement, contribuent de façon significative à la détente Est-Ouest, et par là, à la sécurité internationale.

Tous les peuples du monde, sans exception, ne peuvent que se féliciter de la tendance actuelle à la recherche de solution politique aux conflits en Afrique australe, au Moyen et au Proche Orient, en Asie du Sud-Est, sur la base du respect des droits fondamentaux des peuples. Une note d'inquiétude cependant, quant à la situation en Afghanistan, en Amérique centrale due au fait que des forces politiques et militaires s'accrochent à la voie de l'intervention dans les affaires intérieures des autres pays.

En ce qui concerne le Sud-Est asiatique, les multiples initiatives de paix du Laos, du Cambodge et du Vietnam, ainsi que les évolutions positives d'autres pays de la région permettent d'espérer que dans un proche avenir, un terme soit mis à la situation de guerre et de confrontation qui y sévit depuis plus de quarante ans, et que cette région devienne une zone de paix, de stabilité et de coopération.

Une solution politique sur le problème du Cambodge est en effet sur la voie de réalisation à travers le retrait total des troupes vietnamiennes achevé en septembre de cette année, parallèlement au non-retour du régime de génocide de Pol Pot et à la cessation de toute aide militaire aux diverses parties cambodgiennes sans intervention de l'extérieur. L'opinion internationale se félicite des résultats de la dernière rencontre entre le Président Hunsen et le Prince Sihanouk, à Djakarta, la considérant comme un pas important vers la solution de l'aspect interne du Cambodge, conduisant à une solution politique dans son ensemble du problème du Cambodge.

Le Vietnam souhaite que notre Communauté soutienne cette solution juste et raisonnable d'autant plus que le Cambodge est un pays faisant usage du français.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Du fait des longues années de lutte pour son indépendance et sa liberté, la priorité nationale du Vietnam est l'indépendance, la paix et le développement. Depuis plus de deux ans, sur le plan intérieur, le Vietnam mène une politique de rénovation en vue de mobiliser toutes les forces de la nation pour le développement. Une loi d'investissement des capitaux étrangers a été d'ailleurs promulguée récemment. En politique extérieure, le Vietnam est prêt à améliorer ses relations avec tous les pays, notamment avec les pays de la région. Il en est de même avec les pays de notre Communauté. Le Vietnam se félicite de la politique de la France tendant à renforcer ses relations avec le Vietnam, le Laos et le Cambodge. Il estime que le fait d'avoir en commun l'usage d'une même langue est un facteur favorable pour développer la coopération.

**Intervention de S.E. M. Soubanh Srithirath,  
Vice-Ministre des Affaires Etrangères  
de la République Démocratique Populaire du Laos  
sur la Situation Politique Internationale**

(Annexe 14)

Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement  
Excellences Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que d'être désigné par mon gouvernement comme chef de la Délégation de la République Démocratique Lao pour participer aux travaux de la troisième Conférence au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiennent actuellement à Dakar, la belle capitale de la République du Sénégal. Je voudrais, au nom de ma Délégation et en mon nom personnel, exprimer toute notre reconnaissance pour l'accueil chaleureux que nous ont réservé le gouvernement et le peuple sénégalais depuis notre arrivée dans ce beau et prestigieux pays du «père» de la Francophonie, le Président Léopold Senghor.

Excellences,

Point n'est besoin de dire que notre participation au présent Sommet, comme d'ailleurs aux deux précédents Sommets, témoigne l'intérêt réel que notre pays porte aux Sommets francophones qui se veulent un forum majeur de dialogue, de concertation politique et économique et de coopération multiforme entre les Etats indépendants et souverains, se réclamant des idéologies et systèmes économiques et sociaux différents, se rangeant les uns dans la catégorie des pays du Nord, donc plus riches et les autres dans celles des pays du Sud, donc beaucoup plus pauvres, mais ayant les uns et les autres en commun l'usage de la langue française.

Monsieur le Président,

J'ai écouté avec intérêt l'exposé liminaire que vient de faire, avec éloquence, S.E.M. Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada sur la situation politique mondiale. Permettez-moi, maintenant, Excellences, de faire quelques observations sur les débats auxquels donnait lieu l'évolution de la situation politique mondiale, faite par les participants du présent Sommet.

Il faut reconnaître que nos présentes assises se tiennent à un moment où la conjoncture internationale continue d'évoluer dans un sens favorable au renforcement des solutions justes, globales et durables à des conflits régionaux, dont des plus complexes et sanglants. En effet, l'assainissement du climat international, engendré par le rapprochement soviéto-américain consécutif, a permis à la communauté internationale d'exprimer l'espoir que l'holocauste nucléaire pourra être épargné à l'Humanité toute entière. Il est cependant souhaitable que d'autres mesures de réduction des armements plus significatives puissent être prises non seulement par ces deux grandes puissances, mais aussi par d'autres puissances nucléaires. Dans ce contexte, le monde se préoccupe, à juste titre, du manque de progrès dans les négociations soviéto-américaines sur la réduction de 50% des armes stratégiques offensives ainsi que de toute tentative de modernisation des missiles nucléaires tactiques. Si de meilleures perspectives s'offrent pour la solution de certains conflits, le tableau reste sombre pour d'autres.

En Afrique australe, et particulièrement en Namibie, bien que la situation évolue quelque peu, en ce sens que le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, tel que prévu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, aurait une certaine chance d'être mis en oeuvre. La politique criminelle et inhumaine du régime d'apartheid continue de semer souffrances et deuils dans la région. La position du Laos est connue vis-à-vis de la situation tragique qui règne au Moyen-Orient, au Liban, dans les territoires palestiniens occupés par Israël. Le Sommet francophone se doit de redoubler d'efforts visant à accélérer la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il est souhaitable que le processus de négociations directes, sous les auspices du Secrétaire Général de l'Onu, entre Irak et Iran, puisse déboucher, dans les meilleurs délais, sur l'application intégrale de la résolution 598 du Conseil de sécurité. La situation dans la partie Sud-Ouest de l'Asie, n'est pas du tout exempte de toute inquiétude. Notre Sommet doit faire preuve d'objectivité, de bon sens et d'impartialité dans son évaluation de la situation tragique en Afghanistan. Il doit faire pression ou tout au moins user de son influence auprès de ceux qui violent grossièrement les Accords de Genève d'avril 1988 et qui, après le retrait total des contingents soviétiques de ce pays en février dernier, ont choisi délibérément d'adopter une politique de «bain de sang» et ce, pour qu'ils respectent scrupuleusement lesdits Accords. En ce qui concerne la crise cambodgienne, mon pays voudrait que notre Sommet adopte une position objective, constructive et pleinement responsable à son égard. Tout le monde sait que lors des deux réunions informelles de Djakarta de juillet 1988 et de février de cette année, toutes les parties intéressées participantes étaient d'accord pour établir un lien étroit entre deux facteurs clés à savoir, le retrait total des troupes vietnamiennes et la cessation totale et immédiate de toute assistance militaire étrangère aux forces cambodgiennes adverses.

Comme vous le savez, le retrait total des contingents vietnamiens a déjà été décidé par les gouvernements des trois pays d'Indochine pour fin septembre de cette année. Encore faudrait-il que la volonté politique de cessation de toute assistance militaire étrangère aux parties cambodgiennes adverses soit en conséquence déterminée si l'on veut aider à résoudre le problème cambodgien et garantir le non-retour de Pol-Pot au pouvoir en vue de prévenir la guerre civile dans ce pays.

Notre Sommet se doit, estimons-nous de se féliciter de la rencontre entre le Premier Ministre Hunsen et le Prince Sihanouk à Djakarta, il y a une vingtaine de jours, et de la proposition constructive de la France d'abriter la conférence internationale sur le Cambodge.

J'ose espérer que notre assemblée ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution positive au règlement politique juste et durable du problème cambodgien, car le règlement rapide de ce problème ne pourra que contribuer à la réintégration de toute l'Indochine dans cette communauté francophone.

En guise de conclusion, je voudrais, Excellences, redire tout l'honneur que je ressens en prenant part au présent Sommet auquel nous souhaitons plein succès. Puisse cette grande Association, qui se voulait «libre de toute velleïté d'hégémonie», «de toute nostalgie des temps anciens» et de «tout complexe d'allégeance» et fondée sur le principe de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté ainsi que celui de la solidarité active concrète, connaître un avenir radieux.

**Intervention de S.E. M. Klaus Jacobi,  
Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères  
de la Confédération Helvétique  
sur les Droits Fondamentaux**

(Annexe 15)

Monsieur le Président,

Qu'il nous soit permis de souligner d'emblée notre attachement au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en tant qu'éléments essentiels de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous voudrions à ce sujet, souligner que les seuls droits de l'Homme sont ceux dont peuvent bénéficier directement les individus. Même si l'on voulait reconnaître, dans la mouvance des droits de l'Homme, de nouveaux droits dits collectifs, fondés sur des exigences de la société et de l'Etat, il importerait de réaffirmer en tout premier lieu les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels de l'individu, dont l'importance ne peut être relativisée.

Les droits de l'homme font partie intégrante des relations internationales et ils doivent, pour être respectés, s'appuyer sur des mécanismes internationaux efficaces de contrôle. Avant tout, les droits de l'Homme sont et doivent rester au service de l'originalité spécifique à chaque être humain. Il y a là un acquis que notre Conférence ne peut que renforcer en se prévalant de son héritage culturel.

**Exposé liminaire  
de S.E. M. Félix Houphouët-Boigny  
Président de la République de Côte d'Ivoire  
sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 16)

Mes chers collègues, Chefs d'Etat,  
Messieurs les Chefs de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, puisque ma qualité de doyen m'amène à prendre la parole devant vous, présenter à mon tour, mes plus vifs remerciements à notre hôte si attentif, Monsieur le Président Abdou Diouf, pour avoir si bien organisé cette réunion au cours de laquelle je me réjouis de retrouver tant de personnalités éminentes qui assument dans leurs pays les plus importantes fonctions.

Je voudrais remercier aussi toutes ces personnalités qui, malgré leurs lourdes et astreignantes responsabilités, ont bien voulu prendre le temps de participer à ce qui est, avant tout, une manifestation d'amitié.

Nous formons une communauté internationale qui tire son importance non tant de ses effectifs, car la langue française n'est pas la plus répandue, mais plutôt de sa variété et de son étendue : en effet, la langue française ne se limite ni à une région, ni à un continent, mais s'étend sur le monde entier, et plus particulièrement en Afrique.

Des milliards de Chinois parlent chinois en Chine, mais le français est parlé sur tous les continents. C'est la grande différence. Cette langue que nous avons adoptée, puisque nous sommes réunis ici parce que nous faisons tous usage du français, fut longtemps la langue des artistes, des juristes, des diplomates, bref, la langue des gens cultivés.

Cette langue nous a donné des goûts comparables, des modes de pensée parallèles, et un fond culturel commun auquel nous avons adhéré.

Nous pratiquons ici, entre nous, un dialogue franc et ouvert. Notre confiance se nourrit, je ne cesse de le répéter, de vérités.

Dans cette année du Bicentenaire, nous ne saurions oublier que c'est en français qu'a été rédigée la première déclaration des droits de l'Homme : et cependant notre monde évolue rapidement, très rapidement, et nous sommes en train de constater que, malgré tous nos efforts, des valeurs culturelles cèdent le pas, peu à peu, à la pression des contraintes matérielles, financières et économiques. Vous me demandez de faire un tour d'horizon de l'économie du monde entier. Qui dit économie, dit échanges. Volontairement, je tairai les échanges entre les pays développés, les pays d'égal développement, les pays industriels dont les échanges obéissent à la loi du marché. Je voudrais, par contre, m'arrêter quelques minutes sur les échanges entre ces pays développés et nous, pays en voie de développement. C'est primaire cette appréciation, mais c'est la vérité : pourquoi un pays est-il plus développé qu'un autre ? Le pays développé, c'est celui qui sait transformer les matières premières, nationales ou importées en



produits, pour les besoins de ses nationaux et les exportations.

Les pays en voie de développement, ou sous-développés, sont ceux qui, malheureusement, comme nous Africains, bien que nous ayions des richesses énormes, sont dans l'impossibilité de les transformer.

Les échanges se jouent à ce niveau. Les pays développés exportent vers les pays en voie de développement des marchandises, le plus souvent fabriquées à partir des matières premières insuffisamment payées.

C'est un débat ouvert entre hommes qui veulent que leur amitié se nourrisse de vérités, et permettez que je vous dise quelques vérités. Nos pays, notamment l'Afrique, regorgent de richesses non encore explorées, encore moins exploitées.

C'est un continent très riche. Mais, si le tiers-monde compte le plus de pauvres par rapport aux pays développés, nous sommes obligés de remarquer que les plus pauvres parmi les plus pauvres, ce sont malheureusement, les Africains francophones.

Nous avons salué hier, par de vifs applaudissements, l'engagement de la France à faire une remise totale des dettes publiques que les pays les plus démunis, et surtout les pays africains, ont contractées vis-à-vis de la France. Nous serons toujours reconnaissants au Président Mitterrand d'avoir pris cette courageuse position en notre faveur. Mais il faut bien reconnaître que cette remise de dettes ne règle pas les vrais problèmes posés entre nous et les pays développés. Le Marché Commun des douze Etats européens a bien voulu nous garantir la stabilité de nos recettes d'exportation, autrement dit, garantir une juste rémunération de nos matières premières, qu'elles soient agricoles, minérales ou minières. Nous avons, à cet effet, signé des conventions avec la CEE à Yaoundé et à Lomé. Nous nous préparons à signer la quatrième convention de Lomé. Mais, malgré ses bonnes intentions, le Marché Commun n'a pu tenir ses engagements, il faut le reconnaître. Pour la raison bien simple que nos échanges ne se font pas avec les seuls douze européens de la CEE, mais avec toute l'Europe de l'Est et de l'Ouest, et aussi avec les pays américains, les Etats Unis, le Canada et le Japon. Ceux-là n'ont pas pris les mêmes engagements vis-à-vis de nous. Alors, on nous renvoie où? Devant qui, devant quoi ?

Nous voudrions souligner ceci, de façon particulière, en nous tournant vers nos amis les plus développés de la francophonie. On nous renvoie devant la Bourse. Et quelle Bourse ? Souvent on nous dit, en abusant de nous, qu'il s'agit là de la loi du marché ; je viens de vous dire qu'il n'y a loi de marché qu'entre pays d'égal développement. Mais quand un pays fixe seul à son partenaire le prix de ses matières premières, la quantité dont il a besoin ; et quand ce pays vend ses marchandises au prix qu'il fixe toujours seul à son partenaire, vraiment, il faut que nous reconnaissions qu'il ne peut y avoir là de loi de marché.

Le Président Mitterrand, avec un accent particulier et une éloquence que nous lui reconnaissons tous, à dénoncé cette «nouvelle contrainte colonialiste».

Nous avons subi l'oppression politique. Nous sommes libérés de cette oppression, mais nous tombons dans une oppression beaucoup plus grave, l'oppression économique.

Hier, dans la lutte contre l'oppression politique, nous avons des pays représentés dans nos régions, dans nos territoires par leurs citoyens.

Aujourd'hui, s'agissant de l'oppression économique, nous ne savons à qui nous adresser.

Confronté à cette Bourse, j'ai frappé à beaucoup de portes sans succès. J'ai échoué.

L'un de mes amis à qui je me suis ouvert devant cette situation difficile, après trois mois d'études, m'a avoué qu'il avait, lui aussi échoué.

Je me suis heurté à un double mur d'incompréhension et d'argent. Nous en sommes là.

Est-ce que nous devons nous décourager pour autant ? Nous nous adressons à nos amis francophones dont certains constituent parmi tant d'autres, les plus développés. Le monde francophone compte deux de ses membres parmi les sept pays les plus riches du monde : la France et le Canada.

De plus, sans être parmi les plus riches, nous comptons des pays très développés au sein de notre organisation : la Belgique, la Suisse, entre autres.

Nous nous tournons vers ceux-là, pour qu'ils insistent, de façon particulière, auprès des pays développés, leurs partenaires, afin que cet égoïsme dont nous pâtissons aujourd'hui n'atteigne pas, demain, nos petits-enfants.

J'ai 83 ans, et à 83 ans, on ne peut être démagogue. Je me dois de dire la vérité.

Nos petits-enfants ne pourront pas comprendre cet égoïsme dont leurs aînés ont été victimes, alors que nous formons une communauté qui se veut solidaire, fraternelle et égalitaire.

Nous demandons à nos amis de la francophonie, d'insister auprès des autres développés pour que cette coopération, qui continuera tant que nous serons sur la terre des hommes, soit placée sur des bases saines, dans le respect des intérêts, de tous les intérêts en présence.

Nos enfants, nos petits-enfants, pourront dans 20 ans, 30 ans, transformer nos matières premières. Que sont 30 ans dans la vie des peuples ?

Le monde compte tant de milliards d'années d'existence. Il ne faudrait pas que dans 20 ans, 30 ans, nos petits-enfants, qui vont coopérer avec les vôtres, soient remplis de rancœur.

Il faudra qu'ils travaillent avec les vôtres, puisqu'il faut assurer cette pérennité de la coopération dans la confiance et l'amitié.

C'est pour cela que mon devoir, étant le doyen de mes frères, est de vous demander de nous aider à faire en sorte que cette coopération agissante se prolonge dans le temps sur une base, je le répète, qui respecte scrupuleusement les intérêts en présence.

La francophonie peut le faire, elle doit le faire. Et nous sommes disposés à travailler avec nos frères de la francophonie pour qu'un nouvel ordre économique voit le jour, un ordre économique basé vraiment sur la justice.

J'ai dit à mon ami et frère, le Président Abdou Diouf, que je ne serais pas long puisque je me propose de reprendre la parole au cours de la discussion que nous allons certainement engager dans ce débat vital pour l'existence de nos pays.

Nous sommes confrontés à un problème dur, difficile.

Il s'agit de quoi ? De ce que je viens de déclarer : tout simplement des échanges. On nous vend trop cher les biens d'équipement et les services : et on nous achète de moins en moins cher, pour ne pas dire à un prix dérisoire, nos matières premières. La dette est là.

On peut effacer notre dette aujourd'hui, mais si le problème capital des échanges n'est pas réglé, nous continuerons à nous installer dans les dettes.

Nous ne pourrons pas avancer. Or, il faut que nous allions de l'avant ; il faut que notre communauté francophone soit vraiment la communauté des coeurs pour que la solidarité soit effective, que l'amitié soit réelle et que la fraternité préside à toutes nos actions à la construction harmonieuse de cet ensemble francophone que nous voulons un modèle dans le monde.

La communauté francophone, notre communauté, doit assurer la survie de notre organisation si bien partie.

Elle le peut, elle le doit, si nous continuons à nous faire confiance les uns les autres, et surtout si nos amis les plus avancés dans la voie du progrès savent faire comprendre aux autres que ce que nous demandons, c'est un vrai marché, un vrai marché qui servira les intérêts de chacun et de tous.

Ce ne serait pas un marché de dupe, mais un marché pour tous, car on ne peut rien traiter avec des pauvres.

Quand j'ai entendu un homme me dire un jour : «Mais de quoi vous plaignez-vous ? Vous avez quelques richesses en Côte d'Ivoire ; vous êtes certainement le premier des pauvres .»

J'ai dit : quelle injure pour moi et pour notre continent ! Non, nous ne voulons pas être traités parmi les pauvres éternels ; certes, vous nous aidez par des dons que nous apprécions. Mais nous voulons que vous reteniez, avec nous, la recommandation du Chinois : «Il est bon de donner du poisson à quelqu'un, mais il est mieux de lui apprendre à pêcher».

Aidez-nous à travailler parce que la solution du problème en est là, et nous le savons. Cette solution n'est pas immédiate mais elle viendra. On la retardera peut être, mais on ne l'arrêtera jamais. La solution, c'est la formation de nos jeunes pour la transformation de nos matières premières.

Et nous voulons qu'ils le fassent, demain, dans la confiance avec les jeunes des pays développés. Vous pouvez rendre service au monde entier, pas seulement à la survie de la francophonie mais à l'équilibre de ce monde qui se cherche.

Messieurs les Présidents, chers collègues, Chefs d'Etat, Messieurs les Chefs de Gouvernement, Messieurs les Chefs de Délégation, Messieurs les Ministres, j'ai dit que j'allais être bref. Il faut que je tienne cette promesse en n'abusant pas de votre patience.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. le Général d'Armée  
Gngassingbé Eyadema  
Président de la République du Togo  
sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 17)

Monsieur le Président de la République sénégalaise,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Messieurs les Ministres,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs,

Après Paris et Québec, les Chefs d'Etat des pays francophones ont été assurément bien inspirés en organisant cette troisième Conférence des pays ayant en commun l'usage de la langue française, dans cette ville historique de Dakar.

En effet, nulle cité du continent n'est mieux indiquée pour accueillir ces premières assises en terre africaine que la ville de Dakar, chargée de symboles, de souvenirs, d'attraits et d'atouts majeurs liés à la longue histoire de l'expansion de la langue française en Afrique.

Depuis la Révolution Française de 1789, à laquelle elle a su faire écho en clamant haut les principes des libertés et des droits des peuples, la ville de Dakar symbolise l'ouverture de l'Afrique aux mouvements d'idées du 18ème siècle.

Au moment où l'on se prépare à commémorer avec éclat le Bicentenaire de la Révolution Française, il est naturel que Dakar, carrefour d'idées, confluence des civilisations européennes et négro-africaines, soit cette année la capitale de la Francophonie.

Permettez-moi ici, d'exprimer nos vives et chaleureuses félicitations au Président Abdou Diouf pour avoir voulu accueillir dans cette ville prestigieuse de Dakar cette troisième Conférence des Chefs d'Etat des pays qui partagent l'usage du français.

La parfaite organisation de cette rencontre et l'accueil particulièrement chaleureux que la population attachante de Dakar nous a réservé depuis notre arrivée dans cette ville, nous réconfortent et nous touchent profondément.

Après les voix autorisées qui m'ont précédé, je voudrais à mon tour saisir cette occasion pour saluer les fils du continent qui, à une époque ou à une autre, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que la Francophonie devienne aujourd'hui une réalité significative.

Grâce à leurs actions résolues, la Francophonie a tissé entre les peuples, entièrement ou partiellement de langue française, des relations nouvelles, empreintes de fraternité et de solidarité.

Je voudrais tout particulièrement saluer l'action dynamique de la France et celle du Président François Mitterrand, dont les initiatives personnelles ont pesé beaucoup dans l'heureux aboutissement de ce projet de la Francophonie.

Je n'aurai garde de souligner également la contribution fort appréciable que le Canada et le Québec apportent pour la réussite de notre entreprise.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Si nous sommes unanimes à considérer notre communauté d'abord comme un espace de production et de diffusion culturelles, nous sommes convaincus que, pour qu'elle soit porteuse d'avenir, il faut qu'elle devienne un cadre d'échanges, de coopération internationale et de développement socio-économique.

L'ensemble des Etats du Sud qui font partie de la Francophonie est confronté indistinctement à une série de maux qui certes sont le lot des pays sous-développés, mais dont l'ampleur impose que notre communauté y porte un intérêt particulier.

Le poids de la dette, dont le service couvre 50 à 80% de nos recettes d'exportation, a asphyxié bon nombre de nos pays.

Ce problème de la dette africaine, estimée en 1988 à 230 milliards de dollars, atteindra 550 milliards de dollars en l'an 2000, si d'ici là rien n'est fait.

Cette situation devient inquiétante lorsque l'on sait qu'en 1986, nos pays ont transféré trois fois et demi plus d'argent vers les institutions financières internationales qu'ils n'en ont reçu d'elles.

Mais, pour remédier à cette situation, il faudrait d'abord que nos matières premières soient achetées à un cours juste et équitable et que la solidarité des pays nantis se manifeste de façon plus concrète et plus substantielle.

C'est pourquoi, nous nous félicitons non seulement des mesures concrètes que la France et le Canada ont prises pour alléger la dette des pays africains, mais également des plaidoyers qu'ils mènent auprès des autres pays industrialisés pour que les problèmes des pays en développement trouvent une solution durable.

En dehors de ces maux, notre continent, malheureusement, se trouve confronté à un nouveau danger, qui menace l'équilibre et la vie même de nos populations : les déchets toxiques.

Au nom de la solidarité internationale pour la protection de l'environnement et de la vie humaine, surtout celle de nos populations qui luttent contre la faim, la malnutrition, l'ignorance, la maladie, la sécheresse, le péril acridien et les calamités les plus redoutables de notre temps, nous demandons aux pays industrialisés, de garder chez eux les déchets toxiques et de ne les exporter sous aucun prétexte vers l'Afrique qui n'a pas les moyens technologiques pour se prémunir contre les effets néfastes de ces déchets.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Permettez-moi de vous exprimer notre profonde gratitude pour l'attention toute particulière que, depuis le Sommet de Paris, vous portez à un de nos projets qui joue un rôle important dans la consolidation des acquis de la Francophonie.

Il s'agit du Centre International de Recherches et d'Etudes dénommé «Village du Bénin», dont le Togo abrite le siège depuis sa création en 1968.

Ce centre qui a pour but d'assurer une meilleure diffusion de la langue française, a accueilli, en 1988, 1.115 étudiants et stagiaires venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe.

Suite à une recommandation du Sommet de Québec, une mission a été dépêchée au Togo en novembre 1988 et a produit un rapport définissant les actions à mener et proposant une assistance financière pour la mise en place d'un plan de développement triennal 1989-1991.

De son côté, le Gouvernement togolais qui, en vingt ans, a accordé une subvention d'un milliard de francs cfa à ce centre, a adopté récemment un décret dotant cette institution d'un nouveau statut qui renforce sa mission de promotion de la langue française.

Mais en l'absence d'une résolution de notre organisation, ces actions ne peuvent être menées par le Comité International de Suivi, malgré l'appui financier apporté par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Aussi, le Togo souhaite-t-il qu'une résolution soit adoptée à cet effet, afin de permettre au Village du Bénin d'assurer pleinement le rayonnement de la langue française.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Wilfried Martens  
Premier Ministre du Royaume de Belgique  
sur la Situation Economique Mondiale**

(Annexe 18)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat,  
Très chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'ai écouté avec beaucoup d'émotion le discours du Président Houphouët-Boigny.

La résolution sur la situation économique mondiale convient à la Belgique, parce qu'elle couvre l'ensemble des grands problèmes économiques du moment et propose pour ces problèmes une approche que nous partageons.

Je voudrais évoquer brièvement trois aspects : l'aide publique au développement, le fardeau de la dette et les problèmes d'environnement.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, le gouvernement belge vient de reconfirmer sa volonté de réaliser l'objectif international de 0,7 % du PNB en 1992 et a rédigé un plan à cet effet. Dans ce contexte, je tiens à préciser que la Belgique consacre actuellement à l'Afrique les trois quarts de son aide publique et que, de plus, cette aide publique a toujours comporté un élément don, très substantiel.

Face à une dégradation importante de la dette, et de la situation économique, en Afrique, les pays créditeurs et donateurs ont pris des mesures importantes afin de faire redémarrer la croissance en allégeant le fardeau de la dette et du service de celle-ci.

La Belgique appuie ces efforts et y participe activement.

A cet égard il y a lieu de distinguer entre la dette publique et la dette commerciale garantie.

La dette publique d'abord. L'année dernière déjà, la Belgique a décidé de renoncer pour une période de dix ans aux remboursements que nous doivent un certain nombre de pays lourdement endettés en Afrique au Sud du Sahara.

En outre, la Belgique vient de prendre une décision encore plus importante en ce qui concerne la dette commerciale garantie. En effet, l'ensemble cumulé des dettes privées encourues à l'égard de la Belgique est beaucoup plus élevé que le total des dettes publiques. La récente décision du gouvernement belge, s'inspire du schéma agréé au Sommet des Pays industrialisés de Toronto et permet d'en combiner différentes formules, compte tenu de la situation particulière de chaque pays susceptible de bénéficier de la décision du gouvernement belge.

Je crois pouvoir dire qu'ainsi mon pays a témoigné, tant pour ce qui concerne la dette publique que pour la dette commerciale garantie, de sa volonté de contribuer de manière substantielle à la recherche de solutions concrètes et efficaces aux problèmes de l'endettement du tiers monde.

Je suis convaincu que mon pays a le devoir de témoigner de cette solidarité.

Monsieur le Président, je clôturerai mes propos en évoquant brièvement les problèmes de l'environnement.

Les questions liées à l'environnement ont pris ces dernières années des proportions considérables, faisant apparaître pour l'humanité entière de nouvelles menaces, telles que celles liées à la composition de l'atmosphère et au climat.

A cet égard, l'interdépendance de l'économie mondiale est devenue particulièrement manifeste, ainsi que le besoin de conjuguer responsabilités nationales et coopération internationale, à la mesure des capacités de chaque collectivité concernée. La récente Conférence d'Helsinki sur la protection de la couche d'ozone constitue à cet égard, une démonstration heureuse de la possibilité de prendre en compte ces divers éléments.

Les questions d'environnement toutefois prennent un relief tout particulier dans le contexte du développement qui ne serait qu'illusoire s'il devait se payer par la dévastation du milieu naturel et de ses ressources.

C'est pourquoi les récentes résolutions de l'Assemblée Générale et du Comité économique et social des Nations Unies sur le concept de développement durable, sont venues à leur heure.

La Belgique attache une importance particulière à ce qu'elles soient suivies d'effet, en particulier en Afrique et au Sahel où la désertification et le péril acridien démontrent de façon particulièrement éloquente, l'interaction nécessaire des mesures nationales et internationales.



**Intervention de S.E. Madame Mary Eugénia Charles  
Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique  
sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 19)

Mes chers collègues,

Permettez-moi d'abord, de vous adresser, Monsieur le Président de la République, mes vifs remerciements pour m'avoir invitée à cette réunion et pour l'accueil chaleureux et fraternel que vous nous avez réservé dès notre arrivée au Sénégal.

Vous avez peut-être remarqué, Monsieur le Président, que la délégation de notre petit pays, la Dominique, est très petite, comprenant seulement deux personnes, deux femmes. Mais n'ayez pas peur ! Nous ne sommes pas ici pour proposer la libération des femmes !

C'est pour moi un moment important et un honneur de me trouver dans ce monde francophone, venant d'un pays des Antilles qui a été un lieu de lutte entre la France et l'Angleterre pendant plusieurs années. Mais, comme le Canada et d'autres pays qui font partie du Commonwealth ainsi que du monde francophone, la Dominique a profité de cette expérience, et nous voilà aujourd'hui au sein de la francophonie !

Mais malgré le progrès entre nos partenaires francophones il y existe toujours des problèmes comme le système odieux d'apartheid - l'aliénation des droits de l'Homme. C'est pourquoi à la Dominique, nous sommes très fiers de commémorer le Bicentenaire de la Révolution française. Pour nous, la déclaration universelle des droits de l'Homme était l'élément le plus important de cette révolution.

Nous nous trouvons, à la Dominique, comme à Sainte-Lucie, et aussi comme dans beaucoup de pays A.C.P., à un moment difficile de notre développement. Pourquoi ? Face à la décision des pays membres de la Communauté européenne de réaliser un marché unique en 1993, nous nous rendons compte que nous devons tout faire pour stabiliser nos économies fragiles. Au sein de ce marché unique, grâce à l'abolition des frontières, on verra la libre circulation des biens et des services, des hommes et des capitaux.

La Dominique, comme beaucoup de pays en voie de développement, est directement concernée par cette décision. Notre production principale, la banane, qui représente quatre vingt dix pour cent de notre exportation risque d'en être la grande victime.

Mais, si le but de la francophonie c'est la coopération entre les pays francophones, si le but de la francophonie c'est de promouvoir le développement, je suis certaine que j'aurai l'appui de tous les pays à forte économie représentés ici pour la protection de notre marché dans la Communauté européenne.

Je me suis rendu compte que ce sujet a été longuement traité lors du colloque sur «la francophonie et l'acte unique européen de 1992». De plus, je me suis rendu compte que le Sommet de Québec a arrêté un ensemble de programmes scientifiques multilatéraux d'appui aux réseaux de la francophonie pour soutenir des projets dans le domaine de la culture, de la communication, de la langue, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie et du développement technologique, industriel et scientifique.

Je pense que le but de ces programmes, c'est de développer les ressources humaines et économiques des pays. Mais sans prendre en considération les questions d'ordre économique de nos régions, ce processus d'intégration économique entre les partenaires européens n'entraînerait que des effets négatifs dans nos pays, au niveau de nos relations bilatérales, et de nos relations avec la Communauté. Néanmoins, sans la stabilisation économique, tous les efforts bilatéraux et multilatéraux n'aboutiront à rien. Pour lutter contre la pauvreté, on a besoin de l'assistance et du commerce. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lancer un appel solennel au nom des pays des Antilles, afin que nos interlocuteurs francophones nous soutiennent dans nos efforts.

Aux Antilles, et plus particulièrement à la Dominique et à Sainte-Lucie, nous nous préocupons de faire face sérieusement à cette situation. Dans le souci de convaincre les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'importance de l'accès au marché européen, nous avons rendu visite à un certain nombre de pays européens. Je viens de visiter l'Italie, le Portugal, l'Espagne, le Danemark et l'Allemagne. Nous avons déjà visité la France, l'Angleterre et la Belgique. Nous sommes convaincus de la nécessité de rappeler à nos collègues que nous luttons pour notre survie. On ne peut rester indifférents à l'avenir des pays A.C.P. parce que l'avenir de l'Europe c'est aussi notre avenir. Et j'aimerais ajouter que notre avenir est aussi l'avenir de l'Europe.

Monsieur le Président, je sais qu'il est dans l'intention de cette assemblée de coordonner les différentes actions retenues en collaboration avec l'ACCT. Je veux donc, maintenant, remercier l'ACCT pour toute l'assistance donnée à la Dominique dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et de la promotion du français. J'espère qu'avec l'intégration de nos projets dans les réseaux de la francophonie, nous verrons l'accroissement de cette assistance en Dominique.

Je veux saisir cette occasion pour lancer un appel au nom des pays des Antilles pour que la communauté francophone nous soutienne dans nos efforts tant dans le domaine de notre développement économique que sur le plan éducatif.

C'est notre intention de devenir un pays effectivement bilingue. Nous espérons recevoir l'assistance nécessaire de nos collègues francophones pour atteindre ce but. Ainsi, nous pourrions vraiment dire :

Vive la Dominique !  
Vive la Francophonie !  
Vive la Dominique au sein de la Francophonie !

**Intervention de S.E. M. Nguyen Huu Tho**  
**Vice-Président du Conseil d'Etat**  
**de la République Socialiste du Vietnam**  
**sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 20)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Concernant l'économie mondiale, il est à constater que les relations économiques franchissent pas à pas les barrières des alliances politiques et militaires, transformant ainsi le monde en un marché où participent des pays ayant des régimes politiques, des niveaux de développement économique différents.

Alors que la concurrence et l'interdépendance dans le domaine économique semblent se développer chaque jour davantage, la situation des pays en développement, les relations économiques entre ces pays avec les pays développés méritent une analyse.

Les problèmes évoqués à ce Sommet, à savoir l'endettement, la baisse du revenu par tête d'habitant, les ressources naturelles surexploitées, la baisse désastreuse des prix des matières premières à l'exportation, la destruction du milieu écologique sont effectivement des problèmes d'actualité, de première importance pour les pays en développement, car non seulement ils empêchent le développement, mais ils attaquent la base même de ces pays.

Tous ces problèmes sont liés les uns aux autres et de ce fait, ils s'expliquent mutuellement. Cependant, à notre avis, les échanges économiques inégaux et l'écart des niveaux scientifiques et technologiques constituent des causes essentielles de la situation.

Il est clair en effet que les échanges économiques à l'heure actuelle entre les pays du Nord et ceux du Sud, avec un système des prix définis par le niveau de développement des forces productives des pays industrialisés, désavantagent terriblement les pays en développement. De façon concrète, ces échanges opèrent un prélèvement de valeur et absorbent une très grande partie du surplus de la production que ces pays espèrent accumuler au profit de leur développement.

Tout le monde sait à quel rythme la science et la technologie s'avancent de nos jours, quel est leur rôle dans le développement d'un pays et qu'il y a une relation de cause à effet entre l'écart des niveaux scientifique et technologique et l'écart des niveaux de développement économique et social. Or, l'écart des niveaux scientifique et technologique entre les pays développés et les pays en développement, à l'heure actuelle déjà très important, risque de s'agrandir chaque jour davantage.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Si les pays en développement encourraient le désastre, les pays développés pourraient-ils rester à l'abri ? Nous ne le pensons pas. Les ressources naturelles, renouvelables ou non, ne sont pas inépuisables, et devant les dangers qui s'annoncent pour l'environnement de notre planète, liés à la destruction du milieu écologique à grande échelle, riches et pauvres sont égaux.

La délégation de la République Socialiste du Vietnam est d'avis que le Sommet de Dakar adopte une position vis-à-vis du problème de l'endettement. Solidarité mais aussi justice

exigent des mesures d'allégement et même dans certains cas d'annulation pure et simple des dettes.

Solidarité et justice demandent également des échanges plus justes et équitables, en particulier un système de prix qui permettrait plus d'accumulation du surplus pour les pays en développement.

Nous pensons qu'il faut, entre pays développés et en développement, promouvoir une coopération économique et industrielle qui consiste à valoriser la technologie des uns et la main-d'oeuvre, les matières premières des autres, respectant les intérêts des deux parties ; promouvoir une coopération scientifique et technique qui permet aux pays en développement d'élever leur potentiel scientifique, dont le potentiel humain, et qui constitue la tête de pont jetée vers la coopération économique et industrielle.

Nous estimons enfin que l'intensification de la coopération Sud-Sud, aussi bien sur les plans culturel, scientifique et technique que sur les plans économique et industriel, est bénéfique pour les pays du Sud et, à ce titre doit être une composante constitutive de la stratégie de développement de ces pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Communauté que nous sommes est très spécifique car n'ayant qu'un seul dénominateur commun : l'usage du français. A notre avis, cette communauté pourrait être cohérente, vivante et faire mieux encore si nous savions approcher la francophonie de façon systématique, créer une synergie des échanges culturels, scientifiques, techniques et économiques pour le bien des pays membres.

Dans l'espoir que ce point de vue soit partagé par la Conférence, la délégation du Vietnam prête à faire tout ce qui est de son ressort, formule ses meilleurs voeux de succès au Sommet de Dakar 1989.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de S.E. M. Yvon Perrier  
Ministre des Affaires Etrangères  
de la République d'Haïti  
sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 21)

Monsieur le Président,

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi l'exposé sur la situation économique internationale que le Président Houphouët-Boigny, avec le sens aigu des réalités qu'on lui reconnaît, vient de nous présenter.

Au nombre des principaux éléments de préoccupation, il a été souligné, à juste titre, deux thèmes majeurs : la détérioration accrue des termes de l'échange au détriment des pays du Sud et le transfert inverse de ressources qui prend des proportions alarmantes de jour en jour.

L'élément nouveau dans ce débat c'est qu'aujourd'hui, dans la Francophonie, les préoccupations des pays en développement sont partagées par les partenaires du nord. Et, à ce propos, il convient certainement de se féliciter des propositions substantielles faites par le Président François Mitterrand, notamment en ce qui a trait aux mesures tendant à l'allègement et, dans certains cas, l'annulation de la dette.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président, la délégation haïtienne voudrait faire une remarque qu'elle croit importante.

La mesure de l'annulation envisagée par la France est d'autant plus louable qu'elle vise les pays dont les revenus sont les plus faibles et, par conséquent, les plus affectés par le fardeau de l'endettement.

La délégation haïtienne s'en réjouit tout en se demandant si, dans un souci d'équité, la mesure envisagée par la France n'aurait pas une signification plus grande, étendue à l'ensemble des pays considérés comme plus gravement touchés par la crise, c'est-à-dire à l'ensemble des pays les moins avancés (PMA).

A ce sujet, il conviendrait peut être de rappeler l'engagement assumé en 1981, à la Conférence de Paris sur les PMA, Conférence dont le succès d'ailleurs doit tant à la France et à l'action de son Président. L'un des résultats de cette Conférence a été l'adoption d'une sorte de « clause de développement » ; les PMA devraient bénéficier d'un « traitement préférentiel » au moins équivalent à celui accordé à d'autres pays.

**Intervention de S.E. M. Félix Houphouët-Boigny  
Président de la République de Côte d'Ivoire  
sur l'Economie Mondiale**

(Annexe 22)

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de préciser, à ce stade de nos débats, que les problèmes de la dette se discutent au niveau de deux instances internationales.

Il s'agit d'abord du «Club de Paris» qui regroupe les Etats créanciers et ensuite du «Club de Londres», constitué des banques privées. C'est d'ailleurs avec ce dernier que les négociations s'avèrent les plus difficiles.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, et malgré la crise, nous avons remboursé en trois ans, 1 400 milliards de FCFA pour les services de notre dette. Alors que parallèlement, nous n'avons reçu du FMI et de la Banque mondiale que 300 milliards de FCFA de prêts non soumis à rééchelonnement. Seule la France nous a consenti une subvention d'un montant de 20 milliards de FCFA.

Il est important de souligner qu'en raison de la baisse catastrophique des prix de nos matières premières, c'est, annuellement près de 600 milliards de FCFA que, depuis trois ans, la Côte d'Ivoire enregistre comme manque à gagner sur ses recettes d'exportation.

Cela démontre, s'il en était encore besoin, que le transfert financier se fait, bel et bien, dans le sens Sud-Nord.

La francophonie est un espace de fraternité et de solidarité. Il est donc bon de nous dire ici toutes les vérités.

J'ai dit - et ne m'en dédierai certes pas aujourd'hui - qu'un homme qui a faim n'est pas un homme libre.

De même, un pays qui ne vit pas normalement parce que son économie est en péril, sa dette écrasante, ses échanges menacés et ses modestes ressources exploitées sans vergogne, bref, un pays pauvre et que la spéculation maintient dans cet état, n'est pas un pays libre.

Nous voulons donc inviter nos amis des pays développés membres de la francophonie à éclairer les autres pays nantis sur la nécessité de consentir un minimum aux peuples qui travaillent.

Et que l'on me comprenne bien. Il ne s'agit pas seulement des produits agricoles. Je parle aussi du sort réservé aux produits miniers et minéraliers.

Les pays développés, reconnaissons-le, ne semblent pas vouloir oeuvrer pour la nécessaire instauration d'un ordre économique nouveau, basé sur la justice.

Or, nous sommes dans la francophonie, institution de solidarité. Mettons donc ensemble l'accent sur la nécessité d'accorder un prix décent au travail des ouvriers, des paysans, au

travail de nos producteurs du sol et du sous-sol.

Si l'on nous payait le juste prix de nos produits des mines et de l'agriculture ; si l'on nous payait le prix exact de nos matières premières, il n'y aurait plus de problème de la dette.

Le vrai problème réside donc dans l'évaluation du prix de nos matières premières.

Ce que nous attendons, nous, pays en voie de développement, des pays développés, c'est d'être aidés pour assurer la formation de nos jeunes qui sauront, sur place, transformer nos matières premières.

L'espace francophone doit être un espace de solidarité, de justice, de fraternité et surtout d'amour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Intervention du Très honorable Brian Mulroney  
Premier Ministre du Canada  
sur l'Environnement**

(Annexe 23)

Lors du Sommet de Québec, c'est une proposition du Niger qui nous avait permis d'inscrire l'environnement au nombre de nos priorités. L'environnement s'est ainsi directement associé à notre action en agriculture. Les problèmes de désertification, de protection des sols, de conservation des ressources forestières sont au coeur de notre action en faveur d'un développement durable.

L'environnement est une préoccupation internationale, comme nous l'affirmons en septembre 1987. Au dernier Sommet économique, à Toronto, les dirigeants des grands pays industrialisés ont reconnu que les problèmes environnementaux requièrent une action collective urgente. Aucun de nos pays n'échappe à la dégradation du milieu de vie. Certes les situations sont différentes. Pour nous Canadiens, les effets des pluies acides nous préoccupent de façon plus immédiate. Conséquence du développement industriel, ce fléau a entraîné chez nous la mort, par acidification, de quelques quatorze mille lacs. Il cause aussi des difficultés économiques à nos agriculteurs et à nos exploitants forestiers. C'est pourquoi nous multiplions les efforts pour convaincre nos voisins américains de mener avec nous une action concertée pour éliminer les précipitations acides.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement présents au Sommet de La Haye, en mars dernier, ont fait oeuvre éminemment utile. La déclaration adoptée au terme de cette rencontre manifeste une nouvelle volonté politique de s'attaquer au réchauffement de l'atmosphère. Ce problème est grave puisqu'il menace notre survie même. La Déclaration de La Haye retient, pour la première fois, le principe d'une autorité supra-nationale, chargée de définir des normes et d'imposer des mesures destinées au contrôle de la pollution. Après les vingt quatre premiers signataires, neuf autres pays y ont souscrit. J'exhorte tous mes collègues à donner leur appui à cette Déclaration.

Le Sommet de Dakar peut et doit donner une nouvelle impulsion à cette vaste concertation qui se met en marche en faveur d'un environnement sain. C'est pourquoi le Canada souhaite ardemment l'adoption de la résolution sur l'environnement.

Il nous faut dès à présent engager des actions concrètes. Le Canada compte faire sa part pour pallier les difficultés environnementales que connaît l'Afrique et qui affectent également notre communauté. Avec nos partenaires, nous entendons réaliser un projet favorisant le développement de l'agroforesterie dans les pays du Sahel.

Nous consacrerons un montant de 5,5 millions \$, sur une période de cinq ans, pour développer, avec le soutien des services nationaux du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger :

- la recherche et la diffusion de technologies agroforestières de conservation et d'amélioration de l'environnement ;
- la formation de chercheurs et d'agents de vulgarisation ;
- l'appui du réseau sahélien d'information et de documentation scientifique et technique déjà mis en place à l'Institut du Sahel.



Sous l'égide de la FAO, le Canada consacrera un demi-million de dollars pour dresser des plans nationaux de forêts tropicales.

Nous, Canadiens, sommes sensibles aux problèmes relatifs à l'eau et en particulier aux grands fleuves. Plusieurs d'entre vous avez eu l'occasion, lors du Sommet de Québec, de faire une courte navigation sur le fleuve Saint-Laurent.

Ce grand cours d'eau est lui aussi menacé, comme la plupart des grandes voies d'eau de ce monde, tels le fleuve Sénégal, le Zaïre et d'autres cours d'eau qui arrosent ce continent. Aussi le Canada mettra-t-il en oeuvre, avec les pays d'Afrique francophone, un programme de gestion intégrée des grands fleuves.

Les problèmes d'érosion, de sédimentation et de transport de matières toxiques demandent une collaboration immédiate. Le Canada souhaite y apporter son concours et partager son expertise dans ce domaine. Nos espoirs pour l'avenir reposent largement sur le développement de compétences humaines et scientifiques.

Notre Sommet entend mettre l'accent sur la formation et l'éducation. La francophonie est aujourd'hui saisie du projet de créer une université à Alexandrie. La contribution du Canada à ce projet sera de prendre à sa charge une chaire en environnement.

Nous ferons appel à l'Université du Québec à Montréal, qui offre des cours spécialisés dans les sciences de l'environnement. Environ 500 000 \$ seront affectés sur deux ans à cette initiative.

La préservation de la vie sur notre planète, sous ses multiples formes, appelle un engagement de tous nos pays.

**Intervention du Très honorable Brian Mulroney  
Premier Ministre du Canada  
sur l'Espace Scientifique Francophone**

(Annexe 24)

Dès notre premier Sommet, nous avons reconnu l'importance du transfert de l'information scientifique et technique, de même que celle de la formation, en français, des scientifiques de nos pays.

Il s'agit là d'un enjeu crucial et, depuis Paris, le Canada a consacré une part importante de son effort financier, dans le cadre des Sommets, à des projets qui favorisent l'usage du français, langue scientifique.

L'avenir de la langue française et son rayonnement universel se jouent, dans une large mesure, dans les laboratoires, dans le vécu des institutions et dans les publications scientifiques.

L'exemple récent des Annales de l'Institut Pasteur nous a rappelé combien la position du français peut être précaire, notamment comme langue internationale de communication scientifique.

Le Canada et le Québec veulent faire leur part pour étendre le rayonnement du français comme langue de communication scientifique.

Ils ont décidé de lancer une revue scientifique bilingue consacrée aux sciences de l'environnement.

Nous confierons à un comité éditorial international, présidé par un scientifique, le soin d'assurer le meilleur équilibre entre les divers domaines scientifiques, entre les contributions du Sud et du Nord, entre le français et l'anglais.

Ses pages seront ouvertes aux meilleurs chercheurs des pays de la Francophonie et du Commonwealth.

Une fois retenus par le comité éditorial, les articles soumis en français seront publiés dans leur version originale, dans la partie française de la revue, et publiés en traduction dans la partie anglaise de la revue. Inversement, les articles présentés en anglais seront publiés comme tels dans la partie anglaise et en traduction dans la partie française de la revue.

Cet outil de communication au sein de l'espace scientifique sera largement distribué dans les deux communautés dont le Canada est un membre : la Francophonie et le Commonwealth.

Nous voyons là un élément de solution à cette tendance de certains de nos scientifiques à ne publier qu'en anglais dans le but d'assurer une meilleure diffusion de leurs écrits.

Le Canada souhaite enfin rejoindre une autre préoccupation de nos sommets en consacrant une partie importante du budget de cette revue à sa diffusion dans le Sud et à la participation de scientifiques du Sud à son contenu.

Au total, des crédits de 3,5 millions \$ seront alloués à ce projet sur une période de trois ans.

Bientôt, quand nous entrerons dans le troisième millénaire de l'histoire humaine, nous jetterons sans doute un regard sur le chemin parcouru.

Et quand viendra le moment d'analyser l'évolution des sciences et de prévoir son développement futur, il faudra qu'on puisse le faire en français.

**Intervention de S.E. M. Robert Bourassa  
Premier Ministre du Québec  
sur l'Économie Mondiale et l'Environnement**

(Annexe 25)

Monsieur le Président,

M'adressant pour la première fois à notre assemblée, vous me permettez de saluer les Sénégalais et les Sénégalaises à travers votre personne, de vous dire aussi notre reconnaissance pour l'accueil exceptionnel que vous nous réservez. Monsieur le Président du Sénégal, je vous apporte l'amitié et l'affection des Québécois.

La résolution sur la situation économique mondiale fait état à la fois de situations alarmantes et d'évolutions favorables dans les domaines économiques et financiers, privés et publics. Elle réfère de plus aux préoccupations évoquées au Sommet de Québec quant aux incidences des prix de base sur la capacité de remboursement des dettes. Enfin, elle rappelle la nécessité de soutenir le développement économique et social.

Le Québec souscrit aux perspectives générales évoquées, perspectives susceptibles de faire évoluer la situation dans le sens souhaité. Avec vous, nous recherchons les voies et moyens de soutenir le développement, la croissance et l'expansion.

Monsieur le Président, je constate avec satisfaction que la proposition de mon gouvernement visant la tenue d'une Conférence des Ministres de l'environnement des pays francophones a été retenue au niveau ministériel. Nous pourrions alors préparer notre participation solidaire à la Conférence mondiale sur l'environnement que compte tenir l'Organisation des Nations Unies en 1992.

Les problèmes de l'environnement dépassent les limites de nos territoires respectifs. Il n'y a pas de frontières francophones aux problèmes qui frappent notre monde.

Les conséquences de l'utilisation à grande échelle des énergies polluantes ne demandent aucun visa pour franchir nos frontières. L'air que nous respirons est le même pour tous quelle que soit la langue que nous parlons.

Voilà le genre de défi fondamental pour notre conférence : la problématique de l'environnement n'est pas propre aux pays francophones mais ses implications nous concernent. Leurs impacts se font sentir sur nous tous. Il nous faut poser ensemble des gestes significatifs.

Le gouvernement du Québec s'associe étroitement à la proposition du gouvernement canadien pour soutenir la recherche d'une synergie avec les forces vives des pays du Commonwealth, communauté de plus de 50 pays. Nous pensons à joindre notre réflexion et nos efforts aux leurs. Pour sa part, le Québec participera avec enthousiasme à la mise en oeuvre d'instruments valables capables de nous faire tous avancer autant dans la recherche que dans la mise en oeuvre de solutions communes.

J'espère que d'autres participants de notre conférence, je pense ici à nos amis du Cameroun, de l'Ile Maurice ou des Seychelles qui sont aussi autour de cette table et qui sont membres du Commonwealth apporteront leur voix à cette autre table.

Nos experts pourraient se joindre aux nôtres pour la recherche, l'expertise et l'intervention. Laissons à nos conseillers le soin de fixer les formes de notre coopération. Ils pourraient notamment envisager de concentrer leurs efforts en direction de l'information, de la collecte des données et de la mise en place de groupes d'intervention. Avec nos amis du Commonwealth, nous pourrions vraisemblablement infléchir ce qui doit l'être et constituer une coalition puissante pour faire évoluer la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Le défi de l'environnement exige courage et vision politique. Les effets de nos décisions ne seront pas immédiatement visibles. Mais nos actions doivent l'être et rapidement.

Les solutions aux problèmes que nous étudions appellent une large ouverture. Quand nous aurons construit notre propre concertation, pris contact avec les partenaires dont je viens de parler, se dessinera alors la force de notre communauté francophone.

**Intervention de l'Honorable Frank McKenna  
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick  
sur l'Environnement**

(Annexe 26)

Monsieur le Président,

Je désire ajouter ma voix à celles des Premiers Ministres du Canada et du Québec afin que nous tous réunis à cette table puissions soutenir un développement économique durable dans le plus grand respect de notre environnement.

En effet, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'avis que le développement économique passe nécessairement par la protection de l'environnement. Nous croyons que l'élaboration de politiques de protection et de conservation de l'environnement d'une part et la mise en oeuvre de stratégies de développement économique d'autre part ne sont pas nécessairement contradictoires ; elles sont plutôt complémentaires.

Notre génération a hérité d'un déficit environnemental de la même façon qu'elle a hérité d'un déficit financier. Mon gouvernement s'est engagé à répondre aux difficultés de la conjoncture actuelle afin de rendre à la prochaine génération ce que nous voulons tous et toutes pour nos enfants.

Au Nouveau-Brunswick, nous voulons ainsi nous assurer que les gouvernements, industries et individus fassent preuve de responsabilité environnementale afin de léguer aux générations futures un environnement propre et salubre, apte à procurer les éléments essentiels à une bonne qualité de vie.

De façon concrète, le Nouveau-Brunswick a adopté des mesures législatives pour assurer la protection de l'eau par une politique claire et précise visant à éliminer les contaminants industriels. Nous encouragerons l'achat de produits non toxiques tel les matériaux recyclés ou biodégradables et les produits à hauts rendements énergétiques. Nous sommes à définir un approche globale qui comprendra des programmes de recyclage et de gestion des déchets solides et toxiques.

Nous sommes à concrétiser nos objectifs en la matière en nous dotant d'un centre de recherche sur la qualité des sols ainsi qu'en développant une expertise hors-pair dans le domaine de la transformation de déchets de poissons en nourriture de poissons.

Mon gouvernement est convaincu que le développement économique et la protection de notre environnement sont complémentaires et que l'un peut contribuer à l'essor de l'autre.

A titre d'exemple, je vous dirai que nous vivons présentement l'aboutissement de cet objectif dans le domaine de l'aquaculture. Ainsi des 4 200 tonnes de production actuelle, nous estimons pouvoir quintupler cette production d'ici l'an 2000. Nous sommes particulièrement heureux de ces résultats parce qu'ils ont été obtenus en maximisant les ressources primaires et secondaires tout en minimisant les conséquences sur l'habitat aquatique.

Cette production s'effectue et continuera de s'effectuer en fonction d'une réglementation conséquente à nos premiers objectifs.

C'est dans cette perspective que vous me permettez de réitérer mon appui aux propos de mes collègues Premiers Ministres.

Merci.

**Exposé liminaire  
de S.E. M. Jean-Paul Hubert  
Président du Comité international du Suivi  
présentant le bilan des activités du  
Comité international du Suivi du Sommet de Québec**

(Annexe 27)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,

C'est pour moi un honneur et un plaisir que de déposer et résumer devant vous le rapport final du Comité international du Suivi du Sommet de Québec.

Cela nous donnera d'abord l'occasion de dresser un bref bilan des activités courantes du Comité du Suivi depuis septembre 1987. Nous rendrons ainsi compte de l'exécution du mandat général que vous nous aviez confié.

Dans un deuxième temps, nous attirerons votre attention particulière sur les résultats des travaux de deux sous-comités créés sur notre initiative, l'un sur «la promotion des langues et des cultures nationales», et l'autre sur «l'avenir des institutions francophones».

Dans ce dernier cas, il s'agissait pour nous de nous acquitter d'un mandat spécifique que vous aviez confié au Comité du Suivi du Sommet de Québec, soit, et je cite «...examiner avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT et soumettre des propositions concrètes à ce sujet.»

Vous serez invités à vous prononcer sur un important projet de «résolution relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du suivi du Sommet de Dakar» qui résume et concrétise les travaux de ce sous-comité.

Le Comité international du Suivi du Sommet de Québec tenu vingt et une réunions depuis sa mise sur pied, dont trois hors de Paris, à Marrakech, Bruxelles et Antananarivo respectivement.

Malgré les coûts impliqués, nous n'hésitons pas à recommander au Sommet de Dakar d'encourager la tenue d'un nombre limité de réunions du prochain Comité du Suivi hors de Paris, de façon à rendre plus présents les sommets et à augmenter leur visibilité auprès des diverses capitales et des populations de nos pays.

Nos activités courantes se sont résumées à l'accomplissement de notre mandat général tel que d'abord déterminé au Sommet de Paris, puis reconduit à Québec.

Il serait utile d'en rappeler les grandes lignes :

- coordonner l'exécution des décisions du Sommet;
- choisir, dans les programmes prioritaires retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, les projets à mettre en oeuvre;
- déterminer et mobiliser les moyens financiers nécessaires à leur exécution ;

- en confier la réalisation à des organismes existants, comme l'ACCT, ou d'autres en fonction de leurs compétences spécifiques ;
- suivre la marche de ces projets, en concertation étroite avec les responsables de réseau et les opérateurs.

Dans la pratique, et eu égard à la préférence manifestée par le Sommet de Québec de voir ses décisions mises en oeuvre dans un cadre multilatéral et par le canal de fonds spéciaux créés en priorité auprès de l'ACCT, le Comité a d'abord dû concevoir et adopter des principes de gestion de ces fonds multilatéraux.

Ce fut là tâche ardue, en raison notamment des pratiques financières et administratives variant d'un pays bailleur de fonds à l'autre, de conceptions conséquemment différentes sur les modalités de gestion et de contrôle de ces fonds, des choix à faire entre différents opérateurs eux-mêmes de nature juridique diverse.

Une fois adoptées ces règles de gestion, douze de ces fonds multilatéraux furent créés

- un «fonds commun» placé auprès de l'ACCT;
- six «fonds sur objectifs» également confiés à l'ACCT, soit un pour chacun des cinq réseaux, et un pour le programme de «scolarisation des enfants francophones»;
- trois «fonds de solidarité» créés spécialement par le Sommet de Québec et destinés au Liban, au Tchad et aux victimes de l'apartheid; leur administration fut confiée au programme spécial de développement (PSD) de l'ACCT;
- et enfin deux «fonds sur objectifs» créés auprès de l'AUPELF pour le programme «Université des réseaux d'expression française» (UREF), et de Radio-France Outremer pour le «Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones» (CEMAF).

La multiplicité de ces fonds pourra paraître complexe. Elle l'est. Mais la formule correspondait aux nécessités du moment et aura finalement très bien servi le suivi du Sommet de Québec. Vous verrez que pour le suivi du Sommet de Dakar, notre Comité recommande que soient simplifiés les mécanismes de financement.

Depuis septembre 1987, et pour une période s'étendant jusqu'à la fin de la présente année, les projets retenus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Québec ont pu bénéficier d'un financement global de 680 717 625 FF ; de ce montant qui comprend par exemple le financement des Jeux de la Francophonie, plus de 355,5 millions FF ont été déposés dans divers fonds multilatéraux ; plus de 80,2 millions FF sont venus de la partie du budget régulier de l'ACCT, multilatéral par essence, que celle-ci a consacré spécialement à la mise en oeuvre de projets issus du Sommet (cela équivaut à 80% de son budget programmé, une progression par rapport aux 30% pour le suivi du Sommet de Paris) enfin 245 millions FF furent ajoutés dans le cadre de diverses actions bilatérales. Et nous pouvons affirmer qu'environ 80 pour cent des actions découlant des décisions que vous avez prises à Québec ont pu ainsi être réalisées ou sont en voie de l'être.

Cela n'eut été possible sans la présence de nombreux facteurs qui se sont avérés essentiels à la bonne marche du suivi. D'abord, le travail inlassable des réseaux et de leurs responsables, ceux-ci devant souvent travailler sans grand soutien logistique autre que ceux fournis par leurs administrations nationales et par l'ACCT. Puis la coordination croissante entre ces derniers et les divers opérateurs pressentis par le Suivi dont, au tout premier titre, l'ACCT et ses directeurs généraux. Enfin, et ce ne fut pas là le moindre, la collaboration étroite et continue entre le CIS et le Secrétaire Général de l'Agence, soit directement par l'entremise

d'un comité consultatif conjoint mis en place à votre demande au Sommet de Québec, soit en la personne de son Conseiller Spécial chargé du Suivi au sein de son cabinet ; ce dernier a d'ailleurs pris part à presque toutes nos réunions.

L'occasion ne se prête pas, dans ce bref bilan, à une énumération même résumée des projets réalisés ou des actions lancées dans chacun des réseaux ou hors-réseaux depuis le Sommet de Québec. Le rapport qui vous est remis en fait un descriptif complet et exhaustif, y compris sur le plan des financements individuels de chaque programme et projet.

Nous avons cependant choisi d'attirer votre attention sur un petit nombre de points particuliers.

Par exemple, on peut souligner le précédent qu'a constitué la création d'un Institut de l'Energie des pays ayant en commun l'usage du français en tant qu'organe subsidiaire de l'ACCT, en vertu de l'article 7 de sa charte. Ce précédent pourrait ouvrir une voie intéressante à un développement plus décentralisé de la Francophonie multilatérale. L'expérience vaudra d'être suivie de près et évaluée, notamment au plan des coûts et de l'efficacité, et des dédoublements à éviter avec la maison-mère.

L'entrée en onde de TV5 Québec-Canada en août 1988 ne rend que plus actuel le projet d'extension de TV5 à l'Afrique. Ce projet, qui n'est pas le seul concernant l'espace télévisuel du continent africain et qui aurait le mérite d'élargir l'éventail des émissions disponibles en Afrique, est déjà largement débattu sur la place publique. Il ne faudra pas oublier qu'il soulève la nécessité d'un soutien en parallèle à la production audio-visuelle des pays du Sud, pour laquelle notre Comité a augmenté par deux fois en un an sa ligne budgétaire.

L'entrée en scène de l'Université des Réseaux d'expression française (UREF), programme majeur touchant l'enseignement supérieur et la recherche au sein de l'AUPELF, interpelle sérieusement cette pionnière parmi les ONG francophones ; elle est aussi occasion de réactiver la coopération interuniversitaire, notamment au bénéfice des universités du Sud.

Les trois fonds de solidarité, créés de façon ponctuelle en faveur du Liban, du Tchad et des victimes de l'apartheid, nous fournissent l'occasion de souligner les apports de l'extérieur qu'ils ont suscités, par exemple de la part du PNUD (pour le Tchad), et du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (pour les victimes de l'apartheid) ; il faut féliciter et encourager de tels apports. Une ombre au tableau, cependant : les difficultés pratiques rencontrées pour mettre à profit plus rapidement le fonds pour le Liban, pour des raisons que tous comprendront.

Toujours sur ces «fonds de solidarité», ils pourront avoir une tendance naturelle à vouloir se perpétuer, voire même à se multiplier. Qui n'a pas ses besoins urgents et ses circonstances particulières ? Or il existe déjà à l'ACCT un «programme spécial de solidarité», alimenté multilatéralement, et utilisé de façon ponctuelle. On peut se poser la question à savoir si la voie d'un fonds unique de solidarité, par opposition à la multiplication de fonds individuels, ne répondrait pas mieux à l'esprit des sommets.

Je m'en voudrais aussi de ne pas faire état des résultats positifs et encourageants obtenus suite à l'intervention du Président en exercice du Sommet de Québec, le Premier Ministre du Canada, auprès du Président du Comité international olympique, et à celle des missions diplomatiques de nos pays à Séoul, concernant la place du français aux Jeux Olympiques.



Enfin, il faut mentionner que les préparatifs pour la tenue au Maroc, du 8 au 22 juillet prochain, des premiers Jeux de la Francophonie, organisés par la CONFEJES selon les souhaits du Sommet de Québec, vont bon train. Il s'agit là d'un projet coûteux et ambitieux, dont le succès requiert l'adhésion et le soutien de tous. Il ne faudra pas craindre, d'ici une deuxième édition prévue pour 1993, d'évaluer la pertinence de la formule retenue.

Je voudrais maintenant en venir aux travaux des deux sous-comités mentionnés antérieurement.

C'est à Marrakech en mars 1988 que notre Comité a ressenti l'impératif de préparer les voies à une prise en compte accrue des préoccupations culturelles des pays du Sud dans le contexte de la «Francophonie des Sommets».

Et c'est à cette fin que fut créé le sous-comité sur la «promotion des langues et des cultures nationales», dont la présidence fut confiée à M. le Ministre Valentin Mihindou Mi-Nzambe, conseiller personnel du Président du Gabon. Par là notre Comité entendait se faire le promoteur de l'urgente nécessité de faire la preuve que la Francophonie doit, pour s'épanouir pleinement, demeurer bien ouverte à l'ensemble des cultures des pays qui participent à ses Sommets.

Le rapport Mi-Nzambe énonce par exemple que «la Francophonie est riche de la diversité de communautés linguistiques et culturelles réparties sur les cinq continents». Que «chacune de ces communautés s'identifie à sa culture, définie comme l'excellence de sa vie et de sa pensée». Qu'en dehors de la langue française, langue commune, plusieurs peuples participant à l'aventure francophone possèdent également leurs propres langues, qui non seulement constituent le vecteur premier de la communication, mais également «l'interprétant de leur société». Et enfin, «que toutes ces cultures et toutes ces langues sont égales en dignité».

Il nous est apparu que cela, la «francophonie des sommets» non seulement ne doit pas le masquer, mais qu'il lui faut le verser au creuset même de son action.

Nous nous réjouissons de constater que le contenu et les conclusions de ce rapport ont largement inspiré les travaux du Comité international préparatoire du Sommet de Dakar et qu'ainsi le thème central des travaux de ce sous-comité est devenu l'un des enjeux et défis majeurs qui vous est soumis pour discussion.

Pour terminer, j'en viens au mandat spécifique du CIS, évoqué au début de ma présentation, concernant l'avenir des institutions francophones. Il s'agissait là d'une question d'une importance majeure pour le développement de notre jeune «francophonie des sommets», d'une question qui vous a préoccupés dès le Sommet de Paris, d'une question enfin qui, de par votre volonté expresse telle qu'exprimée au Sommet de Québec, devait constituer un point central de vos délibérations à Dakar.

Nous avons confié la présidence du sous-comité sur «l'avenir des institutions francophones» à M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec à Paris. Monsieur Roy et son sous-comité ont consacré non moins de 26 réunions à des consultations et à une réflexion qui les ont amenés à nous soumettre un rapport exhaustif, un rapport qui n'a évité aucun aspect de la question.

Sa pièce maîtresse est un projet de «résolution relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du suivi du Sommet de Dakar». Celle-ci se veut une transcription en mode opérationnel des résultats des consultations et de la réflexion du sous-comité Roy.

Tout comme le rapport dont il découle, ce projet de résolution a été unanimement adopté par le CIS d'abord, puis a reçu l'aval complet de la première réunion ministérielle préparatoire au Sommet de Dakar. C'est ainsi qu'il est maintenant soumis à votre discussion et à votre approbation éventuelle.

Le préambule de la résolution rappelle en quelques mots l'héritage des deux premiers Sommets, dont la création d'un Comité du Suivi, l'invitation faite dès le Sommet de Paris à une réforme des institutions francophones, enfin la problématique précise évoquée au Sommet de Québec sur cette question. Il rappelle aussi votre désir de privilégier l'action et les financements multilatéraux, et de préserver la pluralité institutionnelle de la Francophonie tout en simplifiant les modes d'opération et en renforçant les mécanismes de coordination. Il prend acte de l'évolution positive de l'ACCT souhaitée par les Sommets. Il tient compte aussi des aspirations légitimes du monde associatif francophone.

A partir de ces fondements, la résolution procède à une série de recommandations qui sont apparues, au CIS d'abord, puis à la récente conférence ministérielle de Paris, le plus susceptible de répondre et aux attentes que vous avez manifestées à Paris et à Québec, et à celles du monde francophone. En voici un résumé.

- Le Comité international du Suivi est maintenu dans l'intégralité de ses fonctions et pouvoirs. Sa légitimité lui venant des Chefs d'Etat et de Gouvernement, elle lui permet de jouer un rôle essentiel de coordination générale, et d'arbitre de l'interprétation de la volonté exprimée par les Sommets. C'est à lui que répondent l'ACCT et les autres opérateurs directs, s'agissant des fonds du Sommet.

- Un Comité international préparatoire aux Sommets est aussi maintenu comme instance finalement responsable de l'ensemble des propositions à faire aux Sommets, y compris, et notamment, au titre de leur Volet I sur les questions de politique internationale et d'économie mondiale.

- L'ACCT se voit confier un rôle accru, au titre de l'animation, de la consultation, et comme relais privilégié de l'action des Sommets. La garantie institutionnelle qu'elle offre à la dimension multilatérale de la Francophonie y est pour quelque chose.

En conséquence, et comme vous l'aviez indiqué à Québec, sont intégrés en son sein le rôle et les fonctions des réseaux : soit le mandat de proposition de programmes aux CIS et CIP, ainsi que la faculté de suggestion d'affectation budgétaire. C'est en vertu de ce mandat que le secrétaire général participe dorénavant aux réunions des CIS et CIP, consacrés au volet coopération.

- C'est également l'ACCT qui accueille et gère un fonds multilatéral dorénavant unique, destiné au financement de la majorité des actions des Sommets.

- La participation aux réseaux, même intégrés à l'ACCT, demeure ouverte à tous les Etats et Gouvernements présents au Sommet, que ceux-ci soient membres ou non de l'ACCT.

L'ACCT assume la responsabilité de la préparation et du suivi de toutes les conférences ministérielles sectorielles décidées par les Sommets. CONFEMEN et CONFESJES conservent cependant leur autonomie comme conférences ministérielles permanentes, mais collaborent étroitement avec l'ACCT.

- La résolution reconnaît ensuite les acquis du pluralisme en francophonie et insiste sur le rôle essentiel des autres partenaires directs du CIS, en particulier l'AUPELF, en ce qui concerne le programme UREF, et pour lequel elle demeure un opérateur multilatéral privilégié.

- Dans cette optique, le Comité consultatif conjoint CIS/ACCT est élargi formellement aux autres opérateurs directs.

- Ensuite, la résolution reconnaît la contribution du monde associatif multilatéral francophone et prévoit le renforcement de son rôle de relais et de partenaire actif. Elle appelle à une réforme du conseil consultatif de l'ACCT et souhaite l'addition au Cabinet du Secrétaire général d'un agent de liaison chargé des associations, tout comme il en existe déjà un pour le Sommet.

- Enfin le rôle éminent de l'AIFLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, est reconnu comme élément important de stimulation et d'influence pour le succès des décisions des Sommets.

Monsieur le Président, ces propositions soumises par le Comité international du Suivi du Sommet de Québec ont déjà fait l'objet d'un très large consensus. Elles s'inspirent d'un pragmatisme développé à la lumière des expériences qui ont marqué l'évolution des institutions de la francophonie, notamment depuis le premier Sommet.

Nous avons confiance que si vous décidiez que suite doive leur être donnée, la «francophonie des sommets» ferait un pas majeur dans la voie d'une coordination plus efficace et plus simplifiée de ses projets et de ses ressources ; notre démarche multilatérale serait enrichie ; et notre pluralisme réconforté.

Le Comité international du Suivi n'a pas la prétention que cette étape constitue un point final à l'évolution institutionnelle de la Francophonie. Si l'on ne peut ni ne doit réformer sans arrêt, il nous faut préserver notre volonté d'affiner les instruments de la collaboration unique développée par les Sommets. C'est sans doute pourquoi vous voudrez peut être que la mise en oeuvre de la résolution qui vous est soumise fasse l'objet d'une évaluation ultérieure.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation, voilà pour l'essentiel des travaux de notre Comité. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Intervention de S.E. M. Robert Bourassa  
Premier Ministre du Québec  
sur l'avenir des institutions francophones**

(Annexe 28)

Le sous-comité sur l'avenir des institutions francophones a dégagé un consensus historique entre les différentes composantes de la francophonie. La tâche n'était pas facile mais je crois qu'il a fort bien réussi.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je tiens à signaler la qualité du travail accompli par cette équipe surnommée sous-comité Roy du nom de son Président.

Au cours des récentes années, de plus en plus de pressions se sont exercées pour qu'à tous les niveaux on relève les défis de la modernité. Depuis 1985, nous avons déjà eu l'occasion de nous rencontrer trois fois pour construire notre communauté, lui donner une cohésion nécessaire à son développement et pour engager des actions communes dans des domaines où se jouent les grands enjeux modernes. Il fallait aller plus loin dans notre recherche de cohésion.

Le mandat du sous-comité Roy se situait dans cette perspective et à la suite d'un long travail de réflexion et de concertation, les membres ont convenu à l'unanimité de nous proposer un virage dont les points majeurs demeurent le maintien des prérogatives du Comité international de préparation et du Comité international du suivi et l'accroissement du rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique à laquelle seront intégrés les réseaux de coopération.

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique aura fort à faire. Il faudra éviter le piège d'une centralisation excessive mais aussi la tentation de créer de nouvelles institutions. L'objectif à atteindre est d'assurer une meilleure coordination des actions et une gestion simplifiée des fonds.

Je souligne au passage une innovation qui me paraît prometteuse car le modèle d'organe subsidiaire tel que l'institut de l'énergie permet l'accès à des domaines de compétences spécialisées tout en élargissant les sphères d'influence de l'Agence.

Défi de taille que le travail à accomplir. Défi auquel doit s'attaquer dès maintenant l'Agence et qui requiert réflexion et action, dans la continuité et l'ouverture sur l'avenir.

Vous aurez compris, Monsieur le Président, que le Québec apporte tout son appui au rapport du sous-comité Roy sur les institutions francophones, et au travail d'ajustement des structures et d'évolution des mentalités auquel il faut maintenant s'attaquer résolument.

**Exposé liminaire  
de S.E. M. François Mitterrand  
Président de la République Française  
sur la Francophonie, les langues et cultures nationales**

(Annexe 29)

A l'ordre du jour de ce 3ème Sommet francophone, vous avez souhaité que figure la question des rapports du français et des langues nationales. Le Comité international du Suivi a préparé un rapport sur ce sujet. Les syndicats des enseignants ayant en commun l'usage du français, réunis à Dakar, en avril dernier, ont demandé «un aménagement linguistique favorable au développement des diverses langues nationales en harmonie avec celui du français». Les membres du Haut Conseil de la Francophonie ont consacré leur dernière session à «la pluralité des langues en francophonie». Nous sommes donc au coeur d'un débat qui intéresse le monde francophone dans son ensemble. Et je vous rappelle que, dès notre première rencontre, à Paris en 1986, nous avons affirmé la pluralité des langues et cultures dans la francophonie.

Nos Etats regroupent 420 millions d'habitants, combien sont francophones ? 100 millions peut-être. Peut-on fonder un bi-ou un multilinguisme avec de telles données ? La situation et l'avenir du français dans les pays multilingues dépendent de chaque Etat et de chaque peuple.

En tous cas, la vocation nationale que peut avoir le français n'efface pas les principales langues nationales. La persistance, l'importance de la langue française reposent aujourd'hui sur les efforts de formation consentis par nos Etats, sur l'usage qui en est fait, sur sa rentabilité comme moyen de communication, de coopération, d'échange notamment dans les domaines scientifique et technique.

Tous les Etats francophones doivent disposer des moyens de décider librement de leur politique linguistique. Il faut garder à l'esprit que la situation des langues dans le monde arabe, africain, créole ne s'oppose pas à la promotion d'une ou de quelques langues nationales dans chaque état. Ainsi l'arabe est la ou l'une des langues officielles d'une dizaine d'Etats dans le monde francophone. Les habitants des Antilles ou des îles de l'Océan Indien parlent leur langue maternelle, c'est-à-dire des créoles à base lexicale française.

En Afrique subsaharienne sont parlées près de 2000 langues. Mais, parmi celles-ci se détachent des langues de communication plurinationales, comme le swahili, le haoussa, le peul, le songhaï, le malinké, le bambara, le kirundi, le kikongo ou le lingala. Je ne peux toutes les citer.

Quelques langues locales dominant régionalement sans s'imposer à l'échelle nationale et si elles ne jouissent pas du statut de langue officielle, la plupart des Etats leur ont accordé le statut de langue nationale. Tant et si bien que le français aura de plus en plus à compter avec des langues partenaires. Le monde francophone, dans son ensemble, doit l'admettre et nous sommes ici pour en parler.

Il est vrai que, politiquement une langue unique est un facteur considérable d'unité, en particulier dans les pays qui regroupent de nombreuses ethnies. Néanmoins, respecter la langue et la culture de l'autre, c'est non seulement permettre aux langues locales d'exister,

mais encore augmenter leur audience et leurs capacités créatrices. Mais, attention, ne rêvons pas pour autant au mythe d'une société idéale multilingue, pluriculturelle où les intérêts individuels et régionaux l'emporteraient sur ceux de la société et de l'Etat. Souvenons-nous de la Tour de Babel. Partout une langue nationale est une nécessité et pas seulement politique et administrative. Chaque peuple a besoin d'une langue partagée.

Bien des membres de notre Communauté sont dans une situation où le bilinguisme, ou même le trilinguisme, est une nécessité. Et il est impossible de vouloir traiter toutes les langues des pays en situation de multilinguisme sur un pied d'égalité.

Que voulons-nous ? Que recherchons-nous ? Développement, communication, circulation des hommes et des idées, solidarité, tolérance passent par le partage de mêmes langues. De multiples langues dominantes parcourent le monde francophone, elles pourraient faire l'objet d'enseignements, du moins dans les secteurs voisins de leurs pays d'usage dominant.

Méfions-nous de l'exacerbation des particularismes et plaidons pour l'universalité des formes de la pensée humaine, pour l'usage commun de mêmes langues de culture et de communication. Développons l'usage du français ; ouvrons la porte aux néologismes, aux créations. Faisons circuler auteurs et créateurs du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord. Écoutons-nous, entendons-nous.

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique a, dans ce domaine, un rôle considérable à jouer. Pourquoi ne lui tracerions-nous pas des axes d'actions ambitieuses et généreuses ?

Lors de la dernière session du Haut Conseil de la Francophonie, Madame Héritier-Auge qui est professeur au Collège de France, avait fait des propositions que j'aimerais vous soumettre :

- créer un dépôt légal des oeuvres écrites tant en français que dans les langues dominantes des Etats de la Communauté francophone ;
- organiser une centrale d'achat des ouvrages littéraires, scientifiques, techniques, publiés en français ou dans les langues d'usage courant, dans les pays de la Francophonie pour répartir ces ouvrages dans les bibliothèques nationales et universitaires selon les demandes et les besoins;
- octroyer des bourses à des étudiants qui mèneront leurs études à partir de projets agréés;
- encourager la traduction en français d'ouvrages écrits dans les langues dominantes des pays de la francophonie et de la traduction en langues dominantes d'ouvrages écrits en français;
- encourager tous les travaux linguistiques visant à la constitution d'un Trésor des variantes et des parlers dérivés du français.

A chacun de vous de discuter, d'approuver ces projets ou de les rejeter, d'en soumettre de nouveaux.

Il faut que le monde francophone vive, bouge, s'ouvre, s'enrichisse, se développe. C'est à nous de le faire.

**Exposé liminaire**  
**de S.E. M. Azeddine Laraki**  
**Premier Ministre du Royaume du Maroc**  
**sur l'Espace Scientifique Francophone**

(Annexe 30)

Dans la compétition internationale, le développement de la science et de la technologie, facteurs indispensables du progrès, le français doit s'exprimer dans la recherche, la créativité et l'innovation. Ce faisant, les pays qui en ont fait leur moyen d'expression ou d'ouverture maintiendront dans l'espace francophone le niveau intellectuel requis pour assurer leur contribution au bien être de l'humanité.

Pas plus dans le contexte européen que dans le reste du monde, la francophonie ne doit être un simple patrimoine à sauvegarder, mais un espace d'échange très libre des connaissances, des créations littéraires, artistiques et audio-visuelles.

Cela implique que doivent être progressivement éliminés les écarts immenses qui séparent dans ces domaines les pays du Nord et ceux du Sud.

En particulier l'Afrique ne se maintiendra dans cet espace que si l'information scientifique et technique, la recherche et la formation supérieure s'y développent pour rattraper progressivement son retard sur le Nord francophone. Il s'agit d'arrêter la fuite des cerveaux qui paralyse tout progrès sur le continent africain, d'y ramener et d'y fixer les chercheurs, de faire émerger et de valoriser tout ce qu'il y a de meilleur au Sud en matière de science et de recherche, d'enseignement et de technologie, d'y installer les centres d'excellence nécessaires au développement. Il appartient donc à la francophonie, par le partage des idées, des connaissances et des techniques que permet une langue commune, de conforter les échanges Nord-Sud qui conditionnent l'émergence scientifique de l'Afrique et la reconquête de sa capacité endogène de création.

En créant cinq réseaux dans des domaines réputés stratégiques, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entendu donner priorité à la science et à la technologie au service du développement : les biotechnologies, les énergies nouvelles et renouvelables, la maîtrise de la communication moderne, l'approche industrielle de la culture, l'adaptation de la langue à la machine et son industrialisation, l'informatique dans ses applications les plus diverses, la formation moyenne et supérieure, la recherche, l'information et sa diffusion révèlent quelques unes des préoccupations prioritaires des Sommets.

Des instruments sont nécessaires à la réalisation de ce vaste dessein qui devra s'inscrire dans un véritable espace scientifique francophone.

A ce sujet, l'UREF (l'Université des Réseaux d'Expression Française) est un programme du Sommet de Québec mis en oeuvre au sein de l'AUPELF. Le Comité international du suivi l'a désignée comme «opérateur privilégié avec comme mission de traiter l'ensemble des projets relatifs à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur». Elle développe vingt programmes majeurs pour consolider l'espace scientifique francophone.

Dans cette dynamique nouvelle, le Sommet devrait inviter l'AUPELF à adapter, sous son contrôle, ses structures et ses moyens.

La dimension scientifique et technologique de cette démarche devrait pouvoir entraîner dans son sillage le monde du commerce et de l'industrie et susciter la création et le développement d'un véritable partenariat entre les entreprises, les universités et les instituts de recherche.

Mais toute innovation doit être portée à la connaissance de la communauté scientifique et technique. Il convient à tout prix que des réseaux organiques soient mis en place pour permettre la circulation de l'information scientifique et technique et créer entre les savants et les chercheurs francophones un réseau solide de communication que permettent aujourd'hui les banques de données, l'informatique et la télématique. La BIEF ou «Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones» est un excellent projet. Mais ce n'est qu'une première étape. Dans une seconde phase la BIEF devrait mettre en place un système de liaison sûr et rapide, des documents primaires et un centre d'échange des imprimés.

Dans ce domaine, une collaboration aussi bien Sud-Sud que Nord-Sud est nécessaire et possible. En particulier les travaux de recherche réalisés en commun entre les savants du Nord et du Sud sur les thèmes élaborés en commun, permettront de briser l'isolement des hommes de science des pays en voie de développement.

Ils permettront aussi aux savants du Sud de plus en plus nombreux à travailler pour le compte des laboratoires du Nord, de faire profiter leur pays d'origine des résultats de leurs travaux, y compris leurs applications industrielles.

Il est évident qu'avant d'en arriver là, une solide formation de base est indispensable. Si l'essentiel doit en être donné dans les universités nationales, la mobilité dans l'espace scientifique francophone des étudiants à partir d'un certain niveau, doit être facilitée.

C'est pourquoi, le programme CIME ou Cursus Intégré pour la Mobilité des Etudiants doit être fermement soutenu, car il permettra aux étudiants d'effectuer une partie de leur scolarité à l'extérieur de leur pays et d'en obtenir la validation dans leur université d'origine.

Dans le même ordre d'idées la coopération régionale doit être facilitée en conférant à certaines institutions nationales scientifiques déjà existantes et performantes, une dimension régionale afin d'en tirer le meilleur parti, sans recours à la création coûteuse de nouvelles institutions.

Les Centres régionaux d'Enseignement spécialisés en Agriculture (CRESA) sont en ce sens exemplaires : les CRESA se constituent à partir du renforcement des structures nationales d'enseignement supérieur agronomique. Un premier maillon est en train d'être mis en place à Abidjan.

Pour réussir, ce programme doit obéir à un minimum de règles pour le choix des centres comme pour leur perfectionnement. Cela n'exclut pas si besoin en est, la création de centres de recherche et de formation multilatérale. Le premier de ces centres, en l'occurrence l'Institut International de Recherche Scientifique pour le Développement, se met en place également en Côte d'Ivoire à Adiopodoumé.

D'autres initiatives sont avancées : l'Université du Sahel et l'Université d'Alexandrie. Pour cette dernière, deux grands départements l'un consacré à la nutrition et la santé et l'autre à l'administration et la gestion seront ouverts dans un premier temps. Quant à l'Université du Sahel qui sera appelée à traiter les problèmes du développement en milieu aride, elle fait actuellement l'objet d'une étude approfondie.



Tels sont les principaux axes de développement scientifique et technique francophone qu'il m'a semblé utile de soumettre à votre réflexion. Ils sont de nature à permettre à la francophonie d'occuper la place qu'elle mérite dans l'univers scientifique.

En somme, c'est de la pensée avant le «mot» qu'il faut attendre l'innovation ; car la langue n'est qu'un instrument au service de l'esprit. Il ne faut point en vouloir à la langue. C'est aux savants, aux chercheurs qu'il appartient de faire preuve d'imagination créatrice, pour imposer en même temps que le concept le mot qui le véhicule. C'est le sens qu'il convient de donner à l'appel de Son Excellence le Président Abdou Diouf quand il a demandé aux savants et chercheurs du monde francophone «de délivrer en français les messages du progrès».

**Exposé liminaire de S.E. M. Pierre Buyoya  
Président de la République du Burundi  
sur l'Éducation et la Formation**

(Annexe 31)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Je voudrais vous exprimer mes sincères remerciements pour la confiance que vous avez placée en mon pays le Burundi, en lui demandant d'être rapporteur de vos travaux et de vous présenter le nouveau domaine stratégique d'intervention du Sommet: «l'Éducation et la Formation».

Je saisis cette occasion pour vous transmettre les salutations cordiales du peuple burundais tout entier, les vœux de plein succès à ce Sommet, en même temps que j'exprime la profonde gratitude de ma délégation au Président de la République du Sénégal et à travers lui, au peuple et au Gouvernement sénégalais pour l'invitation et les dispositions prises afin que cette rencontre se déroule dans les meilleures conditions.

La langue française qui nous unit et qui est devenue notre patrimoine commun, peut et doit être un instrument dynamique qui permettra à nos peuples de mieux se connaître, de développer une coopération mutuellement avantageuse, non seulement entre les pays du Nord et ceux du Sud, mais aussi entre les pays du Sud eux-mêmes.

Excellence, Monsieur le Président, comme c'est la toute première fois que je prends la parole devant ce Sommet des pays frères et amis ayant en commun l'usage du français, vous me permettez de dire un mot sur la situation dans mon pays après la crise du mois d'août 1988, qui a indigné tous nos amis, et a retenu l'attention de la communauté internationale et dont les commanditaires n'avaient d'autre mobile que de saboter la politique d'unité nationale initiée par la troisième République instaurée le 3 septembre 1987 au Burundi.

Mon gouvernement a décidé, dès le début, de gérer la crise dans la plus grande transparence, en témoignant les nombreuses visites sur les lieux des troubles, des représentants de certains de vos pays ainsi que les journalistes du monde entier pour constater les faits.

Monsieur le Président, aussitôt le calme revenu, des mesures ont été prises pour faciliter le retour des personnes réfugiées dans les pays voisins et l'opération s'est déroulée à notre grande satisfaction puisque 98% des cinquante mille réfugiés sont déjà revenus au pays.

C'est ici une occasion de plus de remercier les pays voisins, en particulier ceux de la Communauté économique des pays des grands lacs, les pays amis et les organisations internationales pour le concours précieux qu'il nous ont apporté.

Aujourd'hui, la tâche principale qui s'impose à nous est la poursuite de la réconciliation nationale engagée dès l'instauration de la troisième République. Les événements d'août 1988 n'ont pas changé notre détermination ; loin de nous faire renoncer au processus déjà entamé, ils nous ont peut être amené à accélérer l'allure en mettant en oeuvre des réformes profondes dans le sens de plus d'équité, d'égalité de chances pour tous et de développement harmonieux de toute la population.

C'est ainsi qu'un gouvernement d'unité nationale a été formé en octobre 1988 et qu'une commission nationale consultative chargée d'étudier à fond la question de l'unité nationale a été constituée. Cette Commission vient de déposer son rapport qui contient un grand nombre de recommandations. Celles-ci visent notamment la consolidation de l'unité de tous les Burundais par le respect de la vie humaine et de tous les droits de l'homme, le rejet de la division et de la discrimination, le refus de toute idée d'élimination physique. Ces recommandations ont été examinées par les plus hautes instances politiques du pays qui se sont engagées à les appliquer.

De plus, un appel solennel vient d'être réitéré à tous les Burundais réfugiés à l'étranger suite aux troubles que le Burundi a connus, de regagner leur mère patrie et de participer à cette grande oeuvre de réconciliation nationale.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement, le combat dans lequel mon pays est engagé et pour lequel je sollicite l'appui de la communauté francophone.

Revenant au thème «Education-Formation» dont il m'a été fait l'honneur d'introduire le débat, j'aimerais observer que les deux premiers Sommets ont souligné le rôle et l'importance de la formation et du perfectionnement, à telle enseigne que les cinq secteurs d'intervention retenus jusqu'ici, à savoir l'agriculture, l'énergie et l'environnement, la culture et la communication, l'information scientifique et le développement technologique, les industries de la langue, ont vu la constitution de «réseaux» avec une mise en place des programmes spécifiques de formation, mais sans que le secteur éducatif ne bénéficie d'une approche globale et rationnelle des projets susceptibles d'aider les pays du monde francophone à répondre aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés.

Problèmes de langue de communication, de compréhension mutuelle et d'enseignement; d'égal accès à la scolarisation ou à l'alphabétisation de toutes les couches sociales, plus particulièrement des laissés pour compte du système éducatif traditionnel que sont les jeunes ruraux et les femmes ; problèmes d'insuffisance des structures d'accueil et de personnel face à une demande d'éducation croissante ; de la dégradation des conditions pédagogiques liée à la massification de l'enseignement ; de l'insuffisante insertion socio-professionnelle des jeunes issus des systèmes scolaires et universitaires, etc.

C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui comme une nécessité de prendre en compte l'éducation et la formation comme domaine stratégique d'intervention, et nous savons gré à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal d'avoir manifesté le souhait de voir ce Sommet mettre un accent particulier sur ce domaine.

De leur côté, les 40ème et 41ème sessions de la Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) tenues successivement à Bujumbura en avril 1988 et à Paris en avril 1989 ont recommandé que les Chefs d'Etat et de Gouvernement inscrivent l'éducation et la formation parmi les secteurs d'intervention de la coopération multilatérale, à la fois, pour la préservation et la diffusion du français, la consolidation dans la diversité de la Communauté francophone et la réalisation du développement économique et social de nos nations.

L'ampleur des besoins et l'insuffisance des moyens nécessaires pour y faire face obligent à une approche graduelle, à une identification des programmes majeurs et prioritaires de façon à éviter la multiplication des projets ponctuels et la dispersion des efforts.

Trois axes majeurs sont ainsi proposés à ce Sommet de Dakar compte tenu des réalisations accomplies après les Sommets de Paris et de Québec, et de l'action de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), ainsi que d'autres institutions francophones de coopération multilatérale tels que la CONFEMEN, la CONFEXES, le CAMES et l'AUEPEL.

Il s'agit en l'occurrence :

- de l'enseignement de la langue française,
- de la formation initiale et continuée des personnels de l'éducation,
- de l'édition scolaire et la fabrication de matériel didactique.

### **1 - De l'enseignement du français**

La qualité de l'enseignement du français conditionne l'efficacité des systèmes éducatifs qui utilisent cette langue comme véhicule de connaissances et de savoir-faire.

Comme le français est loin d'être toujours la langue maternelle des apprenants, il s'avère indispensable de rechercher une didactique du français langue seconde qui prend en compte les environnements socio-linguistiques, tel que la CONFEMEN l'a déjà entrepris pour l'enseignement du français à l'école africaine et développer la coopération entre les centres de français langue étrangère, pour mettre en cohérence les programmes et diplômes, et organiser le flux d'étudiants et de boursiers venant des pays non francophones environnants.

### **2 - De la formation des personnels de l'éducation**

La valorisation des ressources humaines est une exigence de tout projet d'éducation et de développement, et de la qualité des personnels de l'éducation dépend celle de l'enseignement dispensé, et partant du développement économique, social et culturel.

Comme dans de nombreux pays les besoins de scolarisation entraînent un recrutement massif d'enseignants auxquels il est difficile de dispenser une formation pédagogique solide, celle-ci devrait viser comme cibles surtout les agents multiplicateurs des différents niveaux d'intervention au sein du système éducatif, soit les enseignants du français, les encadreurs pédagogiques, les planificateurs, et les administrateurs de l'éducation et de la formation.

### **3 - De l'édition scolaire et de la fabrication de matériel didactique**

La disponibilité d'un matériel didactique de qualité est un facteur capital pour l'enseignement à tous les niveaux. Or la situation qui prévaut souvent pour les pays du Sud est caractérisée par une pénurie de manuels scolaires adaptés au contexte des pays, par les coûts prohibitifs des manuels et par l'absence quasi-totale de matériel autre qu'imprimé.

Une réflexion pédagogique commune et une harmonisation des contenus des programmes, l'édition électronique et les facilités de circulation inter-Etats peuvent autoriser des tirages suffisants pour abaisser les coûts.

Par delà le manuel de base prioritaire, se pose le problème de l'introduction des technologies nouvelles de l'éducation telle que l'informatique, à la fois comme moyen d'enseignement et instrument de gestion scolaire.

Il conviendrait également d'examiner la possibilité de créer un fonds d'aide à l'édition et à la fabrication locale de matériels scolaires dans les pays du Sud, en favorisant ainsi le développement de petites et moyennes entreprises dans un secteur économiquement et socialement important, et qui bénéficierait des appuis de la BAD, de la Banque Mondiale, de l'UNESCO, de l'UNICEF ainsi que d'autres organismes ayant des programmes d'appui aux systèmes éducatifs des pays du Sud.

Enfin, il y aurait lieu d'intégrer dans le nouveau programme «Education-Formation» les sujets divers décidés ou qui le seront telles que la scolarisation des enfants francophones et les bourses de la francophonie.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement, Messieurs les Chefs de Délégation, Mesdames et Messieurs, les propos liminaires que j'ai estimé utiles pour introduire le débat sur un sujet aussi primordial pour l'avenir de nos pays que l'«Education-Formation».

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de S.E. M. Boutros Boutros-Ghali  
Ministre d'Etat aux Affaires étrangères  
de la République arabe d'Egypte  
sur la Communication**

(Annexe 32)

La communication est un secteur vaste et complexe où interfèrent de multiples interactions entre langues, cultures et développement. Aucun pays ne saurait à présent ignorer la mondialisation des phénomènes de communication. Toutes les activités nationales et internationales sont traversées par la communication.

A un premier niveau - celui classique - des échanges d'informations entre pays membres d'une même communauté, beaucoup d'améliorations peuvent être apportées par la mise en pratique, dans des échanges réguliers et non plus exceptionnels, des nouveaux moyens que sont les téléconférences, les vidéoconférences, la télécopie.

Le développement de l'espace informatique francophone doit faire l'objet d'un plan d'action sur dix ans. Il s'appuyera sur l'inventaire des connaissances, sur la production et la diffusion des matériels et des logiciels, sur la création progressive de centres de serveurs locaux, sur la formation et sur certaines applications telles que la documentation informatisée, l'enseignement assisté par ordinateur, la publication assistée par ordinateur.

Le développement de l'informatique va de pair avec celui des télécommunications. Le projet de l'ATF ou de l'Agence des Télécommunications de la Francophonie serait une instance de concertation, d'information mutuelle, de promotion de l'usage du français comme langue de conception et de travail, de soutien à la mise en oeuvre de divers projets des Sommets.

**Le défi de l'informatique**

Si l'informatique n'est pas une panacée, elle a cependant transformé la vie des sociétés qui ont su recourir à ses multiples services. Le monde francophone ne peut en négliger les apports et plus encore sa dimension multifonctionnelle au service du développement.

**La communication audio-visuelle.**

Il s'agit de poursuivre le développement de la radio rurale, le programme d'échanges de personnel entre les radios et télévisions francophones ; l'extension de TV5 à l'Afrique, la mise en place du Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF) et la production d'images au Sud. La conservation du patrimoine audiovisuel de la Francophonie, la coréalisation, la coproduction, la promotion et la diffusion de produits audio-visuels francophones venant s'ajouter aux actions continuées.

TV5 Afrique et le CEMAF ne doivent pas se substituer aux télévisions nationales mais enrichir leur propre grille de programmes en puisant dans la «banque» les images qui leur conviendraient.

La production audiovisuelle du Sud ne prendra tout son sens (et ne développera tous ses efforts) que si elle fait naître de nouveaux produits et de nouvelles formes de production. Le Sommet devrait soutenir un nouveau type de professionnalisme. A cet effet une première

approche d'un centre léger de production audiovisuelle a déjà été entreprise et a retenu l'attention de six pays africains.

#### **Les métiers de la communication**

Qu'il s'agisse de la création et de l'élaboration, de la préparation technique, de la mise en forme, de la fabrication et de la diffusion de produits, on ne dénombre pas moins de soixante sept (67) emplois-types de l'information et de la communication (presse, édition, publicité, audiovisuel, spectacle direct, film d'animation, photo, disque, radio). Des formations longues ou courtes, moyennes ou universitaires, générales ou spécialisées, privées ou publiques s'offrent dans les pays francophones à qui veut s'investir dans un secteur en pleine expansion. La Conférence doit encourager ces formations pour créer ces emplois.

#### **La formation à distance**

La mise en relation d'opérations de différentes origines est susceptible d'accroître l'efficacité de chacune. Il conviendrait en ce sens d'étudier les possibilités offertes, par l'EIB, le CIFFAD ou Consortium International Francophone de Formation à Distance et l'UNISAT, ou l'Université par satellite ou encore TELE-UNIVERSITE au Québec pour disposer d'un bon complexe d'enseignement et de formation à distance.

#### **Le défi de la production audiovisuelle**

Le Nord francophone est de plus en plus tributaire de l'Amérique pour les images et du Japon pour les matériels. Quant au Sud, il risque d'être englouti - et la francophonie avec lui - si la solidarité francophone ne soutient pas de façon conséquente sa production audiovisuelle.

C'est par la communication que l'espace francophone se construira. La communication moderne, celle des satellites, peut être une chance pour la francophonie des différences qui manifestera ainsi sa présence et sa vitalité sur la scène planétaire. Et la langue française rassemblera les familles francophones dispersées.

En terminant cet exposé, je déplore particulièrement l'écart qui sépare les pays du Nord et du Sud dans le développement de la communication. D'autre part je recommande d'intensifier la communication entre pays du Sud.

**Exposé liminaire de S.E. M. Robert Krieps  
Ministre de la Justice du Grand Duché de Luxembourg  
sur la Coopération juridique et judiciaire**

(Annexe 33)

La Conférence des Ministres de la Justice réunie du 5 au 7 janvier 1989 à Paris s'est penchée sur le problème de la Coopération juridique et judiciaire dans le cadre de la Francophonie.

Elle a estimé que le bicentenaire de la Révolution Française et de la déclaration des Droits de l'Homme invitait les pays francophones à une réflexion approfondie sur le fonctionnement de l'Etat de droit sous les aspects suivants :

- la recherche et le développement de la pensée juridique
- la législation
- le fonctionnement des organes judiciaires.

Les Ministres de la Justice ont accepté ma proposition qu'il convenait de faire un grand effort en commun en vue de l'amélioration de la coopération. Ils ont estimé que ni la coopération bilatérale, ni celle sur le seul plan universitaire n'étaient suffisantes et qu'il convenait de rechercher d'urgence de nouvelles formes et de l'intensifier.

Les Ministres de la Justice ont regretté que jusqu'à ce jour l'ACCT ne se soit pas préoccupé de cet aspect fondamental pour la paix sociale et la stabilité politique.

La Conférence et surtout les entretiens en marge de celle-ci ont révélé qu'il existait des inégalités et déficiences insoupçonnées d'un pays à l'autre.

- dans le développement des législations
- dans l'équipement en personnel, en documentation voire en matériel

1 - Ainsi nous avons constaté que le développement rapide de certains secteurs d'activités n'était pas pris en compte par la législation laissant une large place à l'autoritarisme.

Dans le commerce international les législations n'avaient pas suivi les nouvelles formes de relations.

2 - Le recours de plus en plus fréquent aux contrats d'entreprise clé en main n'a fait l'objet ni d'une analyse approfondie ni d'une législation adaptée à la complexité des relations juridiques en résultant. Certains pays n'ont pas ou plus de législation commerciale.

3 - Pour ce qui est de la documentation il est apparu que les bibliothèques juridiques étaient sous-équipées et que les tribunaux étaient entièrement démunis d'ouvrages de référence récents. Les unes et les autres n'avaient point accès aux publications périodiques récentes ni même aux revues spécialisées.

Un ministre nous a dit que la publication la plus récente remontait à 1960.

4 - Dans certains pays les besoins en matériel de bureau étaient tels que les décisions juridictionnelles n'existaient que sous forme manuscrite et étaient communiquées verbalement aux plaideurs.



5 - Les Ministres ont encore constaté qu'il était urgent que des études soient entreprises quant à l'utilisation des moyens informatiques en vue de combler les retards dans l'organisation et l'équipement classiques. La formation du personnel auxiliaire de gestion leur paraît être essentielle à une bonne administration de la justice.

Aussi convient-il de l'avis des Ministres de la Justice que l'on entreprenne d'urgence une enquête quant aux besoins les plus urgents dans chaque pays et quant aux meilleures formes de coopération soit multilatérale ou bilatérale.

Les Ministres de la Justice ont insisté avec force sur le fait que l'Etat de droit ne pouvait jouir du respect ni revendiquer l'autorité dont il a besoin si la législation, la formation des juges et l'administration de la justice ne pouvaient, faute de moyens, répondre aux aspirations des peuples et des citoyens d'aujourd'hui.

La Conférence des Ministres de la Justice a demandé que la mission de l'Institut International de Droit d'Expression Française soit élargie et qu'il puisse bénéficier d'un soutien accru de la part de l'ACCT et qu'il soit fait un meilleur usage de l'expérience acquise en 20 ans d'existence.

La mise à profit des ressources en personnes et en connaissance de l'Institut International de Droit d'Expression Française a paru aux Ministres de la Justice très importante si l'on veut établir rapidement un inventaire des besoins et des moyens disponibles.

L'ACCT doit d'urgence assumer la responsabilité qui lui incombe dans ce domaine.

Conclusion : en l'absence d'un projet de résolution plus élaborée je propose que notre assemblée décide que le CIS fasse procéder à un inventaire des besoins concrets dans les domaines juridique et judiciaire et soumette au prochain Sommet un rapport et un programme d'action qui utilise les expériences de l'ACCT et de l'IDEF.

**Intervention de S.E. M. Valmy Feaux**  
**Ministre-Président**  
**de la Communauté Française de Belgique**  
**sur la Francophonie, les Langues et Cultures Nationales**  
**la Communication et les Industries Culturelles**

(Annexe 34)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames et Messieurs,

Le Sommet de Dakar va faire franchir un pas important à la francophonie.

L'importance qui est accordée aux langues et cultures nationales constitue la base d'un bouleversement profond dont on ne peut mesurer aujourd'hui les conséquences.

La francophonie nous prépare une civilisation particulièrement riche qui va pouvoir se nourrir des spécificités et de la créativité de chacun de ses membres. Demain, grâce au français, nos enfants pourront connaître les écrivains arabes, les poètes sénégalais, les travaux scientifiques vietnamiens. Il s'agit bien là des bases d'une civilisation nouvelle.

Cette même langue peut, dans ce rôle de communication interculturelle, s'enrichir des apports du français parlé par nos peuples.

Certes, il faut un minimum de contrôle de l'évolution, certes on ne peut affaiblir la langue en permettant la création de français multiples.

Mais, à la place d'un conservatisme qui prive la langue d'apports enrichissants, il y a place pour un mouvement plus ouvert qui permettrait à chacune de nos institutions spécialisées de participer effectivement à la codification de la langue. Sans vouloir contester le rôle historique et fondamental de l'Académie Française à qui il faut au contraire rendre hommage, je plaide donc pour la mise en place, éventuellement à ses côtés, d'une institution ou d'une commission spécialisée, ouverte à l'ensemble des pays membres du Sommet et qui aurait en charge l'analyse permanente de l'évolution de la langue et ses applications quotidiennes dans des contextes socio-culturels tellement différents.

Dans cette proposition, peut-être apparemment irrévérencieuse, je m'inspire de l'exemple du Président de la République Française, Monsieur François Mitterrand, qui lors de la mise en place du Haut Conseil de la Francophonie, institution française, a tenu à associer des personnalités originaires de nos pays et notamment de la Communauté Française de Belgique. Je tiens encore à le remercier.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de l'arrivée dans notre famille de plusieurs pays nouveaux et cet apport est important.

Hélas, à côté de cet enrichissement nous savons que des menaces de régression de l'utilisation de la langue pèsent sur certains de nos membres.

Ne doit-on pas accentuer nos efforts dans ces zones menacées ? En quelque sorte mener une politique préventive sous peine de constater à l'occasion de nos prochains rassemblements le départ de l'un ou l'autre ?

La solidarité qui nous anime doit certainement nous amener à considérer ces zones comme doublement prioritaires et j'espère que le Comité international du Suivi du Sommet de Dakar en tiendra compte dans ses appréciations.

Par ailleurs, de nombreux efforts sont déployés pour maintenir le caractère international de la langue française. Cette dimension internationale ne peut être la conséquence de nos seules décisions. Le français restera une langue internationale si d'autres pays non francophones la reconnaissent comme telle. C'est presque une lapalissade !

L'enseignement du français et sa diffusion dans les pays non francophones concernent donc la francophonie. Nous savons que des pays non représentés ici gardent pour la langue française un grand intérêt.

Il faut renforcer ce mouvement partout où l'on décèle les signes d'une action possible, que ce soit en Europe, en Asie ou en Amérique latine. J'en ai eu la confirmation récente lors d'un entretien avec le Ministre hongrois de l'enseignement et de la culture. La Hongrie vient de décider de supprimer l'obligation de l'enseignement du russe. L'anglais et le français seront prochainement proposés aux étudiants hongrois sur un pied d'égalité. Pour réaliser cette réforme, la Hongrie aura besoin dans les vingt prochaines années d'un nombre important de professeurs.

La francophonie doit répondre à de telles demandes et doit mettre en place des mécanismes qui permettraient d'envoyer dans de tels pays des enseignants issus de nos pays membres. Le caractère international de notre langue, donc sa force à l'intérieur de nos États, passe par de telles initiatives.

Les efforts que nous consacrons à la francophonie sont le reflet d'une double préoccupation :

- affirmer que nous sommes divers, particuliers, irréductibles au conformisme d'un moule unique
- communiquer dans cette langue commune riche de nos apports, forte mais menacée chaque jour davantage de marginalisation.

Ces menaces, nous les percevons de manière sensible, nous francophones de Belgique. La Belgique est un état fédéral composé de trois communautés linguistiques différentes. Les francophones de Belgique sont minoritaires en nombre et ont le devoir de rappeler que le français est une des langues officielles de notre pays et doit à ce titre non seulement être défendue, mais promue.

Il est vrai que les tensions avec la communauté flamande, majoritaire, n'ont pas toujours été simples à surmonter, encore que nous venons de prendre un accord de fédéralisation important qui donne à chaque communauté de Belgique, autonomie et responsabilités accrues.

Mais ces tensions, communes aux pays qui partagent plusieurs langues, finissent par aboutir à escamoter le voisinage ou la confrontation de nos langues nationales, dont le français n'est pas la moindre, au bénéfice de l'anglais. Magazines, publicités et même les documents des services publics (carte d'identité, tickets de métro ou brochures de la Sabena) y recourent de façon de plus en plus systématique. Par conformisme, par facilité, parce que cela évite dans une capitale comme Bruxelles, de devoir choisir entre le français et le flamand. Et puis

parce que l'anglais apparaît comme langue internationale plus que le français, considéré comme langue nationale, et que Bruxelles se veut ouverte à l'Europe.

C'est une dérive que les Belges francophones ne peuvent accepter. Mais cette revendication de voir employer une langue nationale chez nous vaut pour nos compatriotes flamands. S'ils voient le français se dissoudre dans l'anglais, ils peuvent être sûrs que le flamand ou le néerlandais disparaîtra encore plus vite au profit d'une langue tout-à-fait estimable, l'anglais, mais qui n'a en rien fécondé nos cultures.

Les francophones de Belgique acceptent la diversité des langues car elle est une garantie essentielle à la vie du français. Nous le montrons ici par notre présence. Nous qui sommes si proches de la France, tout en étant différents, nous disons que si le français devait reculer à Bruxelles, il pourrait être remis en cause même à Paris.

Le français est une langue de pluralisme et son expansion garantit aux autres langues minoritaires qu'elles seront considérées et défendues, que les peuples qui les pratiquent ne seront pas mis en état d'expropriation culturelle. Le français permet à chaque communauté de s'affirmer soi-même en s'ouvrant aux autres.

Il faut que le français apparaisse comme la langue internationale de référence qui défend le pluralisme culturel. Il faut que le français cesse d'être repoussé en coulisses dans les organisations internationales ou d'être perçu comme un particularisme régional par ceux qui les pratiquent. La langue française se ressaisit et s'enrichit grâce à nous, encore faut-il que nous lui redonnions l'élan international qu'elle risque de perdre.

Le secteur de la communication est crucial puisque les circuits mis en place conditionnent largement la manière dont nos cultures entrent en contact les unes avec les autres. Nous sommes donc particulièrement attentifs à coordonner relations bilatérales et multilatérales pour aboutir à des synergies plutôt qu'à des superpositions.

Il est inévitablement question dans nos projets de déséquilibres entre les partenaires. C'est un fait que les conditions économiques démographiques sont différentes d'un pays à l'autre, avec des contrastes plus fragants entre pays du Nord et pays du Sud.

Cette question est particulièrement sensible dans un projet comme TV5 dont nous souhaitons qu'il s'étende, après l'Europe et le Québec-Canada non pas vers l'Afrique mais avec elle. Dans TV5 Europe, la Communauté Française de Belgique est présente pour 1/9ème. Elle est minoritaire, ce qui est normal, mais entend assurer activement cette minorité.

D'autre part, lors de la réunion que j'ai organisée à Bruxelles il y a deux mois, avec les ministres responsables des pays membres de TV5, non seulement nous avons constaté que TV5 n'est pas encore diffusé dans tous les pays qui y contribuent, ce qui est paradoxal mais montre que les flux d'images n'atteignent pas tout le monde de la même manière. Le monde devient sans doute un village global mais qui reste partagé en quartiers inégaux. Cela veut dire que l'équilibre des échanges est comme tous les équilibres, difficile à trouver, plus encore à maintenir. Mais la marche en avant ne résulte-t-elle pas de déséquilibres successifs ?

Il y a des déséquilibres Nord/Sud mais aussi Nord/Nord et Sud/Sud.

Minoritaires nous-mêmes, nous comprenons bien les réactions d'autres minoritaires et qui le sont parfois plus que nous. Chacun doit être reconnu pour ce qu'il est et traité en égal.

Pour reprendre l'exemple de TV5 Afrique, ce projet n'existera que proportionnellement à la volonté d'implication des Africains dans son déroulement. Là aussi nous devons nous

orienter progressivement vers un projet coopératif.

Pour aller dans ce sens, la Communauté Française de Belgique proposera, en accord avec son service public de radio-télévision, d'engager des correspondants africains, professionnels travaillant sur place et fournissant des informations en prise directe sur la réalité africaine, pour ouvrir davantage nos ondes à ce continent. Dans cette optique, il s'agit bien de travailler avec des confrères et non avec des protégés. Ces correspondants pourront s'intégrer à TV5 et au CIRTEF pour étoffer le noyau de base qui donnera à TV5 Afrique son ancrage réel.

J'ai eu l'occasion de mesurer combien la polarisation de nos réflexions sur l'audiovisuel nous avait fait négliger la presse qui reste un des premiers médias d'information.

Comme vous tous, je ressens comme une privation le fait de ne pas trouver mon journal là où je voyage, car il est source d'information irremplaçable de mon pays.

La coopération internationale en matière de presse se fait pour le moment de deux manières :

- 1 - absorption par des groupes financiers ou de communication internationaux dont la rapidité d'initiative dépasse souvent le rythme de collaboration entre pouvoirs publics;
- 2 - collaboration rédactionnelle entre journaux de même sensibilité de pays différents; c'est la formule la plus ouverte dans le respect des cultures différentes - elle n'est pas la plus fréquente ou facile à appliquer.

Aussi, pour soutenir le pluralisme de la presse, je propose dans un premier temps qu'un Fonds permette de disposer de tous les quotidiens francophones dans les universités, les bibliothèques centrales ou les centres de recherche de tous nos pays. Ceci est une première, en attendant des démarches plus volontaristes favorisant les coordinations qui doivent avoir pour résultat de renforcer la présence et le rôle de la presse.

Ouvrir un espace à la presse c'est ouvrir une fenêtre de plus sur nos mondes.

Nous avons toujours prôné que les projets menés par les réseaux reposent sur un trépied :

- les professionnels qui ont le contact avec le public et garantissent la concrétisation des idées. Il faut encourager leur rassemblement et leur coordination comme c'est le cas pour l'Union des Editeurs de Langue Française (UELF) ou le bureau des professionnels du cinéma, auquel nous offrons un secrétariat, ou encore du récent Conseil francophone de la chanson;
- les experts, techniciens et hauts fonctionnaires qui aménagent les structures indispensables au soutien des actions programmées et garantissent les bons relais avec les pouvoirs publics (cf CIS et CIP);
- mais surtout les responsables politiques qui ont pour tâche de donner les impulsions indispensables pour qu'un projet avance.

Les Sommets donnent l'inspiration. Les Conférences ministérielles donnent les orientations et cernent les priorités (ainsi en a-t-il été de la Conférence sur TV5 à Bruxelles). Ainsi devrait-il en être pour mettre en oeuvre l'idée d'un Fonds multilatéral de soutien à la création cinématographique. Les gouvernements sont impliqués dans la décision à prendre, budgétairement et réglementairement. Après avoir entendu l'appel des cinéastes, aux ministres responsables de décider de la réponse; je propose donc que les Ministres de la Culture se réunissent très vite après le Sommet, à l'automne, pour établir ensemble les axes des projets majeurs et les forces qu'ils y investiront.

La Communauté Française de Belgique pourrait volontiers, dans des conditions à définir, accueillir cette conférence.

Une telle rencontre est d'autant plus nécessaire que si certaines actions progressent, d'autres piétinent et ne parviennent pas vraiment à décoller. Aux ministres, je le répète, de faire en sorte d'éviter l'enlisement.

Cette Conférence des Ministres de la Culture ne doit pas être une nouvelle structure, à l'heure où chacun est convaincu que nous en avons suffisamment, sinon trop pour les mêmes tâches. Mais dans cette francophonie à développer, il est normal que ceux qui ont en charge les politiques culturelles de leur pays, se rencontrent, établissent les convergences nécessaires et confortent ceux qui se trouvent parfois isolés sur le terrain.

Je vous remercie de votre attention et de l'accueil que cette honorable assemblée voudra bien réserver aux diverses suggestions que je me suis permis de lui faire.

**Intervention de S.E. M. Soubanth Srithirath**  
**Vice-Ministre des Affaires étrangères**  
**de la République Démocratique Populaire Lao**  
**sur l'Éducation et la formation, le français,**  
**les langues et les cultures nationales**

(Annexe 35)

Monsieur le Président,

Le point intitulé : «le Français, les langues et les cultures nationales» sur lequel Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République Française, vient de faire magistralement et avec éloquence un exposé liminaire, suscite vivement l'intérêt de ma délégation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, avec votre permission Monsieur le Président, me féliciter de l'heureuse initiative que votre gouvernement a prise touchant l'adjonction aux projets prioritaires adoptés lors des Sommets précédents de deux secteurs d'intervention stratégiques tels que l'éducation et la formation, secteurs qu'il convient de privilégier car tout le monde s'accorde à reconnaître que les pays en développement, membres de notre communauté, traversent actuellement une crise grave dans ce domaine.

Nous vous félicitons sincèrement du fait que le présent Sommet attache une importance cruciale voire vitale à la promotion des langues et des cultures nationales tout en défendant et sauvegardant la place de la langue Française considérée à juste titre comme un «pont» dans les relations interlinguistiques et culturelles. Dans cet esprit j'ai été touché par les propos, pleins de sagesse et d'humanisme, que son Excellence Monsieur le Président de la République Française a tenus hier lors de la cérémonie d'ouverture du présent Sommet lorsqu'il disait en substance que «nous nous enrichissons mutuellement si nous restons ensemble...».

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de vous faire part du problème sérieux que notre pays s'attache à résoudre actuellement dans le domaine de l'éducation et la formation, et tout particulièrement le problème de la promotion de la langue française, au Laos.

Au plan de la formation et de l'éducation, mon gouvernement attache une importance prioritaire à la mise en valeur des ressources humaines en raison de la pénurie des cadres qualifiés. Nous sommes heureux cependant, des résultats que nous avons obtenus, depuis l'instauration de la République Démocratique Populaire Lao en décembre 1975, dans le domaine de l'éradication de l'analphabétisme et nous avons été, pour ce faire, récipiendaire du Prix de l'UNESCO.

Mais, nous n'ignorons pas que toute médaille a son revers : la qualité de l'enseignement et de la formation, touchant aussi bien la langue maternelle que les langues étrangères dont évidemment le français, laisse à désirer. Nos professeurs de français dans le secondaire ont, pour la plupart, une connaissance rudimentaire de cette langue. Quant à ceux de l'enseignement supérieur, leur niveau n'est pas davantage satisfaisant. C'est le problème de la formation des formateurs qui se pose avec acuité auquel il faudrait d'urgence apporter une solution appropriée. Sinon, il serait vain de parler de la promotion et de la défense de la langue française au Laos.

Dans l'état actuel des choses, en l'absence de toute action novatrice de la part des instances suprêmes de la communauté, il est à craindre que le français, langue internationale véhiculaire du savoir et des connaissances, langue de la communication et de développement par excellence, ne soit, sinon supplanté définitivement par certaines langues étrangères enseignées au Laos, du moins marginalisé.

Dans ce contexte, la promotion de la qualité de l'enseignement du français au Laos ainsi que la maîtrise de cette langue internationale de coopération par nos cadres supérieurs s'avèrent absolument impérieuses voire indispensables à la mise en oeuvre harmonieuse et satisfaisante de la réforme économique radicale en cours dans notre pays et qui implique l'élargissement et le développement de nos relations économiques, commerciales et autres avec le monde extérieur.

Nous pensons que l'ACCT, étant la seule organisation intergouvernementale francophone, moyennant une certaine réforme structurelle, pourrait contribuer efficacement à relever le défi ainsi lancé, si les gros bailleurs de fonds tels que la France et le Canada consentaient à lui donner des moyens financiers adéquats.



**Intervention de S.E. M. Albert Lienard  
Ministre des Relations extérieures  
de l'Aménagement du territoire  
de la Recherche et des Technologies  
de la Région Wallonne de Belgique,  
sur le volet Coopération**

(Annexe 36)

Monsieur le Président,

C'est dans le cadre de son association avec la Communauté Française de Belgique, que la Région Wallonne en fonction de ses compétences économiques a tenu à participer à un certain nombre d'actions et de réalisations concrètes dans un espace francophone fait de solidarité et coopération.

Nous apprécions particulièrement que sous votre Présidence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement aient notamment manifesté explicitement leur volonté de relever les grands défis de notre temps. Notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, du développement technologique et des industries de la langue ; secteurs à propos desquels la Région Wallonne de Belgique participe activement et ce, en collaboration avec d'autres partenaires. Etant partie prenante d'un certain nombre de projets depuis le Sommet de Paris, nous nous réjouissons de constater que nous entrons maintenant dans une phase plus dynamique impliquant le concept d'actions conjointes faisant avancer concrètement la francophonie en lui donnant des contours nouveaux qui répondent plus réellement aux besoins exprimés.

L'élargissement des actions de la francophonie doit donc être également sectoriel et l'on ne peut se disperser dans une foule de micro-projets s'annulant l'un l'autre.

Dès lors, outre un protocole d'accord avec le Centre de Développement Industriel ACP-CBE et des actions bilatérales, les Sommets francophones constituent pour nous la principale opportunité d'actions pouvant contribuer au développement des pays du Sud. Vous comprendrez dès lors, combien nous nous permettons d'insister sur l'aspect coordonné et intégré de nos actions et nous apprécions le fait qu'au cours de ce Sommet et des travaux préparatoires, l'accent ait été mis sur des actions bien identifiées reliées à un fil conducteur bien visible.

Ainsi nous apprécions qu'ait été retenu, dans le domaine de l'agriculture la notion de foyer de développement intégré. Ce qui nous permettra de disposer à la fois des compétences, des ressources permettant un aménagement agro-sylvo-pastoral et, dès lors, mise en place de structures socio-économiques qui garantissent la pérennisation de l'entreprise.

Ces foyers doivent comprendre à la fois centre de traitement, de conditionnement et de commercialisation. Ils doivent en outre permettre l'application de technologies appropriées que la Région Wallonne soutient par ailleurs, telle, par exemple, la multiplication végétative. En fonction de la localisation, il importe de s'appuyer et de valoriser les ressources locales, de lutter là où cela s'impose contre la désertification, d'assurer la formation d'artisans, de producteurs, de développer des techniques relatives à la santé animale, à la pisciculture etc..

Dans notre esprit, ces projets doivent s'élaborer dans un cadre multilatéral et de réel partenariat. Nous participerons à un premier projet qui nous a été proposé pour un montant de 20 millions de francs belges ; indépendamment de 7 autres projets que nous avons retenus dans le cadre de nos actions au sein du réseau.

L'énergie relève du même enjeu, il importe de bien concerter la gestion des ressources énergétiques locales.

La formation de gestionnaires locaux, la télédétection des ressources énergétiques, la mise à disposition de matériel photovoltaïque, la récupération d'énergie et surtout la problématique du bois de feu sont des projets qui nous tiennent à coeur parce qu'ils répondent réellement aux besoins exprimés et auxquels nous collaborons activement avec d'autres partenaires; c'est à ce titre que nous participons aux travaux de l'Institut de l'Energie.

Monsieur le Président,

En suivi au Sommet de Québec et des engagements que nous prenons ici à Dakar, la contribution de la Région Wallonne s'élève globalement, répartie en multilatéral et bilatéral, à un montant d'environ 100 millions de francs belges.

En conclusion, dans le cadre de la restructuration des mécanismes du suivi du Sommet de Dakar et de l'avenir des institutions francophones, nous insistons une fois de plus pour qu'il y ait une effective liaison et coordination entre les projets et les actions avec comme motivation, celle du développement intégré basé sur la valorisation des ressources locales et comme dimension, celle d'intensifier ainsi le rôle du français comme langue du développement.

Je vous remercie.

**Intervention de l'Honorable Frank McKenna  
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick  
sur l'Informatique Scientifique  
et le Développement Technologique**

(Annexe 37)

Monsieur le Président,

Suite aux propos de S.E. M. Krieps, j'aimerais vous annoncer un projet sur la coopération juridique et judiciaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler mon appréciation au Très honorable Brian Mulroney, pour la contribution significative du Gouvernement du Canada concernant la mise sur pied d'un Centre International de Common Law en français à l'Université de Moncton.

Ce projet est de l'ordre de 2,8 millions de dollars canadiens.

Je me permets d'ajouter que mon gouvernement versera un montant de 700 000 \$ au projet pour les cinq prochaines années. Ce montant s'ajoute au 2,1 millions \$ versés par le fédéral. Ce projet d'envergure permettra à cette jeune institution qu'est l'Université de Moncton d'offrir ses compétences et ses expertises en droit à la communauté francophone. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je fournirai un peu plus d'information sur l'Université de Moncton, institution acadienne, seule université entièrement de langue française à l'extérieur des frontières du Québec, sa réputation n'est plus à faire malgré son jeune âge.

La mise en place de ce Centre vient consolider cet établissement qui forme des hommes et des femmes capables de pratiquer la Common Law en langue française. Avec l'Europe de 1992 et cette mondialisation des relations commerciales entre les pays, cette formation sera des plus utiles.

Nous lançons donc une invitation cordiale aux pays désireux de profiter des services de cette institution.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je voudrais aussi vous indiquer que le Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le gouvernement canadien, étudie la possibilité de mettre sur pied un Centre International de Traductique (traduction assistée par ordinateur) à l'Université de Moncton. Déjà, les bases de ce projet ont été jetées et il devrait fonctionner dans un avenir rapproché.

Comme l'a mentionné Monsieur Laraki hier, les industries de la langue dans le cadre des Sommets représentent un projet fort ambitieux. La province que j'ai l'honneur de diriger est la seule province officiellement bilingue au Canada. Elle veut participer à ce virage technologique et nous voulons mettre à la disposition des pays ce Centre International de la Traductique. Nous offrons donc au responsable du Réseau et à l'Agence toute notre collaboration.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Intervention de S.E. M. Simeon Ake**  
**Ministre des Affaires étrangères**  
**de Côte d'Ivoire**  
**sur l'Espace Scientifique Francophone**  
**(IIRSDA et CIRES)**

(Annexe 38)

Au Sommet de Québec, la Côte d'Ivoire avait pris une initiative majeure afin de contribuer à la création d'un espace scientifique francophone en Afrique. Elle avait, en effet, offert à la communauté francophone le Centre de recherche d'Adiopodoumé, en souhaitant qu'il devienne international et que d'autres partenaires francophones s'associent à cette entreprise.

La France avait immédiatement manifesté son soutien actif à cette initiative, en décidant d'apporter pour sa part à l'opération une dotation initiale substantielle, permettant de lancer un programme d'aménagement et d'équipement du Centre.

C'est ainsi qu'est né l'Institut International de Recherche Scientifique d'Adiopodoumé. Depuis lors, l'édifice se construit. Il s'est doté d'organes de direction et d'un conseil d'administration. Un Conseil scientifique, largement ouvert aux hommes de science du Nord et du Sud francophones, a commencé à élaborer les grands axes d'un programme de recherche, dans les deux domaines d'élection de l'Institut : la recherche agronomique, largement tournée vers les secteurs de pointe, celui des biotechnologies notamment; la recherche biomédicale. Toutes les conditions sont réunies pour que les travaux d'aménagement commencent.

Tout le chemin parcouru en dix huit mois permet aujourd'hui à la Côte d'Ivoire et à la France d'inviter tous les autres pays francophones intéressés à se lancer dans une entreprise conjointe ambitieuse : faire d'Adiopodoumé un pôle d'excellence dans l'espace scientifique francophone.

Tous doivent se sentir les bienvenus. La Côte d'Ivoire et la France ont décidé de constituer un comité ad hoc, qui permettra aux nouveaux arrivants de proposer et de mettre au point ensemble les aménagements de statut, les adaptations de divers ordres qui leur paraîtront souhaitables.

Il est très réconfortant d'enregistrer dès à présent le désir du Canada de participer à l'effort entrepris. Pour bien marquer la complémentarité qui s'établira entre Adiopodoumé et le CIRES qui, dans le cadre universitaire, poursuit des recherches dans le domaine de l'économie rurale notamment, le Canada et la France nous ont fait savoir qu'ils participeraient désormais aux deux programmes.

Il reste à souhaiter que le Sommet de Dakar, qui aura fait clairement entrer Adiopodoumé dans le grand dessein des projets francophones, marque le début d'une adhésion toujours plus large des partenaires francophones, du Nord comme du Sud.

**Intervention**  
**du Très honorable Brian Mulroney**  
**Premier Ministre du Canada**  
**sur le Centre d'Adiopodoumé,**  
**sur le CIRES et sur l'UREF**

(Annexe 39)

Le Canada veut exprimer la satisfaction qu'il éprouve à l'annonce du support que la France a décidé de donner au projet CIRES.

De même, nous sommes heureux d'apporter notre concours au Centre d'Adiopodoumé, aux côtés de la France et de la Côte d'Ivoire.

Ces décisions s'inscrivent selon nous, dans le sens d'une coopération francophone qui traduit sa maturité par l'intensification de la démarche multilatérale.

C'est dans cette perspective que nous avons entendu le Président Mitterrand lancer, dans son discours de la séance inaugurale, un appel à l'accroissement des efforts des pays francophones dans l'espace scientifique.

Le Canada souscrit à cet appel et tient à souligner, en particulier, la nécessité de poursuivre la mise en place du réseau des universités francophones.

Pour cette raison, nous appuyons le projet de l'Université des réseaux d'expression française (UREF), proposé par la France et mis en oeuvre par l'AUPELF.

Le Canada félicite la France des efforts qu'elle a déployés, notamment dans le financement de ce projet, dont l'expansion et la réussite sont essentiels à l'épanouissement d'une solidarité fondée sur le savoir et la formation de haut niveau.

C'est pourquoi nous avons le plaisir d'annoncer à la Conférence que nous allons accroître substantiellement notre contribution monétaire à l'AUPELF afin d'enrichir et d'affermir le financement de l'UREF.

**Intervention du Très honorable Brian Mulroney  
Premier Ministre du Canada  
sur les engagements financiers du Canada**

(Annexe 40)

Au cours des deux derniers jours, le Canada a appuyé son engagement envers le Sommet de la Francophonie. De Québec à Dakar, mon pays a accordé des ressources importantes au suivi des deux premiers Sommets.

Le Canada a également écouté ses partenaires du Sud, il a pris note de leurs souhaits et de leurs priorités. Nous avons déjà, à la Conférence ministérielle préparatoire de Paris, approuvé les grandes orientations proposées par les responsables de réseaux. Nous avons enfin, au cours des dernières heures, confirmé notre accord général avec le document «Enjeux et défis» en tant que document de réflexion sur notre francophonie des années 1990-2000.

Le Canada a informé ses partenaires de quelques initiatives nouvelles qu'il propose, en particulier dans les domaines de l'environnement et des publications scientifiques.

Le Canada s'est imposé, il y a un mois, un budget d'austérité qui vise principalement à régler le problème important de sa dette. Cependant, le budget consacré à la Francophonie n'est pas touché.

Ainsi, d'ici notre prochain Sommet, nous consacrerons plus de 55 millions \$ à la réalisation de projets décidés à l'occasion du présent sommet et à la poursuite de projets déjà en cours.

En termes très généraux, je dirai que 25% de notre effort ira au secteur de l'Agriculture et de l'Environnement, que 5 millions \$ seront consacrés au vaste secteur de l'Information scientifique, 5 millions \$ à des projets du réseau «Energie», 10 millions \$ à TV5, à la radio rurale, au Centre de formation à distance, et, enfin, une vingtaine de millions de dollars au Programme de bourses de la Francophonie, au Programme d'immunisation, aux Jeux de la Francophonie, et à divers fonds d'appoint.

Voilà en bref, ce que le Canada entend mettre à la disposition de la francophonie des sommets au cours des deux prochaines années.

**DECLARATION DE CANNES DES ETATS GENERAUX DE LA  
CREATION CINEMATOGRAPHIQUE FRANCOPHONE**

**présentée par S.E. M. Alain Decaux  
Ministre français chargé de la francophonie**

(Annexe 41)

Les participants aux premiers «Etats Généraux de la Création Cinématographique Francophone» réunis à Cannes à l'initiative d'Alain Decaux, Ministre délégué chargé de la Francophonie, le 18 mai 1989 ; ayant étudié la situation du cinéma et de l'audiovisuel dans les pays francophones, ayant constaté le grand déséquilibre qui existe entre les pays francophones du Nord et ceux du Sud et soucieux de promouvoir une véritable solidarité en ce domaine pour que les cultures des pays du Sud puissent être promues par ce très puissant moyen de communication et puissent participer pleinement aux échanges prévus par la Déclaration de solidarité prononcée à Québec le 4 septembre 1987, demandent à ce que puissent être concrétisées dans les meilleurs délais, les propositions suivantes :

1 - La mise sur pieds d'un Fonds multilatéral de soutien à la création cinématographique francophone de long et court métrages de fiction ou documentaires qui serait alimenté en partie par les contributions des Etats et Gouvernements francophones et par des contributions émanant de télévisions publiques et privées de l'espace francophone, ce qui ne doit absolument pas faire supprimer les fonds de soutien existant au niveau national. Ce fonds comporterait un pourcentage réservé aux cinémas des pays francophones du Sud, et pourrait intervenir dans le soutien aux différentes étapes de la création cinématographique, de la formation à l'écriture du scénario, de la production à la diffusion, et à l'infrastructure. Ce Fonds serait attribuable sur dossiers proposés par des organismes et essentiellement par des créateurs individuels auquel il serait directement accessible sans forme d'ingérence dans les sujets de leurs oeuvres.

2 - Prendre des mesures incitatives aussi bien au niveau direct qu'au niveau de la communauté des télévisions francophones pour l'instauration dans toutes les télévisions des pays francophones de proportions de diffusion réservés, suivant des cahiers de charges précis, aux films et programmes audiovisuels des pays francophones, et comportant un pourcentage fixé en faveur de films ou programmes choisis par ces télévisions dans la production des pays francophones du Sud. Cela afin d'assurer les échanges Nord-Sud aussi bien que Sud-Sud et de dégager par le système des pré-achats de ces programmes par les télévisions, des subsides en faveur de la production francophone.

3 - L'assouplissement des fonds d'aides bilatéraux déjà existants, tels que le fonds d'aide à la création cinématographique des pays en développement dont le secrétariat est assuré par le Ministre français des Affaires étrangères, dans le sens de l'adaptation cas par cas aux besoins réels des cinématographies du Sud. D'une façon générale, la création de dérogations en faveur de certains films du Sud quand ils ont accès par le truchement d'un producteur d'un pays du Nord aux systèmes d'aides réservés aux nationaux de ce pays, afin que soit préservée la spécificité culturelle de ces films du Sud.

4 - La mise sur pieds après étude critique des expériences déjà effectuées dans le passé, d'un organisme multinational francophone de distribution cinématographique consacré au marché cinématographique de l'Afrique noire francophone, en tenant compte des efforts en cours dans ce sens. Cet organisme aurait entre autres pour finalité, d'aider à organiser le marché africain dans le sens de la création de salles, de billetteries là où elles n'existent pas et de l'harmonisation des systèmes de taxes. Cela, afin que ce marché organisé se mette en partie au service de la production cinématographique des pays concernés, tout en réservant un quota de diffusion en salles aux films provenant des autres cinématographies francophones.

**Intervention de S.E. M. Alain Decaux  
Ministre délégué chargé de la francophonie  
de la République Française  
sur les Financements français pour les actions des Sommets**

(Annexe 42)

Je commenterai le montant des contributions annoncées dans le cadre des Sommets donc dans un cadre multilatéral, et qui permettent à nos pays de décider ensemble de programmes à mettre en oeuvre pour servir un objectif commun, qui est la francophonie.

Ainsi, de Paris à Québec, la France a consacré 163 millions de FF aux actions du premier Sommet.

A Québec, la France avait annoncé un engagement annuel de 202 millions de FF. De Québec à Dakar, la France a donc consacré quelque 400 millions de FF.

Au Sommet de Dakar, la France annonce une contribution de 236 millions de FF aux actions du Sommet pour 1990 étant entendu que notre contribution à ces actions, en 1991, sera comparable.

Ainsi, de Paris au IVème Sommet, si les programmes s'exécutent convenablement, ce que l'on doit souhaiter et ce à quoi nous devons travailler, la France aura dépensé plus d'1 milliard de francs à cet exercice multilatéral.

J'ajoute que cela est d'autant plus significatif que les crédits que nous engageons seront de plus en plus affectés à des actions à caractère réellement multilatéral, principalement par l'entremise de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et l'Université des réseaux d'expression française.



**Intervention de S.E. M. Jean-Baptiste Tati Loutard**  
**Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts**  
**de la République populaire du Congo**  
**sur le français scientifique, le livre et l'audiovisuel**

(Annexe 43)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat,

Très rapidement, je voudrais porter à votre connaissance que le Président Denis Sassou-Nguesso de la République populaire du Congo, empêché, m'a chargé de vous exprimer ses profonds regrets pour n'avoir pu être au rendez-vous de Dakar. Il m'a également chargé de transmettre à ses pairs ses sentiments d'amitié et de solidarité.

Monsieur le Président, je voudrais faire quelques considérations sur les exposés qui ont été présentés hier à propos du document «Projet francophone, Enjeux et défis».

Je voudrais ajouter aux propositions pertinentes du Haut Conseil de la Francophonie les éléments concernant :

- 1 - l'aspect messagerie du livre francophone sur un plan sous-régional.  
Le dépôt légal évoqué hier n'est en fait qu'un stock dormant.
- 2 - l'aspect diffusion du livre sur l'espace francophone.  
Le problème de la diffusion francophone se pose en effet pour les créateurs francophones. Nous sommes heureux de l'initiative du Ministre Alain Decaux d'organiser les Etats généraux de la création francophone pour réfléchir à cet état des choses.
- 3 - le développement des industries culturelles du livre sur l'espace francophone et notamment en Afrique francophone où l'on ne compte que deux ou trois maisons d'édition dignes de ce nom, les autres ne fonctionnant que de façon artisanale.

Je voudrais ensuite faire une brève réflexion sur le français comme langue scientifique.

Je crois que la responsabilité de la France dans ce domaine est la plus grande, parce que la plupart de nos chercheurs ont leurs maîtres en France. Si les chercheurs français publient dans une autre langue, en l'occurrence l'anglais, il y aura des répercussions néfastes dans le monde francophone. Nous pouvons déplorer que le français comme langue scientifique n'ait pas bénéficié d'un aussi ample mouvement que le français comme langue littéraire. On se rappelle qu'à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, les trois-quarts des publications en français se faisaient en latin. Il y a eu une réaction vive dans le cadre de la Pléiade en faveur de la langue française. Dans le domaine scientifique, les réactions dans le monde francophone sont ponctuelles, sporadiques parfois même au niveau des humeurs.

En ce qui concerne la communication audio-visuelle, étant donné l'écart technologique dans les niveaux de développement entre les pays du Nord et ceux du Sud, la coopération dans ce domaine risque de comporter une bonne part de fiction.

C'est pourquoi la délégation congolaise suggère au niveau des pays du Nord francophone l'aménagement d'un champ de réception et d'exploitation des produits audio-visuels en provenance du Sud.

**Intervention de S.E. M. Klaus Jacobi**  
**Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères**  
**de la Confédération Helvétique**  
**sur l'Education et la Formation**  
**la Culture et la Communication**  
**la Coopération juridique et judiciaire**

(Annexe 44)

Monsieur le Président,

L'éducation et la formation, thèmes présents dans l'ensemble des réseaux francophones, sont une priorité première de la Francophonie, car ils allient au mieux, l'échange culturel facilité par l'usage commun d'une même langue et le renforcement des structures des partenaires, en particulier ceux du Sud. Aussi souscrivons nous pleinement à cet objectif, comme en témoigne le soutien que nous apportons à diverses institutions éducatives de l'espace francophone, et au développement de programmes de bourses et de stages de formation dans différents domaines.

Nous apprécions hautement le document qui nous est présenté, auquel nous n'ajoutons que le commentaire suivant :

Nous pensons qu'une attention accrue doit être portée à la formation professionnelle, qui ne doit pas rester le parent pauvre d'une formation universitaire polarisant par trop l'attention et les ambitions. Nous sommes du reste prêts à collaborer au développement de la formation professionnelle, comme aux autres domaines d'éducation.

Je voudrais par ailleurs relever ici le rôle qu'entendent dorénavant jouer les cantons suisses au chapitre de la coopération francophone en matière d'éducation et de formation, un domaine qui en Suisse est largement du ressort cantonal.

Ma présence en tant que Président de la Conférence des Conseillers d'Etat cantonaux responsables de l'éducation, témoigne bien de cet intérêt pour la coopération concrète issue des Sommets.

La Suisse n'a jamais caché qu'elle voyait dans le réseau Culture et Communication le coeur de la collaboration francophone, qui doit tirer parti avec discernement des spécificités de notre lien linguistique.

Le document qui nous a été soumis nous paraît utile et équilibré. Si certains des projets qu'il présente et propose attirent plus notre attention que d'autres, nous n'avons en revanche aucune objection à formuler et aucune incompatibilité à dénoncer. Tout au plus aimerions-nous relever, en ce qui concerne le projet de Convention internationale sur la circulation du livre, que nous estimons plus pertinent d'utiliser les instruments à disposition, l'accord de l'UNESCO en particulier, plutôt que d'en créer de nouveaux sur le plan régional. Il nous semble aussi que les deux projets «Fonds multilatéral permanent de soutien à l'édition et à la diffusion dans les pays du Sud» ainsi que «Librairie internationale francophone» se rapprochent suffisamment pour que l'on tente de les réunir. Nous ne voulons pas commenter chacun des projets qui nous intéressent. Nous voudrions cependant relever notre satisfaction face au premier aboutissement de la collection «Francophonie», à laquelle nous continuons à contribuer, à raison d'un demi-million de francs et de quatre à cinq livres par an. De telles

publications, menées en pleine coopération entre le Nord et le Sud, viennent élargir la connaissance mutuelle des peuples de la francophonie, et une attention particulière doit être apportée à la diffusion des ouvrages ainsi édités.

Car le livre est, nous semble-t-il, un domaine que la coopération francophone a raison de privilégier en prenant en compte la part essentielle qui revient à l'initiative privée, seule garante de la vitalité réelle et de l'intérêt prolongé d'un développement culturel francophone. C'est dans ce sens que nous saluons particulièrement l'extension du Salon du livre et de la presse de Genève, où nous souhaitons assister à une présence accrue des participants aux Sommets.

Le cinéma et la chanson sont aussi des domaines de collaboration qui méritent notre appui, et qui doivent compter sur la vitalité de l'initiative privée. Des associations, telles que le Conseil francophone de la chanson, sont un relais indispensable entre créateurs et pouvoirs publics, et doivent, à notre sens, être soutenus par les Sommets.

Il nous est par ailleurs particulièrement agréable d'annoncer ici l'intérêt manifesté par les cantons suisses pour les Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural, auxquels ils entendent contribuer, pour une somme d'un demi-million de francs français environ.

A ceci s'ajoute la contribution que la ville de Genève entend apporter au réseau ISDT en engageant un montant d'un million de FF pour diffuser dans les pays francophones du Sud, ces trois prochaines années, des livres d'enseignement, dans le domaine médical particulièrement.

La Conférence des Ministres de la Justice de la francophonie, tenue à Paris à l'initiative des autorités françaises, a permis de déterminer mieux que jamais la nécessité d'une coopération accrue entre pays francophones dans le domaine juridique. La Suisse est prête et désireuse de contribuer à cette coopération.

Nous renouvelons ainsi notre disponibilité particulière pour appuyer des projets de terminologie juridique dans le cadre des industries de la langue. Les autorités suisses ont soutenu la création d'une Association internationale des criminologues de langue française, dont l'Assemblée générale constitutive s'est tenue à Genève en février 1989.

Bien plus, convaincus par les recommandations formulées par la Conférence des Ministres de la Justice de la francophonie, nous avons décidé du principe de l'engagement de fonds jusqu'à environ 2 millions de francs français pour aider, dans un cadre multilatéral, à la publication et à la diffusion de revues spécialisées en matière de droits de l'Homme, ainsi qu'à l'organisation de stages de formation de magistrats et juristes des pays du Sud de la francophonie. Nous souhaitons poursuivre à cet effet les contacts déjà entamés avec certains pays partenaires et avec l'ACCT, pour parvenir rapidement à la mise en oeuvre de projets précis, dont nous souhaitons que le principe soit accepté par notre Conférence.

**Intervention de S.E. le Général Gnassingbe Eyadema  
Président de la République du Togo  
sur le volet Industries culturelles**

(Annexe 45)

Monsieur le Président,  
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Messieurs les Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Le réseau Culture et Communication comporte un volet important traitant des industries culturelles. Celles-ci, à bien des égards, constituent le pivot incontournable de l'ensemble francophone que nous sommes en train de consolider et de développer.

Les diverses propositions du sous-comité visent à assurer un plus grand rayonnement à la culture que nous représentons. Elles méritent en conséquence notre appui, sans réserve. Parmi les actions préconisées, une nous tient particulièrement à coeur à savoir la Fondation Internationale pour le Développement de l'Etude des Langues et Civilisations Africaines (FIDELCA).

Les objectifs assignés à cette institution à savoir la recherche, la formation des formateurs, l'information, en matière d'études sur les langues et les civilisations africaines ont constitué une préoccupation permanente de mon gouvernement.

Les missions qui lui seront confiées, entre autres, la mise en oeuvre des programmes de recherche et d'enseignement selon des axes prioritaires, l'action permanente de diffusion de la documentation, la constitution de réseaux de concertation entre établissements se consacrant aux langues et civilisations africaines, la publication et la diffusion des travaux des chercheurs dans le domaine africaniste, le développement des recherches africanistes sur le passé et le devenir des sociétés africaines, méritent l'attention de Votre auguste instance.

Le sous-comité a suggéré une structure légère comprenant un conseil scientifique de quinze membres et un comité de gestion de neuf membres désignés par l'ACCT mais responsable des aspects techniques, administratifs et financiers.

Cette orientation répond à notre souci maintes fois exprimé d'éviter les créations d'institutions nouvelles. Nous pouvons en conséquence adhérer à la proposition du sous-comité recommandant l'installation de la Fondation à Paris ou à Lomé.

Mon pays a toujours milité en faveur du rayonnement de la culture francophone. Ce qui nous avait, en son temps, autorisé au niveau des instances de l'ACCT, l'installation d'un bureau de celle-ci à Lomé.

Le Bureau Régional de Lomé, dont la relance s'impose aujourd'hui pour une dynamisation des activités de l'ACCT, sera un cadre idéal pour accueillir les activités de la FIDELCA. La maîtrise de l'étude d'une langue ou d'une civilisation dépend des conditions du milieu. Celles des langues et civilisations de l'Afrique ne pourra se faire et s'apprécier qu'en terre africaine.

Aussi avec l'existence à Lomé du Village du Bénin, embryon du Centre d'Etudes et de Recherches en Langues, est assurée le succès de la Fondation.

Mon pays, le Togo, est disposé à accueillir la FIDELCA pour relever dans ce domaine les défis et les enjeux de notre communauté.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. Madame Lise Bacon  
Vice-Première Ministre  
et Ministre des Affaires culturelles du Québec  
sur le Projet francophone - Enjeux et défis**

(Annexe 46)

Je me félicite de l'occasion que vous nous offrez de réfléchir sur les enjeux et défis de la francophonie.

Nous devons au Président de la France d'avoir relevé le premier défi qui est bien de nous trouver ensemble pour nous concerter sur les enjeux qui nous sont communs. Les résultats obtenus depuis Paris et Québec justifient notre rassemblement et la démarche multilatérale qui est la nôtre.

Le document de synthèse «Enjeux et défis» fait apparaître notre diversité. La gestion de cette diversité culturelle et linguistique constitue l'un des enjeux majeurs de notre temps. A l'heure où se créent et s'affirment dans le monde des communautés de grande dimension, la conjugaison de la fidélité et de la pluralité constitue l'une des conditions du progrès et du développement. A cet égard, la francophonie vécue en terre africaine est à l'avant-garde des grands moments qui marquent la fin de ce siècle.

A Paris, nous avons convenu déjà de retenir cinq grands domaines prioritaires susceptibles de créer le développement économique et de consolider notre langue commune comme «une langue pratique des temps modernes».

A la base de tous les développements, il y a la formation des personnes. Dans votre lettre d'invitation, Monsieur le Président, vous nous rappelez la nécessité de constituer et de consacrer le domaine «Education-Formation». Le Québec partage ce choix prioritaire et à tous les niveaux, de la scolarisation de base à la formation spécialisée. Le Québec apportera un soutien supplémentaire à la production de matériel pédagogique destiné aux pays africains.

Le document «Enjeux et défis» insiste sur l'importance de la recherche scientifique et de la communication en français. Dans ces domaines, nous devons accélérer nos investissements tant les contextes, au Nord et au Sud, exigent une vraie mobilisation.

L'expansion du réseau francophone TV5 est prioritaire et l'équilibre Nord-Sud doit se refléter dans les programmations.

S'agissant de la recherche et de sa diffusion en langue française, nous nous trouvons devant une situation critique.

Il y a là un véritable enjeu, un véritable défi. Je souhaite la création d'un groupe de travail vraiment multilatéral sur le français dans nos publications scientifiques et techniques.

Je souhaite que ce groupe de travail fasse rapport à travers l'ACCT avant la fin de 1990 pour nous permettre d'engager les activités requises afin que notre langue commune reconquière une vraie place dans la fabrication et la diffusion de la science.

Monsieur le Président, telles sont quelques unes des réflexions que nous suggère le document «Enjeux et défis» qui nous est venu du Sénégal.

**Exposé liminaire de l'Honorable Robert Bourassa  
Premier Ministre du Québec  
sur la Résolution adoptant  
les rapports du Volet Coopération**

(Annexe 47)

Monsieur le Président,

Introduire auprès de vous la résolution pour l'adoption des rapports du volet coopération est une tâche facilitée par la compréhension et le réalisme qui ont présidé à nos délibérations.

Nous avons devant nous une série de documents de programmation sectorielle : les projets ont été étudiés par une multitude de tables de concertation multilatérale, et nous sont recommandés par nos Ministres des Affaires étrangères ou internationales. Ils sont dans la ligne de continuité des priorités que nous avons décidées ensemble à Paris et à Québec.

Ils nous proposent donc les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la communication, les industries de la langue et de la culture et de l'information scientifique et technique.

Nous avons aussi devant nous de nouvelles priorités : l'environnement, que le Sommet de Québec avait déjà intégré au secteur agriculture mais auquel il nous faut cette fois donner plus d'ampleurs et le domaine de l'éducation et de la formation que vous avez voulu vous-même, Monsieur le Président, porter à notre attention en nous invitant chez vous. Permettez-moi de vous dire à quel point le Québec se veut solidaire avec vous sur ce sujet. L'Afrique a la chance d'avoir une jeunesse qui constitue la grande majorité de sa population. Nous quitterions votre territoire avec un malaise si nous ne répondions pas avec enthousiasme à votre appel.

Tous ces besoins exprimés sont justes et les réponses sont pertinentes. Le Sénégal nous a offert un instrument pour synthétiser cette masse de projets. C'est le document : «le Projet francophone, enjeux et défis» qui peut devenir, si nous en convenons, une référence salutare à la mise en oeuvre de notre programmation.

Monsieur le Président, si notre Comité préparatoire nous a proposé «Enjeux et défis», de notre côté, nous devons donner à notre Comité du Suivi, un objectif à atteindre d'ici le quatrième Sommet.

A travers cette programmation déposée, il faudra cerner les priorités et les incarner autour des projets majeurs, capables d'entraîner des actions significatives et tenant compte des moyens dégagés.

A cet fin, la résolution sur l'avenir des institutions francophones que nous avons déjà adoptée fixe les mécanismes pour atteindre cet objectif.

Je voudrais ici remercier la délégation tunisienne de nous avoir rappelé avec prudence et réalisme, lors de la réunion ministérielle, la nécessité de parachever l'oeuvre définie et entreprise après Paris et Québec et d'envisager les actions nouvelles avec réalisme mais aussi avec énergie.

Je rejoins ici les propos du Président Mitterrand à l'ouverture solennelle de notre Conférence : «consolidation et innovation».

Voilà Monsieur le Président, le sens de la résolution que vous m'avez demandé d'introduire ce matin.

Pour sa part, fidèle à cette résolution, le Québec marquera son appui à la poursuite des enjeux prioritaires que nous avons définis ensemble et que nous maintenons aujourd'hui.

D'abord le Gouvernement du Québec renouvellera pour le Suivi du Sommet de Dakar les mêmes engagements qu'il avait déjà pris à Québec et contribuera donc pour 2 millions de dollars par année au fonds multilatéral créé auprès de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

De plus pour marquer son adhésion à certains objectifs spécifiques du Sommet de Dakar, mon Gouvernement appuiera dans le domaine de l'environnement la recherche et sa diffusion en français à la hauteur de 330 000 dollars par année, le soutien à la production de matériel éducatif en contribuant au fonds multilatéral pour 250 000 dollars par année. Enfin, mon Gouvernement veut aussi participer à la construction de l'espace scientifique francophone en appuyant d'une façon particulière l'Université des Réseaux d'expression française créée au sein de l'AUPELF en augmentant substantiellement notre contribution à ce programme. Certes, l'information scientifique et technique n'est pas le monopole des universités. Elle se fait aussi ailleurs. Mais permettre la recherche concertée, sur des thèmes qui incarnent les priorités des Sommets ; permettre la diffusion en français de ces recherches ; permettre à des jeunes chercheurs de nos pays de se perfectionner ailleurs sont des objectifs trop importants pour rester inactifs dans ce domaine. Le Gouvernement du Québec a apporté son soutien depuis 25 ans à l'AUPELF dont le siège social est logé à l'Université de Montréal. Ce nouveau défi de la modernité mérite un appui supplémentaire.

Monsieur le Président, la résolution pour l'adoption du volet coopération est soumise à notre Conférence.

**Communication de S.E. M. Azzedine Laraki,  
Premier Ministre du Royaume du Maroc  
sur les Jeux de la Francophonie**

**1 - Origine**

Créés par décision du Sommet de Québec de septembre 1987, qui a désigné à l'unanimité le Royaume du Maroc pour organiser la première édition.

- Constitution d'un Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES).

- Constitution d'un Comité national d'organisation (février 1989).

**2 - Période des jeux : du 8 au 22 juillet 1989**

**3 - Programme : 2 volets**

- Volet culturel : peinture, sculpture, métiers d'arts, chorégraphie, audio-visuel.  
Lieu des concours culturels : Rabat

- Volet sportif : disciplines retenues : football, basket ball (féminin), athlétisme, judo (masculin-féminin)

Lieu des compétitions : Casablanca

**4 - Cérémonies d'ouverture et clôture**

- Lieu : Complexe sportif Mohamed V - Casablanca

- 10 000 jeunes et 350 cadres suivent les répétitions quotidiennes pour cette cérémonie.



**MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATIONS**

(Annexe 49)

La Troisième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français tenue à Dakar, du 24 au 26 mai 1989 ,

Considérant l'accueil amical et la chaleureuse hospitalité réservés à tous les délégués à la Conférence par le peuple et le Gouvernement Sénégalais ,

Reconnaissant que les travaux de la Conférence se sont déroulés dans d'excellentes conditions et qu'ils ont abouti à des résultats satisfaisants ,

Exprime sa profonde gratitude au peuple et au Gouvernement du Sénégal pour leur contribution inestimable à la consolidation de la Communauté francophone,

Se réjouit des succès éclatants remportés par le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français,

Adresse, à cet effet, ses vifs remerciements au peuple du Sénégal, et ses chaleureuses félicitations à Son Excellence Monsieur le Président Abdou Diouf, Président du Sénégal et Président de la Conférence, pour la façon remarquable, la compétence et la délicatesse avec lesquelles il a conduit si heureusement les travaux du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français.

**PROTOCOLE  
CONCERNANT LA CREATION ET LE STATUT JURIDIQUE  
DE L'UNIVERSITE INTERNATIONALE  
DE LANGUE FRANCAISE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT AFRICAIN**

(Annexe 50)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunis à Dakar du 24 au 26 mai, ayant approuvé la création de l'Université Internationale de Langue Française au service du développement africain (U.I.L.F.D.A.) et son caractère d'utilité publique internationale, en donnant mandat au Président de la Conférence de prendre les mesures nécessaires pour assurer à l'U.I.L.F.D.A. le statut juridique approprié, et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte, désireux d'accorder à l'U.I.L.F.D.A., dont le siège sera à Alexandrie, le maximum d'autonomie et d'efficacité dans son fonctionnement, il est convenu que :

**Article 1**

La personnalité juridique est reconnue à l'U.I.L.F.D.A. en tant qu'organisation indépendante à vocation internationale, dont les statuts ci-annexés seront publiés dans le Journal officiel égyptien, en devenant applicable sans besoin d'aucune autre exigence d'ordre juridique administratif ou fiscal.

**Article 2**

L'U.I.L.F.D.A. bénéficiera sur le territoire égyptien d'un traitement égal à celui accordé aux bureaux et missions de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et aux opérations de la Banque Africaine de Développement (BAD).

**Article 3**

La détermination de l'étendue des droits, privilèges et immunités fiscales assurés en vertu de l'Article précédent, fera l'objet d'un Accord de Siège à conclure entre le Recteur de l'U.I.L.F.D.A. et le Ministère des Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte.

Le Président  
de la République du Sénégal

Pour le Président  
de la République Arabe d'Egypte

**S.E.M. Abdou Diouf**

**Dr Boutros Boutros-Ghali**

Fait à Dakar, le 26 mai 1989

**Allocutions et discours de Clôture (3)**

**Allocution  
du Premier Ministre du Québec  
L'Honorable S.E. M. Robert Bourassa**

(Annexe 51)

Monsieur le Président,

Pour la troisième fois en trois ans, nous sommes réunis au titre de notre appartenance à notre langue commune.

Le Québec a besoin que le projet francophone réussisse. Telle est l'une des conditions de sa survie culturelle et linguistique.

Ce projet, Monsieur le Président, s'est affirmé avec force depuis Paris et Québec. L'action du Président Mitterrand a donné existence et inspiration à notre rassemblement. Notre rencontre à Québec a dégagé des objectifs vigoureux. Ici, en Afrique, au Sénégal, il a acquis une maturité certaine.

Nous avons tous besoin que la science et la technologie se passent en français et que nos centres de recherche, nos laboratoires, créent et diffusent le savoir dans cette langue. Nous avons tous besoin que nos produits culturels circulent et que nos créateurs ne se sentent pas exclus de la scène internationale. Nous avons tous besoin d'offrir à notre jeunesse, éduquée et formée en français, un avenir professionnel qui ne soit pas en contradiction avec leur culture et leur mode d'expression.

Notre langue doit exister dans les communications et les télé-communications, s'affirmer en matière de production audio-visuelle et dans le vaste champ ouvert par l'informatique. Elle est pour nous langue de l'école et des organisations internationales, langue de culture et langue de la science.

Monsieur le Président, nous vous remercions fraternellement pour le service insigne que vous et votre pays avez rendu à la francophonie à l'occasion de ce Sommet.

Je le répète, la francophonie a acquis sa maturité en Afrique, au Sénégal.

Le Sommet de Dakar fait apparaître la francophonie comme une vraie coalition politique et économique, comme l'espace d'une coopération égalitaire et clairement ciblée avec de nouveaux participants parmi lesquels on trouve la Suisse.

Nos discussions consacrées à l'économie internationale ont été franches et efficaces grâce notamment à l'intervention du Président de la Côte d'Ivoire. La question de l'aménagement des rapports entre pays dont le développement économique est inégal pose l'un des plus graves problèmes de cette fin de siècle.

Nous sommes à la recherche d'une autre conception du développement en matière de relations économiques internationales.

C'est de cette manière, je crois, qu'il convient d'interpréter la politique d'effacement de la dette publique annoncée par le Président Mitterrand. Mesdames et Messieurs, nous sommes entrés dans une autre logique.

Le Premier Ministre du Canada a souhaité que ce Sommet incarne la conscience de la francophonie. La France et le Canada ont donné à notre rassemblement une crédibilité indiscutable en matière de rapport économique, crédibilité incarnée aussi par les efforts courageux fournis par les pays du Sud, effort visant l'ajustement de leur économie.

Sommet de la maturité en matière d'environnement. Nous sommes aussi dans ce domaine à la recherche d'une autre logique dont la prémisse est claire : nous devons refuser de sacrifier l'avenir au présent.

Tous les problèmes environnementaux exigent une masse critique des volontés, des moyens et des actions. Elle est apparue claire et déterminée dans nos décisions.

En matière de politique internationale, nous avons abordé franchement des questions difficiles. Sur chacune d'elles, nous avons dégagé des consensus y compris dans le domaine fondamental des droits de l'homme.

Monsieur le Président du Sénégal, permettez-moi de citer un extrait du discours que vous avez fait récemment à l'Université de Paris qui vous honorait : «Le droit au développement, disiez-vous alors, intègre tous les droits de l'homme. Il constitue la prérogative qui doit être reconnue à chaque peuple et à chaque individu de pouvoir satisfaire ses besoins, en accord avec ses aspirations».

Donc, un Sommet de la maturité qui fixe à tous une telle obligation et un tel idéal.

Du Sénégal, nous est venue une magistrale synthèse des enjeux et défis de la francophonie. Vous nous avez dit Monsieur le Président : «Nous sommes francophones, nous le restons» mais nous savons que cette fidélité se conjugue à celle qui se nourrit à votre longue histoire, à vos cultures et à vos langues propres.

Sommet de la maturité qui consacre une réforme majeure des institutions de la francophonie sous le signe de l'égalité de tous, de la cohérence et de l'efficacité. Ces réformes doivent être mises en oeuvre maintenant dans un esprit de rassemblement. Elles doivent produire des résultats visibles et durables.

Monsieur le Président, nous assistons à la mise en place de grandes communautés économiques et politiques dans le monde. L'Europe approfondit sa commune destinée, l'Union du Maghreb arabe vient de prendre forme. En Afrique, des projets de même inspiration sont sérieusement débattus.

La francophonie est présente dans tous ces espaces nouveaux. Elle est au Proche et au Moyen Orient, en Asie, dans la zone de l'Océan Indien, en Amérique.

Dakar a soudé notre solidarité. Ce Sommet a illustré «la diversité de notre expérience et la totale unité de notre espérance» selon les termes du Président Senghor tirés du mémoire qu'il a préparé à l'intention du Comité sur l'avenir des Institutions francophones.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président.

Vive le Sénégal et la Francophonie.

**Allocution  
du Président de la République du Zaïre  
S.E. le Maréchal Mobutu Sese Seko**

(Annexe 52)

Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal,  
Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Premiers Ministres et Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Conférence touche à sa fin, les orateurs qui m'ont précédé ont tous exprimé leur gratitude au Président Abdou Diouf, au peuple et au gouvernement sénégalais, pour l'accueil digne de l'Afrique, la parfaite organisation du Sommet et les bonnes conditions matérielles dont nous avons bénéficié tout au long de notre séjour à Dakar.

Un hommage mérité a été rendu aux illustres pères de notre organisation, Messieurs les Présidents Léopold Sédar Senghor et feu Diiori Hamani, tous ceux qui ont eu l'occasion de parler l'ont souligné avec chaleur.

Je m'y associe entièrement.

De même, nos préoccupations communes ont été passées en revue au cours de diverses interventions : qu'il s'agisse de la situation politique et économique mondiale, de la solidarité francophone dans les domaines de la communication, de l'éducation et de la formation, de l'agriculture, de l'énergie, de la recherche de l'environnement, de la coopération juridique et judiciaire, tout cela dans le but de rendre notre espace plus homogène et plus viable sans oublier les épineux problèmes de la détérioration des termes de l'échange et de l'endettement.

Concernant précisément l'endettement, permettez-moi, Messieurs les Présidents et Chefs de Délégation, Mesdames et Messieurs, d'apprécier à sa juste valeur l'attitude engagée du Président Mitterrand qui, dès le début de nos travaux, a proclamé la solidarité de la France avec les pays du Sud en nous communiquant la mesure d'annulation sans condition des créances d'aide publique de 35 pays africains, dont 17 francophones.

Ce geste, comme celui que le Canada a posé en septembre 1987 à Québec à l'endroit de nos pays, tranche avec toutes les formules qui ont été avancées jusqu'ici, étant donné qu'il repose sur la solidarité, la justice et le respect de la dignité des débiteurs.

Je voudrais donc exprimer à Monsieur le Président Mitterrand et au peuple français nos sentiments de profonde reconnaissance.

Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal,  
Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Premiers Ministres et Chefs de Délégation,  
Mesdames, Messieurs,

Puisque vous venez d'honorer la République du Zaïre, en le choisissant comme hôte du quatrième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, je voudrais à cet effet

m'acquitter d'un devoir, celui de vous témoigner ma gratitude ainsi que celle de mon peuple pour la confiance que vous venez ainsi de placer en nous.

Comme nous l'avions dit à Québec et nous le répétons aujourd'hui, nous croyons fermement en l'avenir de notre communauté, non seulement à cause de son homogénéité linguistique, mais aussi de la force de ses idées libératrices et du dynamisme des dirigeants et des peuples qui la composent, par l'organisation du quatrième Sommet, mon peuple entend ainsi exprimer sa foi en la Francophonie.

Certes, nous savons que la préparation et l'organisation d'un Sommet comme le nôtre est une tâche laborieuse, pour y parvenir, nous espérons compter sur les conseils et le concours de ceux qui en ont déjà l'expérience.

A cet effet, j'inviterai le Comité de Suivi et le Comité international préparatoire à mettre pleinement à profit la riche et précieuse expérience acquise en ce domaine par la France, le Canada et aujourd'hui le Sénégal, aux fins de nous assister étroitement à la préparation de nos prochaines assises.

Puisque ce sera pour la deuxième fois consécutive que notre communauté fera confiance en l'hospitalité de l'Afrique, nous mettrons donc tout en oeuvre pour que le IVe Sommet soit à la hauteur des enjeux et défis de la Francophonie.

Tout en vous réitérant mes remerciements pour l'honneur que vous venez de faire à mon pays et à mon peuple, j'espère vous revoir au Zaïre à l'automne 1991.

Je vous remercie.

**Discours de clôture  
du Président de la République du Sénégal  
S.E.M. Abdou Diouf**

(Annexe 53)

Nous voici à la fin de nos travaux. Je voudrais tout d'abord exprimer à chacune et à chacun d'entre vous, ma vive gratitude pour la confiance que vous avez bien voulu placer en moi et en mes collègues membres du bureau. Je vous remercie ensuite pour la contribution remarquable que vous avez apportée à la qualité de nos débats; vos suggestions pertinentes nous ont permis, en si peu de temps, d'arrêter, ensemble, des mesures concrètes, à la fois ambitieuses et réalistes, sur des sujets aussi variés et aussi importants.

Le ton a été donné, de fort belle manière, par le Président François Mitterrand qui a, comme je l'ai dit à chaud, fait l'événement dès le début de nos travaux, en annonçant l'importante nouvelle que vous savez.

Cette «déclaration de Dakar» s'inscrit en droite ligne de celle de Toronto qu'elle complète; elle va même bien plus loin. Sa générosité grandit le Président Mitterrand, les Français et la France. Je les en remercie bien vivement en votre nom à tous.

A côté de cette décision capitale, il me plaît de souligner, en la saluant, la minutie avec laquelle nous avons examiné tous les points inscrits à notre ordre du jour et surtout la lucidité et le courage qui ont marqué nos conclusions et décisions. En effet, sur toutes les questions politiques, qu'il s'agisse du Moyen Orient, de l'apartheid et de la destabilisation régionale ou de la Namibie, nous avons pu adopter des résolutions dont le contenu, suffisamment équilibré, tient compte de la nature de notre Conférence, tout en marquant chaque fois un progrès par rapport aux textes précédents sur les mêmes sujets. C'est là le résultat d'une maturité et d'un réalisme qui honorent notre mouvement et nous autorisent à placer de grands espoirs en son avenir. Mais notre égale conscience de l'interdépendance du monde d'aujourd'hui a aussi été pour beaucoup dans notre attitude. J'ai été heureux de constater qu'elle a guidé chacun d'entre nous, au moment de l'examen, dans le cadre de la situation économique mondiale, de questions aussi importantes pour notre avenir commun, que celles de l'endettement, des échanges internationaux, de l'aide au développement et de l'environnement.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au terme de nos discussions sur ces différents points l'attestent amplement et, avec les mesures que nous avons arrêtées en matière de coopération multilatérale francophone, précisent la vocation essentielle de notre mouvement : celle de rassembler des peuples solidaires. Du coup, l'histoire donne encore raison au Président Senghor qui disait, il y a 20 ans, à Kinshasa le 24 janvier 1969, que la «francophonie affirme la volonté pacifique de peuples qui veulent être présents au rendez-vous du donner et du recevoir pour assumer, avec tous les autres, la responsabilité du progrès humain». Comme l'a laissé entendre, avec sa sagesse habituelle, le Président Houphouët-Boigny, ce progrès suppose la fin de la dégradation continue de la situation économique des pays du Sud, la fin de l'iniquité des échanges internationaux. Au Sénégal, nous l'avons toujours compris comme la marche vers le mieux-être, c'est-à-dire vers cet état que confère le bien-être dans la liberté. Pour cette raison, je me réjouis de ce que, pour la première fois, nous avons adopté une résolution sur les droits fondamentaux de la personne. Le fait que cela ait eu lieu en cette année du bicentenaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme



et du Citoyen ajoute à ma joie et je tiens à redire l'attachement sincère et profond du Sénégal au respect desdits Droits.

Monsieur le Président de la République Française, vous avez rappelé dans votre adresse en séance d'ouverture, avec la subtilité habituelle qui vous caractérise, que «tous les hommes naissent libres et égaux en droit» et que «nous devons, dans nos rapports, favoriser le dialogue, la concertation, l'arbitrage, au détriment de la querelle et de la confrontation». Vous savez que je vous ai compris, mais je vous réaffirme que je suis dans les mêmes dispositions à l'égard de ces principes et procédures ; le peuple sénégalais aussi, qui a toujours choisi d'aller dans le sens de l'histoire.

Comme vous le voyez, mes chers Collègues, Messieurs les Chefs de Gouvernement et de Délégation, Mesdames et Messieurs, nos travaux ont été fructueux. Le voeu émis, lors de la séance d'ouverture de notre Sommet par le Premier Ministre Brian Mulroney, qui nous invitait à donner une conscience à la francophonie, après avoir constaté que celle-ci avait du muscle et un coeur, connaît déjà, nous pouvons le dire en toute modestie, un début de réalisation. Il s'agira d'ici au prochain Sommet que nous avons décidé de tenir au Zaïre, que le Comité international du Suivi entretienne, consolide et amplifie cette conscience, par la mise en oeuvre diligente de nos décisions. J'y veillerai personnellement.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans saluer la délégation du gouvernement de la région autonome de la vallée d'Aoste. Les Valdôtains mènent un combat difficile pour vivre la francophonie.

De même je salue les Franco-Américains de la Nouvelle Angleterre et de la Louisiane, eux aussi si attachés à la francophonie.

En vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs et vous disant à bientôt encore plus nombreux - chez mon frère et ami le Président Mobutu, je déclare close la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

.....

..... T

**Résolutions (18)**

**RESOLUTION  
SUR  
L'AFRIQUE AUSTRALE  
Apartheid et Destabilisation Régionale  
(n° 1)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

<b>AYANT A L'ESPRIT</b>	la résolution sur l'Afrique australe adoptée au Sommet de Québec
<b>TENANT COMPTE</b>	de la poursuite par le Gouvernement sud-africain d'une politique inacceptable de l'Apartheid, unanimement condamnée par la Communauté internationale et contraire à toutes les valeurs proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme,
<b>CONSTATANT</b>	que l'Afrique du Sud persiste dans ses actions de déstabilisation à l'encontre des autres pays de la région,
<b>DEPLORANT</b>	le maintien en détention de nombreux prisonniers politique, notamment de Nelson Mandela,
<b>CONSCIENTS</b>	de la menace que l'Afrique du Sud, par sa politique d'Apartheid, continue à faire peser sur la paix et la sécurité internationales et de la nécessité d'exercer sur elle des pressions pour l'amener à initier les mutations nécessaires,
<b>REITERENT</b>	leur rejet ferme et résolu du système odieux et inique de l'Apartheid, générateur d'injustice et de violence,
<b>CONDAMNENT</b>	vigoureusement les actions de déstabilisation perpétrées par le régime sud-africain à l'égard des Etats voisins et exigent du gouvernement de Prétoria qu'il mette un terme à cette politique,
<b>DEMANDENT</b>	à la Communauté internationale d'intensifier ses actions et d'adopter des sanctions efficaces et concrètes à l'encontre du Gouvernement de Prétoria, en vue de l'abolition du système de l'Apartheid, de libérer Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques, de lever l'état d'urgence, enfin, de reconnaître l'ANC et le PAC et dialoguer avec eux en vue de l'instauration d'un système démocratique et égalitaire en Afrique du Sud,
<b>INSTRUISENT</b>	le CIS, dans le cadre de ses travaux, d'accorder une attention particulière à l'évolution de la situation en Afrique australe et de faire état de cette évolution dans son rapport au prochain Sommet.

**RESOLUTION  
SUR  
LA NAMIBIE  
(n° 2)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- AYANT A L'ESPRIT** la résolution sur l'Afrique australe adoptée au Sommet de Québec,
- REAFFIRMENT** le droit inaliénable du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie, droit reconnu à tous les peuples par la Charte de l'Organisation des Nations Unies,
- SE FELICITENT** de la signature du Protocole de Brazzaville (13 décembre 1988) et de la signature à New York le 22 décembre 1988, de l'accord tripartite portant sur un règlement d'ensemble des problèmes du Sud-Ouest africain et plus particulièrement sur l'accession prochaine de la Namibie à la souveraineté internationale,
- LANCENT** un appel à toutes les parties impliquées, en vue de l'application concrète de ces accords et de la mise en oeuvre de la Résolution 435 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie, tout en réaffirmant le droit de la Namibie indépendante à préserver son intégrité territoriale,
- DECIDENT** de soutenir les actions d'aide au retour sur leur territoire des namibiens exilés ainsi que leur réinsertion.

**RESOLUTION  
SUR  
LE MOYEN-ORIENT  
(n° 3)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

<b>AYANT A L'ESPRIT</b>	la résolution du Sommet de Québec sur le Moyen-Orient,
<b>REAFFIRMANT</b>	leur reconnaissance du droit à l'auto-détermination du peuple palestinien,
<b>SOULIGNANT</b>	la nécessité urgente de parvenir à un règlement juste et global au Moyen-Orient qui prévoit une coexistence pacifique de tous les Etats de la région,
<b>SOUCIEUX</b>	de l'apaisement des tensions dans cette région,
<b>CONVAINCUS</b>	que l'instauration de la paix au Moyen-Orient serait de nature à renforcer la détente et à contribuer ainsi à la paix et à la sécurité internationales,
<b>CONSIDERANT</b>	que les concessions faites par l'OLP portant notamment sur la reconnaissance formelle des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de Sécurité, constituent une contribution positive à un règlement pacifique des conflits de la région,
<b>S'ENGAGENT</b>	à oeuvrer en vue de la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées y compris l'OLP, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, conformément aux résolutions 242 et 338,
<b>DECIDENT</b>	d'appuyer les efforts déployés par certains Etats et par le Secrétaire général de l'ONU en vue de la convocation rapide de cette conférence.

**RESOLUTION**  
**SUR**  
**LE LIBAN**  
**(n° 4)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**RAPPELANT** la résolution de solidarité avec le Liban, adoptée par le Sommet de Québec,

**PROFONDEMENT  
PREOCCUPES** par la situation tragique qui prévaut au Liban depuis quinze ans et qui ne cesse d'accroître le drame du peuple libanais,

**PARTICULIEREMENT  
INQUIETS** de la destruction d'une grande partie des centres scolaires et des institutions culturelles, éducatives et techniques du Liban, destruction qui risque de porter atteinte à son rayonnement intellectuel et spirituel et de paralyser son rôle comme haut lieu d'échange et de dialogue entre les cultures, et comme un exemple de convivialité et de tolérance,

**PROCLAMENT** la nécessité urgente de rétablir la paix au Liban dans le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance du Liban en conformité avec les résolutions successives du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au Liban,

**SOUTIENNENT** les efforts de paix déployés par la Communauté et les instances internationales, et affirment leur appui à la Ligue des Etats arabes dans ses efforts pour assurer un cessez-le-feu immédiat au Liban et engager sans retard le processus de solution définitive de la crise libanaise sous tous ses aspects extérieurs et intérieurs, en vue d'aboutir à une réconciliation nationale basée sur les principes de droit, de justice et d'égalité, dans le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de l'unité et de l'indépendance du Liban,

**DECIDENT** la reconduction du fonds de solidarité créé par le Sommet de Québec pour la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban et appellent les Etats membres à participer au financement de ce fonds de solidarité.

**RESOLUTION  
SUR  
LE CONFLIT IRAN - IRAK  
(n° 5)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- AYANT A L'ESPRIT** la Résolution du Sommet de Québec sur le conflit Iran-Irak,
- SE FELICITENT** du cessez-le-feu intervenu le 20 août 1988 entre l'Iran et l'Irak,
- DEMANDENT** aux deux parties d'apporter tout l'appui nécessaire aux intenses efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies, afin de permettre une mise en oeuvre rapide de la Résolution 598 adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité le 20 juillet 1987.



**RESOLUTION  
SUR  
LES DROITS FONDAMENTAUX  
(n° 6)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- CONSTATANT** que l'épanouissement de la dignité humaine comme le **respect des Droits de la personne** sont une aspiration commune à tous nos états et sont devenus des objectifs fondamentaux pour l'ensemble de la Communauté internationale,
- CONSIDERANT** qu'aux droits de l'individu doivent correspondre les droits des peuples,
- RECONNAISSANT** que le droit au développement est inséparable du **droit à la vie et à la liberté**,
- S'INSPIRANT** en ce bicentenaire de la révolution française, des principes qui ont conduit à la déclaration universelle des droits de l'Homme,
- DECIDENT** d'en appeler au respect des **Droits de la personne** comme au respect du droit au développement et, en cela, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Communauté.

**RESOLUTION**  
**RELATIVE A L'UTILISATION DU FRANCAIS**  
**DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**  
(n° 7)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

<b>SOULIGNANT</b>	l'importance prioritaire de l'utilisation du français dans les organisations internationales et d'une action concertée pour sa défense et sa promotion,
<b>RAPPELANT</b>	les délibérations et les résolutions des Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Paris et de Québec,
<b>MARQUANT</b>	leur appréciation pour les travaux du Comité du Suivi du colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales et prenant acte de son rapport d'activités,
<b>SE FELICITANT</b>	des résultats de l'action concertée du Comité international du Suivi et du Premier Ministre du Canada en faveur de l'utilisation du français aux Jeux Olympiques de Séoul,
<b>SE FELICITANT</b>	de l'action des groupes francophones dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales et notamment celle du groupe francophone de New York qui a permis l'adoption par consensus, d'une résolution relative à l'égalité des langues officielles des Nations Unies au cours de la 42ème Assemblée générale et d'une résolution relative à l'égalité des langues de travail du Secrétariat, lors de la 43ème Assemblée générale des Nations Unies,
<b>CONSCIENTS</b>	de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris et d'adopter des mesures concrètes pour garantir l'utilisation du français à la fois dans les organisations intergouvernementales et dans les organisations non gouvernementales,
<b>EXPRIMENT</b>	leur gratitude au Secrétaire général des Nations Unies pour l'attention qu'il porte à l'égalité des langues et prient le Président de la Conférence de lui adresser un message en ce sens,
<b>APPELLENT</b>	les groupes de délégations de langue française dans les organisations internationales à être vigilants en ce qui concerne l'utilisation du français dans ces organisations,
<b>RECOMMANDENT</b>	aux pays membres l'utilisation et la plus large diffusion du vade-mecum des délégués et des fonctionnaires internationaux d'expression française,

**DECIDENT**

la création d'un fonds multilatéral placé auprès de l'ACCT pour l'aide aux activités des groupes francophones dans les organisations internationales, à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions internationales organisés par les ONG,

**DEMANDENT**

au Comité international du Suivi de veiller à la mise en oeuvre de cette résolution et de poursuivre, en liaison avec le Comité du Suivi du colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales, ses efforts pour une meilleure utilisation du français dans les organisations internationales.

**RESOLUTION  
SUR  
LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE  
(n° 8)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- CONSIDERANT** que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement est une occasion appropriée pour un échange de vues fructueux sur les grands problèmes économiques du monde et qu'une approche globale est devenue nécessaire dans les domaines tant des finances, du commerce que de développement,
- NOTANT** que dans les pays industrialisés, la croissance et l'expansion ont été plus fortes que prévues tandis que la situation économique dans les pays en développement continue de se dégrader,
- PREOCCUPES** par les perspectives d'avenir généralement peu favorables des pays en développement qui malgré les efforts considérables d'ajustement continuent d'éprouver les difficultés à assurer le service de leur dette et en même temps générer les investissements nécessaires à une croissance durable,
- ESTIMANT** que le fléchissement continu des investissements productifs dans les pays en développement ainsi que la baisse en termes réels de l'aide publique au développement constituent des phénomènes alarmants,
- CONSTATANT** que l'effondrement du prix des produits de base exportés par les pays en développement et la détérioration des termes de l'échange ont aggravé leurs difficultés de balance de paiement et abouti à un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés et les institutions multilatérales et notant à ce propos les préoccupations évoquées au Sommet de Québec quant aux incidences des prix de ces produits sur la capacité de remboursement de la dette,
- PREOCCUPES** par la situation économique et financière des pays en développement, particulièrement par celle des pays d'Afrique, due entre autres à la détérioration des termes de l'échange et à l'écart des niveaux scientifiques et technologiques,

- CONVAINCUS** de la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés (P.M.A), aux pays agressés par la sécheresse et par la désertification et à ceux victimes de catastrophes naturelles parmi lesquels figurent les nombreux pays de l'Afrique, sans perdre de vue la situation de plus en plus préoccupante des pays intermédiaires de ce continent, dont les cours des matières premières se sont effondrés depuis quelques années et dont le service de la dette atteint aujourd'hui des niveaux à la limite du supportable,
- SE REJOUISSENT** des nombreux acquis de la coopération multilatérale francophone issue des décisions de Paris et de Québec,
- FELICITENT** les pays créanciers, membres du Sommet, ayant adopté des mesures d'allègement des dettes des pays les plus démunis. A cet effet, le Sommet accueille chaleureusement la mesure d'annulation sans conditions des créances d'aide publique de pays africains prise par la France,
- APPELLENT** à une intensification des efforts, dans toutes les instances appropriées, pour parvenir à un meilleur équilibre entre les prix à l'exportation des matières premières et des produits de base des pays en voie de développement et les prix des produits importés des pays industrialisés,
- PLAIDENT** en faveur des échanges et d'un système de prix justes et rémunérateurs pour une transformation sur place des matières premières des pays en développement avec l'adoption de mesure concrètes pour permettre la commercialisation de ces produits transformés sur les marchés internationaux,
- SOULIGNENT** la nécessité cruciale de relancer d'urgence le développement économique et social des pays en voie de développement avec notamment la mise en oeuvre d'une stratégie internationale du développement pour la IVe décennie des Nations Unies pour le développement (1991 - 2000) conformément à la Résolution 42/193 de l'Assemblée générale et la Résolution 1988/76 du Conseil Economique et Social des Nations Unies et lancent à cet égard un appel à la Communauté internationale, en vue de l'adoption, à la 2ème Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), prévue à Paris en 1990, d'un nouveau Programme d'action en faveur des PMA nécessitant des efforts substantiellement accrus au niveau de l'aide publique au développement, pour faire face à leurs besoins,
- APPORTENT** leur soutien au programme intégré pour les produits de base, tel qu'il a été adopté par la VIIe Session de la CNUCED en insistant sur une prise en considération toute particulière des exigences du développement durant les négociations du GATT au sein de l'URUGUAY-ROUND,

**S'ENGAGENT**

dans la recherche de solutions nouvelles et durables au problème de l'endettement à poursuivre la réflexion et la concertation entre pays créanciers et pays débiteurs au niveau de toutes les instances appropriées, notamment dans le cadre d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, préconisée par l'OUA,

**DECIDENT  
D'ACCORDER**

toute leur attention aux problèmes de l'environnement devenus un phénomène transfrontières de première grandeur avec ses effets multiples sur l'économie des Etats,

**REAFFIRMENT**

la nécessité, pour les pays ayant en commun l'usage du français de se concerter davantage pour atteindre ces objectifs, témoignant ainsi d'une manière concrète, leur solidarité et leur volonté unanime de coopérer.

**RESOLUTION  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

(n° 9)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**PREOCCUPES**

par la crise de l'environnement que connaît actuellement le monde et qui se manifeste à l'échelle planétaire par différents phénomènes : dégradation de la couche d'ozone, réchauffement de l'atmosphère, déforestation, désertification, épuisement des sols, pollution des eaux et de l'atmosphère, déchets toxiques, braconnage, pluies acides, transfert dans les pays en développement des déchets dangereux,

**CONVAINCUS**

que la croissance de tous les pays, notamment ceux en développement ne peut être assurée que par un essor économique fondé sur des politiques de protection et de conservation de l'environnement,

**RECONNAISSANT**

que tous les Etats du monde doivent observer les normes et les principes existants mais également que de nouveaux principes de droit international doivent être définis en la matière,

**NOTANT**

les importants progrès réalisés dans la concertation internationale sur les questions d'environnement dont particulièrement les conclusions de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone de même que la constitution du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et la tenue à Ottawa de l'assemblée d'experts juridiques et politiques sur la protection de l'atmosphère,

**NOTANT**

également que les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à La Haye le 11 mars 1989 ont affirmé le besoin vital, urgent et global de solutions à ces problèmes par l'adoption de principes novateurs de droit international tant en ce qui concerne le processus de décision que l'assistance, et le développement, dans le cadre des Nations Unies, d'une nouvelle autorité institutionnelle, soit par le renforcement d'institutions existantes, soit par la création d'une institution nouvelle,

**CONVIENNENT**

- que la préservation de la vie sur notre planète, sous ses multiples formes, est une responsabilité qui incombe à toutes les nations et à tous les peuples,

- que tous les participants au processus de développement devraient accorder la priorité aux mesures qui favorisent un développement économique dans le respect de l'environnement,

- que l'atmosphère et les océans sont des richesses communes inestimables qui doivent être gérées et protégées avec le plus grand soin contre toutes les formes d'abus,

- qu'il faut renforcer les institutions internationales existantes du système des Nations Unies chargées des questions d'environnement et de protection du climat et de la biosphère,

- qu'il faut poursuivre les efforts en vue de l'élimination complète des chlorofluorocarbones (CFC) contrôlés d'ici 1999 au plus tard,

- qu'il faut définir et mettre en oeuvre une stratégie énergétique qui favoriserait la maîtrise et l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables non polluantes, notamment l'énergie solaire,

- que les activités humaines qui contribuent à la déforestation, à la désertification et à la destruction des terres arables doivent faire l'objet d'une attention particulière et que les politiques doivent être élaborées pour restaurer les régions endommagées.

**APPUIENT**

le concept de développement durable, tel que défini par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, pour affirmer l'interdépendance entre **l'économie et l'environnement**,

**SE FELICITENT**

de la tenue en 1992 d'une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

**INVITENT**

tous les Etats à souscrire à la Déclaration de La Haye sur l'environnement,

**CONSIDERENT**

qu'en vue d'assurer la mise en oeuvre des principes énoncés dans la Déclaration de La Haye, il convient d'engager dans les meilleurs délais des négociations pour trouver des solutions aux problèmes liés au réchauffement du climat, en mettant l'accent sur une Convention sur la protection du climat et en s'appuyant notamment sur les travaux entamés par l'Assemblée d'Ottawa et les autres travaux en cours menés dans ce domaine,

**ENCOURAGENT**

tous les Etats à adhérer au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

**DECIDENT**

la convocation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement.



**RESOLUTION  
RELATIVE A L'AVENIR DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES  
ET AUX MECANISMES DU SUIVI DU SOMMET DE DAKAR**

(n° 10)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- Rappelant les décisions du Sommet de Paris instituant un Comité international du Suivi (CIS) et invitant à la réforme des institutions francophones,
- Rappelant les décisions du Sommet de Québec de maintenir le mandat dudit Comité et lui donnant la mission spécifique d'examiner le rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et des autres organismes francophones dans la dynamique des Sommets et d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT,
- Désireux de conforter la dimension multilatérale, la pluralité institutionnelle et d'assurer une coordination plus efficace du Suivi,
- Conscients de la nécessité d'améliorer les mécanismes et les modalités de financement du Suivi,
- Prenant acte de l'évolution de l'ACCT, de sa réforme et des effets de ses rapports fructueux avec le CIS, concrétisés par le Comité Consultatif Conjoint et la gestion des fonds spéciaux,
- Sensibles aux attentes du monde associatif francophone, à la nécessité de la consultation et de la diffusion de l'information comme conditions préalables permettant aux associations de jouer leur rôle de relais et, éventuellement, de partenaires soucieux de leur autonomie,
- Après avoir pris connaissance du rapport du CIS sur l'avenir des institutions francophones,

**Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident ce qui suit :**

**A - LE COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI (CIS)**

1. Est maintenu dans l'intégralité de ses fonctions et de ses pouvoirs : assume son rôle d'arbitrage et d'évaluation des actions confiées aux opérateurs directs du Suivi du Sommet et fait rapport aux Chefs d'Etat et de Gouvernement,
2. Demeure l'instance finale de coordination et de décision, sous l'autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, approuve les projets et affecte les budgets. En conséquence, l'ACCT et les autres opérateurs directs, s'agissant des fonds du Sommet, doivent lui soumettre leurs propositions,
3. Reflète la diversité de l'espace francophone et assure une rotation suffisante tout en garantissant la continuité des travaux.

## **B - LE COMITE INTERNATIONAL PREPARATOIRE (CIP)**

1. Constitue l'instance finale de préparation des propositions de programmation et d'affectation budgétaire à présenter aux Sommets. L'ACCT et les autres opérateurs directs lui proposent les différents projets,
2. Tous les pays participant aux Sommets en sont membres.

## **C - L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT)**

1. Constitue, par sa qualité d'unique organisation intergouvernementale de la francophonie découlant d'une convention, une garantie institutionnelle pour la dimension multilatérale devant présider à la conception et à la mise en oeuvre des projets découlant des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Continue d'exercer les rôles d'animation, de consultation et de concertation du monde francophone, tels que prévus à sa charte,

2. Doit enrichir sa mission actuelle par l'intégration en son sein du rôle et de la fonction des réseaux du CIS. Il est entendu que la participation à ces réseaux demeure ouverte sans restriction aucune à l'ensemble des Etats et Gouvernements présents aux Sommets. Cette intégration sera finalisée à la prochaine Conférence générale de l'ACCT selon des modalités définies par cette dernière et prendra effet dès après cette Conférence générale,
3. Se voit en conséquence investie du mandat de proposition de programmation et de suggestion d'affectation budgétaire ; propositions et suggestions à être soumises au CIS et au CIP selon le cas. En vertu de ce mandat, le Secrétaire général de l'ACCT participe de plein droit aux séances du CIS, du CIP et au volet Coopération des Conférences Ministérielles préparatoires,
4. Accueille et gère, dans une perspective de multilatéralisme et de simplification budgétaire, un fonds multilatéral unique destiné au financement des actions engagées par les Sommets. Ce fonds est distinct de son budget régulier.

## **D - LE ROLE ET LA PLACE DES AUTRES INSTITUTIONS**

### **1. Les Conférences Ministérielles**

L'ACCT assume la responsabilité de la préparation et du Suivi de toutes les conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre des Sommets. Les conférences ministérielles permanentes (CONFEJES - Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française et CONFEMEN - Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant en commun l'usage du Français), tout en conservant leur autonomie, sont invitées à collaborer étroitement avec l'ACCT dans le cas de conférences élargies aux autres membres de l'Agence qui ne font pas partie de ces deux conférences permanentes.

### **2. Les organes subsidiaires**

Lorsque la mise en oeuvre de projets à long terme nécessite la création d'une structure spécialisée dotée d'une personnalité juridique, l'ACCT est invitée à examiner l'opportunité de créer des organes subsidiaires ouverts à l'adhésion de l'ensemble des participants du Sommet comme elle l'a fait pour l'Institut de l'Energie.

### 3. Les autres opérateurs

Lorsque la mise en oeuvre des projets à long terme nécessite le choix d'opérateurs à mission spécialisée, le Sommet en décide à l'exemple de ce qui a été fait à Paris et à Québec dans le cas de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), de TV5 et du Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF).

Le mandat spécifique confié à l'AUPELF lui confère la qualité d'opérateur multilatéral privilégié du programme majeur UREF (Université des Réseaux d'Expression Française) concernant la recherche universitaire et l'enseignement supérieur. Il en va de même pour TV5 et le CEMAF dans les domaines spécifiques de leur compétence.

### 4. Le Comité Consultatif Conjoint (CCC)

Créé au Sommet de Québec et réunissant le CIS et l'ACCT, le CCC est élargi aux autres opérateurs directs afin de favoriser la concertation et l'information réciproques une fois l'an.

## E - LE MONDE ASSOCIATIF

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement reconnaissent solennellement la contribution du monde associatif multilatéral francophone. Ils estiment qu'il doit être renforcé dans son rôle de relais. A cet effet, une réunion d'information annuelle avec le CIS lui sera réservée.
2. De plus, les Chefs d'Etat et de Gouvernement souhaitent que les instances de l'ACCT procèdent à l'examen d'une réforme du Conseil Consultatif de l'Agence, réforme faisant de cet organe le lieu fonctionnel de rencontres et d'échanges des associations francophones multilatérales et l'instrument de coordination entre elles. Cette réforme devrait tenir compte des rôles divers de chaque catégorie d'association. Elle pourrait être complétée par la création d'un poste permanent d'agent de liaison chargé des associations auprès du secrétaire général de l'ACCT.

## F - L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE (AIPLF)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement tiennent à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets. Aussi demandent-ils au CIS d'organiser la consultation et l'information réciproques.

**LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT** sont convaincus que cet ensemble de mesures contribuera à la consolidation des institutions francophones et confortera la solidarité qui unit tous les participants au présent Sommet. Sous l'autorité du Président en exercice de la Conférence, ils tiennent à rester attentifs à l'évolution de l'institutionnel francophone et à en tirer les conséquences qui s'imposent.

**RESOLUTION  
RELATIVE A LA CREATION  
D'UN FONDS DE SOLIDARITE**

(n° 11)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

<b>AYANT A L'ESPRIT</b>	les résolutions du Sommet de Québec créant des Fonds de solidarité en faveur du Liban, du Tchad et des victimes de l'Apartheid,
<b>RAPPELANT</b>	le caractère d'urgence ayant justifié la mise sur pied de ces fonds,
<b>NOTANT</b>	les améliorations permises par l'exécution des projets s'y rattachant et l'expression de solidarité morale et matérielle en découlant,
<b>REAFFIRMANT</b>	la solidarité de tous les pays francophones face aux situations d'urgence affectant certains pays de notre communauté, notamment le Liban, le Tchad et Madagascar,
<b>CONVIENNENT</b>	de la création d'un Fonds de solidarité pour remédier, de façon concrète, aux dommages subis lors de circonstances exceptionnelles,
<b>APPELLENT</b>	à la contribution volontaire des Etats pour la dotation de ce Fonds et demandent à l'ACCT d'y contribuer à même son actuel programme de solidarité,
<b>DECIDENT</b>	de mettre l'accent sur des actions qui correspondent aux domaines prioritaires de la francophonie et qui obéissent à une logique de dépannage tout en évitant les coûts récurrents,
<b>DEMANDENT</b>	au CIS de déterminer les modalités opérationnelles de ce Fonds et de faire les arbitrages qu'impose l'urgence des situations.

**PROJET DE RESOLUTION A LA RECONDUCTION  
DU FONDS DE SOLIDARITE  
EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

(n° 12)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**RAPPELANT** la résolution créant le Fonds de solidarité en faveur du Tchad adoptée par le Sommet de Québec,

**NOTANT** que ce Fonds a permis une amélioration du système éducatif du Tchad détruit au cours des dramatiques événements survenus dans ce pays,

**DECIDENT** la reconduction du Fonds de solidarité en faveur du Tchad.

**RESOLUTION  
RELATIVE AU CENTRE DE RECHERCHE  
ET D'ETUDE DE LANGUES  
VILLAGE DU BENIN**

(n° 13)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** les résolutions formulées lors de leur première Conférence tenue à Paris les 17 et 18 février 1986 relatives à la promotion et à la diffusion du français, langue étrangère,
- RAPPELANT** la résolution dont ils ont pris acte à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987 et qui recommande notamment qu'un soutien soit apporté au Village du Bénin dans le cadre du programme d'action du Comité du Suivi,
- DETERMINE** à développer le rôle de la communauté francophone sur la scène internationale par un rayonnement de la langue française vers les pays non francophones,
- CONVAINCUS** que la mise en oeuvre de cette politique implique le renforcement des programmes de formation continue des étudiants et de perfectionnement des professeurs de français des pays non francophones notamment d'Afrique subsaharienne,
- CONSIDERANT** le rôle éminemment constructif joué dans ce domaine depuis 1968 par le Centre de Recherche et d'Etude de langues : Village du Bénin,
- CONSIDERANT** le rapport du Comité international du Suivi très favorable à l'engagement d'une action de soutien au Village du Bénin par la communauté francophone,
- CONSIDERANT** la vocation régionale et internationale du Centre qui accueille des apprenants de divers horizons,
- CONSIDERANT** le rôle d'observatoire du français langue étrangère qu'il assume déjà par des diverses activités pédagogiques et de recherche appliquée,
- CONSIDERANT** avec satisfaction les mesures d'orientation et d'organisation de ce Centre prises par le Gouvernement de la République Togolaise notamment son organisation juridique, administrative, financière et comptable,

<b>DECIDENT</b>	d'inscrire le Village du Bénin comme projet de la Francophonie dans les programmes de celle-ci,
<b>DEMANDENT</b>	au Comité international du Suivi de veiller à son exécution comme tel dans son programme d'action et à leur rendre compte des actions réalisées dans ce cadre lors de la prochaine Conférence,
<b>INVITENT</b>	l'ACCT, les organisations intergouvernementales, les institutions francophones et organismes de coopération bilatérale poursuivant les mêmes objectifs à s'associer à l'action de ce Centre en nouant des accords de coopération avec lui.

**RESOLUTION  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS  
DU VOLET COOPERATION**

(n° 14)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**AYANT PRIS  
CONNAISSANCE**

des documents de programmation sectorielle soumis par la Conférence ministérielle préparatoire au troisième Sommet,

**AYANT EXAMINE**

le document d'orientation intitulé : «le Projet francophone: Enjeux et Défis»,

**CONSIDERANT**

que «le Projet francophone : Enjeux et Défis» constitue un document significatif de réflexion et une vision prospective pour le développement de la communauté francophone,

**CONSIDERANT**

enfin que la coopération francophone doit se traduire de manière réaliste sur la base des documents de programmation sectorielle proposés,

**REAFFIRMEMENT**

que la coopération francophone doit se concrétiser dans les cinq domaines d'intervention prioritaires déjà retenus au Sommet de Paris, auxquels s'ajoutent la protection de l'environnement, précédemment intégrée par le Sommet de Québec au secteur de l'agriculture et le domaine de l'éducation et de la formation auquel le Sommet de Dakar a conféré une ampleur nouvelle,

**MANDATENT**

les instances de la francophonie, en application de la résolution sur l'avenir des Institutions francophones pour mettre en oeuvre ces actions de coopération,

**CONVIENNENT**

que le document «Projet francophone : Enjeux et Défis» a valeur de référence pour l'action future de la Francophonie et demandent au Comité international du Suivi du Sommet de Dakar de poursuivre la réflexion ainsi engagée et d'en assurer la mise à jour.



**RESOLUTION  
SUR  
LA RECONDUCTION DU PROJET DE LUTTE  
CONTRE L'EROSION EN HAÏTI**

(n° 15)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**RAPPELANT**

la résolution sur la lutte contre l'érosion adoptée en faveur de la République d'Haïti par le Sommet de Québec,

**NOTANT**

que le patrimoine forestier d'Haïti continue de subir une dégradation accélérée menaçant gravement l'équilibre de ses ressources naturelles et constituant un sujet de profonde préoccupation,

**DECIDENT**

la reconduction de la résolution sur le projet de lutte contre l'érosion en Haïti,

**DEMANDENT**

au Comité international du Suivi de présenter au prochain Sommet un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution.

**RESOLUTION  
SUR  
L'ANGOLA**

(n° 16)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

**AYANT A L'ESPRIT** la résolution du Sommet de Québec sur l'Afrique australe,

**RAPPELANT** le strict respect de l'intangibilité des frontières des Etats,

**SE FELICITANT** de la signature du Protocole de Brazzaville, le 13 décembre 1988, de la signature à New York le 22 décembre 1988, de l'Accord tripartite portant sur un règlement d'ensemble des problèmes de la Région du Sud-Ouest africain, de la réunion du Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe, tenue à Hararé le 23 mars 1989 et de la réunion, le 16 mai 1989, à Luanda, de huit Chefs d'Etat des pays de la Ligne de Front et des pays voisins de l'Angola,

**APPORTENT** leur ferme soutien auxdits Protocole et Accord ainsi qu'à ces deux initiatives et demandent aux parties de se conformer aux dispositions des instruments juridiques sus-visés,

**SOUHAITENT** leur application intégrale en vue de l'avènement d'une paix globale et durable dans la région en général, en Angola en particulier.

**RESOLUTION  
SUR UN SOMMET MONDIAL  
DE L'ENFANCE**

(n° 17)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

<b>SOUCIEUX</b>	de contribuer à l'avènement d'un monde plus juste et plus prospère, permettant l'épanouissement de tous les êtres humains et conscients de l'importance de la sauvegarde et du bien-être des enfants dans la réalisation d'un tel objectif,
<b>PREOCCUPES</b>	par la situation des enfants dans le monde et particulièrement dans les pays en développement,
<b>CONSTATANT</b>	les résultats encourageants des efforts déployés par les membres de la communauté internationale pour assurer, avec le concours de l'UNICEF et d'autres organisations internationales, la survie, la protection et le développement des enfants,
<b>CONVAINCUS</b>	de la nécessité de poursuivre ces efforts dans la concertation,
<b>INVITENT</b>	tous les Etats membres de la communauté internationale à redoubler leurs efforts visant la survie, la protection et le développement des enfants,
<b>DECIDENT</b>	de soutenir l'idée de réunir un Sommet mondial de l'Enfance telle qu'elle a été proposée par l'UNICEF dans son rapport de 1989 sur la situation des enfants dans le monde.

**DECLARATION DE DAKAR**

(n° 18)

**Nous, Chefs d'Etat de Gouvernement et de Délégation, réunis à Dakar, les 24 - 25 - 26 mai 1989,**

**CONSIDERANT**

après Paris et Québec, que notre Communauté francophone se fondant, d'une part sur l'usage en commun de la langue française, d'autre part sur la richesse et la diversité de ses traditions, de ses langues et de ses cultures, est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos Etats et en même temps un facteur d'équilibre entre les Nations,

**CONSIDERANT**

que les Sommets sont le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une solidarité essentielle pour la construction d'un espace commun francophone de dialogue et de coopération,

**CONSIDERANT**

que c'est le contenu concret des réalisations qui fera la valeur de notre projet et que la consolidation de l'espace francophone passe par une coopération multilatérale exemplaire qui se fonde sur l'action et la modernité,

**A ces fins, nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement,**

**REAFFIRMONS**

notre volonté de continuer de développer au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération, des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de notre temps dans les domaines de l'Agriculture et de l'Environnement, de l'Energie, de la Culture et de la Communication, de l'Information scientifique et du Développement technologique, des Industries de la langue, de l'Education et de la Formation,

**DECIDONS**

que l'Education et la Formation constituent un domaine stratégique d'intervention, à la fois pour la préservation et la diffusion tant de la langue française que des langues et cultures nationales, pour la consolidation de la Communauté francophone en favorisant la compréhension et l'adhésion de la jeunesse à nos objectifs pour la réalisation du développement économique des Nations,

**PRENONS**

solennellement l'engagement de contribuer à la création d'un contexte économique international plus équitable, aux fins de promouvoir, dans les pays en développement, membres de notre communauté, un processus d'amélioration de leur situation économique,

**NOUS FELICITONS**

du renforcement de la fonction et du rôle de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dans la dynamique des Sommets, qui constitue un jalon essentiel dans l'ancrage d'une francophonie multilatérale,

**INCITONS**

les autres instances internationales à partager notre volonté politique commune, de créer et de développer une pareille dynamique favorable à la promotion des relations culturelles, économiques scientifiques et technologiques et d'œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde.



**Contributions financières annoncées (6)**

**Contribution financière du Canada  
pour 1990 et 1991  
Sommet de Dakar**

(Annexe 54)

(en \$ canadiens et en francs français)

	Financements nouveaux	Financements poursuivis ou de sources diverses*
<b>Réseau agriculture et environnement</b>		
<b>Volet agriculture et conservation</b>		
- Mise en place d'un centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture	1 million \$	
- Adaptation/traduction/diffusion de documentation spécialisée en agriculture	1 million \$	
- Appui aux réseaux coopératifs de recher- che (en particulier pêches et aquacul- ture)	700,000 \$	
- Fonds d'appui à la formation spécialisée	300,000 \$	
- Transfert de technologie :	400,000 \$	
• transferts d'embryons		
• ressources ligneuses		
- Développement intégré de PME en agro- alimentaire	1 million \$	
- SYFIA (Système francophone d'infor- mation agricole)		200,000 \$
- Renforcement du Centre ivoirien de recherche économique et sociale (CIRES)		4,1 millions \$
<b>Volet environnement</b>		
- Appuis aux plans nationaux de forêts tropicales	500,000 \$	
- Chaire en environnement à l'Université d'Alexandrie	500,000 \$	
- Etude de faisabilité relative à la gestion des grands fleuves et établissement d'une banque de données	50,000 \$	100,000 \$
- Développement de l'agroforesterie dans les pays du Sahel		4 millions \$
• appui aux services nationaux		(5,5 millions \$ sur 4 ans)
• recherche et diffusion de technologies relatives à la conservation et l'assimi- lation de l'environnement		
• formation et diffusion d'informations spécialisées		
<b>Sous-total du réseau</b>	<b>5,45 millions \$ (27,25 MFF)</b>	<b>8,4 millions \$ (42 MFF)</b>



**Industrie de la langue**

- |                                                           |  |            |
|-----------------------------------------------------------|--|------------|
| - Diffusion d'un logiciel pour l'enseignement du français |  | 300,000 \$ |
| - Appui à des séminaires sur les langues nationales       |  | 280,000 \$ |

**Sous-total du réseau**


---



---

580,000 \$  
(2,9 MFF)

**Formation scientifique et développement technologique**

- |                                                                         |              |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|
| - Banque internationale d'information sur les Etats francophones (BIEF) | 1 million \$ | 1,05 million \$ |
| - Structuration des systèmes documentaires des pays du Sud              |              |                 |
| - Centres serveurs régionaux                                            |              |                 |
| - Diffusion de revues scientifiques                                     |              |                 |
| - Université des réseaux d'expression française (appui aux programmes)  | 550,000 \$   |                 |

**Sous-total du réseau**


---



---

1,55 million \$      1,05 million \$  
(7,750 MFF)      (5,250 MFF)

**Energie**

- |                                                                     |              |               |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| - Séminaire en économies d'énergie                                  |              |               |
| - Télédétection des ressources hydrauliques au Sahel (poursuite)    | 1 million \$ |               |
| - Diffusion de la connaissance (en appui à l'Institut de l'Energie) |              |               |
| - Programme de formation en gestion des hydrocarbures (poursuite)   |              | 4 millions \$ |

**Sous-total du réseau**


---



---

1 million \$      4 millions \$  
(5 MFF)      (20 MFF)

**Communication et Culture**

- |                                                                                                |            |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| - TV5 Canada-Québec et Caraïbes                                                                |            | 7 millions \$ |
| - Soutien au secteur culture                                                                   |            |               |
| - TV5 Afrique                                                                                  | 600,000 \$ |               |
| - Développement de la radio rurale                                                             | 750,000 \$ |               |
| - Agence des Télécommunications de la Francophonie (ATF)                                       | 250,000 \$ |               |
| - Centre international francophone de formation à distance (CIFIAD) (appui à la programmation) | 800,000 \$ |               |

- Fonds de soutien aux productions du Sud
- Appui au programme de soutien à la production audio-visuelle du Sud
  - échange de personnels
  - co-production et co-réalisation
  - promotion et diffusion

100,000 \$

---

 2,5 millions \$  
 (12,5 MFF)

---

 7 millions \$  
 (35 MFF)
**Hors réseau**

- Création d'une revue scientifique (environnement)
- Fonds d'appoint
- Bourses pour les victimes de l'apartheid
- Bourses de la francophonie
- Programme d'immunisation
- Jeux de la Francophonie
- Apports opérationnels

500,000 \$  
1 million \$
 2 millions \$  
 175,000 \$  
 17 millions \$  
 1,7 million \$  
 1,6 million \$  
 1 million \$
**Sous-total**


---

 1,5 millions \$  
 (7,5 MFF)

---

 23,475,000 \$  
 (117,375 MFF)
**Total**
 12 millions \$  
 (60 MFF)

 44,505,000 \$  
 (222,525 MFF)
**Grand Total : (sur 2 ans)**
 56,505,000 \$  
 (282,525 MFF)

\* Engagements pris lors des précédents sommets et poursuivis au delà du Sommet de Dakar ou financements s'inscrivant dans un cadre bilatéral.

(La conversion a été faite au taux de 5 FF le dollar canadien).

**Contribution financière de la  
Communauté Française de Belgique  
pour 1990  
Sommet de Dakar**

(Annexe 55)

Secteurs d'intervention	Financements multilatéraux auprès de l'ACCT et autres organismes	Financements bilatéraux et autres projets
<b>CULTURE</b>		
- Francopoche	80 000 FF	80 000 FF
- CLAC	80 000 FF	
- Conférence des Ministres de la Culture	640 000 FF (budget national)	
- Soutien aux organisations profession- nelles		400 000 FF
- CITF		160 000 FF
<b>Sous total</b>	<b>800 000 FF</b>	<b>600 000 FF</b>
<b>COMMUNICATION</b>		
- CEMAF	480 000 FF	
- ATF	120 000 FF	120 000 FF
- Fonds multilatéral et diffusion de quotidiens et hebdomadaires franco- phones	80 000 FF	
- TV5		12 800 000 FF
- Génies en herbe		64 000 FF
<b>Sous total</b>	<b>680 000 FF</b>	<b>12 984 000 FF</b>
<b>ISDT</b>		
- Diffusion des publications	80 000 FF	
- BIEF	80 000 FF	
- UREF	160 000 FF	80 000 FF (aide aux chercheurs)
- Recherches dans le cadre de la Francophonie		400 000 FF
<b>Sous total</b>	<b>320 000 FF</b>	<b>480 000 FF</b>

**EDUCATION ET FORMATION**

- Manuels scolaires	240 000 FF	
- 5 bourses pour l'Université Léopold Sédar Senghor à Alexandrie	240 000 FF	
- CIFFAD	240 000 FF	

<b>Sous total</b>	720 000 FF	
-------------------	------------	--

**AUTRES SECTEURS**

- Réserve fonds de solidarité	160 000 FF	
- Etude en matière de coopération juridique		240 000 FF

<b>Total</b>	2 520 000 FF	14 304 000 FF
--------------	--------------	---------------

**Contribution financière de la  
Région Wallonne de Belgique  
pour 1990  
Sommet de Dakar - (Fonds multilatéral ACCT)**

**AGRICULTURE**

- Foyer de développement (projet de conservation des céréales de Kongolo)	1 500 000 FF	
---------------------------------------------------------------------------------	--------------	--

**AUTRES SECTEURS**

- Haïti, aide suite au cyclone	166 667 FF	
--------------------------------	------------	--

<b>Total</b>	1 666 667 FF	
--------------	--------------	--

**Contribution financière de la France  
pour 1990  
Sommet de Dakar**

(Annexe 56)

	Fonds multilatéraux	autres programmes	TV5	Total
<b>AGRICULTURE</b>				
- Contribution au Fonds multilatéral affectée par le CIS	7 MFF			7 MFF
- Formation dans les centres régionaux de spécialisation agricole		14 MFF		14 MFF
- Contribution à l'Institut international de Recherche sur le Développement d'Adiopodoumé				
				<b>21 MFF</b>
<b>ENERGIE</b>				
- Contribution au Fonds multilatéral affectée par le CIS	9,5 MFF			9,5 MFF
<b>CULTURE</b>				
- Collection «francopoe»				
- Bourses de stages-livre				
- Salons du livre francophone	14,3 MFF			14,3 MFF
- Bons du livre francophone				
- Centre de formation aux métiers du livre de Tunis				
- Groupe de travail sur la libre circulation du livre dans l'espace francophone				
- Projet expérimental pour le développement de la lecture en Afrique				
- Fonds des langues et civilisations africaines				

520

- Conférence des Ministres de la Culture des pays francophones		
- Intervention pour faire baisser le prix du livre	5,65 MFF	5,65 MFF
- Théâtre international de langue française		
		<hr/>
		19,95 MFF

---

**COMMUNICATION**

- Contribution au CEMAF		
- Contribution au Fonds de soutien à la production audiovisuelle des pays du Sud	7 MFF	7 MFF
- Echanges de journalistes		
- Agence francophone des Télécommunications		
- AITV		
- Coopération francophone en matière de programmes télévisés		
- Elaboration de programmes francophones pour Canal-France International	26,5 MFF	26,5 MFF
- Assises francophones de la communication		
<b>TV5</b>	66 MFF	66 MFF
		<hr/>
		99,5 MFF

---

**ISDT**

- UREF		
- Création de cahiers de la recherche francophone (UREF)	25 MFF	25 MFF
- Université d'Alexandrie		
- Développement des moyens nouveaux de consultation des données		
- Vidéotex		
- Vidéodisque		
- Diffusion du disque compact à mémoire fixe de la Bibliothèque nationale	13 MFF	13 MFF
		<hr/>
		<b>38 MFF</b>

**INDUSTRIES DE LA LANGUE**

- Bourses de formation		
- Formation de linguistes informaticiens	6 MFF	6 MFF
- Mise en place d'observatoires régionaux des industries de la langue		
		<hr/>
		<b>6 MFF</b>

**EDUCATION**

- Fonds de scolarisation des enfants francophones		
- Programmes d'enseignement à distance (CIIFFAD/CNED)	24 MFF	24 MFF
- Soutien au réseau des centres de français, langue étrangère		
- Enseignement du français		
- Projet de formation de personnels de l'éducation		
- Programme d'aide en matière de manuels scolaires et de matériel didactique	6 MFF	6 MFF
		<hr/>
		<b>30 MFF</b>

<b>Projet dans les autres domaines d'intervention</b>	<b>8,5 MFF</b>	<b>8,5 MFF</b>	
- Programme de coopération juridique et judiciaire			
- Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation, dans les congrès internationaux			
- Réunion d'une Conférence des ministres de l'environnement			
- Fonds de solidarité (Liban, Tchad, fonds général)			
- Projet de coopération universitaire en matière d'environnement	<b>3,55 MFF</b>	<b>3,55 MFF</b>	
- Réalisation d'un journal éducatif sur l'environnement			
- Programme de coopération juridique et judiciaire			
			<b>12,05 MFF</b>
<hr/>			
	<b>101,3 MFF</b>	<b>68,7 MFF</b>	<b>66 MFF</b>
			<b>Grand total 236 MFF sur 1 an</b>



**Contribution financière annoncée par  
le Nouveau-Brunswick**

(Annexe 57)

- 700,000 \$ pour la mise sur pied d'un Centre international de Common law en français à l'Université de Moncton, pour les cinq (5) prochaines années.
- 25,000 \$ pour la pêche et l'aquaculture, pour les trois (3) prochaines années (contribution versée au FMC de l'ACCT).

**Contribution financière annoncée par  
le Québec**

(Annexe 58)

- 2 millions de dollars par année au fonds multilatéral créé auprès de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ;
- 330 000 \$ par année dans le domaine de l'environnement pour la recherche et sa diffusion en français ;
- 250 000 \$ par année au fonds multilatéral pour appui à la production locale de matériel éducatif ;
- augmentation substantielle de la contribution actuelle de 200 000 \$ par année au programme UREF créé au sein de l'AUPELF.

**Contribution financière annoncée par  
la Suisse**

(Annexe 59)

- 1/2 million de FF pour la collection «Francopoche» et 4 à 5 livres par an ;
- 1/2 million de FF environ pour les Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural ;
- 1 million de FF versé par la ville de Genève au réseau ISDT pour diffuser dans les pays du Sud, pour les trois prochaines années, des livres d'enseignement, dans le domaine médical particulièrement ;
- 2 million de FF pour aider dans un cadre multilatéral, à la publication et à la diffusion de revues spécialisées en matière de droits de l'Homme, ainsi qu'à l'organisation de stages de formation de magistrats et juristes des pays du Sud.



**Messages  
adressés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement (6)**



**DECLARATION DES MINISTRES DE L'EDUCATION  
DES PAYS MEMBRES DE LA CONFEMEN**

réunis à Paris  
les 6 et 7 avril 1989

(Annexe 60)

Le rang des nations se mesure d'abord à la valeur des hommes et des femmes chargés de faire fructifier leurs richesses en déployant les ressources de leurs compétences. La transmission des savoirs et des savoir-faire disponibles et la création de savoirs et de savoir-faire nouveaux font parties intégrantes des processus de développement.

Dans cette transmission et cette création, l'école joue un rôle essentiel. Elle assure les apprentissages fondamentaux et fournit les instruments nécessaires aux acquisitions ultérieures, tant théoriques que pratiques. Elle contribue à intégrer les jeunes générations à la vie nationale et les prépare à prendre leur part de responsabilités dans les communautés où elles s'inséreront. Elle est le lieu privilégié où les futurs producteurs et les futurs citoyens s'exercent à rechercher, à structurer et à maîtriser les informations dont ils auront besoin ; elle leur apprend à se forger une opinion personnelle et à exercer leur esprit critique, gage premier de toute liberté et de toute démocratie.

Dans un monde où le renouvellement des matières de produire, la complexité des circuits d'échanges, les menaces pesant sur l'environnement appellent la formation de techniciens qualifiés dans un monde où les difficultés propres à chaque pays requièrent la formation d'un solide sens civique chez les citoyens, dans un tel monde, le développement de systèmes éducatifs performants constitue à tous égards une priorité parmi les priorités.

Les Ministres de l'Éducation des pays membres de la CONFEMEN réunis à Paris à l'occasion de leur 41<sup>ème</sup> session, réaffirment solennellement cette priorité et engagent les pays ayant en commun l'usage du français à un effort solidaire en faveur de la promotion de leurs systèmes d'éducation et de formation. Bien loin de justifier un quelconque ralentissement des efforts entrepris jusqu'ici pour l'éducation et la formation, la crise économique mondiale constitue au contraire un aiguillon pour trouver ensemble les voies et moyens de renforcer le potentiel éducatif des pays représentés à Dakar, nulle stratégie de sortie de crise ne pouvant se concevoir sans que soient prises en compte l'amélioration et l'adaptation des formations dispensées.

Les Ministres de l'Éducation des pays membres de la CONFEMEN se réjouissent de l'initiative prise par le Président de la République du Sénégal, Son Excellence M. Abdou Diouf, qui a exprimé le souhait de voir le Sommet de Dakar, premier sommet francophone réuni en terre africaine, mettre l'accent sur l'éducation et la formation.

Compte tenu de l'ampleur de ce sujet, ils sont convaincus qu'il est indispensable que soient dégagés des moyens financiers spécifiques permettant de mettre en oeuvre des projets majeurs dans les domaines prioritaires de l'éducation, notamment :

- l'enseignement du français,
- la formation des personnels de l'éducation,
- la production et l'harmonisation du matériel didactique.

La réalisation de ces projets devra s'effectuer de manière coordonnée et concertée entre toutes les institutions compétentes, notamment la CONFEMEN, le CAMES et l'ACCT.

La CONFEMEN, sur la base de l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'éducation depuis 30 ans, s'en remet à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français pour que ces priorités puissent être mises en oeuvre.

**MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL DU CAMES  
A L'ADRESSE DES CHEFS D'ETAT DES PAYS  
MEMBRES DU CAMES**

(Annexe 61)

Excellences,

Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) qui a été porté sur les Fonds baptismaux par les Chefs d'Etat d'Afrique francophone lors de leur réunion de janvier 1968 à Niamey (République du Niger), est l'expression même de la volonté de nos pays de se doter d'un enseignement supérieur et d'une recherche scientifique à la hauteur des ambitions de notre continent.

Le nom de Niamey restera également lié à deux événements majeurs : sur cette même rive du fleuve Niger, l'Agence de Coopération Culture et Technique a vu le jour et c'est là qu'a été solennellement lancée l'idée de la Francophonie, communauté des peuples et nations ayant en commun l'usage du français.

Excellences,

Je voudrais au nom de toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche des pays membres, exprimer notre profonde et déférente gratitude pour l'initiative qui a permis au CAMES d'exister et d'être cet instrument tant apprécié dans l'espace francophone. C'est ce caractère exceptionnel que le Ministre français de la Coopération soulignait en qualifiant le CAMES d'excellent outil de la francophonie.

Le CAMES est en effet l'une des rares institutions qui pour l'exécution des programmes s'adresse constamment à cette solidarité dynamique prônée par la francophonie. Il nous suffit d'évoquer les Concours d'agrégation de l'Enseignement supérieur dont les jurys font appel aux compétences belges, canadiennes et françaises pour épauler les universitaires africains dans une entreprise aussi délicate que celle consistant à promouvoir de nouveaux maîtres de l'Enseignement supérieur par l'une des voies de sélection les plus rigoureuses qui soient.

Créé d'abord pour répondre aux besoins de nos Etats, le CAMES apparaît désormais comme la contribution africaine par excellence à l'effort de structuration du monde francophone.

Il me plaît à souligner ici le prestige et le crédit dont jouit notre institution au plan international en raison de la rigueur scientifique qu'on lui reconnaît. Le CAMES est devenu une référence. La considération dont il jouit est un hommage rendu par la communauté scientifique internationale à la clairvoyance des Chefs d'Etat africains qui ont su doter leurs pays d'un instrument de coopération aujourd'hui envié.

Le tableau est pourtant moins reluisant lorsque l'on aborde d'autres aspects de la vie du CAMES, en particulier celui des finances.

Expression de notre indépendance intellectuelle et culturelle, le CAMES doit compter sur un soutien à la mesure de nos ambitions, tout apport extérieur ne devant constituer qu'un appoint. La réalité demeure que le taux de recouvrement des contributions ne permet pas

à l'institution de fonctionner et d'exécuter ses programmes dans la sérénité. Le montant des contributions non versées atteint à ce jour un demi milliard de francs cfa. Aussi, le CAMES vit-il sous la menace chronique de la paralysie.

Certes la solidarité francophone n'a pas encore pleinement joué en sa faveur (ex: l'UREF qui n'a qu'un an d'existence a obtenu une allocation de 200 milliards de francs cfa) mais la responsabilité des Etats membres demeure.

Certaines mesures sont préconisées : périodicité à porter à trois ans pour chaque concours, droits d'inscription pour les candidats à l'agrégation et aux comités consultatifs, quand ceux-ci sont ressortissants de pays ne versant pas leurs contributions, versement d'une contribution par les Universités de ces mêmes pays pour l'examen des dossiers d'équivalence, au titre des services rendus.

Il ne s'agit là que de palliatifs ne pouvant pas remplacer les mesures concrètes et rassurantes que le présent Sommet pourrait prendre en faveur du CAMES et de ses programmes qui sont :

- **Les Comités consultatifs interafricains** pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique qui traitent les dossiers d'inscription des enseignants et des chercheurs sur les différentes listes d'aptitude. De 1978 à 1988, **1968** dossiers ont été traités et **965** candidats inscrits.

- **Le concours d'agrégation** de médecine humaine, pharmacie, odonto stomatologie, médecine vétérinaire et productions animales. De 1982 à 1988, 220 candidats ont été présentés et 149 déclarés admis.

- **Le concours d'agrégation** des sciences juridiques, économiques et de gestion. De 1983 à 1987, 108 candidats ont été présentés et 31 déclarés admis.

- **L'équivalence et reconnaissance des diplômes** de l'enseignement supérieur : de 1971 à 1988, 14 colloques ont été organisés par le CAMES.

- **La pharmacopée et médecine traditionnelles africaines** : 7 colloques organisés de 1974 à 1986.

Un expert a été commis à l'évaluation de ce programme dont l'exécution doit se poursuivre, ainsi en a décidé la dernière Session ministérielle.

La suivie de tous ces programmes est capitale pour nos Universités et notre recherche scientifique.

Soulignons que la décision d'organiser des Concours d'Agrégation de l'enseignement secondaire a été prise à la session ministérielle de Bujumbura en avril 1988. Un avant-projet a été soumis au dernier Conseil qui l'a renvoyé à la prochaine session pour études complémentaires en vue de son adoption. Il s'agit là d'une étape de formation qu'il convient d'instaurer au plus tôt.

Dans l'exécution des programmes, le Secrétariat général du CAMES rencontre certaines réticences qui ne permettent pas une programmation précise des tâches. Il devient de plus en plus difficile de trouver un pays qui accepte d'abriter les sessions des comités consultatifs et des concours d'agrégation.

Ainsi nous ne savons pas à ce jour le lieu de déroulement du concours des sciences juridiques, économiques et de gestion prévu pour novembre 1989. La solution résiderait peut-être dans la création de deux centres d'examen à l'Ouest et deux à l'Est et dans l'adoption d'une rotation à respecter scrupuleusement par les pays signataires des accords relatifs aux concours.

Excellences,

Je suis venu à Dakar plein d'espoir, confiant en la sagesse de ceux qui ont voulu que le CAMES soit, en votre bienveillante et fraternelle sollicitude. Aussi, me suis-je permis de brosser le tableau le plus exact possible de la situation. Le CAMES avait envers vous ce devoir de transparence.

Puis-je enfin formuler un vœu : que les Hautes autorités des Etats membres soient aussi accessibles au CAMES qu'aux autres institutions de coopération de la francophonie.



**DEUXIEME RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES  
DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN  
L'USAGE DU FRANCAIS**

**Dakar, 30 Mars au 3 Avril 1989**

**27 PROPOSITIONS POUR LA FRANCOPHONIE  
La Formation des Formateurs**

(Annexe 62)

- 1 Déjà retenue à Québec, la proposition de créer un Centre francophone de recherche en éducation, en pédagogie appliquée (p. ex : celle des grands groupes...) mais aussi de formation et de documentation est revenue avec force et s'est précisée.

Ce centre, intervenant aussi bien dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, devra également produire du matériel, des revues et supports didactiques pour les disciplines.

- 2 Les échanges entre les formateurs, entre les enseignants des pays francophones que ce soit des pays du Nord vers ceux du Sud et réciproquement ou que ce soit entre les pays du Sud, en Afrique en particulier, mais aussi dans les Caraïbes, apparaissent comme une mesure désormais indispensable. Ces échanges permettent : une meilleure connaissance mutuelle, l'échange des connaissances et des savoir-faire, en un mot l'enrichissement collectif, sans parler de la découverte d'autres formes de culture et la pratique d'autres langues.

Une des conséquences des échanges est le développement des jumelages entre agglomérations, mais également entre établissements scolaires pour la réalisation de projets concrets élaborés en commun et prenant en compte les nécessités locales.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut s'appuyer sur ce qui existe déjà et le développer, ne pas retenir une image seulement négative comme si rien n'existait et tout était à créer ; il faut utiliser au mieux et développer les infrastructures dont certains pays disposent déjà à l'étranger pour favoriser échanges et jumelages.

- 3 L'enseignement technique, la formation professionnelle des jeunes ont particulièrement suscité la réflexion en raison des besoins énormes et croissants, et des exigences nouvelles des professions en ce domaine. Il faut assurer un haut niveau de formation des maîtres de ce type d'enseignement, comparable à celui de l'enseignement général.
- 4 Il faut également assurer la possibilité de formation continue de grande ampleur compte tenu de l'évolution rapide des techniques et des apprentissages.

Les personnels des pays industrialisés et leurs organisations syndicales ont un rôle d'aide, de solidarité tout particulier à jouer envers les pays en voie de développement.

Mais pourquoi ne pas mettre en oeuvre des coopérations bilatérales ou multilatérales entre les pays francophones d'Afrique pour qu'ils organisent et coordonnent entre eux leurs propres formations ?

- 5 Le besoin est grand de développer des centres de documentation, que celle-ci soit imprimée, audiovisuelle ou sous forme de banques de données et d'inclure dans la formation des enseignants la gestion de la documentation, donc de former des personnels de documentation, membres de l'équipe éducative.

La question des bibliothèques à tous niveaux revient de façon insistante. Tout établissement scolaire ou universitaire, où que ce soit, devrait posséder une bibliothèque à la disposition des jeunes, mais aussi une bibliothèque (scolaire) conçue comme lieu d'échanges et de diffusion des moyens et supports d'enseignement.

- 6 L'édition de manuels scolaires connaît des lacunes dramatiques dans certains pays. L'utilisation de moyens modernes de publication, recourant par exemple à l'informatique, devrait permettre de pallier cette carence.
- 7 D'autres réflexions judicieuses ont suggéré qu'on fasse évoluer les programmes et contenus d'enseignement en relation avec le temps, qu'on introduise des techniques nouvelles de formation, des thèmes nouveaux dans la formation des formateurs comme l'économie de l'éducation, comme l'approfondissement du thème du travail productif, comme l'évolution de l'éducation.

#### **Education aux droits de l'Homme, à la compréhension internationale**

- 8 Des droits nouveaux sont encore à conquérir, tel celui d'un environnement décent.
- 9 L'institution scolaire doit réunir dans ses programmes et contenus de formation une éducation à ces droits de la personne humaine, pour les défendre, les promouvoir. Il ne s'agit pas de créer une discipline nouvelle, mais bien de les intégrer dans les formations et le vécu des jeunes pour qu'ils les comprennent, s'en imprègnent et les défendent à leur tour. Apprendre à vivre concrètement, pratiquement, quotidiennement la démocratie à l'école, c'est-à-dire le respect d'autrui, de ses différences, est un gage que devenu adulte, on respecte et protège cette altérité.

Une meilleure compréhension du monde économique, politique et une dénonciation rigoureuse des dépenses d'armements s'imposent. Les supports méthodologiques manquent encore, mais certaines organisations ont acquis une expérience qu'il faut utiliser.

En ce domaine également, les échanges, la coopération bilatérale, notamment entre organisations syndicales, sur des projets concrets, prennent tout leur sens car ils permettent la découverte d'autres formes de culture, d'autres traditions, d'autres comparaisons.

- 10 Mais on ne saurait oublier un droit essentiel : celui de pouvoir vivre sa propre culture, celle de ses racines ou de ses origines ; les attaques contre sa culture sont parfois violentes, meurtrières, lorsque le colonialisme ou la dictature les lancent. D'autres plus modernes sont plus insidieuses, celles de la pénétration insistante d'autres références culturelles dues aux médias actuels et à leur puissance gigantesque.
- 11 Apprenons les nouveaux langages culturels, ceux de l'image. Comme tout langage, celui-ci donc s'apprend, s'enseigne : il a un code, une écriture, des règles, mais il se comprend et se critique aussi.

### Enseignement des langues nationales

- 12 Il faut éveiller les consciences, sensibiliser l'opinion publique à leur utilisation et montrer en particulier qu'elles peuvent être les langues de l'emploi, de la profession, de la pratique d'un métier.
- 13 Il est demandé la création d'un Institut international des langues nationales, en particulier africaines ; il est également demandé la création d'un département de langues et littératures africaines qui doit mettre en oeuvre la recherche en linguistique appliquée à l'enseignement, à la didactique des langues africaines.
- 14 Dans le même temps, pour éviter le morcellement, la concertation et les recherches devront toutes déterminer une «plate-forme linguistique commune» dans des sous-régions dans le but :
  - 15 - d'aider les pays qui partagent les mêmes langues ou une langue unitaire à coopérer pour développer des programmes d'études et faciliter ainsi l'introduction de ces langues dans les écoles ;
  - 16 - de promouvoir une politique de conception en édition d'ouvrages en langues nationales, de manuels scolaires notamment.
- 17 Bien entendu, il convient de former des enseignants en langue nationale, de développer là encore les échanges d'expériences linguistiques, d'encourager les rencontres entre pays utilisant une même langue, ceci étant par exemple valable pour les pays créolophones, et de développer la coopération sous toutes ses formes (organisation de séminaires, de stages, voyages d'études, jumelage d'établissements scolaires, etc.)
- 18 Tout ceci implique nécessairement, beaucoup l'ont dit, qu'on évalue les expérimentations en cours, qu'on procède à une observation rigoureuse des pratiques déjà existantes.

### L'éducation en matière de population

- 19 Tous les intervenants ont souligné le rôle primordial que doit jouer l'Ecole en ce domaine, pour l'éducation sexuelle pour tous, et tout d'abord à destination des filles et des jeunes filles. Mais cela ne saurait suffire sans une éducation, une sensibilisation, une prise de conscience de l'ensemble de la population familiale.
- 20 D'autres éléments interviennent aujourd'hui pour les jeunes et leur famille : ce sont des problèmes de société comme la lutte contre le SIDA et les MST, contre les toxicomanies, pour la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement.
- 21 Tout ceci entre dans le cadre d'une éducation contemporaine du citoyen, donc à inscrire dans la formation des personnels d'éducation ; cela nécessite la production de documents de matières pédagogiques adaptés, la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation de la population (médias...), la concertation entre les divers partenaires qui travaillent en milieu scolaire et autour de l'école.
- 22 Là encore, il faut favoriser les échanges d'expériences, développer des projets concrets de coopération et engager les recherches communes nécessaires.

**L'introduction du travail productif et socialement  
utile à l'école**

- 23 - Qu'on forme des enseignants à ces exigences particulières,
- 24 - qu'on intègre cette dimension dans les programmes et contenus de l'école,
- 25 - qu'on valorise certains métiers manuels injustement déclassés,
- 26 - qu'on réfléchisse plus avant sur la création d'unités productives et étudie comment elles peuvent s'intégrer dans le monde du travail,
- 27 - nécessité également des échanges (les jumelages, la création de documentation, la promotion de l'assistance technique au sein des coopérations conduites entre les organisations des pays du Sud, mais aussi évidemment des pays francophones industrialisés).

**CONFERENCE  
CNTS - CISL - CTC/FTQ - CGT-FO**

**MBOUR, SENEGAL 4-6 MAI 1989**

**ORGANISER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE OUVRIERE  
FRANCOPHONE POUR RELEVER LE DEFI DU CHANGEMENT**

**APPEL AUX CHEFS D'ETATS DES PAYS DE LA FRANCOPHONIE**

(Annexe 63)

Les organisations syndicales des pays francophones d'Afrique et des pays industrialisés se sont réunies à MBour (Sénégal), du 4 au 6 mai 1989, pour organiser la solidarité internationale ouvrière francophone, pour relever le défi du changement.

Les conclusions de la conférence constituent le présent appel, adressé aux Chefs d'Etats des pays de la Francophonie.

L'Afrique en général, et les pays francophones du continent en particulier, souffrent atrocement de la recession économique mondiale qui aggrave les problèmes du non-développement.

La situation socio-économique des pays francophones d'Afrique a atteint le seuil intolérable de famine, de maladie, d'analphabétisme, de mortalité, de chômage et de pauvreté généralisée.

La majorité des pays les moins avancés en Afrique se trouvent dans notre espace linguistique.

La dette et les services de la dette ont conduit les pays Africains francophones dans une situation d'effondrement totale. La côte d'alerte a été largement dépassée. Cet environnement économique et social, inacceptable au 20ème siècle a amené les syndicats des pays francophones à élaborer un programme international de solidarité au sein de la francophonie, pour s'attaquer aux causes profondes de la crise économiques globale, et aux mesures propres à mettre fin à la recession et à jeter les bases de la croissance future.

Les africains en général, francophones en ce qui nous concerne, se sont vus trop longtemps refuser le droit au développement, et les syndicats africains attendent de leurs camarades des pays industrialisés francophones, qu'ils les rejoignent dans la lutte pour cette liberté fondamentale.

Les participants lancent un appel pressant aux Chefs d'Etats réunis au Sommet de la Francophonie afin qu'ils se penchent résolument avec la rigueur et la vigueur à la mesure de la situation alarmante pour :

- Effacer la dette des pays africains ;
- Atteindre le taux de 0,7% destinés à l'aide au développement et éliminer les effets bloquants nés des conditions de l'aide ;
- Equilibrer les termes de l'échange ;
- Instaurer un nouvel ordre économique international ;
- Faire respecter le code de conduite des sociétés multinationales ;

- Réformer le système financier international et les conditions d'attribution de l'aide et des services de la dette dans le but de favoriser le développement dans l'intérêt des populations.

Les gouvernements africains doivent intensifier leurs consultations pour développer une politique de complémentarité économique devant conduire à l'application intégrale du plan de Lagos et cela dans les meilleurs délais.

Ils doivent également mener une politique de développement visant l'expansion de la production et de l'emploi, la réduction des inégalités de revenu entre les régions urbaines et rurales et l'amélioration générale du niveau de vie des populations.

«La situation économiquement malsaine, politiquement dangereuse et socialement préoccupante» dûe au diktat du FMI et de la Banque Mondiale doit nous faire prendre conscience que «l'équilibre extérieur ne peut être maintenu au détriment du bien être social, pas plus que la stabilisation économique ne peut avoir pour prix la déstabilisation politique».

La conférence demeure convaincue qu'il n'y a pas de développement sans respect des droits des personnes et des peuples. Elle fait sienne le préambule de la déclaration universelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'Homme concernant la nécessité de rendre son application universelle et effective parmi les populations des Etats membres.

Les participants lancent un appel solennel à la rencontre au sommet des Chefs d'Etats francophones pour que cessent les violations des droits et libertés fondamentaux des personnes et des peuples, pour le respect intégral de la déclaration universelle à laquelle ils ont librement souscrit.

La personne humaine étant à la fois l'artisan et le bénéficiaire du développement, et l'objectif ultime du développement étant de permettre une amélioration soutenue et constante du bien être de l'Homme, il en résulte que les actions à entreprendre par les gouvernements de l'espace francophone doivent viser la garantie des droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes pour favoriser le progrès social, et l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

La conférence note le lien étroit qui existe entre le plein exercice des droits syndicaux et le respect des libertés. Il reste essentiel que la liberté syndicale est un principe fondamental sur lequel est fondée l'organisation internationale du travail, et que la déclaration de Philadelphie qui fait partie intégrante de la constitution affirme que «la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu».

Les participants déplorent sérieusement que les syndicalistes continuent à être les premières victimes de la repression en raison de leurs actions en faveur des droits de l'Homme et de la justice sociale. La distribution inégale des richesses est un des éléments de base de la violation des droits syndicaux. Il en est de même pour la suppression des emplois qui constitue une atteinte au droits de l'Homme à la dignité humaine.

L'action des multinationales conjuguée aux mesures drastiques et inhumaines du FMI qui ont produit la marginalisation sociale, la faim, le chômage et l'analphabétisme est une violation des droits de l'Homme et des libertés syndicales.

Les participants expriment leur grave préoccupation devant le fait même que des pays industrialisés ayant une longue tradition démocratique, favorisent indirectement à travers le FMI, de sérieuses restrictions et violations de droits et de libertés.

**La Conférence notant que**, conformément à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a le droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics,

**Rappelant** que les organisations syndicales se sont toujours inscrites dans l'optique de la contribution au développement,

**Lance un appel** pressant aux Chefs d'Etat francophones pour que :

- a) au niveau des pays industrialisés, une proportion plus significative soit attribuée aux organisations syndicales de ces pays pour leur programme de solidarité avec les syndicats des pays en développement, notamment pour le développement des coopératives et de l'éducation ouvrière.
- b) au niveau des pays Africains, les travailleurs soient associés, et très étroitement, à la conception, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et à la supervision des plans de développement économique et social.

La participation étant complexe de par sa nature multisectorielle et multiforme, la conférence suggère un programme d'éducation et de formation ouvrière appropriée pour permettre aux travailleurs une participation consciente.

La participation doit être structurée de manière à s'ouvrir à tous les travailleurs y compris le monde paysan, éleveur et pêcheur.

Une politique de développement national reposant sur une structure de participation à la base en toute démocratie et en toute transparence, sera le garant de la contribution effective et significative des travailleurs au développement.

La Conférence souhaite que les organisations syndicales des pays francophones soient régulièrement entendues dans le cadre des Sommets des Chefs d'Etat, et qu'elles soient associées aux travaux du Comité international de Suivi.

La Conférence syndicale de la francophonie soutient le Sommet francophone dans son action pour l'alliance du français et des langues nationales en direction du développement.

**MESSAGE DE L'ORGANISATION  
MONDIALE DES PERSONNES HANDICAPEES (OMPH)  
réunie à Dakar, 22-27 mai 1989**

(Annexe 64)

L'OMPH fut fondée à Singapour en 1981, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées. Aujourd'hui, l'OMPH regroupe plus de soixante-dix (70) associations nationales de personnes handicapées provenant de toutes les régions du monde.

L'OMPH est consciente des efforts que les pays représentés à cette Conférence font pour assurer l'insertion sociale de leurs citoyens handicapés.

Cependant, l'OMPH est profondément préoccupée du fait que la Décennie des Nations Unies des Personnes Handicapées (1983-1992) tire à sa fin et qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser «l'égalité et la pleine participation» des personnes handicapées.

Etant donné l'importance du sujet, l'OMPH invite les Chefs d'Etat et de Gouvernement à établir un groupe de travail chargé de consulter les associations de personnes handicapées sur les modalités de leur insertion dans le développement de leur pays. L'OMPH souhaiterait que ce groupe de travail élabore un plan d'action et fasse rapport à la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

L'OMPH apprécie hautement l'intérêt que porteront les Chefs d'Etat et de Gouvernement à sa requête et leur offre son entière collaboration pour sa mise en oeuvre.



**RESOLUTION  
DU FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES (F.F.A.)**

(Annexe 65)

Le deuxième Forum Francophone des Affaires s'est tenu à Dakar les 9 - 10 et 11 mai 1989. Cette manifestation du secteur privé à caractère multilatéral réunissait 35 pays francophones d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Le Bureau international du FFA, présidé par le Sénégal, regroupe huit Vice-Présidents (Maroc, Canada, France, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Zaïre).

Trois ateliers ont siégé sur le thème «**partenariat et coopération privée dans l'espace économique francophone**».

**CONSIDERANT** l'importance économique de la communauté francophone qui représente un marché de 200 millions de consommateurs et 20% du commerce mondial,

**CONSIDERANT** les difficultés actuelles de la conjoncture économique internationale,

**ANIMES** du souci de favoriser la coopération dans les domaines industriel, commercial, financier et technologique, les 300 participants au FFA de Dakar ont décidé de soumettre au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui se réunira à Dakar du 24 au 26 mai 1989, les recommandations suivantes :

**I- Concernant le bilan, les perspectives de la coopération et les axes privilégiés du partenariat dans la francophonie**

- 1 La mise en place par une association privée de chefs d'entreprises d'une banque de données sur l'ensemble des entreprises francophones, ainsi que la diffusion par cette même association d'un bulletin d'information périodique à l'intention des opérateurs économiques des pays concernés.
- 2 La création d'un secrétariat permanent du Forum Francophone des Affaires à Dakar, chargé d'assurer le suivi jusqu'au prochain Sommet.
- 3 La formation du personnel intermédiaire des entreprises, en étroite collaboration avec le secteur privé.
- 4 L'appui à la création dans les espaces nationaux respectifs, de parcs de la francophonie.

**Ces parcs se donneront comme objectifs principaux :**

- de constituer un réseau permanent de communication privilégié et préférentiel entre les hommes d'affaires francophones.
- d'alimenter la base de données indispensable au développement des échanges entre ces mêmes hommes d'affaires francophones.

**II- Concernant les nouvelles stratégies de la coopération privée dans l'espace économique francophone et relative au partenariat, aux mesures de privatisation en vigueur.****Les participants au forum recommandent :**

- 1 la simplification et l'harmonisation des législations et règles de procédures pour l'agrément des dossiers d'investissements privés, et la généralisation de la pratique du guichet unique, de manière à réduire les démarches et les contraintes administratives.
- 2 l'élargissement des marchés par la mise en place d'ententes au plan régional, et par l'harmonisation et l'abaissement généralisé des droits de douane.
- 3 une participation plus importante des opérateurs économiques locaux dans les études et les réalisations des projets quelle qu'en soit la source de financement.
- 4 de mettre davantage l'accent, dans les différentes politiques de développement ou d'aide au développement sur la petite et moyenne entreprise.
- 5 de procéder à une étude exhaustive du secteur informel.
- 6 d'associer aux commissions bilatérales intergouvernementales les représentants du secteur privé.
- 7 de consacrer une part importante de l'aide publique au développement, pour le financement direct d'un partenariat Nord-Sud et Sud-Sud.
- 8 de procéder d'abord à la restructuration financière des sociétés à privatiser lorsqu'elles sont en difficultés, pour les rendre plus attractives pour le capital privé national ou international.

**Pour ce faire, les participants recommandent en outre :**

la création d'un fonds commun francophone d'appui à la privatisation et au partenariat.

le développement d'une stratégie efficace de ventes sur le marché international des titres et des actions de certaines entreprises à privatiser.

9 la mise en place d'une structure de garantie des investissements privés en Afrique noire francophone.

10 la liberté d'emploi des bénéfices légalement générés par les entreprises privées.

### **III- Concernant l'environnement bancaire**

les participants au FFA recommandent au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de faire mettre à l'étude au sein des institutions monétaires, les moyens d'obtenir une meilleure fluidité dans les mouvements de fonds entre les pays francophones.

## TABLE DES MATIERES

### Préface

### Note au lecteur

### Déclaration de Dakar

#### **PREMIERE PARTIE - Documents préparatoires** 15 à 57

- Liste des membres du Comité international préparatoire du Sommet de Dakar
- Rapport de la première Conférence ministérielle tenue à Paris le 30 et 31 mars 1989
- Rapport de la deuxième Conférence ministérielle tenue à Dakar le 22 mai 1989 et ses annexes

#### **DEUXIEME PARTIE - Déroulement de la Conférence** 61 à 81

- Liste des Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation participant au Sommet de Dakar
- Séance inaugurale
- Ordonnancement des travaux
- Ordre du jour de la Conférence
- Séance de clôture

#### **TROISIEME PARTIE - Rapport général** 85 à 101

#### **QUATRIEME PARTIE - Documents de Conférence** 107 à 161

##### Volet I :

- Situation politique internationale.
- Situation économique mondiale.

##### Volet II :

- Rapport du CIS de Québec
  - Rapport du sous-comité sur les langues et les cultures nationales
  - Rapport du sous-comité sur l'avenir des institutions francophones

#### **- Le projet francophone : Enjeux et Défis** 199 à 229

- Le français, les langues et les cultures nationales
- L'espace scientifique francophone
- Education et Formation
- La communication

<b>- La programmation sectorielle</b>	233 à 364
- Agriculture et environnement	
- Energie	
- Culture et communication	
- Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche	
- Industries de la langue	
- Education et Formation	
<b>- Autres domaines d'intervention</b>	
- Université d'Alexandrie	
- Scolarisation des enfants francophones	
- Bourses de la Francophonie	
- Fonds de solidarité	
- Coopération juridique et judiciaire	

## **CINQUIEME PARTIE - Annexes**

### **Discours et Allocutions d'Ouverture**

<b>1</b> Discours inaugural de S.E.M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal	368
<b>2</b> Allocution du Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada	374
<b>3</b> Allocution de S.E.M. François Mitterrand, Président de la République Française	377
<b>4</b> Allocution de S.E.M. Moussa Traoré, Président du Mali et Président en exercice de l'OUA	382
<b>5</b> Allocution de S.E.M. Obiang Nguema, Président de la Guinée équatoriale	386
<b>6</b> Allocution de S.E.M. Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République Islamique des Comores	390
<b>7</b> Allocution de S.E.M. Yvon Perrier, Ministre des Affaires étrangères de la République de Haïti	393

### **Exposés liminaires et interventions**

<b>8</b> Déclaration de S.E.M. François Mitterrand, Président de la République Française, sur l'annulation des créances d'aide publique au développement	396
<b>9</b> Exposé liminaire du Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, sur la situation politique internationale	397
<b>10</b> Intervention de S.E.M. Wilfried Martens, Premier Ministre du Royaume de Belgique, sur la politique internationale	400

<b>11 Intervention</b> de S.E.M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la Confédération Helvétique, sur la politique internationale	402
<b>12 Intervention</b> de S.E.M. Adel Ismail, Ambassadeur du Liban à l'UNESCO, sur la politique internationale	403
<b>13 Intervention</b> de S.E.M. Nguyen Huu Tho, Vice-Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste du Vietnam, sur la politique internationale	405
<b>14 Intervention</b> de S.E.M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République Démocratique Populaire Lao, sur la politique internationale	407
<b>15 Intervention</b> de S.E.M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat de la Confédération Helvétique, sur les droits fondamentaux	409
<b>16 Exposé liminaire</b> de S.E.M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République de la Côte d'Ivoire, sur l'économie mondiale	410
<b>17 Intervention</b> de S.E. le Général Gnassingbe Eyadema, Président de la République Togolaise, sur l'économie mondiale	414
<b>18 Intervention</b> de S.E.M. Wilfried Martens, Premier Ministre du Royaume de Belgique, sur l'économie mondiale	417
<b>19 Intervention</b> de S.E. Madame Mary Eugenia Charles, Premier Ministre de la Dominique, sur l'économie mondiale	419
<b>20 Intervention</b> de S.E. M. Nguyen Huu Tho, Vice-Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste du Vietnam, sur l'économie mondiale	421
<b>21 Intervention</b> de S.E.M. Yvon Perrier, Ministre des Affaires étrangères de la République de Haïti, sur la situation économique	423
<b>22 Intervention</b> de S.E.M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, sur l'économie mondiale	424
<b>23 Intervention</b> du Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, sur l'environnement	426
<b>24 Intervention</b> du Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, sur l'espace scientifique francophone	428
<b>25 Intervention</b> de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, sur l'économie mondiale et sur l'environnement	429

<b>26</b> Intervention de l'Honorable Frank McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, sur l'environnement	431
<b>27</b> Présentation du Rapport du CIS du Sommet de Québec, par S.E.M. Jean-Paul Hubert, Président du CIS	432
<b>28</b> Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, sur l'avenir des institutions francophones	438
<b>29</b> Exposé liminaire de S.E.M. François Mitterrand, Président de la République Française sur la Francophonie, langues et cultures nationales	439
<b>30</b> Exposé liminaire de S.E.M. Azzedine Laraki, Premier Ministre du Royaume du Maroc, sur l'espace scientifique francophone	441
<b>31</b> Exposé liminaire de S.E.M. Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, sur l'éducation et la formation	444
<b>32</b> Exposé liminaire de S.E.M. Boutros Boutros-Ghali, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte, sur la communication	448
<b>33</b> Exposé liminaire de S.E.M. Robert Krieps, Ministre des Affaires culturelles, de la justice et de l'environnement, du Grand Duché de Luxembourg, sur la coopération juridique et judiciaire	450
<b>34</b> Intervention de S.E.M. Valmy Feaux, Ministre-Président de la Communauté Française de Belgique, sur la francophonie, les langues et les cultures nationales, la communication et les industries culturelles	452
<b>35</b> Intervention de S.E.M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique Populaire Lao, sur l'éducation et la formation, le français, les langues et cultures nationales	457
<b>36</b> Intervention de S.E.M. Albert Lienard, Ministre des Relations extérieures de la Région Wallonne de Belgique, sur le volet coopération	459
<b>37</b> Intervention de l'Honorable Frank McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, sur le Centre international de Common law de l'Université de Moncton	461
<b>38</b> Intervention de S.E.M. Simeon Ake, Ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, sur l'IIRSDA et le CIRES	462
<b>39</b> Intervention du Très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, sur le CIRES et l'UREF	463

<b>40 Intervention</b> du Très honorable brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, sur les engagements financiers du Canada	464
<b>41 Intervention</b> de S.E.M. Alain Decaux, Ministre délégué chargé de la Francophonie de la République Française, sur les Etats généraux du cinéma francophone	465
<b>42 Intervention</b> de S.E.M. Alain Decaux, Ministre délégué chargé de la Francophonie de la République Française, sur les financements français	466
<b>43 Intervention</b> de S.E.M. Jean-Baptiste Tati Loutard, Ministre du Tourisme de la Culture et des Arts de la République du Congo, sur le français scientifique, le livre et l'audiovisuel	467
<b>44 Intervention</b> de S.E.M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la Confédération Helvétique, sur le livre, la formation professionnelle, la coopération juridique et judiciaire	468
<b>45 Intervention</b> de S.E.M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République Togolaise, sur les industries Culturelles	470
<b>46 Intervention</b> de S.E. Madame Lise Bacon, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires culturelles du Québec, sur le document «Enjeux et Défis»	471
<b>47 Intervention</b> de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, sur la résolution adoptant les rapports du volet coopération	472
<b>48 Communication</b> de S.E.M. Azzedine Laraki, Premier Ministre du Royaume du Maroc, sur les Jeux de la Francophonie	474
<b>49 Motion de remerciements et de félicitations</b>	475
<b>50 Protocole concernant la création et le statut juridique de l'Université internationale de langue française au service du Développement africain</b>	476
<b>Allocations et discours de clôture</b>	
<b>51 Allocution</b> de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec	478
<b>52 Allocution</b> de S.E. le Maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre	480
<b>53 Discours de clôture de S.E. Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal</b>	482
<b>Résolutions</b>	
(1) Sur l'Afrique Australe : Apartheid et destabilisation régionale	486
(2) Sur la Namibie	487
(3) Sur le Moyen-Orient	488
(4) Sur le Liban	489



(5) Sur le Conflit Iran-Irak	490
(6) Sur les droits fondamentaux	491
(7) Relative à l'utilisation du français dans les organisations internationales	492
(8) Sur la situation économique mondiale	494
(9) Sur l'environnement	497
(10) Relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du Suivi du Sommet de Dakar	499
(11) Relative à la création d'un fonds de solidarité	502
(12) Relative à la reconduction du fonds de solidarité en faveur de la République du Tchad	503
(13) Relative au Centre de Recherche et d'Etude de Langues : Village du Bénin	504
(14) Pour l'adoption des rapports du volet coopération	506
(15) Sur la reconduction du projet de lutte contre l'érosion en Haïti	507
(16) Sur l'Angola	508
(17) Sur un Sommet Mondial de l'Enfance	509
(18) Déclaration de Dakar	510

#### **Récapitulation des contributions financières annoncées**

54 Annonce du Canada	514
55 Annonce de la Communauté Française de Belgique	517
56 Annonce de la France	519
57 Annonce du Nouveau-Brunswick	523
58 Annonce du Québec	523
59 Annonce de la Suisse	523

#### **Messages adressés à la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français**

60 Déclaration des Ministres de l'Education des Pays membres de la CONFEMEN	525
61 Message du Secrétaire Général du CAMES à l'adresse des Chefs d'Etat des pays membres du CAMES	526
62 «27 propositions pour la Francophonie» des Organisations syndicales de l'Enseignement des pays ayant en commun l'usage du français	529
63 «Appel aux Chefs d'Etat des pays de la francophonie» des Organisations syndicales CNTS - CISL - CTC/FTQ - CGT/FO	533
64 Message de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées	536
65 Résolution du IIème Forum Francophone des Affaires	537





Achévé d'imprimer à Dakar, Sénégal  
sur les presses de l'IMPRIMERIE DU MIDI  
en décembre 1990



